



Budget 2022 et plan intégré
mission-financement 2023 à 2025
du canton de Berne



Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2022 et plan intégré
mission-financement 2023 à 2025
du canton de Berne
Arrêtés du Grand Conseil

Le Grand Conseil du canton de Berne

973

Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2022

Le Grand Conseil apporte les modifications suivantes au projet de budget 2021 que le Conseil-exécutif a arrêté le 25 août 2021 :

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP 3.7.1 – Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil :
le solde pour les Archives Gosteli est à augmenter de 350 000 francs (en plus des 100 000 francs inscrits), comme le demande la motion financière 129-2021 « Assurer le financement subsidiaire de la Fondation Gosteli, une institution de recherche d'importance nationale », adoptée lors de la session d'automne.

Commission des finances-majorité (CIAT), UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP 4.7.7 – Développement durable :
il est proposé de relever de 3 millions de francs le solde du groupe de produits en faveur du programme d'encouragement Energie.

PS-JS-PSA (Wyrsh, Jegenstorf), Commission des finances :
GP 5.7.2 – Santé publique :
le crédit complémentaire pour le financement de la stratégie de lutte contre la pandémie (point 37 à l'ordre de la session d'hiver 2021) de 50 millions de francs n'est contenu qu'à hauteur de 15 millions de francs dans le budget. Il faut augmenter le budget des 35 millions de francs manquants.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP 5.7.5 – Intégration et action sociale :
il convient de maintenir le montant de 110 000 francs destiné à la Conférence cantonale bernoise des handicapés (cch).

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP 8.7.4 – Impôts et prestations de services :
amélioration du solde de 40 millions de francs.
GP 7.7.3 – Circulation routière et navigation :
détérioration du solde de 40 millions de francs.

Le budget 2022 comprenant les données macroéconomiques suivantes est approuvé :

- excédent de charges de CHF 88,2 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 400,8 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF -155,9 millions,
- quotité d'impôt de 3,025 pour les personnes physiques,
- quotité d'impôt de 2,820 pour les personnes morales,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 800 millions,
- report de CHF 1,0 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1).

Une fois les arrêtés du Grand Conseil mentionnés ci-avant techniquement mis en œuvre dans les chiffres du budget 2022, les valeurs-repères définitives sont désormais les suivantes :

en millions CHF	Budget 2022
Solde du compte de résultats	-88.2
Investissement net	-400.8
Amortissements sur le patrimoine administratif	333.1
Autofinancement	244.9
Solde de financement	-155.9

Berne, le 7 décembre 2021

Au nom du Grand Conseil,

le président: *Gullotti*

le secrétaire général: *Trees*

Le Grand Conseil du canton de Berne

973

Arrêtés du Grand Conseil concernant le plan intégré mission- financement 2023 à 2025

Le plan intégré mission-financement 2023 à 2025 est adopté.

Le Grand Conseil arrête les déclarations de planification suivantes concernant le plan intégré mission-financement 2023 à 2025 :

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP 3.7.1 – Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil :
le solde pour les Archives Gosteli est à augmenter de 350 000 francs (en plus des 100 000 francs inscrits), comme le demande la motion financière 129-2021 « Assurer le financement subsidiaire de la Fondation Gosteli, une institution de recherche d'importance nationale », adoptée lors de la session d'automne.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP 4.7.7 – Développement durable :
en réponse à la motion 085-2019 Hässig et au postulat 111-2021 Schilt adoptés, il est prévu de relever comme suit le solde du programme d'encouragement Energie dans les années à venir :

Année	BU/PIMF 22/23-25	Augmentation	Futur montant
2023	CHF 22 millions	+ CHF 4 millions	CHF 26 millions
2024	CHF 23 millions	+ CHF 4 millions	CHF 27 millions
2025	CHF 23 millions	+ CHF 5 millions	CHF 28 millions

Les Verts (Imboden, Berne; de Meuron, Thoune; von Wattenwyl, Tramelan), PS-JS-PSA (Bauer, Wabern) :

Selon les revendications de l'initiative fédérale sur les soins infirmiers, le canton de Berne examine avec les institutions du domaine des soins concernées comment les conditions de formation et d'engagement peuvent être améliorées dans le canton de Berne, et il met à disposition les ressources nécessaires à cet effet.

Le Centre (Herren, Rosshäusern), Commission des finances-minorité :

Dans le prochain BU / PIMF 2023/2024-2026, il faut inscrire annuellement au GP « Santé publique » un montant périodique supplémentaire de un million de francs afin de mettre en œuvre la requête de la motion 103-2021 adoptée et de lutter avec efficacité contre le manque de personnel qualifié dans la formation ES en soins infirmiers.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
GP 5.7.5 – Intégration et action sociale :
il convient de maintenir le montant de 110 000 francs destiné à la Conférence cantonale bernoise des handicapés (och).

Le Grand Conseil arrête les déclarations de planification suivantes concernant la priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments :

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Concernant la priorisation des investissements, c'est la variante 2 (nouvel endettement de 500 millions de francs au maximum) qu'il convient de privilégier selon la proposition du Conseil-exécutif.

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Lors du prochain processus de planification, une priorisation des investissements dans le domaine des travaux publics s'imposera aussi.

Commission des finances (CSéc), UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Dans le domaine de l'exécution judiciaire, la planification des projets prévus dans le plan directeur relatif à la stratégie sur l'exécution judiciaire se poursuit, en particulier les travaux pour la construction d'un nouvel établissement pénitentiaire dans la région de Bienne/Seeland.

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Le nouvel endettement (théorique d'après le Conseil-exécutif) selon la variante 2 de la priorisation des investissements (nouvel endettement de 500 millions de francs) doit se réaliser en conformité avec les dispositions des freins à l'endettement dans le cadre de la Constitution en vigueur (par des décisions prises à la majorité qualifiée).

Commission des finances-majorité, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Il s'agit non seulement de prioriser les projets d'investissement (sous l'angle d'une renonciation, d'un report ou d'une mise en œuvre conforme à la planification), mais aussi de les réduire au strict nécessaire sur le plan matériel ou d'examiner des « options pour réduire la voilure ».

Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen) :
Le Conseil-exécutif montre une fois par année au Grand Conseil, dans le cadre du BU/PIMF, l'état actuel de la priorisation des investissements.

Berne, le 7 décembre 2021

Au nom du Grand Conseil,

le président: *Gullotti*

le secrétaire général: *Trees*

Répercussions des arrêtés du 7 décembre 2021 du Grand Conseil sur les chiffres du budget 2022 et du plan intégré mission-financement 2023 à 2025 ainsi que sur le compte rendu :

Les arrêtés du 7 décembre 2021 du Grand Conseil entraînent différentes modifications des chiffres et du compte rendu dans le budget 2022 et le plan intégré mission-financement 2023 à 2025 que le Conseil-exécutif avait adoptés le 25 août 2021 à l'intention du Grand Conseil. Ainsi les éléments suivants du présent document ont-ils été corrigés, remplacés ou complétés par rapport à ladite version du 25 août 2021 :

- **Dispositif de décision** du Grand Conseil (comme représenté ci-avant: valeurs-repères cantonales du budget 2022 et du plan intégré mission-financement 2023 à 2025, déclarations de planification arrêtées par le Grand Conseil).
- **Soldes du compte de résultats** à l'échelon **Direction / Chancellerie d'État** ainsi que **soldes des groupes de produits** (solde I budget global, coûts et rentrées financières des subventions cantonales, rentrées fiscales et amendes) et **produits** modifiés en vertu des arrêtés du 7 décembre 2021 du Grand Conseil (présentation des soldes actualisés sous la forme de tableaux sur les pages ci-après).

Pour éviter des travaux administratifs disproportionnés, les éléments suivants du compte rendu et des chiffres du budget 2022 et du plan mission-financement 2023 à 2025 n'ont pas été corrigés :

- Rapport et propositions du 25 août 2021 du Conseil-exécutif à l'intention du Grand Conseil (p. 9 et suivantes)
- Annexe «Plan d'investissement intégré 2022-2031» et «Indicateurs financiers» (p. 67 et suivantes)
- Annexe «Indicateurs financiers» (p. 70 et suivantes)
- Graphiques «Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Tableaux «Compte de résultats» et «Compte des investissements» de chaque DIR/CHA dans le domaine du compte rendu
- Commentaires des Directions
- Tableaux «Évolution du nombre de postes à plein temps» par Direction
- Graphiques «Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2022)» et «Ancienne planification / Nouvelle planification (solde II)» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Schéma du calcul des marges contributives» de chaque groupe de produits
- Tableaux «Solde I budget global produits» de chaque groupe de produits
- Compte rendu des groupes de produits

**Paramètres de pilotage définitifs après la session d'hiver
2021 du Grand Conseil :**
Solde du compte de résultats

Budget 2022

en CHF

DIR	Solde du compte de résultats	page
AUT	-14 669 539	89
CHA	-20 578 855	96
DEEE	-219 497 686	105
DSSI	-2 506 086 511	145
DIJ	-873 934 124	175
DSE	-207 011 287	217
FIN	7 038 685 979	244
INC	-2 514 799 852	273
DTT	-615 931 931	293
CF	-4 620 944	322
BPD	-1 261 836	328
JUS	-148 471 825	334

**Paramètres de pilotage définitifs après la session d'hiver
2021 du Grand Conseil :**
Groupe de produits

Budget 2022

en CHF

DIR	Groupe de produits	Solde I (budget global)	(+) Recettes des subven- tions canton- ales	(-) Coûts des subventions cantonales	(+) Rentrées fiscales et amendes	Chap.
CHA	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-20 289 097	100 000	-635 000	7 000	3.7.1
DEEE	Développement durable	-7 301 735	63 814 258	-86 949 000	2 721	4.7.7
DSSI	Santé publique	-63 758 315	7 063 500	-1 625 678 816	0	5.7.2
	Intégration et action sociale	-12 534 721	191 681 606	-952 876 582	3 000 000	5.7.5
DSE	Circulation routière et navigation	12 202 055	0	0	282 900 000	7.7.3
FIN	Impôts et prestations de services	-108 952 871	0	0	5 665 600 500	8.7.4

**Paramètres de pilotage définitifs après la session d'hiver
2021 du Grand Conseil :
Produits**

Budget 2022

en CHF

DIR	Produit	Solde I (budget global)	Chap.
CHA	Archives	-4 107 930	3.7.1
DSSI	Maladies transmissibles et non transmissibles	-51 914 151	5.7.2



Budget 2022 et plan intégré
mission-financement 2023 à 2025
du canton de Berne
Table des matières

Rapport

1	Aperçu, résumé et évaluation politique	11
1.1	Aperçu du résultat des travaux de planification	11
1.2	Résultat financier du budget 2022	13
1.3	Résultat financier du plan intégré mission-financement 2023 à 2025	13
1.4	Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)	14
1.5	Evolution de la politique financière depuis août 2020	14
1.6	Conclusion du Conseil-exécutif en matière de politique financière/évaluation des résultats du processus de planification de cette année	15
1.6.1	Nette amélioration des résultats de la planification : faible croissance de la dette sur quatre ans	15
1.6.2	Résultats de la planification supérieurs aux attentes du Conseil-exécutif	15
1.6.3	Persistance d'une grande incertitude en matière de planification	16
1.6.4	Nécessité de maintenir une politique financière à court terme en raison de la situation	16
1.6.5	Restauration de la sécurité de la planification dans le bâtiment grâce à la priorisation des projets	16
1.6.6	Nouveaux instruments pour la conception future de la politique financière	16
2	Résultats de la planification	17
2.1	Résultats des débats budgétaires de 2020	17
2.2	Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification	18
2.3	Objectifs de politique financière du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2021	18
2.4	Principaux changements par rapport à la précédente planification	19
2.4.1	Mise à jour des prévisions de recettes fiscales	19
2.4.2	Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)	19
2.4.3	Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	20
2.4.4	Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale	20
2.4.5	Charges en plus et revenus en moins résultant de la crise due au coronavirus (recettes fiscales non comprises)	21
2.4.6	Besoins supplémentaires dans le domaine du jardin d'enfants et de l'école obligatoire : évolution démographique et application de REVOS	21
2.4.7	Evolution des besoins d'amortissement	22
2.4.8	Augmentation des charges de santé publique	22
2.4.9	Besoins supplémentaires de l'Office des immeubles et des constructions	22
2.4.10	Mesures salariales	23
2.4.11	Revenus supplémentaires de l'impôt sur les véhicules à moteur	23
2.4.12	Besoins supplémentaires dans le secteur du 3 ^e âge et du handicap	23
2.4.13	Besoins supplémentaires dans le domaine des prestations complémentaires	24
2.4.14	Besoins supplémentaires des écoles moyennes et des écoles professionnelles : évolution démographique et déficit structurel	24
2.4.15	Autres changements par rapport à la précédente planification	24
2.4.16	Récapitulatif des principaux changements	25
2.5	Politique du personnel	26
2.5.1	Mesures salariales 2022 à 2025	26
2.5.2	Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'Etat	26
2.5.3	Gestion des postes de justice, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données	28
2.6	Politique d'investissement	29
2.6.1	Situation initiale	29
	Optimisation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements	29
	Utilisation des ressources non utilisées de Fonds existants	29
	Priorisation, échelonnement et redimensionnement du besoin d'investissement	29
2.6.2	Plan d'investissement intégré (PII) 2022 à 2031	29
	Remarques préliminaires	29
	Décisions du Conseil-exécutif concernant le PII 2022 à 2031	30
	Evolution du PII 2022 à 2031 en comparaison du PII 2021 à 2030	30
2.6.3	Investissement net de 2022 à 2025	31

2.6.4	Mesures permettant d'exploiter l'investissement net	33
2.7	Autres facteurs influant sur la planification 2022 à 2025	34
2.7.1	Traitement des déclarations de planification adoptées sur le PIMF 2022 à 2024	34
2.7.2	Traitement de la motion financière 259–2019 CFin (Bichsel, Zollikofen)	35
2.7.3	Traitement de la motion financière 023–2019 PLR (Haas, Berne)	35
2.7.4	Planification des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)	35
2.7.5	Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget cantonal	35
2.8	Evolution du solde du compte de résultats entre novembre 2020 et la mi-août 2021	36
2.9	Evolution du solde de financement entre novembre 2020 et la mi-août 2021	37
3	Risques et opportunités en matière de politique financière	38
3.1	Environnement conjoncturel	38
3.2	Évolution de la pandémie de Covid-19	38
3.3	Évolution des rentrées fiscales	38
3.4	Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)	39
3.5	Distribution des bénéfices de la Banque nationale suisse (BNS)	39
3.6	Financement du besoin d'investissement en forte hausse à partir de 2023	39
3.7	Augmentation des frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation liée à la hausse du besoin d'investissement	39
3.8	Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé	40
3.9	Évolution dans le domaine des migrations	40
3.10	Évolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires	40
3.11	Réductions de primes de l'assurance-maladie	40
3.12	Niveau des taux d'intérêt/intérêts passifs	41
3.13	Changement de canton de la commune de Moutier	41
3.14	Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton	41
3.15	Autres opportunités et risques	41
3.16	Vue d'ensemble des projets les plus importants du point de vue financier, dont les répercussions financières ne sont pas prises en compte dans le budget 2022/ PIMF 2023 à 2025	42
4	Le budget et le plan intégré mission-financement en détail	48
4.1	Environnement conjoncturel	48
4.1.1	Niveau international	48
4.1.2	Suisse	48
4.1.3	Canton de Berne	48
4.2	Données macroéconomiques de la planification 2022 à 2025	49
4.3	Données financières de la période de planification 2022 à 2025	50
4.4	Compte de résultats	51
4.4.1	Solde	51
4.4.2	Groupes de matières	52
4.5	Investissement net	54
4.6	Solde de financement	54
4.6.1	Aperçu	54
4.6.2	Evolution de 2022 à 2025	55
4.7	Bilan prévisionnel	55
4.7.1	Aperçu	55
4.7.2	Patrimoine financier	55
4.7.3	Patrimoine administratif	55
4.7.4	Evolution du découvert / excédent du bilan /capital propre	55
4.7.5	Endettement brut I et II	56
	Endettement brut I	56
	Endettement brut II	57
	Cadre du nouvel endettement pour 2022	57
4.8	Indicateurs	57
4.8.1	Degré d'autofinancement	57
4.8.2	Quote-part de l'endettement	57
5	Priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments	59
5.1	Situation initiale	59
5.2	Procédure en deux étapes	59
5.3	Fixation du niveau d'investissement pour le domaine des bâtiments	59

5.4	Priorisation avec le niveau d'investissement défini	60
5.5	Résultat de la priorisation	61
5.5.1	Hautes écoles	61
5.5.2	Exécution judiciaire	62
5.5.3	Autres bâtiments	63
5.6	Evaluation des résultats de la priorisation	63
5.7	Possibilités d'action du Grand Conseil sur les résultats de la priorisation	64
6	Propositions	65
6.1	Budget 2022	65
6.2	Plan intégré mission-financement 2023 à 2025	65
6.3	Budget 2022	66
6.4	Plan intégré mission-financement 2023 à 2025	66
7	Annexe: Plan cantonal d'investissement 2022 à 2031	67
8	Indicateurs financiers	70
8.1	Indicateurs	70
8.1.1	Taux d'endettement net	71
8.1.2	Degré d'autofinancement I	72
8.1.3	Degré d'autofinancement II	73
8.1.4	Part des charges d'intérêts	74
8.1.5	Dette brute par rapport aux revenus	75
8.1.6	Proportion des investissements	76
8.1.7	Part du service de la dette	77
8.1.8	Dette nette II par habitant en francs	78
8.1.9	Taux d'autofinancement	79
8.1.10	Dette brute I	80
8.1.11	Dette brute II	80
8.1.12	Dette nette II	81
8.1.13	Quote-part d'endettement II	81
8.1.14	Quote-part de l'État	82
8.1.15	Quote-part de l'impôt	82
8.2	Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2	83

Compte rendu

1	Ensemble du canton	87
1.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (budget 2022, solde II)	87
2	Autorités (AUT)	89
2.1	Compte de résultats	89
2.2	Compte des investissements	90
2.3	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT	90
2.4	Comptes spéciaux	91
2.4.1	Grand Conseil	91
2.4.2	Conseil-exécutif	93
3	Chancellerie d'Etat (CHA)	95
3.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)	95
3.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	95
3.3	Priorités de développement de la Direction	95
3.4	Compte de résultats	96
3.5	Compte des investissements	97
3.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA	98
3.7	Groupes de produits	99
3.7.1	Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	99
4	Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	103
4.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)	103
4.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	103
4.3	Priorités de développement de la Direction	104
4.4	Compte de résultats	105
4.5	Compte des investissements	106
4.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE	107
4.7	Groupes de produits	108
4.7.1	Soutien aux fonctions de direction	108
4.7.2	Assurance-chômage	110
4.7.3	Développement et surveillance économique	113
4.7.4	Forêt et dangers naturels	116
4.7.5	Agriculture	119
4.7.6	Nature	122
4.7.7	Développement durable	125
4.7.8	Protection des consommateurs et de l'environnement	128
4.7.9	Service vétérinaire	130
4.8	Financements spéciaux	132
4.8.1	Fonds d'aide investissements	132
4.8.2	Fonds de régénération des eaux	134
4.8.3	Caisse des épizooties	136
4.8.4	Fonds du tourisme	138
4.8.5	Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage	140
5	Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	143
5.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)	143
5.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	143
5.3	Priorités de développement de la Direction	144
5.4	Compte de résultats	145
5.5	Compte des investissements	147
5.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI	148
5.7	Groupes de produits	149
5.7.1	Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques	149
5.7.2	Santé publique	151
5.7.3	Protection de la santé et service sanitaire(valable jusqu'au 31.12.2021)	155
5.7.4	Sécurité des médicaments/Assurance-qualité(valable jusqu'au 31.12.2021)	157
5.7.5	Intégration et action sociale	159

5.7.6	Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation(valable jusqu'au 31.12.2021)	163
5.7.7	Unités administratives assimilées	165
5.8	Préfinancements	167
5.8.1	Fonds d'investissements hospitaliers	167
5.9	Financements spéciaux	170
5.9.1	Fonds de lutte contre la toxicomanie	170
6	Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	173
6.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)	173
6.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	174
6.3	Priorités de développement de la Direction	174
6.4	Compte de résultats	175
6.5	Compte des investissements	177
6.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ	178
6.7	Groupes de produits	179
6.7.1	Soutien de la direction	179
6.7.2	Relations entre l'Etat et les Eglises	181
6.7.3	Justice administrative interne à l'administration	183
6.7.4	Pilotage des ressources et des prestations d'assistance	185
6.7.5	Organisation du territoire et affaires communales	187
6.7.6	Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse (valable jusqu'au 31.12.2021)	190
6.7.7	Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	192
6.7.8	Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	194
6.7.9	Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	196
6.7.10	Préfectures	199
6.7.11	Poursuites et faillites	201
6.7.12	Tenue du registre foncier	203
6.7.13	Registre du commerce	205
6.7.14	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	207
6.7.15	Information géographique	210
6.8	Financements spéciaux	213
6.8.1	Compensation de la plus-value	213
7	Direction de la sécurité (DSE)	215
7.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)	215
7.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	215
7.3	Priorités de développement de la Direction	216
7.4	Compte de résultats	217
7.5	Compte des investissements	218
7.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE	219
7.7	Groupes de produits	220
7.7.1	Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	220
7.7.2	Police	223
7.7.3	Circulation routière et navigation	227
7.7.4	Exécution judiciaire	230
7.7.5	Population	234
7.7.6	Sécurité civile, sport et affaires militaires	237
7.8	Financements spéciaux	240
7.8.1	Fonds des contributions de remplacement	240
8	Direction des finances (FIN)	243
8.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)	243
8.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	243
8.3	Priorités de développement de la Direction	243
8.4	Compte de résultats	244
8.5	Compte des investissements	245
8.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN	246
8.7	Groupes de produits	247
8.7.1	Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	247
8.7.2	Prestations de services finances du groupe	250

8.7.3	Péréquation financière confédération – canton/canton – communes	253
8.7.4	Impôts et prestations de services	256
8.7.5	Personnel	259
8.7.6	Informatique et organisation	261
8.8	Financements spéciaux	264
8.8.1	Fonds pour les cas spéciaux	264
8.9	Préfinancements	266
8.9.1	Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement	266
8.10	Réserve de politique financière	268
8.10.1	Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)	268
9	Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	271
9.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)	271
9.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	271
9.3	Priorités de développement de la Direction	272
9.4	Compte de résultats	273
9.5	Compte des investissements	274
9.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC	275
9.7	Groupes de produits	276
9.7.1	Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	276
9.7.2	Ecole obligatoire et offres périscolaires	278
9.7.3	Ecoles moyennes et formation professionnelle	280
9.7.4	Enseignement supérieur	283
9.7.5	Culture	286
9.7.6	Services centralisés	288
10	Direction des travaux publics et des transports (DTT)	291
10.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)	291
10.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	291
10.3	Priorités de développement de la Direction	292
10.4	Compte de résultats	293
10.5	Compte des investissements	294
10.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT	295
10.7	Groupes de produits	296
10.7.1	Soutien à la direction	296
10.7.2	Juridiction administrative et prestations juridiques	298
10.7.3	Infrastructures	300
10.7.4	Transports publics et coordination des transports	303
10.7.5	Gestion des biens immobiliers	306
10.7.6	Eaux et déchets	309
10.8	Financements spéciaux	312
10.8.1	Fonds pour la gestion des déchets	312
10.8.2	Fonds pour l'assainissement	314
10.8.3	Fonds des rives, lacs et des rivières	316
10.8.4	Fonds pour l'alimentation en eau	318
11	Contrôle des finances (CF)	321
11.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)	321
11.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	321
11.3	Priorités de développement de la Direction	321
11.4	Compte de résultats	322
11.5	Compte des investissements	323
11.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du CF	324
11.7	Groupes de produits	325
11.7.1	Surveillance des finances	325
12	Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	327
12.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)	327
12.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	327
12.3	Priorités de développement de la Direction	327

12.4	Compte de résultats	328
12.5	Compte des investissements	329
12.6	Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD	330
12.7	Groupes de produits	331
12.7.1	Protection des données	331
13	Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	333
13.1	Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)	333
13.2	Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)	333
13.3	Priorités de développement de la Direction	333
13.4	Compte de résultats	334
13.5	Compte des investissements	335
13.6	Evolution du nombre de postes à plein temps de l'JUS	336
13.7	Groupes de produits	337
13.7.1	Direction de la magistrature	337
13.7.2	Juridictions civile et pénale	339
13.7.3	Juridiction administrative	342
13.7.4	Ministère public	344



Kanton Bern
Canton de Berne

Budget 2022 et plan intégré
mission-financement 2023 à 2025
du canton de Berne
Rapport

1 Aperçu, résumé et évaluation politique

1.1 Aperçu du résultat des travaux de planification

Le budget 2022 et le plan intégré mission-financement 2023 à 2025 (PIMF 2023-2025) présentent les valeurs-repères suivantes :

en millions CHF	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats				
Charges	12 046	12 159	12 308	12 459
Revenus	11 997	12 256	12 609	12 855
Résultat total du compte de résultats	-50	97	301	396
Investissement net	401	530	588	637
Solde de financement (- = nouvel endettement, + = réduction de la dette)	-117	-104	58	138
Nouvel endettement total		-25		
Nouvel endettement annuel		-6		
Degré d'autofinancement		99%		

Résultat des travaux de planification de cette année

Le processus de planification de l'année passée a été marqué par la pandémie de coronavirus et ses lourdes conséquences financières. Il a non seulement fallu corriger significativement les prévisions fiscales, mais aussi faire face à d'importants coûts supplémentaires pour juguler la crise. Pour diverses raisons, la situation s'est nettement améliorée lors du processus de planification de 2021 :

- Tout d'abord, les instituts d'études conjoncturelles ont revu leurs prévisions d'évolution économique à la hausse. La récession due à la pandémie de coronavirus devrait finalement être moins forte que prévu. A partir de 2022, on peut donc tabler sur des rentrées fiscales plus élevées que ce qui avait été prévu lors de la précédente planification financière.
- La nouvelle convention relative à la distribution du bénéfice conclue par la Banque nationale suisse (BNS) et le Département fédéral des finances (DFF) est un autre facteur à l'origine de cette amélioration. Elle permet à la BNS de distribuer au canton de Berne une part de ses bénéfices pouvant aller jusqu'à quelque CHF 480 millions par an, et ce, à partir de l'exercice 2020.
- En outre, d'après les prévisions actualisées, les versements auxquels le canton de Berne peut prétendre au titre de la péréquation financière nationale (RPT) ont tendance à augmenter, en particulier à partir de 2024.

Néanmoins, la crise sanitaire va continuer de peser sur les finances bernoises, en impactant les rentrées fiscales mais surtout les charges de santé et d'aide sociale. D'autres secteurs des prestations publiques vont également en pâtir, et il est globalement exceptionnellement difficile d'en estimer le coût financier.

Indépendamment de la pandémie, les besoins augmentent dans de nombreux domaines, notamment la formation et la santé, à l'Office des immeubles et des constructions, dans le secteur du handicap et de la vieillesse ou encore en matière de prestations complémentaires.

Au final, le résultat de la planification est significativement meilleur que celui de l'année passée. Pour ce qui concerne l'année budgétaire 2022, on table maintenant sur un excédent de charges de CHF 50 millions au compte de résultats et sur un solde de financement négatif (CHF 117 mio), alors que le PIMF prévoyait jusqu'ici encore un excédent de charges et un nouvel endettement de près de CHF 600 millions chacun en 2022. Le résultat de cette planification est nettement meilleur que celui auquel s'attendait le Conseil-exécutif au début du processus de planification de cette année. Néanmoins, le budget 2022 ne respecte pas les deux freins à l'endettement prescrits par la constitution. Cette fois encore, il ne pourra donc être adopté par le Grand Conseil qu'à la condition de recueillir au moins la majorité des trois cinquièmes (96 voix).

Des excédents sont prévus au PIMF de 2023 à 2025 et des soldes de financement positifs en 2024 et 2025. Par contre, un nouvel endettement est inscrit au PIMF en 2023. En application du projet de loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers (version du 26 mai 2021 envoyée en consultation), des ressources issues de la dissolution progressive de ces Fonds sont inscrites sur toutes les années du PIMF.

Pour faire face à la croissance des besoins d'investissement, le Conseil-exécutif a élaboré une proposition de priorisation des investissements dans le bâtiment (cf. chap. 5), qui doit être appliquée l'année prochaine au budget 2023 et au PIMF 2024-2026, ainsi qu'au PII 2023-2032, sur la base des résultats des débats politiques. Cela signifie qu'elle n'a pas été prise compte dans le chiffrage de cette année et qu'elle permettra de réduire les besoins d'investissement lors du prochain processus de planification.

1.2 Résultat financier du budget 2022

Les résultats des travaux d'élaboration du budget 2022 se résument comme suit :

- Le compte de résultats de l'exercice budgétaire 2022 fait apparaître des charges de CHF 12 046 millions et des revenus de CHF 11 997 millions, le résultat de l'exercice est donc un excédent de charges à hauteur de CHF 50 millions.
- L'investissement net (financements spéciaux compris) s'élève à CHF 401 millions, soit CHF 9 millions de plus que ce que prévoyait la planification précédente pour 2022. L'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux) s'élève à CHF 379 millions.
- Il en résulte un solde de financement négatif de CHF 117 millions. L'endettement augmente donc de CHF 117 millions en 2022.
- Lors du processus de planification de 2020, il a fallu revoir à la baisse les prévisions de rentrées fiscales en raison de la crise sanitaire. Lors de l'actualisation de celles-ci, les estimations de l'année passée se sont révélées trop pessimistes. Les rentrées fiscales prévues au budget 2022 ont donc été augmentées d'environ CHF 240 millions par rapport à celles de la planification précédente (PIMF 2022).
- D'autres domaines sont financièrement affectés par la pandémie en 2022. Ainsi les charges de CHF 45 millions qui avaient déjà été inscrites au PIMF 2022 ont-elles été augmentées de CHF 48 millions lors de l'établissement du budget 2022. Ces ressources supplémentaires sont nécessaires au maintien des mesures de lutte contre la pandémie dans le domaine de l'aide sociale et des transports publics.
- Une nouvelle convention sur la distribution des bénéfices de la BNS conclue entre le DFF et la BNS autorise la BNS à distribuer chaque année jusqu'à CHF 6 milliards à la Confédération et aux cantons. Sur cette base, CHF 480 millions ont été inscrits au budget 2022 à ce titre.
- Les versements compensatoires à recevoir au titre de la RPT sont budgétés à CHF 935 millions pour 2022. Ils restent donc assez faibles, d'un montant à peu près équivalent à celui qui avait été inscrit au budget de 2021.
- Le budget 2022 tient compte d'une augmentation des charges financières dans plusieurs domaines, en particulier pour l'école enfantine et l'école obligatoire, pour la santé et pour l'Office des immeubles et des constructions.
- Conformément à une déclaration de planification du Grand Conseil sur le PIMF 2022, le budget 2022 consacre 0,4 pour cent de la masse salariale à la progression des traitements. Ajouté aux gains de rotation, qui ne figurent pas au budget, 1,2 pour cent sera au total affecté aux mesures salariales.
- Comme les années précédentes, le résultat de la planification a été corrigé avant finalisation du budget cantonal, afin de réduire les écarts entre budget et résultat des comptes ; cette correction représente CHF 136 millions.

Plateforme de visualisation des finances

Les résultats de la planification du budget et du PIMF ainsi que du rapport de gestion sont également publiés sur la plateforme de visualisation des finances du canton de Berne (www.finanzviz.apps.be.ch). Cette plateforme permet d'afficher les résultats à différents niveaux sur une longue période et, par exemple, de comparer les objectifs et les résultats.

1.3 Résultat financier du plan intégré mission-financement 2023 à 2025

Les résultats de la planification concernant le PIMF 2023-2025 peuvent se résumer comme suit :

- Le compte de résultats dégage tous les ans un excédent de revenus compris entre CHF 97 millions (en 2023) et CHF 396 millions (en 2025).
- L'investissement net (financements spéciaux inclus) est chiffré à CHF 530 millions en 2022 et passe à CHF 637 millions en 2025. Sur toute la période du PIMF, il se monte en moyenne à CHF 585 millions. L'investissement net ordinaire (sans les financements spéciaux) s'élève en moyenne à CHF 564 millions.
- Compte tenu de la croissance avérée de l'augmentation des besoins d'investissement et conformément au projet de loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice et de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers (version du 26 mai 2021 envoyée en consultation), les ressources dégagées par ces dissolutions ont été inscrites au PIMF pour un montant variant entre CHF 61 millions en 2023 et CHF 140 millions en 2025.
- Un nouvel endettement de CHF 104 millions (solde de financement négatif) est prévu en 2023, alors qu'on table sur une réduction de CHF 58 millions de la dette en 2024 et de CHF 138 millions en 2025 (solde de financement positif).
- Les rentrées fiscales inscrites au PIMF 2023-2025 sont également nettement plus importantes que ce qui avait été prévu jusqu'à présent. Elles sont estimées à environ CHF 200 millions en 2023 et 2024 et à près de CHF 300 millions en 2025.
- Le Conseil-exécutif pense que la pandémie de coronavirus continuera à peser sur les finances en 2023 et au-delà. Il a chiffré son coût entre CHF 43 millions (en 2023) et CHF 15 millions (en 2025), principalement pour l'aide sociale et le maintien des mesures de lutte contre la pandémie.
- La planification de cette année prévoit une augmentation des versements compensatoires à recevoir au titre de la RPT à partir de 2023, qui s'explique par la baisse du potentiel de ressources du canton de Berne (versements inscrits au PIMF : CHF 1 milliard en 2023 ; CHF 1,18 milliard en 2025).
- Le PIMF 2023-2025 comprend aussi des distributions du bénéfice de la BNS à hauteur de CHF 320 millions par an. Etant donné que l'évolution des prochaines années est incertaine, le montant total des ressources provenant des distributions du bénéfice de la BNS qui a été inscrit au PIMF n'est pas aussi élevé que ce que

la BNS peut désormais potentiellement distribuer selon la nouvelle convention qu'elle a passée avec le DFF.

- Le PIMF 2023-2025 prévoit une croissance de la masse salariale de 0,7 pour cent par an. En tenant compte des gains de rotation, 1,5 pour cent de la masse salariale pourra ainsi être consacré à la progression des rémunérations.
- Des charges supplémentaires par rapport à ce qui était prévu jusqu'ici sont aussi inscrites au PIMF, notamment pour l'école enfantine et l'école obligatoire, la santé, l'Office des immeubles et des constructions, le secteur du handicap et de la vieillesse, les prestations complémentaires, ainsi que pour l'enseignement secondaire du 2^e degré et la formation professionnelle.

1.4 Attestation du respect du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats et au compte des investissements (art. 101a et 101b ConstC)

En vertu de l'article 101a, alinéa 5 de de la Constitution du canton de Berne (ConstC; RSB 101.1) sur le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats, les gains comptables et les amortissements

des immobilisations financières ne sont pas pris en compte pour l'application des alinéas 1 et 2 de l'article 101a. Par conséquent, ils sont retranchés du solde du compte de résultats dans l'attestation ci-après. La planification actuelle ne contient ni gains comptables ni amortissements des immobilisations financières. Le résultat déterminant du compte de résultats évolue ainsi en particulier en 2023 (voir tableau ci-dessous).

Le budget 2022 ne respecte pas les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte de résultats (art. 101a ConstC). En vertu de ces dispositions, le budget 2022, vu qu'il est déficitaire, doit recueillir au moins la majorité des trois cinquièmes (96 voix) pour être adopté par le Grand Conseil.

L'insuffisance de financement de CHF 117 millions prévue au budget 2022 ne permet pas non plus de respecter les dispositions constitutionnelles du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC).

Frein à l'endettement appliqué au compte de résultats

Les résultats présentés ici ne permettent de respecter les consignes de frein à l'endettement, qu'il s'agisse de celui qui s'applique au compte de résultats ou au compte des investissements.

en millions CHF	Budget	Plan intégré mission-financement		
	2022	2023	2024	2025
Résultat total du compte de résultats	-50	97	301	396
Soustraction des gains comptables et des amortissements sur les immobilisations financières conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	1	10	1	1
Résultat total du compte de résultats conformément à l'article 101a, alinéa 5 ConstC	-50	87	301	395

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

1.5 Evolution de la politique financière depuis août 2020

Les principaux éléments d'évolution de la situation budgétaire, ainsi que les arrêtés du Conseil-exécutif et du Grand Conseil édictés depuis août 2020 sont présentés ci-après:

- Le Conseil-exécutif avait publié les résultats de la planification du budget 2021 et du plan intégré mission-financement 2022 à 2024 le 21 août 2020. Il les avait établis compte tenu des conséquences financières de la pandémie de coronavirus, en revoyant nettement à la baisse les prévisions fiscales et à la hausse les charges afférentes à divers champs d'activité. A cela est venu s'ajouter une nette diminution des ressources à recevoir au titre de la RPT. Le PIMF tablait ainsi sur un nouvel endettement de plus de CHF 2 milliards sur l'ensemble de la période de planification 2021 à 2024. Afin de pouvoir améliorer les résultats de la
- Durant sa session d'hiver de 2020, le Grand Conseil a approuvé le budget 2021 par 116 voix contre 31 et sept abstentions (vote final), c'est-à-dire à plus de la majorité des trois cinquièmes (96 voix) nécessaire à l'adoption d'un budget déficitaire. Le Grand Conseil a approuvé le PIMF 2022-2024 par 105 voix contre 41 et trois abstentions. Il a accepté la grande majorité des propositions gouvernementales de la «Voie 3 » évoquées plus haut (cf. chap. 2.1).

- Fin janvier 2021, le DFF et la BNS ont conclu une nouvelle convention sur les distributions de bénéfice de la BNS pour les exercices 2020 à 2025. Aux termes de cette convention, la BNS pourra désormais distribuer jusqu'à CHF 6 milliards à la Confédération et aux cantons, à condition que sa situation financière le permette. La première distribution à laquelle la BNS a pu procéder à concurrence de ce montant concerne donc son bénéfice de l'exercice 2020 et pour les comptes de 2021 du canton de Berne, cela représente des revenus d'environ CHF 480 millions.
- Dès l'automne 2020, la révision des prévisions a montré que la récession économique due à la crise sanitaire serait moins importante que prévu en Suisse. Les données économiques du quatrième trimestre 2020 sont venues confirmer ce constat. Toutefois, la deuxième vague épidémique et les mesures plus restrictives qui ont été mises en place pour l'endiguer, en particulier le second confinement décrété à partir du 18 janvier 2021, ont mis un coup d'arrêt à la reprise économique.
- Le Conseil-exécutif et la Direction des finances persévèrent dans les efforts amorcés en 2020 pour corriger « l'effet particulier » de 2017 sur les paiements compensatoires reçus au titre de la RPT. Dans ce cadre, l'Administration fédérale des finances (AFF) a soumis un projet de modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC; RS 613.21) aux gouvernements cantonaux le 19 mars 2021. Les cantons ont rejeté ce projet à l'occasion de la consultation organisée par l'AFF (cf. chap. 3.4).
- Le Conseil-exécutif a présenté le résultat des comptes de 2020 le 30 mars 2021. Les comptes de 2020 affichent un excédent de revenus de CHF 40 millions et un solde de financement négatif de CHF 20 millions. Ces résultats se révèlent donc meilleurs que ce qui avait été craint au début de crise liée au coronavirus. Cette amélioration est en grande partie imputable à la distribution du bénéfice de la BNS d'un montant d'environ CHF 320 millions, soit nettement plus que les CHF 80 millions qui avaient été inscrits au budget 2020. Ces ressources ont permis de compenser une partie des CHF 303 millions de dépenses engagées pour faire face à la crise liée au coronavirus.
- Aux premier et deuxième trimestres 2021, le Conseil-exécutif a révisé à plusieurs reprises l'ordonnance cantonale concernant les mesures destinées aux entreprises pour les cas de rigueur en lien avec l'épidémie de COVID-19 qui avait été édictée en décembre 2020. En outre, il a donné son aval à un crédit-cadre de CHF 219 millions le 8 avril 2021, afin de consacrer une enveloppe de CHF 1,1 milliard, participation fédérale comprise, aux aides financières dans les cas de rigueur.
- Au premier semestre 2021, la Commission des finances, le Conseil-exécutif et la Direction des finances ont approfondi les axes d'intervention convenus dans le cadre de la concertation sur les besoins d'investissement menée par une délégation du Conseil-exécutif et les présidents de la Commission des finances et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire: le 26 mai 2021, le Conseil-exécutif a envoyé en consultation son projet de loi sur la dissolution du Fonds des distributions de bénéfice de la BNS et du Fonds des investissements hospitaliers. Le 21 juin 2021, une délégation du Conseil-exécutif a présenté la proposition gouvernementale de priorisation des investissements dans le bâtiment aux présidents des commissions parlementaires intéressées. En outre, la Commission des finances et la Direction des finances se sont réunies

à plusieurs reprises pour réfléchir aux moyens d'optimiser les freins à l'endettement.

- En mai et juin 2021, le Conseil-exécutif a organisé plusieurs journées de réflexion sur la politique financière, qui ont débouché sur de nombreuses décisions concernant l'élaboration du budget 2022 et du PIMF 2023-2025 (cf. compte rendu circonstancié au chap. 2).

1.6 Conclusion du Conseil-exécutif en matière de politique financière/évaluation des résultats du processus de planification de cette année

Le Conseil-exécutif dresse ci-après un bilan des résultats des travaux de planification visant l'établissement du budget 2022 et du PIMF 2023-2025 et en évalue les résultats.

1.6.1 Nette amélioration des résultats de la planification: faible croissance de la dette sur quatre ans

La présente planification prévoit au budget 2022 un excédent de charges nettement inférieur (CHF 50 mio) et un nouvel endettement beaucoup plus faible (CHF 117 mio) que la planification de l'année passée: le PIMF 2022 à 2024 prévoyait en effet un excédent de charges et un solde de financement négatif d'environ CHF 600 millions chacun en 2022.

Le nouveau PIMF 2023 à 2025 affiche chaque année un excédent de revenus au compte de résultats et un solde de financement positif en 2024 et en 2025. Toutefois, le solde de financement reste négatif en 2023. Sur la période de planification des quatre années 2022 à 2025, on table encore sur un nouvel endettement chiffré à CHF 25 millions, contre un total de près de CHF 2 milliards dans le budget 2021 et le PIMF 2022 à 2024.

1.6.2 Résultats de la planification supérieurs aux attentes du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif se félicite de cette amélioration des résultats de la planification, qui dépasse ce à quoi il s'attendait au début du processus de planification de cette année. Cette amélioration résulte essentiellement de plusieurs postes de revenus, notamment d'une réévaluation des rentrées fiscales, d'une hausse des distributions des bénéfices de la BNS et d'une augmentation des paiements compensatoires à recevoir au titre de la RPT. L'amélioration des résultats de la planification relative au PIMF est aussi en partie due à la prise en compte dans les chiffres de la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, dans le but de financer les besoins d'investissement supplémentaires.

Du côté des charges, on enregistre, par contre, une hausse des besoins financiers dans de nombreux secteurs, notamment pour l'école enfantine et l'école obligatoire, la santé publique, à l'Office des immeubles et des constructions, dans le secteur de la vieillesse et du handicap, en matière de prestations complémentaires et dans

le domaine de l'enseignement secondaire du 2^e degré et de la formation professionnelle.

Même si les résultats de la planification ont dépassé les attentes du Conseil-exécutif, force est de constater que le budget 2022 ne respecte pas les consignes constitutionnelles de freins à l'endettement. Pour être adopté par le Grand Conseil, le budget 2022 devra donc cette fois encore recueillir au moins la majorité des trois cinquièmes.

1.6.3 Persistance d'une grande incertitude en matière de planification

Les résultats de la planification sont à considérer comme exceptionnellement incertains, puisque l'on ignore comment évoluera la pandémie de coronavirus. Cette incertitude est particulièrement forte en ce qui concerne les recettes fiscales ou les charges dans le domaine de la santé publique et de l'aide sociale. Mais il y a aussi un risque que les charges augmentent dans les secteurs des transports publics ou des réductions de primes. A l'inverse, les charges pourraient diminuer et les revenus augmenter si la situation évoluait positivement. Vu ce grand flou, le Conseil-exécutif n'a pas entièrement tenu compte des besoins supplémentaires annoncés par les Directions dans son chiffrage.

Indépendamment de la pandémie de coronavirus, les distributions du bénéfice de la BNS représentent potentiellement une chance énorme pour les années 2023 à 2025 du PIMF, dans la mesure où elles pourraient être bien plus élevées que celles qui sont prévues actuellement.

1.6.4 Nécessité de maintenir une politique financière à court terme en raison de la situation

Du fait de la crise et des fortes incertitudes qu'elle implique, le canton de Berne a dû rompre avec sa traditionnelle vision à long terme en matière de planification financière, pour adopter l'an dernier une optique à plus court terme. Lors du processus de planification de 2020, le Conseil-exécutif avait donc mis l'accent sur l'exercice budgétaire et sur la première année du PIMF. Il visait ainsi à limiter au minimum les « dégâts financiers » pour l'exercice budgétaire 2021.

Les incertitudes demeurent toujours aussi grandes, puisque nul ne sait comment va évoluer la pandémie. C'est pourquoi le Conseil-exécutif s'est aussi focalisé sur l'exercice budgétaire lors du processus de planification de 2021 et s'est attaché, en particulier, à éviter autant que possible d'alourdir les charges en prévoyant de nouvelles tâches ou offres.

Pour déterminer l'orientation future de la politique financière, il faut analyser précisément les évolutions à venir, ce qui implique en particulier de savoir quand nous pourrions sortir du « mode de crise » et retrouver une vision à plus long terme et une meilleure capacité de planification.

1.6.5 Restauration de la sécurité de la planification dans le bâtiment grâce à la priorisation des projets

En ce qui concerne l'augmentation des besoins d'investissement, le Conseil-exécutif a franchi une étape importante en proposant

une priorisation des projets d'investissement dans le domaine des bâtiments. Pour élaborer cette proposition, il a défini le niveau moyen d'investissement à prévoir pour les prochaines années. Puis il a hiérarchisé les projets de construction prévus compte tenu de ce niveau d'investissement. Une fois que le parlement aura débattu de sa proposition de priorisation, la sécurité nécessaire en matière de planification des investissements sera restaurée.

Dans le cadre de ses travaux de priorisation des investissements, le Conseil-exécutif a estimé qu'il était raisonnable d'accepter un nouvel endettement pour réaliser des projets de construction d'intérêt économique et budgétaire supérieur. D'autant que beaucoup de projets d'investissement revêtent une importance stratégique pour le développement économique du canton. Le Conseil-exécutif est en outre convaincu que la réalisation de ces projets de construction dynamisera fortement l'économie.

1.6.6 Nouveaux instruments pour la conception future de la politique financière

L'augmentation des besoins d'investissement et les situations de crise telles que celle déclenchée par la pandémie de coronavirus appellent une adaptation des instruments de politique financière ou la création de nouveaux. Le Conseil-exécutif estime à cet égard qu'il faut poursuivre et concrétiser les orientations suivantes :

- Les avoirs du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers doivent pouvoir être utilisés pour financer une partie de la forte croissance des besoins d'investissement. Le Conseil-exécutif a adopté le 26 mai 2021 un projet de loi en ce sens qu'il a envoyé en consultation.
- Faisant suite à l'initiative parlementaire 189–2019 Köppli (Berne, pvl), la Commission des finances a entrepris des travaux en vue d'optimiser les freins à l'endettement. L'adoption d'une optique pluriannuelle et la possibilité d'augmenter l'endettement sur une période définie constituent à cet égard les principaux éléments.

2 Résultats de la planification

2.1 Résultats des débats budgétaires de 2020

Le Grand Conseil a approuvé le budget 2021 par 116 voix contre 31 et sept abstentions (vote final du 24 novembre 2020). Le budget 2021 a donc recueilli la majorité des trois cinquièmes que requiert le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats pour adopter un budget déficitaire (art. 101a, al. 3 de la Constitution du canton de Berne, ConstC; RSB 101.1). Le même jour, le Grand Conseil a aussi accepté le plan intégré mission-financement (PIMF) 2022 à 2024, par 105 voix contre 41 et trois abstentions.

En outre, il a pris diverses décisions en vue de l'élaboration du budget 2022 et du PIMF 2023 à 2025. Entre l'adoption de plusieurs déclarations de planification portant sur le PIMF 2022 à 2024 et le rejet de diverses autres propositions et déclarations de planification, il a envoyé des signaux forts pour l'élaboration du budget 2022 et du PIMF 2023 à 2025. Lors des débats budgétaires de 2020, le Grand Conseil a aussi examiné les propositions présentées par le Conseil-exécutif pour améliorer les résultats de la planification (« Voie 3 »). Voici un résumé des principaux résultats de la session de novembre 2020 :

- Le Grand Conseil a adopté une déclaration de planification portant sur les mesures salariales en faveur du personnel cantonal, du corps enseignant et du personnel du secteur subventionné (80 voix contre 66). Cette déclaration, tout comme une proposition similaire relative au budget 2021, demande que le budget 2022 affecté aux mesures salariales soit fixé à 0,4 pour cent de la masse salariale. Le Conseil-exécutif avait quant à lui proposé de ne budgéter aucune mesure salariale pour 2022 et de n'en financer qu'à concurrence des gains de rotation (0,8 %). Plusieurs propositions relatives au budget 2021 et déclarations de planification portant sur le PIMF 2022 à 2024, qui aspiraient à des mesures salariales d'ampleur diverses selon les catégories de personnels, ont en outre été rejetées ou retirées.
- Le Grand Conseil s'est aussi opposé à une proposition soumise par le Conseil-exécutif dans le cadre de la « Voie 3 », dont l'objectif était de réduire le programme d'encouragement Energie

de CHF 1,5 million par an entre 2023 et 2024 (63 voix pour – 87 contre, 9 abstentions).

- Il a accepté les autres propositions portant sur la diminution des ressources affectées à divers groupes de produits, que le Conseil-exécutif avait déposées dans le cadre de la « Voie 3 ».

A cela s'ajoutent deux autres déclarations de planification, l'une concernant les ressources de l'Office des immeubles et des constructions, l'autre, l'emploi des investissements budgétés :

- La première réclame un renforcement progressif des ressources humaines de l'Office des immeubles et des constructions, moyennant une compensation dans l'état des postes à l'échelle du canton. Elle a été adoptée par 108 voix contre 28 et 13 abstentions.
- Celle exigeant une meilleure utilisation des investissements budgétés a été adoptée par 128 voix contre 1, sans abstention.

Parmi les éléments importants que le Grand Conseil a examinés lors des débats relatifs au budget 2021 et au PIMF 2022 à 2024 figurent aussi les baisses de quotités d'impôt à partir de 2021. Le Grand Conseil a approuvé les baisses des quotités servant à calculer les impôts des personnes physiques et ceux des personnes morales, que le gouvernement avait proposées pour le budget 2021. Il a refusé d'abandonner, de reporter et même de limiter la baisse de la quotité servant au calcul des impôts des personnes physiques. Il s'est aussi opposé à une augmentation de la quotité servant à calculer les impôts des personnes morales.

Les résultats des délibérations relatives au budget 2021 et au PIMF 2022 à 2024, ainsi que les votes finals correspondants ont montré que la grande majorité des parlementaires soutenaient la politique financière gouvernementale, qui ne prévoyait pourtant pas de programme d'allègement budgétaire malgré la forte croissance de la dette que la pandémie de coronavirus augurait à l'époque.

Le chapitre 2.7.1 renseigne sur la suite que le Conseil-exécutif a donnée aux déclarations de planification lors du processus de planification de cette année.

Les chiffres se présentaient comme suit après les résultats des débats budgétaires de 2020 : sur toute la période de planification (budget 2021 et PIMF 2022 à 2024), le compte de résultats affichait chaque année un excédent de charges. Le nouvel endettement sur cette période était estimé à environ CHF 2 milliards au total.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2021	2022	2023	2024
Charges	11 921	11 953	12 010	12 113
Revenus	11 372	11 373	11 689	12 002
Solde du compte de résultats	-549	-580	-321	-111
Investissement net	401	392	471	517
Solde de financement	-604	-634	-475	-299
(- = nouvel endettement, + = réduction de la dette)				
Nouvel endettement total		-2 012		
Nouvel endettement annuel		-503		
Degré d'autofinancement		-13 %		

2.2 Situation en matière de politique financière au début du nouveau processus de planification

En février 2021, le Conseil-exécutif a mis à jour les conditions initiales de politique financière, selon la pratique habituelle de ces dernières années. Il a ainsi pris connaissance des changements (améliorations ou détériorations budgétaires) annoncés par les Directions et la Chancellerie d'Etat, ainsi que par les Autorités judiciaires et le Ministère public (DIR/CHA/JUS) par rapport aux chiffres du PIMF 2022 à 2024, que le Grand Conseil avait approuvé lors de sa session de novembre 2020.

Lors de l'actualisation des bases de la politique financière, il est apparu qu'il y avait beaucoup d'inconnues pour établir la planification, comme l'année précédente, puisqu'on ne savait pas comment allait évoluer la pandémie de coronavirus. Les estimations d'évolution du produit de l'impôt étaient donc aussi très incertaines. Le même problème s'est posé pour les charges sur lesquelles la pandémie aurait un impact significatif, comme les charges de santé et d'aide sociale, les indemnités pour les transports publics ou encore celles versées dans le cadre des mesures prévues pour les cas de rigueur.

Un grand flou régnait également quant à l'évolution des compensations qui seraient versées dans le cadre de la péréquation financière nationale (RPT): d'une part, on ne savait pas si l'effet de la correction exceptionnelle de 2017 sur les paiements compensatoires des années 2021 à 2023 pourrait être corrigé. D'autre part, compte tenu de la crise sanitaire et de la mise en œuvre des mesures de la RFFA, on ne savait pas non plus comment allaient évoluer les estimations établies en mai 2021.

Les perspectives étaient un peu plus claires du côté des distributions des bénéfices de la Banque nationale Suisse (BNS), en particulier pour ce qui concernait la distribution sur l'exercice budgétaire 2022. Fin janvier 2021, la BSN et le Département fédéral des finances ont passé une nouvelle convention portant sur la distribution du bénéfice dans les années 2020 à 2025. Aux termes de cette convention, la BNS pourra désormais distribuer jusqu'à CHF 6 milliards à la Confédération et aux cantons, à condition que sa situation financière le permette. Pour le canton de Berne, cela représente environ CHF 480 millions. Compte tenu du montant de la réserve que la BNS constitue pour ses futures distributions de bénéfice, il était réaliste de penser qu'après l'exercice en cours, la distribution sur l'exercice 2022 serait équivalente.

Par ailleurs, plusieurs Directions ont annoncé des besoins bien plus importants que ce qui avait été inscrit au PIMF 2022 à 2024, en particulier pour l'Office des immeubles et des constructions ou pour les ouvertures de classes à l'école obligatoire et le secteur du 3^e âge et du handicap (en raison de l'évolution démographique).

En matière d'investissement, il est apparu que les besoins étaient toujours aussi élevés, voire qu'ils avaient encore augmenté.

En résumé, le Conseil-exécutif était encore confronté à de nombreuses inconnues au début du nouveau processus de planification, ce en raison de la crise sanitaire. A ce stade, seule la nouvelle convention que la BNS et le Département fédéral des finances ont conclue pour les distributions des bénéfices assurait des améliorations budgétaires significatives. Dans l'ensemble, une augmentation des charges se profilait par contre dans de nombreux champs d'activité. A cela s'ajoutaient les forts besoins en investissement,

pour lesquels il était nécessaire de définir des priorités, afin que leur coût soit financièrement acceptable.

2.3 Objectifs de politique financière du Conseil-exécutif pour le processus de planification de 2021

Sur la base de la situation au début du processus de planification de 2021, le Conseil-exécutif a défini les objectifs et principes suivants pour l'établissement du budget 2022 et du PIMF 2023 à 2025 :

1. Le budget 2022 et le PIMF 2023 à 2025 vont être établis en situation de crise. La priorité est de surmonter cette crise. Dans une telle situation, il n'est toujours pas opportun de programmer des allègements budgétaires.
2. L'évolution de la pandémie de coronavirus reste très incertaine. Il en va de même de ses répercussions sur les finances du canton de Berne. En cette période de crise, la politique budgétaire doit continuer à privilégier le court terme. Autrement dit : lors du processus de planification de 2021, le Conseil-exécutif doit axer ses objectifs de politique financière en premier lieu sur le budget 2022 et dans une moindre mesure sur le PIMF 2023, le but étant de limiter au maximum les pertes financières sur l'exercice budgétaire 2022. En conséquence, les années suivantes passent au second plan, sans toutefois être totalement écartées de la planification.
3. La situation budgétaire initiale ne doit pas se dégrader plus que ce qui a été planifié jusque-là. Les seules dégradations supplémentaires pouvant être acceptées sont celles dues à la crise sanitaire ou à des changements inéluctables ne laissant aucune marge de manœuvre.
4. Il faut fixer un niveau d'investissement que le canton de Berne peut supporter à long terme. Sur cette base, il faut définir les projets d'investissement prioritaires, de sorte à ne pas utiliser davantage de ressources que celles à disposition. Les soldes du Fonds d'investissements hospitaliers et du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS doivent être utilisés dans le cadre de la planification pour financer les investissements.
5. De manière générale, l'évolution du nouvel endettement, en raison de la pandémie et des besoins d'investissement, doit faire l'objet de discussions avec la Commission des finances dans le cadre du prolongement des freins à l'endettement. Ces discussions devront aussi être l'occasion de clarifier la gestion des « dettes COVID ».

2.4 Principaux changements par rapport à la précédente planification

Les changements suivants par rapport à la planification précédente, intervenus entre novembre 2020 et août 2021, ont influé de manière déterminante sur les présents résultats du budget 2022 et du plan intégré mission-financement 2023 à 2025. Ils relèvent à la fois d'arrêtés et de consignes du Conseil-exécutif et du Grand Conseil, de facteurs externes sur lesquels il est impossible d'influer au niveau cantonal, ainsi que de changements des conditions générales.

(+) = améliorations budgétaires
(-) = détériorations budgétaires

2.4.1 Mise à jour des prévisions de recettes fiscales

Durant le processus de planification de l'an dernier, il a fallu sensiblement revoir à la baisse les estimations des recettes fiscales, en particulier à cause de la crise due au coronavirus. Dans le PIMF de l'époque, celles de 2022 ont dû être réduites de CHF 481 millions, et celles de 2023 et 2024, de respectivement CHF 288 et CHF 202 millions.

Lors de la mise à jour des prévisions des recettes fiscales durant le processus de planification de 2021, les hypothèses de l'année passée se sont toutefois avérées trop pessimistes. On table désormais sur des chiffres nettement plus élevés que ceux de la planification précédente, tant pour le produit des impôts sur les personnes morales que pour celui sur les personnes physiques. Et ce principalement pour les raisons suivantes :

- Personnes physiques : les déclarations d'impôt déposées à ce jour montrent que le recul est moins fort que ce que l'on avait craint. Cela s'explique certainement par les principaux facteurs suivants : le revenu imposable total est resté relativement stable

du fait qu'une grande partie des salariés travaillent dans l'administration. Le chômage n'a en outre pas autant progressé qu'on l'avait craint à l'origine. A cela s'ajoute le fait que les employeurs ont partiellement compensé les baisses de salaire de leurs employés résultant du chômage partiel. En outre, les salaires ont augmenté en moyenne malgré la crise, ce qui n'avait pas été prévu.

- Personnes morales : d'après les prévisions conjoncturelles réactualisées et les déclarations d'impôt 2020 déjà déposées, l'économie semble, contre toute attente, avoir bien résisté. Les mesures gouvernementales de soutien ont amorti l'impact économique de la crise sanitaire. Beaucoup d'entreprises ont enregistré des pertes, mais la pandémie de coronavirus a aussi augmenté la valeur ajoutée dans certaines branches d'activité. En outre, du fait de la pandémie, les entreprises recourant aux mesures de la RFFA devraient provisoirement être moins nombreuses, et par conséquent le recul des rentrées fiscales moins élevé que prévu.

Compte tenu de cette évolution, les rentrées fiscales inscrites au budget 2022 et au PIMF 2023 à 2025 ont été augmentées par rapport à la planification de l'année précédente, de près de CHF 200 millions pour ce qui concerne les années 2023 et 2024 et même de CHF 300 millions environ sur 2025.

Le Conseil-exécutif observe que les prévisions fiscales sont très incertaines. Les estimations actuelles confirment que les conséquences économiques de la pandémie de coronavirus seront moins importantes que ce qui avait été prévu en 2020. Mais il reste difficile d'estimer jusqu'à quand la pandémie affectera l'activité économique et les revenus et quelle sera l'ampleur de ses retombées.

Pour finir, il faut mentionner le recul des recettes fiscales dû à la baisse de la quotité servant à calculer les impôts sur les personnes physiques. Lors du processus de planification de 2020, il a été chiffré à CHF 40 millions à partir du budget 2022 et sera compensé grâce à la révision de la loi sur l'imposition des véhicules routiers.

en millions CHF	Budget		Plan financier	
	2022	2023	2024	2025
Actualisation des prévisions relatives aux recettes fiscales	242	216	214	307

2.4.2 Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)

Fin janvier 2021, le Département fédéral des finances (DFF) et la Banque nationale suisse (BNS) ont passé une nouvelle convention portant sur la distribution du bénéfice dans les années 2020 à 2025. Aux termes de cette convention, la BNS pourra désormais distribuer jusqu'à CHF 6 milliards à la Confédération et aux cantons, à condition que sa situation financière le permette. Pour l'exercice 2019, le montant maximal était de CHF 4 milliards (« quadruple » versement) et de CHF 2 milliards (« double » versement) jusqu'à l'exercice 2018. Pour l'exercice 2020, la BNS a pour la première fois pu effectuer un sextuple versement. En vertu de quoi, le canton de Berne peut comptabiliser des revenus de quelque CHF 480 millions en 2021.

La convention sur la distribution du bénéfice pour les années 2020 à 2025 prévoit les versements suivants, selon le bénéfice figurant au bilan de la BNS (le bénéfice figurant au bilan correspond à la somme du solde de la réserve pour distributions futures et du résultat annuel) :

- Bénéfice au bilan de CHF 40 milliards ou plus : Versement de CHF 6 milliards
- Bénéfice au bilan situé entre CHF 30 et 40 milliards : Versement de CHF 5 milliards
- Bénéfice au bilan situé entre CHF 20 et 30 milliards : Versement de CHF 4 milliards
- Bénéfice au bilan situé entre CHF 10 et 20 milliards : Versement de CHF 3 milliards
- Bénéfice au bilan inférieur à CHF 10 milliards : Versement de CHF 2 milliards au maximum
- Perte au bilan : pas de versement

En vertu de la nouvelle convention conclue en janvier 2021, il existe en principe un potentiel de versement « sextuple » d'un montant de CHF 6 milliards. Une fois la distribution du bénéfice de 2020 effectuée, la réserve pour distribution future de la BNS atteignait en effet CHF 90,9 milliards. Au premier trimestre de 2021, la BNS a enregistré un bénéfice de CHF 37,7 milliards. Dans cette situation, le Conseil-exécutif juge très élevée la probabilité que la BNS puisse à nouveau effectuer un « sextuple » versement sur son bénéfice de

2021, dont la Confédération et les cantons profiteraient dans leurs comptes de 2022. Le Conseil-exécutif a donc inscrit un « sextuple » versement au budget de 2022 (autrement dit des revenus d'un montant de quelque CHF 480 mio).

Mais vu l'incertitude de l'évolution à venir, il a décidé de prévoir un « quadruple » versement pour les années du PIMF 2023 à 2025 (ce qui correspond à des revenus annuels d'environ CHF 320 mio).

La planification précédente prévoyait quant à elle un « double » versement de quelque CHF 160 millions chaque année. Des revenus supplémentaires annuels respectivement de CHF 320 millions (en 2022) et de CHF 160 millions (de 2023 à 2025) par rapport à la planification précédente peuvent donc être inscrits au budget 2022 et au PIMF 2023 à 2025.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)	320	160	160	160

2.4.3 Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers

Pour aller dans le sens de la motion 267–2019 PEV (Kipfer, Münsingen) « Dissolution de fonds pour remédier au déficit de financement du compte des investissements », adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil sous forme de postulat en mars 2020, le Conseil-exécutif a élaboré un projet de loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers. L'objectif est d'affecter les ressources non utilisées de ces Fonds au financement de la forte croissance des besoins d'investissement prévue pour ces prochaines années.

Le projet de loi correspondant (version du 26 mai 2021 envoyée en consultation) prévoit le mécanisme suivant pour les prélèvements sur les deux Fonds : Si, ces prochaines années, le volume d'investissements requis dépasse les besoins ordinaires annuels fixés à

CHF 450 millions, les besoins d'investissement supplémentaires seront financés jusqu'à fin 2030 au plus tard par le versement au compte de résultats des avoirs provenant des deux Fonds.

En vertu de l'investissement net budgété dans la présente planification, il résulte à partir de 2023 des besoins de financement qui dépassent la limite fixée à CHF 450 millions. Compte tenu des prélèvements sur le Fonds de couverture des pics d'investissement (pour financer les deux projets de réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud), le Conseil-exécutif a tenu compte dans les chiffres des prélèvements sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et le Fonds d'investissements hospitaliers pour un total allant de CHF 61 millions (en 2023) à CHF 140 millions (en 2025).

Ces prélèvements améliorent le résultat de la planification du compte de résultats et constituent un changement par rapport à la planification précédente.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	0	61	106	140

2.4.4 Mise à jour des prévisions concernant les versements de la péréquation financière fédérale

Concernant les compensations versées dans le cadre de la péréquation financière fédérale, le Conseil-exécutif a pris en considération, dans les processus de planification de ces deux dernières années, une baisse significative des revenus résultant en particulier de la mise en œuvre du troisième rapport sur l'efficacité de la RPT et de l'augmentation du potentiel de ressources. Une partie des baisses des revenus prises en compte par le passé relevait par ailleurs d'un « effet ponctuel » datant de l'année de référence 2017, qui se répercute sur les prestations compensatoires des années 2021 à 2023.

Les prévisions de l'Administration fédérale des finances pour l'exercice budgétaire 2022 et les pronostics de l'institut BAK Economics qui en découlent pour les années du PIMF 2023 à 2025 indiquent un recul du potentiel de ressources pour le canton de Berne, en particulier à partir de 2023. Ainsi l'indice des ressources se situe-t-il à 80,0 points en 2021, alors qu'il est encore prévu à 75,8 points pour 2025. Cette évolution et le fait que l'« effet ponctuel » n'aura plus de répercussion à partir de 2024 ont pour effet qu'après avoir été relativement faibles de 2021 à 2023, les versements de la pé-

réquation financière fédérale devraient augmenter de nouveau à partir de 2024.

Ce récapitulatif des prestations compensatoires et du potentiel de ressources du canton de Berne illustre cette évolution :

Année	Prestations compensatoires (en millions CHF)	Indice des ressources (points)
2017	1 287.3	74.3
2018	1 272.7	75.2
2019	1 187.4	76.6
2020	1 100.6	77.6
2021	915.7	80.0
2022 (prévision)	935.5	79.5
2023 (prévision)	1 004.5	78.6
2024 (prévision)	1 136.8	76.6
2025 (prévision)	1 179.8	75.8

Par rapport à la planification précédente, les prestations compensatoires prévues pour les années 2022 à 2025 représentent des revenus supplémentaires d'un montant situé entre CHF 33 millions

(en 2024) et CHF 76 millions (en 2025). Le Conseil-exécutif estime que de nombreuses inconnues pèsent toutefois sur les chiffres prévus pour les années du PIMF. Elles résultent d'une part de la modification de l'imposition des personnes morales suite à la mise en œuvre de la RFFA, et d'autre part de l'incertitude générale qui règne à cause de la difficulté à estimer les répercussions de la pandémie de coronavirus.

Concernant l'« effet ponctuel » mentionné, le budget 2022 et le PIMF 2023 contiennent une correction du montant des prestations compensatoires à hauteur de CHF 28 millions chaque année. Une correction intégrale de l'« effet ponctuel » nécessiterait, de la part du Conseil fédéral, une modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC), et se traduirait par de nouveaux revenus supplémentaires de CHF 67 millions par an en 2022 et 2023 (voir chap. 3.2).

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Prestations compensatoires de la péréquation financière nationale RPT	43	75	33	76

2.4.5 Charges en plus et revenus en moins résultant de la crise due au coronavirus (recettes fiscales non comprises)

Dans le processus de planification de l'an dernier, le Conseil-exécutif avait pris en compte pour 2022 des charges en plus et des revenus en moins à hauteur de CHF 45 millions au total suite à la pandémie de coronavirus. Sur ce total, un montant de CHF 16 millions s'explique par des charges en plus dans le domaine de l'aide sociale. A partir de 2023, la planification précédente ne prévoyait plus ni charges en plus ni revenus en moins résultant de la pandémie.

Durant le processus de planification de 2021, le Conseil-exécutif a de nouveau analysé les répercussions financières de la pandémie à l'horizon de la planification des années 2022 à 2025. Dans ce contexte, il a principalement décidé d'intégrer les charges supplémentaires dans les chiffres pour les domaines et mesures suivantes :

- Aide sociale: On part du principe que le taux d'aide sociale va augmenter en 2022 puis légèrement redescendre à partir de 2023. Cette évolution signifie des coûts supplémentaires de quelque CHF 20 millions en 2022 et 2023, et d'environ CHF 9 millions en 2024. Les répercussions de la pandémie sur le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale est toutefois difficile à estimer car on ne sait par exemple pas dans quelle mesure et

pendant combien de temps les mesures prises par la Confédération seront opérantes.

- Poursuite des mesures de lutte contre la pandémie: Le Conseil-exécutif part du principe qu'il faudra encore maintenir assez longtemps certaines de ces mesures (gestion des foyers épidémiques avec traçage des contacts et offres de test, ainsi qu'offres de vaccination). Les coûts supplémentaires budgétés s'élèvent à CHF 15 millions pour 2022 et à CHF 10 millions par an de 2023 à 2025. Il est difficile de chiffrer les coûts réels à cause de l'évolution incertaine de la pandémie.
- Transports publics: On part du principe que la baisse des revenus dans ce domaine nécessitera un besoin de financement supplémentaire de la part du canton. CHF 7 millions ont été inscrits au budget de 2022 à cet effet.

Des coûts supplémentaires sont en particulier escomptés pour les mesures de l'APEA, les réductions des primes et dans la psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent. Dans le domaine de la formation professionnelle, on prévoit un recul des revenus (p. ex. baisse des revenus provenant des écoles de métiers et des cours).

Les charges en plus et revenus en moins inscrits au budget 2022 à titre de conséquences de la pandémie de coronavirus représentent au total CHF 48 millions. Des charges d'un montant de CHF 15 millions sont encore attendues à ce titre pour l'année 2025 du PIMF.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Charges en plus et revenus en moins résultant de la crise due au coronavirus (recettes fiscales non comprises)	-48	-43	-24	-15

2.4.6 Besoins supplémentaires dans le domaine du jardin d'enfants et de l'école obligatoire: évolution démographique et application de REVOS

Les coûts supplémentaires allant de CHF 23 millions (en 2022) à CHF 33 millions (en 2025) qui sont prévus dans le domaine du jardin d'enfants et de l'école obligatoire ont deux causes principales:

- Evolution démographique: Les élèves étant plus nombreux, il faut ouvrir davantage de classes et prévoir davantage d'heures d'encadrement dans les écoles de jour des communes. Entre 2021 et 2025, on s'attend concrètement à une augmentation

d'environ 4 000 élèves et de plus de 200 classes. Cette évolution s'explique en particulier par le fait que les élèves des années comptant un faible nombre de naissances (2006 à 2008) vont quitter l'école obligatoire pendant la période couverte par le PIMF. Le supplément de coûts prévu par rapport à la planification précédente va de CHF 19 millions (en 2022) à CHF 27 millions (en 2025).

- Révision de la loi sur l'école obligatoire (REVOS): La révision de la loi sur l'école obligatoire génère des charges supplémentaires situées entre CHF 4 millions (en 2022) et CHF 6 millions (en 2025). Cela résulte de l'introduction du Lehrplan 21 dans les établissements particuliers de la scolarité obligatoire, du changement de

modèle de rémunération avec la mise en place de forfaits d'infrastructure, d'une augmentation des besoins de classes, de

transferts des coûts/des tâches entre le canton et les communes, et d'un accroissement des besoins de personnel.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Besoins supplémentaires dans le domaine du jardin d'enfants et de l'école obligatoire : évolution démographique et application de REVOS	-23	-27	-30	-33

2.4.7 Evolution des besoins d'amortissement

Les besoins d'amortissement sont nettement supérieurs aux prévisions de l'ancienne planification, surtout concernant l'année 2025 du PIMF (CHF 51 mio). Cette augmentation, tout comme celle prévue en 2023 (CHF 11 mio) et en 2024 (CHF 17 mio), s'explique principalement par les facteurs suivants :

- nouveau calcul des amortissements dans le domaine du bâtiment compte tenu de mises en services supplémentaires (de CHF 2 mio en 2022 à CHF 24 mio en 2025);

- nouveau calcul des amortissements de la Police cantonale (entre CHF 3 mio en 2022 et CHF 5 mio en 2025);
- amortissement de la contribution de restructuration versée au centre hospitalier Bienne SA (CHF 5 mio en 2025);
- amortissements supplémentaires d'investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement (CHF 11 mio en 2025).

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Evolution des besoins d'amortissement	5	-11	-17	-51

2.4.8 Augmentation des charges de santé publique

En plus des besoins supplémentaires déjà mentionnés concernant la poursuite des mesures de lutte contre la pandémie (voir chap. 2.4.5), une évolution à la hausse se dessine aussi pour les charges de santé : elle se situe entre CHF 17 millions (en 2022) et CHF 23 millions (en 2025) :

- Concernant les soins aigus somatiques, les besoins supplémentaires résultent en particulier d'un indice de casemix plus élevé

et de traitements plus coûteux (de CHF 10 mio en 2022 à CHF 17 mio en 2025).

- Dans le secteur de la réadaptation, la légère baisse des prix laisse prévoir une diminution de quelque CHF 5 millions des besoins chaque année de la planification.
- Alors que dans le domaine de la psychiatrie, du fait d'un accroissement du nombre de jours d'hospitalisation et de la hausse des prix, on table sur une augmentation annuelle de quelque CHF 11 millions.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Augmentation des charges de santé publique	-17	-15	-17	-23

2.4.9 Besoins supplémentaires de l'Office des immeubles et des constructions

Le Conseil-exécutif a prévu une augmentation allant de CHF 13 millions (en 2022) à CHF 18 millions (en 2025) à l'Office des immeubles et des constructions (OIC). Elle se compose des éléments suivants :

- Charges de personnel : Des moyens ont été prévus dans la planification pour augmenter, de manière échelonnée, les effectifs de l'OIC de 39 postes au total. Pour 2022, le Conseil-exécutif prévoit de relever l'effectif cible de 15,7 postes (voir chap. 2.5.2 et 2.7.1). Le montant des charges de personnel supplémentaires se situe entre CHF 2 millions (en 2022) et CHF 5 millions (en 2025).
- Charges d'entretien et de maintenance : Les charges d'entretien et de maintenance des immeubles cantonaux augmentent no-

tamment à cause de l'âge croissant des bâtiments, de la hausse des normes relatives aux surfaces et de l'augmentation générale de la proportion de technique du bâtiment dans les immeubles. Un montant de quelque CHF 5 millions a été prévu à cet effet chaque année de la planification.

- Charges supplémentaires de planification et d'étude de projet : La réalisation d'un nombre croissant de projets de grande envergure explique les quelque CHF 5 millions de plus prévus chaque année. Ces fonds sont nécessaires à l'élaboration d'études préalables comme des études de faisabilité, des analyses des sols de fondation ou des rapports de contrôle et d'état. A cela s'ajoutent des examens à effectuer en vertu de stratégies utilisateur et de besoins de réfection à long terme.
- Loyers : Des coûts supplémentaires pour diverses locations ont été pris en compte (de CHF 1 mio en 2022 à CHF 3 mio en 2025 ; p. ex. locaux provisoires de la Kasernenstrasse, à Berne, pendant

la rénovation de la préfecture en 2022 et 2023, ou Bernapark Stettlen en 2024 et 2025).

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Besoins supplémentaires de l'Office des immeubles et des constructions	-13	-14	-17	-18

2.4.10 Mesures salariales

Durant sa session d'hiver 2020, le Grand Conseil avait décidé de fixer le budget ordinaire affecté aux mesures salariales de 2021 à 0,4 pour cent de la masse salariale. Il avait également adopté une déclaration de planification concernant le PIMF 2022, qui prévoyait, elle aussi, un budget ordinaire de 0,4 pour cent pour les mesures salariales. Le Conseil-exécutif a établi le budget 2022 conformément à cette déclaration de planification. Dans le PIMF 2023 à 2025, il a pris en compte un budget ordinaire de 0,7 pour cent pour les mesures salariales (voir chap. 2.5.1).

La planification antérieure (PIMF 2022 à 2024) contenait en revanche chaque année un budget ordinaire de 0,7 pour cent de la masse

salariale pour les mesures salariales. Etant donné que le PIMF n'est plus modifié une fois que le Grand Conseil a prononcé ses arrêtés sur le budget, le PIMF 2022 à 2024 contenait aussi les coûts induits des mesures salariales de 0,7 pour cent dans le budget ordinaire de 2021.

La réduction des mesures salariales ordinaires de 0,7 à 0,4 pour cent en 2021 et 2022 se traduit à partir de 2022 par des baisses périodiques de coûts à hauteur de CHF 20 millions. L'intégration de mesures salariales de 0,7 pour cent en 2025, nouvelle année du PIMF, entraîne en revanche la prise en compte de charges supplémentaires de quelque CHF 21 millions.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Mesures salariales	19	20	19	-3

2.4.11 Revenus supplémentaires de l'impôt sur les véhicules à moteur

Le nombre et le poids moyen des véhicules continuent d'augmenter. Par le passé, la croissance annuelle du parc automobile atteignait toujours un pour cent, voire davantage. Aucun changement de tendance ne se dessinait jusque-là. En 2020, le parc automobile a augmenté de 1,51 pour cent, après une croissance minime en

2019 (+0,33%). Pour le calcul des futurs revenus, on est encore parti du principe que la croissance allait avoisiner un pour cent. Si le chiffre effectif s'avère inférieur, le montant des rentrées budgétées risque de ne pas être atteint.

Un supplément de revenus de CHF 40 millions résultant à partir de 2020 de la révision de l'imposition des véhicules automobiles a déjà été prévu dans le processus de planification de 2020.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Revenus supplémentaires de l'impôt sur les véhicules à moteur	12	5	7	9

2.4.12 Besoins supplémentaires dans le secteur du 3^e âge et du handicap

Une progression des besoins dans le secteur du 3^e âge et du handicap allant de CHF 5 millions en 2023 à CHF 16 millions en 2025 s'explique par les motifs suivants:

- En raison de l'évolution démographique et des reports entre degrés de soin, des coûts supplémentaires sont à prévoir dans le domaine résidentiel et ambulatoire du troisième âge et du long séjour. Ont été prévus à cet effet en 2024, CHF 4 millions supplémentaires et en 2025, CHF 7 millions.

- Vu l'évolution démographique, il faut s'attendre à des détériorations budgétaires par rapport à la planification précédente des offres d'aide aux adultes handicapés. A cela, il faut ajouter un transfert des fonds pour des projets de construction, depuis le compte des investissements où ils étaient encore inscrits dans la planification précédente au compte de résultats (changement de système pour les forfaits d'infrastructure à partir de 2023). Le montant des fonds supplémentaires intégrés à la planification se situe entre CHF 5 millions (en 2023) et CHF 9 millions (en 2025).

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Besoins supplémentaires dans le secteur du 3 ^e âge et du handicap	0	-5	-11	-16

2.4.13 Besoins supplémentaires dans le domaine des prestations complémentaires

Vu l'évolution démographique, le montant des coûts des prestations complémentaires budgété est plus élevé que ce qui était prévu

jusque-là. On table désormais sur une croissance annuelle de 2,35 pour cent au lieu de deux pour cent antérieurement. Les coûts supplémentaires inscrits dans la planification vont de CHF 5 millions (en 2022) à CHF 12 millions (en 2025).

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Besoins supplémentaires dans le domaine des prestations complémentaires	-5	-6	-7	-12

2.4.14 Besoins supplémentaires des écoles moyennes et des écoles professionnelles: évolution démographique et déficit structurel

Comme dans le domaine du jardin d'enfants et de l'école obligatoire (chap. 2.4.6), du fait en particulier de l'évolution démographique, des moyens supplémentaires sont aussi nécessaires dans celui des écoles moyennes et des écoles professionnelles. A cela s'ajoutent d'autres besoins supplémentaires destinés à résorber ce qu'on appelle le « déficit structurel ». Les montants supplémentaires inscrits dans la nouvelle planification du fait de ces deux facteurs vont de CHF 4 millions (en 2022) à CHF 12 millions (en 2025):

- Ces prochaines années, l'évolution financière des écoles moyennes et des écoles professionnelles est marquée par une montée du nombre d'élèves et de personnes en formation. Des réformes sont par ailleurs prévues dans le domaine de la formation professionnelle, à la fois aux plans national et cantonal, et elles se traduisent par un supplément temporaire de charges du

côté des enseignante-e-s. Il en résulte des charges de personnel supérieures chez les enseignant-e-s et au prorata aussi dans les charges de biens et services du fait de l'augmentation de nombre de classes, d'élèves et de leçons. De ce fait, des fonds supplémentaires d'un montant allant de CHF 1 million (en 2022) à CHF 10 millions (en 2025) ont été inscrits dans la nouvelle planification.

- Déficit structurel: Depuis les comptes de 2015, on constate une insuffisance de moyens au niveau du solde 2 du produit Formation professionnelle. En vertu de quoi le Conseil-exécutif avait déjà décidé, lors des processus de planification de 2019 et de 2020, de relever le montant des moyens à disposition dans ce domaine. Comme l'a montré une analyse effectuée durant le processus de planification de 2021, il faut à nouveau augmenter les moyens financiers pour prévenir d'autres déficits. Un montant supplémentaire de quelque CHF 2 millions a donc été prévu à cet effet chaque année de la planification.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Besoins supplémentaires des écoles moyennes et des écoles professionnelles: évolution démographique et déficit structurel	-4	-5	-7	-12

2.4.15 Autres changements par rapport à la précédente planification

D'autres modifications intervenues entre décembre 2020 et mi-août 2021 se traduisent au compte de résultats par des détériorations à

hauteur de CHF 2 millions (en 2022 et 2025) et par des améliorations respectivement de CHF 3 millions en 2024 et de CHF 6 millions en 2023.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Autres changements par rapport à la précédente planification	-2	6	3	-2

2.4.16 Récapitulatif des principaux changements

Les principaux changements intervenus par rapport au plan mission-financement 2022 à 2024 que le Grand Conseil avait adopté le 24 novembre 2020 sont récapitulés ci-après :

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Actualisation des prévisions relatives aux recettes fiscales	242	216	214	307
Part du canton au bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS)	320	160	160	160
Dissolution du Fonds de distribution des bénéfices de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers	0	61	106	140
Prestations compensatoires de la péréquation financière nationale RPT	43	75	33	76
Charges en plus et revenus en moins résultant de la crise due au coronavirus (recettes fiscales non comprises)	-48	-43	-24	-15
Besoins supplémentaires dans le domaine du jardin d'enfants et de l'école obligatoire : évolution démographique et application de REVOS	-23	-27	-30	-33
Evolution des besoins d'amortissement	5	-11	-17	-51
Augmentation des charges de santé publique	-17	-15	-17	-23
Besoins supplémentaires de l'Office des immeubles et des constructions	-13	-14	-17	-18
Mesures salariales	19	20	19	-3
Revenus supplémentaires de l'impôt sur les véhicules à moteur	12	5	7	9
Besoins supplémentaires dans le secteur du 3 ^e âge et du handicap	0	-5	-11	-16
Besoins supplémentaires dans le domaine des prestations complémentaires	-5	-6	-7	-12
Besoins supplémentaires des écoles moyennes et des écoles professionnelles : évolution démographique et déficit structurel	-4	-5	-7	-12
Autres changements par rapport à la précédente planification	-2	6	3	-2
Total des changements au compte de résultats	531	419	412	507

2.5 Politique du personnel

2.5.1 Mesures salariales 2022 à 2025

Ces dernières années, le Grand Conseil et le Conseil-exécutif ont déployé d'importants efforts pour relever le niveau de rémunération du personnel cantonal et pour combler les retards salariaux des agents et agentes âgés d'environ 30 à 45 ans. De 2014 à 2020, il a toujours été possible de mettre à disposition au moins 1,5 pour cent de la masse salariale pour des mesures de progression individuelle des traitements, une partie de ces mesures étant inscrite au budget ordinaire tandis que le reste était financé par les gains de rotation.

Compte tenu de la crise sanitaire qui sévissait lors des débats budgétaires de la session d'hiver de l'année 2020, le Grand Conseil avait toutefois décidé de fixer le budget ordinaire affecté aux mesures salariales de 2021 à 0,4 pour cent de la masse salariale. En 2021, le budget total affecté aux mesures salariales, gains de rotation compris, était donc de 1,2 pour cent de la masse salariale. A l'occasion des débats budgétaires de 2020, le Grand Conseil avait également adopté une déclaration de planification concernant le PIMF 2022, qui prévoyait elle aussi un budget ordinaire de 0,4 pour cent pour les mesures salariales. Le Conseil-exécutif a établi le budget 2022 conformément à cette déclaration de planification. Etant donné que les perspectives budgétaires restent sombres en raison de la crise sanitaire et que les employeurs ont peu, voire pas augmenté les salaires en 2021, le Conseil-exécutif estime qu'il n'est toujours pas opportun de consacrer 1,5 pour cent de la masse salariale à la progression des traitements. En conséquence, le budget ordinaire affecté en 2022 aux mesures salariales est fixé à 0,4 pour cent. Ajouté aux gains de rotations, estimés à 0,8 pour cent, la somme totale affectée à la progression des traitements en 2022 représente 1,2 pour cent de la masse salariale.

Le PIMF table par contre sur 0,7 pour cent de croissance salariale chaque année entre 2023 et 2025. A partir de 2023, il sera donc de nouveau possible de consacrer 1,5 pour cent de la masse salariale à la progression des traitements (gains de rotation compris), conformément à l'objectif fixé, afin de poursuivre les améliorations recherchées en matière de rémunération. Comme ces dernières années, le Conseil-exécutif arrêtera en décembre 2021 sa décision définitive concernant les mesures salariales de l'année 2022.

2.5.2 Gestion des postes des Directions et de la Chancellerie d'Etat

Les dispositions régissant la gestion des postes prévoient qu'un effectif cible soit fixé pour chaque Direction et pour la Chancellerie d'Etat. L'effectif cible correspond à l'état des postes autorisé. Il contient, outre les postes vacants, une réserve de Direction offrant à chaque membre du gouvernement une marge de manœuvre dans le cadre de la gestion des postes. La gestion des postes autorisés et leur répartition par office sont laissées à la libre appréciation des Directions et de la Chancellerie d'Etat. La somme des postes à durée indéterminée ne doit en principe pas dépasser l'effectif cible. Chaque membre du Conseil-exécutif, le chancelier ou la chancelière d'Etat et la Direction de la magistrature peuvent toutefois autoriser des engagements à durée déterminée qui entraînent un dépassement de l'effectif cible de leur organisation. L'effectif cible des Directions et de la Chancellerie d'Etat est actualisé chaque année. Il varie en fonction des suppressions de postes et des nouveaux postes autorisés par le Conseil-exécutif lors du processus de planification.

Lors de sa session de novembre 2019, le Grand Conseil avait adopté une déclaration de planification relative au PIMF 2021 à 2023, interdisant de créer des postes non refinancés qui saperaient la réduction de postes opérée en application de la déclaration de planification du député Brönnimann. Conformément à la déclaration de planification adoptée en novembre 2019, cette consigne ne s'applique pas aux postes qui n'ont pas d'incidence sur le budget, ni à ceux qui sont directement créés par le Grand Conseil. Comme il l'avait fait pour le budget 2021, le Conseil-exécutif a pris les arrêtés de gestion des postes en application de cette déclaration de planification, sauf pour les postes créés à l'Office des immeubles et des constructions (cf. chapitre 2.7.1).

Le tableau ci-dessous retrace les variations de l'effectif cible relevant de la compétence du Conseil-exécutif pour l'exercice budgétaire 2022 (en équivalents plein temps [EPT]).

Pour une meilleure interprétation des chiffres, ce tableau indique aussi l'effectif réel à fin 2020.

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31. 12. 2020	Effectif cible en EPT		
		2021	2022	Variation entre 2021 et 2022
CHA	80.8	80.9	80.9	0.0
DEEE ¹	752.4	768.8	766.7	-2.1
DSSI	311.8	305.5	299.7	-5.8
DIJ	913.2	920.7	923.2	+2.5
DSE	4 029.3	4 095.1	4 132.3	+37.2
FIN	999.0	1 032.6	1 034.3	+1.7
INC	1 063.7	1 034.4	1 053.0	+18.6
DTT	749.4	759.1	774.8	+15.7
Total	8 899.6	8 997.0	9 064.8	+67.8

¹⁾ Les postes de l'Office de l'assurance-chômage (OAC) ne sont pas compris dans l'état des postes de la DEEE.

La différence entre l'effectif réel au 31 décembre 2020 et l'effectif cible de 2021 (97,4 EPT) s'explique essentiellement par les réserves de Direction mentionnées plus haut et les postes vacants. Cela ne signifie pas que des postes doivent être créés à hauteur de cette différence en 2021. L'effectif réel de 2021 sera vraisemblablement inférieur à l'effectif cible correspondant.

L'effectif cible des Directions et de la Chancellerie d'Etat fixé pour 2022 recule de 67,8 EPT par rapport à 2021, pour s'établir à 9 064,8 EPT. Il se décompose de la manière suivante :

- 87,65 EPT autorisés par le Conseil-exécutif lors du processus de planification 2021, dont 30,75 EPT refinancés qui n'ont aucune incidence sur les finances cantonales. Les 56,9 autres EPT ont été directement arrêtés par le Grand Conseil et ne sont pas refinancés, à part 1,1 EPT.
- En contrepartie, la mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann dans les Directions et à la Chancellerie d'Etat entraîne un recul de 19,9 EPT (voir encadré).

Les 87,65 postes autorisés par le Conseil-exécutif dans le cadre du processus de planification 2021 se répartissent comme suit :

- A la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (3,5 EPT), deux postes ont été créés pour la surveillance de la chasse dans les zones protégées d'importance nationale (finan-

cés par la Confédération). Le nombre croissant de demandes de subvention dans le cadre de l'encouragement du recours aux énergies renouvelables nécessite un poste supplémentaire, refinancé. Idem de l'augmentation des demandes de permis de construire et pour le traitement des procédures de recours (0,5 EPT) suite à la modification de l'ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI ; réseau 5G).

- La Direction de l'intérieur et de la justice (5,05 EPT) a besoin de 2,85 EPT (refinancés) pour assurer le contrôle systématique du respect de l'obligation de prendre une assurance-maladie dans le cadre de l'application de la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM). 2,2 EPT (dont 50 % refinancés) sont créés pour appliquer la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP).
- A la Direction de la sécurité (37,2 EPT), la plupart des créations de postes sont imputables à la mise en œuvre de la motion Wüthrich, qui demande un renforcement des effectifs des corps de la Police cantonale (30 EPT ; motion 138–2016 Wüthrich [Huttwil, PS] « Revoir et adapter les effectifs de la Police cantonale »). 2,2 EPT (refinancés) sont en outre nécessaires à la création d'un bureau professionnel au sein de l'Association des services cantonaux de migration. Enfin, étant donné que le nombre de véhicules est en constante augmentation dans le canton de Berne, il est prévu d'augmenter les capacités des services de contrôle de cinq postes refinancés au total, afin de pouvoir respecter l'intervalle entre les contrôles.
- La Direction des finances (10,2 EPT) a besoin de 7,8 EPT (refinancés) pour compléter les effectifs du Customer Center of Expertise SAP (CCoE ; centre d'expertise client). Les autres 2,4 EPT (refinancés) sont pour l'Intendance des impôts, qui reprend les tâches de pré-enregistrement des déclarations d'impôt jusque-là assurées par les villes de Berthoud et de Bienne.
- La Direction de l'instruction publique et de la culture (16 EPT) a besoin de neuf postes supplémentaires pour appliquer la loi révisée sur l'école obligatoire (REVOS). De plus, l'augmentation du nombre d'élèves de la formation gymnasiale intensifie le travail administratif des écoles (4 EPT ; refinancés). Enfin, comme les écoles du degré secondaire II et de l'enseignement obligatoire recourent de plus en plus à la plateforme EDUBERN, trois postes supplémentaires, refinancés, sont nécessaires.
- La Direction des travaux publics et des transports a besoin de 15,7 EPT supplémentaires pour procéder à la première phase de renforcement des effectifs de l'Office des immeubles et des constructions (cf. chapitres 2.4.9 et 2.7.1).

Mise en œuvre de la déclaration de planification Brönnimann

Au total, près de 63 postes en équivalent plein temps devaient être supprimés entre 2019 et 2021 suite à l'adoption, en 2018, de la déclaration de planification Brönnimann (pvl, Mittelhäusern), intitulée « Réduction des postes dans l'administration centrale ».

L'effectif cible est réduit chaque année dans le cadre du processus de planification en fonction des suppressions de postes auxquelles les Directions et la Chancellerie d'Etat ont déjà procédé. Ces postes devaient avoir été supprimés au plus tard fin 2021 (autrement dit pour l'effectif cible de 2022). Etant donné que 45 EPT ont été supprimés ces deux dernières années, la dernière étape consiste à réduire l'effectif cible de 2022 de 19,9 EPT au total. Comme la Direction de l'intérieur et de la justice a supprimé deux postes au sein de ses services décentralisés, alors que ces consignes de réduction de personnel ne lui étaient quasiment pas applicables, les effectifs ont été diminués de 64,9 EPT au final. En conséquence, cette réduction de l'effectif cible permet d'achever la réalisation de la déclaration de planification Brönnimann.

Unité administrative	Postes à supprimer	Coupes 2020	Coupes 2021	Coupes 2022
CHA	0.2	0.2	0.0	0.0
DEEE	9.1	1.5	2.0	5.6
DSSI	2.1	2.1	0.0	0.0
DIJ	4.1	0.8	0.9	¹⁾ 4.4
DSE	26.6	11.1	15.5	0.0
FIN	16.0	3.3	3.2	9.5
INC	0.4	0.0	0.0	0.4
DTT	4.4	1.7	2.7	0.0
Total	62.9	20.7	24.3	19.9

¹⁾ Y compris deux postes dans les services décentralisés.

Les 64,9 EPT supprimés se répartissent de la façon suivante dans les différentes catégories de postes :

- 4,2 EPT ont été supprimés dans l'encadrement (direction de domaine et d'équipe), 33,2 EPT, parmi les postes de collaboration spécialisée générale et qualifiée et dans les fonctions d'assistance de direction, 7,55 EPT dans les secteurs d'activité transversaux (finances, gestion des ressources humaines et informatique), 7,5 EPT, dans les postes de secrétariat, 0,8 EPT dans les services de traduction, 6,11 EPT parmi les emplois de nettoyage et d'entretien, 2 EPT parmi les bûcherons et les forestiers, 1,2 EPT, parmi les experts de la circulation et enfin 2 EPT au sein de l'exécution judiciaire. Pour 0,4 EPT, les catégories de postes concernées ne sont pas encore connues (à déterminer d'ici fin 2021).

- 29,2 EPT supprimés ont été compensés par des gains de productivité. De plus, certaines tâches, correspondant à 17 EPT, ont été redistribuées au sein des unités administratives et 14,29 EPT ont été économisés par le biais d'une réduction des prestations ou d'une redéfinition des priorités. 4,47 EPT ont été supprimés en confiant à des tiers l'essentiel des travaux que cela représentait (notamment des travaux de nettoyage). Cette externalisation a parfois permis de réduire les coûts au final.
- Comme prévu, 56,8 EPT ont été supprimés par le biais des départs naturels. Ces postes n'ont pas été repourvus après le départ des personnes qui les occupaient. La suppression de 5,19 EPT est imputable à des réductions de taux d'occupation. Les modalités de suppression de 1,52 EPT restent à déterminer (à réaliser d'ici la fin de l'année 2021). 1,45 EPT a été supprimé par décision de résiliation.

2.5.3 Gestion des postes de justice, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données

Le Conseil-exécutif n'est pas compétent pour fixer l'effectif cible des autorités judiciaires et du Ministère public, du Contrôle des finances, des Services parlementaires et du Bureau pour la surveillance de la protection des données. Les effectifs cibles de ces unités administratives augmentent au total de 6,7 EPT :

Unité administrative	Effectif réel en EPT au 31.12.2020	Effectif cible en EPT		
		2021	2022	Variation entre 2021 et 2022
JUS	761.0	775.0	781.3	+6.4
CF	21.4	24.0	24.0	-
PARL	19.6	19.4	19.7	+0.3
BPD	5.1	5.7	5.7	-

2.6 Politique d'investissement

2.6.1 Situation initiale

Un nombre exceptionnel de projets d'investissement importants pour le développement du canton de Berne sont prévus dans les années à venir, en particulier le domaine des bâtiments. Le financement de cette forte hausse des besoins d'investissement constitue pour le canton de Berne un véritable défi de politique financière.

Dans ce contexte, une délégation du Conseil-exécutif a mené fin 2019 et début 2020 un dialogue avec les présidences de la Commission des finances et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire. Après avoir discuté des possibilités pour financer la croissance des besoins d'investissement prévue et recherché une voie acceptable au plan politique, les acteurs de ce dialogue se sont accordés sur les trois axes suivants :

1. optimiser le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements,
2. utiliser les ressources non utilisées de Fonds existants, et
3. prioriser, échelonner et redimensionner les besoins d'investissement.

Les développements concernant ces trois axes sont présentés ci-après.

Optimisation du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements

Durant sa session d'automne 2020, le Grand Conseil a adopté l'initiative parlementaire 189–2019 Köpfli (Berne, pvl) «Optique pluriannuelle pour le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements».

Compte tenu des discussions menées dans le cadre du dialogue évoqué, de l'initiative parlementaire Köpfli et de l'évolution de la situation de politique financière résultant de la pandémie de coronavirus, la Commission des finances s'est réunie à plusieurs reprises avec la Direction des finances pour discuter des possibilités d'optimisation des freins à l'endettement. L'adoption d'une optique pluriannuelle et la possibilité de contracter une nouvelle dette sur une période définie constituent à cet égard les principaux éléments mis en avant :

- Optique pluriannuelle: le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements actuellement prévu dans la Constitution cantonale ne concerne que l'avenir. Ainsi, tout découvert éventuel doit être compensé les années suivantes, même si le canton a réalisé des excédents importants les années précédentes et qu'il est parvenu à réduire la dette. Une optique pluriannuelle permettrait de tenir compte des excédents de financement réalisés les années précédentes pour parvenir à l'équilibre des finances à moyen terme.
- Les situations de crise, tout comme une augmentation des besoins d'investissement, peuvent entraîner l'impossibilité de compenser un nouvel endettement. Pour ces situations, on pourrait prévoir la possibilité de contracter une nouvelle dette sur une période déterminée, c'est-à-dire pour une durée limitée.

Utilisation des ressources non utilisées de Fonds existants

Le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS a pour but de régulariser les recettes découlant des distributions du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS). Il est alimenté à hauteur de CHF 250 millions et sa durée est limitée à fin 2023. Si le Fonds n'est pas prolongé, son avoir sera porté intégralement au crédit du compte de résultats fin 2023. Par ailleurs, en l'état des connaissances actuelles, le Fonds d'investissements hospitaliers dispose d'environ CHF 180 millions dont il n'a pas besoin.

Au cours de sa session de printemps 2020, le Grand Conseil a adopté à l'unanimité sous forme de postulat la motion 267–2019 PEV (Kipfer, Münsingen) «Dissolution de fonds pour remédier au déficit de financement du compte des investissements», qui exige l'utilisation de ces avoirs.

S'appuyant sur cette intervention et sur le dialogue précédemment mené, le Conseil-exécutif a élaboré un projet de loi visant la dissolution des deux Fonds qui a été adopté le 26 mai 2021 à l'intention des destinataires de la procédure de consultation. L'objectif est d'affecter les ressources non utilisées de ces Fonds au financement de la forte croissance des besoins d'investissement prévue pour ces prochaines années.

Se fondant sur ce projet de loi, le Conseil-exécutif a tenu compte dans les chiffres présentés ici des prélèvements prévus sur le Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et sur le Fonds d'investissements hospitaliers (voir chap. 2.4.3).

Priorisation, échelonnement et redimensionnement du besoin d'investissement

A partir des résultats du dialogue évoqué, le Conseil-exécutif a élaboré sous la houlette de la Direction des travaux publics et des transports une proposition de priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments. La procédure choisie pour cette priorisation et les résultats correspondants sont exposés dans le chapitre 5.

2.6.2 Plan d'investissement intégré (PII) 2022 à 2031

Remarques préliminaires

Le plan d'investissement intégré (PII) donne un aperçu des projets d'investissement pour les dix prochaines années et est mis à jour dans le cadre du processus de planification.

Priorisation dans le PII des investissements dans le domaine des bâtiments

Le PII 2022 à 2031 contient les besoins d'investissement - non hiérarchisés - dans le domaine des bâtiments. La priorisation établie par le Conseil-exécutif d'entente avec le Grand Conseil sera mise en œuvre dans le PII 2023 à 2032 en tenant compte des débats de politique financière de la session d'hiver 2021 et des éventuelles déclarations de planifications (voir chap. 5).

Lors de l'actualisation du PII dans le cadre du processus de planification de 2021, le Conseil-exécutif a poursuivi les mesures qu'il avait arrêtées pendant la phase préparatoire du processus de planification de 2020 dans le but d'optimiser le PII. Ce faisant, il a décidé s'il y avait lieu d'inscrire ou non dans le PII les nouveaux grands projets (ayant un coût total de plus de CHF 20 mio) et les modifications de projet importantes (impliquant un surcoût de plus de CHF 10 mio).

Décisions du Conseil-exécutif concernant le PII 2022 à 2031

Durant le processus de planification de 2021, le Conseil-exécutif s'est penché sur quatre nouveaux projets d'un montant total de plus de CHF 20 millions chacun et six modifications de projet d'un montant total de plus de CHF 10 millions chacune. Cet examen s'est parfois fondé sur des demandes rejetées du processus de planification de 2020 et sur des seconds avis sollicités. Le Conseil-exécutif a décidé dans ce cadre d'inscrire les nouveaux projets et modifications de projet suivants dans le PII 2022 à 2031 :

- Berne, Université/Haute École Pédagogique, Aebimatte, développement du site (nouveau projet): le site qui appartient aujourd'hui aux CFF est d'un grand intérêt pour l'extension de l'Université ou éventuellement de la Haute École Pédagogique. Pour la période de 2025 à 2029, CHF 26 millions au total sont prévus pour la phase d'étude du projet.
- Berne, Université, Muesmatt, Salvisberg-Bau, remise en état (modification de projet): pour permettre de réaliser de nouvelles mesures urgentes de mise en sécurité, d'entretien et de remise en état, il faut prévoir CHF 17 millions supplémentaires pour l'ensemble de la période de planification de dix ans.
- Berne, Université, construction d'un bâtiment destiné à la formation en médecine (périmètre d'évolution 03 du site de l'Ile; modification de projet): il est apparu que le potentiel de surface est environ 60 pour cent plus élevé que prévu. Le périmètre d'évolution 03 permet donc de couvrir entièrement les besoins en surfaces pour le nouveau bâtiment de formation en médecine, si bien qu'une répartition entre différents projets de construction n'est pas nécessaire. Des besoins d'utilisation complémentaires de l'Université pourraient en outre être intégrés dans le projet de construction. Le coût total est désormais estimé à CHF 245 millions, au lieu des CHF 156 millions initialement prévus (en valeur nette, c.-à-d. en tenant compte des subventions fédérales attendues).
- Bienne, sites de formation, affectations alternatives, réfection (nouveau projet): à Bienne, plusieurs sites d'écoles appartenant au canton présentent des besoins de réfection urgents. Pour les travaux d'assainissement prévus de manière échelonnée, une réaffectation est nécessaire afin d'externaliser les activités d'enseignement pendant la durée du chantier. Une somme totale de CHF 35 millions est prévue à cette fin pour les années 2022 à 2025.
- Bienne, rue de l'Hôpital 20: rénovation complète et extension (nouveau projet): l'immeuble doit être entièrement rénové à moyen terme. De nombreux éléments de construction ont atteint, voire déjà dépassé, la fin de leur durée de vie. La rénovation complète et l'extension du site permettront de résilier divers contrats de location et de réaliser une centralisation. Un coût total de CHF 41 millions a été inscrit dans le PII à partir de 2025 pour ce projet.

- Bienne, Centre hospitalier Bienne SA (CHB SA), contribution de restructuration (nouveau projet): le canton accorde au CHB SA une contribution pour la restructuration sous la forme d'une indemnité de CHF 78 millions destinée à la construction d'un nouvel hôpital. Les coûts correspondants sont inscrits dans le PII actualisé pour 2023 (CHF 40 mio) et 2024 (CHF 38 mio).
- Niederwangen, Centre de police de Berne (modification de projet): du fait du changement d'ampleur du projet (augmentation des surfaces nécessaires liée au renforcement prévu des effectifs du corps de police) et de la prise en compte des enseignements tirés du projet Campus Bienne, le Conseil-exécutif a augmenté de CHF 263 à 315 millions le coût total inscrit dans le PII.
- Réaménagement du réseau routier d'Aarwangen – Langenthal (modification de projet): un projet concret de construction est pour la première fois disponible, ce qui a permis de déterminer plus précisément les coûts. Plusieurs extensions sont par ailleurs venues s'ajouter au projet. Le coût total provisoirement inscrit au budget se monte désormais à CHF 107 millions (part cantonale), contre CHF 72 millions prévus auparavant.
- Divers projets, Office des ponts et chaussées (modifications de projets): par rapport à la précédente planification, CHF 87 millions supplémentaires ont été prévus pour la période 2022 à 2030. Ces besoins supplémentaires résultent principalement du fait qu'un grand nombre d'ouvrages d'art (ponts et murs de soutènement) le long des routes cantonales nécessitent des mesures immédiates de remise en état. En outre, une quarantaine de projets d'aménagement des routes cantonales ont été ajoutés dans le PII (augmentation du degré d'urgence du fait de normes et de prescriptions légales ainsi que de clarifications techniques concernant des traversées de localités, assainissements de carrefours et aménagements de trottoirs et de pistes/voies cyclables). Des besoins supplémentaires sont aussi enregistrés pour la protection contre les crues et pour des achats urgents de remplacement de véhicules d'entretien.

En ce qui concerne les modifications de projet suivantes, le Conseil-exécutif s'est au contraire prononcé contre l'inscription de coûts supplémentaires au PII :

- Université de Berne/Hôpital vétérinaire: Länggassstrasse 122, rénovation et extension: abandon du projet d'infrastructure de locaux supplémentaire pour la Faculté de médecine vétérinaire, notamment dans le domaine des laboratoires. Ce renoncement est lié au refus d'augmenter le coût total de CHF 95 à CHF 140 millions.

Pour ce qui est du moratoire sur la remise à l'Office des immeubles et des constructions de nouvelles commandes des utilisateurs dans le domaine du bâtiment, qu'il avait prononcé durant le processus de planification de 2019 et prolongé pendant celui de 2020, le Conseil-exécutif a décidé de ne plus le reconduire. En effet, il faut procéder à une priorisation dans le domaine du bâtiment en connaissance de tous les besoins des usagers et avec les optimisations de la gestion du PII qu'il a arrêtées l'an dernier, le Conseil-exécutif peut influencer de manière ciblée sur l'évolution de celui-ci.

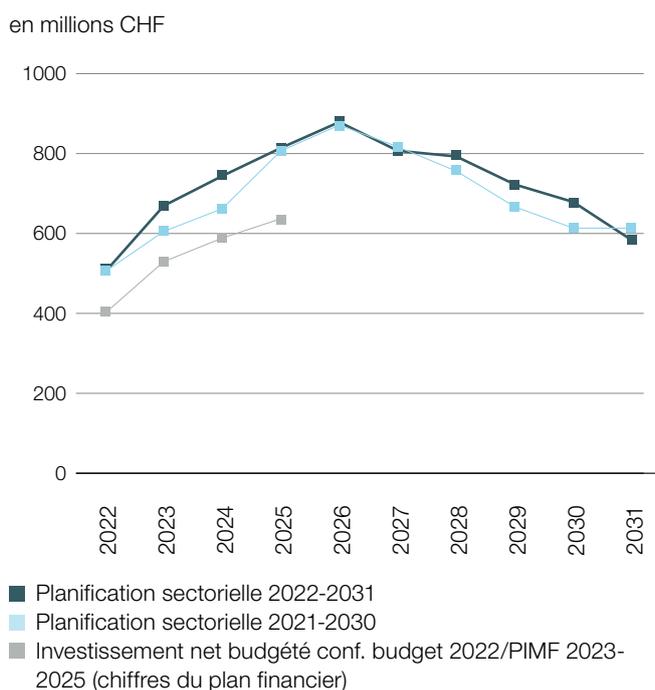
Evolution du PII 2022 à 2031 en comparaison du PII 2021 à 2030

Le graphique ci-dessous, qui contient la planification sectorielle du processus de planification de l'an dernier et la planification secto-

rielle actualisée du processus de planification de 2021, dégage principalement l'image suivante :

- Cette planification sectorielle (y compris l'investissement net financé par des financements spéciaux) augmente de CHF 504 millions en 2021 à CHF 879 millions en 2026, avant de redescendre à CHF 583 millions en 2031.
- Comme l'année précédente, un pic d'investissement se produira en 2026, les besoins par ailleurs restant relativement constants de 2025 à 2027 (autour des CHF 810 à 880 mio).
- Par rapport à la planification sectorielle de l'an dernier (PII 2021 à 2030), le volume des investissements a tendance à être plus élevé avant et après ce pic d'investissement. Sur l'ensemble de la période de planification 2022 à 2031, les Directions, la Chancellerie d'État, les autorités judiciaires et le Ministère public annoncent des besoins d'investissement d'un montant de quelque CHF 7,2 milliards, contre quelque CHF 6,8 milliards pour la période de planification 2021 à 2030.

**Graphique 1 :
Evolution de la planification sectorielle (financements spéciaux compris)**



Attention : Il est à souligner que, comme nous l'avons indiqué, le PII 2022 à 2031 ne tient pas encore compte des résultats de la priorisation des besoins d'investissement. Les besoins globaux d'investissement diminueront donc par rapport aux besoins actuels à la prochaine actualisation du PII lors du processus de planification de 2022.

L'augmentation des besoins d'investissement dans le PII 2022 à 2031 par rapport au PII 2021 à 2030 s'explique principalement par les décisions du Conseil-exécutif déjà mentionnées concernant

l'inscription de nouveaux projets et de modifications de projet dans le PII. Les besoins diminuent en revanche dans différents projets. La différence en moins la plus importante par rapport à la planification précédente résulte du fait que le projet « Musée des Beaux-Arts de Berne, restauration du Stettlerbau et de l'Atelier 5 » avec des coûts globaux planifiés jusque-là à CHF 40 millions n'est plus inscrit au PII puisqu'il sera désormais cofinancé par le Fonds de loterie et devra de ce fait être imputé au compte de résultats.

Soulignons que la planification sectorielle représentée dans le PII 2022 à 2031 se compose de plus de 300 projets et que les besoins d'investissement annuels peuvent subir des changements considérables.

Les résultats du plan d'investissement intégré par Direction sont présentés à l'annexe 7. Les projets d'investissement qui y figurent correspondent à un instantané de la situation qui prévalait au début du mois de juillet 2021.

Publication du PII

Le PII est publié sur la plateforme de visualisation des finances du canton de Berne : www.finanzviz.apps.be.ch > Compte des investissements > icône d'information « i ».

Il est aussi disponible sous www.be.ch/fin > Finances > Planification financière.

2.6.3 Investissement net de 2022 à 2025

Dans le processus de planification de 2019, le Conseil-exécutif a décidé pour la première fois de tenir compte de manière conséquente des moyens nécessaires conformément au PII (autrement dit conformément à la planification sectorielle) compte tenu d'un supplément de planification sectorielle de 30 pour cent dans la planification financière. Cela signifie que la somme des projets d'investissement prévus dans la planification sectorielle dépasse les moyens financiers inscrits au budget et au plan intégré mission-financement. Les causes les plus différentes comme par exemple des recours ou des difficultés concernant le gros œuvre se traduisent régulièrement par des ajustements de planification sectorielle dans les unités administratives. Raison pour laquelle le Conseil-exécutif a par le passé fixé le montant de l'investissement net dans le budget et le PIMF à un niveau inférieur à celui correspondant à la somme des coûts de projet prévus chaque année dans le PII. Cela évite que des projets qui sont importants pour le canton ne puissent pas être réalisés alors que les moyens financiers seraient en principe disponibles. Cette façon de procéder permet aussi d'améliorer l'exactitude budgétaire au compte des investissements.

Le Conseil-exécutif maintient cette façon de faire et le montant du supplément de planification sectorielle de 30 pour cent dans le processus de planification de 2021.

Il n'est pas prévu de supplément de planification sectorielle pour les investissements suivants :

- investissements financés par des financements spéciaux,
- investissements financés par le Fonds de couverture des pics d'investissement (réaménagement du réseau routier d'Aarwangen-Langenthal et de Berthoud),

- droits de superficie,
- contribution de restructuration versée au centre hospitalier Bienne SA.

L'investissement net qui en résulte au budget 2022 et PIMF 2023 à 2025 est indiqué dans le graphique 1. Les tableaux suivants illustrent le changement de l'investissement net par rapport à la planification précédente.

Vous trouverez d'autres informations sur l'investissement net au chapitre 4.5.

Investissement net ordinaire (financements spéciaux exclus)

L'investissement net ordinaire (financements spéciaux exclus) est supérieur aux chiffres de la planification précédente, cet écart étant situé entre CHF 9 millions (en 2022) et CHF 117 millions (en 2025).

En 2024 et 2025, l'investissement net ordinaire sera financé à hauteur respectivement de CHF 11,9 millions et de CHF 22,5 millions par les avoirs du Fonds de couverture des pics d'investissement existant ; ceux-ci sont compris ci-après.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	370	452	496	496
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux exclus)	379	511	568	613
Modifications par rapport à la planification précédente	9	59	72	117

Investissement net financé par des financements spéciaux

Par rapport à la planification précédente, des différences ne sont à constater concernant l'investissement net financé par des financements spéciaux que pour l'année 2025 du PIMF.

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Planification précédente de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	22	19	21	21
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux uniquement)	22	19	21	24
Modifications par rapport à la planification précédente	0	0	0	3

Investissement net total (financements spéciaux compris)

La diminution des besoins concernant l'investissement net, financements spéciaux compris, par rapport à la planification précédente se situe entre CHF 9 millions (en 2022) et CHF 120 millions (en 2025).

en millions CHF	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Planification précédente de l'investissement net (avec les financements spéciaux)	392	471	517	517
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux compris)	401	530	588	637
Modifications par rapport à la planification précédente	9	59	72	120

2.6.4 Mesures permettant d'exploiter l'investissement net

Pendant la phase préparatoire du processus de planification de 2020, le Conseil-exécutif a procédé à une analyse détaillée du degré d'utilisation de leur budget des investissements par les Directions et la Chancellerie d'Etat ces quatre dernières années. En vertu de quoi il a édicté, pour le processus de planification de l'an dernier, différentes consignes pour exploiter l'investissement net budgété. Il a adopté les mêmes consignes pour le processus de planification de 2021 :

- Le Conseil-exécutif a chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat de vérifier attentivement, dans leur budgétisation des investissements, si les conditions pour une inscription à l'actif conformément au MCH2/IPSAS étaient effectivement remplies.
- Il leur a également enjoint de planifier leurs investissements en adoptant une approche réaliste (plutôt qu'optimiste). Dans leur planification, elles doivent tenir compte des éventuels retards dont la probabilité qu'ils se produisent est moyenne à élevée.
- Le Conseil-exécutif a en outre chargé les Directions et la Chancellerie d'Etat de budgéter de manière générale les subventions et les prêts d'investissement qui ne peuvent pas directement être pilotés par le canton de Berne en se fondant sur des chiffres empiriques. Cela permettra de ne plus devoir se fier à la planification de tiers, parfois inexacte et changeant à court terme.
- Le supplément de planification sectorielle de 30 pour cent est maintenu (voir chap. 2.6.3).

Le Conseil-exécutif tient ainsi également compte de la déclaration de planification relative au PIMF 2022-2024 : « Compte des investissements : Les investissements à court et moyen terme doivent être mieux exploités. » que le Grand Conseil a adoptée durant sa session d'hiver 2020. (Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen).

2.7 Autres facteurs influant sur la planification 2022 à 2025

2.7.1 Traitement des déclarations de planification adoptées sur le PIMF 2022 à 2024

Lors de sa session de novembre 2020, le Grand Conseil avait adopté plusieurs déclarations de planification sur le PIMF 2022 à 2024. La majeure partie d'entre elles concernait ce qu'il est convenu d'appeler la « Voie 3 », que le Conseil-exécutif avait proposée pour améliorer les résultats de la planification du budget 2021 et du PIMF 2022 à 2024 (cf. chapitre 2.1). Voici comment le Conseil-exécutif les a mises en œuvre dans le cadre du processus de planification de 2021 :

– *pvl Köpfli (Wohlen b. Bern)* :

En 2022, supprimer uniquement 0,3 pourcent, plutôt que 0,7 pourcent comme le proposent le Conseil-exécutif et la majorité de la CFin, de la masse salariale pour la progression individuelle des traitements. Amélioration de CHF 20,2 millions du solde pour l'ensemble du canton.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2022 (cf. chapitre 2.4.1).

– *Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen)* :

GP 4.7.3 – Développement et surveillance économiques : Swiss Center for Design and Health : diminuer de CHF 0,4 million les moyens supplémentaires inscrits aux années 2023 et 2024 du PIMF.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification aux années 2024 et 2025 du PIMF. Il n'a pas pu l'appliquer à l'année 2023, du fait que le financement a été réparti différemment entre la Confédération et le canton.

– *Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen)* :

GP 4.7.4 – Forêt et dangers naturels : lutte contre le bostryche : réduire de CHF 1 million les besoins supplémentaires inscrits aux années 2023 et 2024 du PIMF pour lutter contre le bostryche.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au PIMF 2023 à 2025.

– *Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen)* :

PG 4.7.5 – Agriculture : offensive bio : réduire de CHF 0,5 million les ressources supplémentaires inscrites aux années 2023 et 2024 du PIMF.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au PIMF 2023 à 2025.

– *Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen)* :

GP 7.7.2 – Police : augmentation des effectifs du corps de la Police cantonale : reporter d'un an (en 2025 au lieu de 2024) la

5^e tranche du recrutement. Cela allège de CHF 3,7 millions l'année 2024 du PIMF.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification à l'année 2024 du PIMF.

– *Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen)* :

GP 9.7.2 – Ecole obligatoire et offres périscolaires : décharges des membres du corps enseignant débutants (notamment pour un programme de mentorat) : diminuer de CHF 0,5 million les ressources supplémentaires inscrites aux années 2023 et 2024 du PIMF.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au PIMF 2023 à 2025.

– *Conseil-exécutif et Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen)* :

GP 9.7.4 – Enseignement supérieur : mesures du programme gouvernemental de législature dans le domaine des hautes écoles : réduire l'augmentation des subventions de CHF 1 million dans les années 2022 à 2024.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué cette déclaration de planification au budget 2022 et au PIMF 2023 à 2025.

– *PS (Siegenthaler, Thoune)*

Augmenter progressivement les ressources en personnel de l'Office des immeubles et des constructions (OIC) et prévoir les moyens financiers nécessaires dans les budgets et les plans intégrés mission-financement à venir. Compenser cette augmentation sur l'ensemble de l'administration cantonale, afin de ne pas saper les précédentes déclarations de planification relatives au nombre de postes cantonaux.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a budgété une augmentation progressive des effectifs de l'OIC de 39 postes au total sur quatre ans. Dans ce contexte, il prévoit une augmentation de l'effectif cible de la Direction des travaux publics et des transports de 15,7 postes en 2022 (cf. chapitres 2.4.9 et 2.5.2). Il s'est opposé à ce que cette augmentation soit compensée dans l'état des postes, car les Directions et la Chancellerie d'Etat ne pourraient pas augmenter le nombre de postes à supprimer dans le cadre de la déclaration de planification du député Brönnimann sans réduire les prestations publiques.

– *Commission des finances, UDC (Bichsel, Zollikofen)* :

Plan d'investissement : améliorer l'utilisation totale des investissements à court et à moyen termes.

Mise en œuvre :

Les mesures que le Conseil-exécutif a prises pour utiliser la totalité des investissements budgétés sont exposées au chapitre 2.6.4.

2.7.2 Traitement de la motion financière 259–2019 CFin (Bichsel, Zollikofen)

Lors de sa session de printemps de l'année 2020, le Grand Conseil a adopté la motion financière 259–2019 de la CFin (Bichsel, Zollikofen), intitulée « Révision de la loi sur les impôts : abaissement de la quotité d'impôt pour les particuliers et les entreprises ». Elle chargeait le Conseil-exécutif d'appliquer les mesures suivantes :

1. prévoir une baisse de la quotité cantonale servant au calcul des impôts sur les personnes morales, représentant au moins CHF 40 millions dans le budget 2021 ;
2. prévoir une baisse de la quotité cantonale servant au calcul des impôts sur les personnes physiques, représentant au moins CHF 30 millions dans le budget 2021 ;
3. maintenir les mesures 1 et 2 ci-dessus dans le plan intégré mission-financement 2022 à 2024 et prévoir une baisse supplémentaire de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes morales à partir de 2022, représentant au moins CHF 40 millions.

Mise en œuvre :

Le Conseil-exécutif a appliqué la motion financière 259–2019 au budget 2021 et au PIMF 2022 à 2024 :

- baisse de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes morales à partir de 2021 : CHF 40,8 millions ;
- baisse de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques à partir de 2021 : CHF 45 millions (l'évaluation générale dégageant CHF 45 millions de rentrées fiscales supplémentaires, cette baisse de quotité n'a pas d'incidences sur les finances) ;
- baisse de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques à partir de 2022 : CHF 40 millions, financés par l'augmentation équivalente du produit de l'impôt sur les véhicules routiers, si bien que cette baisse de quotité n'a pas non plus d'incidences sur les finances.

Le Conseil-exécutif propose de reporter cette baisse de quotité d'un an en cas d'aboutissement du référendum saisi contre le projet de révision de la loi sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611). L'idée est de ne pas baisser la quotité si l'impôt sur les véhicules routiers ne dégage pas de rentrées supplémentaires équivalentes.

2.7.3 Traitement de la motion financière 023–2019 PLR (Haas, Berne)

Lors de sa session de juin 2019, le Grand Conseil a adopté la motion financière 023–2019 « Augmentation des investissements nets ». Elle charge le Conseil-exécutif des mandats suivants :

1. porter à au moins CHF 500 millions par an les investissements nets inscrits au budget 2020 et au PIMF 2021 à 2023 ou, au plus tard, au budget 2021 et au PIMF 2022 à 2024, tout en maintenant la capacité de financement ;
2. prioriser, échelonner et optimiser les investissements (par exemple en les limitant au strict nécessaire, même en ce qui concerne les normes d'aménagement) ;

3. informer le Grand Conseil et les commissions compétentes des résultats de ces travaux dans les meilleurs délais.

Mise en œuvre :

Comme l'expose le chapitre 2.6.3, le montant des investissements nets inscrits au budget 2022 et au PIMF 2023 à 2025 est compris entre CHF 379 millions (2022) et CHF 613 millions (2025). L'objectif des CHF 500 millions fixé par la motion financière sera atteint à partir de 2023 (CHF 511 mio). Malgré les fonds dissous, les investissements nets budgétés se traduisent par un nouvel endettement de CHF 61 millions cette année.

Le Conseil-exécutif rend compte de la priorisation des investissements dans le bâtiment au chapitre 5. Le 21 juin 2021, il a envoyé une délégation au Grand Conseil pour expliquer l'approche qu'il a choisie aux présidents et présidentes des commissions parlementaires concernées et pour leur exposer les résultats de la priorisation.

2.7.4 Planification des autorités judiciaires et du Ministère public (JUS)

En vertu de l'article 11, alinéa 5 de la loi sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM ; RSB 161.1), le Conseil-exécutif reprend tel quel le budget et le plan intégré mission-financement élaborés par la Direction de la magistrature et prend position à leur égard.

Le Conseil-exécutif note que la planification établie par les autorités judiciaires et le Ministère public pour cette année est essentiellement marquée par trois facteurs :

- Les coûts de personnel augmentent surtout en raison des créations de postes (financement supplémentaire chiffré entre CHF 1 et 2 millions par an), en particulier celles inscrites au budget 2022 (augmentation de l'effectif cible de 6,4 postes, dont 3,9 dans le cadre de Justitia 4.0, projet suisse de transformation numérique de la justice).
- Les charges de services et de marchandises ont été augmentées pour l'informatique (entre CHF 1 et 2 mio par an environ), ce qui est également imputable au projet Justitia 4.0.
- En outre, les autorités judiciaires et le Ministère public ont réévalué leurs revenus, ce qui se traduit au total par une détérioration du résultat de la planification, représentant environ CHF 2 millions par an.

Les autorités judiciaires et le Ministère public tablent sur une augmentation de leurs charges et une baisse de leurs revenus, dont le solde varie entre CHF 3 millions (2024) et CHF 7 millions (2023).

2.7.5 Facteur de correction visant à améliorer la précision du budget cantonal

Un facteur de correction a encore été appliqué au budget 2022 et au PIMF 2023 à 2025 du canton. Il vise à améliorer la précision du budget cantonal, de sorte à éviter toute réduction de prestations et toute suppression de postes.

Pour mémoire, constatant que budget n'était pas totalement utilisé, le Conseil-exécutif avait décidé d'appliquer un facteur de correction au chiffrage budgétaire à partir du processus de planification de

2010, afin d'améliorer l'exactitude du budget cantonal. Portant sur le chiffrage des années 2011 à 2014, le premier correctif avait représenté la somme de CHF 136 millions.

Ce facteur de correction a prouvé son efficacité. Sans lui, les écarts entre budgets et résultats des exercices auraient été plus importants. Comme il était impossible de prévoir la crise sanitaire au moment du processus de planification de 2019, l'écart entre le budget et le résultat de 2020 a exceptionnellement été plus élevé qu'il ne l'aurait été si le facteur de correction n'avait pas été appliqué (écart en 2020: CHF 178 mio avec application du facteur, CHF 42 mio sans).

A l'instar des années précédentes, le surplus de revenu résultant de l'application du facteur de correction est encore pris en compte dans le groupe de matières « revenus extraordinaires » et uniquement dans la comptabilité financière, autrement dit en dehors des groupes de produits.

Le Conseil-exécutif souligne que ce facteur de correction n'est qu'un outil d'amélioration de l'exactitude du budget.

2.8 Evolution du solde du compte de résultats entre novembre 2020 et la mi-août 2021

Compte tenu de tous les changements exposés aux chapitres précédents, le solde du compte de résultats des années 2022 à 2025 a évolué comme suit entre novembre 2020 et mi-août 2021: au 24 novembre 2020, le processus de planification précédent annonçait des excédents de charges de plusieurs centaines de millions de francs à partir de l'année 2022. L'évolution des revenus exposée au chapitre 2 améliore nettement le résultat de la planification. Désormais, un excédent de charges n'est budgété qu'en 2022 et sera bien moindre que ce qui était prévu l'année passée, puisqu'il est chiffré à CHF 50 millions. Sur toutes les années du PIMF, on observe, en revanche, un excédent de revenus, qui a tendance à augmenter au fil du temps.

en millions CHF	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Solde du compte de résultats conformément aux chiffres de la planification du 24. 11. 2020	-580	-321	-111	¹⁾-111
Variations	531	419	412	507
Nouveau solde du compte de résultats	-50	97	301	396

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹⁾ Reprise du solde de 2024

2.9 Evolution du solde de financement entre novembre 2020 et la mi-août 2021

Compte tenu de tous les changements exposés aux chapitres précédents, le solde de financement des années 2022 à 2025 a évolué comme suit entre novembre 2020 et la mi-août 2021 :

au 24 décembre 2020, la planification prévoyait un nouvel endettement de CHF 1,7 milliard entre 2022 et 2025. Après actualisation des chiffres, le nouvel endettement se montera encore à CHF 25 millions sur cette période. Il diminuera en 2023 et disparaîtra en 2024 et 2025 grâce aux dissolutions de fonds inscrites dans la planification (cf. chapitre 2.4.3).

en millions CHF	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Réduction (+) ou augmentation (-) de la dette selon les résultats de la planification du 24. 11. 2020	-634	-475	-299	¹⁾-299
Nouvel endettement total		-1 707		
Variation du compte de résultats entre novembre 2020 et août 2021 (sans amortissements)	526	429	429	557
Planification actualisée de l'investissement net (financements spéciaux compris)	-9	-59	-72	-120
Réduction (+) ou augmentation de la dette (-)	-117	-104	58	138
Nouvel endettement total		-25		

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹⁾ Reprise du solde de 2024

3 Risques et opportunités en matière de politique financière

Les risques et opportunités présentés ci-après, identifiés lors de la présente planification, ne sont pas pris en compte avec leurs effets financiers dans le budget 2022 et le plan intégré mission-financement (PIMF) 2023 à 2025.

3.1 Environnement conjoncturel

La pandémie de Covid-19 a entraîné en 2020 un ralentissement de l'économie mondiale historique dans sa rapidité et son ampleur, qui s'est accompagné d'une récession globale. Plus d'une année après le début de la pandémie, le coronavirus et les mesures adoptées pour l'endiguer marquent encore la situation économique mondiale. Ainsi le produit intérieur brut (PIB) a-t-il de nouveau diminué dans de nombreux pays au premier trimestre 2021. Etant donné que dans les grands pays industriels, les mesures d'endiguement vont encore s'assouplir d'ici l'été et que les programmes de vaccination avancent bien, on devrait assister à une forte croissance de l'économie mondiale aux deuxième et troisième trimestres. Par contre l'économie chinoise, qui était repartie à la hausse dès 2020, enregistre déjà des taux de croissance légèrement en baisse. Aux Etats-Unis, la reprise connaît une forte accélération, notamment grâce à des mesures de relance fiscales et monétaires à grande échelle. En Europe, on s'attend également à une croissance vigoureuse au deuxième trimestre et en particulier au troisième trimestre, du fait des retards à rattraper qui se sont accumulés. La forte poussée de la demande entraîne déjà une pénurie de matières premières, de produits semi-finis et de main d'œuvre. Cependant, le risque lié aux mutations du virus telles que le variant delta demeure bien présent au niveau mondial, avec les mesures de fermeture que cela implique localement.

A propos de l'Europe, l'échec des négociations avec l'Union européenne sur l'accord-cadre de la Suisse est source de nouvelles incertitudes. De fait, l'avenir des relations entre les deux espaces économiques a rarement été aussi flou. Si la situation ne s'éclaircit pas rapidement, cela pourrait nuire à l'attrait exercé par la place économique suisse et aux investissements des entreprises.

La politique monétaire des grandes banques centrales reste expansive. Les taux directeurs demeurent proches de zéro, voire négatifs (BCE : 0,0%, BNS : -0,75%). La Banque centrale européenne (BCE) ainsi que plusieurs grands pays industriels misent sur des programmes massifs d'achat sur le marché obligataire et sur des mesures visant à encourager les prêts, afin d'enrayer les effets de la pandémie sur l'inflation et la conjoncture. Face à l'évolution actuelle des prix et de la conjoncture, la Banque nationale suisse (BNS) maintient quant à elle sa politique monétaire expansive. La valeur du franc demeure élevée et la BNS reste prête à intervenir sur le marché des devises pour contrer la pression à la hausse qui s'exerce sur la monnaie suisse. Le système financier est d'autant plus vulnérable que de nombreux Etats sont lourdement endettés. Seule la Réserve fédérale des Etats-Unis a annoncé une augmentation des taux directeurs pour 2023, dans le but de juguler la forte inflation attendue.

Les déséquilibres subsistent sur le marché immobilier suisse. De forts taux d'inoccupation des biens en location et une hausse des prix des immeubles de placement peuvent être observés dans certaines régions. En outre les entreprises se préoccupent de leurs futurs besoins en surfaces de bureau compte tenu de l'importance

croissante du télétravail. La demande de biens en propriété restant supérieure à l'offre, les prix de l'immobilier ont connu l'an dernier une augmentation d'une ampleur inattendue.

3.2 Évolution de la pandémie de Covid-19

L'évolution de la pandémie de Covid-19 a d'une part un impact sur le contexte conjoncturel (voir chap. 3.1) et, par conséquent, sur l'évolution des rentrées fiscales du canton de Berne (voir chap. 3.3) et, d'autre part, sur celle de plusieurs autres postes de produits ainsi que sur des postes de charges. Le Conseil-exécutif en a pris les conséquences financières en compte dans le budget 2022 et le PIMF 2023 à 2025 (voir chap. 2.4.5). Il est toutefois extrêmement difficile de prévoir le niveau de ces conséquences financières à cause de l'évolution incertaine de la pandémie. Dans les domaines de la santé publique, de l'aide sociale, des transports publics ou de la réduction des primes par exemple, le montant de la charge financière risque de s'avérer supérieur aux chiffres de la planification. A l'inverse, une évolution plus favorable se traduirait par des charges moins élevées.

La présente planification ne prévoit pas de moyens pour d'éventuelles pertes de revenus et/ou coûts supplémentaires des hôpitaux, des institutions pour personnes âgées et des établissements de longs séjours. Il n'est guère possible de quantifier ces charges financières du canton car les variables et les incertitudes sont trop nombreuses. Pas non plus par exemple ceux de mesures gouvernementales de soutien dans le domaine de la culture.

3.3 Évolution des rentrées fiscales

Pour les exercices 2013 à 2019, les rentrées fiscales inscrites dans les comptes annuels étaient supérieures aux valeurs budgétaires. Dans les comptes de 2020, elles leur étaient en revanche inférieures de CHF 154 millions, principalement à cause du produit des impôts des personnes morales (CHF 81 mio) et des parts des revenus de la Confédération (impôt fédéral direct et impôt anticipé; CHF 97 mio au total). Etant donné que les répercussions de la pandémie de coronavirus sur les recettes fiscales ne sont attendues qu'à partir de 2021, l'évolution enregistrée en 2020 montre qu'il existe toujours un risque que les montants budgétés ne soient pas atteints.

En raison de la crise sanitaire, les projections des rentrées fiscales sont bien plus aléatoires. Des signes indiquent certes que l'estimation du recul des recettes fiscales prévu dans le processus de planification de 2020 avait sans doute été trop pessimiste. Mais il reste difficile d'estimer jusqu'à quand la pandémie affectera l'activité économique et les revenus et quelle sera l'ampleur de ses retombées.

3.4 Évolution des versements provenant de la péréquation fédérale (RPT)

Le chapitre 2.4.4 explique comment les paiements compensatoires au titre de la RPT ont évolué ces dernières années et vont évoluer à l'horizon des quatre ans de la planification 2022 à 2025 selon les prévisions. En ce qui concerne les prévisions qui tablent sur un potentiel de ressources en baisse et par conséquent sur la remontée des paiements compensatoires les années du PIMF, soulignons que de nombreuses inconnues pèsent actuellement sur la planification (modification de l'imposition des personnes morales suite à la mise en œuvre de la RFFA, difficulté à estimer les répercussions de la pandémie de coronavirus).

Comme il est également exposé au chapitre 2.4.4, le recul des paiements compensatoires prévu dans les années 2021 à 2023 s'explique aussi en partie par un « effet ponctuel », dû au bénéfice extraordinaire de plus de CHF 2 milliards enregistré par un groupe d'entreprises dans l'année de référence 2017 qui, en vertu de la législation en vigueur à cette date, n'a été assujéti que partiellement à l'impôt cantonal sur le bénéfice. Selon le groupe technique d'assurance-qualité instauré par la Confédération, le canton de Berne n'a aucun pouvoir d'appréciation en ce qui concerne l'imposition du bénéfice. Concernant cet « effet ponctuel » mentionné, le budget 2022 et le PIMF 2023 contiennent une correction du montant des versements compensatoires à hauteur de CHF 28 millions chaque année. Une correction intégrale de l'« effet ponctuel » nécessiterait, de la part du Conseil fédéral, une modification de l'ordonnance sur la péréquation financière et la compensation des charges (OPFCC), et se traduirait par de nouveaux revenus supplémentaires de CHF 67 millions par an en 2022 et 2023.

L'Administration fédérale des finances (AFF) a soumis le 19 mars 2021 aux gouvernements cantonaux une proposition de mise en œuvre d'une modification de l'OPFCC, visant à garantir que les faits de 2017 soient pris en compte à partir de 2022 dans le calcul du potentiel de ressources. Mais dans le cadre de la consultation de l'AFF, les cantons ont rejeté toute adaptation de l'OPFCC. L'AFF a donc renoncé à faire intervenir le Conseil fédéral en vue d'une révision de l'OPFCC.

Le Conseil-exécutif prévoit d'intervenir une nouvelle fois auprès du Conseil fédéral, dans le cadre de la consultation de cette année sur les chiffres de la péréquation financière de 2022, et d'exiger une adaptation de la révision de l'OPFCC.

3.5 Distribution des bénéficiaires de la Banque nationale suisse (BNS)

Comme l'explique le chapitre 2.4.2, la nouvelle Convention sur la distribution du bénéfice de janvier 2021 conclue entre le Département fédéral des finances et la BNS permet de distribuer des montants annuels allant désormais jusqu'à CHF 6 milliards à la Confédération et aux cantons. Cela correspond à des revenus d'environ CHF 480 millions pour le canton de Berne. La condition préalable à cette distribution est que le bénéfice au bilan de la BNS atteigne au moins CHF 40 milliards.

Le Conseil-exécutif a établi le budget 2022 en tablant sur une distribution du bénéfice de la BNS à hauteur de CHF 480 millions, montant qu'il estime hautement probable vu la situation financière

actuelle de la BNS (remarque: la réserve pour distributions future de la BNS s'élevait à CHF 90,9 milliards fin 2020. Elle fait partie intégrante du bénéfice au bilan). Pour les années du PIMF 2023 à 2025, le Conseil-exécutif n'a cependant prévu qu'un montant annuel de CHF 320 millions au titre de la distribution du bénéfice de la BNS. Le Conseil-exécutif estime qu'en fonction de l'évolution sur les marchés des devises et les marchés financiers et de la marche des affaires de la BNS, il y a une chance pour qu'en 2023 en particulier, le montant versé se situe à nouveau autour de CHF 480 millions. Cela améliorerait de CHF 160 millions le résultat de la planification de 2023. A l'inverse, le montant distribué sur le bénéfice de la BNS risque d'être inférieur les deux dernières années de la planification.

3.6 Financement du besoin d'investissement en forte hausse à partir de 2023

Les besoins d'investissement vont fortement augmenter à partir de 2023 par rapport à leur niveau des dernières années, et leur financement constitue un important défi de politique financière pour le canton de Berne. Le Conseil-exécutif suit par conséquent différents axes qui sont décrits de manière plus détaillée au chapitre 2.6.1 (optimisation des freins à l'endettement, utilisation des ressources non utilisées de Fonds existants, hiérarchisation, échelonnement et redimensionnement des besoins d'investissement).

Il a entre temps émis des propositions concrètes sur l'utilisation des ressources non utilisées de Fonds existants et la priorisation des investissements :

- projet de loi du 26 mai 2021 sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers du Conseil-exécutif soumis à la consultation,
- proposition de priorisation des investissements dans le domaine du bâtiment conformément au chapitre 5 du présent compte rendu.

Si ces deux mesures peuvent être réalisées, il sera de nouveau possible de planifier les projets d'investissement. Comme le conclut le chapitre 5, le Conseil-exécutif estime néanmoins qu'il faudra contracter de nouvelles dettes à cet effet ces prochaines années. Les discussions portant sur l'adaptation des freins à l'endettement qui se déroulent déjà à la Commission des finances sont à cet égard très importantes.

3.7 Augmentation des frais d'entretien, de remise en état et d'exploitation liée à la hausse du besoin d'investissement

La forte progression du besoin d'investissement et l'accroissement de l'investissement net qui en découle entraînent une hausse des frais d'entretien et de remise en état (soit des coûts induits des investissements). L'investissement net ordinaire devra donc être relevé chaque année d'un pour cent pour les frais d'entretien et de deux à trois pour cent pour les frais de remise en état des investissements supplémentaires.

Dans le même temps, il conviendra de garantir les ressources nécessaires à la gestion et à l'exploitation des nouvelles constructions, ce qui se traduira par des dépenses additionnelles dans le compte de résultats (p. ex. pour le personnel, l'aménagement, l'exploitation, les subventions d'exploitation à des tiers). Des investissements supplémentaires généreront également une hausse des besoins d'amortissement.

Il va de soi que les moyens requis à ce titre pour les projets d'investissement prévus en dehors de la période de planification 2022 à 2025 ne figurent pas encore dans le budget 2022 et PIMF 2023 à 2025. En termes de risque financier, il convient toutefois de relever qu'au vu de la forte hausse du besoin d'investissement, les dépenses liées aux travaux d'entretien et de remise en état des nouvelles constructions et à la garantie de l'exploitation vont considérablement augmenter à moyen ou long terme.

Concernant la période de planification 2022 à 2025, le Conseil-exécutif a prévu pour l'Office des immeubles et des constructions des moyens supplémentaires qui sont en partie en lien avec le besoin d'investissement supplémentaire de ces prochaines années (voir chap. 2.4.9).

3.8 Évolution des charges dans les secteurs du troisième âge, du handicap, de l'aide sociale et de la santé

Il faut à nouveau s'attendre à un accroissement de la demande de prestations de soins et d'assistance aux personnes âgées ou handicapées, une hausse essentiellement due à l'évolution démographique. Dans le secteur du handicap, on observe en outre une multiplication des cas de troubles du comportement, de graves troubles psychiques et de polyhandicaps parmi les enfants et les jeunes.

Dans le secteur de l'aide sociale, un fléchissement conjoncturel, le démantèlement de prestations dans le dispositif en amont et une hausse du nombre de réfugiés reconnus et de personnes admises à titre provisoire pourraient sensiblement accroître les dépenses. En raison de la pandémie de Covid-19, des moyens supplémentaires ont été inscrits au budget 2022 et au PIMF 2023 à 2025 pour l'aide sociale (voir chap. 2.4.5). Toutefois, les estimations concernant le volume des ressources supplémentaires requises sont approximatives.

Dans le domaine de la santé, les charges devraient également continuer à augmenter à long terme. L'évolution dans le domaine des soins hospitaliers dépend de celle de la démographie. Ainsi, le nombre croissant de personnes âgées et l'allongement de l'espérance de vie vont de pair avec une hausse des besoins en soins médicaux. En toute logique, la fréquence des maladies chroniques ou liées à l'âge augmente. Dans le même temps, les exigences envers le système de santé publique s'accroissent et les progrès réalisés dans le domaine des techniques médicales généreront des coûts nouveaux.

3.9 Évolution dans le domaine des migrations

Il est très difficile de prévoir l'évolution future du nombre de demandes d'asile et de requérants d'asile attribué au canton de Berne (personnes admises à titre provisoire). Dans le domaine de l'asile, la réalité peut changer très rapidement et de façon radicale sous l'effet de facteurs géopolitiques qu'il n'est pas possible d'influencer. De plus, on ignore à quel niveau s'établiront les taux d'admission, de renvoi et d'expulsion dans les années à venir et comment se dérouleront les efforts d'intégration.

Selon cette évolution, la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration, la Direction de l'intérieur et de la justice, la Direction de la sécurité ainsi que la Direction de l'instruction publique et de la culture pourront enregistrer une hausse ou une baisse des dépenses prévues au titre des migrations dans le budget 2022 et le PIMF 2023 à 2025.

3.10 Évolution des dépenses consacrées aux prestations complémentaires

Lors de sa séance du 29 janvier 2020, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur au 1^{er} janvier 2021 la réforme du régime des prestations complémentaires (réforme des PC). L'Office fédéral des assurances sociales estime que les charges des cantons diminueront en conséquence d'environ CHF 430 millions en tout à l'horizon 2030. Mais à cause de la période de transition, le potentiel d'économie n'interviendra au plus tôt qu'en 2024. Il est impossible de chiffrer la baisse effective des charges à l'heure actuelle.

3.11 Réductions de primes de l'assurance-maladie

L'initiative populaire fédérale « Maximum 10 % du revenu pour les primes d'assurance-maladie (initiative d'allègement des primes) » qui a abouti en février 2020 exige que les primes de l'assurance-maladie obligatoire ne puissent désormais pas représenter plus de dix pour cent du revenu disponible. Le Conseil fédéral rejette l'initiative et a élaboré un contre-projet indirect sous la forme d'une modification de la loi fédérale sur l'assurance-maladie (LAMal), qui prévoit de régler différemment la répartition des coûts des réductions des primes entre la Confédération et les cantons. L'initiative ou le contre-projet se traduirait pour le canton de Berne par une augmentation massive des coûts dont le montant effectif est encore difficile à chiffrer à l'heure actuelle. En cas d'adoption du contre-projet il faudrait selon les premières estimations tabler sur un supplément de charges avoisinant au minimum plusieurs dizaines de millions par an. Si l'initiative était adoptée, ce montant devrait même atteindre quelques centaines de millions.

3.12 Niveau des taux d'intérêt/intérêts passifs

Les taux d'intérêt continuent de se mouvoir à un niveau très bas. Plus on avance dans la période de planification, plus il est difficile de prévoir leur évolution.

Un durcissement de la politique en matière d'expansion de la masse monétaire de la BNS pousserait les taux d'intérêt à la hausse, aussi bien à court qu'à long terme, ce qui augmenterait les intérêts passifs à verser par le canton de Berne. L'éventualité d'une hausse rapide des taux d'intérêt est cependant peu probable au vu de la situation qui règne actuellement sur les marchés financiers (taux d'intérêt négatifs, trains de mesures d'aide dans le cadre de la crise sanitaire, problèmes économiques dans la zone euro, franc fort, etc.).

L'avantage du faible niveau des taux d'intérêt actuel est en outre la possibilité, moyennant un emprunt modéré, de stabiliser les charges d'intérêt à un bas niveau à long terme, et ainsi d'augmenter la sécurité budgétaire dans le domaine des intérêts passifs.

3.13 Changement de canton de la commune de Moutier

La commune de Moutier a voté sur son appartenance cantonale le 28 mars 2021 et décidé son transfert dans la République et Canton du Jura. Ce vote met un terme à la Question jurassienne et permet de lancer le projet « Avenir Berne romande ». Un premier sous-projet consiste à planifier et à organiser le transfert de Moutier, actuellement prévu pour 2026. Un autre sous-projet consiste à réorganiser l'administration et les écoles francophones du Jura bernois et de Bienne. Les opportunités et les risques sont en particulier les travaux de nature administrative, structurelle (bâtiments), juridique et politique, bénéficiant d'un soutien en ressources humaines internes et externes et prenant en compte ce changement de canton. Le projet s'inscrit dans une dynamique positive pour le canton et la région du Jura bernois.

3.14 Facteur de correction visant à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton

Le budget et le PIMF comportent cette année encore un facteur de correction destiné à améliorer la précision budgétaire pour l'ensemble du canton (CHF 136 mio).

Ce facteur de correction doit permettre de réduire autant que possible les écarts constatés ces dernières années entre les chiffres budgétés et les résultats des comptes, afin que le budget et le PIMF présentent globalement une image réaliste de l'évolution à venir des finances cantonales.

3.15 Autres opportunités et risques

Il existe d'autres opportunités et risques politiques susceptibles d'avoir des incidences sur les finances cantonales, mais il est difficile de préciser leur portée ou de les situer dans le temps. Voici les domaines et groupes de produits concernés :

- Compte spécial Grand Conseil : mise à disposition de moyens financiers pour renforcer la sécurité dans les locaux du Grand Conseil et de la Chancellerie d'Etat, accès sans barrière, introduction de la langue des signes et emploi du langage simplifié, mise en place de l'assujettissement obligatoire à la LPP et de diverses assurances sociales pour les membres du Grand Conseil, « poste de travail » du Grand Conseil (système sécurisé d'échange de données), transmission vidéo des sessions du Grand Conseil et transmission audio en français, traitement graphique des messages des projets soumis à la votation
- Soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil : vote et élections électroniques pour les Suisses et Suissesses domiciliés en Suisse, animation du compte Instagram « Bärn c'est nous », modernisation de l'intranet et de la communication interne, développement de modèles d'encouragement des médias par l'Etat, utilisation de la langue facile, création d'une salle de lecture numérique, examen de l'archivage numérique pour les communes, éventuelle externalisation de la gestion du portail des feuilles officielles
- Développement et surveillance économiques : cautionnements accordés dans le cadre du programme fédéral de cautionnement pour start-up suite à la pandémie de coronavirus
- Agriculture et nature : incidences du développement de la politique agricole, remplacement du système d'information agricole GELAN4
- Agriculture : plan stratégique-régional d'exploitation d'INFORAMA, forte demande en « métiers verts »
- Affaires vétérinaires : baisse des émoluments facturés pour le contrôle des viandes et des animaux avant l'abattage
- Forêt et dangers naturels : catastrophes naturelles et sinistres menaçant les forêts et leurs principales fonctions
- Santé publique : réalisation du ratio d'interventions 90/15, développement des tarifs, coûts des nouveaux traitements, couverture, par l'assurance obligatoire de soins, du matériel de soin du domaine de la vieillesse et du handicap (modification de la LA-Mal), connexion au dossier électronique du patient des centres médico-sociaux
- Office de l'intégration et de l'action sociale : instauration de bons de garde, connexion au dossier électronique du patient des établissements pour personnes atteintes d'un handicap
- Organisation du territoire et affaires communales : mise en œuvre des déclarations de planification dans le secteur de l'extraction de matériaux, des décharges et des transports
- Application des assurances sociales : montant des contributions fédérales pour les réductions de primes
- Autorités de protection de l'enfant et de l'adulte : fluctuation des coûts des mesures en raison de la volatilité du nombre de cas.

- Police : remplacement des centres de police, entretien du réseau radio de sécurité POLYCOM, migration des données dans le nouveau système de gestion des dossiers Rialto, garantie de la protection des biens patrimoniaux < 5000 francs, violence lors d'interventions, rupture avec l'école intercantonale de police et création d'une école de police bernoise
- Circulation routière et navigation : exploitation du centre d'expertises et d'examen de Berne au Schermenweg 9, examen d'une nouvelle forme juridique et de l'externalisation de l'OCRN
- Exécution judiciaire : création de places de détention administrative, externalisation du secteur des évaluations de psychologie légale, supplément d'indemnité d'accompagnement socio-professionnel, surveillance des auditions centralisées au Secrétariat d'Etat aux migrations
- Office de la population : évolution du coût de l'aide d'urgence, éventuelle suppression de l'acte d'origine physique
- Prestations de services finances du groupe : évolution des dividendes encaissés, taux d'intérêt passifs à long terme en faveur de la CPB/CACEB, évolution des coûts des dommages du canton de Berne
- Impôts et prestations de services : suppression de la valeur locative, risques liés à l'informatique (changement de technologie), fuite d'entreprises en raison du niveau de l'impôt sur le bénéfice, rentrées fiscales supplémentaires dégagées par l'évaluation générale
- Informatique et organisation : coûts découlant de demandes de clients non planifiées
- Ressources humaines : en 2023, diminution des charges inhérentes au système informatique du personnel suite à la mise en place de SAP
- Enseignement supérieur : financement de l'équipement initial du campus de Berne, augmentation des subventions liées à l'accord intercantonal sur les Hautes écoles spécialisées, financement du Case management de la PH Bern, variation des subventions à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale et à la Haute Ecole Arc
- Écoles moyennes et formation professionnelle : diminution des subventions fédérales due à des coupes dans le budget fédéral et au financement fédéral des cours préparatoires aux examens professionnels

- Culture : décompte des aides financières en faveur des monuments historiques
- Eaux et déchets : diminution des recettes dégagées par les taxes d'eau à partir de 2025
- Procédures civiles et pénales : risque de recouvrement dans le domaine du droit des coûts de procédure suite à la révision du code de procédure civile

3.16 Vue d'ensemble des projets les plus importants du point de vue financier, dont les répercussions financières ne sont pas prises en compte dans le budget 2022/PIMF 2023 à 2025

Dans le cadre du dialogue de planification sur l'élaboration du budget 2016 et du PIMF 2017 à 2019, la Commission des finances avait exprimé le souhait que le Conseil-exécutif fournisse, dans son rapport sur le budget et le PIMF, des informations sur les projets les plus importants en termes financiers, dont les répercussions financières ne sont pas prises en compte dans le chiffrage. La liste ci-après répond à cette demande de la Commission des finances.

Les projets y sont classés par unité administrative. Dans la mesure du possible, une estimation de leurs répercussions financières respectives sur l'année budgétaire et les années du PIMF est fournie. En outre, toute information pouvant être fournie sur le coût du projet figure dans la colonne « Remarques ». Dans cette même colonne figurent également une présentation succincte du projet et les raisons pour lesquelles ses répercussions financières n'ont pas été prises en compte dans les chiffres présentés.

Définition de la notion de projet dans ce contexte

Un projet est une entreprise non récurrente, organisée et exécutée avec des dates de début et de fin claires, qui vise à atteindre un but défini en respectant des contraintes de temps, de ressources (p. ex. argent, personnel, etc.) et de qualité.

Les projets marqués d'un astérisque portent sur des champs d'activité présentant un potentiel d'optimisation (programme d'allègement budgétaire 2018).

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2022	2023	2024	2025	
CHA	Vote électronique	-	-	-	-	La décision du Conseil fédéral sur la révision des bases légales qui permettront de restructurer la phase d'essai du vote électronique est attendue pour la fin de l'année 2021. Le projet est actuellement en consultation. Au premier semestre 2022, quelques cantons devraient ouvrir la voie en conduisant de nouveaux essais de vote électronique. Le Conseil-exécutif se penchera ensuite sur la question de la reprise des essais dans le canton de Berne et, le cas échéant, soumettra une affaire de crédit au Grand Conseil. Il faudra probablement attendre au moins 2024 pour de nouveaux essais de vote électronique dans le canton de Berne.
DSSI	Mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés (modèle bernois) / Prestations particulières d'encouragement et de protection (PPEP) (responsabilité : DJJ concernant les enfants et les adolescents)*	-	-	-	-	Fondé sur le plan stratégique en faveur des adultes handicapés, le passage au financement par sujet avec évaluation individuelle des besoins est en cours. Le projet pilote vise d'une part à tester et à concrétiser les mécanismes de pilotage, d'autre part à optimiser la prise en charge institutionnelle et individuelle. Vu l'élargissement du cercle des ayants droit, il ne faut cependant pas s'attendre à une diminution des coûts, bien au contraire, étant donné les exigences que font valoir les parties prenantes.
DSSI	Développement de la politique du troisième âge*	-	-	-	-	Les éléments suivants figurent au premier plan: – analyse du domaine ambulatoire, – optimisation de la coordination entre les domaines, – réexamen et réaménagement du régime de financement des soins résidentiels et de l'aide et des soins à domicile et en particulier, pour ces derniers, rétribution de la garantie de la couverture des besoins en fonction des prestations depuis 2019 (exception faite d'une contribution de base fortement réduite), – examen de l'opportunité d'adopter une directive concernant le degré de soins lors de l'admission en foyer, – examen de l'opportunité de rétribuer certaines des prestations dispensées dans les domaines de la démence et des soins palliatifs qui ne peuvent pas être financées dans le cadre des douze degrés de prise en charge habituels. Le potentiel d'économie ne peut encore être chiffré.

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2022	2023	2024	2025	
DSSI	Forfaits d'infrastructure dans le domaine du handicap et du troisième âge*	-	-	-	-	<p>La mise en place de forfaits d'infrastructure dès 2023 dans le secteur des adultes handicapés – selon une réglementation analogue à celle déjà appliquée dans le secteur du troisième âge et du long séjour – doit en particulier permettre d'atteindre les objectifs suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> – planifiabilité financière pour le canton et les institutions, – stabilité du système, – transparence des frais d'infrastructure, – durabilité accrue (aujourd'hui, vu le budget des investissements limité dans le domaine social, fonctionnement aux dépens de la substance bâtie et risque de compromettre la durabilité de la prise en charge), – responsabilité opérationnelle et marge de manœuvre des institutions renforcées, d'où la possibilité de réaliser les projets plus rapidement, – compatibilité avec le financement par sujet conformément au plan stratégique en faveur des adultes handicapés. <p>La planification prévoit un transfert du compte des investissements au compte de résultats, à partir de 2023, en vue de l'introduction du forfait d'infrastructure dans les institutions pour adultes en situation de handicap.</p> <p>La responsabilité du secteur des enfants et des adolescents revenant à l'INC et à la DIJ, les fonds correspondants sont intégrés dans leur budget à partir de 2022.</p> <p>Il s'agit encore d'examiner comment garantir l'affectation aux fins prévues des forfaits d'infrastructure dans les secteurs du handicap, du troisième âge et du long séjour.</p> <p>Le potentiel d'économie ne peut être chiffré pour l'heure. On peut s'attendre à un allègement au plan administratif une fois que le changement de système dans le secteur des adultes handicapés sera effectif.</p>

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2022	2023	2024	2025	
DSSI	Exploration des données (condition éventuelle d'attribution des mandats de prestations dans le domaine des soins aigus somatiques)*	-	-	-	-	<p>Ce projet vise à tester des méthodes innovantes d'évaluation des données des hôpitaux bernois relatives aux cas (statistique médicale, statistique des coûts par cas), afin d'identifier les traitements superflus ou inutiles ainsi que les doublons. Les inefficiences dans les soins hospitaliers doivent être éliminées en améliorant l'évaluation dans les domaines suivants: (i) besoins en prestations de la population (offres axées sur la patientèle), (ii) développement de la palette de prestations (spécialisation, optimisation, marges contributives) et (iii) critères d'attribution des mandats fondés sur des observations empiriques (nombre minimum de cas, qualité de l'indication et des résultats). L'éventuel potentiel d'économie ne peut encore être chiffré.</p> <p>La DSSI vérifie, sur la base de la statistique médicale des hôpitaux, que ces derniers ne facturent pas des traitements en faveur de la patientèle bernoise dans des groupes de prestations pour lesquels ils ne disposent pas d'un mandat. Le cas échéant, le canton ne verse pas sa part ou en demande le remboursement. Le contrôle des mandats de prestations a été introduit en 2018. Le potentiel d'économie atteint CHF 1 million par année environ.</p> <p>Dans le cadre de la numérisation de l'Office de la santé, il est en outre prévu de continuer à renforcer la vérification et le contrôle de plausibilité des données hospitalières à partir de 2021-2022. Aujourd'hui, les informations proviennent de divers relevés et se recoupent parfois. La DSSI doit donc s'assurer de leur cohérence et identifier les doublons, ce qui entraîne un surcroît de travail non négligeable. Une plateforme en ligne centralisée doit permettre de résoudre ces problèmes. S'il n'en découle aucune économie directe pour le canton, elle apportera un gain indirect en améliorant les processus requis pour l'exploration des données.</p> <p>Le projet, baptisé SDEP, a été lancé. Il sera mis en œuvre en deux étapes, en 2021 et 2022.</p>

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2022	2023	2024	2025	
DSSI	Optimisation de la gestion des revenus dans le domaine de l'aide matérielle*	-	-	-	-	<p>Le projet d'optimisation de l'aide matérielle consiste à examiner si les différentes opérations de recouvrement (aide sociale matérielle, avances de contributions d'entretien, aide aux victimes d'infractions, etc.) sont susceptibles d'être améliorées. Il s'agit notamment d'étudier si l'efficacité peut être accrue par une centralisation des tâches au niveau communal ou cantonal et par des outils plus performants (systèmes informatiques).</p> <p>Les incidences financières potentielles (économies) ne peuvent être chiffrées à l'heure actuelle.</p>
DSSI	Renforcement ciblé des prestations en amont dans le domaine de l'aide matérielle*	-	-	-	-	<p>Le projet d'optimisation de l'aide matérielle vise aussi à vérifier si le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale et les coûts peuvent être réduits en renforçant et en améliorant les prestations en amont. Il existe par exemple un nombre relativement important de personnes recevant des prestations d'aide sociale minimales, qui pourraient éventuellement être soutenues plutôt par ces systèmes. Une telle solution permettrait en outre de diminuer le montant global affecté aux frais de traitement du personnel des services sociaux.</p> <p>Le comité de pilotage, composé de représentations de la DSSI, de la DIJ, de l'Association des communes bernoises (ACB) et de la Conférence bernoise d'aide sociale et de protection de l'enfant et de l'adulte (BKSE) a pris plusieurs décisions sur la base de l'étude réalisée pendant la phase initiale du projet. Il souhaite notamment que les services sociaux bernois disposent d'un système uniforme de gestion des cas relevant de l'aide sociale, des contributions d'entretien et de la protection de l'enfant et de l'adulte, et que le canton puisse agir en tant que partenaire de négociation vis-à-vis des tiers. La responsabilité incombera à la DSSI.</p> <p>Les incidences financières potentielles (économies) ne peuvent être chiffrées à l'heure actuelle.</p>
DIJ	Mandat d'examen: réorganisation des offices des poursuites et des faillites (examen des différents sites)*	-	-	-	-	<p>L'analyse des optimisations possibles au sein des offices des poursuites et des faillites a donné lieu à un premier projet visant la centralisation de certaines agences à Bienne. L'OIC gère le besoin supplémentaire de locaux en poursuivant la stratégie globale de la place de Bienne. Cette dernière sera mise en œuvre en 2026 environ. Les agences déménageront à Bienne ensuite. Par ailleurs, un réexamen des structures de l'OPF JB s'impose suite à la décision concernant l'appartenance cantonale de Moutier.</p>
DIJ	Nouvelle organisation des institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse	-	-	-	-	<p>Lors de sa session de juin 2021, le Grand Conseil a décidé de ne pas entrer en matière sur le projet d'autonomisation des cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse. En raison de l'entrée en vigueur de la LEO, de la LPEP et de la LPASoc et des nouvelles compétences qui en découlent, une réorganisation est prévue au 1er janvier 2023, au sein de l'administration cantonale, pour ces institutions.</p>

DIR	Désignation du projet	Répercussions financières prévisibles (estimation)				Remarques
		2022	2023	2024	2025	
DSE	Optimisation de l'économie de l'exécution judiciaire*	-	-	-	-	Le 15 mai 2019, le Conseil-exécutif a approuvé le plan directeur relatif à la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032 proposé par la Direction de la police et des affaires militaires (devenue Direction de la sécurité le 1er janvier 2020). La stratégie a ensuite été présentée à la Commission de la sécurité, à la Commission de gestion et à la Commission des finances du Grand Conseil. Ce dernier en a pris connaissance le 11 septembre 2019. Le plan directeur prévoit une construction dans la région Seeland - Jura bernois en remplacement de la Prison régionale de Bienne, devenue obsolète. La nouvelle construction comprendra 100 places de détention avant jugement et pour des motifs de sûreté, mais aussi 150 places pour l'exécution de peines en milieu fermé (soit une capacité totale de 250 places). Le site d'implantation n'est pas encore déterminé. Le Conseil-exécutif a chargé la Direction des travaux publics et des transports et son Office des immeubles et des constructions de trouver un terrain approprié (d'env. 40 000 à 60 000 m ²). Les sites potentiels seront évalués en profondeur pour déterminer la disponibilité et la faisabilité. L'évaluation servira de base pour la sélection, l'acquisition éventuelle et la planification.

4 Le budget et le plan intégré mission-financement en détail

4.1 Environnement conjoncturel

4.1.1 Niveau international

L'année 2020 a été marquée par la crise liée au coronavirus et la récession internationale qu'elle a provoquée. L'économie mondiale s'est contractée de 3,6 pour cent (2019 : +2,5 %). Les mesures mises en place pour limiter la pandémie ont eu de lourdes conséquences sur l'économie globale. Les pays exportateurs ou dépendants du tourisme ont été particulièrement touchés.

D'après les prévisions conjoncturelles mondiales, la reprise s'annonce plus dynamique que ce à quoi l'on s'attendait début 2021. Les Etats-Unis montrent en particulier des signes avant-coureurs de nette amélioration. Ils auront vraisemblablement dépassé leur niveau d'avant crise dès le deuxième trimestre 2021. Ils redeviennent ainsi le moteur de la croissance économique mondiale qu'ils n'étaient plus depuis longtemps. L'économie chinoise soutiendra aussi solidement la conjoncture mondiale cette année. Grâce à de considérables aides fiscales et à la progression des campagnes de vaccination, on peut escompter une forte croissance économique mondiale en 2021, estimée à 6,2 pour cent. Cependant, les pays ne se remettent pas tous au même rythme. On estime que les conséquences de la pandémie de coronavirus freineront plus longtemps la croissance des pays en développement et des pays émergents que celle des pays industrialisés. La progression de la vaccination et l'efficacité des vaccins sur les mutations du virus seront des facteurs décisifs d'évolution de l'économie mondiale. Les problèmes de capacités observés, créés par l'augmentation de la demande, font planer d'autres risques. L'inflation que cela provoquera pourrait être défavorable à la croissance économique. Malgré ces risques, tout le monde s'attend à ce que la croissance économique reste significative en 2022. Elle est estimée à 4,6 pour cent (source : BAK Economics, Macro Insights, juillet 2021).

4.1.2 Suisse

Au deuxième trimestre 2020, la Suisse a enregistré une récession sans précédent en raison de la crise sanitaire et des conséquences économiques des mesures de lutte contre la pandémie. L'économie suisse s'est nettement rétablie jusqu'à la fin de l'été. Puis la deuxième vague épidémique a mis un coup d'arrêt à la reprise au troisième et surtout au quatrième trimestres. Le PIB corrigé des événements sportifs a reculé de 2,7 pour cent en 2020 (2019 : +1,6 %), soit moins que ce que l'on craignait au départ et bien en-deçà de la moyenne mondiale. C'est le premier taux de croissance négatif enregistré depuis 2009 et le plus fort recul depuis 1975.

L'année 2021 est placée sous le signe de la progression de la campagne de vaccination, qui a déjà permis d'assouplir significativement les mesures de lutte contre le coronavirus. L'économie suisse se redresse vigoureusement depuis mars. La reprise, qui était principalement marquée par des effets de rattrapage dans l'industrie au premier trimestre, s'est généralisée au deuxième trimestre. Suite aux nombreux assouplissements des mesures de lutte contre l'épidémie de coronavirus décidés mi-avril et fin mai, le secteur des services s'est, lui aussi, bien rétabli. Le formidable essor du trimestre en cours se manifeste par une forte consommation des ménages,

la croissance de la demande internationale en produits suisses et la confiance de certaines entreprises suisses, qui recommencent à faire d'importants projets d'investissement. Compte tenu de la vigueur inattendue de la reprise de l'économie suisse, les principaux centres de recherches conjoncturelles ont récemment revu leurs prévisions du début de l'année à la hausse. Ils tablent sur une forte croissance du PIB suisse en 2021, chiffrée entre 3,4 et 3,8 pour cent. De même, ils s'attendent à ce que le PIB progresse plus que la moyenne en 2022, de l'ordre de 2 à 3,3 pour cent (prévisions de juin 2021).

En raison de la forte récession, le chômage a aussi augmenté en Suisse en 2020. Cette année-là, le taux moyen s'est établi à 3,1 pour cent, ce qui représente une progression de 0,8 point de pour cent par rapport à l'année précédente. Cette augmentation a été moins importante que ce qui était prévu l'année passée, ce que l'on doit surtout à l'indemnisation du chômage partiel.

Le chômage a continué de progresser de manière significative en Suisse vers la fin de l'année 2020 et surtout début 2021. Son taux est toutefois en baisse constante depuis le niveau record de 3,7 pour cent qu'il a atteint en janvier 2021. Il devrait s'établir à 3,1 pour cent en moyenne sur l'année 2021 (source : SECO, prévisions conjoncturelles de juin 2021).

En Suisse, les prix à la consommation ont baissé de 0,7 pour cent en 2020. Cela s'explique essentiellement par la sous-exploitation générale de l'économie suisse durant la crise, mais aussi par l'effondrement du cours du pétrole et la hausse du franc suisse, qui ont fait baisser le prix des biens d'importation. L'inflation devrait recommencer à augmenter cette année et l'année prochaine ; selon les prévisions de juin 2021, elle devrait se situer entre 0,4 et 0,5 pour cent en 2021 et entre 0,4 et 0,6 pour cent en 2022.

4.1.3 Canton de Berne

En 2020, le PIB du canton de Berne a reculé de 3,7 pour cent (2019 : +0,8 %), ce qui est plus que la moyenne nationale.

La crise sanitaire a affecté très inégalement les différentes branches économiques : l'hôtellerie-restauration, l'industrie horlogère, l'industrie des machines, des équipements électriques et des métaux, ainsi que le secteur du voyage ont enregistré d'importantes pertes de plus-value. Dans le secteur touristique, les nuitées ont chuté de 40 pour cent dans le canton de Berne, la demande des touristes en provenance d'Etats non européen s'est quasiment tarie. Les secteurs de la logistique et des services de livraison ont été moins touchés, tandis que la demande de services informatiques et la croissance de ce secteur ont explosé.

BAK Economics prévoit une augmentation de 3,7 pour cent du PIB du canton de Berne en 2021 et une croissance économique de 2,9 pour cent en 2022 (prévisions de juin 2021).

Le marché du travail du canton de Berne s'est fortement détérioré en 2020. Les outils à disposition, comme l'indemnisation du chômage partiel, et de nouvelles mesures, comme les aides de trésorerie (allocation pour perte de gain due au coronavirus, programme de crédit COVID-19, prêts et contributions à fonds perdu), ont certes

permis de limiter les conséquences de la crise sanitaire sur le marché du travail, mais n'ont pas pu éviter la progression du chômage. Sur l'année 2020, 5125 personnes de plus se sont inscrites au chômage dans le canton de Berne (BE: +46%, CH: +40%). Alors que le taux de chômage moyen était de 1,8 pour cent en 2019, il est passé à 2,5 pour cent en 2020 (CH: de 2,3 à 3,1%).

En janvier et février 2021, le chômage a atteint un niveau record de 2,9 pour cent dans le canton de Berne. Il a commencé à diminuer les mois suivants et s'établissait à 2,2 pour cent en juin 2021.

Du fait de la structure économique du canton de Berne, son taux de chômage est habituellement nettement inférieur à la moyenne nationale.

4.2 Données macroéconomiques de la planification 2022 à 2025

Le budget 2022 et le PIMF 2023 à 2025 se fondent sur les données macroéconomiques suivantes :

	Budget	Plan financier		
	2022	2023	2024	2025
Croissance du PIB CH ¹⁾	2.0–3.3 %	1.3 %	1.8 %	1.2 %
Croissance du PIB canton de Berne ²⁾	2.9 %	1.2 %	1.2 %	1.2 %
Inflation ¹⁾	0.4–0.6 %	0.8 %	1.1 %	1.2 %
Taux d'intérêt à long terme	0.25 %	0.375 %	0.50 %	0.625 %
Taux d'intérêt à court terme	0.00 %	0.00 %	0.25 %	0.50 %

¹⁾ 2022 : fourchette des prévisions de BAK Economics, du Seco, de KOF, d'UBS et du CS ; à partir de 2023 : uniquement prévisions de BAK Economics disponibles (prévisions de croissance économique et de renchérissement de juin 2021).

²⁾ Prévisions de BAK Economics de juin 2021 uniquement.

Même s'ils sont largement influencés par ces données macroéconomiques, le budget et le PIMF sont surtout le reflet chiffré de la planification cantonale concrète des tâches et des ressources. Les principaux facteurs qui les influencent sont les modifications apportées à l'ampleur ou à la structure de ces tâches, que ce soit par des décisions politiques ou par des facteurs externes.

Ce sont les prévisions concernant la croissance économique réelle et le renchérissement – ainsi que d'autres données fondamentales – qui servent de base à l'évaluation des recettes fiscales. Les prévisions des taux d'intérêt permettent, quant à elles, d'estimer l'évolution de la dette et de calculer les intérêts passifs (seulement pour la conversion [relance] d'emprunts arrivés à échéance et pour le nouvel endettement).

4.3 Données financières de la période de planification 2022 à 2025

Le compte administratif du canton de Berne se présente comme suit pour l'exercice budgétaire 2022 et les années du PIMF 2023 à 2025 :

Etat avec les financements spéciaux en millions CHF	Compte	Budget	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Compte de résultats						
Charges	11 904.4	11 920.9	12 046.3	12 158.8	12 308.0	12 459.2
Revenus	11 944.6	11 372.2	11 996.6	12 256.1	12 609.3	12 855.1
Résultat total du compte de résultats	40.2	-548.7	-49.7	97.3	301.3	395.8
Compte des investissements						
Dépenses	510.8	516.3	509.0	634.4	697.2	757.3
Recettes	119.9	115.0	108.2	104.7	108.7	120.5
Investissement net	390.8	401.3	400.8	529.7	588.5	636.8
Frein à l'endettement appliqué au compte des investissements						
Résultat total du compte de résultats	40.2	-548.7	-49.7	97.3	301.3	395.8
Amortissements du patrimoine administratif	331.0	345.7	333.1	328.2	345.0	379.4
Autofinancement ¹⁾	371.2	-203.1	283.4	425.5	646.3	775.2
Investissement net	390.8	401.3	400.8	529.7	588.5	636.8
Solde de financement²⁾	-19.6	-604.4	-117.4	-104.1	57.9	138.4
Degré d'autofinancement en %³⁾	95.0 %	-50.6 %	70.7 %	80.3 %	109.8 %	121.7 %
Endettement brut II⁴⁾	8 801.5	9 363.8	9 468.4	9 560.0	9 488.9	9 336.9
Bilan						
Patrimoine financier	5 843.1	5 758.3	5 689.7	5 624.2	5 555.6	5 484.0
Patrimoine administratif	6 989.3	7 029.5	7 084.4	7 273.4	7 503.6	7 747.6
Total des actifs	12 832.4	12 787.8	12 774.1	12 897.5	13 059.2	13 231.5
Capitaux de tiers	12 150.4	12 654.5	12 690.6	12 716.7	12 577.1	12 353.5
Capital propre	682.0	133.3	83.5	180.8	482.1	878.0
Total des passifs	12 832.4	12 787.8	12 774.1	12 897.5	13 059.2	13 231.5

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

¹⁾ Amortissements sur le patrimoine administratif plus résultat total du compte de résultats, moins prélèvement sur la réserve de réévaluation

²⁾ Autofinancement moins investissement net

³⁾ Autofinancement en pourcentage de l'investissement net

⁴⁾ Endettement brut I plus provisions

L'évolution de ces données est expliquée aux chapitres qui suivent.

4.4 Compte de résultats

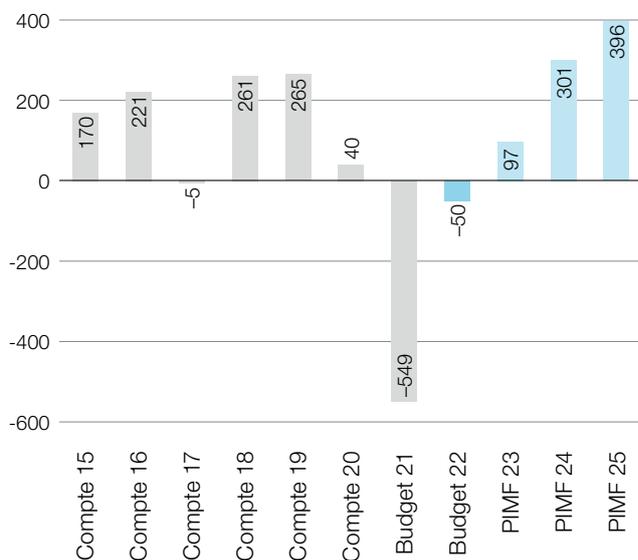
4.4.1 Solde

Le solde du compte de résultats représente la différence entre les charges et les revenus. Un solde négatif correspond à un excédent de charges. Il accroît le découvert au bilan ou diminue le capital propre. Un solde positif correspond à un excédent de revenus. Il réduit le découvert ou augmente le capital propre.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2015 à 2025 :

Graphique 2: Evolution du solde du compte de résultats

en millions CHF



Les comptes ont dégagé des excédents au compte de résultats toutes les années de 2015 à 2020, sauf en 2017. Le budget de 2021 est marqué par les conséquences de la pandémie de coronavirus et prévoit un important excédent de charges.

La consigne constitutionnelle de frein à l'endettement appliqué au compte de résultats n'est une nouvelle fois pas respectée pour 2022 puisque le budget prévoit un excédent de charges de CHF 50 millions.

Des excédents de revenus oscillant entre CHF 97 millions (en 2023) et CHF 396 millions (en 2025) sont également au compte de résultats pour les années du PIMF 2023 à 2025.

4.4.2 Groupes de matières

est donc de 1,1 pour cent sur l'ensemble de la période de planification. L'évolution des groupes de matières du côté des revenus est présentée dans le tableau suivant :

Les charges passent de CHF 12 046 millions en 2022 à CHF 12 459 millions en 2025. Leur croissance annuelle moyenne

Etat	Compte	Budget		Plan financier			2022-2025 ¹⁾
		2020	2021	2022	2023	2024	
avec les financements spéciaux							
en millions CHF							
3 Charges	11 904.4	11 920.9	12 046.3	12 158.8	12 308.0	12 459.2	
<i>Variation en %</i>		0.1	1.1	0.9	1.2	1.2	1.1
30 Charges de personnel	2 991.9	3 108.7	3 196.9	3 238.7	3 262.9	3 287.6	
<i>Variation en %</i>		3.9	2.8	1.3	0.7	0.8	1.4
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	939.6	1 007.9	989.5	974.3	963.4	954.2	
<i>Variation en %</i>		7.3	-1.8	-1.5	-1.1	-1	-1.4
33 Amortissements du patrimoine administratif	284.9	290.0	286.5	285.9	287.7	302.5	
<i>Variation en %</i>		1.8	-1.2	-0.2	0.6	5.2	1.1
34 Charges financières	84.9	78.2	64.4	58.8	58.4	59.1	
<i>Variation en %</i>		-7.9	-17.7	-8.7	-0.7	1.3	-6.7
35 Attributions aux Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	155.3	79.6	71.0	71.0	71.0	71.1	
<i>Variation en %</i>		-48.8	-10.8	0.0	0.1	0.1	-2.8
36 Charges de transferts	6 695.4	6 584.5	6 664.3	6 691.6	6 757.4	6 823.9	
<i>Variation en %</i>		-1.7	1.2	0.4	1.0	1.0	0.9
37 Subventions redistribuées et à redistribuer	584.4	580.3	577.1	577.1	577.1	576.9	
<i>Variation en %</i>		-0.7	-0.5	0.0	0.0	-0.0	-0.1
38 Charges extraordinaires	14.6	22.5	16.8	13.7	27.7	41.4	
<i>Variation en %</i>		54.3	-25.6	-18.5	102.6	49.8	16.5
39 Imputations internes	153.6	169.2	179.9	247.7	302.6	342.4	
<i>Variation en %</i>		10.2	6.3	37.7	22.1	13.2	19.3

¹⁾ Croissance annuelle moyenne

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Les revenus passent de CHF 11 997 millions en 2022 à CHF 12 855 millions en 2025. Leur croissance moyenne est donc de 3,1 pour cent sur l'ensemble de la période de planification. L'évolution des groupes de matières du côté des charges est présentée dans le tableau suivant :

Etat avec les financements spéciaux en millions CHF	Compte	Budget	Budget	Plan financier			2022-2025 ¹⁾
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
4 Revenus	11 944.6	11 372.2	11 996.6	12 256.1	12 609.3	12 855.1	
<i>Variation en %</i>		-4.8	5.5	2.2	2.9	1.9	3.1
40 Revenus fiscaux	5 708.5	5 311.9	5 647.5	5 844.3	5 925.8	6 014.8	
<i>Variation en %</i>		-6.9	6.3	3.5	1.4	1.5	3.2
41 Régales, concessions	381.4	302.4	539.2	379.2	380.3	379.2	
<i>Variation en %</i>		-20.7	78.3	-29.7	0.3	-0.3	5.8
42 Contributions	614.5	543.6	553.2	559.9	563.1	563.6	
<i>Variation en %</i>		-11.5	1.8	1.2	0.6	0.1	0.9
43 Revenus divers	2.0	2.6	2.7	3.0	3.1	3.0	
<i>Variation en %</i>		31.9	4.4	10.2	2.8	-2.5	3.6
44 Revenus financiers	316.0	285.8	310.1	309.7	300.3	300.3	
<i>Variation en %</i>		-9.6	8.5	-0.1	-3	-0.0	1.2
45 Prélèvements sur les Fonds et financements spéciaux des capitaux de tiers/du capital propre	101.7	84.7	68.6	65.6	68.5	71.7	
<i>Variation en %</i>		-16.7	-19	-4.4	4.5	4.5	-4.1
46 Revenus de transferts	4 081.0	3 952.0	3 984.2	4 074.5	4 236.7	4 306.3	
<i>Variation en %</i>		-3.2	0.8	2.3	4.0	1.6	2.2
47 Subventions redistribuées et à redistribuer	584.4	580.3	577.1	577.1	577.1	576.9	
<i>Variation en %</i>		-0.7	-0.5	0.0	0.0	-0.0	-0.1
48 Revenus extraordinaires	1.5	136.2	136.2	197.2	253.9	299.1	
<i>Variation en %</i>		8 890.8	-0.0	44.8	28.8	17.8	21.7
49 Imputations internes	153.6	172.5	177.7	245.5	300.3	340.2	
<i>Variation en %</i>		12.3	3.0	38.2	22.3	13.3	18.5

¹⁾ Croissance annuelle moyenne

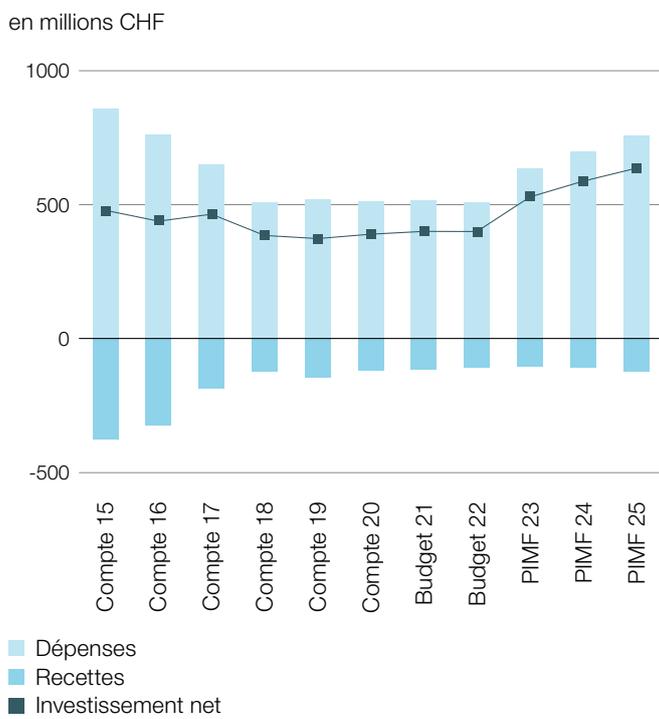
Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

Les principales raisons des variations concernant les groupes de matières sont exposées dans les comptes rendus des Directions.

4.5 Investissement net

L'investissement net représente la différence entre les dépenses et recettes d'investissement. La situation se présente comme suit pour la période allant de 2015 à 2025 :

Graphique 3 : Evolution de l'investissement net



Durant la période de 2015 à 2019, l'investissement net affiche une légère tendance à la baisse. Le recul observé concerne surtout l'investissement net financé par des financements spéciaux.

Ce recul s'explique non seulement par des coupes dans l'investissement net ordinaire, mais aussi par des transferts vers le compte de résultats (p. ex. mise en place du financement des soins, transfert des hautes écoles dans le système de subventionnement, financement de l'infrastructure ferroviaire par FAIF, introduction du MCH2/IPSAS).

Durant la période allant de 2020 à 2025, l'investissement net augmente de quelque CHF 250 millions, ce qui s'explique principalement par la hausse des besoins d'investissement prévue à partir de 2023. Pour des informations complémentaires concernant l'évolution de l'investissement à l'horizon de la planification 2022 à 2025, voir le chapitre 2.6.

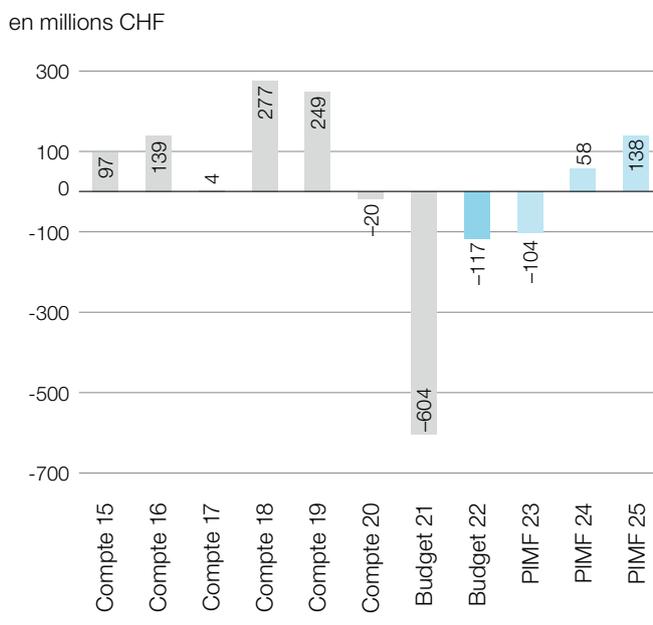
4.6 Solde de financement

L'autofinancement est obtenu en additionnant le solde du compte de résultats aux amortissements. Il correspond aux moyens propres que le canton peut affecter au financement de nouveaux investissements ou à la réduction de la dette.

Le solde de financement est obtenu en soustrayant l'investissement net de l'autofinancement. Lorsque l'autofinancement est supérieur à l'investissement net, on a un excédent de financement et le can-

ton peut en principe réduire sa dette. Lorsque l'autofinancement est inférieur à l'investissement net, on a une insuffisance de financement et le canton doit s'endetter davantage. La situation se présente comme suit pour la période allant de 2015 à 2025 :

Graphique 4 : Evolution du solde de financement



4.6.1 Aperçu

Alors que le solde du compte de résultats ne reflète que le résultat des « activités opérationnelles », le solde de financement englobe l'accomplissement de toutes les tâches cantonales. Le solde de financement indique si le canton peut financer les tâches publiques (compte de résultats et compte des investissements) par ses propres moyens (retrées fiscales, émoluments, contributions de tiers, etc.).

Pour la planification des tâches et des finances, le solde de financement s'est établi depuis 2001 comme le paramètre de pilotage central. Il est aussi pertinent pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, que le peuple bernois a voté en février 2008, et en vertu duquel l'autofinancement et l'investissement net doivent être équilibrés sur le moyen terme. Une insuffisance de financement au budget doit être compensée au plan intégré mission-financement. Une insuffisance de financement au rapport de gestion doit être compensée au budget de l'exercice n+2 et les trois années de planification suivantes.

L'endettement peut varier pour ces raisons d'ordre politique, mais aussi pour des motifs purement techniques. Il peut ainsi augmenter malgré un degré d'autofinancement supérieur à 100 pour cent, par exemple lorsque des dépenses doivent être opérées avant que des versements n'aient été enregistrés du côté des avoirs. A l'inverse, l'endettement peut diminuer lorsque des engagements ne sont pas encore arrivés à échéance et que l'on a utilisé les moyens disponibles pour rembourser des emprunts à court terme. Ces variations purement techniques (opérations au bilan) ne jouent aucun rôle dans l'appréciation politique de l'endettement.

4.6.2 Evolution de 2022 à 2025

L'exercice budgétaire 2022 dégage un solde de financement négatif de CHF 117 millions. Les consignes du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements ne peuvent donc pas être respectées. Un solde de financement négatif – d'un montant de CHF 104 millions – est également prévu au PIMF en 2023. En 2024 et 2025, le PIMF prévoit en revanche des soldes de financement positifs situés entre CHF 58 millions (en 2024) et CHF 138 millions (en 2025). Il n'en résulte globalement, sur la période de 2022 à 2025, qu'une légère augmentation de la dette à hauteur de CHF 25 millions.

4.7 Bilan prévisionnel

4.7.1 Aperçu

Le bilan prévisionnel présente les valeurs repères suivantes :

Etat avec les financements spéciaux en millions CHF	Compte	Budget	Budget	Plan financier			2022-2025 ¹⁾
	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
1 Actif	12 832.4	12 787.8	12 774.1	12 897.5	13 059.2	13 231.5	
<i>Variation en %</i>		-0.1	-0.1	1.0	1.3	1.3	0.9
10 Patrimoine financier	5 843.1	5 758.3	5 689.7	5 624.2	5 555.6	5 484.0	
<i>Variation en %</i>		-1.7	-1.2	-1.2	-1.2	-1.3	-1.2
14 Patrimoine administratif	6 989.3	7 029.5	7 084.4	7 273.4	7 503.6	7 747.6	
<i>Variation en %</i>		0.6	0.8	2.7	3.2	3.3	2.5
2 Passif	12 832.4	12 787.8	12 774.1	12 897.5	13 059.2	13 231.5	
<i>Variation en %</i>		-0.1	-0.1	1.0	1.3	1.3	0.9
20 Capitaux de tiers	12 150.4	12 654.5	12 690.6	12 716.7	12 577.1	12 353.5	
<i>Variation en %</i>		-0.9	0.3	0.2	-1.1	-1.8	-0.6
29 Capital propre	682.0	133.3	83.5	180.8	482.1	878.0	
<i>Variation en %</i>		5.4	-37.3	116.4	166.6	82.1	82.0

¹⁾ Croissance annuelle moyenne en %

Les différences éventuelles sont dues à la présentation en chiffres ronds.

4.7.2 Patrimoine financier

Le patrimoine financier, qui n'est pas directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales, diminue en moyenne de 1,2 pour cent par an pendant la période de planification.

4.7.3 Patrimoine administratif

Le patrimoine administratif, qui est directement lié à l'accomplissement des tâches cantonales, enregistre une progression moyenne de 2,5 pour cent par an durant la période de planification 2022 à 2025. Cette augmentation correspond à l'investissement net annuel moins les amortissements.

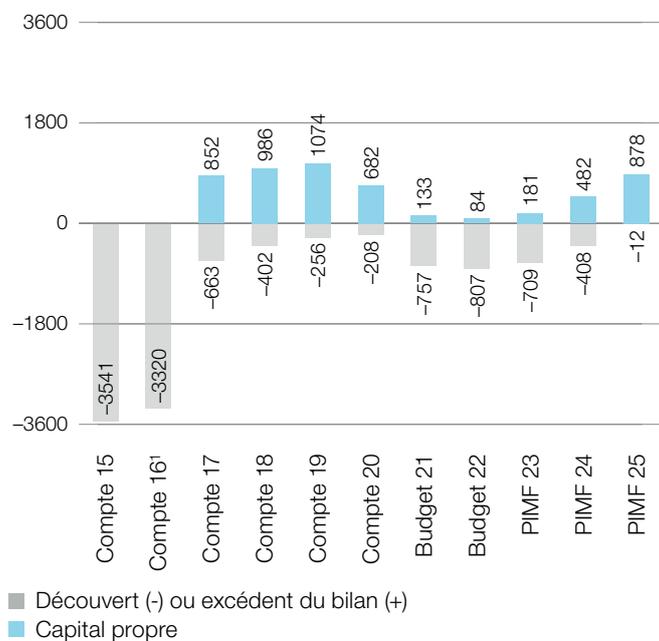
4.7.4 Evolution du découvert / excédent du bilan / capital propre

Le découvert ou l'excédent du bilan varie chaque année du montant du solde du compte de résultats. Les excédents de revenus réduisent le découvert, tandis que les excédents de charges l'augmentent.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2015 à 2025 :

Graphique 5: Evolution du découvert /excédent du bilan / capital propre

en millions CHF



¹ Les chiffres de 2016 ont été calculés ultérieurement conformément au nouveau modèle comptable MCH2.

Avec l'introduction du MCH2 conforme aux IPSAS au 1^{er} janvier 2017, le bilan a subi d'importantes modifications. Celles-ci résultent d'une part du changement dans la classification des actifs et des passifs et, d'autre part, de la nouvelle appréciation systématique de l'établissement du bilan et de l'évaluation de tous les postes du bilan. Le chiffre le plus élevé qui a résulté de la réévaluation du patrimoine financier et du patrimoine administratif correspondait dans une certaine mesure à la publication des réserves jusque-là latentes et a été comptabilisé sans incidence sur le résultat via la réserve de réévaluation et la réserve liée au retraitement. L'introduction du MCH2 n'a donc pas augmenté le patrimoine « disponible » ; c'est juste la méthode d'évaluation qui a changé.

Les excédents de revenus des comptes de résultats de 2018 (CHF 261 mio), 2019 (CHF 265 mio) et 2020 (CHF 40 mio) réduisent le découvert du bilan, qui s'établissait à CHF 208 millions au 31 décembre 2020. Le découvert du bilan doit être résorbé à moyen terme, conformément à l'article 3 de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0). Au 31 décembre 2020, le capital propre du canton de Berne s'élevait à un total de CHF 682 millions.

Le capital propre, estimé à CHF 133 millions dans le budget 2021 (réduction de quelque CHF 550 mio en 2021 à cause de l'excédent de charges budgété), s'établit à CHF 878 en 2025, dernière année du PIMF. Le découvert suit une évolution similaire: encore estimé à CHF 757 millions au budget 2021, son montant est prévu à CHF 12 millions en 2025.

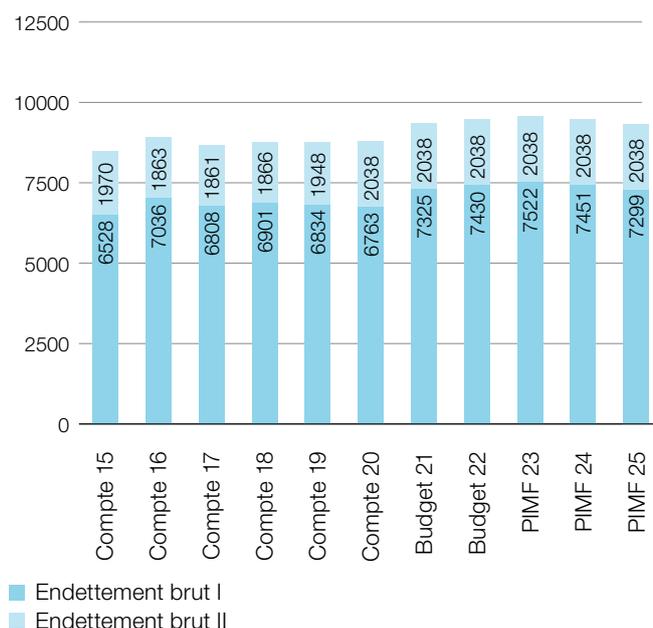
4.7.5 Endettement brut I et II

L'endettement brut I comprend les engagements courants et les dettes à court, moyen et long termes. L'endettement brut II repose sur l'hypothèse selon laquelle les provisions sont comptabilisées comme dettes.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2015 à 2025 :

Graphique 6: Evolution de l'endettement brut I et II

en millions CHF



Remarque concernant l'endettement brut

Vu la faiblesse actuelle des taux d'intérêt, les possibilités de réduire la dette n'ont sciemment pas été totalement exploitées à ce jour, et ce pour des raisons de stratégie de trésorerie. Ainsi le canton n'a-t-il pas encore réclamé un avoir d'impôt anticipé d'environ CHF 1,4 milliard à la Confédération, afin d'éviter des intérêts négatifs et, partant, des coûts supplémentaires (état au 30 juin 2021).

Endettement brut I

La dette du canton de Berne a, pour la première fois, passé la barre des CHF 10 milliards en 2002, date à laquelle elle a atteint son niveau le plus élevé. Le canton est ensuite parvenu à briser la spirale de l'endettement. En affectant le produit de la vente des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale à la réduction de la dette et grâce à diverses autres mesures fructueuses, le canton était parvenu à réduire de près de moitié l'endettement brut I fin 2011, pour le porter à CHF 5 461 millions.

L'endettement est remonté à CHF 6 171 millions fin 2012, en raison principalement du déficit des comptes. Il a diminué par la suite jusqu'en 2015, année où il a de nouveau augmenté de CHF 720 mil-

lions en raison de la nouvelle loi sur les caisses de pension (reconnaissance de dette CPB/CACEB). En 2020, l'endettement I s'établissait à CHF 6 763 millions. Pour 2021, en se fondant sur le résultat de la planification du budget 2021, on table sur un nouvel endettement considérable, qui portera l'endettement brut I à CHF 7 325 millions.

Alors que pendant le processus de planification de 2020, on prévoyait encore une nette augmentation de l'endettement brut I à partir de 2022, les soldes de financement positifs prévus en 2024 et en 2025 augurent une légère diminution de l'endettement brut I sur la période de planification 2022 à 2025. Selon les suppositions qui fondent la planification, l'endettement brut I redescendrait ainsi à CHF 7 299 millions en 2025.

Endettement brut II

A la suite de la nouvelle loi sur les caisses de pension, l'endettement brut II a progressé de quelque CHF 2 milliards à partir de 2015 (reconnaissance de dette CPB/CACEB et provisions contribution de transition/contributions financières). D'un montant de CHF 8 499 millions dans les comptes de 2015, l'endettement brut II s'est établi à CHF 8 801 millions en 2020 et selon les résultats de la planification du budget 2021, il augmentera significativement, pour s'établir à CHF 9 364 millions en 2021. Comme l'endettement brut I, il devrait légèrement baisser de 2022 à 2025 (CHF 9 337 mio en 2025 dans le PIMF).

Cadre du nouvel endettement pour 2022

Conformément à l'article 76 de la Constitution du canton de Berne (ConstC) et à l'article 75, alinéa 1, lettre k de la loi sur le pilotage des finances et des prestations (LFP; RSB 620.0), le Grand Conseil est compétent pour fixer le cadre d'un nouvel endettement, qui est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Conçu comme une limite de crédit, ce cadre est représentatif de la dette de trésorerie. Celle-ci recouvre les prêts et emprunts de la trésorerie à court, moyen et long termes. Dans le cadre d'un nouvel endettement, il appartient au Conseil-exécutif, selon l'article 89, alinéa 4 ConstC, de mettre à disposition les moyens financiers nécessaires. En vertu de l'article 76, alinéa 1, lettre i LFP, le Conseil-exécutif est compétent pour emprunter des ressources financières dans le cadre d'un nouvel endettement approuvé par le Grand Conseil et pour fixer les nouvelles conditions.

D'après les calculs de la section Trésorerie de l'Administration des finances, il faut s'attendre à un nouvel endettement d'un montant maximal de CHF 800 millions pour garantir la capacité de paiement du canton en 2022. Ce montant se répartit comme suit :

- Le budget 2022 prévoit une nouvelle dette de CHF 117 millions net (solde de financement).
- Le montant de réserve de CHF 683 millions est destiné à garantir en permanence la capacité de paiement du canton. Il ne sera utilisé qu'en cas d'opérations au bilan sans incidence sur le résultat (augmentation des créances, diminution des dettes, recours aux provisions, réalisation d'investissements sur les financements spéciaux et le Fonds de couverture des pics d'investissement, etc.).

4.8 Indicateurs

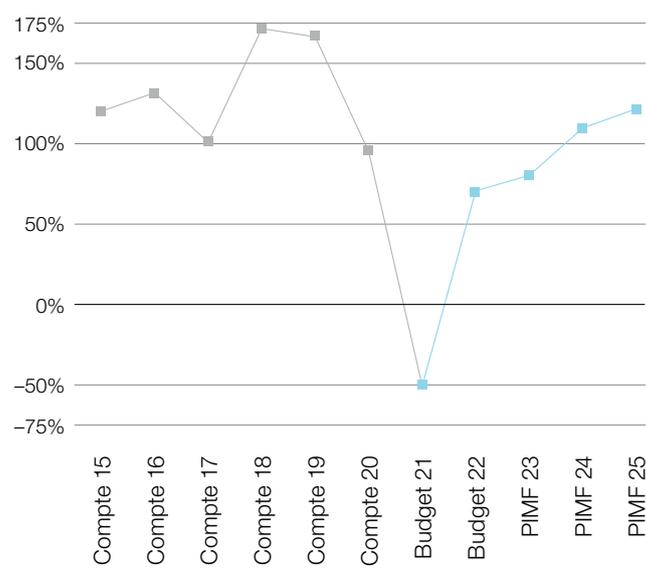
L'évolution du degré d'autofinancement et de la quote-part de l'endettement est expliquée ci-après. Un récapitulatif d'autres indicateurs se trouve en outre à l'annexe 9.

4.8.1 Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement (voir chap. 4.6) correspond au rapport entre autofinancement et investissement net. Lorsque le degré d'autofinancement est inférieur à 100 pour cent, l'investissement net doit être en partie financé par des emprunts, c'est-à-dire par un nouvel endettement ; lorsqu'il est supérieur à 100 pour cent, il garantit non seulement un financement intégral de l'investissement net par les moyens propres, mais permet en outre de réduire la dette.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2015 à 2025 :

Graphique 7: Evolution de l'autofinancement



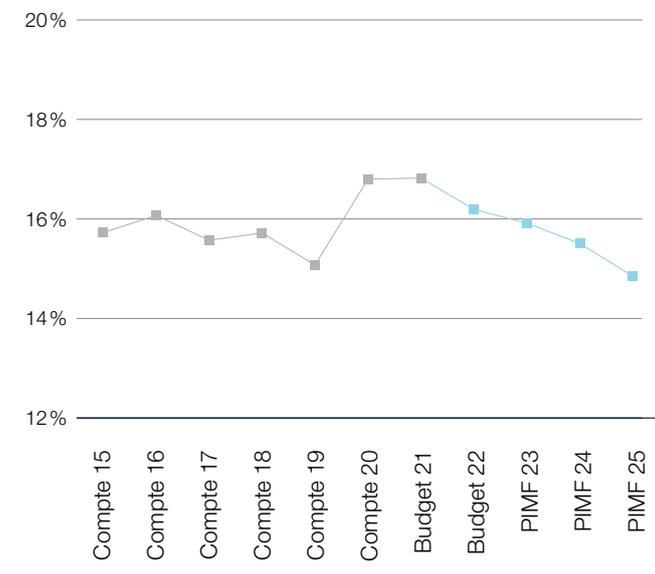
Du fait du déficit prévu au budget 2021, le degré d'autofinancement chute à -51 pour cent en 2021. Puis il augmente à 71 pour cent en 2022, du fait de la réduction du déficit, et à 80 pour cent en 2023, du fait de l'excédent de revenus. En 2024 et en 2025, il est à nouveau supérieur à 100 pour cent (2024 : 110 %, 2025 : 122 %). Sur la période de planification 2022 à 2025, le degré d'autofinancement est en moyenne de 99 pour cent.

4.8.2 Quote-part de l'endettement

La quote-part de l'endettement, déterminante pour l'application au compte des investissements du frein à l'endettement inscrit dans la constitution, exprime l'endettement brut I et II en pourcentage du revenu cantonal annuel. Le frein à l'endettement s'applique dès que la quote-part de l'endettement est supérieure à 12 pour cent.

La situation se présente comme suit pour la période allant de 2015 à 2025 :

Graphique 8: Evolution de la quote-part de l'endettement



Alors qu'elle s'élevait à 15,7 pour cent en 2015, la quote-part de l'endettement a légèrement baissé jusqu'en 2019, où elle se situait à 15,1 pour cent. Puis elle est remontée à 16,8 pour cent en 2020.

Elle devrait rester stable en 2021, puisque l'endettement brut et le revenu cantonal bernois augmentent tous deux fortement entre 2020 et 2021 selon les résultats de la planification.

A l'horizon de la planification 2022 à 2025, on peut à nouveau tabler sur une nette diminution de la quote-part de l'endettement (jusqu'à 14,8 % en 2025).

Remarque concernant le revenu cantonal

Les données définitives de l'Office fédéral de la statistique et de BAK Economics ne sont disponibles qu'avec un décalage d'environ trois ans. Pour le calcul du revenu cantonal, il faut en outre tenir compte d'éventuels changements de méthode. Les chiffres des deux à trois exercices précédents peuvent donc encore subir des changements par rapport à certaines indications publiées antérieurement.

5 Priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments

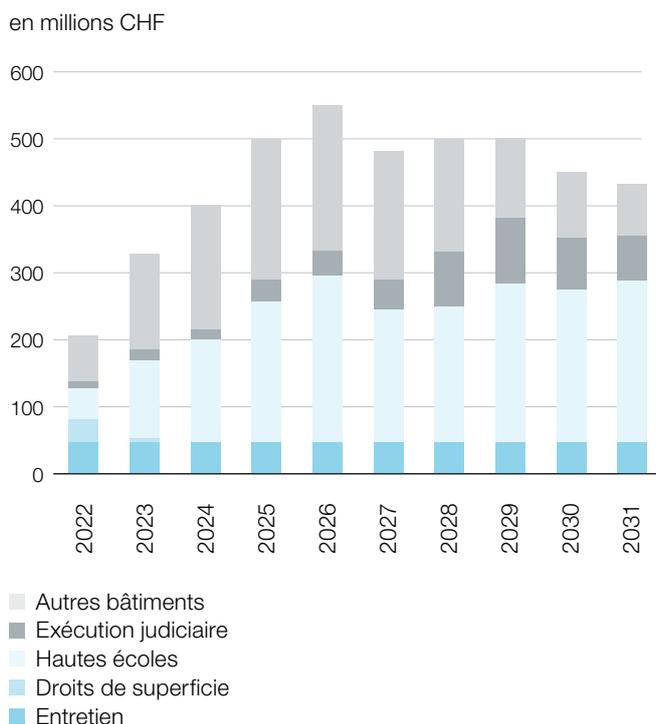
5.1 Situation initiale

Les besoins d'investissements attendus dans les années à venir vont lourdement grever les finances publiques bernoises. Dans le domaine des bâtiments, en particulier, il ne sera pas possible de faire face aux investissements nécessaires sans accepter d'augmenter l'endettement. Les premières années de la décennie 2022-2031 considérée exigeront cependant moins de moyens financiers, puisque bon nombre de projets de grande envergure seront seulement en cours d'élaboration et mobiliseront donc moins de ressources. Le pic des investissements dans le secteur des bâtiments se situera en 2016 autour de CHF 550 millions.

Dans ce contexte et compte tenu du dialogue mené fin 2019 et début 2020 avec les présidences de la Commission des finances et de la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire, le Conseil-exécutif a procédé à une priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments. La procédure choisie pour ce faire et ses résultats ont été présentés par une délégation gouvernementale aux présidences des commissions intéressées du Grand Conseil le 21 juin 2021.

En l'absence de priorisation, il faudrait prévoir au total CHF 433 millions par an en moyenne pour réaliser tous les projets prévus, ce qui dépasserait largement le volume des investissements enregistré jusqu'ici à l'Office des immeubles et des constructions (OIC). En effet, les investissements annuels réalisés entre 2014 et 2021 s'élevaient en moyenne à environ CHF 146 millions.

Graphique 9: Investissements dans le domaine des bâtiments avant la priorisation



Parallèlement à la priorisation des investissements, la Commission des finances travaille actuellement à l'optimisation des freins à l'endettement prévus par la Constitution, en collaboration avec la Direction des finances. De plus, le Conseil-exécutif a élaboré à l'intention du Grand Conseil un projet de loi prévoyant d'affecter les ressources inutilisées du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers à la couverture de la hausse des besoins d'investissements dans le domaine des bâtiments (voir chap. 2.4.3 et 2.6.1).

La procédure choisie pour prioriser les investissements, et les résultats correspondants, sont exposés ci-après.

5.2 Procédure en deux étapes

Le Conseil-exécutif a opté pour une procédure en deux étapes lors de la conception de la priorisation des projets d'investissement. L'actualisation du plan d'investissement intégré (PII) pour l'horizon de planification 2022-2031 et la fixation de l'investissement net pour l'horizon de 2022-2025 interviennent dans une première étape suivant le processus de planification ordinaire (voir chap. 2.6).

La priorisation des investissements dans le domaine des bâtiments est établie à part dans une seconde étape, d'entente entre le Conseil-exécutif et le Grand Conseil. Elle doit être mise en œuvre après la discussion politique dans le cadre du budget 2023 et PIMF 2024 à 2026 ainsi que du PII 2023-2032. La priorisation se fonde sur une décision de principe concernant le niveau d'investissement que le canton de Berne peut se permettre dans les années à venir et le degré d'endettement supplémentaire que peuvent justifier les forts besoins d'investissement.

5.3 Fixation du niveau d'investissement pour le domaine des bâtiments

Suivant cette procédure, le Conseil-exécutif a fixé un niveau d'investissement global pour l'ensemble du canton à l'horizon de la décennie 2022 à 2031. Comme c'est surtout le domaine des bâtiments qui affiche une forte augmentation des besoins d'investissement, la priorisation des projets porte uniquement sur celui-ci. Pour les autres secteurs (notamment les travaux publics, les transports publics et l'informatique), on est parti du principe que les investissements nécessaires allaient rester stables.

Plusieurs variantes de priorisation ont été étudiées, avec différents niveaux d'investissement selon le montant du nouvel endettement possible :

- pas de nouvel endettement (variante 1),
- nouvel endettement de CHF 500 millions (variante 2),
- nouvel endettement de CHF 1 milliard (variante 3).

Ces trois variantes tablent sur un « niveau d'investissement ordinaire » de CHF 450 millions pour l'ensemble du canton. Ce montant s'explique comme suit :

Lors de sa session de juin 2019, le Grand Conseil a adopté la motion financière 023–2019 PLR (Haas, Berne) « Augmentation des investissements nets ». Celle-ci charge le Conseil-exécutif, notamment, de « porter à au moins CHF 500 millions par an les investissements nets (...), tout en maintenant la capacité de financement ». Cette motion financière correspond à une exigence du Grand Conseil en matière de politique financière selon laquelle il doit être possible de financer l'investissement net à hauteur de CHF 500 millions par an sans provoquer un nouvel endettement. Ce niveau d'investissement exigé au plan politique a été réduit de quelque CHF 50 millions correspondant à des transferts du compte des investissements vers le compte de résultats réalisés lors des processus de planification de 2019 et 2020. Le Conseil-exécutif table donc sur un nouvel impératif de politique financière de CHF 450 millions pour l'investissement net. Pour pouvoir financer un investissement net annuel à hauteur de CHF 450 millions sans contracter de nouvelle dette, il faut que le compte de résultats dégage chaque année un excédent d'environ CHF 150 millions – faute de quoi l'endettement augmente nécessairement.

A ces CHF 450 millions par an s'ajoutent, dans toutes les variantes, les avoirs du Fonds de couverture des pics d'investissement (obligatoires pour le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et de Berthoud) ainsi que les ressources inutilisées du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers.

Le Conseil-exécutif s'est finalement décidé pour un niveau d'investissement impliquant un nouvel endettement de CHF 500 millions à l'horizon de la décennie 2022-2031 (variante 2). Peu importe, à cet égard, quelle année ce nouvel endettement sera nécessaire. Ainsi, il sera possible de financer aussi les pics d'investissement qui résulteront inévitablement de l'accumulation des grands projets à venir dans le secteur des bâtiments.

Un nouvel endettement de CHF 500 millions sur dix ans, l'emploi des ressources inutilisées des Fonds mentionnés et l'investissement net « ordinaire » de CHF 450 millions financé chaque année permettent de prévoir dans la planification une valeur annuelle de CHF 365 millions en moyenne dans le secteur des bâtiments (valeurs prévisionnelles sectorielles dans le PII).

Malgré le nouvel endettement prévu, le niveau d'investissement fixé nécessite des coupes et des reports importants par rapport à la planification actuelle.

Le Conseil-exécutif a rejeté pour des raisons de politique financière la variante 3 impliquant un nouvel endettement à hauteur de CHF 1 milliard. Il a également refusé une priorisation des investissements excluant tout nouvel endettement (variante 1). Cette variante aurait exigé des renoncements tels qu'il aurait fallu revenir sur des décisions stratégiques dans pratiquement tous les domaines de l'action publique et que cela aurait fortement freiné le développement du canton. De plus, elle aurait entraîné des coûts disproportionnés pour la sortie des projets et la mise en place de solutions de remplacement.

5.4 Priorisation avec le niveau d'investissement défini

A partir du niveau d'investissement défini pour le domaine des bâtiments, une consigne de priorisation a été établie dans une étape suivante pour les trois secteurs « Hautes écoles », « Exécution judiciaire » et « Autres bâtiments », après déduction des moyens affectés à l'entretien annuel.

Traiter à part en particulier les hautes écoles (domaine en pleine croissance pour les projets de construction) permet de garantir une répartition appropriée des moyens d'investissement disponibles entre tous les domaines d'activité. Les hautes écoles et l'exécution judiciaire totalisent le plus de nouveaux projets de construction prévus. La consigne financière a été fixée en tenant compte d'une part du poids actuel des trois domaines mentionnés dans le portefeuille immobilier du canton et d'autre part des besoins de croissance annoncés pour les années à venir.

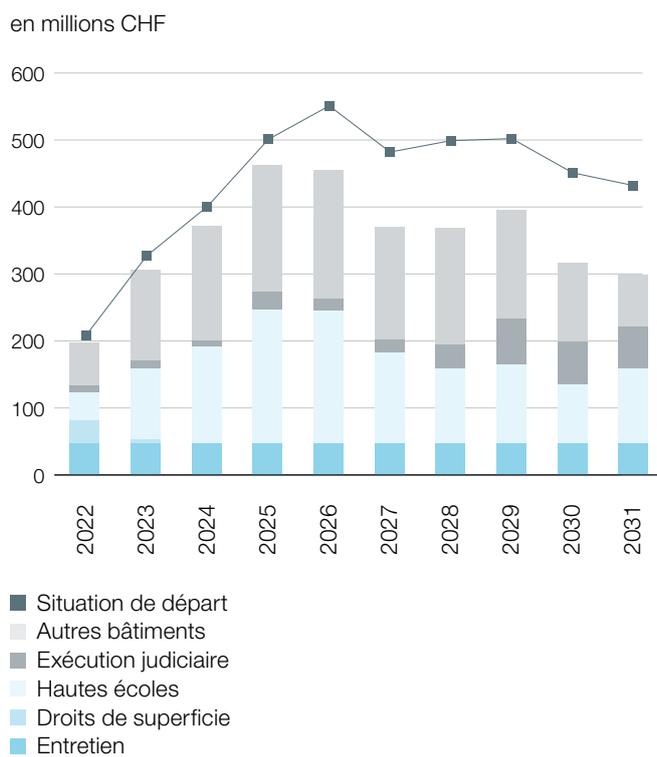
Domaine	Consigne financière (tranche annuelle moyenne en mio)
Hautes écoles	CHF 123
Exécution judiciaire	CHF 31
Autres bâtiments	CHF 154

Dans le cadre financier fixé, différents scénarios de priorisation ont été élaborés par les principales Directions concernées en intégrant les coûts induits de construction et d'exploitation. Ils ont constitué la base des travaux ultérieurs de priorisation du gouvernement.

5.5 Résultat de la priorisation

Le Conseil-exécutif a établi une priorisation réduisant les investissements dans le bâtiment sur la période 2022 à 2031. Cette diminution représente CHF 789 millions au total par rapport au chiffrage de départ (chiffres de la planification sectorielle). Sans la possibilité d'augmenter la dette, il aurait fallu opérer une coupe encore plus importante dans les investissements, à hauteur de CHF 1 364 millions.

Graphique 10: Investissements dans le domaine des bâtiments après la priorisation



La proposition de priorisation du Conseil-exécutif induit des coûts d'environ CHF 90 millions, qui augmentent les charges du compte

de résultats (poursuite de locations, travaux d'entretien et de remise en état supplémentaires, amortissement des investissements déjà réalisés). Toute priorisation plus draconienne se traduirait par une augmentation disproportionnée de ces coûts induits et donc des charges du compte de résultats.

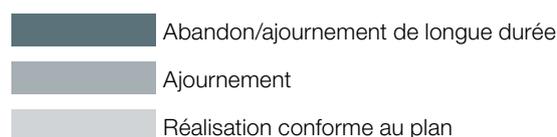
Les tableaux ci-après présentent les projets selon la priorisation proposée par le Conseil-exécutif (variante 2 avec un nouvel endettement de CHF 500 millions sur dix ans). A titre indicatif, ils présentent aussi les réductions supplémentaires qui seraient nécessaires si le plan d'investissement ne devait pas s'accompagner d'un nouvel endettement (variante 1).

5.5.1 Hautes écoles

La priorisation permet d'investir dans la construction de bâtiments pour les hautes écoles au-delà du cadre financier qui avait été défini au départ et de réaliser ainsi simultanément les trois grands projets de construction qui sont déjà bien avancés : le « Centre de recherche et de formation en médecine (périmètre d'évolution 07 du site de l'Ile) », le « Campus Bienne » et le « Campus Berne » de la Haute école spécialisée bernoise (BFH). Comme le montre le tableau ci-dessous, les hautes écoles restent néanmoins le secteur le plus touché par la priorisation.

Stratégiquement, trois autres priorités étaient possibles en plus des projets de construction évoqués ci-avant (formation en médecine, cliniques dentaires et agrandissement du site de l'Hôpital vétérinaire). Le choix de mettre l'accent sur la formation en médecine et, par conséquent, de donner la priorité à la construction d'un bâtiment pour le Centre d'étude et de formation de l'Université, sur le site de l'Ile, se traduit par des restrictions et l'abandon de projets pour les cliniques dentaires et l'Hôpital vétérinaire.

Légende :



Projet	DIR	Proposition de priorisation du Conseil-exécutif (variante 2)	Variante sans nouvel endettement (variante 1)
Université, construction d'un bâtiment pour la recherche médicale	INC		
Université, construction d'un bâtiment de remplacement pour les cliniques dentaires ¹⁾	INC		
BFH, agrandissement du Campus Bienne	INC		
BFH, agrandissement de la Haute école des arts de Berne, Fellerstrasse	INC		
Université, développement du site Aebimatte	INC	étude de projet uniquement	
BFH, construction d'un bâtiment pour le Campus Berne	INC		
Université/Haute école pédagogique, site vonRoll, 2 ^e étape	INC	+ 5 ans	+ 5 ans
Université, 1 ^{re} étape Muesmatt	INC	+ 5 ans	+ 5 ans
Université, 2 ^e étape Muesmatt	INC	+ 5 ans	+ 5 ans
Université, construction d'un bâtiment de remplacement pour l'Institut de pathologie	INC	+ 5 ans	+ 5 ans

Projet	DIR	Proposition de priorisation du Conseil-exécutif (variante 2)	Variante sans nouvel endettement (variante 1)
Université, site de l'Hôpital vétérinaire, réfection Länggassstrasse 122, construction d'un bâtiment (réduit), centre d'isolement	INC		
Université, site de l'Hôpital vétérinaire, affectation alternative	INC		
Université, construction d'un bâtiment de remplacement Erlachstrasse 9a	INC		
Université, Centre de formation en médecine, site de l'île périmètre d'évolution 03	INC		
Université, Centre de recherche et de formation en médecine, site de l'île périmètre d'évolution 07	INC		
BFH, construction d'un bâtiment pour le Campus Bienne	INC		
BFH, agrandissement de la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires, Zollikofen	INC		

¹⁾ Le Conseil-exécutif estime qu'il est important de vérifier régulièrement les priorités actuelles pour ce qui concerne les cliniques dentaires.

5.5.2 Exécution judiciaire

Dans ce domaine, la priorisation s'est fondée sur l'actuelle stratégie de l'exécution judiciaire et son plan directeur de mise en œuvre. Par rapport à ce plan directeur, il a fallu prioriser de manière plus draconienne encore, mais il n'a pas été nécessaire de rectifier la stra-

tégie. La priorisation permet la réalisation des phases les plus importantes et les plus urgentes de la rénovation des infrastructures.

Projet	DIR	Proposition de priorisation du Conseil-exécutif (variante 2)	Variante sans nouvel endettement (variante 1)
Etablissement pénitentiaire de Hindelbank, réfection	DSE	rallongé de 6 ans	rallongé de 6 ans
St-Jean, établissement pénitentiaire, planification de mesures de construction	DSE	+ 6 ans	+ 9 ans
Thoune, prison régionale, réfection	DSE	+ 2 ans	+ 2 ans
Berthoud, prison régionale, réfection	DSE	+ 4 ans	+ 4 ans
Emplacement à déterminer, détention administrative	DSE	+ 9 ans	+ 9 ans
Berne, prison régionale, réfection	DSE		
St-Jean, établissement pénitentiaire, aire de stationnement	DSE		
Witzwil, établissement pénitentiaire, Lindenhof 43	DSE		
Witzwil, établissement pénitentiaire, entrepôt, Lindenhof 46	DSE		
Witzwil, établissement pénitentiaire, atelier d'entretien et de réparation des tracteurs	DSE		
Witzwil, établissement pénitentiaire, construction de nouvelles écuries	DSE		
Krauchthal, établissement pénitentiaire de Thorberg, réfection totale	DSE		
Emplacement à déterminer, établissement pénitentiaire et prison régionale du Jura bernois/Seeland	DSE		
Krauchthal, établissement pénitentiaire de Thorberg, mesure immédiate	DSE		
Witzwil, établissement pénitentiaire, Lindenhof, remise en état	DSE		

5.5.3 Autres bâtiments

Cette catégorie est très hétérogène, car elle recouvre plusieurs secteurs d'activité. Malgré la priorisation, il sera notamment possible

de procéder à la réfection impérative des bâtiments de formation et de réaliser les projets de construction pour le Centre de police de Berne et pour l'Office de la circulation routière et de la navigation (OCRN).

Projet	DIR	Proposition de priorisation du Conseil-exécutif (variante 2)	Variante sans nouvel endettement (variante 1)
Münchenbuchsee, construction d'un bâtiment pour l'OCRN	DSE		
Bienne, Rue de la Source, réfection et transformation	INC	+ 2 ans	+ 2 ans
Bienne, établissement scolaire du Tilleul, remise en état	INC	+ 2 ans	+ 2 ans
Bienne, Centre de formation professionnelle, réfection totale	INC	+ 2 ans	+ 2 ans
Bienne, stratégie globale, Route de Soleure, réfection	INC	+ 2 ans	+ 2 ans
Bienne, sites de formation, affectations alternatives, réfection	INC	+ 2 ans	+ 2 ans
Mise en œuvre de la stratégie INFORAMA 2030	DEEE	+ 2 ans	+ 2 ans
Niederwangen, Centre de police de Berne	DSE		
Langenthal, gymnase, remise en état	INC		+ 2 ans
Langenthal, réfection et densification du centre de formation professionnelle de Langenthal	INC		+ 2 ans
Berne, gymnase Neufeld, réfection	INC		
Berne, gymnase Neufeld, construction d'un bâtiment de remplacement	INC		
Münchenbuchsee, gymnase Hofwil, agrandissement	INC		
Thoune, gymnase, remise en état et construction salle de gymnastique	INC		+ 2 ans
Berne, Ecole d'arts visuels de Berne, Schänzlihalde, réfection complète	INC		
Berne, GIBB École professionnelle de Berne, Campus Lorraine, remise en état	INC		
Berne, réaffectation des bâtiments vacants de la BFH	INC		
Berthoud, campus lycée technique	INC		+ 9 ans
Berne, Nordring, réaffectation	DSE		

5.6 Evaluation des résultats de la priorisation

Par rapport au plan d'investissement actuel, la priorisation implique l'abandon de projets et des ajournements considérables. Le Conseil-exécutif estime toutefois qu'elle est réalisable et que les coûts de construction et de fonctionnement qu'elle induit sont acceptables.

La priorisation est le reflet de la situation à un instant T. Il faudra l'ajuster chaque année, durant le processus de planification, en fonction des besoins (nouveaux ou changés) ou de l'influence politique qui sera exercée sur elle et compte tenu de l'évolution de la situation financière générale. L'actuelle priorisation sera donc continuellement redéfinie dans le cadre des prochains processus de planification.

En ce qui concerne le nouvel endettement de CHF 500 millions sur dix ans que postule la proposition gouvernementale de priorisation, le Conseil-exécutif signale qu'il a été fixé par calcul déductif et qu'il est donc purement théorique. Ce calcul déductif est empreint de nombreuses inconnues. Le solde précis des comptes de résultats des dix prochaines années est donc inconnu et dépendra de multiples facteurs qu'il est impossible d'estimer à l'heure actuelle. En outre, les coûts de construction ne sont parfois que des estimations

approximatives, puisque certains projets n'en sont encore qu'à un stade de planification précoce. Le simple fait qu'on se projette sur dix ans implique de grandes incertitudes.

En résumé, le Conseil-exécutif estime qu'il est raisonnable d'accepter un nouvel endettement pour réaliser des projets de construction d'intérêt économique et budgétaire supérieur. Parmi les projets d'investissement mentionnés plus haut, beaucoup sont d'importance stratégique pour le développement économique du canton. Le Conseil-exécutif est convaincu que la réalisation de ces projets dynamisera fortement l'économie. En outre, accepter un nouvel endettement pour financer l'augmentation des besoins d'investissement répond aux revendications politiques exprimées par l'initiative parlementaire 189–2019, déposée par Köpfler (Bern, pvl) et intitulée « Optique pluriannuelle pour le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements ».

5.7 Possibilités d'action du Grand Conseil sur les résultats de la priori- sation

Comme le prévoit la réglementation, le Grand Conseil pourra exercer son influence sur cette proposition de priorisation en adoptant des déclarations de planification lors des débats budgétaires de la session d'hiver 2021. Le Conseil-exécutif intégrera ensuite les résultats de la priorisation dans le budget 2023 et le PIMF 2024 à 2026, plus précisément dans le PII 2023 à 2032, en tenant compte des consignes politiques que le Grand Conseil aura données.

6 Propositions

6.1 Budget 2022

Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Arrêtés du Grand Conseil concernant le budget 2022

Le Grand Conseil adopte le budget 2022 avec les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de charges de CHF 49,7 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 400,8 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF -117,4 millions,
- quotité d'impôt de 3,00 pour les personnes physiques,
- quotité d'impôt de 2,82 pour les personnes morales,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 800 millions,
- report de CHF 1,0 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1).

Le Conseil-exécutif invite en outre le Grand Conseil et la Commission des finances à reporter d'un an (à 2023) l'abaissement de 3,025 à 3,000 de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques en cas d'aboutissement du référendum saisi contre le projet de révision de la loi sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611). Il faudrait dans ce cas relever de CHF 40 millions le produit des impôts sur les personnes physiques inscrit au budget 2022 et réduire d'autant le produit de l'impôt sur les véhicules à moteur.

Berne, le 25 août 2021

Au nom du Conseil-exécutif :

Beatrice Simon
Présidente du Conseil-exécutif

Christoph Auer
Chancelier

6.2 Plan intégré mission-financement 2023 à 2025

Proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil

Arrêtés du Grand Conseil sur le plan intégré mission-financement 2023 à 2025.

Le plan intégré mission-financement 2023 à 2025 est approuvé.

Berne, le 25 août 2021

Au nom du Conseil-exécutif :

Beatrice Simon
Présidente du Conseil-exécutif

Christoph Auer
Chancelier

6.3 Budget 2022

Le Conseil-exécutif du canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE 973/2021
Le 25 août 2021

Budget 2022

Le Conseil-exécutif invite le Grand Conseil à approuver le budget 2022 comprenant les données macroéconomiques suivantes :

- excédent de charges de CHF 49,7 millions au compte de résultats,
- investissement net de CHF 400,8 millions (financements spéciaux compris),
- solde de financement de CHF -117,4 millions,
- quotité d'impôt de 3,00 pour les personnes physiques,
- quotité d'impôt de 2,82 pour les personnes morales,
- cadre du nouvel endettement (limite de crédit) : CHF 800 millions,
- report de CHF 1,0 millions du compte de résultats de l'Office des ponts et chaussées au Fonds des rives des lacs et des rivières au sens de l'article 7 de la loi sur les rives des lacs et des rivières (LRLR; RSB 704.1).

Le Conseil-exécutif invite en outre le Grand Conseil et la Commission des finances à reporter d'un an (à 2023) l'abaissement de 3,025 à 3,000 de la quotité servant au calcul des impôts sur les personnes physiques en cas d'aboutissement du référendum saisi contre le projet de révision de la loi sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611). Il faudrait dans ce cas relever de CHF 40 millions le produit des impôts sur les personnes physiques inscrit au budget 2022 et réduire d'autant le produit de l'impôt sur les véhicules à moteur.

Au nom du Conseil-exécutif :

Christoph Auer
Chancelier

6.4 Plan intégré mission-financement 2023 à 2025

Le Conseil-exécutif du canton de Berne

Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE 973/2021
Le 25 août 2021

Plan intégré mission-financement 2023 à 2025

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le plan intégré mission-financement 2023 à 2025.

Au nom du Conseil-exécutif :

Christoph Auer
Chancelier

7 Annexe: Plan cantonal d'investissement 2022 à 2031

Les valeurs ci-après comprennent à la fois les investissements nets ordinaires et ceux financés à l'aide de financements spéciaux.

Chancellerie d'Etat (CHA)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Total planification sectorielle	0.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	
Total planification financière	0.2	0.1	0.1	0.1							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.1	0.0	0.0	0.0							

Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Total planification sectorielle	20.4	22.9	20.1	18.1	13.7	14.3	13.7	14.3	13.7	14.3	
Total planification financière	16.9	18.8	16.6	15.1							
Différence (supplément de planification sectorielle)	3.6	4.1	3.5	3.0							

Direction de la santé, de l'action sociale et de l'intégration (SSI)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Total planification sectorielle	6.0	42.3	39.4	1.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Total planification financière	4.6	41.7	39.1	1.1							
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.4	0.5	0.3	0.3							

Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Total planification sectorielle	3.0	2.8	2.8	3.5	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	3.4	
Total planification financière	2.3	2.2	2.2	2.7							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.7	0.6	0.6	0.8							

Direction de la sécurité (DSE)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Total planification sectorielle	27.2	28.3	25.4	32.4	35.0	36.5	29.1	25.0	25.0	25.2	
Total planification financière	20.9	21.7	19.5	24.9							
Différence (supplément de planification sectorielle)	6.3	6.5	5.9	7.5							

Direction des finances (FIN)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Total planification sectorielle	5.6	17.6	14.1	12.5	10.8	6.8	6.8	6.8	6.8	6.8	
Total planification financière	4.3	13.6	10.8	9.6							
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.3	4.1	3.3	2.9							

Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Total planification sectorielle	7.4	7.0	7.2	5.7	11.1	10.3	5.7	6.4	4.2	4.2	
Total planification financière	5.7	5.4	5.5	4.4							
Différence (supplément de planification sectorielle)	1.7	1.6	1.7	1.3							

Direction des travaux publics et des transports (DTT)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Total planification sectorielle	433.2	547.6	634.2	739.7	804.2	735.0	733.3	666.0	625.0	528.5	
Total planification financière	345.0	425.6	494.2	578.6							
Différence (supplément de planification sectorielle)	88.2	122.0	140.0	161.1							

Contrôle des finances (CF)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0							

Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Total planification sectorielle	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total planification financière	0.0	0.0	0.0	0.0							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.0	0.0	0.0	0.0							

Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Total planification sectorielle	1.3	0.8	0.5	0.5	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	0.6	
Total planification financière	1.0	0.6	0.4	0.4							
Différence (supplément de planification sectorielle)	0.3	0.2	0.1	0.1							

Ensemble du canton

en millions de francs	Budget	Plan intégré mission-financement				Planification					
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Total planification sectorielle	504.2	669.4	743.9	813.9	878.9	807.0	792.8	722.6	678.8	583.2	
Total planification financière	400.8	529.7	588.5	636.8							
Différence (supplément de planification sectorielle)	103.4	139.7	155.4	177.1							

8 Indicateurs financiers

8.1 Indicateurs

Les indicateurs recommandés dans le cadre du modèle de compte harmonisé pour les cantons et les communes (MCH2) sont calculés pour le canton de Berne et présentés dans le rapport de gestion avec d'autres données financières importantes.

Les indicateurs financiers utilisés pour évaluer la situation financière ou effectuer des analyses sectorielles sont les suivants :

Indicateurs	Compte	Budget	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Taux d'endettement net	106.2 %	125.2 %	119.6 %	117.1 %	114.3 %	110.1 %
Degré d'autofinancement I	95.0 %	-50.6 %	70.7 %	80.3 %	109.8 %	121.7 %
Degré d'autofinancement II	108.6 %	-85.8 %	37.3 %	44.1 %	67.1 %	74.7 %
Part des charges d'intérêts	0.4 %	0.6 %	0.3 %	0.3 %	0.2 %	0.3 %
Dette brute par rapport aux revenus	64.6 %	74.6 %	71.4 %	71.4 %	69.2 %	67.0 %
Proportion des investissements	4.4 %	4.4 %	4.4 %	5.4 %	5.8 %	6.3 %
Part du service de la dette	3.3 %	3.6 %	3.2 %	3.1 %	3.0 %	3.2 %
Dette nette II par habitant en francs ¹⁾	4 653	5 193	5 266	5 327	5 233	5 062
Taux d'autofinancement	3.8 %	-3.3 %	1.3 %	2.1 %	3.4 %	4.1 %
Dette brute I (en mio CHF)	6 763	7 325	7 430	7 522	7 451	7 299
Dette brute II (en mio CHF)	8 801	9 364	9 468	9 560	9 489	9 337
Dette nette II (en mio CHF)	4 858	5 445	5 545	5 634	5 559	5 400
Quote-part d'endettement II	16.8 %	16.8 %	16.2 %	15.9 %	15.5 %	14.8 %
Revenu cantonal ²⁾ (en mio CHF)	52 387	55 669	58 475	60 078	61 198	62 890
Quote-part de l'État ²⁾	21.9 %	20.8 %	20.0 %	19.8 %	19.6 %	19.4 %
Quote-part de l'impôt ²⁾	9.8 %	8.5 %	8.6 %	8.7 %	8.7 %	8.6 %

Sources:

¹⁾ Office fédéral de la statistique : population résidante permanente moyenne 2011 à 2019

²⁾ BAK Economics : estimation fondée sur les données fiscales 2011 à 2017, AFC

8.1.1 Taux d'endettement net

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	Plan financier 2024 2025	
Taux d'endettement net	106.2 %	125.2 %	119.6 %	117.1 %	114.3 %	110.1 %

Méthode de calcul MCH2	Dettes nettes I
	Revenus fiscaux
	Dettes nettes I : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier
	Revenus fiscaux : 40 Revenus fiscaux
Valeurs indicatives	< 100 % bon 100 % – 150 % suffisant > 150 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des revenus fiscaux, respectivement sur le nombre de tranches annuelles qui seraient nécessaires pour amortir la dette nette.

8.1.2 Degré d'autofinancement I

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025
Degré d'autofinancement I	95.0 %	-50.6 %	70.7 %	80.3 %	109.8 %	121.7 %

Méthode de calcul MCH1	Autofinancement ¹⁾ x 100
	Investissements nets
	Autofinancement :
	<ul style="list-style-type: none"> Résultat global du compte de résultats + 33 Amortissements du patrimoine administratif + 366 Amortissements des subventions d'investissements + 383 Amortissements supplémentaires + 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements - 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
	Investissements nets :
	<ul style="list-style-type: none"> <i>Investissements bruts</i> 50 Immobilisations corporelles + 51 Investissements pour le compte de tiers + 52 Immobilisations incorporelles + 54 Prêts + 55 Participations et capital social + 56 Propres subventions d'investissements + 58 Investissements extraordinaires - <i>Recettes d'investissement</i> + 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier + 61 Remboursements + 62 Vente d'immobilisations corporelles + 63 Subventions d'investissements acquises + 64 Remboursement de prêts + 65 Transferts de participations + 66 Remboursement de propres subventions d'investissements + 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	Des informations complémentaires sont fournies au chapitre 4.8 « Autofinancement ».
Signification	Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'est plus possible de garantir le financement de l'investissement net par des fonds propres. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.

¹⁾ Explications concernant le calcul de l'autofinancement

L'autofinancement est la valeur fondamentale utilisée, en plus des investissements nets, pour la mise en œuvre du frein à l'endettement appliqué au compte des investissements au sens de l'art. 101b de la Constitution cantonale (ConstC). Tant dans le rapport du 27 novembre 2006 de la Commission du Grand Conseil sur l'introduction d'un frein à l'endettement que dans le message élaboré en vue de la votation du 24 février 2008, l'autofinancement est défini comme suit :

Solde du compte de résultats
+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
+ 366 Amortissements des subventions d'investissements
+ 383 Amortissements supplémentaires
+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements
- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif

- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
- 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
= autofinancement

Le calcul de l'autofinancement selon le MCH2 inclut désormais aussi les attributions dans et les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux. La mise en œuvre de l'autofinancement défini selon le MCH2 aurait pour effet qu'en ce qui concerne le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements, les financements spéciaux classés dans le capital propre n'auraient plus l'impact financier désiré (épargne en vue d'investissements futurs). C'est ce qui explique que la définition de l'autofinancement en vigueur jusqu'ici soit maintenue. Le Grand Conseil a décidé en 2018 que les investissements financés par des financements spéciaux devaient de nouveau être amortis à 100 pour cent. C'est la raison pour laquelle ces amortissements supplémentaires ont été intégrés à l'ancienne définition de l'autofinancement et y sont désormais également pris en compte. L'autofinancement selon le MCH2 est calculé et présenté uniquement à des fins d'information et de comparaison.

8.1.3 Degré d'autofinancement II

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	Plan financier 2024 2025	
Degré d'autofinancement II	108.6 %	-85.8 %	37.3 %	44.1 %	67.1 %	74.7 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Investissements nets
	Autofinancement :
	Résultat global du compte de résultats
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
	+ 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux
	- 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
	+ 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif
	+ 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissements
	- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
	+ 383 Amortissements supplémentaires
	+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
	+ 389 Attributions au capital propre
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	- 4490 Réévaluations Patrimoine administratif
	Investissements nets :
	<i>Investissements bruts</i>
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Propres subventions d'investissements
	+ 58 Investissements extraordinaires
	- <i>Recettes d'investissement</i>
	+ 60 Transferts d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier
	+ 61 Remboursements
	+ 62 Vente d'immobilisations corporelles
	+ 63 Subventions d'investissements acquises
	+ 64 Remboursement de prêts
	+ 65 Transferts de participations
	+ 66 Remboursement de propres subventions d'investissements
	+ 68 Recettes d'investissement extraordinaires
Valeurs indicatives	<p>À moyen terme, le degré d'autofinancement devrait se situer en moyenne à environ 100 pour cent, sous réserve du niveau déjà atteint par la dette. Le degré d'autofinancement idéal varie selon la situation conjoncturelle :</p> <p> > 100 % haute conjoncture</p> <p> 80 % – 100 % cas normal</p> <p> 50 % – 80 % récession</p>
Signification	<p>Cet indicateur renseigne sur la part des investissements nets qu'une collectivité publique peut financer par ses propres moyens. L'autofinancement ou le degré d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'est plus possible de garantir le financement de l'investissement net par des fonds propres. Le financement de l'investissement net par des capitaux de tiers entraîne un nouvel endettement.</p>

8.1.4 Part des charges d'intérêts

	Compte	Budget	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Part des charges d'intérêts	0.4 %	0.6 %	0.3 %	0.3 %	0.2 %	0.3 %

Méthode de calcul MCH2	Charges d'intérêts nets x 100	
	Revenus courants	
	Charges d'intérêts nets :	
	<ul style="list-style-type: none"> 340 Charges d'intérêts - 440 Revenus des intérêts 	
	Revenus courants :	
	<ul style="list-style-type: none"> 40 Revenus fiscaux + 41 Patentes et concessions + 42 Taxes + 43 Revenus divers + 44 Revenus financiers + 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux + 46 Revenus de transferts + 48 Revenus extraordinaires - 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif - 489 Prélèvements sur le capital propre + 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2 	
	Valeurs indicatives	<ul style="list-style-type: none"> 0 % – 4 % bon 4 % – 9 % suffisant > 9 % mauvais
	Signification	Cet indicateur renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée.

8.1.5 Dette brute par rapport aux revenus

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	Plan financier 2024 2025	
Dette brute par rapport aux revenus	64.6 %	74.6 %	71.4 %	71.4 %	69.2 %	67.0 %

Méthode de calcul MCH2	Dette brute x 100
	Revenus courants
	Dette brute :
	200 Engagements courants
	+ 201 Engagements financiers à court terme
	- 2016 Instruments financiers dérivés à court terme
	+ 206 Engagements financiers à long terme
	- 2066 Instruments financiers dérivés à long terme
	- 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif
	Revenus courants :
	40 Revenus fiscaux
	+ 41 Patentes et concessions
	+ 42 Taxes
	+ 43 Revenus divers
	+ 44 Revenus financiers
	+ 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
	+ 46 Revenus de transferts
	+ 48 Revenus extraordinaires
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	<p>< 50 % très bon</p> <p>50 % – 100 % bon</p> <p>100 % – 150 % moyen</p> <p>150 % – 200 % mauvais</p> <p>> 200 % critique</p>
Signification	Cet indicateur renseigne sur le niveau de la dette et plus particulièrement sur le fait que ce niveau est raisonnable ou non par rapport aux revenus dégagés.

8.1.6 Proportion des investissements

	Compte	Budget	Budget	Plan financier		
	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Proportion des investissements	4.4 %	4.4 %	4.4 %	5.4 %	5.8 %	6.3 %

Méthode de calcul MCH2	Investissements bruts x 100
	Dépenses totales
	Investissements bruts :
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Propres subventions d'investissements
	+ 58 Investissements extraordinaires
	Dépenses totales :
	<i>Dépenses courantes</i>
	30 Charges de personnel
	+ 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
	- 3180 Réévaluations sur créances
	+ 34 Charges financières
	- 344 Réévaluations immobilisations Patrimoine financier
	+ 36 Charges de transferts
	- 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif
	- 366 Amortissements des subventions d'investissements
	+ 380 Charges de personnel extraordinaires
	+ 381 Charges de biens et services et charges d'exploitation extraordinaires
	+ 3840 Charges financières extraordinaires
	+ 386 Charges de transferts extraordinaires
	+ <i>Investissements bruts</i>
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Propres subventions d'investissements
	+ 58 Investissements extraordinaires
Valeurs indicatives	< 10 % effort d'investissement faible
	10 % – 20 % effort d'investissement moyen
	20 % – 30 % effort d'investissement élevé
	> 30 % effort d'investissement très élevé
Signification	Cet indicateur renseigne sur l'effort d'investissement déployé.

8.1.7 Part du service de la dette

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	Plan financier 2024 2025	
Part du service de la dette	3.3 %	3.6 %	3.2 %	3.1 %	3.0 %	3.2 %

Méthode de calcul MCH2	Service de la dette x 100
	Revenus courants
	Service de la dette :
	340 Charges d'intérêts
	- 440 Revenus des intérêts
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
	+ 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif
	+ 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissements
	- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
	Revenus courants :
	40 Revenus fiscaux
	+ 41 Patentes et concessions
	+ 42 Taxes
	+ 43 Revenus divers
	+ 44 Revenus financiers
	+ 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
	+ 46 Revenus de transferts
	+ 48 Revenus extraordinaires
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	<p>< 5 % charge faible</p> <p>5 % – 15 % charge acceptable</p> <p>> 15 % charge forte</p>
Signification	Cet indicateur mesure le poids des frais de capital sur le budget et les comptes. Il renseigne sur la part des revenus courants absorbée par les intérêts et les amortissements (= service de la dette). Plus le taux est élevé plus la marge de manœuvre budgétaire est restreinte.

8.1.8 Dette nette II par habitant en francs

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	Plan financier 2024	2025
Dette nette II par habitant en francs	4 653	5 193	5 266	5 327	5 233	5 062

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II
	Population résidante permanente
	Dette nette II : <ul style="list-style-type: none"> 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
	Population résidante permanente : Au moment de l'établissement des comptes, la statistique sur la population résidante permanente à la fin de l'année est disponible auprès de l'Office fédéral de la statistique.
Valeurs indica- tives	<ul style="list-style-type: none"> < 0 CHF patrimoine net 0 – 1000 CHF endettement faible 1001 – 2500 CHF endettement moyen 2501 – 5000 CHF endettement important > 5000 CHF endettement très important
Signification	Cet indicateur n'a qu'une valeur informative limitée, car la situation dépend plus de la capacité financière des habitants que de leur nombre.

8.1.9 Taux d'autofinancement

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	Plan financier 2024 2025	
Taux d'autofinancement	3.8 %	-3.3 %	1.3 %	2.1 %	3.4 %	4.1 %

Méthode de calcul MCH2	Autofinancement x 100
	Revenus courants
	Autofinancement :
	Résultat global du compte de résultats
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
	+ 35 Attributions aux fonds et financements spéciaux
	- 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
	+ 364 Réévaluations emprunts Patrimoine administratif
	+ 365 Réévaluations participations Patrimoine administratif
	+ 366 Amortissements des subventions d'investissements
	- 466 Dissolution des subventions d'investissements portées au passif
	+ 383 Amortissements supplémentaires
	+ 387 Amortissements supplémentaires des prêts, participations et subventions d'investissements
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
	+ 389 Attributions au capital propre
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	- 4490 Réévaluations Patrimoine administratif
	Revenus courants :
	40 Revenus fiscaux
	+ 41 Patentes et concessions
	+ 42 Taxes
	+ 43 Revenus divers
	+ 44 Revenus financiers
	+ 45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux
	+ 46 Revenus de transferts
	+ 48 Revenus extraordinaires
	- 487 Dissolution supplémentaire des subventions d'investissements portées au passif
	- 489 Prélèvements sur le capital propre
	+ 4895 Prélèvements sur la réserve de réévaluation MCH2
Valeurs indicatives	> 20 % bon 10 % – 20 % moyen < 10 % mauvais
Signification	Cet indicateur renseigne sur la proportion du revenu pouvant être consacrée au financement des investissements. Le taux d'autofinancement devient négatif dès lors que l'excédent de charges (résultat global du compte de résultats) est supérieur aux amortissements du patrimoine administratif et qu'il n'existe donc pas de revenus disponibles pour financer les investissements.

8.1.10 Dette brute I

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	Plan financier 2024 2025	
Dette brute I (en mio CHF)	6 763	7 325	7 430	7 522	7 451	7 299

Méthode de calcul MCH1	Dette brute I : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

8.1.11 Dette brute II

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	Plan financier 2024 2025	
Dette brute II (en mio CHF)	8 801	9 364	9 468	9 560	9 489	9 337

Méthode de calcul MCH1	Dette brute II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme)
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Cette donnée est importante pour de nombreuses réflexions de fond. Elle n'est par contre pas indiquée pour piloter la politique financière, car les dettes peuvent être contrebalancées par d'importants actifs rémunérateurs.

8.1.12 Dette nette II

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	Plan financier 2024 2025	
Dette nette II (en mio CHF)	4 858	5 445	5 545	5 634	5 559	5 400

Méthode de calcul MCH2	Dette nette II : 20 Capitaux de tiers - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif - 10 Patrimoine financier - 144 Prêts - 145 Participations, capital social
Valeurs indicatives	Aucune (n'est significative qu'en tant que valeur relative)
Signification	Au titre des risques, il faut tenir compte du fait que la « dette nette II » répond à une définition « souple » de la dette. Si les prêts et les participations ne doivent certes pas être amortis, ils constituent cependant un certain risque. Les capitaux de tiers et le patrimoine financier contiennent par ailleurs aussi les engagements envers les financements spéciaux (capital propre des financements spéciaux) et les avoirs sur les financements spéciaux (report de pertes des financements spéciaux).

8.1.13 Quote-part d'endettement II

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	Plan financier 2024 2025	
Quote-part de l'État	16.8 %	16.8 %	16.2 %	15.9 %	15.5 %	14.8 %

Méthode de calcul MCH1	Dette brute II _____ Revenu cantonal _____ Dette brute II : 200 Engagements courants + 201 Engagements financiers à court terme - 2016 Instruments financiers dérivés à court terme + 205 Provisions à court terme + 206 Engagements financiers à long terme - 2066 Instruments financiers dérivés à long terme - 2068 Subventions d'investissements inscrites au passif + 208 Provisions à long terme - Subventions d'investissement garanties à des tiers (à court et long terme) Revenu cantonal : Voir références au chapitre 8.1
Valeurs indicatives	La quote-part d'endettement II indique la dette brute II en pourcentage du revenu cantonal. Le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements intervient lorsque la quote-part d'endettement II dépasse 12 pour cent.
Signification	Le frein à l'endettement a pour but de maintenir l'équilibre des finances cantonales. Cet équilibre est réalisé quand le compte de résultats n'est pas déficitaire et que l'investissement net peut être financé par des fonds propres à moyen terme. L'objectif du frein à l'endettement est régi par la Constitution du canton de Berne du 6 juin 1993 (ConstC ; RSB 101.1) et se compose de trois éléments : - le frein à l'endettement appliqué au compte de résultats ¹⁾ (art. 101a ConstC), - le frein à l'endettement appliqué au compte des investissements (art. 101b ConstC), et - le frein à l'augmentation des impôts (art. 101c ConstC). <small>1) Lors du passage au MCH2/IPSAS, le terme «compte de fonctionnement» a été remplacé par «compte de résultats» dans la Constitution cantonale.</small>

8.1.14 Quote-part de l'État

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Quote-part de l'État	21.9%	20.8%	20.0%	19.8%	19.6%	19.4%

Méthode de calcul MCH1	Dépenses totales
	Revenu cantonal
	Dépenses totales consolidées :
	<i>Dépenses courantes</i>
	30 Charges de personnel
	+ 31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation
	+ 33 Amortissements du patrimoine administratif
	+ 34 Charges financières
	+ 36 Charges de transferts
	+ <i>Investissements bruts</i>
	50 Immobilisations corporelles
	+ 51 Investissements pour le compte de tiers
	+ 52 Immobilisations incorporelles
	+ 54 Prêts
	+ 55 Participations et capital social
	+ 56 Propres subventions d'investissements
	+ 58 Investissements extraordinaires
	Revenu cantonal :
	Voir références au chapitre 8.1
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'État indique les dépenses totales en pourcentage du revenu cantonal.

8.1.15 Quote-part de l'impôt

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Quote-part de l'impôt	9.8%	8.5%	8.6%	8.7%	8.7%	8.6%

Méthode de calcul MCH1	Impôts directs
	Revenu cantonal
	Impôts directs :
	400 Impôts directs personnes physiques
	+ 401 Impôts directs personnes morales
	Revenu cantonal :
	Voir références au chapitre 8.1
Valeurs indicatives	Aucune
Signification	La quote-part de l'impôt indique les impôts directs en pourcentage du revenu cantonal.

8.2 Présentation échelonnée du compte de résultats conformément au MCH2

en millions CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	Plan financier 2024 2025	
Compte de résultats						
Charges d'exploitation	11 805	11 820	11 965	12 086	12 222	12 359
Revenus d'exploitation	11 627	10 950	11 550	11 749	12 055	12 256
Résultat des activités d'exploitation	-178	-870	-415	-337	-167	-103
Charges financières	85	78	64	59	58	59
Revenus financiers	316	286	310	310	300	300
Résultat du financement	231	208	246	251	242	241
Résultat opérationnel						
Charges extraordinaires	15	23	17	14	28	41
Revenus extraordinaires	2	136	136	197	254	299
Résultat extraordinaire	-13	114	119	184	226	258
Résultat total du compte de résultats	40	-549	-50	97	301	396
Investissement net	391	401	401	530	588	637
Solde de financement	-20	-604	-117	-104	58	138
- = Nouvel endettement						
+ = Réduction de la dette						
Nouvel endettement totale 2022–2025				-25		
Nouvel endettement annuelle 2022–2025				-6		
Degré d'autofinancement 2022–2025				99 %		

Explications sur les échelons du compte de résultats conformément au MCH2

Résultat des activités d'exploitation :

Le résultat des activités d'exploitation se calcule à partir des Revenus d'exploitation (Revenus fiscaux, Régales et concessions, Contributions, Revenus divers, Prélèvements sur les Fonds/financements spéciaux, Revenus de transferts, Subventions à redistribuer, Imputations internes) moins les Charges d'exploitation (Charges de personnel, Charges de biens et services et autres charges d'exploitation, Amortissements du patrimoine administratif, Versements aux Fonds/financements spéciaux, Charges de transferts, Subventions redistribuées, Imputations internes).

Résultat du financement :

Le résultat du financement se calcule à partir des Revenus financiers (Revenus des intérêts, Bénéfice réalisés sur le patrimoine financier, Revenus des participations du patrimoine financier, Revenus des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluations immobilisations du patrimoine financier, Revenus financiers de prêts et participations du patrimoine administratif, Revenus de biens-fonds loués, Autres revenus financiers) moins les Charges financières (Charges d'intérêts, Pertes de change réalisées, Frais d'obtention de capitaux et frais administratifs, Charges des biens-fonds du patrimoine financier, Réévaluations immobilisations du patrimoine financier, Charges financières diverses).

Résultat opérationnel :

Le résultat opérationnel est obtenu en ajoutant le résultat des activités d'exploitation et du financement.

Résultat extraordinaire :

Le résultat extraordinaire est obtenu à partir des Revenus extraordinaires (Facteur de correction appliqué au budget cantonal, Prélèvements sur la réserve de reBudgetlorisation MCH2, Prélèvements sur les préfinancements du capital propre [Fonds d'investissements hospitaliers, Fonds de couverture des pics d'investissement, et Fonds des distributions du bénéfice de la BNS]) moins les Charges extraordinaires.

Résultat total du compte de résultats :

Le résultat total du compte de résultats est obtenu en ajoutant le résultat opérationnel et le résultat extraordinaire.



Budget 2022 et plan intégré
mission-financement 2023 à 2025
du canton de Berne
Résultat de la planification
et compte rendu des différents
domaines

1 Ensemble du canton

1.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par directions (budget 2022, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Autorités (AUT)	0.0	0.0
Chancellerie d'État (CHA)	-21.5	1.0
Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)	-379.0	149.9
Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)	-2 644.6	205.1
Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)	-1 992.4	1 119.5
Direction de la sécurité (DSE)	-804.6	637.9
Direction des finances (FIN)	-397.4	7 338.5
Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)	-3 248.2	735.1
Direction des travaux publics et des transports (DTT)	-1 425.8	578.8
Contrôle des finances (CF)	-5.1	0.4
Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)	-1.3	0.0
Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)	-206.6	77.6
Ensemble du canton	-11 126.5	10 843.8

2 Autorités (AUT)

2.1 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-14 471 100	-14 146 112	-14 739 539	-14 255 316	-14 187 055	-14 194 636
Modification		2.2%	-4.2%	3.3%	0.5%	-0.1%
Revenus	77 346	74 000	70 000	70 000	70 000	70 000
Modification		-4.3%	-5.4%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-14 393 754	-14 072 112	-14 669 539	-14 185 316	-14 117 055	-14 124 636
Modification		2.2%	-4.2%	3.3%	0.5%	-0.1%
Charges						
30 Charges de personnel	-10 290 214	-10 867 112	-11 468 539	-10 949 316	-10 951 055	-10 958 636
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2 535 091	-1 573 000	-1 565 000	-1 600 000	-1 530 000	-1 530 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 433 385	-1 506 000	-1 506 000	-1 506 000	-1 506 000	-1 506 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-212 410	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	71 397	64 000	64 000	64 000	64 000	64 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	4 078	9 000	5 000	5 000	5 000	5 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 871	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

Evolution du compte de résultats

La rubrique «Autorités» inclut les comptes spéciaux du Grand Conseil et du Conseil-exécutif. Les remarques qui s'y rapportent sont formulées respectivement dans le commentaire du compte

spécial du Grand Conseil et dans celui du compte spécial du Conseil-exécutif.

2.2 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Evolution du compte des investissements

Les Autorités n'ont pas d'investissement net. Les projets sont gérés et financés par l'intermédiaire de la Chancellerie d'Etat.

2.3 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'AUT

Effectif réel				Effectif cible	
2017	2018	2019	2020	2021	2022
21.5	23.7	23.1	26.6	26.4	26.7

Commentaire

Les équivalents plein temps des sept membres du Conseil-exécutif et des Services parlementaires sont comptabilisés ensemble depuis l'exercice 2014. Aucun changement n'est à signaler.

2.4 Comptes spéciaux

2.4.1 Grand Conseil

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-11 133 216	-10 613 913	-10 633 487	-10 693 314	-10 642 767	-10 650 822
Modification		4.7 %	-0.2 %	-0.6 %	0.5 %	-0.1 %
Revenus	3 829	8 000	4 000	4 000	4 000	4 000
Modification		108.9 %	-50.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	-11 129 387	-10 605 913	-10 629 487	-10 689 314	-10 638 767	-10 646 822
Modification		4.7 %	-0.2 %	-0.6 %	0.5 %	-0.1 %
Charges						
300 Autorités, commissions et juges	-4 340 863	-4 710 000	-4 710 000	-4 710 000	-4 710 000	-4 710 000
301 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	-2 695 614	-2 803 777	-2 810 302	-2 845 685	-2 859 681	-2 870 110
305 Cotisations patronales	-764 344	-858 136	-869 185	-878 629	-884 086	-881 712
309 Autres charges de personnel	-15 585	-45 000	-55 000	-35 000	-35 000	-35 000
310 Charges de matières et de marchandises	-10 578	-30 000	-25 000	-25 000	-25 000	-25 000
311 Immobilisations ne pouvant être portées à l'actif	-13 446	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
313 Prestations de service et honoraires	-2 224 330	-871 000	-866 000	-866 000	-866 000	-866 000
316 Loyers, leasing, baux à ferme, taxes d'utilisation	-32 583	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
317 Dédommagements	-9 877	-24 000	-16 000	-16 000	-16 000	-16 000
319 Diverses charges d'exploitation	-51 125	-207 000	-217 000	-252 000	-182 000	-182 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000	-760 000
369 Différentes charges de transfert	-3 500	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	-9 871	0	0	0	0	0
391 Prestations de service	-201 500	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Revenus						
425 Recette sur ventes	308	0	0	0	0	0
469 Différents revenus de transfert	3 041	8 000	4 000	4 000	4 000	4 000
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	480	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

S'agissant des charges de biens et de services et des autres charges d'exploitation (GM 31), les visites et les réceptions des parlements de Saxe et de Basse-Saxe, organisées selon un prin-

cipe de rotation, ont toutes dues être repoussées d'une année en raison de la pandémie. Par ailleurs, différents postes de charges ont été mis à jour et adaptés aux valeurs des années précédentes.

Priorités de développement

Mis à part le début de la nouvelle législature en juin 2022, aucune priorité de développement n'est prévue dans la présente planification.

Chances et risques

Le compte spécial du Grand Conseil ne présente ni chance ni risque.

2.4.2 Conseil-exécutif

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-3 337 885	-3 532 199	-4 106 052	-3 562 002	-3 544 289	-3 543 814
Modification		-5.8%	-16.2%	13.2%	0.5%	0.0%
Revenus	73 516	66 000				
Modification		-10.2%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-3 264 369	-3 466 199	-4 040 052	-3 496 002	-3 478 289	-3 477 814
Modification		-6.2%	-16.6%	13.5%	0.5%	0.0%
Charges						
300 Autorités, commissions et juges	-1 952 582	-1 958 433	-1 958 433	-1 981 533	-1 958 433	-1 954 983
305 Cotisations patronales	-453 311	-491 766	-494 619	-498 469	-503 856	-506 831
306 Prestations de l'employeur	-67 915	0	-571 000	0	0	0
310 Charges de matières et de marchandises	-163	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000	-1 000
317 Dédommagements	-97 953	-115 000	-115 000	-115 000	-115 000	-115 000
319 Diverses charges d'exploitation	-95 037	-235 000	-235 000	-235 000	-235 000	-235 000
363 Subventions à des collectivités et à des tiers	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
369 Différentes charges de transfert	-667 885	-729 000	-729 000	-729 000	-729 000	-729 000
390 Approvisionnement en matériel et en marchandises	-1 039	0	0	0	0	0
Revenus						
424 Taxes d'utilisation et prestations de service	70 434	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
425 Recette sur ventes	654	4 000	4 000	4 000	4 000	4 000
469 Différents revenus de transfert	1 037	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
490 Approvisionnement en matériel et en marchandises	1 391	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

Commentaire

Modifications par rapport à la planification précédente

Cela n'entraîne aucun changement par rapport aux chiffres de planification existants. Une augmentation unique de la provision pour les prestations de rente est prévue dans l'année budgétaire 2022.

Priorités de développement

Le compte spécial du Conseil-exécutif ne servant pas à financer des tâches matérielles de l'Etat, aucune priorité de développement n'a été relevée.

Chances et risques

Il n'y a ni chances ni risques financiers.

3 Chancellerie d'Etat (CHA)

3.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-21.5		1.0

3.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil	-17.7	-19.1	-20.5	-20.0	-19.2	-19.2
Total	-17.7	-19.1	-20.5	-20.0	-19.2	-19.2

3.3 Priorités de développement de la Direction

Les élections cantonales de renouvellement général auront lieu le 27 mars 2022. La CHA est fortement impliquée, aussi bien dans les travaux préparatoires que dans le déroulement de la journée électorale (préparation et accompagnement des élections, communication). Le changement de législature début juin 2022 constitue lui aussi une période de travail intense pour la CHA dans son rôle d'état-major du Conseil-exécutif et d'interface de l'administration cantonale avec le Grand Conseil.

En 2021, le Conseil-exécutif a habilité la CHA à lancer une procédure de consultation sur la refonte de la loi sur l'information. Parmi les priorités figurent notamment la création d'une base légale pour une aide indirecte aux médias. La nouvelle loi sur l'information sera probablement débattue au Grand Conseil en 2022.

Le Secrétariat à l'administration numérique fait progresser la transformation numérique dans l'administration en fonction d'une planification des priorités arrêtée par le Conseil-exécutif. Hormis les tâches de coordination qu'il exerce, le Secrétariat gère et lance différents projets interdirectionnels, notamment en lien avec les processus d'innovation, les processus de bout en bout («E2E») et la signature numérique.

Compte tenu du résultat du vote du 28 mars 2021 sur l'appartenance cantonale de Moutier, le Conseil-exécutif a lancé le projet Avenir Berne romande, qui vise trois objectifs principaux: acter la fin définitive de la Question jurassienne, mettre en place une administration francophone moderne, accessible et efficiente dans le Jura bernois et à Bienne, et renforcer l'ancrage du canton de Berne comme canton pont, bilingue, présent aussi en Suisse romande. Le projet s'étendra sur plusieurs années et visera aussi à donner des impulsions innovantes pour la population francophone et le bilinguisme cantonal.

3.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-18 700 315	-19 991 394	-21 236 955	-20 797 134	-20 034 009	-20 020 263
Modification		-6.9%	-6.2%	2.1%	3.7%	0.1%
Revenus	1 149 268	1 037 100	1 008 100	1 008 100	1 008 100	1 008 100
Modification		-9.8%	-2.8%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-17 551 047	-18 954 294	-20 228 855	-19 789 034	-19 025 909	-19 012 163
Modification		-8.0%	-6.7%	2.2%	3.9%	0.1%
Charges						
30 Charges de personnel	-12 955 251	-13 104 142	-13 318 415	-13 336 555	-13 401 943	-13 480 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2 306 430	-3 869 500	-4 570 500	-4 100 500	-3 255 500	-3 255 500
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 478 936	-540 587	-781 040	-764 079	-724 566	-610 763
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-749 329	-733 000	-1 105 000	-1 105 000	-1 105 000	-1 105 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-1 210 369	-1 744 165	-1 462 000	-1 491 000	-1 547 000	-1 569 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	597 053	625 500	598 500	598 500	598 500	598 500
43 Revenus divers	22	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	31 046	86 000	86 000	86 000	86 000	86 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	301 289	109 000	107 000	107 000	107 000	107 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	219 858	216 600	216 600	216 600	216 600	216 600

Evolution du compte de résultats

Depuis le 1^{er} janvier 2015, la CHA ne dispose plus que d'un seul groupe de produits. L'évolution du compte de résultats et les écarts par rapport à la version précédente de la planification figurent dès

lors dans le commentaire relatif au groupe de produits « soutien au Conseil-exécutif et au Grand Conseil ».

3.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-1 965 593	-154 000	-193 000	-77 000	-77 000	-77 000
Modification		92.2 %	-25.3 %	60.1 %	0.0 %	0.0 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-1 965 593	-154 000	-193 000	-77 000	-77 000	-77 000
Modification		92.2 %	-25.3 %	60.1 %	0.0 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-217 905	-77 000	-77 000	-77 000	-77 000	-77 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-1 747 688	-77 000	-116 000	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Aucun investissement majeur n'est actuellement prévu. Des ressources financières ont toutefois été inscrites au budget pour des investissements de moindre ampleur ou imprévus.

3.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la CHA

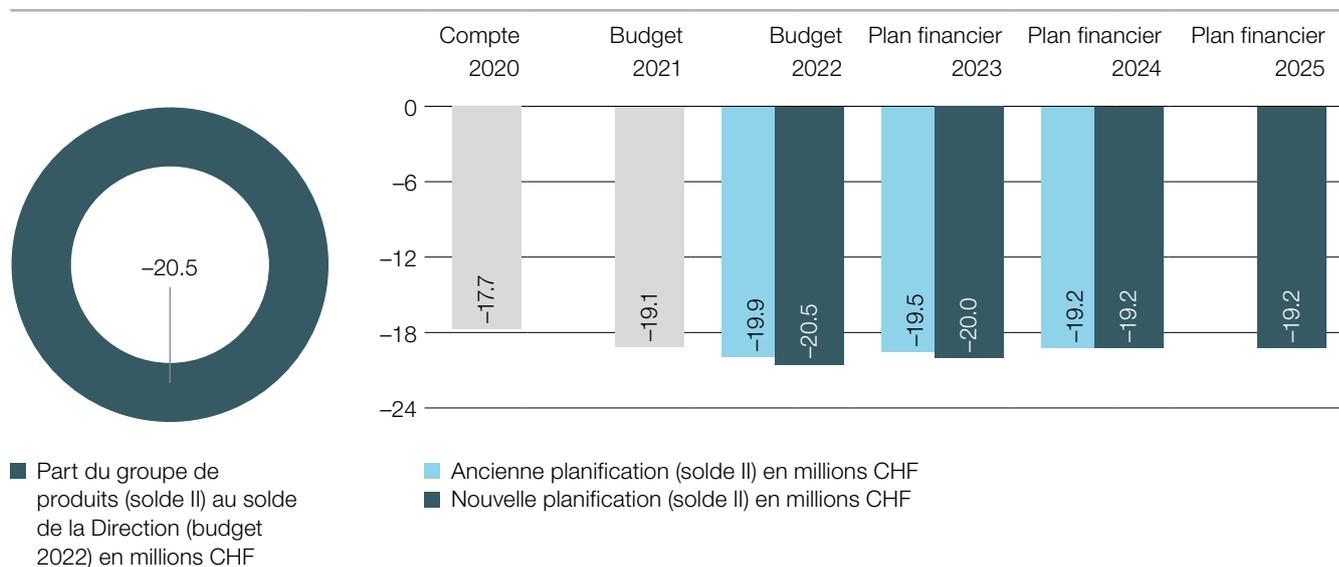
Effectif réel				Effectif cible	
2017	2018	2019	2020	2021	2022
79.3	75.6	77.1	80.8	80.9	80.9

Commentaire

L'effectif-cible de la CHA reste au niveau de l'année précédente.

3.7 Groupes de produits

3.7.1 Soutien du Conseil-exécutif et du Grand Conseil



Description

La CHA sert d'état-major au Grand Conseil et au Conseil-exécutif et assure les rapports entre ces deux autorités. Elle assume notamment les tâches suivantes (art. 1, al. 2, lit. a à q de l'ordonnance du 18 octobre 1995 sur l'organisation et les tâches de la CHA [OO CHA; RSB 152.211]):

- elle est responsable de la planification politique générale;
- elle se charge de la procédure préliminaire en cas de révision totale de la Constitution;
- elle assure le déroulement des élections et des votations;
- elle coordonne la collaboration entre l'administration cantonale et la Députation, le Conseil du Jura bernois et le Conseil des affaires francophones du district bilingue de Bienne;
- elle traite les questions touchant aux relations extérieures du canton et à l'intégration européenne, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle assure l'information du public et du personnel de l'administration cantonale;
- elle planifie et coordonne les affaires interdirectionnelles, pour autant que d'autres Directions ne soient pas compétentes;
- elle accompagne l'activité législative du canton et veille à la publication des actes législatifs;
- elle traite les questions touchant au bilinguisme du canton et coordonne les travaux de traduction et de terminologie effectués dans l'administration cantonale;
- elle conserve les archives;
- elle traite les questions touchant à l'égalité des droits entre la femme et l'homme;
- elle est compétente pour les achats centralisés de matériel de bureau, d'imprimés, d'ouvrages spécialisés et de produits de presse, ainsi que de services de courrier et de prestations postales;
- elle prend, conjointement avec les Services parlementaires, les mesures nécessaires pour que le Grand Conseil et ses organes puissent accomplir leurs tâches (art. 95, al. 1 de la loi du 4 juin 2013 sur le Grand Conseil [LGC]), et accomplit les tâches décrites à l'article 95, alinéa 2 et 3 LGC ainsi qu'à l'article 95, alinéa 4 LGC en relation avec l'article 133 du règlement du Grand Conseil du 4 juin 2013 (RGC);
- elle exécute les tâches relevant du domaine des armoiries et est chargée de l'exécution de la législation fédérale sur la protection des armoiries;
- elle représente le canton de Berne au sein de l'association « Forum politique Berne » et la soutient dans l'élaboration d'une organisation solide et durable;
- elle se tient à la disposition du Conseil-exécutif pour établir des avis juridiques s'il n'y a pas d'autres unités administratives compétentes;
- elle encourage la transition numérique de l'administration en collaboration avec les Directions et les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	847 957	928 100	901 100	901 100	901 100	901 100
(-) Frais de personnel	-12 955 256	-13 104 145	-13 318 418	-13 336 557	-13 401 945	-13 480 002
(-) Coûts matériels	-3 989 292	-6 083 662	-6 502 498	-6 061 497	-5 272 498	-5 294 497
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 660 478	-717 439	-1 019 281	-970 041	-896 555	-753 919
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-17 757 068	-18 977 146	-19 939 097	-19 466 996	-18 669 898	-18 627 319
(+) Recettes des subventions cantonales	295 732	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-276 829	-263 000	-635 000	-635 000	-635 000	-635 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 557	9 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-17 732 608	-19 131 146	-20 467 097	-19 994 996	-19 197 898	-19 155 319
(+)/(-) Régularisations	181 560	176 852	238 241	205 963	171 989	143 156
Solde III (comptabilité financière)	-17 551 048	-18 954 295	-20 228 855	-19 789 034	-19 025 909	-19 012 163

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Communication et relations extérieures	-4 466 061	-4 583 576	-4 681 635	-4 593 478	-4 571 944	-4 572 116
Archives	-3 522 386	-3 883 485	-3 757 930	-3 587 825	-3 599 918	-3 603 578
Egalité	-694 776	-698 044	-694 432	-694 448	-698 972	-703 244
Soutien du Conseil-exécutif et droits politique	-2 852 571	-3 064 868	-2 703 286	-2 664 104	-2 594 539	-2 502 860
Bilinguisme, suivi législatif et ressources	-6 221 274	-6 747 174	-7 300 926	-7 127 633	-6 752 042	-6 791 482
Administration numérique	0	0	-800 888	-799 508	-452 483	-454 040

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget pour l'année 2022 est supérieur d'environ un million de francs par rapport à la planification précédente. Cela s'explique en particulier par les raisons suivantes :

A l'occasion du lancement de la stratégie Administration numérique, des moyens financiers (CHF + 0,5 mio) ont pour la première fois été inscrits au budget pour l'élaboration d'études préalables et de bases de décision sur différents thèmes, comme les processus de bout à bout ou les solutions de portail.

Les charges de personnel (CHF + 0,2 mio) comprennent notamment le poste de préposé cantonal à Internet.

Priorités de développement

Les priorités de développement du groupe de produits figurent dans le commentaire de la CHA.

Les amortissements ont augmenté (CHF + 0,3 mio) en raison de l'inscription à l'actif des coûts du projet newweb@be, portant sur plusieurs années ; cela a permis de poser une base importante pour l'avenir numérique. Le site Web du canton repose désormais sur une plateforme modernisée permettant de répondre de manière optimale aux exigences et aux besoins futurs.

En ce qui concerne les subventions cantonales, les moyens financiers alloués à la collaboration en matière de cyberadministration en Suisse et à la Conférence suisse sur l'informatique (CSI) ont fait l'objet d'un transfert budgétaire depuis l'OIO. L'augmentation (CHF + 0,4 mio) correspond à ces deux montants.

Chances et risques

La motion financière 129–2021, déposée en juin 2021, demande au canton d'augmenter à presque 500 000 francs le montant de la subvention aux Archives Gosteli. Si cette motion est adoptée par le parlement, les chiffres du budget devront être revus à la hausse.

En juin 2021, le Grand Conseil a décidé de procéder à des contrôles aléatoires de l'égalité salariale entre femmes et hommes dans le cadre des marchés publics du canton de Berne. Les modalités n'ont pas encore été arrêtées, mais le projet pourrait entraîner une augmentation du budget à partir de 2023.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	2 039	2 292	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	178	219	fluctuation
Nombre d'interventions parlementaires inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations) au Grand Conseil	323	304	fluctuation
Nombre de légalisations	14 319	13 650	stabilité
CAC fournitures et imprimés: chiffre d'affaires dégagé par les mandats d'impression [CHF]	2 301 921	2 058 873	fluctuation
Nombre de communiqués de presse	424	551	fluctuation
Nombre de conférences de presse	54	51	fluctuation
Nombre de consultations du portail www.be.ch	747 280	3 844 514	diminution
Nombre de mètres linéaires d'archives décrites	710	893	augmentation
Nombre d'accès à l'inventaire en ligne des Archives de l'Etat	2 264 210	1 692 806	fluctuation
Nombre de renseignements/consultations fournis par le BEFH	123	98	fluctuation
Nombre d'actes législatifs publiés (RSB – ROB)	85	143	fluctuation
Nombre de prises de position traitées (Service de législation, des affaires jurassiennes et du bilinguisme – Service juridique)	114	136	augmentation
Nombre de pages traduites (1 page = 1800 frappes)	1 616	1 849	stabilité
Nombre de consultations du portail www.sta.be.ch	391 763	521 087	stabilité
Nombre de consultations du portail www.gr.be.ch	230 857	156 638	stabilité
Nombre de consultations du portail www.rr.be.ch	84 419	174 809	stabilité
Nombre de consultations du portail www.be.ch/hotel-du-gouvernement	7 123	6 222	diminution
Nombre de consultations du portail www.canton-of-bern.ch	8 433	9 044	diminution
Nombre de consultations du portail www.be.ch/crise	2 407	3 077	fluctuation

4 Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement (DEEE)

4.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction	-25.3		9.4
Assurance-chômage	-22.3		1.3
Développement et surveillance économique	-47.0		6.6
Forêt et dangers naturels	-62.5		26.8
Landwirtschaft	-68.6		27.5
Nature	-42.0		12.1
Umwelt und Energie	-86.9		59.5
Protection des consommateurs et de l'environnement	-11.6		1.8
Veterinärwesen	-12.7		5.0

4.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien aux fonctions de direction	-11.1	-12.5	-15.9	-15.4	-15.5	-15.6
Assurance-chômage	-20.2	-20.8	-21.0	-21.0	-21.0	-21.0
Développement et surveillance économique	-92.1	-82.4	-40.4	-44.6	-41.9	-39.8
Forêt et dangers naturels	-35.0	-35.5	-35.8	-34.2	-33.0	-32.7
Landwirtschaft	-41.5	-40.2	-41.0	-40.4	-40.9	-41.2
Nature	-18.6	-31.1	-29.9	-30.0	-29.8	-30.0
Umwelt und Energie	-31.0	-23.3	-27.4	-27.2	-28.0	-28.1
Protection des consommateurs et de l'environnement	-9.5	-9.9	-9.9	-10.0	-10.0	-10.0
Veterinärwesen	0.0	-8.2	-7.7	-7.9	-9.0	-9.1
Total	-259.0	-263.9	-229.0	-230.7	-229.1	-227.5

4.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, le Conseil-exécutif a clairement affirmé son intention de faire de Berne un site médical au rayonnement international et de créer des conditions générales favorables aux technologies d'avenir ainsi qu'au développement durable. Il projette donc de faire construire d'autres centres de recherche et de développement, dont plusieurs seront placés sous la houlette de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement. La loi cantonale sur l'encouragement de l'innovation (LEI) crée la base juridique permettant de promouvoir des projets tels que le Centre de compétences national en médecine translationnelle et entrepreneuriat (sitem-insel), le Switzerland Innovation Park Biel/Bienne, le Swiss Center for Design and Health (SCDH) et de renforcer le site EMPA à Thoune. D'autres bases légales permettent de faire avancer la mise sur pied de la Wyss Academy for Nature et d'instaurer de nouveaux centres de compétences à Berne sur les sols, les légumes et la santé animale. Par

ailleurs, des projets innovants sont encouragés dans les régions rurales au titre de la politique régionale.

La mise en œuvre de la stratégie OAN 2020 vise à promouvoir une agriculture ancrée au niveau régional, compétitive et durablement productive dont sont issues des denrées alimentaires sûres et de qualité. Riche de paysages naturels et cultivés diversifiés, le canton de Berne entend améliorer sa position en la matière en renforçant la biodiversité grâce à un programme ajusté en fonction des nouvelles prescriptions fédérales et à un plan sectoriel.

L'entretien et l'exploitation de la forêt doivent renforcer sa diversité biologique, son potentiel de production, sa capacité de rajeunissement et sa vitalité. Des projets innovants en matière d'économie forestière et d'industrie du bois seront favorisés afin que l'industrie du bois régionale profite elle aussi encore plus de la période faste que connaît la construction en bois. La mise en œuvre du projet « Economie forestière durable BE » a pour but d'assurer le développement entrepreneurial de l'économie forestière bernoise, d'une part, et d'assurer les prestations sociales et écologiques fournies par la forêt, d'autre part.

4.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-961 849 183	-958 578 349	-931 174 808	-931 311 861	-933 975 829	-934 722 158
Modification		0.3%	2.9%	0.0%	-0.3%	-0.1%
Revenus	706 002 998	709 547 355	714 677 121	715 242 737	718 260 863	718 362 682
Modification		0.5%	0.7%	0.1%	0.4%	0.0%
Solde	-255 846 185	-249 030 994	-216 497 687	-216 069 124	-215 714 966	-216 359 476
Modification		2.7%	13.1%	0.2%	0.2%	-0.3%
Charges						
30 Charges de personnel	-109 730 785	-116 089 745	-116 633 519	-117 379 867	-117 940 432	-118 313 864
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-28 795 156	-39 067 591	-41 429 271	-40 188 271	-40 983 271	-40 733 271
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 055 978	-3 493 669	-3 993 547	-4 336 752	-4 721 909	-5 026 872
34 Charges financières	-19 510	-4 900	-4 900	-4 900	-4 900	-4 900
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-1 845 345	-550 800	-760 800	-760 800	-785 800	-810 800
36 Charges de transfert	-244 684 567	-222 149 583	-194 539 099	-194 623 141	-195 477 465	-195 733 950
37 Subventions à redistribuer	-559 570 715	-556 225 000	-553 900 000	-553 900 000	-553 900 000	-553 900 000
38 Charges extraordinaires	0	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
39 Imputations internes	-14 147 127	-20 947 061	-19 863 672	-20 068 130	-20 112 052	-20 148 501
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	4 804 077	4 767 500	4 692 500	4 692 500	4 767 500	4 692 500
42 Taxes	29 868 164	30 729 097	31 391 097	31 795 597	31 791 097	31 791 097
43 Revenus divers	128 320	339 720	480 400	761 737	845 337	768 484
44 Revenus financiers	259 596	123 000	118 000	118 000	118 000	118 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	363 091	2 312 205	491 374	548 374	1 560 374	1 635 374
46 Revenus de transfert	82 447 169	81 321 374	91 407 128	91 114 448	92 871 552	93 010 774
47 Subventions à redistribuer	559 570 715	556 225 000	553 900 000	553 900 000	553 900 000	553 900 000
48 Revenus extraordinaires	354 778	0	165 600	165 600	165 600	165 600
49 Imputations internes	28 207 088	33 729 459	32 031 022	32 146 481	32 241 403	32 280 853

Evolution du compte de résultats

Le solde porté au budget 2022 présente une amélioration d'environ CHF 33 millions par rapport au budget 2021.

Au cours de la session d'hiver 2020, le Grand Conseil a débloqué des moyens financiers supplémentaires d'un montant de CHF 40 millions à inscrire au budget 2021 pour les mesures d'aide aux cas de rigueur destinées aux entreprises. Ces mesures ne sont plus prévues dans le budget 2022.

Le programme d'encouragement Energie grève le budget de CHF 2 millions supplémentaires (mise en œuvre de la motion « Häs-

sig » adoptée par le Grand Conseil durant la session d'hiver 2019). La motion demande le doublement des moyens de promotion d'ici 2030. La hausse des moyens cantonaux entraîne l'obtention de contributions globales supplémentaires (dites complémentaires) de la part de la Confédération d'un montant multiplié pratiquement par deux. La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement a déjà constitué une réserve pour l'année 2022 dans la planification datant de l'année précédente pour les moyens supplémentaires d'un montant identique aux subventions destinées à la promotion.

4.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-37 741 312	-38 732 674	-37 435 636	-39 232 476	-36 295 321	-34 445 993
Modification		-2.6%	3.3%	-4.8%	7.5%	5.1%
Recettes	23 975 721	19 657 806	20 579 790	20 461 938	19 701 938	19 352 610
Modification		-18.0%	4.7%	-0.6%	-3.7%	-1.8%
Solde	-13 765 591	-19 074 868	-16 855 846	-18 770 538	-16 593 383	-15 093 383
Modification		-38.6%	11.6%	-11.4%	11.6%	9.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-5 471 106	-3 383 754	-2 974 726	-2 629 726	-2 529 726	-3 029 726
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-1 236 092	-3 127 552	-2 820 910	-3 639 712	-3 919 712	-3 570 384
54 Prêts	-26 641 681	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-4 392 433	-9 721 368	-9 140 000	-10 463 038	-7 345 883	-5 345 883
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	516 530	4 028	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	197 835	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	1 152 960	1 955 943	2 469 136	2 961 938	2 201 938	1 852 610
64 Remboursement de prêts	22 306 231	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	610 654	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets portés au budget 2022 reculent d'environ CHF 2,2 millions par rapport au budget 2021. Ce recul s'explique par l'arrivée à échéance de certains projets (par ex. Switzerland

Innovation Park Biel-Bienne) et par la réduction généralisée des investissements de ce type effectués par le canton.

4.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DEEE

Effectif réel				Effectif cible	
2017	2018	2019	2020	2021	2022
669.2	671.9	670.3	752.4	768.8	766.7

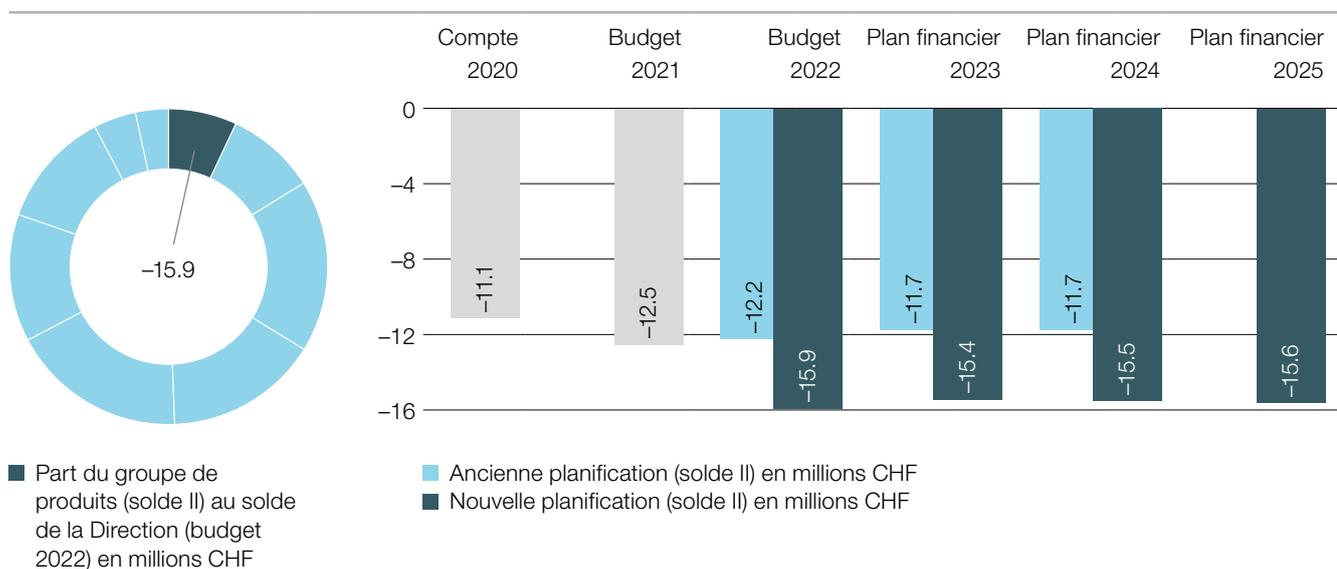
Commentaire

Le gouvernement a fixé les effectifs cibles de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement sur la base d'un calcul forfaitaire.

La hausse constatée dans l'effectif réel en 2020 est due essentiellement à la mise en œuvre de la réforme des Directions. Le 1^{er} janvier 2020, l'Office de l'environnement et de l'énergie et le Laboratoire cantonal ont rejoint les rangs de la Direction de l'économie, de l'environnement et de l'énergie (DEEE).

4.7 Groupes de produits

4.7.1 Soutien aux fonctions de direction



Description

Soutien aux fonctions de direction dans toutes les affaires d'importance stratégique de la Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement ainsi que du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, ou pour d'autres affaires interdirectionnelles.

Exécution de tâches stratégiques importantes pour le développement ainsi que direction de projets et d'organismes d'ordre stratégique (par ex. Région capitale suisse, Task Force Médecine, sitem-insel SA, Wyss Academy for Nature, SCDH AG).

Utilisation efficace des instruments de direction et des ressources disponibles. Fourniture de prestations pour la Direction dans les domaines de l'informatique, du droit, des finances, des ressources humaines, de la communication et de la traduction. Exécution des tâches cantonales liées aux sapeurs-pompiers confiées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) ainsi que des tâches cantonales concernant l'AIB et BKW SA.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	5 344 244	7 776 074	9 268 442	9 353 554	9 328 690	9 349 729
(-) Frais de personnel	-7 396 322	-7 371 507	-11 911 719	-11 977 119	-12 077 954	-12 137 491
(-) Coûts matériels	-6 569 997	-9 426 173	-9 839 971	-9 498 971	-9 472 971	-9 494 971
(-) Intérêts et amortissements standard	-276 944	-176 123	-92 043	-93 117	-104 677	-114 734
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-8 899 018	-9 197 729	-12 575 292	-12 215 652	-12 326 912	-12 397 467
(+) Recettes des subventions cantonales	199 070	167 800	167 800	167 800	167 800	167 800
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 359 621	-3 460 000	-3 455 000	-3 350 000	-3 350 000	-3 350 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 799	2 099	2 099	2 099	2 099	2 099
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-11 056 771	-12 487 830	-15 860 393	-15 395 753	-15 507 013	-15 577 568
(+)/(-) Régularisations	1 266	21 209	14 941	17 021	17 443	17 296
Solde III (comptabilité financière)	-11 055 504	-12 466 621	-15 845 452	-15 378 732	-15 489 570	-15 560 272

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Assurance immobilière Berne	0	0	0	0	0	0
Prestations de services informatiques	-2 376 572	-2 231 005	-1 723 149	-1 698 719	-1 718 917	-1 730 183
Prestations de services juridiques	-2 128 600	-1 726 952	-1 910 533	-1 801 681	-1 821 604	-1 831 611
Soutien à la direction	-4 393 846	-5 239 771	-8 941 610	-8 715 252	-8 786 390	-8 835 673

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du groupe de produits Soutien aux fonctions de direction porté au budget 2022 présente une détérioration d'environ CHF 3,4 millions par rapport au budget 2021. Celle-ci, qui n'a pas d'incidence sur le solde au sein de la Direction, est due à la centralisation des services des finances et du personnel des offices de la Direction, regroupés dans le Secrétariat général.

Le solde I s'améliorera à partir du plan financier 2023.

Les prestations de l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour le maintien de la disponibilité opérationnelle des centres spéciaux d'intervention des sapeurs-pompiers et pour leurs acquisitions de matériel sont indemnisées par une subvention cantonale annuelle.

Priorités de développement

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement représente le canton de Berne au sein de l'association Région capitale suisse, dont l'objectif est de se profiler en qualité d'espace économique et cadre de vie d'importance européenne ainsi que comme centre politique de la Suisse.

préparatoires stratégiques sur mandat du Conseil-exécutif afin que le site médical de Berne puisse au moins conserver son solide positionnement, et si possible le renforcer.

La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement dirige également la Task Force Médecine Berne, qui effectue des travaux

Elle dirige par ailleurs des projets et des organismes stratégiques pour le canton (par ex. Smart Capital Region, Wyss Academy for Nature).

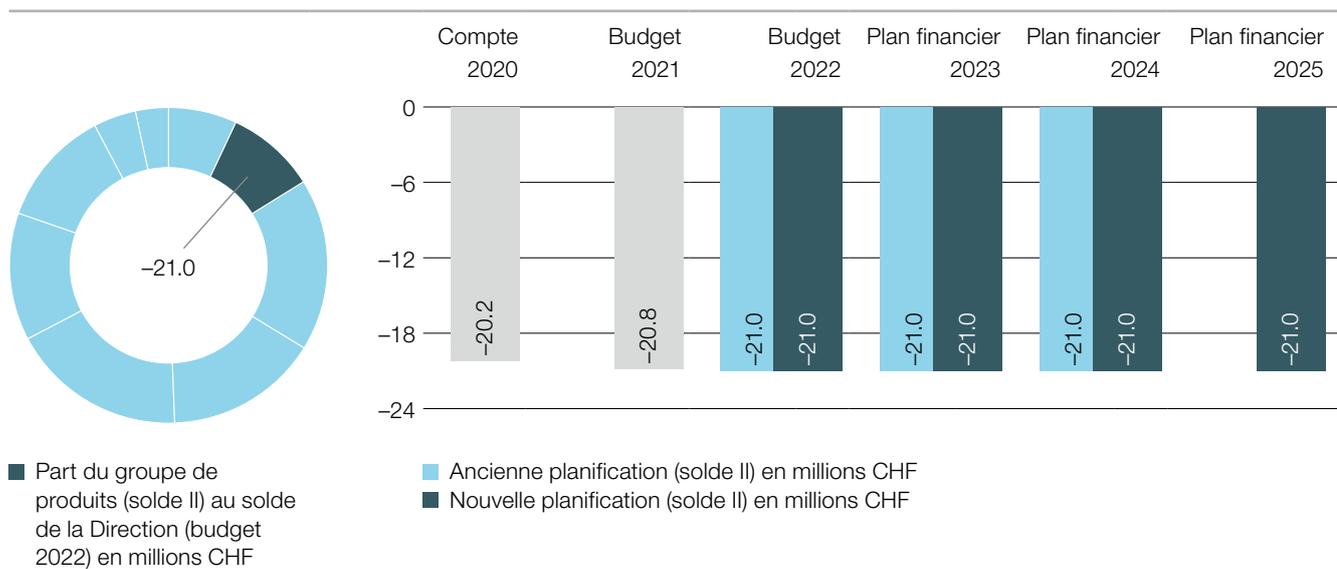
Chances et risques

Aucun.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	92	116	augmentation
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	11	10	augmentation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	46	63	augmentation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	227	205	stabilité
Nombre de recours déposés	89	70	stabilité
Nombre de recours réglés	80	73	stabilité
Nombre de postes de travail gérés par la Division informatique de l'ECO	1 510	1 610	stabilité
Subventions annuelles (en millions de francs) versées à l'Assurance immobilière Berne (AIB) pour l'accomplissement de tâches de sapeurs-pompiers sur la base de deux conventions de prestations (lutte contre les accidents liés aux hydrocarbures/gaz/A	2	2	stabilité

4.7.2 Assurance-chômage



Description

Sur mandat de la Confédération, le canton exécute la loi sur l'assurance-chômage (LACI; RS 837.0), la loi sur le service de l'emploi (LSE; RS 823.11) et certaines parties de la loi sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20). A cette fin, la Confédération a conclu avec le canton une convention de prestations pour le Service de l'emploi et une autre pour la Caisse de chômage.

Le Service de l'emploi gère les offices régionaux de placement (ORP) dans le canton de Berne. Il est chargé de réinsérer le plus rapidement et le plus durablement possible les demandeurs d'emploi sur le marché du travail et les soutient dans leurs recherches. Les ORP mènent chaque année environ 140 000 entretiens de conseil. Le respect des conventions conclues avec les demandeurs d'emploi est contrôlé et des sanctions sont prises si nécessaire. Le Service de l'emploi est chargé d'acquiescer et de proposer des mesures de marché du travail (cours, stages, programmes d'emploi temporaire, etc.), pour un montant d'environ CHF 54 millions par an. Il veille à l'exécution de l'obligation d'annoncer les postes va-

cants, dont le contrôle incombe à la Surveillance du marché du travail.

La Caisse de chômage (CCh) du canton de Berne est représentée sur plusieurs sites. Elle examine les conditions dont dépend le droit à l'indemnité et verse les indemnités de chômage, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail ou en cas d'intempéries, ainsi que les prestations en cas d'insolvabilité de l'employeur. Elle verse chaque année près de CHF 300 millions (CHF 392 millions en 2020) de prestations d'assurances; en 2020, en raison du coronavirus, CHF 807 millions supplémentaires ont été versés sous forme d'indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail.

Les produits Service de l'emploi et Caisse de chômage sont exclusivement financés par le Fonds fédéral de l'assurance-chômage. Le produit « Assurance-chômage – mesures cantonales » comprend d'une part des mesures cantonales volontaires et d'autre part la contribution cantonale déterminée par le droit fédéral à l'exécution de l'assurance-chômage.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	0	2 260 500	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts matériels	-34 621	-2 429 500	-167 279	-167 279	-167 279	-167 279
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-34 621	-169 000	-167 279	-167 279	-167 279	-167 279
(+) Recettes des subventions cantonales	1 305 385	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-21 491 736	-21 950 000	-22 150 000	-22 150 000	-22 150 000	-22 150 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	1 721	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-20 220 972	-20 817 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-20 220 972	-20 817 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279	-21 017 279

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Service d'emploi (ORP)	-5 385	-109 500	0	0	0	0
Caisse de chômage du canton de Berne (CC)	0	-30 000	0	0	0	0
Assurance-chômage – mesures cantonales	-29 236	-29 500	-167 279	-167 279	-167 279	-167 279

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant de la subvention cantonale aux coûts du service public de l'emploi et des mesures de marché du travail est adapté aux évolutions connues par le marché du travail.

Priorités de développement

Les offices régionaux de placement et les offices de paiement de la Caisse publique de chômage doivent être prêts en permanence à réagir rapidement à des situations de crise économique.

Mise en œuvre et développement des mesures visant à promouvoir le potentiel de main-d'œuvre indigène arrêtées par le Conseil fédéral le 15 mai 2019. Deux de ces mesures relèvent du champ de compétences de l'assurance-chômage (AC) et du service public de l'emploi (SPE) et concernent les groupes-cibles des demandeurs d'emploi âgés de plus de 50 ans et difficiles à placer. Ces mesures visent à renforcer l'employabilité des travailleurs âgés et à permettre

aux demandeurs d'emploi difficiles à placer de reprendre pied sur le marché du travail.

Mise en œuvre de la stratégie de la collaboration interinstitutionnelle (2019-2022). Le service spécialisé CII est rattaché à l'Office de l'assurance-chômage. Il coordonne et dirige des projets CII en étroite collaboration avec les partenaires CII cantonaux.

Intensification de la collaboration avec les services sociaux afin d'intégrer dans le marché du travail les bénéficiaires des aides sociales dont l'employabilité a été établie.

Chances et risques

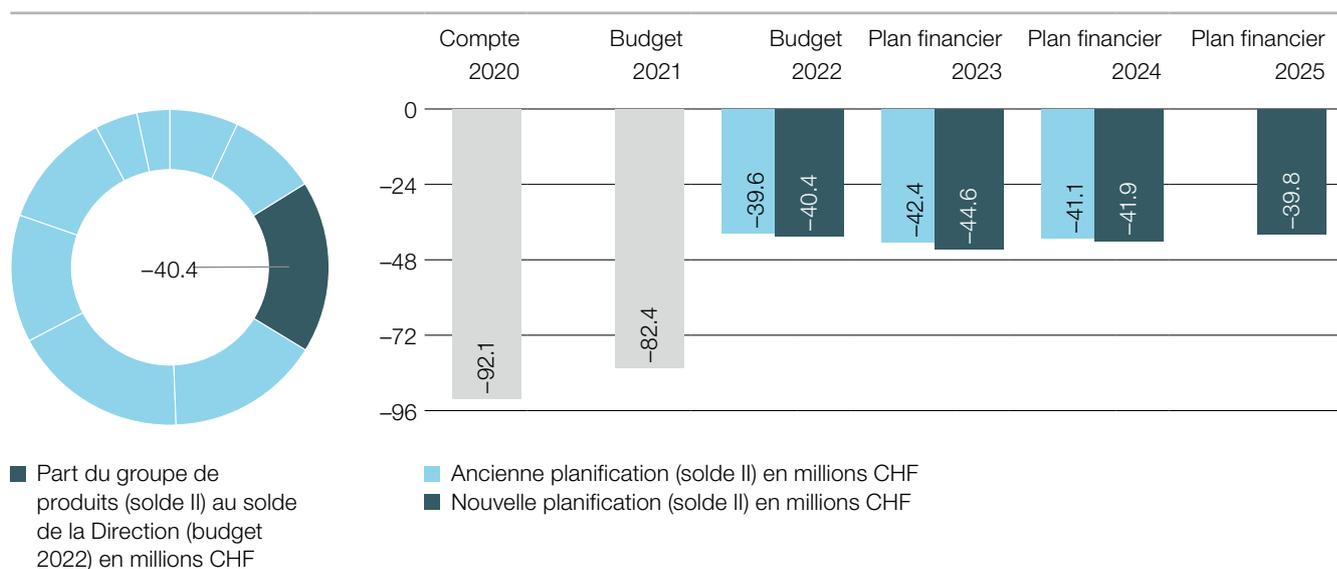
Le montant de la subvention versée par le canton pour l'exécution de la législation sur l'assurance-chômage dépend de l'évolution de la masse salariale au niveau national et de la part cantonale dans

le nombre annuel de jours de chômage contrôlé. La subvention cantonale peut donc varier sans que le canton puisse infléchir cette évolution.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre moyen de demandeurs d'emploi pris en charge par les offices régionaux de placement chaque mois	16 700	21 713	augmentation
Nombre d'entretiens de conseil effectués par les offices régionaux de placement	121 000	140 000	augmentation
Nombre de jours d'engagement dans le cadre de programmes destinés aux demandeurs d'emploi inscrits auprès des offices régionaux de placement	300 000	292 000	augmentation
Montant des indemnités de chômage versées par la Caisse de chômage (en millions de francs)	262	400	augmentation

4.7.3 Développement et surveillance économique



Description

Les activités effectuées dans ce groupe de produits visent à renforcer le potentiel économique du canton de Berne, la compétitivité de ses entreprises et sa capacité à innover au moyen d'un développement économique durable, respectueux de l'environnement et à caractère social. Il a également pour objectif d'aider les différentes régions à exploiter leurs potentiels. Dans le secteur du tourisme, il s'agit de renforcer la compétitivité au sein des régions de montagne et des zones rurales et d'y encourager le développement de projets et d'offres innovants axés sur l'industrie.

La surveillance des marchés et du marché du travail implique principalement l'exécution de dispositions fédérales, relatives notamment à la prévention des accidents et des maladies professionnels, au respect de la durée du travail et du repos, à la lutte contre le travail au noir, aux mesures d'accompagnement pour le détachement de travailleurs étrangers ainsi qu'aux poids et mesures. Les dispositions cantonales régissent quant à elles notamment l'hôtellerie et la restauration, la vente d'alcool et les heures d'ouverture des magasins. Ce groupe de produits englobe également le bureau de contrôle des chronomètres, situé à Bienne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	8 133 346	8 528 106	6 560 606	6 963 106	6 965 606	6 965 606
(-) Frais de personnel	-15 222 493	-16 872 963	-14 739 258	-15 039 205	-15 060 057	-15 147 573
(-) Coûts matériels	-3 382 822	-4 822 559	-4 802 575	-4 723 781	-4 721 676	-4 723 458
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 581 286	-2 281 206	-2 489 953	-2 905 335	-3 311 962	-3 123 857
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-12 053 255	-15 448 622	-15 471 179	-15 705 215	-16 128 090	-16 029 281
(+) Recettes des subventions cantonales	3 430 877	1 018 632	-89 346	-523 038	-1 765 883	2 720 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-83 712 219	-68 131 650	-25 001 650	-28 501 650	-24 101 650	-26 587 533
(+) Rentrées fiscales et amendes	188 154	135 845	135 845	135 845	135 845	135 845
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-92 146 442	-82 425 795	-40 426 330	-44 594 058	-41 859 778	-39 760 969
(+/-) Régularisations	5 064 834	7 943 236	6 299 490	8 315 371	6 670 807	4 323 789
Solde III (comptabilité financière)	-87 081 608	-74 482 559	-34 126 840	-36 278 687	-35 188 970	-35 437 180

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Promotion économique	-5 526 325	-7 357 964	-7 357 266	-7 382 003	-7 379 868	-7 408 644
Tourisme et développement régional	-3 163 297	-4 327 231	-4 377 920	-4 750 618	-5 131 926	-4 975 741
Surveillance du travail et du marché	-3 336 054	-3 872 475	-3 789 929	-3 728 545	-3 768 556	-3 785 447
Contrôle des chronomètres	-27 579	109 047	53 936	155 950	152 260	140 551
Protection contre les immissions	0	0	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La mise en œuvre de la réforme des Directions a entraîné diverses modifications importantes par rapport à la planification précédente. Les coûts de personnel et administratifs transférés à compter de 2022 au Secrétariat général suite à la centralisation des services des finances et du personnel réduisent nettement le montant des frais refacturés à la Confédération au titre de la part de l'assurance-chômage qu'elle finance.

En 2021, CHF 40 millions ont été portés au budget pour les contributions versées en raison de la pandémie de coronavirus. En 2022, aucun montant n'est prévu sur cette base.

Report des versements de contributions à l'investissement 2021 sur les années 2022 à 2024 en raison du remaniement des projets de construction et d'innovation EMPA et Neue Festhalle Bern.

Priorités de développement

Le renforcement général du site économique bernois, la mise en œuvre de la stratégie économique 2025, l'adaptation de la stratégie d'encouragement (simplification au niveau administratif) ainsi que la consolidation de la participation cantonale à des activités inter-cantoniales, notamment en Suisse romande, constituent toujours les principales priorités de ce groupe de produits.

Depuis 2018, trois projets majeurs en termes d'innovation (sitem-in-sel à Berne, Swiss Innovation Park Biel/Bienne et Empa Thoune) sont en cours de réalisation et les subventions promises sont versées en fonction de l'avancée des travaux. Le projet Swiss Innovation Park Biel/Bienne sera achevé en 2021. A partir de 2022, il est prévu de verser des subventions aux nouveaux projets d'innovation Swiss Center for Design and Health et Neue Festhalle Bern.

Chances et risques

A l'heure actuelle, il n'est pas possible d'évaluer les répercussions à long terme de la pandémie de Covid-19 sur le tissu économique bernois. Dans plusieurs branches (par ex. hôtellerie-restauration), nombre d'établissements sont appelés à disparaître en dépit des mesures de soutien déployées à grande échelle par le canton, ce qui aura pendant un certain temps des effets sur le chômage et le marché du travail.

Des engagements conditionnels d'un montant de CHF 3,4 millions (participation cantonale à hauteur de 35 %) ont été contractés jusqu'en 2035. La probabilité de devoir honorer ces engagements conditionnels est considérée comme faible.

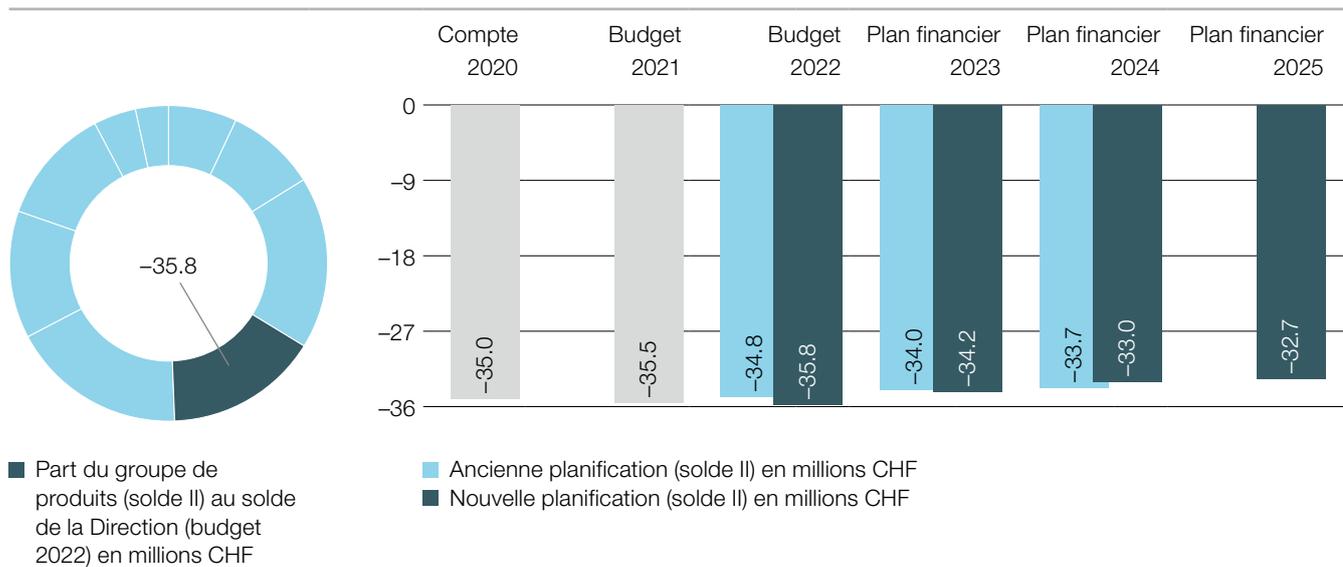
En 2020, le canton de Berne a pris part au programme fédéral d'extension du système de cautionnement en faveur des start-up.

Le traitement des affaires courantes est perturbé par l'exécution du programme d'aide aux cas de rigueur. L'atténuation de la crise offre des opportunités de renforcer l'espace économique bernois à l'aide de projets d'encouragement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de projets soutenus relevant de la promotion économique et du tourisme/ politique régionale	115	608	fluctuation
Nombre de mesures de polluants atmosphériques effectuées chaque année (moyenne horaire mesurée) par le secteur Protection contre les immissions	200 000	0	
Nombre de contrôles effectués en matière de conditions de travail et de surveillance du marché du travail	3 676	3 438	augmentation
Nombre de demandes de permis de construire examinées par les secteurs Condi- tions de travail et Protection contre les immissions	2 283	353	stabilité
Nombre d'annonces de travailleurs détachés traitées dans le cadre de la Loi sur les travailleurs détachés (LDét)	49 056	43 487	augmentation
Nombre de décisions préalables concernant les travailleurs étrangers rendues par le secteur Conditions de travail	3 645	2 827	augmentation
Nombre de chronomètres certifiés par le Bureau de contrôle des chronomètres de Bienne	820 168	709 624	augmentation

4.7.4 Forêt et dangers naturels



Description

La protection des forêts doit garantir la conservation de l'étendue et la qualité de ces dernières. Les intérêts publics à la forêt sont satisfaits par sa protection et par la promotion ciblée de son développement durable. L'économie forestière est renforcée par des mesures adaptées.

Des mesures organisationnelles, techniques, sylvicoles et d'aménagement garantissent la protection des personnes, des animaux et des biens d'une valeur notable contre les dangers naturels suivants: avalanches, chutes de blocs de glace et de pierres, éboulements, écroulements ainsi que glissements de terrain, érosion et affaissement.

Les forêts domaniales sont exploitées de manière durable, selon des principes entrepreneuriaux.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	13 564 317	12 840 300	13 268 800	13 268 800	13 268 800	13 268 800
(-) Frais de personnel	-19 934 699	-21 206 269	-20 043 201	-20 071 891	-20 171 183	-20 287 562
(-) Coûts matériels	-10 129 248	-10 192 427	-11 397 522	-11 219 100	-10 960 427	-10 613 534
(-) Intérêts et amortissements standard	-493 512	-606 333	-590 418	-641 147	-704 811	-736 470
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-16 993 141	-19 164 730	-18 762 342	-18 663 337	-18 567 620	-18 368 766
(+) Recettes des subventions cantonales	10 927 042	13 405 500	13 481 500	12 981 500	11 821 500	11 821 500
(-) Coûts des subventions cantonales	-28 941 894	-29 787 500	-30 512 500	-28 527 500	-26 217 500	-26 167 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 698	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-34 999 294	-35 538 730	-35 785 342	-34 201 337	-32 955 620	-32 706 766
(+)/(-) Régularisations	446 697	958 132	1 218 257	1 148 372	476 271	415 591
Solde III (comptabilité financière)	-34 552 598	-34 580 598	-34 567 085	-33 052 966	-32 479 349	-32 291 175

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Forêt	-14 571 251	-15 582 362	-14 877 574	-14 871 734	-14 904 520	-14 972 967
Gestion des risques liés aux dangers naturels	-2 038 053	-2 740 927	-2 802 874	-2 716 849	-2 800 247	-2 775 699
Entreprise Forêts domaniales	-383 836	-841 440	-1 081 894	-1 074 755	-862 853	-620 100

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits «Forêts et dangers naturels», le solde I affiche une amélioration (2,1 %) et le solde II une détérioration (0,7 %) par rapport au budget 2021.

Les rentrées financières sont en hausse du fait que les recettes tirées de la vente du bois ont augmenté. Les frais du personnel reculent du fait de la mise en œuvre de la réforme des Directions et de la centralisation des services des finances et du personnel qui s'en est ensuivie, ainsi que du transfert des tâches cantonales aux organismes appropriés (triages) et du ralentissement de la progression individuelle du traitement. Les frais matériels plus importants s'expliquent par le besoin accru en prestations fournies par des tiers pour l'Entreprise Forêts domaniales et pour les projets «Gestion des incendies de forêt» et «Création de valeur régionale forêt-bois» réalisés par la Wyss academy for nature.

Les rentrées financières et les coûts liés aux contributions cantonales augmentent légèrement par rapport au budget 2021.

Les contributions à l'investissement plus élevées consacrées à la construction d'ouvrages de protection contre les dangers naturels entraînent une hausse des amortissements standard.

Les montants supplémentaires nécessaires au titre des contributions cantonales visant à adapter les forêts au changement climatique et à promouvoir la biodiversité en forêt ne peuvent pas être pris en compte par anticipation. La concrétisation de la motion 20.3745 Fässler (Appenzell Rhodes-Intérieures, Le Centre) «Garantir un entretien et une exploitation durables des forêts» par la Confédération n'a pas encore commencé, de sorte qu'il n'est pas encore possible d'augmenter le budget des contributions fédérales.

Priorités de développement

Le thème «Forêts et changement climatique» reste la priorité du champ d'activité «Forêt». Afin de préserver durablement les forêts et leurs fonctions destinées au grand public, un projet porte sur l'élaboration de bases et de recommandations concernant l'évolution des forêts. Il veille également à prévoir l'implication de tous les acteurs concernés. La mise en œuvre de mesures en forêt requiert une économie forestière performante. Les propriétaires de forêt et leurs entreprises doivent donc être davantage encouragés à développer et soumettre leurs propres propositions et idées.

Avec le projet «Biodiversité en forêt 2030», les effets de la promotion de la biodiversité en forêt devraient être nettement augmentés. Un projet pilote sur le Plateau vise à évaluer la conception des nouveaux plans forestiers régionaux. Les travaux liés aux deux projets de la Wyss academy for nature (gestion des incendies de forêt et chaîne de création de valeur) sont poursuivis en fonction des objectifs.

L'entretien des ouvrages de protection continue de représenter l'aspect essentiel de la prévention des dangers naturels. A cet effet, des projets d'entretien pluriannuels sont élaborés en collaboration avec les services responsables de la sécurité. Les lacunes dans la protection contre les dangers naturels seront comblées par des mesures de protection adéquates. Par ailleurs, il est remédié aux manques en matière de suivi du pergélisol par l'installation de nou-

velles stations de mesures: d'ici 2025, un réseau de mesures devrait être constitué dans l'ensemble de l'Oberland bernois pour recueillir des informations sur l'état du pergélisol et l'évolution des températures du sol. Les instabilités observées sur la base de données satellitaires sont systématiquement affectées à une classe de risques et intégrées dans un module de suivi à partir de 2022, en tenant compte des activités de l'Office fédéral de l'environnement.

Tout comme l'économie forestière dans son ensemble, l'Entreprise Forêts domaniales est confrontée à des défis notables sur le marché du bois, en matière de changement climatique et de dommages causés aux forêts. Elle y répond en améliorant constamment ses prestations et ses processus ainsi qu'en procédant à des réflexions stratégiques fondamentales pour préparer l'avenir.

De plus en plus de personnes s'intéressent à la forêt pour les raisons les plus diverses ou l'utilisent de manière intensive en tant qu'espace de loisirs. La pression exercée ainsi sur la forêt et ses propriétaires augmente en conséquence. L'Entreprise Forêts domaniales a donc considérablement renforcé le dialogue entretenu avec les différentes parties prenantes. L'exploitation durable de la forêt et l'utilisation en Suisse du bois en tant que ressource renouvelable sont capitales pour garantir les fonctions assurées par la forêt et atteindre les objectifs climatiques.

Chances et risques

En raison du changement climatique, la forêt est de plus en plus menacée par des risques biotiques (par ex. le bostryche) et abiotiques (sécheresse, tempêtes). Lors de perturbations graves, des mesures immédiates et exhaustives doivent être prises afin de prévenir des dommages plus importants. En misant sur une exploitation adaptée, les forêts devront être préparées aux nouvelles conditions climatiques à l'aide de mesures sylvicoles.

Dans le domaine «Protection contre les dangers naturels», les risques proviennent des catastrophes climatiques et géologiques imprévisibles. Des mesures de protection des zones habitées et des axes de transport importants peuvent s'avérer nécessaires.

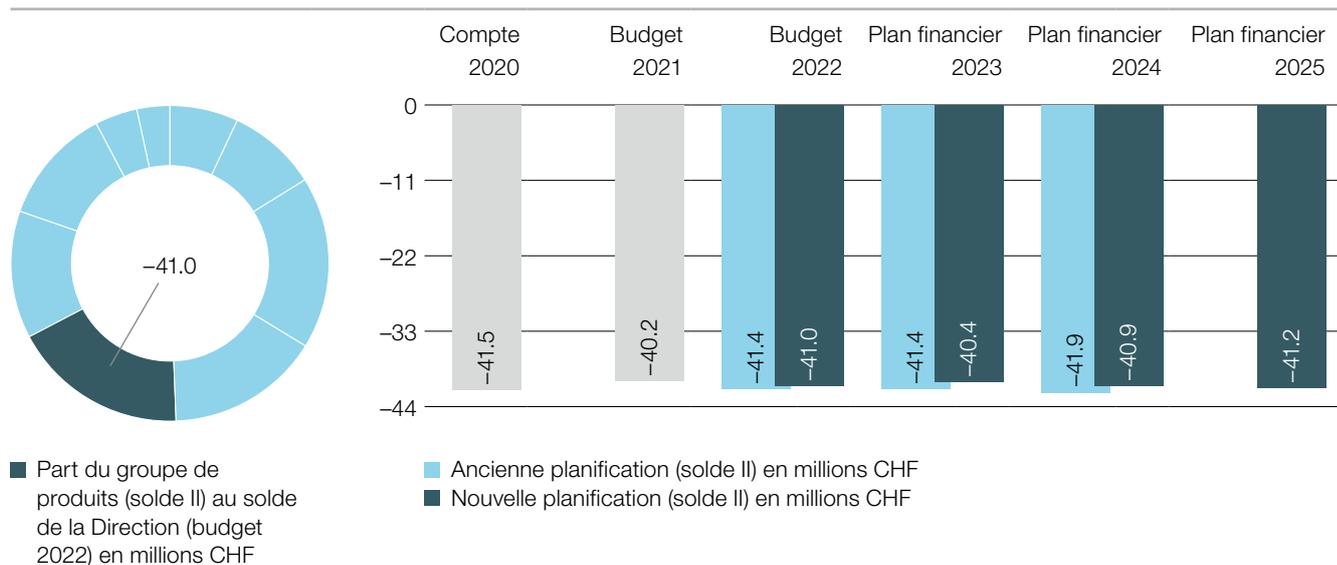
A Kandersteg, le «Spitze Stei» requiert la mise en œuvre de mesures de ce type afin de contrer la menace représentée par les éboulements de montagne, dont les effets se feraient ressentir jusqu'au village de Kandersteg dans le pire des cas.

En dépit des risques liés au bostryche et aux tempêtes, le budget 2022 de l'Entreprise Forêts domaniales table sur une exploitation normale du bois et des prix légèrement en hausse. L'évolution des prix du bois ainsi que les éventuels événements naturels pourraient avoir des conséquences notables sur le résultat comptable.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Aire forestière gérée et surveillée (en hectares)	188 100	187 800	stabilité
Nombre d'autorisations octroyées pour l'abattage de bois (variations possibles en fonction du marché du bois)	3 600	3 000	fluctuation
Nombre de demandes traitées ou de décomptes individuels contrôlés pour les subventions d'encouragement (variations possibles en cas de catastrophes naturelles)	3 500	4 000	fluctuation
Nombre de rapports spécialisés et de rapports officiels relevant du droit forestier rédigés	535	540	augmentation
Nombre de participations à des affaires (demandes de construction, de planification et de concession) concernant les zones de danger	770	800	augmentation
Surface totale des parcelles forestières du canton gérées et surveillées (forêt domaniale en hectares)	12 700	12 700	stabilité

4.7.5 Agriculture



Description

Le groupe de produits Agriculture est destiné à promouvoir un mode de production durable et concurrentiel au travers des mesures cantonales suivantes :

- soutien aux clients désireux d'acquérir et de développer des qualifications professionnelles ainsi que gestion de centres de vulgarisation agricole en tant qu'organes de contact pour toutes les questions liées à l'agriculture.

- exécution du mandat de prestations de la Confédération relatif au recensement intégral et correct des données, au contrôle et au versement des paiements directs,

- hausse de la valeur ajoutée et baisse des coûts de l'agriculture bernoise ainsi que préservation des ressources naturelles par le biais de la formation, de la vulgarisation, d'expertises, de prêts sans intérêts et de contributions.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	23 982 552	26 208 422	27 343 963	27 615 734	27 761 665	27 704 026
(-) Frais de personnel	-32 580 898	-34 630 301	-34 065 695	-34 191 212	-34 372 499	-34 336 535
(-) Coûts matériels	-8 688 124	-10 623 639	-12 289 234	-11 795 344	-11 793 568	-11 795 077
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 496 353	-1 611 418	-2 010 126	-2 274 515	-2 597 595	-2 863 915
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-18 782 823	-20 656 936	-21 021 093	-20 645 337	-21 001 997	-21 291 501
(+) Recettes des subventions cantonales	984 498	350 000	165 000	165 000	165 000	165 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-23 712 263	-19 923 261	-20 207 261	-19 980 261	-20 121 261	-20 129 261
(+) Rentrées fiscales et amendes	9 754	14 896	14 896	14 896	14 896	14 896
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-41 500 834	-40 215 301	-41 048 457	-40 445 702	-40 943 361	-41 240 865
(+/-) Régularisations	-1 637 726	3 155 255	2 985 339	3 012 567	3 049 581	3 083 582
Solde III (comptabilité financière)	-43 138 560	-37 060 046	-38 063 118	-37 433 135	-37 893 781	-38 157 284

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Paiements directs	-4 498 843	-4 700 110	-4 545 885	-4 545 803	-4 608 496	-4 874 633
Améliorations structurelles et de la production	-8 071 408	-8 518 950	-8 412 147	-8 422 655	-8 572 677	-8 602 253
Inforama Formation et vulgarisation	-6 202 232	-7 434 299	-8 063 061	-7 676 879	-7 820 824	-7 814 614

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une amélioration de CHF 0,7 million et le solde II de CHF 0,4 million environ par rapport au budget 2021. L'amélioration de CHF 0,8 million constatée au poste des frais de personnel est surtout due à la mise en œuvre de la réforme des Directions et à la centralisation des services des finances et du personnel de la DEEE qui s'en est ensuivie. Par ailleurs, un ajustement des méthodes de comptabilisation a permis de mieux affecter les coûts et

les recettes en lien avec le projet bernois de protection des plantes. Un transfert sans incidence sur le solde a été effectué au sein du solde I et du solde II. En outre, des besoins supplémentaires en contributions cantonales d'un montant de CHF 0,1 million ont été inscrits dans la planification actuelle au titre du projet « Recensement et valorisation des prestations du sol (OAN-1) » poursuivi par la Wyss academy of nature.

Priorités de développement

Il s'agit de soutenir l'agriculture bernoise afin qu'elle produise durablement des denrées alimentaires de qualité et qu'elle créée davantage de valeur, notamment en promouvant et en assurant un suivi des projets d'améliorations structurelles et de promotion des ventes, en réorientant l'offre de formation et de conseil selon les évolutions observées ainsi qu'en appliquant le plan de mesures fédéral pour une eau propre. Maintenant que l'offensive bernoise bio 2020 est arrivée à son terme, il convient de se concentrer sur l'offensive 2025, construite sur de nouvelles priorités et de nouvelles mesures. Par ailleurs, il convient de cartographier l'ensemble du

territoire bernois afin de pouvoir prendre des décisions objectives et fondées concernant l'utilisation et la protection des sols. Il faut soutenir la transition numérique dans le domaine de l'agriculture en remaniant en profondeur le système d'information agricole GELAN. Le canton soutient la création et le développement de centres de compétences nationaux en rassemblant et mettant en réseau les compétences en matière de recherche, de formation et d'économie disponibles sur son territoire. Certains projets de la Wyss Academy for Nature contribuent à la poursuite de cet objectif.

Chances et risques

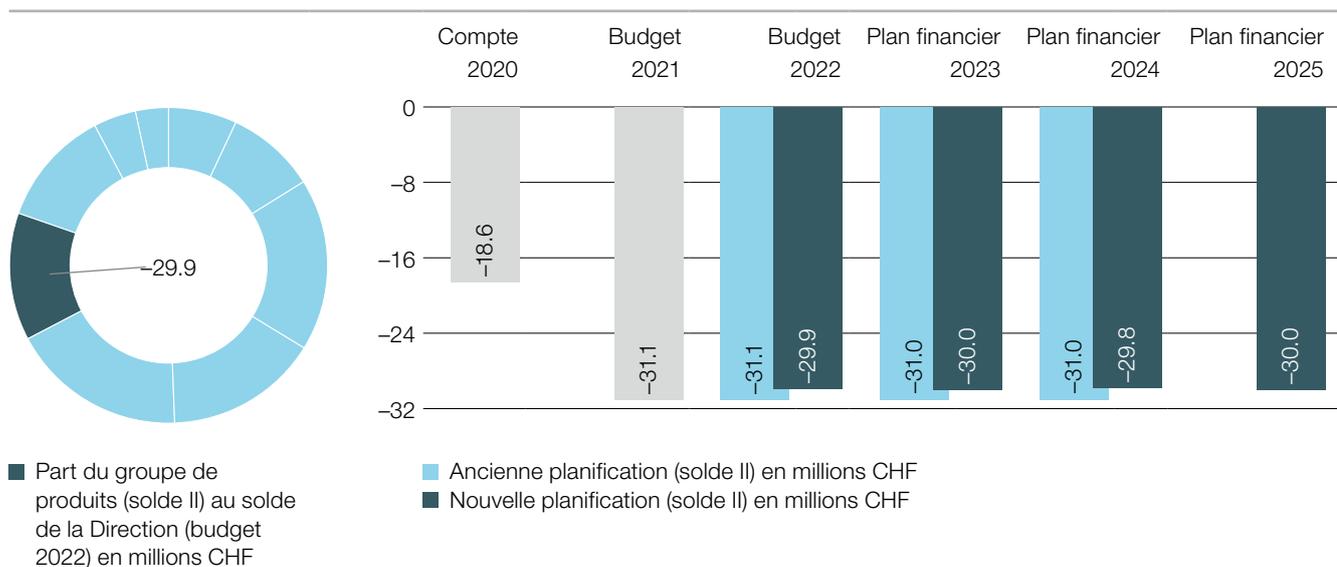
La suspension des travaux sur la Politique agricole 2022+ au Parlement a suscité des incertitudes concernant le développement du secteur agroalimentaire. Une mise en œuvre active de l'initiative parlementaire 19.475 « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » dans le cadre du plan de mesures pour une eau potable propre permettrait de rendre l'agriculture plus écologique et de maintenir la création de valeur dans le canton. Il est difficile de prévoir l'issue de différentes initiatives (eau potable, interdiction des pesticides, élevage intensif, paysages et biodiversité) au plan fédé-

ral et, le cas échéant, de leur mise en œuvre, de même que leur impact sur le développement ultérieur de l'agriculture. Les risques liés au changement climatique et la nécessité de les réduire augmentent constamment. L'investissement national en faveur de la santé des végétaux favorise un regroupement des forces, améliorant ainsi le travail de prévention nationale. Un nouveau système d'information agricole devrait permettre d'augmenter le potentiel d'innovation lié à la transition numérique dans le domaine de l'agriculture et de développer la cyberadministration.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de dossiers de contributions agricoles approuvés (par an)	169	148	fluctuation
Volume d'investissement donnant droit à des contributions déclenché par les dossiers approuvés (en millions de francs)	76	65	fluctuation
Nombre de classes proposant une formation agricole (formation initiale, école professionnelle supérieure, formation professionnelle supérieure) durant l'année scolaire en cours (jour de référence: 15.09)	90	91	stabilité
Nombre annuel de séances de vulgarisation agricole	3 525	3 708	stabilité
Montant annuel des paiements directs versés (en millions de francs)	557	559	stabilité

4.7.6 Nature



Description

Le groupe de produits Nature exécute la législation fédérale dans les domaines de la protection de la nature, de la pêche et de la chasse. Il promeut la biodiversité et crée les conditions permettant d'exploiter le gibier ainsi que les peuplements de poissons et d'écrevisses selon les principes du développement durable. Il protège et

encourage les populations d'espèces endémiques menacées. Il crée de nouveaux habitats ou les remet dans leur état naturel, préservant et favorisant ainsi la biodiversité. En outre, il réduit la pollution et les dérangements subis par les biotopes et les espèces.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	1 116 508	895 721	3 940 013	4 011 078	4 031 248	4 012 034
(-) Frais de personnel	-12 141 613	-12 980 041	-12 513 715	-12 566 366	-12 666 287	-12 702 111
(-) Coûts matériels	-5 558 741	-8 839 064	-10 645 844	-10 640 210	-10 634 847	-10 639 388
(-) Intérêts et amortissements standard	-755 463	-950 706	-961 567	-969 384	-945 217	-1 028 001
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-17 339 309	-21 874 089	-20 181 112	-20 164 882	-20 215 103	-20 357 464
(+) Recettes des subventions cantonales	4 244 677	4 106 800	3 427 422	3 427 422	3 427 422	3 427 422
(-) Coûts des subventions cantonales	-10 293 998	-18 002 739	-17 877 361	-17 981 361	-17 738 361	-17 748 361
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 803 807	4 705 603	4 705 603	4 705 603	4 705 603	4 705 603
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-18 584 823	-31 064 424	-29 925 448	-30 013 217	-29 820 438	-29 972 800
(+)/(-) Régularisations	-843 677	1 625 434	1 537 902	1 551 928	1 570 996	1 588 512
Solde III (comptabilité financière)	-19 428 500	-29 438 990	-28 387 546	-28 461 289	-28 249 442	-28 384 288

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Pêche	-4 230 100	-5 398 920	-4 971 840	-4 996 530	-4 952 861	-4 957 638
Chasse	-6 043 795	-7 028 923	-6 924 237	-6 867 733	-6 909 566	-6 934 869
Protection et promotion de la nature	-7 065 414	-9 446 246	-8 285 035	-8 300 619	-8 352 676	-8 464 957

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une amélioration de CHF 1,7 million et le solde II de CHF 0,6 million par rapport au budget 2021. L'amélioration de CHF 0,5 million constatée au poste des frais de personnel est due à la mise en œuvre de la réforme des Directions et à la centralisation des services des finances et du personnel de la DEEE qui s'en est ensuivie. Par ailleurs, un ajustement des méthodes de comptabilisation pour le Service de la promotion de la nature a permis de

mieux affecter les coûts et les recettes en lien avec la convention-programme RPT pour la période 2020-2024 (fonds fédéraux dans le domaine de la protection de la nature). Un transfert sans incidence sur le solde des coûts et des recettes a été effectué au sein du solde I et du solde II. Le montant consacré aux subventions redistribuées a également fait l'objet d'une adaptation.

Priorités de développement

La biodiversité doit être promue par la revalorisation ciblée de paysages naturels tels que les espaces réservés aux eaux, les sites alluviaux, les habitats de la faune sauvage, les zones alpines, etc. Exemples: régénération de tronçons de cours d'eau importants et assainissement d'installations destinées à l'utilisation des eaux selon le concept cantonal de développement des eaux, réexamen des zones de protection de la faune sauvage existantes et réduction des perturbations causées à cette dernière, ainsi que mise en œuvre du plan sectoriel Biodiversité du canton de Berne. Par ailleurs, l'élaboration et l'application de la législation sur la protection des animaux, la chasse et la pêche par le biais d'une participation exemplaire des organismes concernés ainsi que la sensibilisation

de l'opinion publique à ces thèmes visent une relation aussi harmonieuse que possible entre les êtres humains et les animaux. L'exploitation durable des populations d'animaux sauvages, de poissons et d'écrevisses doit en outre être facilitée, notamment en adaptant le processus de planification de la chasse aux plans juridique et organisationnel ainsi qu'en révisant l'ordonnance sur la protection de la faune sauvage (OPFS; RSB 922.63). Le suivi des revitalisations constitue une nouvelle priorité au cours de la période RPT allant de 2020 à 2024. Pour le moment, le canton prépare la révision de la loi cantonale sur la protection de la nature sur fond de révision de la loi fédérale (LPN).

Chances et risques

La Confédération va mettre davantage de moyens financiers à disposition pour la protection de la nature et le plan sectoriel cantonal Biodiversité constitue une base solide pour des réalisations dans ce domaine. Ces moyens supplémentaires, au-delà de leur impact positif pour la nature, profitent aussi à l'économie locale, en particulier dans les régions périphériques.

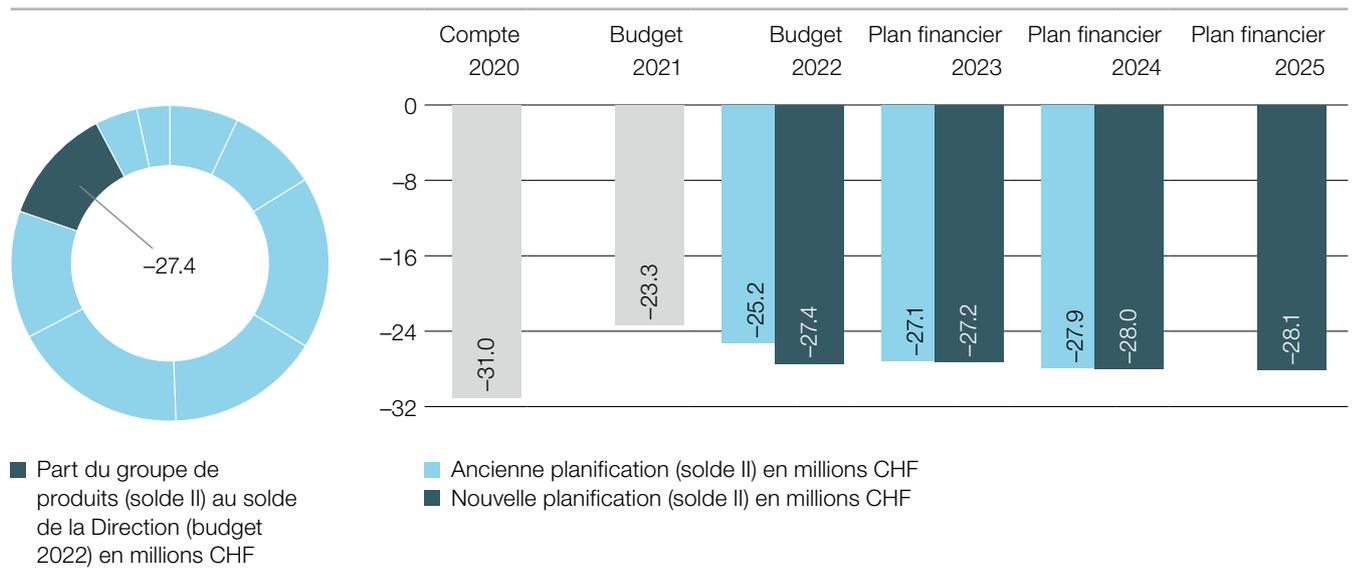
Le changement climatique modifie fondamentalement tous les habitats et requiert clairement une action publique. Les conflits d'intérêt concernant l'utilisation de l'eau (énergie/irrigation/protection des espèces) prennent de l'ampleur. Les effets négatifs du changement climatique ne peuvent être que modestement contrecarrés par des revalorisations des habitats et des mesures piscicoles. Le recul du rendement de la pêche risque de se traduire par des

manques à gagner en termes de recettes régaliennes. La qualité de l'eau est menacée par des micropolluants (résidus de produits chimiques organiques). Des mesures d'exploitation agricole visant la protection des eaux sont prises et mises en œuvre au fur et à mesure dans le cadre du projet bernois de protection des plantes et du plan de mesures fédéral pour une eau propre. L'importance de la biodiversité en milieu bâti est de plus en plus reconnue. Après les restrictions (notamment à la mobilité) imposées en raison du coronavirus, les réserves naturelles sont confrontées à un regain de fréquentation et, partant, de perturbations. La gestion des grands prédateurs, en particulier du loup, requiert également de plus en plus de ressources. La biodiversité peut pâtir de la présence des néobiotes.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de chasse (en millions de francs)	2	2	stabilité
Chiffre d'affaires généré par la vente de patentes de pêche (en millions de francs)	2	2	stabilité
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la pêche	726	854	fluctuation
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par l'Inspection de la chasse	392	315	fluctuation
Nombre de rapports spécialisés et de corapports rédigés par le Service de la promotion de la nature	1 198	1 230	augmentation
Total des subventions versées pour des planifications et projets relevant du Fonds pour la régénération des eaux (en millions de francs)	3	3	fluctuation
Nombre d'objets figurant dans les inventaires fédéraux (hauts-marais, zones alluviales, sites de reproduction des bacraciens) ayant été mis en œuvre par le Service de la promotion de la nature (nombre total d'objets à mettre en œuvre: 258).	103	137	stabilité

4.7.7 Développement durable



Description

L'Office de l'environnement et de l'énergie (OEE) promeut le développement durable par les moyens suivants.

- En tant que centre de compétences pour le développement durable, il met à disposition des bases, des connaissances et des méthodes.
- Il soutient l'intégration des affaires liées au développement durable dans les activités de l'Etat.
- Afin d'obtenir une vision environnementale globale, il fait le lien, en tant qu'état-major des services décentralisés en matière d'environnement, entre les différents domaines liés à l'environnement.
- En tant que service cantonal de l'énergie, il promeut une utilisation efficiente de l'énergie permettant de préserver les ressources, ainsi que l'exploitation de sources d'énergie locales et

renouvelables; il applique la législation sur l'énergie dans le domaine des bâtiments.

- En tant qu'autorité directrice, il octroie les autorisations requises et prend position dans les procédures d'approbation des plans concernant des installations électriques et des conduites.
- Il effectue les tâches cantonales conformément à la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité.

La section Protection contre les immissions élabore les plans cantonaux de mesures pour la protection de l'air et veille à leur mise en œuvre. Un réseau de stations de mesures fixes et mobiles contrôle régulièrement la qualité de l'air. Les résultats sont publiés quotidiennement sur Internet (www.be.ch/air). Outre la qualité de l'air, le bruit émis par les installations industrielles et artisanales fait également l'objet d'une surveillance, de même que le respect des valeurs limites en vigueur pour le rayonnement électromagnétique dégagé par les antennes de téléphonie mobile.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	1 755 715	1 518 000	1 638 000	1 638 000	1 638 000	1 638 000
(-) Frais de personnel	-5 901 530	-6 080 921	-6 479 652	-6 518 096	-6 466 673	-6 504 600
(-) Coûts matériels	-1 424 289	-2 015 035	-2 223 841	-2 219 688	-2 267 980	-2 369 424
(-) Intérêts et amortissements standard	-194 863	-204 406	-236 242	-231 985	-225 613	-219 027
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-5 764 967	-6 782 362	-7 301 735	-7 331 769	-7 322 266	-7 455 052
(+) Recettes des subventions cantonales	51 088 970	49 361 793	57 814 258	57 910 444	60 007 234	60 089 466
(-) Coûts des subventions cantonales	-76 337 184	-65 844 000	-77 949 000	-77 788 000	-80 699 000	-80 699 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 016	2 721	2 721	2 721	2 721	2 721
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-31 009 165	-23 261 848	-27 433 756	-27 206 604	-28 011 311	-28 061 865
(+/-) Régularisations	26 802	22 516	25 576	28 472	27 065	23 706
Solde III (comptabilité financière)	-30 982 364	-23 239 332	-27 408 180	-27 178 132	-27 984 246	-28 038 159

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Service du développement durable	-797 617	-1 046 292	-859 615	-864 885	-858 261	-863 160
Service de l'énergie	-2 512 132	-2 379 833	-2 757 834	-2 727 521	-2 766 828	-2 874 859
Protection contre les immissions	-2 455 219	-3 356 237	-3 684 287	-3 739 363	-3 697 177	-3 717 033

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du plan de financement 2022-2025 présente peu de différences par rapport au budget de l'année précédente: suite à la hausse des demandes de subvention et des autorisations à octroyer, il a fallu obtenir l'approbation d'un nouveau poste et demi refinançable. Le passage au numérique s'accompagne d'un surcroît de dépenses équivalent à environ CHF 0,16 million dans le domaine informatique.

Le solde II du budget 2022 augmente d'environ 18 pour cent par rapport au budget 2021, essentiellement en raison de la mise en œuvre de la motion Hässig, adoptée afin d'atteindre les objectifs fixés notamment par la motion PBD. Motion Hässig demande le doublement des moyens de promotion d'ici 2030. La hausse des moyens cantonaux entraîne l'obtention de contributions globales supplémentaires (dites complémentaires) de la part de la Confédération d'un montant multiplié par deux environ.

Priorités de développement

Le Conseil-exécutif s'est prononcé explicitement en faveur du développement durable (DD), emboîtant ainsi le pas à la Confédération. L'approche globale de nombreux enjeux (par ex. adaptation au réchauffement climatique, protection du climat et de l'air, protection contre les immissions lumineuses, sonores et olfactives, transition vers les énergies renouvelables, cycles de matières en boucle fermée/économie verte, mesures pour atteindre les ODD 2030) doit être poursuivie.

la protection de l'air doit être adaptée conformément au mandat émanant du Parlement.

Dans le domaine de l'utilisation durable des ressources, de nouveaux centres de compétences d'envergure nationale voient le jour dans le canton de Berne. La protection de l'air ainsi que la protection contre le bruit, contre la pollution lumineuse et contre le rayonnement non ionisant représentent des tâches permanentes importantes.

L'accent est également mis sur l'application de la stratégie énergétique 2006 du Conseil-exécutif, de la législation sur l'énergie (mise en œuvre du MoPEC 2014) et de la stratégie énergétique de la Confédération. Une base de données cantonale sur l'énergie et le climat doit maintenant être établie à titre d'aide. En outre, la loi sur

La libéralisation du contrôle des installations de combustion décidée par le Parlement requiert une révision de la loi sur la protection de l'air (LPAir) et une accélération de la transition numérique.

Chances et risques

La mise en œuvre de la stratégie énergétique du canton de Berne a des avantages, tant sur le plan économique qu'écologique: le recours accru aux énergies renouvelables et le nombre croissant de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique réduisent la dépendance vis-à-vis de l'étranger, contribuent à la protection du climat et créent des emplois et de la valeur ajoutée dans le canton de Berne. Pour ne pas prendre de retard au niveau de la politique climatique, une nouvelle révision de la loi sur l'énergie s'impose.

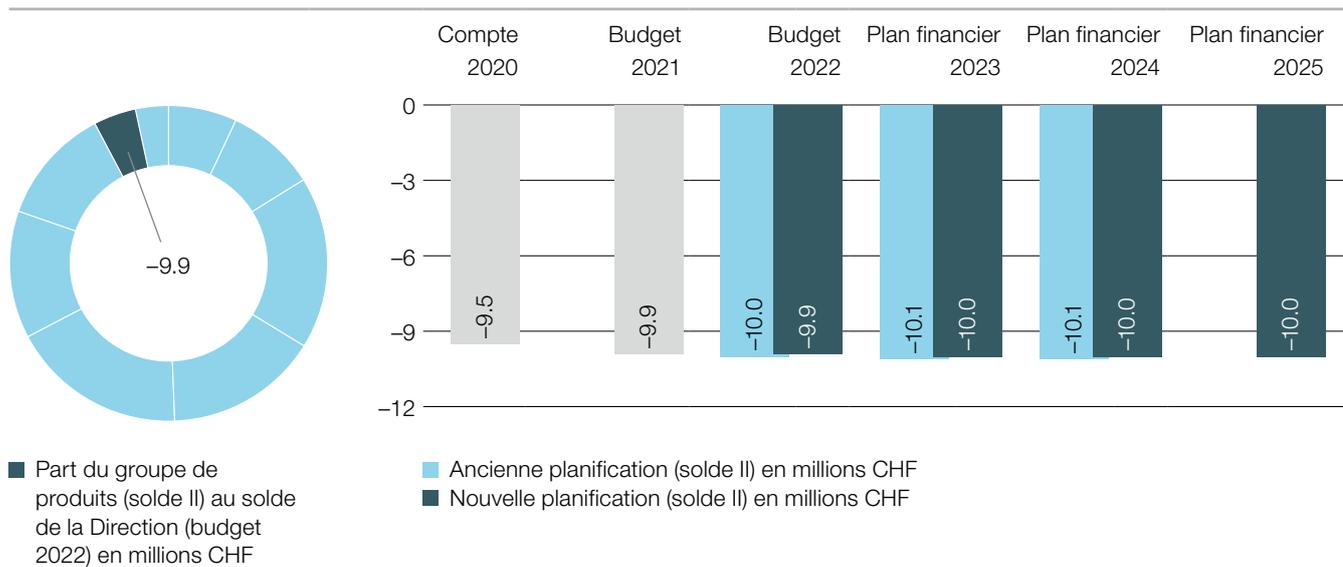
La nouvelle législation sur les contributions globales de la Confédération et la fluctuation des taxes sur le CO₂ au niveau national peuvent faire varier considérablement ces contributions et, partant, donner lieu à des écarts budgétaires notables.

Une numérisation systématique des procédures et du traitement des données pourrait s'avérer aussi utile qu'efficace.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de procédures d'autorisation (études d'impact sur l'environnement, conduites pour le gaz et l'électricité et demandes de dérogation bâtiments)	274	242	stabilité
Nombre de séances d'information et de cours dans le domaine du développement durable et de l'énergie	42	2	augmentation
Nombre de demandes de subventions en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique approuvées	4 226	6 900	augmentation
Nombre de nouvelles communes à avoir entamé une démarche en matière de développement durable ou à avoir conclu une Convention bernoise sur l'énergie (BEakom)	7	9	stabilité
Nombre de prises de position rendues par rapport à des procédures de plan directeur et de plan d'affectation	93	112	stabilité
Demandes de permis de construire RNI	0	164	augmentation
Modifications mineures RNI	0	478	stabilité
Mesures de réception RNI	0	61	augmentation
Nombre de demandes de permis de construire, plans directeurs et plans d'affectation (qualité de l'air, bruit, pollution lumineuse)	0	1 486	stabilité
Nombre de prises de position sur les procédures juridiques	0	89	augmentation

4.7.8 Protection des consommateurs et de l'environnement



Description

Surveillance des denrées alimentaires et des divers objets usuels au moyen d'inspections et d'analyses afin de protéger la santé des consommateurs et d'empêcher les tromperies.

Information de la population et des entreprises en cas d'événement majeur.

Contrôle de la qualité des eaux de baignade dans les piscines publiques au moyen d'inspections et d'analyses.

Protection de la population et de l'environnement contre les matières et les organismes dangereux, contre le rayonnement radioactif et contre les accidents majeurs sur le rail et sur la route au moyen de contrôles des documents, d'inspections et d'enquêtes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	1 797 577	1 767 000	1 767 000	1 767 000	1 767 000	1 767 000
(-) Frais de personnel	-9 077 586	-9 343 324	-9 246 894	-9 326 424	-9 320 642	-9 395 383
(-) Coûts matériels	-1 455 789	-1 447 875	-1 474 878	-1 478 541	-1 477 470	-1 478 375
(-) Intérêts et amortissements standard	-803 694	-841 680	-916 742	-929 761	-939 684	-935 747
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-9 539 492	-9 865 878	-9 871 514	-9 967 725	-9 970 796	-10 042 505
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 027	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-9 538 465	-9 858 878	-9 864 514	-9 960 725	-9 963 796	-10 035 505
(+)/(-) Régularisations	152 386	137 720	148 904	139 255	133 101	135 553
Solde III (comptabilité financière)	-9 386 079	-9 721 158	-9 715 609	-9 821 470	-9 830 695	-9 899 952

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Contrôle des denrées alimentaires, des objets usuels et des eaux de baignade	-7 647 561	-8 106 347	-8 088 653	-8 170 525	-8 172 669	-8 232 150
Prévention des accidents majeurs, sécurité biologique, contrôle des substances dangereuses et du radon	-1 891 931	-1 759 532	-1 782 860	-1 797 200	-1 798 128	-1 810 355

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du groupe de produits Protection des consommateurs et Sécurité de l'environnement reste quasiment inchangé par rapport à la planification précédente.

Priorités de développement

Protection des consommateurs: Le renforcement des activités en tant que laboratoire national de référence et le développement continu de la collaboration entre les organes de contrôle et le domaine du laboratoire ont pu être approfondis. Les modifications de la loi sur les denrées alimentaire (Stretto 3) seront implémentées de manière approfondie au cours de l'année 2021.

Sécurité de l'environnement: La collecte systématique des quantités de substances, préparations et déchets spéciaux dans les entreprises soumises à l'ordonnance sur les accidents majeurs a été achevée fin 2020. Il y a désormais à disposition une base de données solide pour la carte des périmètres de consultation et pour la priorisation de la prévention des accidents majeurs auprès des entreprises.

Chances et risques

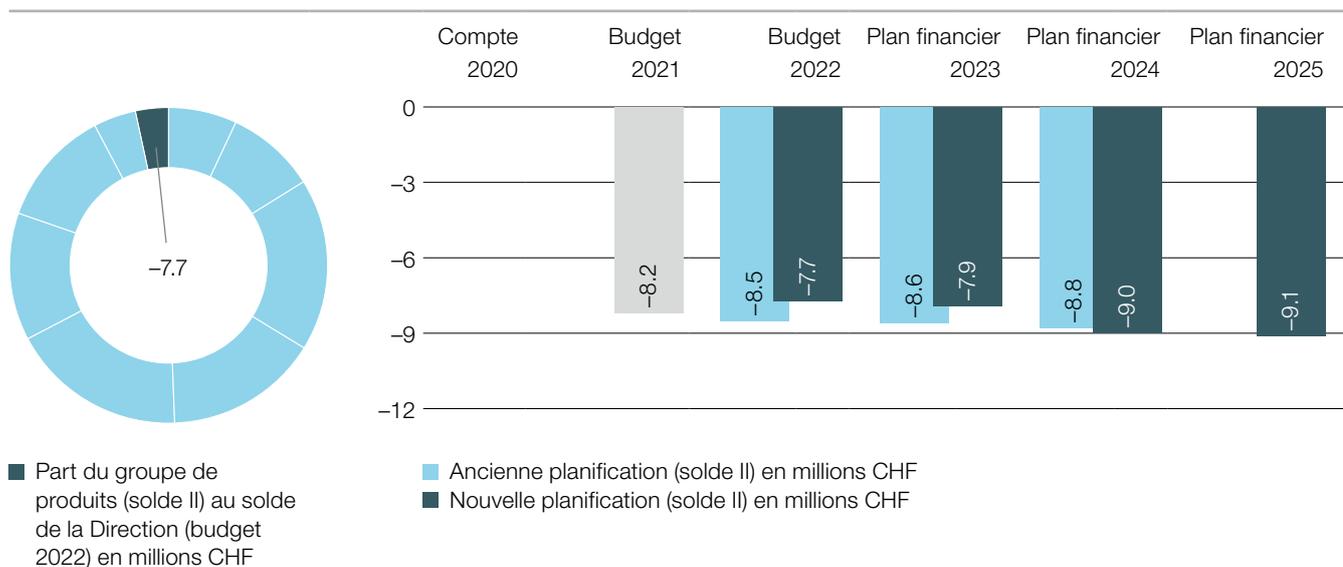
En raison des investissements à réaliser à moyen terme avec des interventions conséquentes dans les locaux actuellement utilisés, les activités du laboratoire doivent se dérouler dans de nouveaux

locaux. Une estimation précise de l'horizon temporel n'est pas possible au stade actuel de la planification.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'inspections des entreprises soumises au contrôle, par an	8 177	7 885	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) par an	13 243	11 993	stabilité
Nombre d'échantillons analysés (denrées alimentaires, objets usuels, environnement et eau de baignade) ne respectant pas la norme (%)	87	85	stabilité
Nombre d'accidents majeurs aux conséquences graves pour la population et pour l'environnement survenus par année lors du transport de marchandises dangereuses ou lors de la manutention d'organismes génétiquement modifiés ou de substances dangereuse	0	0	stabilité

4.7.9 Service vétérinaire



Description

Le groupe de produits Affaires vétérinaires exécute la législation fédérale dans les domaines de la santé animale, de la protection des animaux/de l'expérimentation animale, des médicaments vé-

térinaires, de la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale ainsi que de la législation cantonale sur les chiens. Les mesures qui s'imposent sont ordonnées lorsque cela est nécessaire.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	0	4 998 000	4 998 000	4 998 000	4 998 000	4 998 000
(-) Frais de personnel	0	-7 604 521	-7 633 454	-7 689 637	-7 805 204	-7 802 680
(-) Coûts matériels	0	-4 977 389	-4 210 826	-4 272 499	-5 358 134	-5 359 289
(-) Intérêts et amortissements standard	0	-22 845	-82 516	-103 507	-123 498	-116 551
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	0	-7 606 755	-6 928 795	-7 067 644	-8 288 836	-8 280 520
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-700 000	-790 000	-790 000	-790 000	-790 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	75 000	0	0	75 000	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	0	-8 231 755	-7 718 795	-7 857 644	-9 003 836	-9 070 520
(+)/(-) Régularisations	0	1 007 345	352 218	410 210	1 422 201	1 496 632
Solde III (comptabilité financière)	0	-7 224 410	-7 366 577	-7 447 434	-7 581 635	-7 573 888

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Service vétérinaire	0	-6 215 311	-6 493 927	-6 571 345	-6 701 807	-6 697 234
Caisse des épizooties	0	-1 391 445	-434 868	-496 299	-1 587 030	-1 583 286

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I s'est réduit de CHF 0,8 million par rapport au budget 2021. Cette amélioration est due essentiellement au report à 2024

du programme national de lutte contre les épizooties qui était prévu pour 2021.

Priorités de développement

Ce groupe de produits a pour priorité la bonne application des législations sur la protection des animaux, sur la santé animale, sur la sécurité des denrées alimentaires d'origine animale, sur les médicaments vétérinaires et de la loi cantonale sur les chiens.

Outre sur la protection de la santé de la population, la lutte contre les épizooties et la protection des animaux, l'accent est mis sur le soutien accordé à l'économie alimentaire bernoise pour qu'elle soit en mesure de produire sur le long terme des denrées alimentaires de haute qualité, propres à générer une forte valeur ajoutée, sur le marché international également.

Ces objectifs seront poursuivis notamment par la consolidation du concept de prévention des épizooties, par la mise en œuvre de la

stratégie nationale Antibiorésistance (StAR), par l'exécution de contrôles le long de la chaîne de production alimentaire dans les domaines de la production primaire et des denrées alimentaires d'origine animale ainsi que par la mise sur pied du centre national de compétences sur la santé animale afin de regrouper et de mettre en réseau les compétences en matière de recherche, de conseils et de formation dans ce domaine. Le contrôle des exportations et l'application des législations sur la protection des animaux et sur les chiens contribuent aussi à atteindre ces buts. Par ailleurs, une nouvelle application-métier commune aux cantons et à la Confédération, Asan, est actuellement préparée en collaboration avec les autres autorités vétérinaires cantonales et l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires.

Chances et risques

La crise du Covid-19 a permis de sensibiliser la population au risque que représente une épidémie et aux mesures de prévention de la transmission de zoonoses à l'être humain. Cette sensibilisation pourra être mise à profit pour renforcer l'adhésion aux mesures promouvant la bonne santé des animaux. L'initiative sur l'élevage intensif pourrait avoir de fortes répercussions sur la législation sur la protection des animaux et son application. Le développement de

la politique agricole PA22+ pourrait faire de la santé animale une priorité. Le développement de la nouvelle application-métier Asan, partagée avec les autres cantons et la Confédération, devrait permettre de réaliser des économies d'échelle et de développer la cyberadministration. Les cas graves d'infraction à la protection des animaux ou de morsures de chiens ainsi que les épizooties constituent des risques permanents.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de contrôles d'exploitations (production primaire) portant sur la sécurité	1 818	1 847	stabilité
Nombre de cas d'épizooties (financement spécial Caisse des épizooties)	242	227	fluctuation

4.8 Financements spéciaux

4.8.1 Fonds d'aide investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-5 640 655	-5 393 600	-4 393 600	-4 393 600	-4 393 600	-4 393 600
Modification		4.4 %	18.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Revenus	5 640 655	5 393 600	4 393 600	4 393 600	4 393 600	4 393 600
Modification		-4.4 %	-18.5 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-240	-1 198 600	-198 600	-198 600	-198 600	-198 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-5 333 444	-4 120 000	-4 120 000	-4 120 000	-4 120 000	-4 120 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-306 972	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000	-75 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	1 165 600	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	3 385 877	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000	2 320 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	354 778	0	165 600	165 600	165 600	165 600
49 Imputations internes	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000	1 900 000

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-26 735 870	-22 500 000				
Modification		15.8%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Recettes	22 403 180	17 500 000				
Modification		-21.9%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-4 332 690	-5 000 000				
Modification		-15.4%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	-26 735 870	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000	-22 500 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	22 403 180	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000	17 500 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	25 000 000	48 178 385	48 178 385	48 178 385	48 178 385	48 178 385
Etat du patrimoine au 31.12.	48 178 385	48 178 385	48 178 385	48 178 385	48 178 385	48 178 385
Variation du patrimoine	23 178 385	0	0	0	0	0

Commentaire

Le Fonds d'aide aux investissements sert à l'exécution de la législation fédérale sur la politique régionale. Le Fonds fait partie intégrante du groupe de produits « Développement et surveillance économique ».

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.2 Fonds de régénération des eaux

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-4 507 662	-4 560 000	-4 755 000	-4 755 000	-4 780 000	-4 805 000
Modification		-1.2%	-4.3%	0.0%	-0.5%	-0.5%
Revenus	4 507 662	4 560 000	4 755 000	4 755 000	4 780 000	4 805 000
Modification		1.2%	4.3%	0.0%	0.5%	0.5%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	-5 579	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000	-5 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-70 188	-415 000	-400 000	-400 000	-400 000	-400 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-1 281 293	-390 000	-600 000	-600 000	-625 000	-650 000
36 Charges de transfert	-2 863 567	-3 140 000	-3 290 000	-3 290 000	-3 290 000	-3 290 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-287 035	-610 000	-460 000	-460 000	-460 000	-460 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	10 000	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	185 000	100 000	300 000	300 000	300 000	300 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	4 312 662	4 460 000	4 455 000	4 455 000	4 480 000	4 505 000

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	15 396 078	16 677 371	17 067 371	17 667 371	18 267 371	18 892 371
Etat du patrimoine au 31.12.	16 677 371	17 067 371	17 667 371	18 267 371	18 892 371	19 542 371
Variation du patrimoine	1 281 293	390 000	600 000	600 000	625 000	650 000

Commentaire

Au 31 décembre 2020, le solde du fonds s'élève à environ CHF 16,7 millions, soit une hausse de CHF 1,3 million par rapport à l'année précédente. Depuis le passage au modèle MCH2/IPSAS, les contributions à l'investissement consenties aux communes et aux syndicats de communes ne sont plus inscrites à l'actif du bilan :

elles sont directement portées à la charge du compte de résultats en tant que contributions lors de leur versement par le canton ou de leur facturation par les destinataires. Les avoirs du fonds peuvent compenser les fluctuations risquant de survenir, certaines années, au niveau des montants effectivement versés.

4.8.3 Caisse des épizooties

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-3 103 937	-4 385 105	-3 654 874	-3 711 874	-4 798 874	-4 798 874
Modification		41.3%	-16.7%	1.6%	29.3%	0.0%
Revenus	3 103 937	4 385 105	3 654 874	3 711 874	4 798 874	4 798 874
Modification		41.3%	-16.7%	1.6%	29.3%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	-92 906	-15 000	-102 474	-102 474	-102 474	-102 474
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 043 357	-2 829 400	-1 829 400	-1 829 400	-2 829 400	-2 829 400
33 Amortissements du patrimoine administratif	32	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-492 763	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-890 235	-680 000	-770 000	-770 000	-770 000	-770 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-584 708	-860 705	-953 000	-1 010 000	-1 097 000	-1 097 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	8 850	75 000	0	0	75 000	0
42 Taxes	2 238 636	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000	2 265 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	-123	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	91	995 105	339 874	396 874	1 408 874	1 483 874
46 Revenus de transfert	46 252	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	810 232	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000	1 050 000

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	11 268 349	11 761 020	10 765 916	10 426 043	10 029 170	8 620 297
Etat du patrimoine au 31.12.	11 761 020	10 765 916	10 426 043	10 029 170	8 620 297	7 136 924
Variation du patrimoine	492 672	-995 104	-339 873	-396 873	-1 408 873	-1 483 373

Commentaire

Au 31 décembre 2020, le solde de la caisse s'élève à environ CHF 11,8 millions, soit une hausse de CHF 0,5 million par rapport à l'année précédente.

Il est difficile d'établir le budget de la Caisse des épizooties dans la mesure où les dépenses sont tributaires du contexte épizootique, lui-même largement imprévisible.

Si la situation reste stable, les recettes et les dépenses en la matière devraient plus ou moins s'équilibrer.

4.8.4 Fonds du tourisme

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-363 000	-151 500				
Modification		58.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	363 000	151 500				
Modification		-58.3%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-363 000	-57 000	-57 000	-57 000	-57 000	-57 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
39 Imputations internes	0	-44 500	-44 500	-44 500	-44 500	-44 500
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	363 000	151 500	151 500	151 500	151 500	151 500
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	-50 000				
Modification			0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	-50 000				
Modification			0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000	-50 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	1 908 829	1 305 644	1 305 644	1 305 644	1 305 644	1 305 644
Etat du patrimoine au 31.12.	1 305 644	1 305 644	1 305 644	1 305 644	1 305 644	1 305 644
Variation du patrimoine	-603 185	0	0	0	0	0

Commentaire

Le Fonds du tourisme fait partie intégrante du groupe de produits « Développement et surveillance économique » et sert à gérer la part du canton dans les recettes à affectation liée issues de la taxe d'hébergement conformément à l'article 27 de la LDT. Sont assu-

jetties à la taxe les nuitées à titre onéreux dans des établissements d'hébergement (hôtels, pensions, terrains de camping, etc.).

Le commentaire figure sous le groupe de produits correspondant.

4.8.5 Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-426 227	-441 800				
Modification		-3.7%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	426 227	441 800				
Modification		3.7%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-35 149	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-71 289	-160 800	-160 800	-160 800	-160 800	-160 800
36 Charges de transfert	-284 784	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000	-260 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-35 005	-21 000	-21 000	-21 000	-21 000	-21 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	426 228	431 800	431 800	431 800	431 800	431 800
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	347 678	418 967	579 767	740 567	901 637	1 062 167
Etat du patrimoine au 31.12.	418 967	579 767	740 567	901 637	1 062 167	1 222 967
Variation du patrimoine	71 289	160 800	160 800	161 070	160 530	160 800

Commentaire

Au 31 décembre 2020, le solde du fonds s'élève à environ CHF 0,4 million, soit une hausse d'environ CHF 0,1 million par rapport à l'année précédente.

Le Fonds pour les dommages causés par la faune sauvage sert à indemniser les dommages causés à la forêt, aux cultures agricoles ainsi qu'aux animaux de rente, et participe au financement de mesures de prévention des dommages causés par la faune sauvage, notamment aux cultures dont la valeur de récolte est élevée.

5 Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI)

5.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-21.5		0.1
Santé publique	-1 657.7		10.3
Protection de la santé et service sanitaire (valable jusqu'au 31.12.2021)	0.0		0.0
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité (valable jusqu'au 31.12.2021)	0.0		0.0
Intégration et action sociale	-965.3		194.7
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation (valable jusqu'au 31.12.2021)	0.0		0.0
Unités administratives assimilées	-44.5		14.0

5.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien aux fonctions de direction, prestations juridiques et services généraux	-17.7	-20.9	-21.5	-21.0	-20.4	-20.3
Santé publique	-1 421.1	-1 233.1	-1 647.4	-1 698.1	-1 711.4	-1 687.0
Protection de la santé et service sanitaire (valable jusqu'au 31.12.2021)	-16.8	-7.7	0.0	0.0	0.0	0.0
Sécurité des médicaments/Assurance-qualité (valable jusqu'au 31.12.2021)	-44.3	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Intégration et action sociale	-353.6	-437.1	-770.6	-773.0	-764.9	-760.4
Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation (valable jusqu'au 31.12.2021)	-832.9	-855.3	0.0	0.0	0.0	0.0
Unités administratives assimilées	0.0	0.0	-30.4	-31.1	-31.5	-31.8
Total	-2 686.4	-2 555.4	-2 469.9	-2 523.2	-2 528.2	-2 499.5

5.3 Priorités de développement de la Direction

La présente planification 2022-2025 reflète la nouvelle organisation de la DSSI, qui prend formellement effet au 1^{er} août 2021 avec deux offices et un secrétariat général (SG). Les groupes de produits se calquent sur cette structure : un par office, un pour le SG mais aussi, pour la période 2022-2025, un groupe distinct comprenant les trois institutions cantonales qui, sur la base de la révision de la législation sur l'école obligatoire (REVOS) et du projet de prestations particulières d'encouragement et de protection (PPEP), relèveront de l'INC ou de la DIJ.

Il y a tout lieu de croire que des mesures prises en vertu de la législation sur les épidémies pour lutter contre la pandémie de COVID-19 devront être maintenues après 2021. La décision de les reconduire dépendra de divers facteurs tels que l'efficacité et la durée de la protection découlant de la vaccination et l'apparition possible de nouveaux variants. Même si les vaccins semblent donner de bons résultats, des flambées épisodiques continuent de se produire : il faut s'attendre à ce qu'une structure d'épidémiologie et

de traçage des contacts ainsi que des capacités en matière de dépistage soient conservées en 2022 également.

Le canton de Berne a poursuivi le réexamen de la rémunération des prestations ambulatoires et résidentielles fournies aux personnes âgées ou malades (financement résiduel des soins). L'objectif consiste à éliminer les incitations indésirables, à accroître la transparence des coûts et à améliorer l'économicité le cas échéant.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité est de nouveau mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Les travaux mettront l'accent sur l'utilisation concrète du nouvel instrument d'évaluation IHP (plan d'aide individuel) et sur la planification de son introduction. Cet instrument doit permettre de définir les besoins globaux d'une personne liés à son handicap dans les secteurs aussi bien résidentiel qu'ambulatoire. Il s'agit de détailler les modalités de pilotage du nouveau système de financement.

Enfin, la numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

5.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-3 070 030 592	-2 912 448 018	-2 691 149 552	-2 686 649 271	-2 685 182 620	-2 757 009 864
Modification		5.1%	7.6%	0.2%	0.1%	-2.7%
Revenus	386 068 536	362 338 305	220 173 041	204 078 739	195 676 718	310 478 493
Modification		-6.1%	-39.2%	-7.3%	-4.1%	58.7%
Solde	-2 683 962 056	-2 550 109 713	-2 470 976 511	-2 482 570 532	-2 489 505 902	-2 446 531 371
Modification		5.0%	3.1%	-0.5%	-0.3%	1.7%
Charges						
30 Charges de personnel	-64 236 088	-64 214 166	-64 290 049	-65 123 697	-65 673 228	-66 196 399
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-71 545 741	-21 642 210	-35 691 395	-30 447 205	-30 019 005	-29 999 005
33 Amortissements du patrimoine administratif	-601 786	-1 692 875	-2 241 285	-2 517 265	-2 577 754	-2 542 867
34 Charges financières	-1 729	-6 770	-6 800	-6 800	-6 800	-6 800
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 902 966 048	-2 805 851 387	-2 576 861 263	-2 576 461 544	-2 574 739 073	-2 588 900 528
37 Subventions à redistribuer	-4 802 880	-8 000 000	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-1 103 727	-169 971	0	0	0	0
39 Imputations internes	-24 772 593	-10 870 639	-12 058 760	-12 092 760	-12 166 760	-69 364 265
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	11 501 158	6 437 500	6 322 800	6 330 210	6 337 620	6 337 620
43 Revenus divers	294	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	88 902	74 800	73 300	73 300	73 300	73 300
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 354 858	622 100	622 100	622 100	622 100	622 100
46 Revenus de transfert	364 300 402	345 765 834	200 837 741	184 762 029	176 334 598	176 800 363
47 Subventions à redistribuer	4 802 880	8 000 000	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	1 160 534	237 971	54 000	41 000	50 000	57 210 505
49 Imputations internes	2 859 508	1 200 100	12 263 100	12 250 100	12 259 100	69 434 605

Evolution du compte de résultats

Par rapport à la planification précédente, le solde de la DSSI est inférieur d'environ CHF 111 millions dans le budget 2022 et de CHF 123 à 109 millions par an dans le plan intégré mission-financement. En effet, par suite des projets REVOS et PPEP, les moyens destinés à l'encadrement et à la scolarisation des enfants et des jeunes ont été transférés à l'INC et à la DIJ (réduction comprise entre CHF 131 mio et 135 mio). En outre, en raison de la LPEP, les recettes des trois foyers scolaires cantonaux sont en hausse (quelque CHF 4 mio après compensation des charges de l'aide sociale). Il est également tenu compte de la croissance de la masse salariale en 2022 (conséquences de la réduction 2021 comprises) de 0,4 pour cent au lieu de 0,7 pour cent (CHF - 6,2 mio de 2022 à 2024) et de 0,7 pour cent en 2025 (CHF 1,8 mio).

Selon l'acte modificateur unique sur le versement par étapes du solde du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers (FIH), actuellement en procédure de

consultation, le prélèvement des moyens provenant du FIH conduira à un allègement de CHF 57,2 millions en 2025.

Par contre, en raison de l'évolution démographique, des coûts supplémentaires sont planifiés à compter de 2023 dans les domaines du troisième âge et du long séjour, ainsi que dans celui des adultes présentant un handicap (de CHF 1 mio à CHF 12 mio). Dans les domaines des soins aigus somatiques, de la réadaptation et de la psychiatrie, un surcoût allant de quelque CHF 16 millions en 2022 à CHF 23 millions en 2025 a été inscrit sur la base des tarifs en vigueur et des prévisions relatives au volume de prestations et à l'indice de casemix sur les années considérées.

La planification prévoit en outre des moyens accrus pour faire face à la hausse des coûts de l'aide sociale matérielle et des frais de traitement du personnel des services sociaux due à la crise du coronavirus (env. CHF 19 mio en 2022, CHF 21 mio en 2023 et

CHF 9 mio en 2024), ainsi que le financement des mesures de lutte contre la pandémie (CHF 15 mio en 2022, puis CHF 10 mio par an).

5.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-37 885 186	-33 251 671	-4 578 800	-41 738 000	-39 108 000	-1 088 000
Modification		12.2%	86.2%	-811.5%	6.3%	97.2%
Recettes	8 538 328	10 497 500	0	0	0	0
Modification		22.9%	-100.0%			
Solde	-29 346 858	-22 754 171	-4 578 800	-41 738 000	-39 108 000	-1 088 000
Modification		22.5%	79.9%	-811.5%	6.3%	97.2%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-115 517	-250 000	-280 000	-470 000	-240 000	-220 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-1 564 119	-6 588 000	-1 268 000	-1 268 000	-868 000	-868 000
54 Prêts	-18 064 500	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-18 141 050	-26 413 671	-3 030 800	-40 000 000	-38 000 000	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	3 435 422	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	4 565 706	10 497 500	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	537 200	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Pour 2022, les chiffres sont inférieurs de CHF 8 millions à ceux de la planification précédente et, pour 2025, de CHF 3 millions. Pour 2023 et 2024, par contre, ils connaissent une augmentation de CHF 37 millions et de CHF 35 millions respectivement.

Dans le domaine du handicap, la facture est réduite d'environ CHF 3 millions vu l'adaptation de la planification des investissements pour 2022 ainsi que le remplacement complet des subven-

tions d'investissement par des forfaits d'infrastructure à la charge du compte de résultats (dès 2022 dans le secteur des enfants et des adolescents, dès 2023 dans celui des adultes).

Par contre, la contribution de restructuration pour le nouveau Centre hospitalier de Bienne est prévue pour les années 2023 et 2024 (montants de CHF 40 mio et de CHF 38 mio respectivement).

5.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSSI

Effectif réel				Effectif cible	
2017	2018	2019	2020	2021	2022
356.6	353.8	356.5	311.8	305.5	299.7

Commentaire

Le tableau met en lumière l'effectif au 31 décembre de chaque année ainsi que celui visé à partir de 2021. Les variations d'une année à l'autre s'expliquent en particulier par les postes temporairement non pourvus.

Il convient par ailleurs de mentionner les facteurs suivants :

- suppression de 4,2 postes dans le cadre du programme d'allègement 2018;

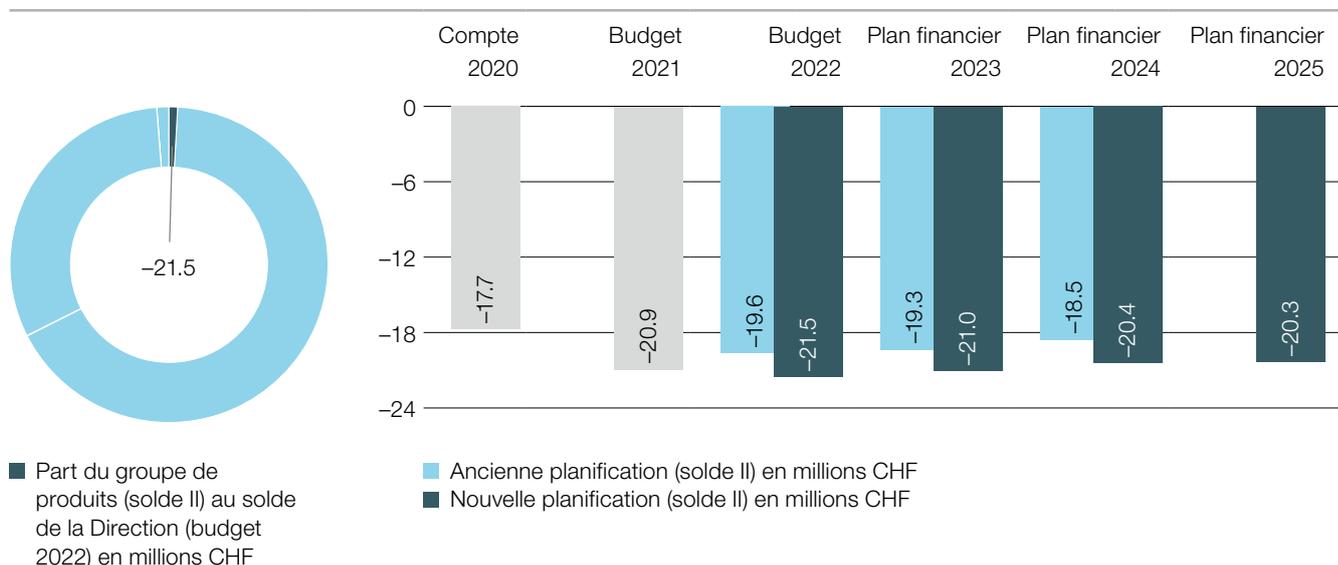
- transfert de 1,4 poste à l'Office cantonal d'informatique et d'organisation le 1^{er} janvier 2019 et de 0,2 poste le 1^{er} janvier 2020 suite au projet IT@BE;

- transfert de 65,9 postes du Laboratoire cantonal à la DEEE le 1^{er} janvier 2020 dans le cadre du projet de réforme des Directions;

- transfert de 5,8 postes à l'INC et à la DIJ le 1^{er} janvier 2022 en raison de la mise en œuvre des projets REVOS et PPEP.

5.7 Groupes de produits

5.7.1 Soutien aux fonctions de direction, services généraux et prestations juridiques



Description

Soutien du directeur; coordination des activités des offices de la DSSI; gestion de projets pour le directeur, le canton et la Confédération; planification financière et information du public.

autorités de la justice administrative et des tribunaux; préparation des réponses aux procédures de consultation et de corapport relatives aux actes législatifs cantonaux et fédéraux.

Garantie de la conformité au droit des activités de la Direction; traitement des affaires législatives et gestion des processus et procédures s'y rapportant; instruction des recours et élaboration des décisions correspondantes; représentation de la DSSI auprès des

Prestations diverses pour les offices et les unités administratives assimilées: finances et comptabilité, controlling, ressources humaines, gestion des locaux, traduction, statistiques, informatique et soutien juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	17 098	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
(-) Frais de personnel	-8 030 959	-8 059 082	-8 303 054	-8 349 821	-8 400 003	-8 411 483
(-) Coûts matériels	-8 394 989	-10 356 866	-9 966 301	-9 258 301	-8 559 301	-8 596 300
(-) Intérêts et amortissements standard	-540 074	-1 780 439	-2 459 302	-2 669 789	-2 648 347	-2 544 549
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-16 948 925	-20 166 387	-20 698 658	-20 247 911	-19 577 652	-19 522 332
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-789 106	-810 000	-810 000	-810 000	-810 000	-810 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 220	34 000	34 000	34 000	34 000	34 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-17 725 811	-20 942 387	-21 474 658	-21 023 911	-20 353 652	-20 298 332
(+/-) Régularisations	119 919	291 389	455 864	412 752	349 193	280 222
Solde III (comptabilité financière)	-17 605 892	-20 650 998	-21 018 794	-20 611 159	-20 004 458	-20 018 109

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien aux fonctions de direction de la SAP	-2 586 606	-2 059 717	-2 165 826	-2 190 715	-2 204 489	-2 207 358
Prestations pour les offices/les unités administratives assimilées/ les tiers	-12 593 112	-16 275 111	-16 440 327	-15 957 531	-15 261 901	-15 200 582
Prestations juridiques	-1 769 207	-1 831 559	-2 092 504	-2 099 665	-2 111 261	-2 114 391

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Par rapport à la planification des années précédentes, des dépenses supplémentaires de l'ordre de CHF 1,2 million par an sont prévues en raison notamment des prestations de base fournies par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO). Le déménagement

d'un office de la vieille ville vers la périphérie de Berne devrait par ailleurs engendrer des frais supplémentaires en 2022.

Priorités de développement

Divers projets législatifs de grande envergure sont en cours :

- Révision de la loi du 2 décembre 1984 sur la santé publique (LSP; RSB 811.01) et de l'ordonnance du 24 octobre 2001 sur les activités professionnelles dans le secteur sanitaire (ordonnance sur la santé publique, OSP; RSB 811.111); entrée en vigueur prévue pour janvier 2023
- Nouvelle loi sur les prestations de soutien aux personnes en situation de handicap (LPHand); entrée en vigueur prévue pour juillet 2023

– Ordonnance de direction sur les autorisations liées aux fichiers centralisés de données personnelles (OFDP DSSI); entrée en vigueur prévue pour le 1^{er} mars 2022

– Révision totale de la loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc; RSB 860.1; bases légales pour l'aide sociale matérielle); entrée en vigueur pour 2025 au plus tôt.

La numérisation des processus au sein de la Direction et de l'échange de données avec les partenaires externes doit permettre d'accroître l'efficacité, libérant ainsi des ressources pour de nouveaux projets.

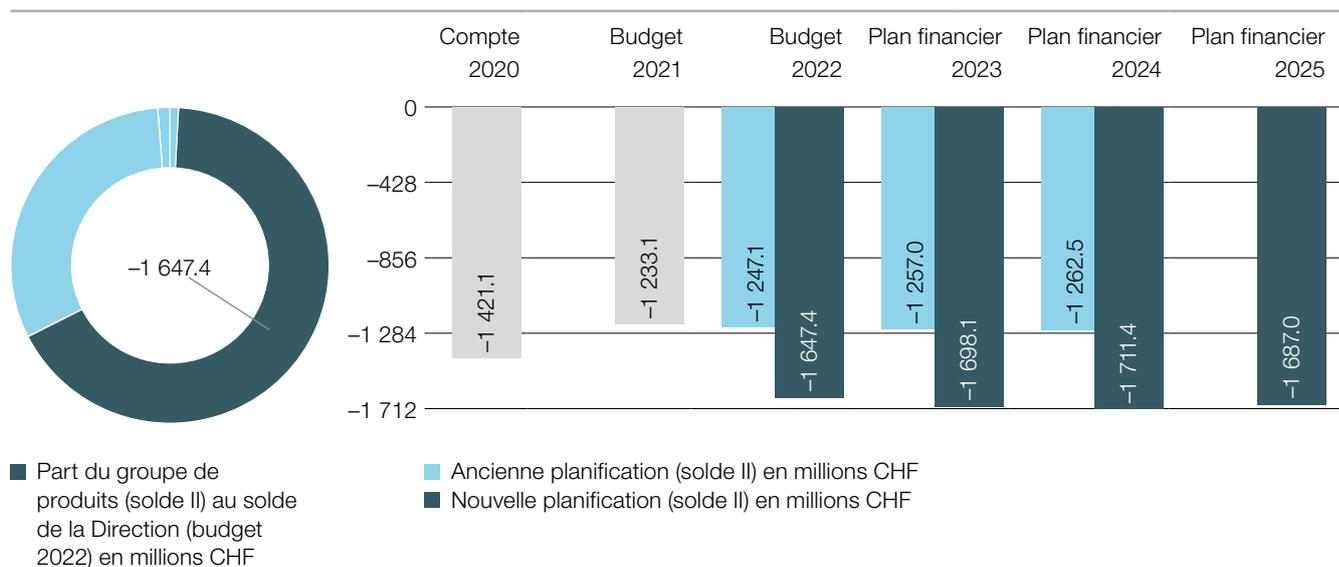
Chances et risques

Aucune incidence particulière sur la politique financière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	161	169	fluctuation
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	5	12	fluctuation
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	46	50	fluctuation
Nombre de projets législatifs	14	18	augmentation
Nombre de conseils juridiques	460	487	fluctuation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	365	253	fluctuation
Nombre de recours déposés	31	33	stabilité
Nombre de recours réglés	25	30	fluctuation

5.7.2 Santé publique



Description

Soins hospitaliers (principalement examens et traitements hospitaliers, infirmiers et thérapeutiques), soins de base et d'urgence compris (soins aigus somatiques, réadaptation et psychiatrie).

Soins médicaux d'urgence sur le terrain (services de sauvetage).

Prestations résidentielles, semi-résidentielles et ambulatoires pour personnes âgées et malades chroniques.

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique.

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire.

Offres visant à promouvoir des conditions de vie saines et à prévenir l'apparition de comportements addictifs (promotion de la santé).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	37 794	0	3 259 000	3 259 000	3 259 000	3 259 000
(-) Frais de personnel	-5 057 951	-5 359 862	-10 718 119	-10 774 322	-10 857 836	-10 903 388
(-) Coûts matériels	-747 782	-1 482 500	-19 351 700	-14 351 700	-14 351 700	-14 336 700
(-) Intérêts et amortissements standard	-601 974	0	-1 947 496	-1 950 133	-1 939 005	-1 938 078
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-6 369 913	-6 842 362	-28 758 315	-23 817 155	-23 889 542	-23 919 166
(+) Recettes des subventions cantonales	43 297 632	21 790 000	7 063 500	7 076 500	7 093 500	7 093 500
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 461 423 214	-1 251 072 900	-1 625 678 816	-1 681 309 989	-1 694 587 579	-1 670 187 579
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 411 887	3 000 000	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 421 083 608	-1 233 125 262	-1 647 373 631	-1 698 050 644	-1 711 383 621	-1 687 013 245
(+/-) Régularisations	1 727 697	402 202	1 713 398	41 700 442	39 709 772	54 190 853
Solde III (comptabilité financière)	-1 419 355 911	-1 232 723 060	-1 645 660 233	-1 656 350 202	-1 671 673 849	-1 632 822 392

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soins aigus somatiques	-2 924 472	-3 306 779	-3 933 452	-3 939 346	-3 950 440	-3 940 577
Réadaptation	-209 591	-166 191	-540 553	-543 193	-548 121	-549 315
Formation pratique et perfectionnement	-977 427	-1 081 587	-1 292 385	-1 296 175	-1 303 816	-1 306 403
Sauvetage	-480 360	-371 535	-374 602	-375 886	-378 232	-379 191
Psychiatrie	-462 962	-586 580	-885 545	-889 502	-896 911	-899 811
Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé (jusqu'au 31.12.2021)	-1 315 100	-1 329 690	0	0	0	0
Promotion de la santé (depuis le 1.1.2022)	0	0	-309 225	-310 782	-313 731	-314 862
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques (depuis le 1.1.2022)	0	0	-956 644	-960 220	-966 792	-969 437
Contrôle et sécurité des médicaments (depuis le 1.1.2022)	0	0	-1 252 510	-1 267 294	-1 267 313	-1 253 912
Maladies transmissibles et non transmissibles (depuis le 1.1.2022)	0	0	-16 914 151	-11 923 764	-11 929 858	-11 963 254
Gestion des catastrophes (depuis le 1.1.2022)	0	0	-937 712	-941 699	-950 096	-952 650
Autorisation et surveillance (depuis le 1.1.2022)	0	0	-1 361 535	-1 369 293	-1 384 232	-1 389 753

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Suite à la réorganisation de la DSSI, les groupes de produits et produits suivants, auparavant distincts, sont réunis:

- Santé publique (ancien solde II PIMF 2022: CHF 1 247,1 mio);
- Protection de la santé et service sanitaire (ancien solde II PIMF 2022: CHF 7,3 mio);
- Sécurité des médicaments et assurance-qualité (ancien solde II PIMF 2022: CHF 1,3 mio);
- Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques (ancien solde II PIMF 2022: CHF 391,5 mio);
- Le sous-produit Aide en cas d'addiction (élément du produit Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé) est déplacé dans le groupe de produits Intégration et action sociale (ancien solde II PIMF 2022: CHF 17,2 mio).

D'autres transferts de domaines d'activité sans incidence sur le budget sont pris en compte:

- charges de personnel et charges de biens et services (éléments du groupe de produits Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation, déduction faite du transfert dans le groupe de produits Intégration et action sociale, ancien solde I PIMF 2022: env. CHF 2,7 mio);
- suite à la réorganisation de la DSSI, transfert budgétaire interne à la Direction, vers le groupe de produits Intégration et action

sociale, de subventions à la clinique Bethesda de Tschugg (CHF -2,3 mio) et de prestations de conseil aux personnes âgées (env. CHF -7,8 mio).

Il a été procédé aux adaptations matérielles suivantes par rapport à la planification précédente:

- augmentation du budget pour la poursuite des mesures de lutte contre la pandémie (CHF 15 mio pour 2022, puis CHF 10 mio par année);
- actualisation de la planification pour les soins aigus somatiques, la réadaptation et la psychiatrie sur la base des tarifs en vigueur et des prévisions relatives au volume de prestations et à l'indice de casemix (surcoût allant de quelque CHF 16 mio en 2022 à CHF 23 mio en 2025);
- prise en compte de surplus de dépenses pour les soins dans le domaine du troisième âge et du long séjour en raison surtout de l'évolution démographique pour 2024 (CHF 3,8 mio) et 2025 (CHF 7 mio);
- augmentation du budget pour l'amortissement de la contribution de restructuration au Centre hospitalier Bienne SA (CHF 40 mio en 2023 et CHF 38 mio en 2024);
- augmentation du budget 2022 et du PIMF 2023 de CHF 1,4 mio pour l'extension à court terme des capacités ambulatoires en psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent afin de maîtriser la forte hausse de la demande liée à la pandémie de COVID-19;

- transfert du budget des écoles hospitalières de la DSSI à l'INC dans le cadre de la révision de la loi sur l'école obligatoire (CHF -3,5 mio par année);
- adaptation des mesures salariales analogue à celles en faveur du personnel cantonal pour les institutions de soins dans le do-

maine du troisième âge et du long séjour (0,4 % au lieu de 0,7 % en 2021 et 2022, 0,7 % en 2025) entraînant des dépenses inférieures de CHF 3,9 millions pour 2022 à 2024 et un surcoût de CHF 1,3 million pour 2025.

Priorités de développement

Les risques tarifaires n'ont cessé de diminuer au cours des dernières années. Alors que les négociations avaient dans un premier temps échoué, les partenaires sont pour la plupart parvenus à s'entendre. La majorité des tarifs convenus jusqu'à fin 2020 ainsi que quelques-uns de ceux prévus pour les années suivantes ont été examinés et approuvés, et sont par conséquent entrés en force. Il en va notamment ainsi des tarifs du secteur universitaire du groupe de l'Ile. Ne restent en suspens que les procédures de fixation des tarifs applicables depuis 2012 par deux assureurs-maladie (dont la part de marché représente environ 15 %). Un nouveau risque tarifaire résulte de l'introduction de la structure nationale ST Reha le 1^{er} janvier 2022 dans le domaine de la réadaptation. Ses conséquences financières ne peuvent pour l'instant pas être évaluées.

Le risque systémique lié aux tarifs qui ne couvrent pas les coûts est toujours présent.

Médecine préventive : poursuite ou mise en place de programmes de dépistage du cancer du sein et du cancer colorectal basés sur une méthode de qualité certifiée. Promotion des soins médicaux ambulatoires de base et d'urgence, en particulier dans les régions périphériques rurales.

Mise en œuvre de la loi fédérale du 18 décembre 1998 sur la procréation médicalement assistée (LPMA; RS 810.11) et de la loi fé-

dérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10).

Gestion des catastrophes : amélioration de l'intégration des institutions de la santé dans la planification; préparation des événements particuliers et des situations extraordinaires ayant des incidences sur la santé de la population.

Evaluation et adaptation des stratégies de préparation et de gestion des crises sur la base des enseignements tirés de la pandémie de coronavirus.

Le retraitement des dispositifs médicaux par les cabinets médicaux et dentaires va faire l'objet d'un programme de contrôle. La formation et la sensibilisation des personnes et entreprises autorisées seront renforcées. Des inspections seront effectuées dans le cadre de la convention conclue entre les cantons de Berne et de Soleure, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2020, qui règlemente la réalisation de contrôles d'exploitation et la fourniture de prestations pharmaceutiques par le premier en faveur du second.

Le canton de Berne a poursuivi le réexamen de la rémunération des prestations ambulatoires et résidentielles fournies aux personnes âgées ou malades (financement résiduel des soins). L'objectif consiste à éliminer les incitations indésirables, à accroître la transparence des coûts et à améliorer l'économicité le cas échéant.

Chances et risques

Le canton n'est pas en mesure de piloter le volume des prestations vu la législation en vigueur et d'autres facteurs sur lesquels il n'a aucune prise tels que l'augmentation du volume des prestations, la démographie, les nouvelles thérapies et les effets à long terme de la pandémie de COVID-19. Etant donné le gros volume du groupe de produits, des divergences proportionnellement minimales peuvent déjà se traduire par des écarts se chiffrant en millions, voire en dizaines de millions de francs.

La gestion et l'évaluation de la pandémie de coronavirus continuent de mobiliser une grande partie des ressources de l'Office de la santé et risquent d'empêcher ce dernier d'accomplir ses tâches usuelles dans les délais et avec le niveau de qualité voulu.

Plusieurs lois fédérales révisées ou nouvelles (Loi fédérale du 23 juin 2006 sur les professions médicales universitaires [Loi sur les professions médicales, LPMéd; RS 811.11], Loi fédérale du 18 mars 2011 sur les professions relevant du domaine de la psychologie [Loi sur les professions de la psychologie, LPsy; RS 935.81], Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé [LPSan; RS 811.21], LPMA) ainsi que la révision de la LAMal concernant la régulation de l'admission à pratiquer à la charge de l'assurance-maladie entraînent un surcoût de travail au sein du Service du médecin cantonal (autorisations et surveillance). La numérisation en cours mobilise certes à moyen terme des ressources supplémentaires,

mais permettra à l'avenir d'optimiser les processus et de se consacrer à d'autres tâches.

Le retraitement des dispositifs médicaux risque de ne pas pouvoir être contrôlé de manière aussi approfondie que souhaité, faute des ressources en finances et en personnel requises. Le Laboratoire de contrôle pharmaceutique du Service pharmaceutique cantonal (SPHC) va devoir déménager à moyen terme.

Dans le domaine du troisième âge, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique (hausse des naissances d'une part, du nombre de personnes âgées et très âgées d'autre part) ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements.

Le besoin en personnel, et en particulier en personnel infirmier diplômé, qui est en hausse et reste parfois difficile à couvrir, constitue également un risque guère chiffrable. Les ressources doivent donc être affectées de manière ciblée. Pour limiter le risque de pénurie, il convient d'une part de contrôler compétences et exigences, et d'autre part de promouvoir des nouveaux profils professionnels. Il faut également prendre des mesures en faveur du corps médical. La réalisation de la motion 249/2014 Mühlheim « Deux poids et deux

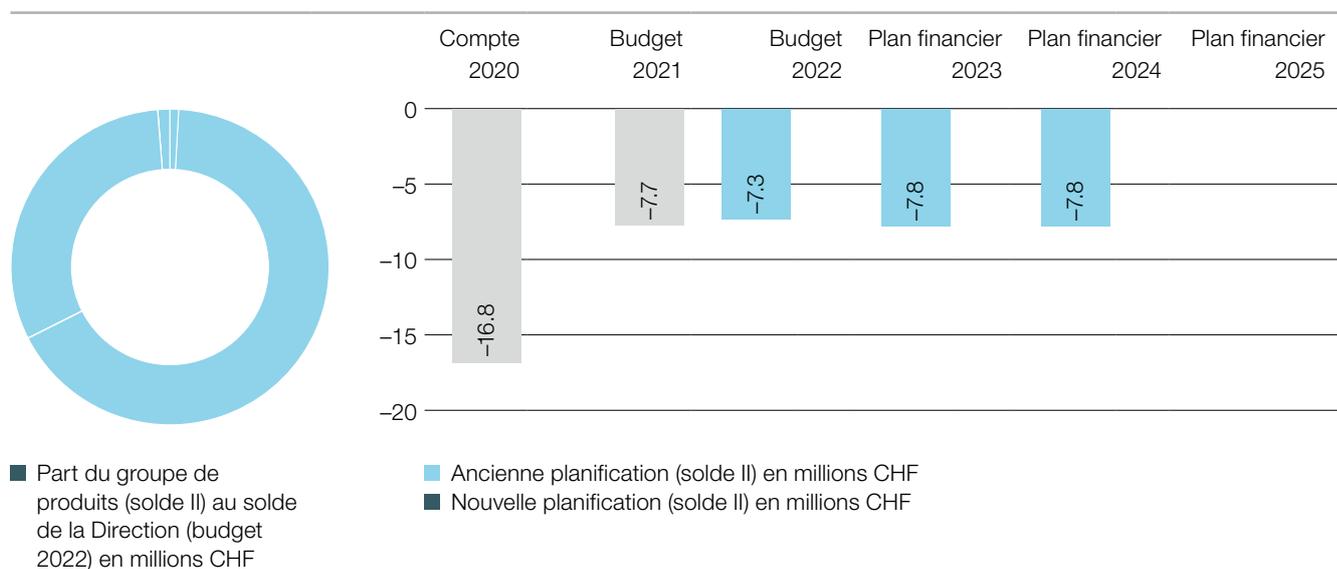
mesures dans la formation postgrade des médecins» vise à proposer davantage de postes de formation aux médecins-assistant-e-s dans le canton de Berne. Les établissements qui ne remplissent pas leur obligation de formation s'acquittent d'un versement compensatoire pouvant être affecté à la promotion des disciplines

dans lesquelles l'offre est insuffisante. Il est ainsi possible d'encourager la médecine de premier recours par des mesures complémentaires au programme d'assistantat en cabinet, qui sera poursuivi.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de sorties des patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne	144 775	136 122	stabilité
Casemix; somme des sorties de patients bernois hospitalisés dans un établissement répertorié du canton de Berne, pondérées en fonction du degré de gravité selon SwissDRG (Swiss Diagnosis Related Groups)	153 121	146 481	stabilité
Nombre de journées de soins hospitalières facturées et fournies aux patients bernois dans un établissement répertorié du canton et à la Clinique Bernoise Montana (prestations de réadaptation)	178 676	175 377	augmentation
Prestations de formation pratique en semaines fournies par les institutions de tous les secteurs de soins pour l'ensemble des professions de la santé non universitaires selon l'obligation de formation	138 303	138 618	stabilité
Nombre d'interventions de sauvetage	48 733	52 985	augmentation
Proportion d'interventions dans un délai de 30 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	99	97	stabilité
Proportion d'interventions dans un délai de 15 minutes (laps de temps entre l'alarme et l'arrivée de l'équipe de sauvetage sur les lieux), comparée au Nombre total de sauvetages (%)	82	75	diminution
Nombre de médecins en formation postgrade dans les établissements accrédités des hôpitaux bernois (en équivalent plein temps; selon contrat de prestations)	1 321	1 321	augmentation
Nombre de journées de soins hospitalières (psychiatrie)	323 281	337 289	stabilité
Nombre de journées de soins ambulatoires (psychiatrie)	267 366	169 741	augmentation
Nombre de places autorisées dans les institutions de long séjour (EMS) du canton de Berne	14 311	14 378	Stabilité
Nombre de pensionnaires dans les EMS du canton de Berne	13 239	13 221	Stabilité
Nombre de bénéficiaires de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne (valeur année X-1)	42 420	44 552	augmentation
Degré de soins moyen des personnes en EMS du canton de Berne (minimum 0, maximum 12)	5.9	5.9	Stabilité
Nombre de personnes participant à un programme cantonal de substitution (en cas de dépendance aux opioïdes, p. ex. programme de méthadone)	2 513	2 629	Stabilité
Nombre de garanties de prise en charge des frais et factures selon l'art. 41, al. 3 LAMal	3 157	2 153	stabilité
Lutte contre les maladies transmissibles: nombre de déclarations et d'enquêtes épidémiologiques (p. ex. tuberculose, méningite, rougeole)	5 135	60 371	augmentation
Nombre d'établissements (pharmacies publiques, pharmacies d'hôpitaux, pharmacies privées de cabinets médicaux ou d'institutions de la santé, drogueries, centres de stockage du sang, institutions bénéficiant d'une autorisation de remettre des stupéfiants)	637	647	stabilité
Nombre d'inspections des établissements autorisés (voir ci-dessus)	224	171	stabilité
Nombre d'analyses de laboratoire	1 192	783	stabilité
Élimination des stupéfiants périmés (kg)	7 310	3 820	fluctuation
Nombre de procédures de surveillance	46	39	stabilité
Nombre d'autorisations de pratiquer délivrées en médecine, optique et psychologie	652	728	augmentation
Nombre d'autorisations d'exercer la profession délivrées (pharmacie, droguerie, y compris suppléance)	119	647	stabilité

5.7.3 Protection de la santé et service sanitaire (valable jusqu'au 31.12.2021)



Description

Protection de la santé de la population grâce à la réglementation des professions de la santé du ressort du médecin cantonal, des traitements de substitution, de la lutte contre les maladies transmissibles, de l'information du service médical scolaire et de la prise

en charge des traitements hospitaliers nécessaires dans des établissements extracantonaux conformément aux dispositions de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10)

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	4 087 181	2 106 000	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-5 441 869	-1 993 933	0	0	0	0
(-) Coûts matériels	-11 948 149	-2 599 000	0	0	0	0
(-) Intérêts et amortissements standard	-20 393	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-13 323 229	-2 486 933	0	0	0	0
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-3 466 369	-5 257 505	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-16 789 598	-7 744 438	0	0	0	0
(+)/(-) Régularisations	8 682	2 021	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-16 780 916	-7 742 417	0	0	0	0

Solde I budget global produits

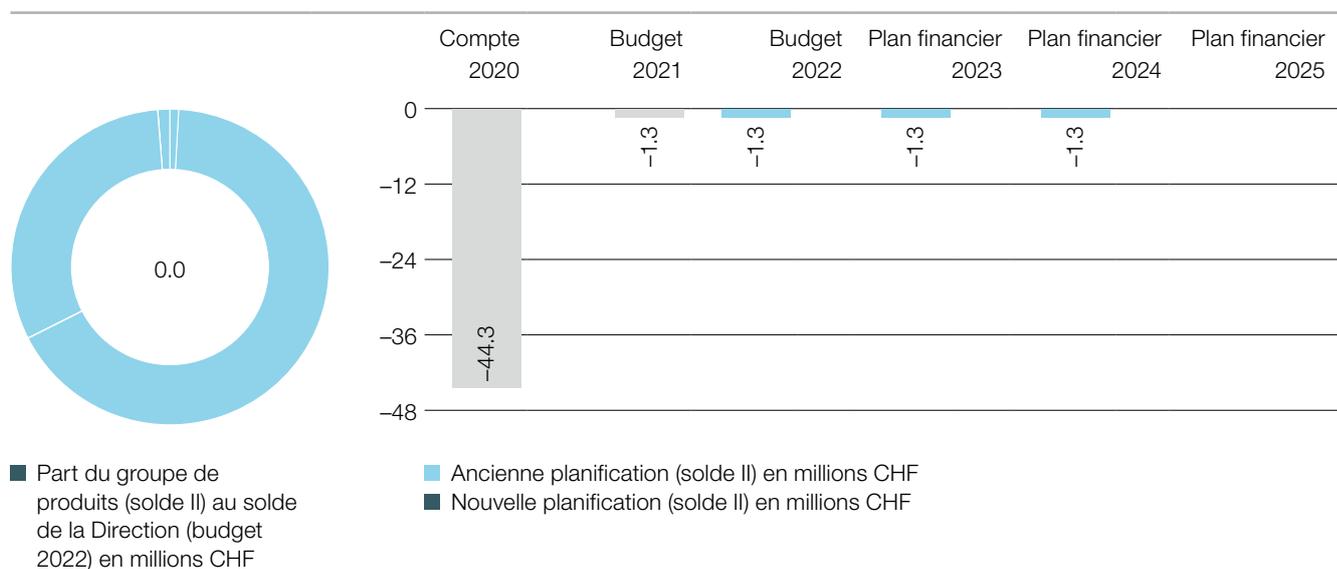
en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Maladies transmissibles et médecine préventive (jusqu'au 31.12.2021)	-10 463 703	-1 082 379	0	0	0	0
Autorisations (jusqu'au 31.12.2021)	-2 255 458	-801 374	0	0	0	0
Garantie de participation aux frais selon LAMAL art. 41 al. 3 (jusqu'au 31.12.2021)	-6 630	-242 045	0	0	0	0
Gestion des catastrophes (jusqu'au 31.12.2021)	-597 438	-361 135	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le cadre de la réorganisation de la DSSI, les tâches relevant du groupe de produits Protection de la santé et service sanitaire sont transférées dans le groupe de produit Santé publique.

5.7.4 Sécurité des médicaments/Assurance-qualité (valable jusqu'au 31.12.2021)



Description

Surveillance de la sécurité et de la qualité lors de la fabrication des médicaments, de leur distribution et de leur examen clinique

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	4 481 727	1 113 000	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-2 038 341	-1 990 977	0	0	0	0
(-) Coûts matériels	-46 621 609	-334 100	0	0	0	0
(-) Intérêts et amortissements standard	-44 648	-43 306	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-44 222 870	-1 255 383	0	0	0	0
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-76 982	-30 000	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-44 299 852	-1 285 383	0	0	0	0
(+)/(-) Régularisations	12 150	29 524	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-44 287 702	-1 255 859	0	0	0	0

Solde I budget global produits

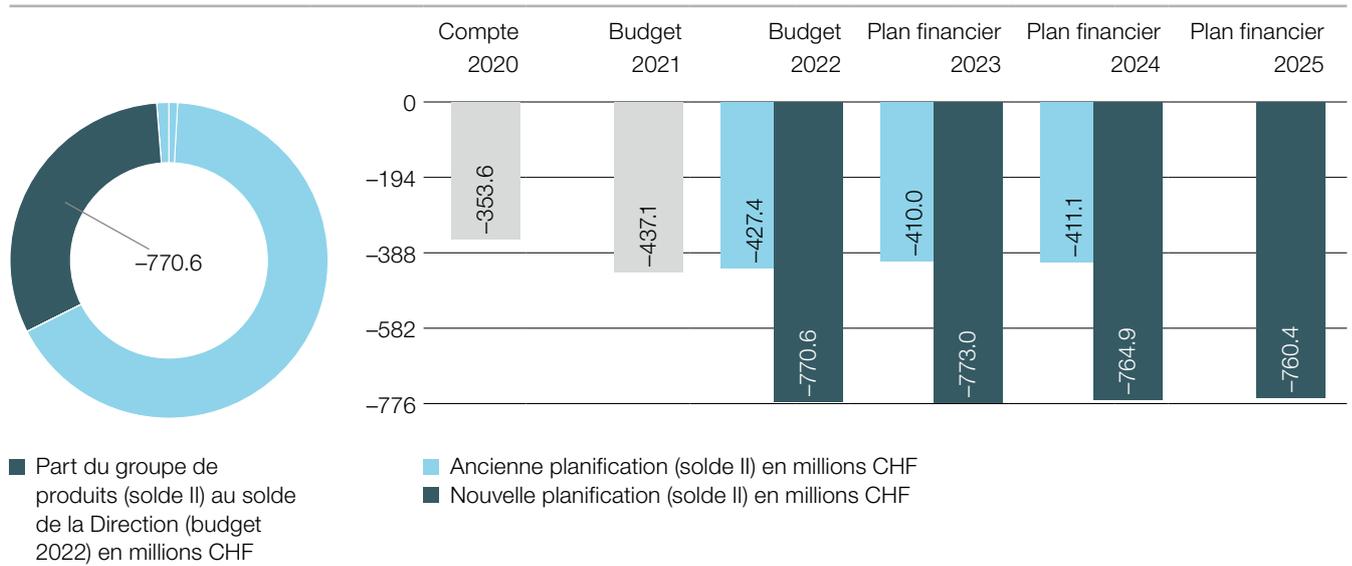
en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Contrôle des médicaments (jusqu'au 31.12.2021)	-43 909 966	-814 324	0	0	0	0
Contrôle des essais cliniques sur l'être humain (jusqu'au 31.12.2021)	-299 571	-399 879	0	0	0	0
Surveillance des professions phar- maceutiques (jusqu'au 31.12.2021)	-13 334	-41 179	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le cadre de la réorganisation de la DSSI, les tâches relevant du groupe de produits Sécurité des médicaments et assurance-qualité sont transférées dans le groupe de produit Santé publique.

5.7.5 Intégration et action sociale



Description

Action sociale:

Quelque 50 000 personnes dans le besoin bénéficient dans le canton de Berne de prestations matérielles et immatérielles visant à assurer le minimum vital (aide sociale au sens strict).

Des structures d'accueil extrafamiliales (crèches et parents de jour) sont mises à la disposition des familles, monoparentales en particulier, pour leur permettre de subvenir à leurs besoins et de concilier famille et profession. Il s'agit aussi de favoriser l'intégration sociale et de garantir l'égalité des chances.

L'animation de jeunesse comprend des prestations socioculturelles professionnelles destinées aux enfants et aux adolescents de 6 à 20 ans.

Les centres de puériculture fournissent des prestations de conseil professionnel aux parents et aux répondants d'enfants jusqu'à 5 ans révolus.

Les personnes qui en ont besoin bénéficient de prestations d'insertion sociale spécifiques telles que l'aide aux victimes d'infractions (p. ex. frais de psychothérapie, honoraires d'avocat, indemnisation et réparation morale), les maisons d'accueil pour femmes, l'hébergement d'urgence, la consultation familiale et conjugale ou celle sur le désendettement.

Intégration sociale:

Les personnes sans emploi non assurées tributaires de l'aide sociale (p. ex. chômeurs de longue durée, indépendants, adolescents et jeunes adultes) peuvent participer à des mesures d'insertion sociale et professionnelle (programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale [POIAS]).

Le Programme d'intégration cantonal (PIC) favorise l'encouragement spécifique de l'intégration de la population migrante.

Domaine de l'asile et des réfugiés:

L'aide sociale aux personnes requérantes d'asile, réfugiées ou admises à titre provisoire, leur hébergement et leur intégration sont assurés dans le cadre des prescriptions légales et contractuelles.

Institutions sociales et assistance:

Des prestations de prise en charge, de soins et de conseils sont proposés aux adultes en situation de handicap en mode ambulatoire et résidentiel. Pour les enfants d'âge préscolaire, des mesures thérapeutiques et d'encouragement sont prévues en concertation avec la famille.

Un soutien adapté est fourni aux personnes présentant une addiction ou un risque d'addiction.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	519 084	0	15 000	15 000	15 000	15 000
(-) Frais de personnel	-6 930 852	-7 206 217	-10 574 920	-10 661 299	-10 736 475	-10 815 932
(-) Coûts matériels	-639 885	-1 227 500	-1 974 800	-2 479 800	-2 804 800	-2 804 800
(-) Intérêts et amortissements standard	-35 773	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-7 087 427	-8 433 718	-12 534 721	-13 126 099	-13 526 275	-13 605 733
(+) Recettes des subventions cantonales	163 015 856	173 570 735	191 681 606	175 592 894	167 148 463	167 614 228
(-) Coûts des subventions cantonales	-509 571 443	-602 216 725	-952 766 582	-938 509 894	-921 509 833	-917 391 288
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	3 000 000	3 000 000	3 000 000	3 000 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-353 643 014	-437 079 708	-770 619 697	-773 043 099	-764 887 645	-760 382 793
(+)/(-) Régularisations	-959 138	-1 736 217	-3 272 941	-1 508 347	-1 508 347	-1 508 347
Solde III (comptabilité financière)	-354 602 152	-438 815 925	-773 892 638	-774 551 445	-766 395 992	-761 891 139

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Intégration	-3 708 265	-1 778 451	-2 086 092	-2 184 225	-2 250 726	-2 264 134
Action sociale	-3 379 161	-3 856 222	-4 298 991	-4 504 462	-4 643 346	-4 670 606
Asile	0	-2 799 045	-3 060 734	-3 210 553	-3 311 728	-3 331 251
Institutions sociales et assistance (depuis le 1.1.2022)	0	0	-3 088 904	-3 226 859	-3 320 475	-3 339 742

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Suite à la réorganisation de la DSSI, les groupes de produits et produits suivants, auparavant distincts, sont réunis:

- Intégration et action sociale (ancien solde II PIMF 2022: CHF 429 mio après compensation des charges de l'aide sociale [CCAS], soit part du canton);
- Aide aux adultes en situation de handicap (ancien solde II PIMF 2022: CHF 318,3 mio);
- Aide aux enfants et aux adolescents (ancien solde II PIMF 2022: CHF 7,2 mio; seul demeure cependant le domaine préscolaire et postscolaire, le solde étant transféré à la DIJ ou à l'INC selon les nouvelles bases légales);
- part des communes aux déficits des trois foyers scolaires cantonaux dans le cadre de la CCAS (env. CHF -15 mio);
- intégration dans le présent groupe du sous-produit Aide en cas d'addiction (élément du produit Aide aux personnes dépendantes et promotion de la santé; ancien solde II PIMF 2022: CHF 16,5 mio après CCAS).

D'autres transferts de domaines d'activité sans incidence sur le budget sont pris en compte:

- charges de personnel et charges de biens et services (éléments des groupes de produits Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation et Santé publique: env. CHF 3,3 mio);
- suite à la réorganisation de la DSSI, transfert budgétaire interne à la Direction, vers le présent groupe, de subventions à la clinique Bethesda de Tschugg (CHF 2,3 mio) et de prestations de conseil aux personnes âgées (env. CHF 7,8 mio).

Il a été procédé aux adaptations matérielles suivantes par rapport à la planification précédente:

- Dans le domaine de l'aide sociale matérielle, la crise du coronavirus se traduira par des surcoûts estimés à CHF 16,7 millions pour 2022, CHF 18,6 millions pour 2023 et CHF 8 millions pour 2024 (après CCAS). Ces montants se fondent sur l'hypothèse d'un taux de chômage cantonal 2021 de 2,8 pour cent, en hausse, fondé sur un taux suisse de 3,4 pour cent. Vu l'effet retard sur le taux d'aide sociale, il faut partir du principe que ce dernier augmentera à 4,8 pour cent en 2022 et se stabilisera ensuite pour diminuer légèrement à 4,6 pour cent en 2023. Des surplus de dépenses résulteront du nombre plus élevé de personnes devant potentiellement recourir à des prestations d'aide sociale en raison de la pandémie de COVID-19. Les calculs et

prévisions restent impossibles concernant de nombreux facteurs (impact différé du chômage, efficacité et durabilité des mesures de la Confédération, recul du taux de sortie de l'aide sociale, etc.).

- Au vu de l'évolution du nombre de cas, il a également fallu augmenter les frais de traitement du personnel des services sociaux de CHF 2,4 millions pour 2022, CHF 2,7 millions pour 2023 et CHF 1,1 million pour 2024 (après CCAS).

Selon leur statut, les personnes admises à titre provisoire ou réfugiées (AP/R) dans le besoin passent de la compétence du canton à celle des communes au bout de respectivement sept ou cinq ans (après quoi la Confédération ne verse plus de contribution). Sur la base d'une modélisation et d'un calcul des coûts actualisés se fondant sur un recul du nombre de personnes sous la responsabilité cantonale, la planification prévoit une réduction de CHF 1,9 million pour 2022, puis CHF 0,3 et 2 millions (après CCAS) pour les années suivantes.

Les transferts suivants (après CCAS) de la DSSI à l'INC et à la DIJ, sans incidence sur le budget global, sont pris en compte dans le cadre de la mise en œuvre de la révision de la loi sur l'école obligatoire et du projet de prestations particulières d'encouragement et de protection (placements d'un commun accord par les services sociaux et mesures ambulatoires) :

Priorités de développement

L'aide sociale individuelle apporte aux personnes dans le besoin du canton de Berne des prestations de soutien matérielles et immatérielles, qui sont à fournir selon des principes uniformes et de la manière la plus efficace possible.

Le projet NA-BE visait à mettre en œuvre dans le canton de Berne la réorganisation de l'asile au niveau fédéral. L'élaboration d'une stratégie globale adaptée au nouveau contexte du domaine de l'asile et des réfugiés doit simplifier les processus et améliorer le taux d'insertion professionnelle.

Chances et risques

Dans l'aide sociale, des surcoûts considérables peuvent découler du recul de la conjoncture attendu suite à la pandémie de COVID-19, de la suppression de prestations dans le dispositif en amont (assurance-invalidité et assurance-chômage surtout), de changements structurels et de l'augmentation du nombre d'AP/R. L'ampleur de ces dépenses éventuelles et leurs incidences ne peuvent cependant guère être pronostiquées.

Il y a lieu de craindre que l'actuelle pandémie de coronavirus va conduire à des pertes d'emploi et, avec un effet retard d'un à deux ans, à une augmentation du taux d'aide sociale.

Depuis 2017, la rétribution des frais de traitement du personnel des services sociaux est liée aux prestations. Depuis le 1^{er} avril 2019, les communes peuvent introduire des bons de garde pour l'accueil extrafamilial. Ces deux changements de système offrent des opportunités, mais présentent aussi des risques en ce qui concerne l'évolution des coûts.

- CHF 10,8 millions par an de l'aide matérielle à la DIJ pour les placements librement consentis;
- CHF 4 millions par an de l'aide matérielle à l'INC pour le placement d'élèves en foyer par les services sociaux;
- CHF 0,7 million (2022) puis CHF 1,6 million par an pour les places en modules d'école à journée continue à la DIJ ou à l'INC;

Des moyens supplémentaires sont réservés à l'introduction du forfait d'infrastructure dans le domaine du handicap (avant tout, transfert du compte des investissements au compte de résultats; CHF 3,7 mio en 2023, CHF 3,9 mio depuis 2024).

Vu l'évolution démographique, le domaine du handicap verra une augmentation des fonds qui lui sont dédiés: CHF 0,8 million en 2023, CHF 3 millions en 2024 et CHF 5,1 millions en 2025.

Les mesures salariales analogues à celles en faveur du personnel cantonal (0,4 % au lieu de 0,7 % en 2021 et 2022, 0,7 % en 2025) entraînent des dépenses inférieures de CHF 2 millions pour 2022 à 2024 et un surcoût de CHF 0,5 million pour 2025 dans ce groupe de produits.

Les recettes plus élevées enregistrées par les trois unités administratives assimilées en vertu des nouvelles bases légales (tarifs couvrant les coûts complets) réduisent la part des communes à la CCAS de quelque CHF 4,5 millions par année.

Pour ce qui est des adultes en situation de handicap, la priorité est de nouveau mise sur la réalisation du plan stratégique du canton de Berne. Les travaux mettront l'accent sur l'utilisation concrète du nouvel instrument d'évaluation IHP (plan d'aide individuel) et sur la planification de son introduction. Cet instrument doit permettre de définir les besoins globaux d'une personne liés à son handicap dans les secteurs aussi bien résidentiel qu'ambulatoire. Il s'agit de détailler les modalités de pilotage du nouveau système de financement.

Dans le domaine du handicap, le nombre de personnes nécessitant une prise en charge et des soins s'accroît, de sorte que les besoins et les coûts continueront d'augmenter ces prochaines années. Les raisons principales sont l'évolution démographique (hausse des naissances) ainsi que les progrès scientifiques et techniques dans le diagnostic et les traitements. Les coûts induits ne peuvent être évalués que grossièrement.

La mise en œuvre du plan stratégique en faveur des adultes handicapés montre que le respect du principe de neutralité des coûts exigé par le Grand Conseil nécessite des mesures de pilotage plus efficaces. Ces dernières sont concrétisées dans le projet de LPHand, qui doit encore être soumis au Grand Conseil et, partant, validé au niveau politique.

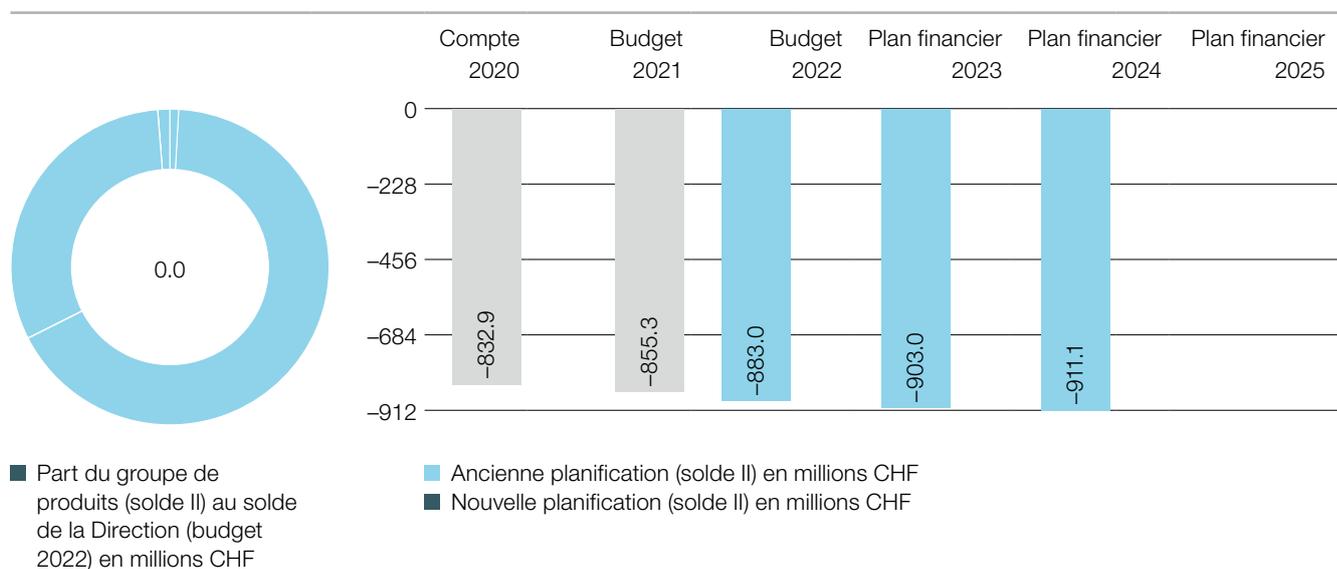
La décision d'opter pour l'instrument d'évaluation IHP se révèle d'ores et déjà judicieuse. En effet, étant donné que cet outil est utilisé depuis plusieurs années en Allemagne ainsi que dans d'autres cantons, les expériences effectuées par d'autres utilisateurs

peuvent être mises à profit dans le cadre des travaux de mise en œuvre.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de bénéficiaires de l'aide sociale individuelle (population totale 1 005 000)	44 900	44 500	fluctuation
Taux d'aide sociale (pourcentage de bénéficiaires par rapport à la population totale ; %)	4.4	4.3	fluctuation
Nombre de places d'accueil extrafamilial subventionnées par le canton dans les garderies	4 050	4 300	augmentation
Nombre de places des programmes d'occupation et d'insertion proposés dans le cadre de l'aide sociale	1 000	1 200	stabilité
Nombre de personnes du domaine de l'asile ayant obtenu le droit de séjour et relevant de la compétence du canton (requérant-e-s d'asile, réfugié-e-s < 5 ans et personnes admises à titre provisoire < 7 ans)	9 693	8 188	diminution
Nouveaux requérants d'asile au canton de Bern	1 211	739	diminution
Nombre de places autorisées dans les institutions pour adultes handicapés du canton de Berne	4 169	4 304	augmentation
Nombre d'adultes handicapés dans les homes, centres de jour et ateliers (domiciliés dans le canton de Berne ; valeur année X-1)	7 314	7 485	augmentation
Nombre de places de thérapie pour toxicomanes (thérapie résidentielle, foyer)	285	279	stabilité

5.7.6 Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation (valable jusqu'au 31.12.2021)



Description

Les personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation bénéficient d'une aide correspondante. Celle-ci est planifiée selon les besoins et cofinancée par le canton en fonction

de ses possibilités financières. Les prestations sont reconnues, autorisées et contrôlées dans le cadre de la surveillance cantonale.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	3 342 926	2 117 500	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-36 734 043	-39 604 094	0	0	0	0
(-) Coûts matériels	-8 251 033	-9 573 033	0	0	0	0
(-) Intérêts et amortissements standard	-139 342	-222 556	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-41 781 492	-47 282 183	0	0	0	0
(+) Recettes des subventions cantonales	158 124 984	157 195 001	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-949 300 802	-965 184 223	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 705	17 500	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-832 944 604	-855 253 905	0	0	0	0
(+/-) Régularisations	1 615 123	6 332 451	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-831 329 481	-848 921 454	0	0	0	0

Solde I budget global produits

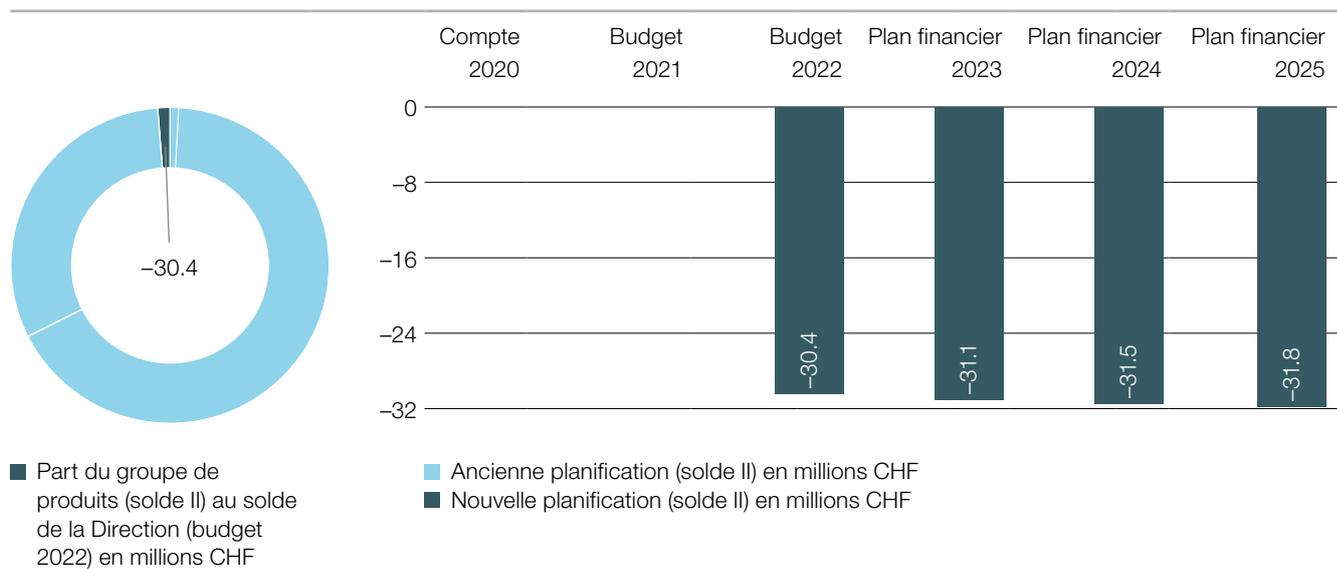
en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Aide aux enfants et aux adolescents (jusqu'au 31.12.2021)	-38 156 612	-42 948 040	0	0	0	0
Aide aux personnes âgées et aux malades chroniques (jusqu'au 31.12.2021)	-1 272 935	-2 081 135	0	0	0	0
Aide aux adultes handicapés (jusqu'au 31.12.2021)	-2 351 945	-2 253 008	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le cadre de la réorganisation de la DSSI, les tâches relevant du groupe de produits Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation sont transférées dans les groupes de produits Intégration et action sociale et Santé publique.

5.7.7 Unités administratives assimilées



Description

Des prestations pour les enfants et adolescents sont proposées dans les trois unités administratives assimilées. Elles comprennent : enseignement, encadrement, stimulation et mesures thérapeutiques. Pour les enfants d'âge préscolaire, des mesures thérapeu-

tiques et d'encouragement sont prévues en concertation avec la famille.

L'offre est planifiée en fonction des besoins et des ressources financières du canton, qui la cofinance.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	0	0	1 935 480	1 942 890	1 950 300	1 950 300
(-) Frais de personnel	0	0	-34 693 966	-35 338 267	-35 678 922	-36 065 608
(-) Coûts matériels	0	0	-9 524 688	-9 520 889	-9 531 691	-9 511 691
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	-233 370	-259 822	-293 047	-291 280
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	0	0	-42 516 545	-43 176 088	-43 553 360	-43 918 279
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	12 071 500	12 071 500	12 071 500	12 071 500
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	17 500	17 500	17 500	17 500
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	0	0	-30 427 545	-31 087 088	-31 464 360	-31 829 279
(+)/(-) Régularisations	0	0	22 698	29 362	32 757	29 548
Solde III (comptabilité financière)	0	0	-30 404 846	-31 057 726	-31 431 603	-31 799 731

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee	0	0	-24 018 826	-24 622 059	-24 929 408	-25 235 457
Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz	0	0	-12 035 817	-12 103 778	-12 156 742	-12 223 848
Foyer scolaire du Château de Cerlier	0	0	-6 461 901	-6 450 251	-6 467 210	-6 458 973

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Ce nouveau groupe de produits comprend les coûts pris en charge pour les trois institutions cantonales suivantes:

- Centre pédagogique de logopédie et d'entraînement auditif de Münchenbuchsee (CPLEAM),
- Foyer scolaire du Château de Cerlier (FSCC),
- Centre de pédagogie spécialisée Landorf Köniz – Schlössli Kehrsatz (CPSKK).

Ces unités faisaient auparavant partie du groupe de produits Aide aux personnes ayant des besoins particuliers de soins, d'assistance ou de formation (produit Aide aux enfants et aux adolescents).

Il convient en particulier de mentionner les changements suivants par rapport à la dernière planification:

A partir du 1^{er} janvier 2022, les trois institutions seront financées en vertu de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP). Sur la base de ces nouveaux mécanismes de financement, elles ont adapté leur offre compte tenu de la demande (ouverture de classes, p. ex.).

Il en résulte d'une part des recettes supplémentaires d'environ CHF 11 millions (en grande partie sans incidence sur le budget global du canton, des surcoûts correspondants touchant l'Office des mineurs), d'autre part des surplus de dépenses de l'ordre de CHF 1,8 à 2,5 millions, principalement en raison de l'adaptation de l'offre et en particulier de la création de classes pour répondre à la demande.

Tant les recettes que les dépenses additionnelles concernent aussi les communes, qui y participent pour moitié dans le cadre de la compensation des charges (effet sur le groupe de produits Intégration et action sociale).

Priorités de développement

Les institutions se préparent à adapter leur organisation et leur offre de prestations aux nouvelles conditions générales découlant de la LPEP et de la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO; RSB 432.210).

Il est prévu de les transférer financièrement aux nouvelles Directions compétentes lors du prochain cycle de planification, soit à partir de 2023 (CPLEAM à l'INC, FSCC et CPSKK à la DIJ). Dans la planification actuelle, elles sont encore rattachées à la DSSI pour les quatre exercices.

Chances et risques

Le défi majeur qui attend les trois institutions en 2022 consistera à s'adapter aux nouvelles conditions générales.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de places autorisées	437	444	augmentation

5.8 Préfinancements

5.8.1 Fonds d'investissements hospitaliers

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-1 488 060	-237 971	-54 000	-41 000	-50 000	-57 210 505
Modification		84.0%	77.3%	24.1%	-22.0%	-114 321.0%
Revenus	1 488 060	237 971	54 000	41 000	50 000	57 210 505
Modification		-84.0%	-77.3%	-24.1%	22.0%	114 321.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 963	-15 000	-15 000	-15 000	-15 000	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-1 103 727	-169 971	0	0	0	0
39 Imputations internes	-382 370	-53 000	-39 000	-26 000	-35 000	-57 210 505
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	1 160 534	237 971	54 000	41 000	50 000	57 210 505
49 Imputations internes	327 525	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-1 200 000	-169 971	0	0	0	0
Modification		85.8%	100.0%			
Recettes	96 273	0	0	0	0	0
Modification		-100.0%				
Solde	-1 103 727	-169 971	0	0	0	0
Modification		84.6%	100.0%			
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-1 200 000	-169 971	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	96 273	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	193 651 107	192 490 572	192 252 601	192 198 601	192 157 601	192 107 601
Etat du patrimoine au 31.12.	192 490 572	192 252 601	192 198 601	192 157 601	192 107 601	134 897 096
Variation du patrimoine	-1 160 535	-237 971	-54 000	-41 000	-50 000	-57 210 505

Commentaire

Suite à la modification de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal; RS 832.10) au 1^{er} janvier 2012, tous les traitements hospitaliers fournis par les établissements répertoriés sont désormais rémunérés par des forfaits liés aux prestations. Le Fonds d'investissements hospitaliers ne finance plus aucun nouveau projet depuis l'introduction de ce régime. Par conséquent, les

estimations du plan valent uniquement pour les affaires approuvées avant le 31 décembre 2011.

Les versements prévus pour les 13 objets qui ne sont pas encore achevés au 1^{er} janvier 2021 se fondent sur la planification de l'exécution, ce qui concerne en particulier la rénovation complète du

Centre hospitalier Bienne SA. La plupart des autres projets se trouvent dans la phase de clôture et de décompte, les travaux étant terminés.

Comme le Fonds finance encore uniquement des projets approuvés avant 2012, sa dotation se réduit progressivement.

5.9 Financements spéciaux

5.9.1 Fonds de lutte contre la toxicomanie

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-5 575 349	-6 167 100				
Modification		10.6%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	5 575 349	6 167 100				
Modification		10.6%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-13 340	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-5 515 709	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000	-6 000 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-46 300	-67 100	-67 100	-67 100	-67 100	-67 100
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 354 858	622 100	622 100	622 100	622 100	622 100
46 Revenus de transfert	4 220 491	5 545 000	5 545 000	5 545 000	5 545 000	5 545 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	4 484 815	3 129 958	2 507 858	1 885 758	1 263 658	641 558
Etat du patrimoine au 31.12.	3 129 958	2 507 858	1 885 758	1 263 658	641 558	19 458
Variation du patrimoine	-1 354 858	-622 100	-622 100	-622 100	-622 100	-622 100

Commentaire

Le Fonds de lutte contre la toxicomanie sert à financer les mesures de prévention et de traitement des dépendances (liées ou non à une substance) ainsi que des mesures générales – non médicales – de promotion de la santé.

– part allouée au canton de Berne sur les recettes nettes de la Régie fédérale des alcools (dîme de l'alcool) selon l'article 44, alinéa 2 de la loi fédérale du 21 juin 1932 sur l'alcool (LAlc; RS 680)

Le Fonds est alimenté par les sources suivantes:

- taxe sur la dépendance au jeu selon l'article 18 de la Convention intercantonale du 7 janvier 2005 sur la surveillance, l'autorisation et la répartition du bénéfice de loteries et paris exploités sur le plan intercantonal ou sur l'ensemble de la Suisse (CILP)
- redevance d'alcool selon l'article 41, alinéa 1 de la loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration (LHR ; RSB 935.11)
- part de l'impôt fédéral sur les maisons de jeux selon l'article 24a, alinéa 5 de la loi du 4 novembre 1992 sur le commerce et l'industrie (LCI ; RSB 930.1)
- redevance selon l'article 19k, alinéa 3 de l'ordonnance du 20 décembre 1995 sur les appareils de jeu (OAJ ; RSB 935.551)

Le plan des dépenses comprend, d'une part, la poursuite des programmes ambulatoires de durée indéterminée dans les secteurs de la consultation, de la thérapie, de la prévention et de la réduction des risques (Croix-Bleue, centres d'accueil et de contact de Berne et de Bienne) et, d'autre part, des projets de durée déterminée, notamment dans les secteurs de la promotion de la santé, du développement de la petite enfance et de la prévention dans le domaine des soins.

Les recettes du Fonds ont diminué davantage que prévu en 2020 en raison de l'exemption des contribuables de la taxe sur l'alcool à la suite de la pandémie de coronavirus (art. 8b de l'ordonnance du 20 mars 2020 sur les mesures urgentes destinées à maîtriser la crise du coronavirus [OCCV ; RSB 101.2]).

6 Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ)

6.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien de la direction	-2.7		0.0
Relations entre l'Etat et les Eglises	-73.9		0.0
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.8		0.1
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-31.7		0.0
Organisation du territoire et affaires communales	-20.0		1.7
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse (valable jusqu'au 31.12.2021)	0.0		0.0
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	-119.8		58.7
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-10.6		9.6
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-1 457.2		840.9
Préfectures	-23.9		11.2
Poursuites et faillites	-42.7		55.9
Tenue du registre foncier	-16.3		105.8
Registre du commerce	-3.6		4.0
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-176.1		28.9
Informations géographique	-11.9		2.7

6.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien de la direction	-2.4	-3.0	-2.7	-2.9	-3.2	-3.3
Relations entre l'Etat et les Eglises	-73.8	-74.0	-73.9	-73.9	-73.9	-73.9
Justice administrative interne à l'administration et prestations juridiques	-1.6	-1.8	-1.8	-1.7	-1.7	-1.6
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-24.3	-34.9	-31.7	-32.4	-32.3	-32.2
Organisation du territoire et affaires communales	0.0	-18.3	-18.3	-18.3	-18.0	-18.0
Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse (valable jusqu'au 31.12.2021)	-2.6	-2.9	0.0	0.0	0.0	0.0
Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant	0.0	0.0	-61.1	-62.5	-62.8	-62.8
Mesures différenciées d'aide à la jeunesse	-2.4	-2.5	-1.0	-1.1	-1.1	-1.2
Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales	-575.0	-606.5	-616.3	-625.3	-630.1	-634.0
Préfectures	-13.5	-12.9	-12.7	-12.8	-12.9	-12.9
Poursuites et faillites	11.9	13.2	13.2	14.0	14.4	14.7
Tenue du registre foncier	97.4	90.1	89.4	89.3	89.3	89.2
Registre du commerce	1.7	0.4	0.4	0.3	0.4	0.4
Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	-149.8	-140.9	-147.2	-148.0	-148.5	-149.0
Informations géographique	-7.7	-9.9	-9.2	-9.2	-9.2	-9.2
Total	-742.1	-803.9	-872.9	-884.5	-889.6	-893.8

6.3 Priorités de développement de la Direction

La nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) doit entrer en vigueur début 2022. Elle centralise le pilotage, le financement et la surveillance auprès de l'Office des mineurs (OM) tout en définissant les processus en la matière. Une importance particulière est accordée à la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales, notamment à la concrétisation d'un controlling probant des finances et des prestations, à l'instauration d'un pilotage dans la planification des offres et au transfert de la responsabilité du domaine du placement d'enfants à l'OM au 1^{er} janvier 2024.

La restructuration des cinq institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse au sein de l'administration cantonale s'inscrit dans ce contexte. Elle doit être mise en œuvre au 1^{er} janvier 2023.

Les chances offertes par la numérisation sont saisies afin que les processus gagnent en efficacité et que des offres faciles d'utilisation puissent être proposées dans l'intérêt de l'économie et de la population. Divers projets y contribuent, tels que la consolidation des procédures électroniques d'octroi du permis de construire et d'édition des plans, les travaux concernant le projet eDéménagement et ceux accomplis dans le cadre de l'introduction du PGI.

Un controlling du plan directeur aura lieu en 2022. A cette occasion, l'instrument d'aménagement sera actualisé et étoffé et le rapport sur l'aménagement du territoire, devant être élaboré tous les quatre ans, sera présenté par le Conseil-exécutif au Grand Conseil.

Les communes, les préfets et préfètes ainsi que l'Association des communes bernoises (ACB) vont définir ensemble une vision géopolitique du canton dans le cadre de la mise en œuvre des conclusions du rapport du Conseil-exécutif «Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne», dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2019 à une large majorité. A cela s'ajoutent les travaux législatifs à entreprendre dans ce cadre.

La révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (LPJA) vise l'introduction de la communication électronique dans le cadre des rapports juridiques au sein de toute l'administration et des autorités de justice administrative. Il s'agit de modifier les dispositions prévoyant la signature manuscrite ainsi que l'envoi postal des écrits des parties, des décisions et des décisions sur recours afin de rendre possibles le dépôt des écrits et, avec l'accord des parties, la notification des décisions et décisions sur recours par voie électronique. La consultation des dossiers en ligne requiert elle aussi une base légale. Merci d'observer les recommandations de la FIN pour rédiger le commentaire.

6.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-1 848 149 813	-1 912 474 828	-2 009 732 200	-2 041 633 406	-2 066 564 916	-2 086 758 071
Modification		-3.5%	-5.1%	-1.6%	-1.2%	-1.0%
Revenus	1 089 420 497	1 108 213 486	1 135 798 076	1 156 235 568	1 175 943 978	1 191 784 278
Modification		1.7%	2.5%	1.8%	1.7%	1.3%
Solde	-758 729 316	-804 261 342	-873 934 124	-885 397 838	-890 620 938	-894 973 793
Modification		-6.0%	-8.7%	-1.3%	-0.6%	-0.5%
Charges						
30 Charges de personnel	-127 081 020	-131 379 929	-132 800 436	-133 952 881	-134 443 746	-135 087 259
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-111 045 259	-184 443 950	-123 016 171	-122 176 152	-121 871 152	-121 492 002
33 Amortissements du patrimoine administratif	-1 588 798	-1 439 084	-1 517 472	-1 929 086	-1 906 737	-2 084 187
34 Charges financières	-118 242	-232 700	-409 700	-409 700	-409 700	-409 700
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-64 477	0	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
36 Charges de transfert	-1 587 701 704	-1 572 677 334	-1 709 193 661	-1 740 195 337	-1 764 885 200	-1 784 574 811
37 Subventions à redistribuer	-6 407 302	-5 633 300	-11 873 480	-11 873 480	-11 873 480	-11 873 480
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-14 143 011	-16 668 531	-30 721 280	-30 896 770	-30 974 901	-31 036 632
Revenus						
40 Revenus fiscaux	98 523 202	92 000 000	92 000 000	92 000 000	92 000 000	92 000 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	113 214 100	119 509 900	120 979 200	121 479 200	121 979 200	122 479 200
43 Revenus divers	333 645	362 000	365 000	365 000	365 000	365 000
44 Revenus financiers	414 315	495 700	471 700	471 700	471 700	471 700
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	868 083 078	886 527 086	903 895 397	923 832 889	943 041 299	958 381 599
47 Subventions à redistribuer	6 407 302	5 633 300	11 873 480	11 873 480	11 873 480	11 873 480
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	2 444 855	3 685 500	6 213 299	6 213 299	6 213 299	6 213 299

Evolution du compte de résultats

Le budget 2022 présente un excédent de charges de CHF 873,9 millions. Par rapport à celui de l'exercice précédent, le solde s'est détérioré de quelque CHF 69,7 millions. Les coûts additionnels liés à la mise en œuvre de la LPEP dès le 1^{er} janvier 2022 expliquent en grande partie cette différence.

Les montants budgétés de l'OM tiennent compte de frais supplémentaires, de CHF 58,2 millions, par rapport au budget 2021. Ce montant se compose de CHF 57,8 millions de coûts additionnels dans le domaine des subventions cantonales, comptabilisés pour la mise en œuvre de la LPEP, et de quelque CHF 0,4 million découlant du transfert de 1,8 poste à plein temps de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI).

Le budget 2022 prévoit pour l'Office des assurances sociales des frais supplémentaires de CHF 9,8 millions. S'agissant des revenus, les subventions fédérales pour les prestations complémentaires sont majorées de CHF 4,5 millions, tandis que celles pour la réduction

des primes sont diminuées de CHF 9,2 millions, car l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) s'attend à un recul des montants concernant les primes d'assurance-maladie. En matière de contributions communales, on prévoit une hausse de CHF 7,6 millions pour les prestations complémentaires et les allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative. Les charges baissent de CHF 15,1 millions dans le domaine de la réduction des primes, notamment en raison de la révision de la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM), ainsi que de la nouvelle estimation des coûts fondée sur la croissance. Par contre, une augmentation de CHF 24,9 millions est attendue dans celui des prestations complémentaires étant donné la hausse des coûts prévue par la Caisse de compensation du canton de Berne (CCB). Du fait de la révision de la loi fédérale sur les prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI (LPC), les frais de gestion de la CCB sont majorés à raison de CHF 1 million. Par ailleurs, une hausse des charges liées aux allocations familiales pour les per-

sonnes n'exerçant pas d'activité lucrative, de CHF 1,5 millions, est budgétée étant donné que la CCB a revu à la hausse les chiffres provisoires de la croissance. Enfin, la mise en œuvre de la révision de la LiLAMAM induit une augmentation des frais de personnel de quelque CHF 0,4 million en raison des nouvelles tâches assumées.

Par rapport au budget 2021, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) prévoient des coûts supplémentaires de CHF 6,5 millions. Une augmentation des coûts des mesures ambulatoires et résidentielles est à prévoir compte tenu de la pandémie de COVID-19, qui pèse durablement sur les familles.

S'agissant de l'Office des services et des ressources, le budget présente une réduction des dépenses de CHF 3,4 millions concernant les postes suivants: CHF 0,5 million de frais postaux, de CHF 0,43 million s'agissant des imputations internes de l'OIO et de CHF 2,48 millions pour les coûts informatiques (les dépenses liées à l'intégration de l'infrastructure informatique spécifique de l'Office de l'information géographique, à la suite de la mise en œuvre de la RDir, reculent de CHF 1,6 million).

6.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-3 063 975	-2 337 771	-2 329 231	-2 156 154	-2 161 154	-2 660 000
Modification		23.7 %	0.4 %	7.4 %	-0.2 %	-23.1 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-3 063 975	-2 337 771	-2 329 231	-2 156 154	-2 161 154	-2 660 000
Modification		23.7 %	0.4 %	7.4 %	-0.2 %	-23.1 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-84 466	-160 000	-160 000	-160 000	-215 000	-160 000
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 979 509	-2 177 771	-2 169 231	-1 996 154	-1 946 154	-2 500 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

L'évolution du compte des investissements est influencée par le renouvellement et le développement des applications spécialisées et des applications de groupe ainsi que par la numérisation croissante et les projets de cyberadministration qui y sont liés. Au

nombre de ces projets comptent également ceux qui ont été lancés dans le sillage des 30 priorités de la mise en œuvre de la Stratégie pour une administration numérique. Les variations du budget s'expliquent par l'avancement planifié du projet.

6.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DIJ

Effectif réel				Effectif cible	
2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 277.2	1 282.6	1 270.7	913.2	920.7	923.2

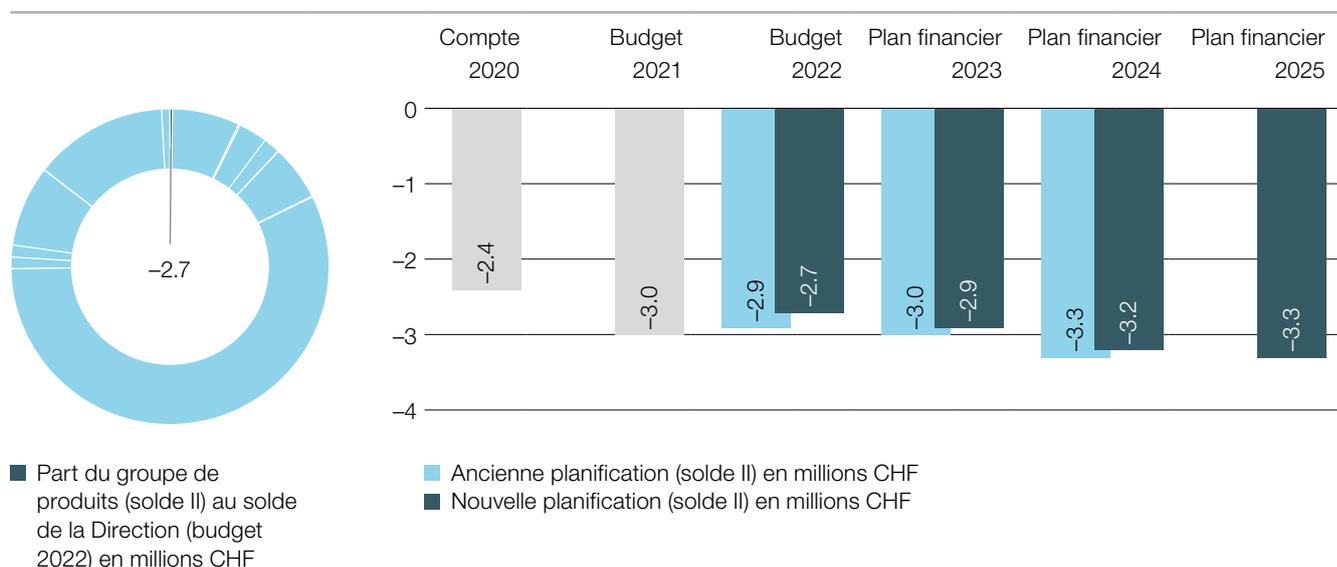
Commentaire

Pour la mise en œuvre de la déclaration de planification Brännmann, 4,4 postes à plein temps seront supprimés au 1^{er} janvier 2022. Cette date est aussi celle de l'entrée en vigueur de la LPEP, dont il découle un transfert de 1,8 poste à plein temps de la DSSI

à la DIJ. En outre, 5,1 postes à plein temps seront créés pour l'accomplissement de nouvelles tâches légales. Au total, l'effectif cible sera augmenté de 2,5 postes à plein temps au 1^{er} janvier 2022.

6.7 Groupes de produits

6.7.1 Soutien de la direction



Description

Conseils et soutien apportés au directeur ou à la directrice dans la gestion de ses obligations gouvernementales.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	0	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
(-) Frais de personnel	-1 681 977	-2 381 246	-2 311 772	-2 453 090	-2 826 377	-2 940 525
(-) Coûts matériels	-565 562	-506 751	-256 800	-270 000	-277 000	-277 000
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-2 247 539	-2 885 996	-2 566 572	-2 721 090	-3 101 377	-3 215 525
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-128 389	-130 000	-130 000	-130 000	-130 000	-130 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	646	900	900	900	900	900
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 375 282	-3 015 096	-2 695 672	-2 850 190	-3 230 477	-3 344 625
(+)/(-) Régularisations	-1 008	1	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-2 376 290	-3 015 095	-2 695 672	-2 850 190	-3 230 477	-3 344 625

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien à la direction	-2 247 539	-2 885 996	-2 566 572	-2 721 090	-3 101 377	-3 215 525

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les changements dans le solde I sont surtout liés à la planification des postes inclus dans la réserve de Direction, inscrite au budget du Secrétariat général.

Les changements relatifs aux coûts matériels sont liés aux cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse, qui ne seront pas autonomisées mais réorganisées au sein de l'administration cantonale.

Priorités de développement

Le suivi et le pilotage de projets tels que le groupe de contact Aménagement, la réorganisation des institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse, l'introduction du PGI au sein de la Direction dans le cadre du projet mené à l'échelle du canton, la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives liée à

la mise en place du déroulement électronique de la procédure juridique dans le canton de Berne ou encore la révision de la loi cantonale sur la protection des données font partie des tâches principales du Secrétariat général.

Chances et risques

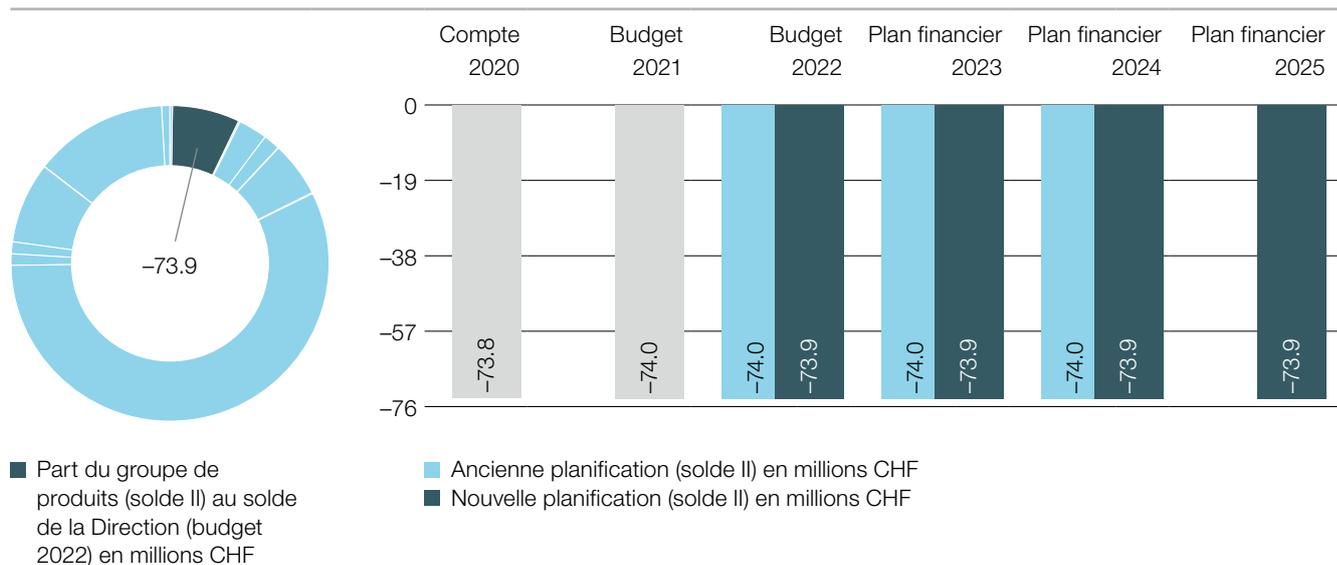
En raison de la faible dotation en personnel du Secrétariat général, toute absence peut provoquer d'importants problèmes, auxquels il est difficile de faire face. Le fait de devoir assumer des dossiers complexes et la quantité de projets importants constituent un défi majeur.

Cette situation présente toutefois un avantage: la diversité et la multitude des tâches réparties entre peu de collaborateurs conduisent à un haut degré d'identification et d'engagement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'arrêtés du Conseil-exécutif inscrits à l'ordre du jour (affaires traitées individuellement, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	136	163	stabilité
Nombre d'arrêtés du Grand Conseil inscrits à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	20	16	stabilité
Nombre d'interventions politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	25	32	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	220	205	stabilité

6.7.2 Relations entre l'Etat et les Eglises



Description

- Le délégué ou la déléguée aux affaires ecclésiastiques et religieuses prépare toutes les affaires ecclésiastiques et religieuses de la Direction de l'intérieur et de la justice;
- examine et évalue les prestations d'intérêt général figurant dans les comptes rendus des Eglises nationales;
 - négocie avec les Eglises nationales le montant de la subvention au sens de l'article 31, alinéa 1 LEgN ainsi que la part attribuée à chacune d'elles;
 - organise le versement des contributions et subventions cantonales;
 - gère les rapports de travail des ecclésiastiques encore engagés par le canton;
 - siège d'office au sein des commissions des examens de théologie et offre un soutien administratif à leur secrétariat;
 - fournit gratuitement aux Eglises nationales, chaque année, la statistique de l'appartenance confessionnelle pour chaque paroisse et paroisse générale;
 - examine des mesures en faveur de communautés religieuses fournissant des prestations importantes pour la société.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	14 861	16 400	18 400	18 400	18 400	18 400
(-) Frais de personnel	-951 302	-868 721	-797 003	-804 920	-818 688	-832 070
(-) Coûts matériels	-43 675	-381 049	-345 000	-348 000	-348 000	-348 000
(-) Intérêts et amortissements standard	26 833	-828	-789	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-953 284	-1 234 199	-1 124 392	-1 134 520	-1 148 288	-1 161 670
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-72 849 444	-72 800 334	-72 801 834	-72 803 334	-72 804 834	-72 806 334
(+) Rentrées fiscales et amendes	33 789	80 586	30 000	30 000	30 000	30 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-73 768 938	-73 953 947	-73 896 226	-73 907 854	-73 923 122	-73 938 004
(+)/(-) Régularisations	-49 404	57	19	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-73 818 343	-73 953 890	-73 896 207	-73 907 854	-73 923 122	-73 938 004

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Relations avec les Eglises, les paroisses et les autres communautés religieuses	-953 284	-1 234 199	-1 124 392	-1 134 520	-1 148 288	-1 161 670

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La subvention annuelle que le canton de Berne verse aux trois Eglises nationales représente 98,5 pour cent du budget du Bureau du délégué aux affaires ecclésiastiques et religieuses (DAER). Etant donné que les subventions allouées pour la première période de subventionnement (2020 à 2025) correspondent de manière fixe à la masse salariale des rapports de travail transférés au 1^{er} janvier 2020, soit lors de l'entrée en vigueur de la loi du 21 mars 2018 sur les Eglises nationales bernoises (LEgN ; RSB 410.11), le solde II n'est

pas modifié. La réduction des dépenses du solde I s'explique par des gains de rotation.

En raison de modifications importantes des tâches attribuées au Bureau du DAER, les informations sur les prestations ont été modifiées au 1^{er} janvier 2021. Elles se répercuteront pour la première fois dans le commentaire du groupe de produits relatif aux comptes annuels 2021.

Priorités de développement

La deuxième phase du projet de carte numérique des religions sera une priorité de développement en 2022. Après la publication de l'adresse et des coordonnées des communautés religieuses présentes dans le canton de Berne en 2021, des informations complémentaires seront recueillies à propos de certaines caractéristiques, telles que les ressources disponibles, les prestations offertes ou le territoire d'action.

En outre, en 2022, il s'agira d'évaluer comment garantir en faveur des membres de religions non reconnues les services d'aumônerie dans les prisons, les hôpitaux et les centres d'hébergement pour requérants d'asile.

Chances et risques

La construction d'une relation avec les différentes communautés religieuses sises dans le canton de Berne offre une chance, puisqu'elle garantit une vue d'ensemble du paysage confessionnel dans le canton. Sur cette base, le canton peut définir le rapport qu'il

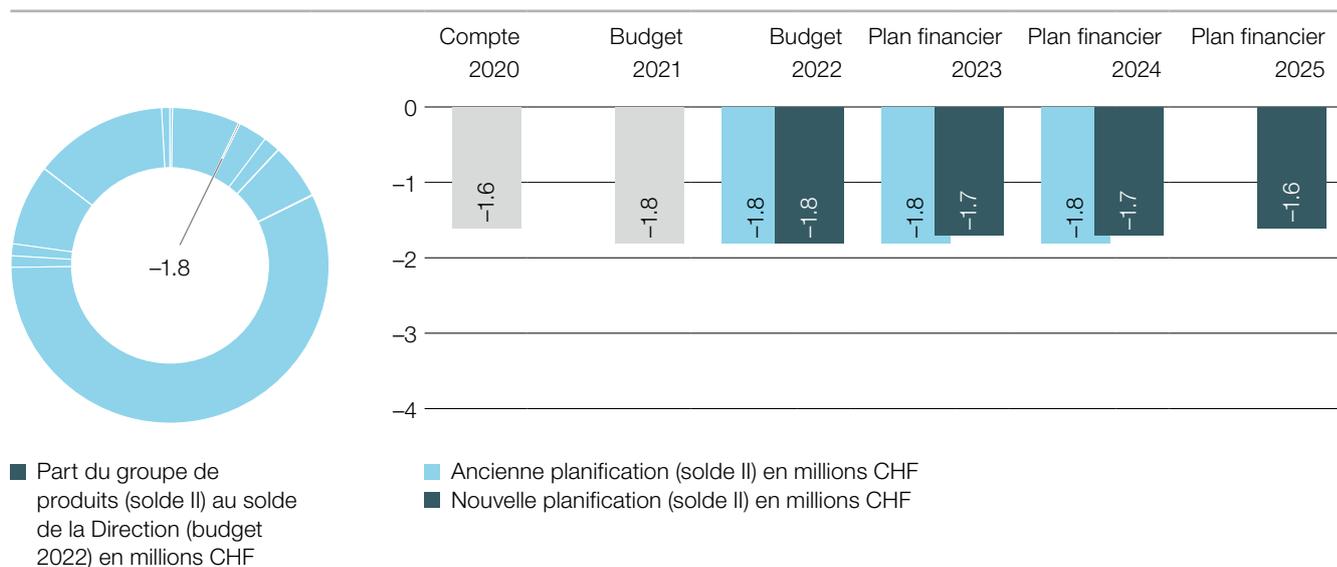
entretient avec ces communautés, s'employer à relever les défis actuels que représente la religion au sein des institutions étatiques que sont l'école, les hôpitaux ou les prisons et réduire les inégalités de traitement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations ¹⁾	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
contacts avec les communautés religieuses reconnues de droit public dans le canton de Berne	0	0	-
contacts avec les communautés religieuses organisées en association dans le canton de Berne	0	0	-
nombre d'examens d'équivalence par les commissions des examens de théologie	0	0	-
traitement des demandes formulées par des citoyens et prestations de soutien au sein de l'administration	0	0	-

¹⁾ Les informations sur les prestations sont devenues caduques à fin 2019 et de nouvelles informations ont été définies pour le budget 2021.

6.7.3 Justice administrative interne à l'administration



Description

Prestations juridiques dans les domaines de la réalisation d'expertises et du soutien aux offices pour l'élaboration de la législation. Décisions sur recours rendues par la Direction ou le Conseil-exé-

cutif en procédure de justice administrative contre les décisions et décisions sur recours des instances précédentes ayant été attaquées.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	85 831	55 000	55 000	55 000	55 000	55 000
(-) Frais de personnel	-1 601 080	-1 754 918	-1 697 197	-1 696 514	-1 688 576	-1 563 094
(-) Coûts matériels	-40 930	-118 400	-118 400	-78 400	-78 400	-78 400
(-) Intérêts et amortissements standard	369	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-1 555 810	-1 818 319	-1 760 598	-1 719 914	-1 711 976	-1 586 494
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	661	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 555 149	-1 818 319	-1 760 598	-1 719 914	-1 711 976	-1 586 494
(+)/(-) Régularisations	3 706	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-1 551 442	-1 818 319	-1 760 598	-1 719 914	-1 711 976	-1 586 494

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Jurisdiction administrative à l'intérieur de l'administration	-939 604	-1 093 261	-1 075 779	-1 050 983	-1 046 145	-955 256
Soutien juridique	-616 206	-725 058	-684 819	-668 931	-665 831	-631 238

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Aucun changement important n'est attendu par rapport à la planification précédente en ce qui concerne les informations sur les prestations.

L'évolution du solde I découle notamment des gains de rotation.

Priorités de développement

La mission centrale de l'office (procédures de justice administrative) va certainement porter sur un volume accru de procédures concernant l'aménagement local. La raison en est que les communes ont repris en main la révision de leur aménagement local à la fin du moratoire concernant l'aménagement du territoire au printemps 2016 et qu'il faut s'attendre – compte tenu de la durée des procédures – à ce que les plans en question fassent maintenant l'objet de recours.

l'adulte (procédures civiles en vue d'obtenir des dommages-intérêts ou le versement de contributions d'entretien dans le cas de mesures de protection de l'enfant). Ces prochaines années, le projet relatif aux dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire et aux mesures découlant de la deuxième réforme de la justice, la révision de la loi sur la protection des données ainsi que la révision de la loi sur la procédure et la juridiction administratives (communication électronique dans le cadre des rapports juridiques) constitueront des priorités.

A l'avenir, les procédures de recours concernant l'usage personnel du logement continueront probablement d'être nombreuses. A cela vont certainement s'ajouter d'autres tâches importantes, en particulier dans le domaine des autorités de protection de l'enfant et de

En outre, l'Office juridique assure le conseil juridique des offices et du Secrétariat général.

Chances et risques

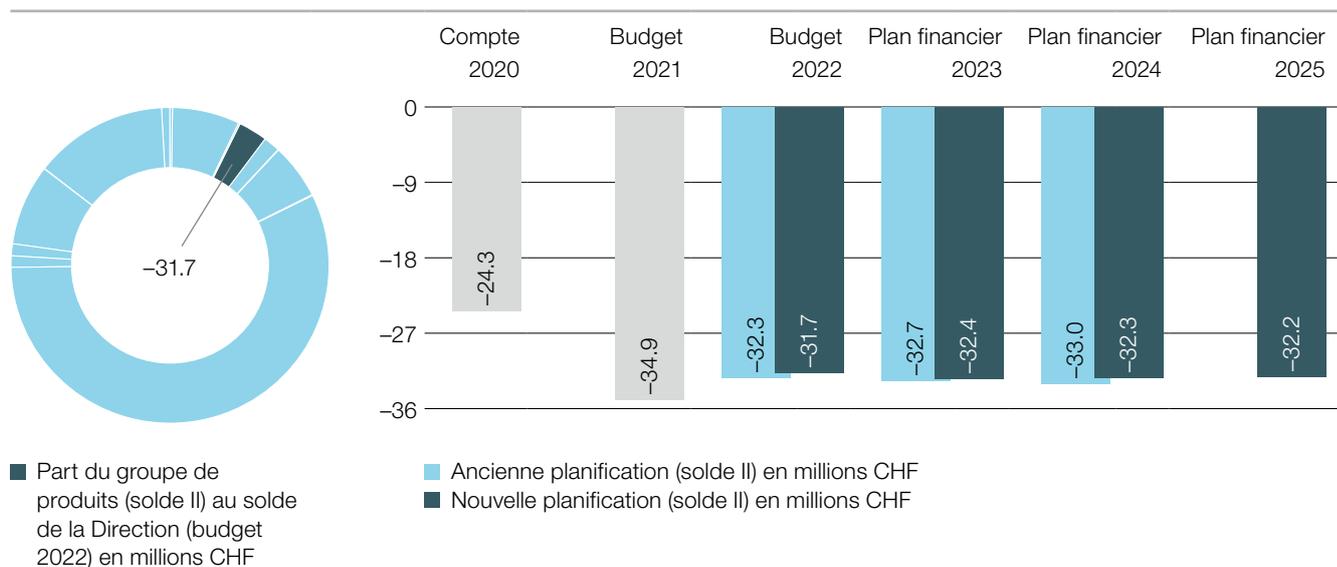
Le risque que pose la longueur des procédures reste élevé tant que le nombre de recours reçus, de procédures civiles et de projets

législatifs en cours ne diminue pas, ce qui ne semble pas être le cas actuellement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de recours formés et de procédures relatives à la responsabilité du canton ouvertes	156	163	augmentation
Nombre de recours liquidés et de procédures relatives à la responsabilité du canton régliées	118	115	stabilité
Durée moyenne (en jours) de traitement des procédures de recours et de celles portant sur la responsabilité du canton	345	314	stabilité
Nombre de projets législatifs	7	10	stabilité

6.7.4 Pilotage des ressources et des prestations d'assistance



Description

Prestations centrales de pilotage, de controlling et d'assistance dans les domaines du personnel, des finances, de l'informatique, de la logistique et de la sécurité pour la directrice/le directeur, les offices et services de la DIJ et le Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données.

Surveillance des notaires (y c. l'admission à la profession de notaire).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	191 927	168 000	8 000	8 000	8 000	8 000
(-) Frais de personnel	-7 378 653	-7 422 049	-7 488 617	-7 502 116	-7 578 776	-7 637 145
(-) Coûts matériels	-15 149 523	-25 784 518	-22 307 775	-22 579 765	-22 440 896	-22 123 478
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 968 296	-1 879 808	-1 922 426	-2 349 752	-2 309 968	-2 465 053
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-24 304 545	-34 918 375	-31 710 819	-32 423 633	-32 321 640	-32 217 675
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	49 939	40 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-24 254 606	-34 878 375	-31 705 819	-32 418 633	-32 316 640	-32 212 675
(+)/(-) Régularisations	454 270	518 708	444 261	465 335	470 898	490 777
Solde III (comptabilité financière)	-23 800 336	-34 359 667	-31 261 558	-31 953 298	-31 845 742	-31 721 898

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Pilotage de l'administration décentralisée et des ressources	-24 304 545	-34 918 375	-31 710 819	-32 423 633	-32 321 640	-32 217 675

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de personnel ont augmenté de CHF 0,07 million environ. Cela s'explique par des affectations à une classe de traitement plus élevée et par la centralisation à l'OSR des coûts destinés au recrutement du personnel (transfert budgétaire intradirectionnel sans incidence sur le solde). En outre, la surveillance du notariat a été rattachée aux bureaux du registre foncier, ce qui implique le transfert de 1,8 EPT et des coûts liés à la commission des examens de notaire.

Divers facteurs sont responsables de la diminution des frais matériels de CHF 3,5 millions environ. La réduction des dépenses est

de CHF 0,5 million de frais postaux, de CHF 0,43 million s'agissant des imputations internes de l'OIO et de CHF 2,48 millions pour les coûts informatiques (les dépenses liées à l'intégration de l'infrastructure informatique spécifique de l'Office de l'information géographique, liées à la mise en œuvre de la RDir, reculent de CHF 1,6 million). La surveillance du notariat est rattachée aux bureaux du registre foncier, ce qui fait baisser les frais matériels de CHF 0,13 million, les rentrées financières de CHF 0,16 million et les rentrées fiscales et les amendes de quelque CHF 0,04 million.

Priorités de développement

Comme les années précédentes, la stratégie de l'office vise la mise en œuvre des projets d'envergure cantonale et la professionnalisation des processus de soutien qui en découle. Ces prochaines

années, l'accent sera mis sur l'introduction du système ERP/SAP. En outre, l'OSR participera aux projets numériques des offices de la DIJ et soutiendra leur mise en œuvre.

Chances et risques

Les projets de numérisation prévus et en cours, ainsi que les gains d'efficacité qui en découlent, constituent des chances.

Toutefois, il est à noter que les gains d'efficacité surviennent lorsque les solutions analogiques peuvent être remplacées par des solu-

tions numériques. En revanche, dès lors qu'il est nécessaire d'utiliser une solution analogique en complément de l'offre numérique, cela peut entraîner un surcoût. Par exemple, à l'heure actuelle, il est impossible de supprimer totalement les envois postaux, malgré les possibilités numériques.

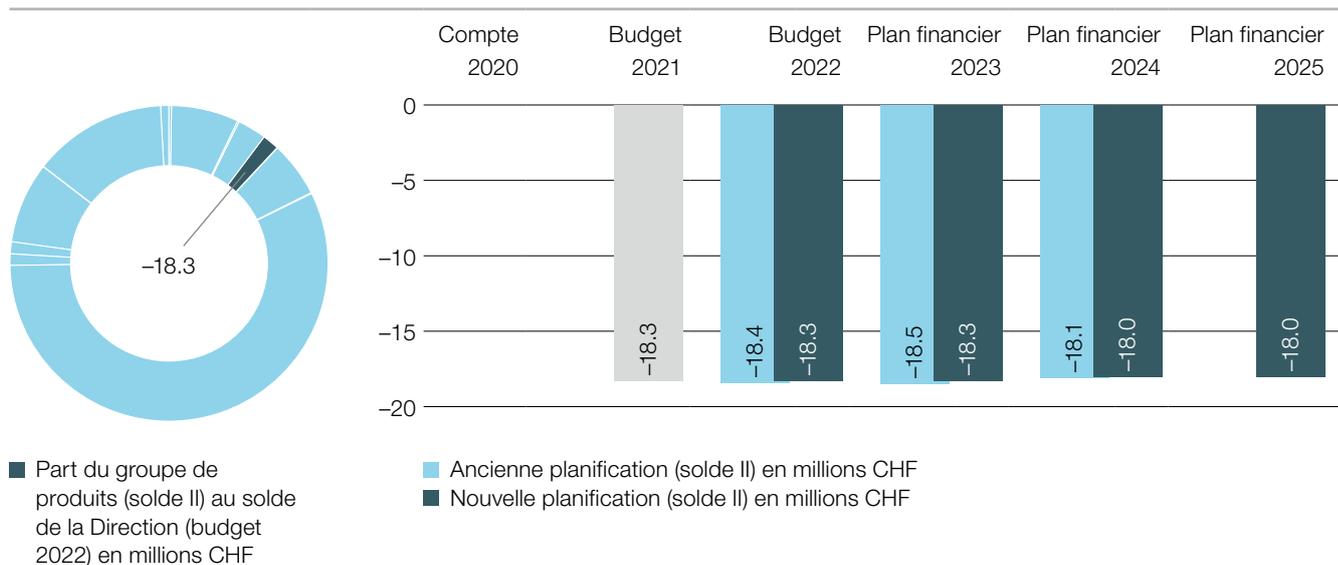
Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations ^{1) 2)}	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
–	–	–	–

¹⁾ L'information sur les prestations du domaine de la surveillance du notariat n'a plus lieu d'être dès fin 2021. A partir de ce moment, la surveillance du notariat est rattachée aux bureaux du registre foncier.

²⁾ Une réorganisation de l'OSR est prévue; en l'état actuel des connaissances, il n'est pas encore possible de définir de nouvelles informations sur les prestations.

6.7.5 Organisation du territoire et affaires communales



Description

Soutien offert aux collectivités de droit communal, dans la perspective d'un accomplissement efficace des tâches, par des activités d'information, de conseil, de formation et de perfectionnement ainsi que de surveillance dans les domaines de l'organisation, du droit, des finances des communes ainsi que des réformes communales. Coordination des relations entre le canton et les communes.

Mise à disposition d'études de base et de stratégies appropriées ainsi que mise en œuvre et gestion du plan directeur cantonal afin d'encourager le développement spatial durable du canton et d'en définir les orientations. Offre de prestations dans le domaine du développement territorial, soutien et surveillance de l'organisation du territoire aux niveaux communal et régional. Exécution de la loi sur l'aménagement du territoire dans le domaine de la construction hors de la zone à bâtir.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	0	1 471 000	1 498 800	1 498 800	1 498 800	1 498 800
(-) Frais de personnel	0	-11 055 601	-11 115 600	-11 115 721	-10 806 874	-10 800 388
(-) Coûts matériels	0	-1 405 600	-1 542 600	-1 542 600	-1 542 600	-1 542 600
(-) Intérêts et amortissements standard	0	-807	-775	-742	-710	-678
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	0	-10 991 008	-11 160 174	-11 160 263	-10 851 384	-10 844 866
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	200 000	200 000	200 000	200 000
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-7 365 500	-7 365 500	-7 365 500	-7 365 500	-7 365 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	12 100	5 000	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	0	-18 344 408	-18 320 674	-18 320 763	-18 011 884	-18 005 366
(+)/(-) Régularisations	0	161	-199 871	-199 903	-199 936	-199 968
Solde III (comptabilité financière)	0	-18 344 246	-18 520 545	-18 520 666	-18 211 820	-18 205 334

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien et surveillance des communes, coordination canton – communes	0	-1 504 952	-1 450 438	-1 449 831	-1 425 247	-1 424 523
Soutien et surveillance en matière de finances communes	0	-1 133 339	-1 172 953	-1 172 406	-1 157 045	-1 156 467
Développement territorial cantonal	0	-2 840 842	-3 057 812	-3 058 309	-3 031 824	-3 030 302
Aménagement local et régional	0	-3 398 251	-3 789 607	-3 790 208	-3 669 074	-3 666 773
Construction	0	-2 113 624	-1 689 365	-1 689 509	-1 568 194	-1 566 801

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une hausse de quelque CHF 170 000. L'introduction d'une procédure électronique d'édiction des plans dans toutes les communes bernoises doit se faire dans un délai de cinq ans à compter de l'entrée en vigueur de la révision partielle de la législation sur les constructions (eBUP), adoptée par le Grand Conseil le 3 décembre 2020. Il en découle une charge supplémentaire, limitée dans le temps. La gestion de cette charge au cours de la période transitoire prescrite requiert un soutien prenant la forme de prestations de tiers. Le coût de l'ensemble de ce soutien externe est de CHF 150 000 par an, de 2022 à 2026.

Le solde II, avec 0,13 pour cent, permet de respecter le principe de la neutralité budgétaire. Les subventions cantonales budgétées s'inscrivent dans le cadre usuel et sont pour l'essentiel stables. Concernant les montants et l'exigibilité de la taxe sur la plus-value, il n'y a encore aucune donnée tangible disponible. A cet égard, l'OA-COT n'a aucun moyen d'influencer les communes. Une valeur de CHF 200 000 a été inscrite au budget compte tenu de la nouvelle pratique comptable qui se fonde sur la marche possible des affaires qui est attendue.

Priorités de développement

En matière d'organisation du territoire, la consolidation de l'application au niveau communal des prescriptions reste une priorité. Dans la perspective d'un accroissement de l'efficacité des procédures d'aménagement du territoire, le canton et l'Association des communes bernoises (ACB) ont approuvé des mesures, dans le cadre du groupe de contact Aménagement, qui visent à la simplification et à l'accélération de ces procédures et dont la mise en œuvre tiendra aussi une place importante en 2022.

En 2022, un nouveau controlling actualisera et étoffera le plan directeur cantonal. A cette occasion, le rapport sur l'aménagement du territoire, que le Conseil-exécutif doit soumettre au Grand Conseil tous les quatre ans, sera élaboré. Ce rapport fournit des indications détaillées sur le développement territorial et l'avancement de l'aménagement du territoire que connaît le canton de Berne et sert également à informer la Confédération de l'état de la planification directrice. La numérisation est une autre priorité dans le domaine de l'aménagement du territoire. Le projet de procédure électronique d'octroi du permis de construire (eBau) déployé dans tout le canton en 2020 doit être finalisé, et passer de la phase de

projet à la phase de réalisation. A la suite de l'entrée en vigueur du projet législatif eBUP, la procédure électronique d'édiction des plans (ePlan) devra aussi être introduite dans les premières communes.

S'agissant des affaires communales, les travaux de mise en œuvre concernant le rapport du Conseil-exécutif «Avenir du découpage géopolitique du canton de Berne», dont le Grand Conseil a pris connaissance en 2019 à une large majorité, doivent se poursuivre après un ralentissement dû à la pandémie de coronavirus de 2020 et 2021. L'élaboration d'une vision géopolitique du canton reste prioritaire; les communes, les préfets et préfètes ainsi que l'ACB sont chargés de définir ensemble les objectifs. A cela s'ajoutent par ailleurs les travaux législatifs à entreprendre dans ce cadre. Les communes aussi sont concernées par divers projets de numérisation. Il faut notamment penser au projet législatif eDéménagement. Après que l'ordonnance exploratoire a rendu la phase pilote possible, les bases légales définitives doivent à présent être élaborées afin que toutes les communes bernoises puissent introduire la procédure.

Chances et risques

Etant donné que, dans le domaine de l'aménagement du territoire, l'accent est mis sur la consolidation d'éléments déjà concrétisés et qu'aucun nouveau mandat découlant de modifications législatives ne viendra en principe s'ajouter, les procédures pourront aller plus vite. Il faut donc s'attendre à un allègement économique. Il en va de même pour les projets de numérisation eBau et ePlan. S'agissant de l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne, les communes seront mieux à même de fournir des prestations, ce qui renforcera le canton. Les projets de numérisation propres aux af-

fares communales garantissent une proximité avec les citoyens et un fonctionnement économique intéressant des communes.

Lorsqu'il n'est pas possible d'axer la mise en œuvre des tâches relatives à l'aménagement du territoire – qui sont complexes et présentent de nombreux conflits d'objectifs et d'intérêts – sur la résolution des problèmes dans la mesure nécessaire, des blocages ne peuvent pas être exclus. Cette situation aurait un coût économique et pourrait altérer la relation entre les communes et le canton.

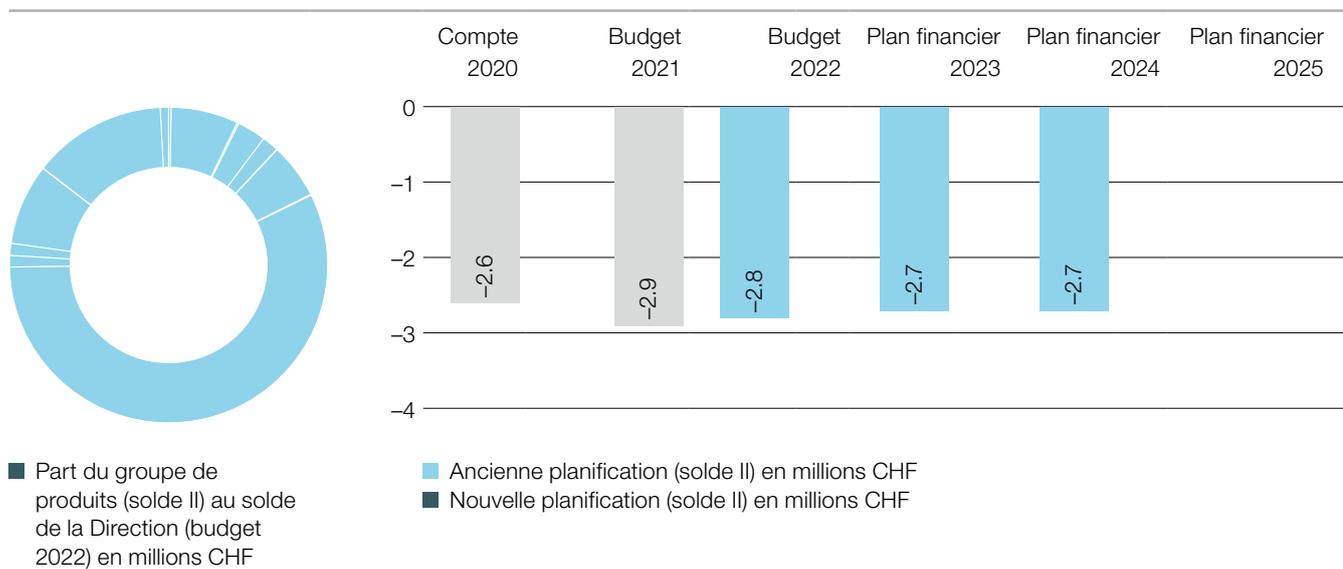
Concernant le développement de la stratégie des fusions de communes (dans le cadre de la mise en œuvre des résultats du rapport sur l'avenir du découpage géopolitique du canton de Berne), les

travaux pourraient aussi donner lieu à des conflits pouvant affecter les liens qui unissent communes et canton.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de collectivités de droit public soumises à la surveillance du canton (communes politiques, communes bourgeoises, corporations bourgeoises, corporations de digues, sections de communes, paroisses, syndicats de communes, conférences régionale)	1 129	1 120	diminution
Nombre de collectivités de droit public présentant un découvert de bilan	3	4	stabilité
Nombre de renseignements juridiques et de conseils fournis par écrit, valeur approchée	903	789	fluctuation
Nombre de communes politiques impliquées dans des projets de fusion	31	19	fluctuation
Nombre d'informations diffusées par l'intermédiaire de l'Information systématique des communes ber-noises (ISCB), valeur approchée	46	37	fluctuation
Superficie, en hectares et par année, de terrains ayant fait l'objet d'un classement approuvé en zone d'habitation, en zone mixte ou en zone centrale	-3	3	fluctuation
Réserves, en hectares, de terrains non construits dans des zones d'habitation, des zones mixtes et des zones centrales (progression des constructions)	1 238	1 222	diminution
Utilisation, en hectares et par année, des surfaces d'assolement due à des classements approuvés en zone à bâtir	0	2	fluctuation
Nombre d'approbations et d'examens préalables terminés dans le domaine de l'aménagement	459	416	augmentation
Nombre de prises de position et de décisions rendues concernant les constructions hors de la zone à bâtir et de conseils fournis sur les questions de police des constructions	4 241	4 849	augmentation

6.7.6 Protection de l'enfance et encouragement de la jeunesse (valable jusqu'au 31.12.2021)



Description

L'Office des mineurs (OM) traite les questions de l'aide à l'enfance et à la jeunesse ainsi que de la protection de l'enfant et coordonne la collaboration des différents services et autorités opérant dans ce domaine.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	284 977	251 000	0	0	0	0
(-) Frais de personnel	-2 638 592	-2 679 574	0	0	0	0
(-) Coûts matériels	-239 298	-488 786	0	0	0	0
(-) Intérêts et amortissements standard	7 808	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-2 585 104	-2 917 360	0	0	0	0
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	-10 000	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 077	1 200	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 584 027	-2 926 160	0	0	0	0
(+)/(-) Régularisations	-2 052	302	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-2 586 080	-2 925 858	0	0	0	0

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Accueil extrafamilial, adoption, aide en matière de contributions d'entretien, droit de la protection de l'enfant et de l'adulte	-2 247 176	-2 746 675	0	0	0	0
Coordination de la protection de l'enfant et de l'encouragement de la jeunesse	-337 928	-170 685	0	0	0	0

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du groupe de produits «Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse» est de CHF 487 540 plus favorable que les prévisions budgétaires. Cela est notamment dû à des gains de rotation et à des indemnités journalières, ainsi qu'à un transfert budgétaire de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration (DSSI) à la Direction de l'intérieur et de la justice (DIJ) dans le cadre d'un projet interdisciplinaire. En raison de la crise du coronavirus, les manifestations prévues en présentiel n'ont pu avoir lieu que de manière virtuelle, ce qui a entraîné une baisse des frais matériels.

Les informations sur les prestations montrent que le nombre de demandes de placement et d'adoption a chuté à 51, trois ans après

l'entrée en vigueur de la loi rendant possible l'adoption de l'enfant de l'autre partenaire chez les couples de même sexe. A l'inverse, les demandes de recherche des origines en cas d'adoption ont fortement augmenté ces dernières années. Le nombre d'institutions disposant d'une autorisation d'exploitation délivrée par l'Office des mineurs n'a pas varié par rapport à l'année précédente; les demandes pour les structures d'accueil collectif de jour n'ont en particulier pas augmenté, contrairement aux prévisions. Les dénonciations à l'encontre de l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) sont restées stables par rapport à l'année précédente (21 contre 25).

Priorités de développement

L'OM a travaillé à l'élaboration de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), dont l'entrée en vigueur est prévue au 1^{er} janvier 2022. Celle-ci a été adoptée par le Grand Conseil avec une seule opposition en première lecture lors de la session de novembre. Dans le but de se préparer aux défis de 2022, l'OM a adapté son organisation structurelle et fonctionnelle et accéléré le développement d'une plateforme en ligne destinée à gérer les informations, qui sera opérationnelle dès 2022.

La crise du coronavirus a rendu la communication plus difficile avec les partenaires et a entraîné des charges supplémentaires dans le domaine des affaires courantes. Toutefois, les prestations de l'OM ont pu être assurées grâce au télétravail et au plan de protection contre le COVID. Afin d'informer les acteurs et les actrices des innovations prévues à partir de 2022, l'OM a diffusé des vidéos de présentation sur son site Internet.

Chances et risques

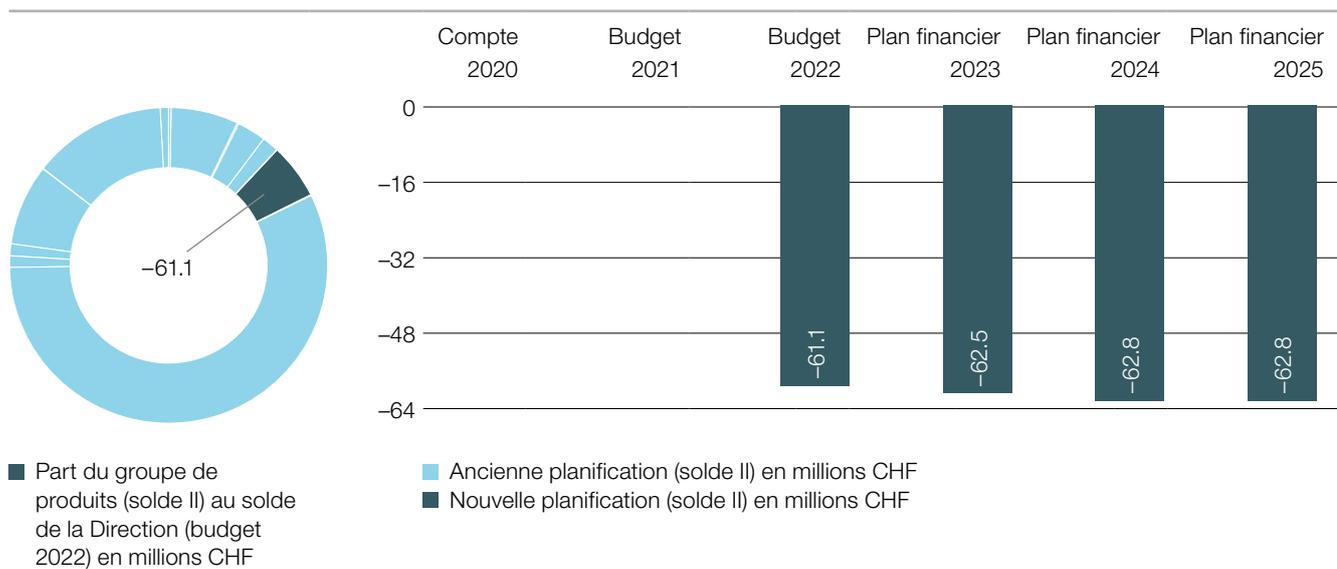
Les travaux actuels imposent de disposer de ressources adéquates afin de soutenir le processus de mise en œuvre des innovations à partir de 2022 et d'assurer le bon déroulement de l'entrée en vigueur de la LPEP qui aura lieu en 2022 également.

Le développement de la nouvelle plateforme en ligne et l'élargissement de la banque de données permettront, à l'avenir, un pilotage de l'évolution de l'offre basé sur les données et un controlling efficace des prestations d'encouragement et de protection de l'enfance et de la jeunesse dans le canton de Berne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de décisions rendues en matière de placements et d'adoptions	70	51	stabilité
Nombre d'institutions du domaine de l'enfance et de la jeunesse dépendant d'autorisations de l'OM et soumises à sa surveillance	213	207	stabilité
Nombre de dénonciations à l'autorité de surveillance concernant les APEA	24	21	stabilité

6.7.7 Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant



Description

Dans le domaine de la protection de l'enfant, l'Office des mineurs (OM) est compétent pour l'octroi des autorisations, la surveillance, le financement et le pilotage des prestations destinées aux enfants ayant un besoin particulier d'encouragement et de protection. C'est aussi lui qui élabore les bases de référence dans la protection globale de l'enfant.

En tant qu'autorité centrale pour le canton de Berne, l'OM est par ailleurs responsable de l'application des conventions internationales

de La Haye (protection internationale des enfants et des adultes, adoptions internationales) ainsi que des procédures de recherche des origines en cas d'adoption.

En outre, l'OM est l'autorité de surveillance en matière de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA), de contributions d'entretien et de placements chez des parents nourriciers.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	0	0	101 000	101 000	101 000	101 000
(-) Frais de personnel	0	0	-3 089 087	-3 116 836	-3 121 679	-3 138 039
(-) Coûts matériels	0	0	-324 300	-224 300	-224 300	-224 300
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	0	0	-3 312 387	-3 240 136	-3 244 979	-3 261 339
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	58 551 597	59 893 289	60 149 499	60 149 499
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	-116 363 193	-119 146 577	-119 658 999	-119 658 999
(+) Rentrées fiscales et amendes	0	0	1 200	1 200	1 200	1 200
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	0	0	-61 122 783	-62 492 224	-62 753 279	-62 769 639
(+)/(-) Régularisations	0	0	-3 101	-3 153	-3 206	-3 258
Solde III (comptabilité financière)	0	0	-61 125 884	-62 495 377	-62 756 485	-62 772 897

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Pilotage des autorisations et de la surveillance	0	0	-258 914	-160 691	-161 001	-162 049
Financement des prestations décidées d'un commun accord	0	0	-60 863 869	-62 331 533	-62 592 278	-62 607 589

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP), fixée au 1^{er} janvier 2022, le nouveau groupe de produits « Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant » remplacera le groupe de produits « Protection de l'enfant et encouragement de la jeunesse ».

Par rapport à la planification précédente, le solde I s'écarte de CHF 395 026, ce qui s'explique entre autres par le transfert de 1,8 équi-

valent plein temps de la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration et par le financement de postes supplémentaires à hauteur de CHF 250 000, pouvant être imputé à la compensation des charges.

Les changements dans le solde II sont dus au préfinancement des prestations décidées d'un commun accord à partir de l'entrée en vigueur de la LPEP. Ces frais relèveront comme c'est le cas aujourd'hui de la compensation des charges.

Priorités de développement

La priorité est donnée à la mise en œuvre des nouvelles dispositions légales de la LPEP et de ses deux ordonnances d'application, l'ordonnance sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (OPEP) et l'ordonnance sur la surveillance des institutions résidentielles et des prestations ambulatoires destinées aux enfants (OSIPE). Il s'agit en particulier de la concrétisation du controlling probant des prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants et des finances qui s'y rapportent (pour un volume annuel de CHF 100 mil-

lions), de l'instauration d'un pilotage dans la planification des offres et du transfert de la responsabilité du domaine du placement d'enfants à l'Office des mineurs au 1^{er} janvier 2024. En outre, les prestations en faveur des enfants en situation de handicap doivent faire l'objet d'une analyse approfondie dans le cadre d'un projet interdirectionnel, qui indiquera les éventuelles pratiques à modifier. L'accent est aussi mis sur une collaboration renforcée pour l'introduction d'un système uniforme de gestion des cas pour les services sociaux et pour l'autonomisation des institutions cantonales.

Chances et risques

Un pilotage, un financement et une surveillance uniformes des prestations d'encouragement et de protection destinées aux enfants garantissent transparence et clarté, tout en augmentant l'efficacité des mesures.

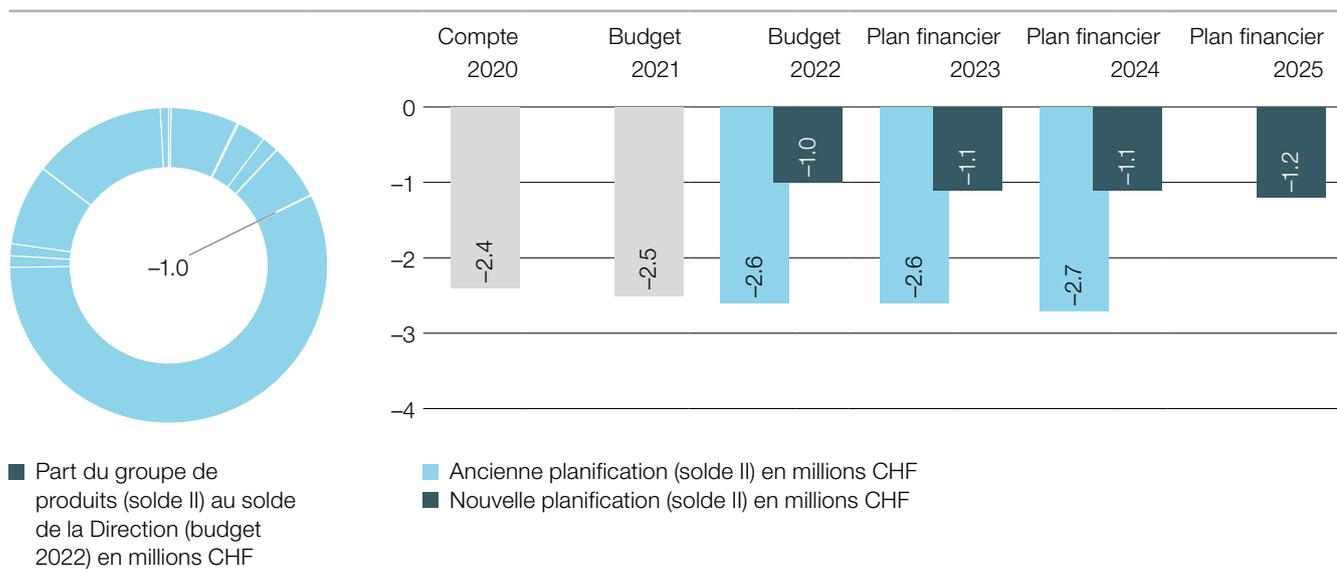
L'entrée en vigueur de la LPEP constitue un défi majeur pour tous les acteurs du domaine, y compris pour l'administration. L'enjeu principal réside dans le soutien pouvant être trouvé dans les solutions numériques. Il s'agit en particulier de l'intégration de l'environnement technique de la plateforme électronique prévue, dont l'élaboration demande un travail intense.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations ¹⁾	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de demandes traitées dans le domaine du placement, de l'adoption et des recherches	-	-	-
Nombre d'institutions pour enfants et adolescents qui ont conclu un contrat de prestations avec l'OM	-	-	-
Nombre de dénonciations faites à l'autorité de surveillance contre les APEA	-	-	-

¹⁾ La nouvelle loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) entre en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Un groupe de produits intitulé « Pilotage et surveillance de la protection de l'enfant » a dès lors été constitué pour le traitement des nouvelles données.

6.7.8 Mesures différenciées d'aide à la jeunesse



Description

Des jeunes gens, mais aussi parfois des jeunes filles, sont accueillis, de manière différenciée, dans un cadre ambulatoire à résidentiel où des mesures interdisciplinaires d'observation, d'expertise et d'encadrement de durées très variables sont mises en œuvre. L'appli-

cation de mesures d'ordre préventif doit en outre permettre aux jeunes de trouver des ressources dans leur entourage, de les renforcer et, ainsi, rendre les placements hors de la famille aussi courts que possible, voire inutiles.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	6 641 461	8 206 700	9 626 000	9 626 000	9 626 000	9 626 000
(-) Frais de personnel	-6 425 614	-6 846 869	-7 066 247	-7 176 325	-7 205 655	-7 247 943
(-) Coûts matériels	-2 596 211	-3 858 014	-3 558 700	-3 558 700	-3 558 700	-3 558 700
(-) Intérêts et amortissements standard	-9 880	-2 017	-1 939	-1 860	-1 782	-1 704
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-2 390 244	-2 500 199	-1 000 885	-1 110 885	-1 140 136	-1 182 346
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 076	8 600	4 000	4 000	4 000	4 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 387 169	-2 491 599	-996 885	-1 106 885	-1 136 136	-1 178 346
(+)(-) Régularisations	-1 011	149	-1 527	-1 553	-1 579	-1 605
Solde III (comptabilité financière)	-2 388 180	-2 491 451	-998 413	-1 108 438	-1 137 715	-1 179 951

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Observation, expertise et encadrement	-2 390 244	-2 500 199	-1 000 885	-1 110 885	-1 140 136	-1 182 346

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le 10 mars 2021, le Conseil-exécutif a approuvé à l'intention du Grand Conseil des crédits pour l'autonomisation des cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse. Le processus de planification cantonal se poursuit jusqu'à ce que le Grand Conseil ait pris sa décision, que les solutions aient été définies et qu'elles soient fonctionnelles.

Le solde I présente une amélioration de CHF 1,49 million par rapport à la planification précédente. La baisse des coûts matériels, correspondant à CHF 0,29 million, s'explique par la suppression de six places au 1^{er} janvier 2022 et les besoins en prestations externes qui s'en trouvent diminués. Les frais de personnel augmentent de CHF 0,21 million. La demande constante concernant de plus jeunes

adolescents très vulnérables sur un plan psychosocial implique une charge de travail accrue en matière d'encadrement et donc une légère hausse des besoins en personnel. La hausse des rentrées financières, de CHF 1,41 million, est liée à l'application nouvelle de la méthode de calcul des coûts complets conformément à la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) dans les cas où les mesures sont décidées par les services sociaux du canton de Berne. Etant donné que l'INC ne prendra pas les frais de scolarisation à sa charge avant 2023, un déficit d'environ CHF 1 million est encore attendu pour 2022 – année transitoire – malgré le calcul des coûts complets pour les forfaits. En effet, seule la moitié des coûts est exigible dans le cadre de la compensation des charges de l'aide sociale.

Priorités de développement

La sortie de la station d'observation de l'administration du canton de Berne et la création d'une fondation de droit privé sont préparées et auront lieu dans le cadre du projet relatif à l'autonomisation des cinq institutions cantonales d'aide à l'enfance et à la jeunesse, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil. Selon le projet du Conseil-exécutif, l'autonomisation se rapporte à toutes les dimensions de l'organisation.

Les besoins en prestations flexibles, décentralisées, interdisciplinaires et fournies dans un climat de coopération destinées aux jeunes très vulnérables sur les plans psychique et psychosocial sont

attestés. Ils sont à l'origine de la stratégie de développement des offres et de l'organisation de la station cantonale d'observation pour adolescents. Le catalogue de prestations ainsi que l'organisation structurelle et fonctionnelle sont adaptés dans le cadre légal imposé par la LPEP et la révision de la loi sur l'école obligatoire afin que les autorités chargées de l'exécution des mesures de droit civil et de droit pénal disposent des places d'observation et d'encadrement adéquates pour les jeunes qui présentent souvent un danger potentiel important pour eux-mêmes et pour autrui et qui ont par conséquent besoin d'un suivi intensif.

Chances et risques

Les recommandations actuelles de la CDAS et de la COPMA concernant l'élaboration de l'offre et la demande constante de prestations en provenance de toute la Suisse alémanique démontrent qu'il existe un besoin en aides interdisciplinaires, flexibles et intégrées pour les adolescents très vulnérables sur un plan psychosocial, dans des cadres de prise en charge et de soins individualisés. À l'avenir, la station cantonale d'observation de Bolligen aura également un rôle important dans la gestion de ces groupes cibles vulnérables.

Si de telles places représentent une chance pour les personnes concernées et pour la société, elles continuent de comporter aussi

des risques pour les collaborateurs et de mettre à l'épreuve leur devoir de vigilance et leur professionnalisme.

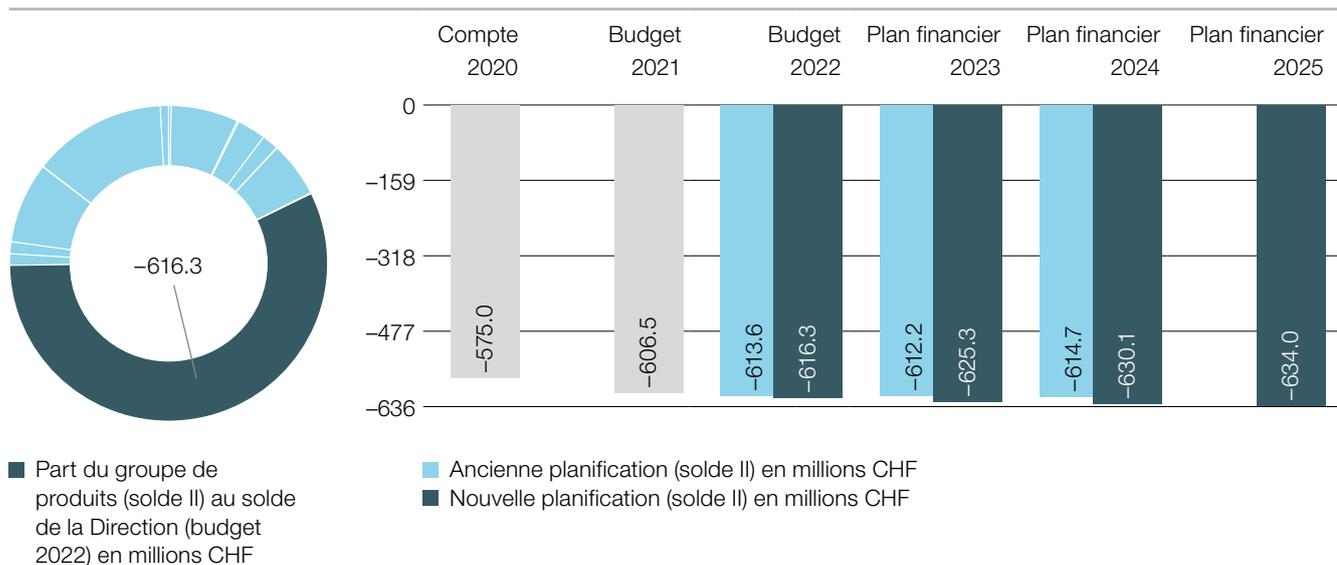
La coopération prévue avec le Foyer d'éducation Lory au moyen d'une fondation holding créera des synergies et un potentiel de développement précieux dans le secteur de l'aide à la jeunesse à haut seuil d'exigences.

Les changements organisationnels globaux peuvent provoquer une incertitude chez les employés et entraîner des départs ainsi qu'une perte de savoir-faire au sein de l'établissement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de journées facturées (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	15 536	15 460	stabilité
Nombre de nouvelles admissions (BEO-Bolligen et BEO-Sirius)	31	40	stabilité

6.7.9 Mise en œuvre des prescriptions sur les assurances sociales



Description

Garantir les transferts financiers dans deux branches des assurances sociales, à savoir les allocations familiales dans l'agriculture et les prestations complémentaires. Garantir le respect du régime

de l'assurance-maladie obligatoire, déterminer quelles personnes ont droit à une réduction des primes dans le canton et veiller à ce que les montants qui leur sont dus à ce titre soient versés à temps.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	2 627	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
(-) Frais de personnel	-3 650 231	-3 886 473	-4 159 025	-4 206 084	-4 236 925	-4 274 202
(-) Coûts matériels	-1 170 411	-1 535 700	-1 610 701	-1 375 700	-1 375 701	-1 375 700
(-) Intérêts et amortissements standard	-3 087	-1 862	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-4 821 101	-5 414 035	-5 759 726	-5 571 785	-5 602 626	-5 639 902
(+) Recettes des subventions cantonales	596 464 442	630 450 000	583 743 000	595 407 000	607 211 000	619 358 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 431 711 512	-1 481 127 000	-1 451 419 000	-1 479 183 000	-1 502 886 000	-1 522 118 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	265 087 924	249 593 500	257 160 000	264 081 800	271 220 000	274 413 300
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-574 980 248	-606 497 535	-616 275 726	-625 265 985	-630 057 626	-633 986 602
(+)/(-) Régularisations	-389	-11 958	-12 000	-12 000	-12 000	-12 000
Solde III (comptabilité financière)	-574 980 636	-606 509 493	-616 287 726	-625 277 985	-630 069 626	-633 998 602

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Produit Contributions dans le domaine des assurances sociales	-959	10 000	9 999	10 000	9 999	10 000
Produit Réduction des primes d'assurance-maladie	-4 820 393	-5 424 035	-5 769 725	-5 581 784	-5 612 625	-5 649 902

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une péjoration de quelque CHF 345 000 par rapport au budget 2021. Le motif principal de cet écart est l'accroissement des frais de personnel, qu'impliquent les nouvelles tâches assumées dans le cadre de la mise en œuvre de la révision de la loi portant introduction des lois fédérales sur l'assurance-maladie, sur l'assurance-accidents et sur l'assurance militaire (LiLAMAM), adoptée par le Grand Conseil en septembre 2020.

L'écart du solde II, péjoré de CHF 9,8 millions, s'explique ainsi:

- Les charges dans le domaine de la réduction des primes sont moins élevées que prévu, de CHF 15,1 millions, en raison de la nouvelle réglementation (p. ex. pour le concubinage) découlant de la révision de la LiLAMAM, ainsi que de la nouvelle estimation des coûts fondée sur la croissance.
- Les frais de gestion de la Caisse de compensation du canton de Berne sont augmentés de CHF 1,0 million à cause d'un supplément de charges imputable à la réforme de la loi fédérale sur les prestations complémentaires (LPC).
- Les charges liées aux prestations complémentaires (PC) sont plus importantes que le montant budgété pour 2021, de CHF 24,9

millions, car la Caisse de compensation du canton de Berne prévoit une hausse des coûts.

- Les coûts s'agissant des allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative sont supérieurs au montant inscrit dans le budget précédent, de CHF 1,5 million, étant donné que la Caisse de compensation du canton de Berne a revu à la hausse les chiffres provisoires de la croissance.
- Les revenus provenant des contributions fédérales pour la réduction des primes diminuent de CHF 9,2 millions en raison de la baisse du montant concernant les primes d'assurance-maladie attendue par l'Office fédéral de la santé publique.
- Les revenus provenant des contributions fédérales pour les PC connaissent une hausse de CHF 4,5 millions en raison des coûts en augmentation des PC.
- Les revenus provenant des contributions communales pour les PC et les allocations familiales pour les personnes n'exerçant pas d'activité lucrative connaissent une hausse de CHF 7,6 millions.

Priorités de développement

En 2022, la priorité est donnée à la numérisation. Le recours aux nouveaux moyens de communication et la procédure de dépôt en ligne des demandes de réduction des primes doivent garantir un accès à davantage de prestations, sans restriction d'heure ou de

lieu, par l'intermédiaire d'Internet. Par ailleurs, la palette élargie des instruments d'analyse de données ouvre le champ des possibles en matière de contrôle et de prévisions.

Chances et risques

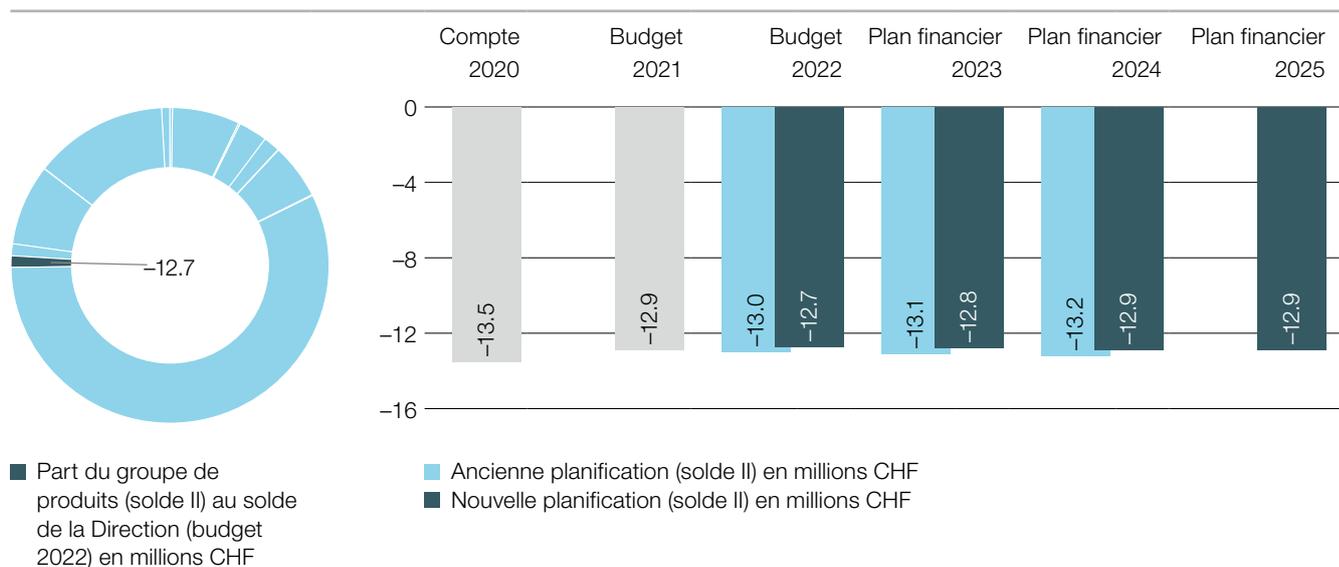
Les conséquences de la réforme du domaine des PC sur les finances ne sont pas encore chiffrables, mais il est clair que les effets des économies prévues ne se feront pas tout de suite sentir en

raison de la garantie des acquis concernant les bénéficiaires des prestations, qui prévaut durant trois ans.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de demandes de réduction des primes reçues	15 700	14 800	stabilité
Nombre de demandes de réduction des primes traitées	17 100	14 700	stabilité
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire reçues	1 500	1 300	augmentation
Nombre de demandes d'exemption du régime de l'assurance-maladie obligatoire traitées	1 500	1 500	augmentation
Nombre de contacts téléphoniques avec des clients	43 900	37 000	diminution
Nombre de contacts avec des clients au guichet	3 000	2 100	diminution
Nombre de contacts écrits avec des clients (courriels, lettres)	17 300	15 300	stabilité
Nombre d'ayants droit ordinaires à la réduction des primes	217 000	214 000	augmentation
Nombre d'ayants droit à la réduction des primes qui perçoivent l'aide sociale ou des prestations complémentaires	93 000	94 000	stabilité
Nombre de rentiers AVS au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	14	14	stabilité
Nombre de rentiers AI au bénéfice de prestations complémentaires, en pour cent	54	55	stabilité
Nombre de personnes sans activité lucrative au bénéfice d'allocations familiales	1 700	1 900	fluctuation
Nombre de personnes au bénéfice d'allocations familiales dans l'agriculture	3 100	3 000	diminution

6.7.10 Préfectures



Description

Accomplissement efficace, orienté vers les besoins et les attentes des clients, des tâches que la législation attribue aux préfets et aux préfètes dans leurs domaines d'activité essentiels : surveillance des communes et traitement des recours contre les décisions de ces

dernières, fonction d'organe de médiation, constructions, tâches de conduite et de coordination en cas de catastrophe et de situation d'urgence, ainsi qu'autres tâches.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	9 245 051	11 197 600	8 989 100	8 989 100	8 989 100	8 989 100
(-) Frais de personnel	-17 349 618	-17 367 028	-17 244 012	-17 306 905	-17 360 598	-17 451 808
(-) Coûts matériels	-4 776 795	-4 584 508	-4 485 432	-4 485 430	-4 485 430	-4 485 426
(-) Intérêts et amortissements standard	2 919	-3 290	-3 163	-3 037	-2 910	-2 724
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-12 878 443	-10 757 226	-12 743 506	-12 806 272	-12 859 838	-12 950 858
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-608 505	-2 208 500	-2 208 500	-2 208 500	-2 208 500	-2 208 500
(+) Rentrées fiscales et amendes	-16 647	17 500	2 215 800	2 215 800	2 215 800	2 215 800
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-13 503 595	-12 948 226	-12 736 206	-12 798 972	-12 852 538	-12 943 558
(+)/(-) Régularisations	-170 295	-89 241	-89 367	-89 494	-89 620	-89 747
Solde III (comptabilité financière)	-13 673 889	-13 037 467	-12 825 573	-12 888 465	-12 942 158	-13 033 305

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Justice administrative	-3 451 560	-2 624 567	-2 311 343	-2 297 771	-2 303 034	-2 312 777
Surveillance	-1 258 096	-1 727 204	-1 269 917	-1 278 040	-1 280 861	-1 285 791
Exécution d'autres tâches légales	-8 168 787	-6 405 456	-9 162 247	-9 230 461	-9 275 943	-9 352 290

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Selon le calcul des marges contributives, le budget 2022 des préfectures ne connaît pas de modifications notables. La variation du solde II par rapport à l'année précédente n'est que de 1,64 pour

cent. Cette légère amélioration s'explique en particulier par des gains de rotation et par un transfert des coûts matériels au sein de la Direction.

Priorités de développement

S'agissant du projet de numérisation de la procédure d'octroi des autorisations, des enquêtes préliminaires sont menées et le déroulement de la procédure est examiné. Ce projet s'étendra sur plusieurs années et impliquera, pour certains collaborateurs et collaboratrices, une lourde charge de travail supplémentaire. Le plus grand bénéfice espéré concerne les traitements de masse, notamment des autorisations du domaine de l'hôtellerie et de la restaura-

tion et des dossiers relatifs aux successions et aux inventaires. Le projet de numérisation des préfectures vise à offrir une large palette de prestations en ligne devant garantir l'accomplissement des tâches légales, ce qui permet de tenir compte de la motion Leuenberger (M 217-2018) «Paré pour l'avenir – communications et transactions électroniques avec les préfectures».

Chances et risques

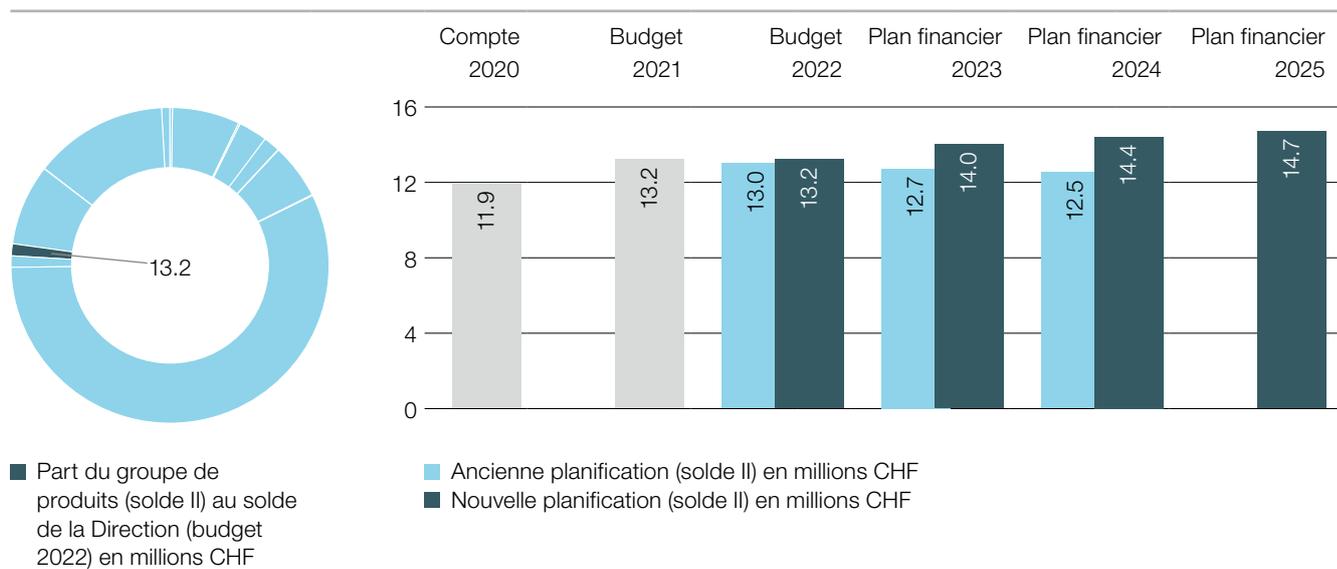
Grâce à l'amélioration continue des applications spécialisées, en particulier d'Evidence et d'eBau, et aux expériences que font actuellement les utilisateurs et utilisatrices, l'accomplissement des tâches devrait gagner en efficacité à brève échéance. Les travaux pour la préparation des communications électroniques requièrent toutefois un investissement supplémentaire et accroît ainsi la charge

pesant sur le personnel. Par ailleurs, les préfectures ont toujours plus de difficulté à accomplir les tâches légales et à traiter les affaires courantes du domaine opérationnel dans les temps. A noter que la contribution apportée par les préfets et préfètes à un vaste nombre d'affaires politiques et de tâches étatiques montre l'importance du rôle que jouent les préfectures.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de recours formés (justice administrative)	610	524	stabilité
Nombre de recours réglés (justice administrative)	556	646	stabilité
Nombre de visites de contrôle effectuées auprès des communes	261	174	diminution
Nombre de demandes de permis de construire déposées	2 436	2 398	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire traitées	2 403	2 418	stabilité
Nombre d'affaires réglées en matière d'hôtellerie et de restauration, de successions, de droit foncier rural et de législation sur la prostitution	19 356	15 904	diminution

6.7.11 Poursuites et faillites



Description

Accomplissement, par les offices des poursuites et des faillites (OPF) et leurs agences, des tâches imposées par le droit relatif aux poursuites et aux faillites, dans le respect de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ainsi que de la législation et des autres consignes cantonales (gestion financière, informatique, etc.). Il s'agit en particulier des tâches suivantes :

- Traitement des procédures de poursuite par voie de saisie et de poursuite en réalisation de gage
- Traitement des procédures de faillite
- Octroi de renseignements sur la base des registres
- Prise d'inventaire pour sauvegarde des droits de rétention dans des locaux commerciaux
- Exécution des séquestres ordonnés par le juge
- Tenue du registre des réserves de propriété
- Activités de conseil et de soutien en faveur des débiteurs, des créanciers, des autorités et d'autres personnes ou instances concernées

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	49 153 207	55 357 300	55 857 300	56 357 300	56 857 300	57 357 300
(-) Frais de personnel	-28 394 308	-30 063 731	-30 103 343	-30 349 425	-30 463 478	-30 622 889
(-) Coûts matériels	-8 839 173	-12 038 100	-12 561 000	-12 011 000	-12 011 000	-12 011 000
(-) Intérêts et amortissements standard	-33 115	-42 181	-26 444	-42 571	-61 520	-96 507
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	11 886 612	13 213 288	13 166 514	13 954 304	14 321 301	14 626 904
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	12 638	31 000	31 000	31 000	31 000	31 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	11 899 250	13 244 288	13 197 514	13 985 304	14 352 301	14 657 904
(+)/(-) Régularisations	-221 553	163 686	-41 831	-38 391	-35 275	-33 366
Solde III (comptabilité financière)	11 677 697	13 407 975	13 155 683	13 946 913	14 317 026	14 624 538

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Exécution des procédures de poursuite	12 504 484	13 759 511	13 500 993	14 243 811	14 631 108	14 966 380
Exécution des procédures de fail- lite	-617 872	-546 223	-334 479	-289 508	-309 808	-339 476

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une péjoration de quelque CHF 47 000 par rapport au budget 2021, qui s'explique par la planification de coûts matériels supplémentaires, de CHF 550 000, pour la numérisation. Les coûts de développement et d'amélioration des TIC comprennent la numérisation des courriers entrants et l'utilisation éten-

due de l'impression électronique, ou les frais d'impression par envoi. Vu la hausse attendue du volume des affaires, qui ne tient pas compte des conséquences de la pandémie de COVID-19 puisqu'il est encore trop tôt pour les quantifier, les rentrées financières s'accroissent de CHF 500 000.

Priorités de développement

Les offices des poursuites et des faillites travaillent à ce qu'il n'y ait plus de changement de support non seulement pour la réception du courrier, comme mentionné, mais aussi pour la transmission des commandements de payer aux créanciers et pour l'exécution de

saisies. Par ailleurs, un service électronique pour la commande d'extraits du registre des poursuites doit être mis à la disposition des citoyens et citoyennes du canton de Berne.

Chances et risques

La mise en œuvre des projets TIC en cours doit permettre aux offices des poursuites et des faillites de traiter les affaires avec la même dotation en personnel malgré l'accroissement encore attendu de leur volume.

sible que les réductions de l'horaire de travail et les pertes d'emploi aboutissent par la suite à une hausse supplémentaire de la charge de travail. La tournure que prendra la situation est imprévisible.

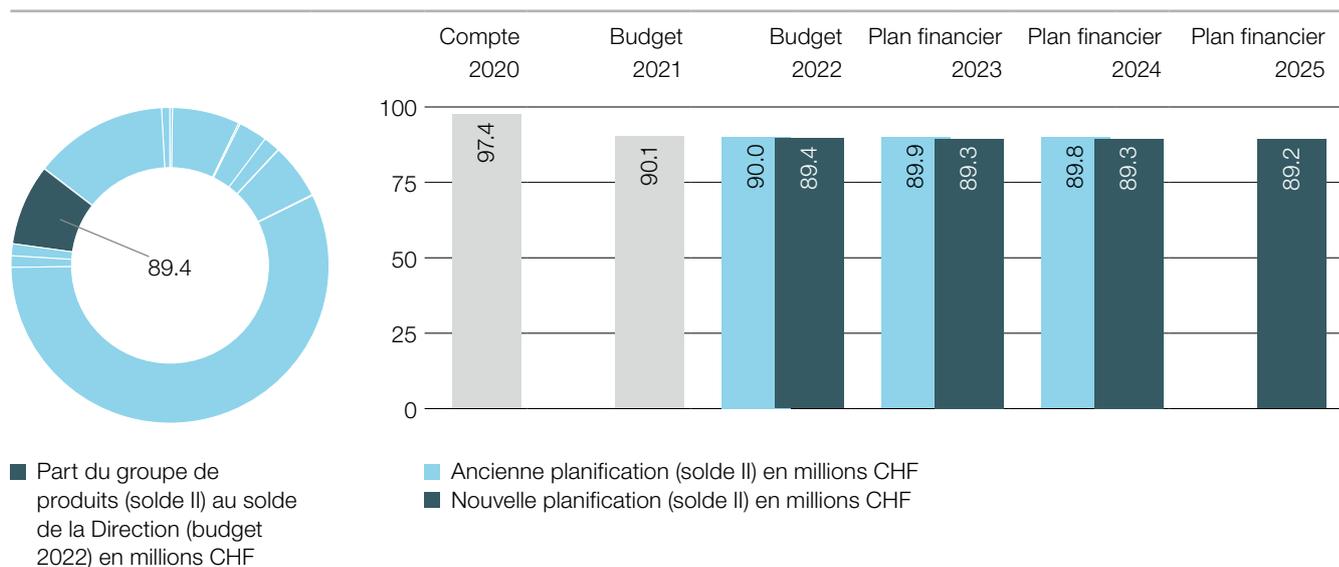
Les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur l'économie présentent un risque difficilement évaluable. L'ombre de la menace d'une vague de faillites ne se dessine pas encore clairement, tout comme son envergure. Dans le domaine des poursuites, il est pos-

La possibilité que la Confédération réduise (de 50 pour cent au plus) les tarifs prévus par l'ordonnance sur les émoluments reste un thème d'actualité. Une telle mesure aurait pour potentiel effet de faire chuter de plus de CHF 20 millions les recettes annuelles des émoluments des offices des poursuites et des faillites.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de commandements de payer établis	323 261	275 397	augmentation
Nombre de réquisitions de continuer la poursuite reçues	252 175	211 241	augmentation
Nombre de recours formés	217	188	fluctuation
Nombre de recours admis	27	17	fluctuation
Nombre total de procédures de faillite ouvertes	1 541	1 477	augmentation
Nombre de procédures ouvertes de liquidation d'une succession répudiée	989	845	augmentation
Nombre de recours admis	1	2	stabilité

6.7.12 Tenue du registre foncier



Description

Tenue du registre foncier en tant que répertoire des immeubles et des droits y relatifs. Taxation et perception des impôts sur les mu-

tations. Etablissement d'extraits du registre foncier en application de la législation et réponse aux questions de toute nature.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	13 957 261	13 585 300	13 745 300	13 745 300	13 745 300	13 745 300
(-) Frais de personnel	-14 703 878	-15 060 533	-15 790 090	-15 860 743	-15 947 926	-16 045 480
(-) Coûts matériels	-376 685	-426 101	-557 600	-602 600	-527 601	-527 600
(-) Intérêts et amortissements standard	1 937	-1 639	-1 306	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-1 121 365	-1 902 973	-2 603 697	-2 718 043	-2 730 227	-2 827 780
(+) Recettes des subventions cantonales	0	2 100	2 100	2 100	2 100	2 100
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	98 529 646	92 008 200	92 038 200	92 038 200	92 038 200	92 038 200
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	97 408 281	90 107 327	89 436 603	89 322 257	89 310 073	89 212 520
(+)/(-) Régularisations	3 283	102	27	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	97 411 564	90 107 430	89 436 630	89 322 257	89 310 073	89 212 520

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Tenue du registre foncier	-881 725	-1 286 747	-2 353 850	-2 460 514	-2 471 495	-2 562 381
Taxation et perception des impôts sur les mutation	288 753	143 731	143 872	143 835	143 827	143 794
Renseignements	-528 392	-759 956	-393 719	-401 365	-402 559	-409 193

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

L'évolution du solde II est liée, d'une part, à la mise en œuvre du nouveau modèle de conduite et, d'autre part, à des pertes de rotation.

De plus, la surveillance du notariat est rattachée au domaine des bureaux du registre foncier. Ce rattachement donne lieu au transfert,

de l'Office des services et des ressources aux bureaux du registre foncier, de 1,8 équivalent plein temps, des frais liés à la commission des examens de notaire et des autres coûts matériels se rapportant à la surveillance du notariat.

Priorités de développement

- Actualisation et création des bases du guide en ligne concernant les relations avec les bureaux du registre foncier et la tenue du registre.
- Extension et externalisation du projet de numérisation des pièces justificatives du registre foncier en vue de la mise à disposition en ligne de l'ensemble de ces pièces.
- Collaboration dans le cadre de la numérisation du registre foncier, plus particulièrement pour ce qui a trait au notariat.
- Consolidation du nouveau modèle de conduite avec une direction exécutive et un état-major centralisés.

Chances et risques

Les prestations de « GRUDIS public » jouissent d'une grande adhésion. Elles sont un signal pour le reste de la Suisse et peuvent être vues, à juste titre, comme indicatrices de la direction que doit prendre la numérisation.

Le nouveau modèle de conduite doit créer une entité unique et garantir l'uniformité de la pratique.

Le temps qui doit être consacré à l'exécution des articles 11a et 17a ss de la loi concernant les impôts sur les mutations reste très élevé; le traitement juridique des affaires et les procédures administratives en découlant sont à l'origine d'une importante charge de travail.

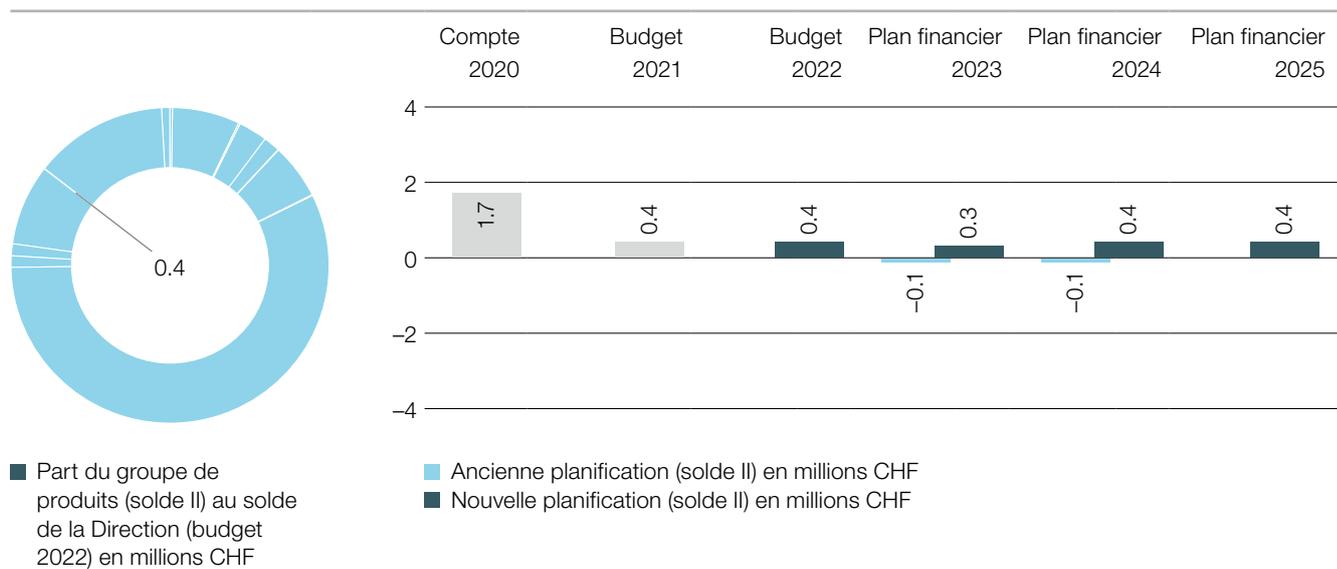
De toujours plus grandes difficultés sont constatées lors du recrutement de personnel qualifié, aussi bien pour les postes de conservateur ou conservatrice que pour l'engagement de personnes à former. Les sources sur le marché du travail se sont taries; les mesures prises ne permettront une détente de la situation qu'à moyen terme.

Si les retombées du coronavirus sur l'économie sont extrêmement décourageantes, il faut tabler sur un refroidissement des activités sur le marché de l'immobilier, qui peut se traduire à moyen terme par un manque à gagner pour les bureaux du registre foncier (concernant surtout l'impôt sur les mutations).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de réquisitions d'inscription au registre foncier	63 282	63 092	fluctuation
Nombre de réquisitions d'inscription valablement traitées	47 387	48 202	fluctuation
Nombre de procédures disciplinaires concernant le notariat ayant entraîné une mesure	8	14	fluctuation

6.7.13 Registre du commerce



Description

L'Office du registre du commerce du canton de Berne est, en sa qualité de centre de compétences et d'exécution, un partenaire de l'économie expert en matière d'inscriptions d'entreprises. Le registre du commerce sert à la constitution et à l'identification des

entités juridiques. Il a pour but d'enregistrer et de publier les faits juridiquement pertinents et de garantir la sécurité du droit ainsi que la protection de tiers dans le cadre des dispositions impératives du droit privé.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	5 347 309	3 501 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
(-) Frais de personnel	-2 926 969	-2 973 382	-2 946 795	-2 965 709	-2 942 833	-2 961 405
(-) Coûts matériels	-712 294	-84 200	-686 200	-686 200	-686 200	-686 200
(-) Intérêts et amortissements standard	-6 745	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	1 701 301	443 418	367 005	348 091	370 967	352 395
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 389	3 100	1 400	1 400	1 400	1 400
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	1 702 690	446 518	368 405	349 491	372 367	353 795
(+)/(-) Régularisations	-86 387	-86 000	-49 000	-49 000	-49 000	-49 000
Solde III (comptabilité financière)	1 616 303	360 518	319 405	300 491	323 367	304 795

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Inscription au registre	1 732 804	647 353	567 650	549 724	571 406	553 803
Procédure d'examen préalable	-31 503	-203 935	-200 645	-201 632	-200 438	-201 408

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

En raison de la nouvelle pratique comptable, le montant à verser à l'Office fédéral du registre du commerce (10 % des émoluments fédéraux encaissés, soit environ CHF 600 000 en 2020) figure désormais sur un compte de charges (coûts matériels) et n'est plus inscrit comme diminution des revenus dans les rentrées financières.

Etant donné que l'ordonnance totalement révisée sur les émoluments en matière de registre du commerce (OEmol-RC; RS 221.411.1) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021 seulement, il est difficile de mesurer l'exactitude du montant budgété des émoluments pour 2022 et les années suivantes.

Priorités de développement

Les travaux de mise en œuvre et d'adaptation des processus découlant de l'introduction des projets «CR-Portal» (outil de paiement en ligne pour les commandes) et «CR-Archiv» (solution d'archivage électronique) sont les priorités de 2022.

De plus, un nouveau projet de révision partielle de l'ordonnance sur le registre du commerce (ORC; RS 221.411) est mis en consultation. Il porte sur la révision du droit de la société anonyme et l'entrée en vigueur de la modification est prévue au 1^{er} janvier 2023.

Chances et risques

A cause de la pandémie, il est difficile d'apprécier la direction que prendra l'économie durant les années qui viennent. Il faut espérer que le grand nombre d'inscriptions de nouvelles entités juridiques n'est pas seulement lié aux demandes de cas de rigueur. Autrement, cela pourrait se traduire par un risque accru de faillites dans les années à venir.

aux commandes, mais aussi à la comptabilité dans une certaine mesure.

En effet, un système de paiement en ligne par carte de crédit est également introduit en 2021.

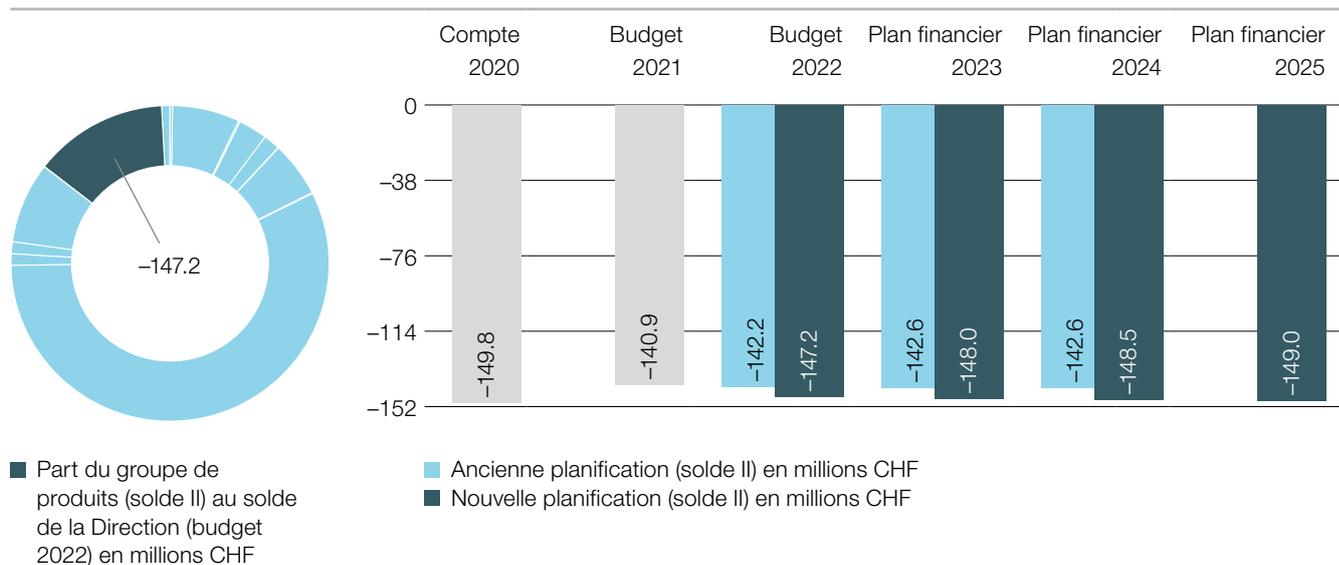
La poursuite de la numérisation du registre du commerce, concrétisée notamment par l'introduction d'une solution d'archivage électronique en 2021, allège les tâches quotidiennes liées en particulier

A partir de 2022, il existe un risque que le principe de la couverture des coûts ne puisse plus être respecté en raison des prescriptions applicables en matière d'émoluments et de la diminution des montants qui s'ensuit.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'enregistrements	20 262	20 243	stabilité
Nombre de réquisitions d'inscription au registre du commerce reçues	20 261	20 660	stabilité
Nombre de demandes d'examen préalable reçues et réglées	606	617	stabilité

6.7.14 Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte



Description

Protection effective et efficace de l'enfant et de l'adulte, conformément aux tâches que le droit civil totalement révisé attribue aux autorités de protection de l'enfant et de l'adulte dans les domaines principaux que sont les enquêtes et la prescription de mesures, placement à des fins d'assistance compris, les tâches non liées à

des mesures, les interventions et la surveillance s'agissant des mesures personnelles anticipées et des mesures appliquées de plein droit, les actes nécessitant le consentement de l'autorité ainsi que la surveillance et la gestion de la qualité vis-à-vis des mandataires.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	29 048 046	29 452 000	28 901 000	28 901 000	28 901 000	28 901 000
(-) Frais de personnel	-23 597 526	-23 790 276	-23 778 609	-24 130 588	-24 157 488	-24 253 751
(-) Coûts matériels	-86 475 703	-146 514 700	-88 021 299	-88 021 299	-88 021 299	-88 021 299
(-) Intérêts et amortissements standard	22 965	-6 038	-3 097	-1 914	-1 738	-1 385
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-81 002 217	-140 859 014	-82 902 006	-83 252 801	-83 279 524	-83 375 435
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-68 787 144	-40 000	-64 302 634	-64 752 426	-65 205 367	-65 661 478
(+) Rentrées fiscales et amendes	13 232	31 800	13 200	13 200	13 200	13 200
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-149 776 129	-140 867 214	-147 191 440	-147 992 027	-148 471 691	-149 023 713
(+)/(-) Régularisations	-990 160	-899 104	-1 099 295	-1 099 410	-1 099 491	-1 099 572
Solde III (comptabilité financière)	-150 766 289	-141 766 317	-148 290 734	-149 091 437	-149 571 182	-150 123 285

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes mineures	-63 378 358	-90 117 988	-64 848 385	-64 969 336	-64 978 137	-65 009 723
Enquêtes et prescription de mesures visant la protection de personnes majeures	-13 607 468	-44 701 393	-12 365 999	-12 472 369	-12 480 115	-12 507 919
Exécution de tâches non liées à des mesures	-1 030 964	-1 354 078	-912 291	-925 346	-926 311	-929 773
Interventions et surveillance dans le domaine des	-158 655	-152 734	-149 029	-149 833	-149 892	-150 101
Actes nécessitant le consentement de l'autorité	-259 564	-326 314	-231 002	-234 742	-235 025	-236 042
Surveillance et gestion de la qualité	-2 567 210	-4 206 507	-4 395 300	-4 501 175	-4 510 044	-4 541 877

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le revenu des APEA se compose essentiellement de recettes provenant des émoluments et de remboursements de coûts de mesures ayant donné lieu à un préfinancement. Dans le budget 2022 et le plan intégré mission-financement, il est prévu à hauteur de presque CHF 29 millions, soit un niveau du même ordre que celui de 2020.

Dans la marge contributive, une diminution des coûts matériels d'environ CHF 58 millions est prévue. Cela s'explique par la pratique comptable mise en œuvre en 2020 concernant les dépenses liées à l'ordonnance sur la collaboration des services communaux avec les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte et l'indemnisation

des communes (OCInd). Dans le budget 2022, les indemnités pour les prestations fournies par les communes figurent donc seulement dans le solde II en tant que coûts des subventions cantonales, et non plus dans le budget global. Ces montants sont budgétés pour 2022 et les années suivantes selon les sommes fixées pour 2021. Une augmentation des coûts des mesures ambulatoires et résidentielles est à prévoir compte tenu de la pandémie, qui pèse durablement sur les familles. Les APEA n'ont pratiquement aucune influence en la matière. Lorsque les conditions sont réunies, les APEA sont légalement tenues d'ordonner des mesures, tandis que les institutions définissent elles-mêmes les structures des coûts.

Priorités de développement

Les APEA ont continué de progresser dans le développement de leurs processus et instruments de travail. Une attention particulière a été portée à la transparence des activités des autorités. La refonte du site Internet devrait renvoyer une image plus claire des APEA et les rendre plus facile d'accès. Divers projets informatiques et de numérisation devraient également permettre d'améliorer la transparence et l'efficacité des APEA; à ce titre, on peut notamment mentionner le déploiement, dans toutes les autorités, du système de gestion des affaires BE-GEVER, l'évaluation d'une comptabilité clients moderne et la participation au projet cantonal ERP. Se fon-

dant sur une analyse de la fréquence des mesures et des structures de coûts qui compare différentes régions, les APEA définissent des critères devant diriger leur action pour optimiser l'application du droit de manière uniforme à l'échelle du canton. Enfin, les APEA vont participer à différents groupes travaillant à la mise en œuvre opérationnelle de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants, dont l'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} janvier 2022, et de ses ordonnances d'application.

Chances et risques

Une fois encore, le fait que la coopération avec les partenaires institutionnels soit bonne et que les collaborateurs des APEA soient à la fois compétents et motivés doit être considéré comme une chance.

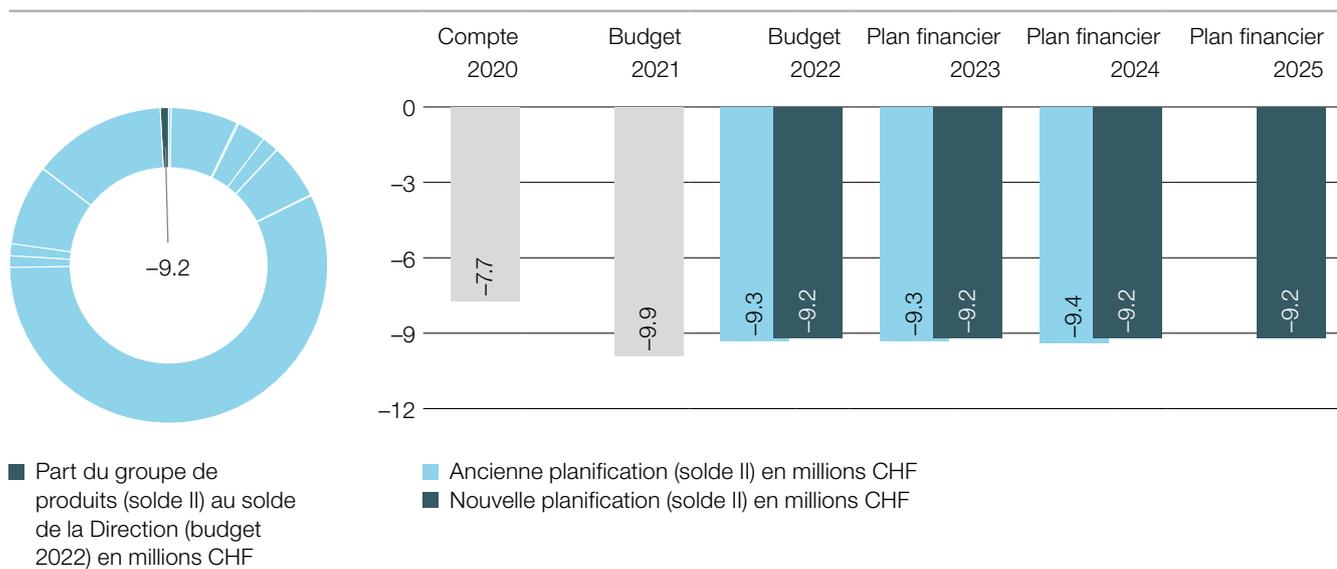
Les principaux risques sont liés à la pandémie de COVID-19. Cette dernière impose des restrictions qui rendent l'accomplissement des tâches plus difficile et qui alourdissent notablement la charge de

travail des collaborateurs. En outre, le nombre de cas d'enfants ayant besoin de protection risque d'augmenter au vu de la situation sanitaire qui pèse durablement sur les familles. Un accroissement des coûts des mesures n'est donc pas exclu et ne peut guère être influencé par les APEA. Les situations critiques qui peuvent survenir dans le domaine de la protection de l'enfant et de l'adulte et les problèmes fonctionnels que certains services sociaux peuvent rencontrer exposent toujours les APEA à des risques importants.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de procédures de protection de l'enfant et de l'adulte ouvertes	7 433	7 447	augmentation
Nombre de mesures de protection de l'enfant et de l'adulte décidées	3 488	3 724	augmentation
Nombre de PAFA décidés par l'autorité	168	181	augmentation
Nombre de décisions de l'autorité ordonnant un placement d'enfant	182	193	augmentation

6.7.15 Information géographique



Description

Notre société ne cesse d'évoluer vers une société de l'information et du savoir. Dans ce contexte, les géodonnées et les géoinformations revêtent une importance politique et économique croissante. Les géodonnées sont des données à référence spatiale qui décrivent les caractéristiques d'un pays. Elles servent de base à tous types de planifications ainsi que de mesures et de décisions, qu'elles soient d'ordre administratif, politique, économique ou scientifique, ou encore privé. Du fait du potentiel économique et politique considérables qu'elles recèlent, les géoinformations constituent un bien économique de premier rang. La loi fédérale sur la géoinformation (LGéo, RS 510.62), entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2008, a instauré des principes fondamentaux concernant la gestion des géoinformations, ainsi que des bases légales pour la mensuration nationale, le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière, la mensuration officielle et la géologie nationale.

Près de 70 pour cent des décisions prises par les pouvoirs publics sont en rapport avec l'organisation du territoire. L'Office de l'information géographique (OIG) propose aux services habilités, qu'ils soient internes ou externes à l'administration cantonale, un accès aisé aux données géographiques cantonales. Ces données sont recueillies selon des critères uniformes pour tout le territoire cantonal et forment une source de renseignements complète et mise à jour régulièrement, répondant ainsi à tous les besoins. En outre, l'OIG est responsable de l'exploitation d'une banque cantonale de données géographiques et développe cette infrastructure; en particulier, il élabore des normes et des directives concernant la modélisation informatique de ces données, leur saisie, leur conserva-

tion et leur diffusion. Par ailleurs, il offre des prestations de coordination, de soutien et de conseil aux utilisateurs de ces données. De cette manière, il cherche à développer le domaine de la géoinformation conformément aux tâches d'exécution et à exploiter au mieux le potentiel que représentent ces données si utiles.

La mensuration officielle fait partie du registre foncier fédéral. Dans le canton de Berne, le registre foncier est garant de droits réels sur des parcelles de terrain pour une valeur vénale cumulée de près de CHF 300 milliards et assure des hypothèques pour un montant total d'environ CHF 100 milliards. La mensuration officielle contribue notablement à garantir la sécurité du droit foncier, permettant le développement d'un marché libre des terrains sur une base ordonnée et fiable, et formant ainsi une solide base pour notre économie moderne. L'OIG est chargé de réaliser la mensuration officielle dans tout le canton en respectant un programme et un échéancier des travaux. Une mensuration officielle constamment mise à jour permet à l'Intendance des impôts de déterminer correctement la valeur officielle des biens-fonds. Enfin, elle est utile pour l'établissement de cartes, plans et autres documents permettant de représenter et de planifier les infrastructures de toutes sortes. L'OIG veille à ce que la tâche commune de la mensuration officielle soit réalisée de manière ordonnée, uniforme et dans le respect des délais. Les points fixes et les limites territoriales mis à disposition constituent les bases géodésiques des travaux de la mensuration officielle. Des contrôles systématiques permettent en outre de garantir le respect des prescriptions fédérales et cantonales ainsi que la qualité et l'exhaustivité de la mensuration officielle.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	2 334 813	2 001 500	2 101 500	2 101 500	2 101 500	2 101 500
(-) Frais de personnel	-4 894 483	-5 229 519	-5 213 006	-5 267 874	-5 287 841	-5 318 494
(-) Coûts matériels	-1 607 315	-2 158 364	-2 047 978	-1 978 259	-1 958 259	-1 958 259
(-) Intérêts et amortissements standard	-43 376	-31 244	-9 226	-5 675	-15 137	-26 016
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-4 210 362	-5 417 627	-5 168 710	-5 150 307	-5 159 737	-5 201 270
(+) Recettes des subventions cantonales	1 147 739	565 000	570 000	580 000	590 000	590 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-4 667 105	-5 070 000	-4 590 000	-4 590 000	-4 610 000	-4 610 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	2 060	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-7 727 669	-9 917 627	-9 183 710	-9 155 307	-9 174 737	-9 216 270
(+)/(-) Régularisations	20 010	2 165	777	1 434	3 637	5 016
Solde III (comptabilité financière)	-7 707 658	-9 915 461	-9 182 933	-9 153 873	-9 171 100	-9 211 253

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Information géographique	-4 210 362	-5 417 627	-5 168 710	-5 150 307	-5 159 737	-5 201 270

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Aucune modification importante n'est à relever par rapport à la planification de 2020. Le montant des recettes des émoluments GRUDIS inscrites au budget est augmenté de CHF 0,1 million sur la base des expériences faites les précédentes années. Les dépenses budgétées pour les prestations de tiers sont réduites de

CHF 0,11 million compte tenu de la planification actuelle du projet. Les subventions cantonales destinées au financement de la mensuration officielle connaissent des fluctuations annuelles. Elles correspondent toutefois aux planifications précédentes.

Priorités de développement

L'objectif est d'augmenter la superficie décrite dans la mensuration officielle ainsi que de garantir l'exploitation et le développement du cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) dans le canton de Berne.

L'introduction du cadastre des conduites selon les prescriptions de la loi cantonale sur la géoinformation et la mise en œuvre de la

stratégie en matière d'information géographique pour les années 2020 à 2025 constituent deux autres priorités.

Les efforts dans le domaine de la mensuration officielle visant à augmenter la superficie décrite et l'importance croissante des informations géographiques sont présentées dans les informations sur les prestations.

Chances et risques

Les géodonnées de base cantonales apportent une contribution substantielle à la numérisation en cours des processus administratifs. La mise à disposition rapide d'informations géographiques ainsi

que le développement de l'infrastructure cantonale des données géographiques (ICDG) en fonction des besoins représentent un défi de taille tant pour les offices spécialisés que pour l'OIG.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de jeux de géodonnées dans l'infrastructure cantonale des données géographiques	316	333	augmentation
Nombre de mises à jour des jeux de géodonnées	1 461	1 693	augmentation
Chiffre d'affaires annuel de la mensuration officielle en millions de francs (chiffres de l'année précédente)	29	29	stabilité
Surfaces dont la mensuration officielle est approuvée définitivement au standard de qualité MO93 (en % du territoire cantonal)	55	55	augmentation

6.8 Financements spéciaux

6.8.1 Compensation de la plus-value

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-64 477	0	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
Modification		100.0%		0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	64 477	0	200 000	200 000	200 000	200 000
Modification		-100.0%		0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-64 477	0	-200 000	-200 000	-200 000	-200 000
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	64 477	0	200 000	200 000	200 000	200 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0
Compte des investissements						
	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	0	0	0	0	0	0
Etat du patrimoine au 31.12.	0	0	0	0	0	0
Variation du patrimoine	0	0	0	0	0	0

Commentaire

Il reste impossible de donner des informations concrètes sur les montants et l'exigibilité de la taxe sur la plus-value. A cet égard, l'Office des affaires communales et de l'organisation du territoire (OACOT) n'a aucune influence sur les communes. Un montant de

CHF 0,2 million a été inscrit au budget, compte tenu de la nouvelle pratique comptable qui se fonde sur la marche attendue des affaires.

7 Direction de la sécurité (DSE)

7.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-23.7		2.7
Police	-468.2		126.8
Circulation routière et navigation	-49.7		384.8
Exécution judiciaire	-188.4		76.1
Population	-53.7		31.1
Sécurité civile, sport et affaires militaires	-20.9		16.4

7.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative	-13.8	-18.0	-20.9	-20.8	-20.9	-21.0
Police	-294.8	-320.4	-341.5	-344.9	-350.4	-360.7
Circulation routière et navigation	287.1	280.8	335.1	338.4	340.6	341.2
Exécution judiciaire	-106.2	-111.3	-112.3	-112.4	-110.4	-110.1
Population	-25.3	-25.0	-22.5	-21.8	-21.7	-21.9
Sécurité civile, sport et affaires militaires	41.3	-4.6	-4.6	-4.6	-4.6	-4.7
Total	-111.7	-198.5	-166.7	-166.1	-167.4	-177.2

7.3 Priorités de développement de la Direction

Les travaux intensifs sur de nombreux projets cantonaux d'envergure, qui ont une importance particulière pour une Direction de la taille de la DSE, se poursuivront. Ils porteront notamment sur les optimisations rendues possibles par le nouveau système ERP, qu'il convient d'harmoniser efficacement avec les besoins spécifiques de la DSE et ses tâches opérationnelles sur le terrain (p. ex. pour des unités fonctionnant 24 heures sur 24). Un projet d'évaluation de l'organisation (développement des processus de support à la DSE) a été lancé en vue d'harmoniser les efforts de centralisation et d'établir des processus standardisés.

Le nombre et la complexité des cas de cybercriminalité évoluent très rapidement, en Suisse comme partout dans le monde. L'accroissement des effectifs du corps de police permet à la POCA de faire face aux nouveaux défis et de s'organiser de manière à pouvoir combattre efficacement la cybercriminalité. Une nouvelle brigade chargée de la criminalité numérique, qui a pris ses fonctions le 1^{er} avril 2021, apportera une contribution considérable aux cyberenquêtes à l'avenir. La POCA prend toutes les mesures nécessaires pour rester en phase avec l'évolution complexe de la cybercriminalité; elle peut ainsi adapter sa stratégie à tout moment lorsque cela s'impose.

À l'OCRN, la création d'un portail destiné à la clientèle doit permettre l'établissement d'une plate-forme gouvernementale durable et de valeur. Les prestations de l'office seront ainsi disponibles 24 heures

sur 24 et 365 jours par an sur un portail simple, sûr, individualisé et extensible.

Pour que l'OEJ puisse appliquer la stratégie de l'exécution judiciaire de manière à en atteindre les objectifs, son plan directeur prévoit de construire en priorité un nouveau bâtiment dans la région Seeland – Jura bernois.

Depuis l'introduction du système d'exécution des sanctions orientée vers les risques (ROS), le canton de Berne gère un Secteur des évaluations de psychologie légale (SEPL) pour la Suisse du Nord-Ouest et la Suisse centrale. Suite à une recommandation du canton de Berne, le concordat va envisager de détacher le SEPL de l'OEJ pour le faire fusionner avec le service homonyme du Concordat de la Suisse orientale.

Maintenant que le projet NA-BE a abouti, les tâches assumées par la DSE dans le domaine de l'asile se limitent au versement de l'aide d'urgence, ce qui implique d'exploiter des centres de retour, et à l'exécution des renvois. Étant donné que le Centre de retour de Bienne-Boujean et ses 200 places ne sont disponibles que pour une durée limitée (vraisemblablement pas au-delà de 2022), un nouveau site devra être trouvé pour un centre en complément de ceux d'Aarwangen et de Champion.

Dans les domaines du sport et de la protection de la population, les priorités de développement résident dans la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, le développement de la protection civile et l'élaboration de diverses planifications et stratégies.

7.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-926 252 062	-840 046 082	-854 170 368	-860 591 629	-866 529 806	-877 397 741
Modification		9.3 %	-1.7 %	-0.8 %	-0.7 %	-1.3 %
Revenus	769 919 293	641 490 367	687 159 081	692 811 049	697 217 388	698 433 068
Modification		-16.7 %	7.1 %	0.8 %	0.6 %	0.2 %
Solde	-156 332 769	-198 555 715	-167 011 287	-167 780 580	-169 312 418	-178 964 673
Modification		-27.0 %	15.9 %	-0.5 %	-0.9 %	-5.7 %
Charges						
30 Charges de personnel	-515 511 400	-538 434 343	-553 717 571	-562 079 490	-567 401 126	-575 668 125
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-202 440 834	-167 438 422	-171 894 004	-170 267 881	-171 009 317	-173 057 549
33 Amortissements du patrimoine administratif	-18 279 905	-20 326 008	-22 142 333	-21 614 589	-21 372 348	-22 017 242
34 Charges financières	-122 176	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-100 189 999	-57 000 000	-48 000 000	-48 000 000	-48 000 000	-48 000 000
36 Charges de transfert	-73 708 228	-33 276 545	-36 024 309	-35 894 309	-35 970 309	-35 970 309
37 Subventions à redistribuer	-1 483 306	-1 475 000	-1 375 000	-1 375 000	-1 375 000	-1 225 000
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-14 516 214	-22 035 764	-20 957 151	-21 300 360	-21 341 706	-21 399 516
Revenus						
40 Revenus fiscaux	274 243 533	272 380 000	324 280 000	327 490 000	330 730 000	332 370 000
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	285 435 384	191 976 392	195 481 720	199 644 815	200 905 154	200 655 834
43 Revenus divers	20 389	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
44 Revenus financiers	2 425 843	2 118 000	2 106 000	2 106 000	2 106 000	2 106 000
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	53 984 636	55 090 000	46 090 000	46 090 000	46 090 000	46 090 000
46 Revenus de transfert	140 784 199	109 720 535	108 375 010	106 718 883	106 618 883	106 593 883
47 Subventions à redistribuer	1 483 306	1 475 000	1 375 000	1 375 000	1 375 000	1 225 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	11 542 003	8 630 440	9 351 351	9 286 351	9 292 351	9 292 351

Evolution du compte de résultats

Le budget 2022 prévoit un excédent de charges de CHF 167,0 millions. Après prise en compte de l'ensemble des dépenses et des revenus, le solde connaît une amélioration de CHF 31,5 millions en comparaison avec le budget de l'exercice précédent. Celle-ci est due principalement à une hausse des revenus liés à l'impôt sur les véhicules à moteur. L'augmentation des charges pour le personnel de CHF 15,3 millions résulte des augmentations individuelles des traitements et, à la POCA, du stationnement de la première tranche des agents engagés pour renforcer le corps. La POCA est aussi la principale cause de l'augmentation des charges pour biens, services et marchandises (CHF +4,5 millions), laquelle comprend aussi quelques moyens supplémentaires pour les travaux de rénovation de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil et pour le remplacement d'installations à l'Établissement pénitentiaire de Thorberg. La diminution des apports à hauteur de CHF 9,0 millions dans les fonds et financements spéciaux constitue une correction sans effet sur le solde, étant donné que les prélèvements sur les fonds et les finan-

cements spéciaux sont corrigés à la baisse pour un montant équivalent. Le versement au Fonds d'encouragement des activités culturelles sera désormais prélevé directement sur les recettes de Swisslos.

Les revenus fiscaux en hausse de CHF 51,9 millions s'expliquent avant tout par la révision de la loi du 18 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV; RSB 767.611), qui fait suite à la motion 171-2018 Trüssel. Outre des revenus budgétés en hausse de CHF 40,0 millions, les recettes issues de l'imposition des véhicules à moteur devraient augmenter de CHF 12,0 millions en raison de l'accroissement du parc de véhicules. Les contributions en hausse de CHF 3,5 millions résultent, d'une part, de changements de compte avec des revenus des transferts et, d'autre part, à des revenus provenant d'émoluments facturés pour l'immatriculation des véhicules par l'OCRN.

7.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-23 043 711	-24 891 046	-22 753 860	-23 582 128	-21 388 288	-26 745 247
Modification		-8.0%	8.6%	-3.6%	9.3%	-25.0%
Recettes	1 619 654	5 150 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
Modification		218.0%	-64.1%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-21 424 057	-19 741 046	-20 903 860	-21 732 128	-19 538 288	-24 895 247
Modification		7.9%	-5.9%	-4.0%	10.1%	-27.4%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-14 056 727	-21 327 508	-18 625 841	-19 226 589	-17 041 345	-22 982 285
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-8 210 096	-1 713 538	-2 278 019	-2 505 539	-2 496 943	-1 912 962
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-776 888	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000	-1 850 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	419 765	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	3 300 000	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	423 002	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	776 887	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000	1 850 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets augmentent de CHF 1,2 million par rapport au budget 2021. Par ACE no 720 du 9 juin 2021, le Conseil-exécutif a redéfini la part des investissements pour chaque Direction. Il a attribué un plafond de CHF 20,9 millions à la DSE pour 2022. À la POCA, la hausse des dépenses de CHF 2,7 millions pour des immobilisations corporelles s'explique par l'acquisition d'installations fixes pour la recherche automatique de véhicules et la surveillance automatique du trafic, par le maintien du réseau Polycom et par le centre de police prévu à Niederwangen. La hausse des besoins d'immobilisations incorporelles à hauteur de CHF 0,6 million est due principalement à la mise sur pied du domaine consacré à

la cybercriminalité à la POCA. En 2021, un budget a été transféré de la DSE à la DSSI sans incidence sur le solde pour la nouvelle application spécialisée pour les migrations (NFAM) ; il en résulte des recettes inférieures de CHF 3,3 millions dans le report des immobilisations incorporelles au patrimoine financier.

La part des investissements pour les années du plan intégré mission-financement est de CHF 21,7 millions pour 2023, CHF 19,5 millions pour 2024 et CHF 24,9 millions pour 2025. Le Conseil-exécutif a autorisé un nouvel écart de planification de 30 pour cent pour les années 2022 à 2025 afin de permettre le financement de tous

les projets figurant dans la planification des investissements du canton.

7.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DSE

Effectif réel				Effectif cible	
2017	2018	2019	2020	2021	2022
4 064.6	4 046.6	3 981.1	4 029.3	4 095.1	4 132.3

Commentaire

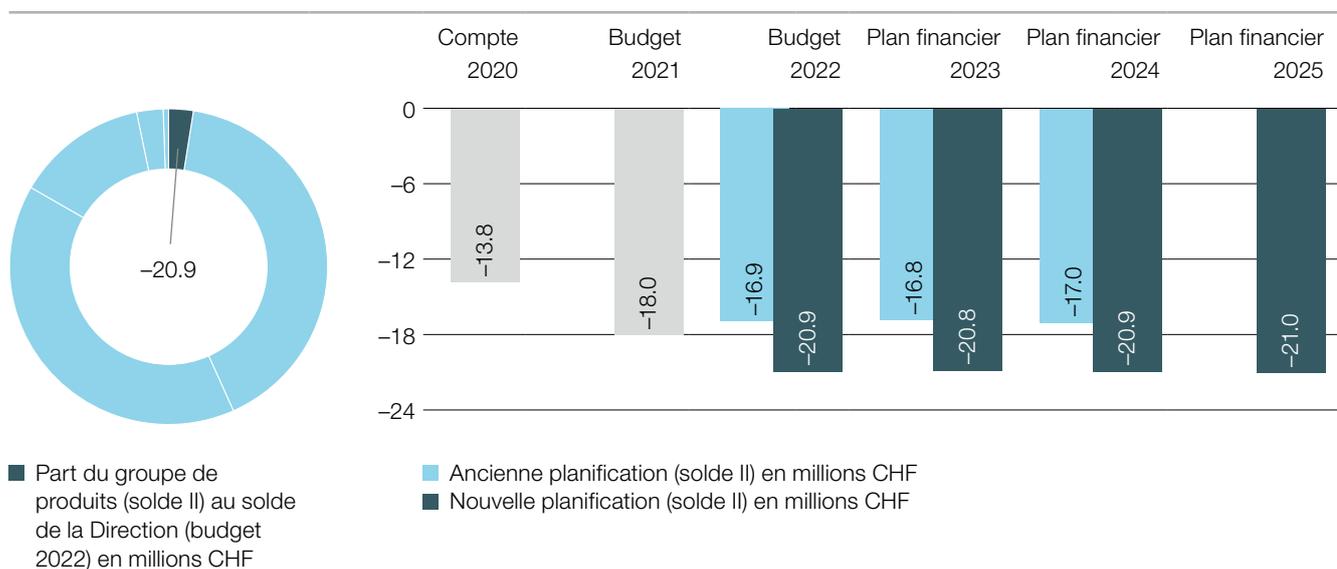
Dans l'ensemble, la DSE connaît une augmentation de ses effectifs de 37,2 équivalents plein temps (EPT) au 1^{er} janvier 2022, pour un total de 4 132,28 EPT. L'augmentation est due dans une large mesure à la POCA (+ 30 EPT), qui accroît les effectifs de son corps (motion 138–2016 Wüthrich, ACE 188/2019). Elle s'explique aussi par des créations de postes à l'OCRN en raison de l'accroissement prévu des capacités du Centre d'expertises et d'examens de Bützberg, et par la croissance continue du parc de véhicules du canton

de Berne, qui nécessite davantage d'expertises (+ 5,0 EPT). 2,2 EPT sont en outre créés à l'OPOP pour assurer le secrétariat de l'Association des services cantonaux de migration (ASM). Tous les postes supplémentaires à l'OCRN et à l'OPOP sont refinancés.

La DSE pourra procéder à d'autres petites restructurations dans le cadre des effectifs autorisés, notamment à l'OEJ.

7.7 Groupes de produits

7.7.1 Soutien aux fonctions de direction, fonds et juridiction administrative



Description

Soutien au directeur de la DSE sur le plan politique par l'accomplissement de travaux préparatoires et par des prestations de conseil; coordination des activités entre les unités organisationnelles de la Direction, conformément à la loi d'organisation (LOCA; RSB 152.01) et à l'ordonnance d'organisation DSE (OO DSE; RSB 152.221.141); traduction et autres prestations, selon les besoins, en faveur des offices et de la Police cantonale.

Examen de la conformité au droit de décisions contestées, à l'intention de la Direction.

Administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport; octroi d'autorisations de loterie.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	1 485 867	1 517 824	1 474 471	1 476 383	1 479 179	1 465 731
(-) Frais de personnel	-7 770 472	-8 682 225	-8 615 029	-8 664 111	-8 718 443	-8 765 114
(-) Coûts matériels	-7 978 546	-11 734 101	-14 450 000	-14 368 000	-14 398 000	-14 419 000
(-) Intérêts et amortissements standard	-139 393	-150 911	-218 082	-182 430	-180 659	-148 264
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-14 402 544	-19 049 414	-21 808 640	-21 738 158	-21 817 923	-21 866 647
(+) Recettes des subventions cantonales	60 766	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-263 543	-380 000	-377 000	-377 000	-377 000	-377 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	805 772	1 447 600	1 267 600	1 267 600	1 267 600	1 267 600
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-13 799 550	-17 981 814	-20 918 040	-20 847 558	-20 927 323	-20 976 047
(+)/(-) Régularisations	24 997	39 858	32 933	27 828	24 365	21 387
Solde III (comptabilité financière)	-13 774 553	-17 941 955	-20 885 108	-20 819 730	-20 902 958	-20 954 660

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien à la direction	-12 514 765	-17 931 885	-19 255 465	-19 182 777	-19 260 488	-19 315 123
Justice administrative	-1 883 221	-1 094 584	-2 489 171	-2 491 376	-2 493 431	-2 487 519
Autorisations de police industrielle et de loterie	-4 559	-22 945	-64 004	-64 004	-64 004	-64 004
Administration des fonds de loterie et du sport	0	0	0	0	0	0

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2022, le solde I (budget global) du groupe de produits augmente d'environ CHF 2,76 millions par rapport à l'année précédente. Cette péjoration du solde I est due aux effets suivants.

Les remboursements pour les frais d'administration du Fonds de loterie et du Fonds du sport et la facturation interne des loyers ont engendré une diminution des rentrées de CHF 43 350.

La diminution des frais de personnel de CHF 67 200 est principalement due à la réduction des pourcentages de poste et à la suppression des allocations de fonction.

L'augmentation inhabituelle des frais de matériel d'environ CHF 2,72 millions est due au domaine informatique. D'une part, des économies ont été réalisées dans les coûts de prestations informatiques de tiers à hauteur CHF 0,8 million. D'autre part, le transfert budgétaire, des offices (POCA non comprise) au Secrétariat général de la Direction de la sécurité (DSE), des besoins annuels de prestations dans les domaines des applications DSE, BE-Applications, BE-GEVER, PTC, BE-Net, BE-Print, BE-Assistance, BE-Web et BE-eGov de l'Office d'informatique et d'organisation a conduit à des dépenses supplémentaires de CHF 3,52 millions, sans incidence sur le budget cantonal.

Priorités de développement

Durant les prochaines années, le Secrétariat général poursuivra activement de nombreux grands projets cantonaux importants pour le bon fonctionnement de la DSE, parallèlement à ses tâches ordinaires que sont la législation et le soutien politique à la conduite. En particulier, les améliorations rendues possibles grâce à l'intro-

duction du système ERP seront harmonisées de manière efficace avec les besoins particuliers des services qui opèrent sur le front (notamment ceux qui fonctionnent 24 heures sur 24). Il s'agit en outre d'intégrer dans la pratique la nouvelle législation sur les jeux d'argent dans le domaine du Fonds de loterie et du Fonds du sport.

Dans le domaine des amortissements et intérêts, l'activation du logiciel du projet informatique GEVER et le remplacement d'une voiture ont conduit à des coûts supplémentaires de CHF 67 200 pour l'exercice 2020.

Le solde II tient compte d'une tendance à la baisse de l'impôt sur les maisons de jeu (CHF 0,18 mio). La diminution des recettes liées à l'impôt sur les maisons de jeu se répercute aussi sur la part versée au Fonds de lutte contre la toxicomanie et sur la part revenant à la commune.

Pour les années 2022 à 2024, on s'attend à une légère augmentation des frais de personnel en raison des progressions liées aux performances (de 0,4 à 0,7 % par rapport à 2021 et 2022) et de plusieurs primes de fidélité. La diminution des frais de matériel résulte du projet ERP-SNIT. La réalisation des interfaces est prévue dans le budget 2022. Les investissements réalisés pendant les années précédentes seront définitivement amortis au cours des années 2021 et 2022, ce qui entraînera un effet positif sur les intérêts théoriques et les amortissements à partir de 2023.

Chances et risques

Durant ces prochaines années, de nombreuses personnes clés devront assumer de lourdes charges de travail en plus de leurs tâches quotidiennes déjà importantes, notamment en raison de la mise en œuvre de la stratégie TIC 2021-2025 et du système ERP. Ces personnes doivent également assurer une suppléance, ce qui représente un défi, car les ressources centrales de la Direction sont déjà réduites et optimisées. L'introduction prochaine des applications SAP dans tout le canton pour les processus relatifs aux finances et au personnel pourrait entraîner des changements orga-

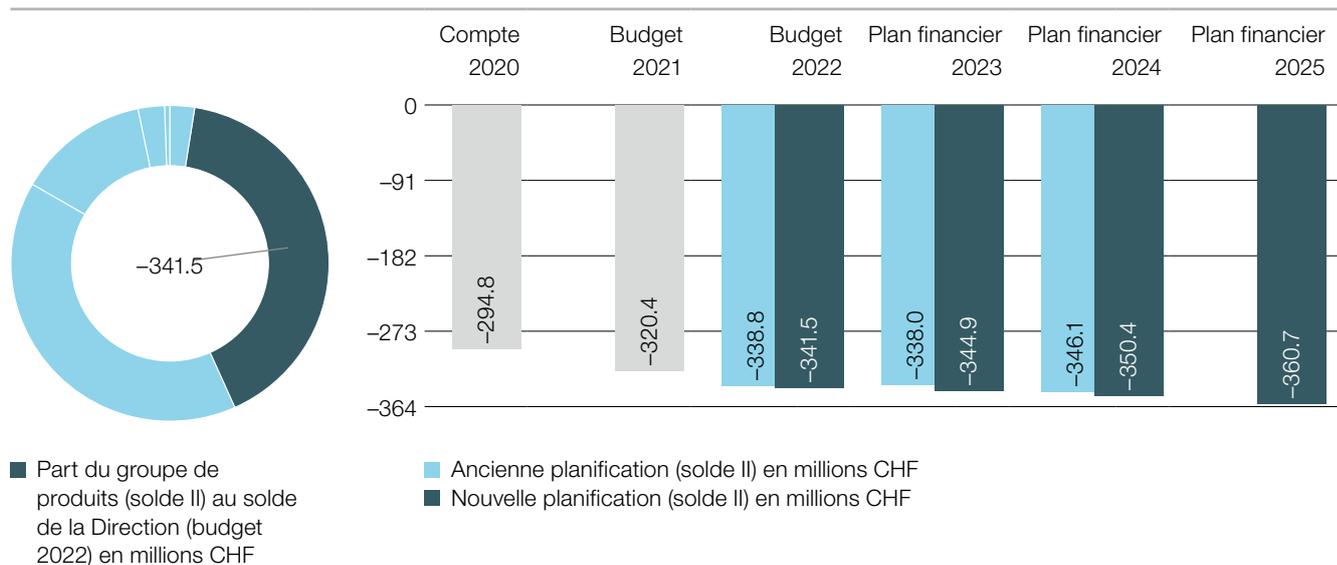
nisationnels à long terme. La DSE a démarré un projet de contrôle de l'organisation visant à développer les processus de soutien au sein de la Direction, ce qui entraînera aussi des centralisations et une standardisation des processus.

Dans le domaine de la juridiction administrative, il s'agit de continuer à éviter la hausse des dossiers en suspens, malgré un nombre de recours attendus toujours aussi élevé.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	153	187	augmentation
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	18	17	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	42	40	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'État	220	266	augmentation
Nombre de recours déposés	438	440	stabilité
Nombre de recours traités	478	455	fluctuation

7.7.2 Police



■ Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2022) en millions CHF

■ Ancienne planification (solde II) en millions CHF
 ■ Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le groupe de produits Police englobe toutes les mesures prises par la Police cantonale afin de préserver ou de rétablir la sécurité et l'ordre.

Celles-ci comprennent entre autres :

- l'engagement des forces de police mobiles et territoriales
- la poursuite et l'élucidation d'actes délictueux
- les mesures préventives
- l'exploitation d'une organisation d'alarme

- la coordination de diverses forces d'engagement

Le groupe de produits reflète en outre les prestations fournies par la Police cantonale.

Celles-ci englobent en particulier :

- l'entraide administrative et l'assistance à l'exécution en faveur d'organes fédéraux et cantonaux
- les prestations de sécurité contractuelles en faveur de tiers

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025
(+) Reentrées financières	91 260 068	91 021 402	90 129 337	89 964 337	89 870 337	89 870 337
(-) Frais de personnel	-326 304 488	-340 368 112	-354 719 598	-361 827 221	-366 320 086	-373 718 084
(-) Coûts matériels	-79 327 465	-88 755 425	-92 898 865	-91 147 214	-92 735 291	-94 894 835
(-) Intérêts et amortissements standard	-16 731 265	-17 345 201	-20 020 573	-19 437 249	-18 745 430	-19 483 409
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-331 103 151	-355 447 336	-377 509 699	-382 447 347	-387 930 470	-398 225 991
(+) Recettes des subventions cantonales	297 769	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-545 687	-139 999	-582 999	-582 998	-582 998	-582 998
(+) Reentrées fiscales et amendes	36 522 828	35 138 000	36 638 000	38 138 000	38 138 000	38 138 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-294 828 241	-320 449 335	-341 454 698	-344 892 345	-350 375 468	-360 670 990
(+)(-) Régularisations	3 477 517	2 781 237	2 636 502	1 210 769	1 177 109	1 116 737
Solde III (comptabilité financière)	-291 350 724	-317 668 098	-338 818 195	-343 681 576	-349 198 359	-359 554 252

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Tâches de police de sécurité et du trafic, gestion de la centrale d'engagement, entraide administrative et aide à l'exécution	-102 836 812	-108 711 727	-115 958 373	-117 019 448	-118 583 689	-120 700 156
Police judiciaire	-231 590 253	-248 101 105	-262 810 329	-266 611 515	-270 559 111	-278 730 083
Prestations pour des tiers	3 323 915	1 365 496	1 259 003	1 183 616	1 212 330	1 204 248

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits Police, le solde I du calcul des marges contributives connaît une variation de CHF 22,1 millions par rapport au budget de l'année 2021, évolution négative due en particulier à la hausse des charges de personnel et de biens, services et marchandises, et des coûts standard. Les rentrées financières, quant à elles, ont diminué de CHF 0,9 million. La raison tient à la baisse probable de la subvention fédérale pour les tâches prévues par la loi fédérale du 21 mars 1997 instituant des mesures visant au maintien de la sûreté intérieure (LMSI; RS 120); les montants pour les années 2022 à 2024 font encore l'objet de négociations.

Les charges de personnel ont augmenté de CHF 14,3 millions. Cette hausse s'explique notamment par l'abandon des réductions linéaires effectuées dans les charges salariales lors du précédent processus de planification. De plus, s'agissant des affectations, il faut prendre en compte la première tranche de l'augmentation des effectifs, soit 30 postes.

Les charges de biens, services et marchandises affichent également une hausse, qui s'élève à CHF 4,1 millions. L'explication réside notamment dans l'abandon de certaines réductions effectuées lors du précédent processus de planification et dans des frais matériels périodiques liés à la première tranche de l'augmentation des effectifs, mentionnée précédemment. De plus, les charges sont grevées par le renouvellement, devenu indispensable, de l'équipement de protection contre les coups pour le service d'ordre. Enfin, des prestations de soutien supplémentaires seront sans doute nécessaires pour les appels d'offres dans le cadre du projet de centre de police de Berne.

Priorités de développement

La Police cantonale (POCA) a de nouveau été fortement sollicitée par la pandémie en 2021. La stratégie a néanmoins été réexaminée au printemps 2021. Les résultats seront intégrés pour la première fois dans les objectifs annuels de la POCA et dans ceux de ses membres, dans la mesure où les deux sont liés. Dans le sillage du développement de la stratégie, la gestion des connaissances sera améliorée, en 2021 et au-delà. Le travail de la police gagnera ainsi en cohérence et en efficacité.

La POCA a également continué d'élaborer sa charte des valeurs malgré la pandémie. Elle l'a définie dans le cadre d'un processus participatif et la communique désormais par différents moyens. Elle a commencé à la mettre en œuvre, d'abord lors de formations et de perfectionnements destinés aux cadres supérieurs. Dans les

Les rentrées financières des subventions cantonales ont été meilleures que prévu malgré la pandémie. Elles ont donc été revues à la hausse à hauteur de CHF 1,5 million s'agissant des amendes.

Certaines réductions effectuées dans le cadre du processus de planification de l'année 2020 ont été maintenues. Un crédit supplémentaire pourrait donc s'avérer nécessaire.

Les travaux d'étude relatifs au centre de police de Berne et l'élaboration des aménagements spécifiques à l'utilisateur sont en cours. La planification de l'investissement net sur dix ans prévoit quelque CHF 30 millions pour les aménagements spécifiques à l'utilisateur. Fin 2020, le Grand Conseil a voté un crédit complémentaire pour les travaux d'étude (plus précisément pour la planification de surfaces supplémentaires en réponse à la motion 138-2016 Wüthrich, pour le renforcement de la direction générale du projet et pour la nouvelle indemnité prévue pour les entreprises totales), lequel comprend un montant de CHF 250 000 pour les planifications spécifiques à l'utilisateur et l'adaptation des plans d'exploitation de la Direction de la sécurité. Le crédit de réalisation sera soumis au Grand Conseil dans le courant de l'année 2022, selon toute prévision. Tant le crédit complémentaire que le crédit de réalisation sont du ressort de la Direction des travaux publics et des transports.

À partir de 2022, des dispositifs fixes sont prévus en des points névralgiques pour les recherches automatisées de véhicules et la surveillance automatique du trafic. Les investissements seront axés en outre sur le remplacement d'appareils et de véhicules amortis. S'agissant des coûts standard, ils affichent une augmentation de CHF 2,7 millions, due au lancement planifié de divers grands projets en 2021.

années à venir, elle en fera un élément essentiel tant de la conduite que de la formation et du perfectionnement du personnel, afin d'encourager une attitude responsable dans le travail de police.

La violence dans l'espace public menace la sécurité de la population, en particulier la nuit et le week-end. La POCA a fait de la lutte contre ce genre de violence un objectif prioritaire sur plusieurs années. Des mesures préventives et répressives visent en particulier à réduire les actes de violence et les infractions d'ordre sexuel. Les actions prioritaires ont considérablement augmenté, notamment sous la forme d'une présence renforcée de la police en uniforme et de patrouilles spécialisées en matière de jeunesse durant les nuits de fin de semaine. Dans le cas des multirécidivistes, des entretiens de confrontation sont menés rapidement dans le but

d'induire un changement de comportement. On ne sait pas encore si cet objectif prioritaire sera maintenu en 2022. Le cas échéant, la POCA continuera d'utiliser les instruments existants et en examinera de nouveaux. Les charges financières seront du même ordre que les années précédentes.

Malgré des signes positifs au premier trimestre 2021, les cyclistes restent souvent impliqués dans des accidents faisant des blessés, voire des morts. Portés par l'évolution de la mobilité, les deux-roues continuent de gagner en importance. Les mesures préventives et répressives mises en place – actions, simulateur de réalité virtuelle et formations – ont produit des résultats mesurables. Cependant, en raison de la pandémie, la POCA n'a pas pu réaliser toutes les mesures prévues. C'est pourquoi elle maintiendra celles en place, notamment dans le cadre de la campagne publique, laquelle comprendra également de nouvelles mesures.

Chances et risques

L'introduction de Rialto (nouveau système de gestion des dossiers, NeVo) est prévue pour fin octobre 2021. Indispensables à cet effet, les mesures prises dans le cadre du crédit complémentaire sont actuellement mises en œuvre par les équipes de projet. Au vu des résultats actuels, l'introduction de Rialto à la POCA fin octobre 2021 semble réaliste. Au Ministère public, elle se fera vraisemblablement au printemps 2022.

Le projet de gestion mobile des interventions a été lancé au niveau national (Technique et informatique policières Suisse, TIP Suisse). Il sera mis en œuvre de manière échelonnée à partir de début 2022 et apportera un soutien important aux forces d'intervention. Selon toute prévision, il pourra être financé avec les moyens budgétés.

L'application de traitement électronique des amendes d'ordre (eOBV en Suisse) représente un autre grand projet de numérisation lancé au niveau de TIP Suisse et mis en œuvre progressivement. L'introduction à la POCA est prévue pour le deuxième semestre 2022. Selon toute prévision, elle pourra être financée avec les moyens budgétés.

Après avoir pris connaissance du rapport de la société de conseil externe sur l'École intercantonale de police de Hitzkirch, le Conseil-exécutif a proposé au Grand Conseil de résilier le concordat du 25 juin 2003 sur l'école de police intercantonale de Hitzkirch (RSB 559.12-1). Comme le Grand Conseil n'a pas encore pris de décision, aucune planification concrète ne peut être établie pour

Dans le domaine de la cybercriminalité, le nombre et la complexité des cas continuent de progresser très rapidement, en Suisse comme dans le reste du monde. Profitant de l'augmentation de ses effectifs, la POCA répond à ce nouveau défi en créant les conditions nécessaires sur le plan organisationnel pour lutter plus efficacement contre la cybercriminalité. Elle renforce considérablement les cyber-enquêtes grâce à la nouvelle brigade Cybercriminalité, en place depuis le 1^{er} avril 2021. De plus, elle s'implique activement dans le réseau national de soutien aux enquêtes dans la lutte contre la criminalité informatique (NEDIK), au sein duquel elle a repris de la Confédération la responsabilité du domaine des enquêtes P2P (peer-to-peer, p. ex. bourses d'échange en ligne) à l'échelon national depuis le 1^{er} janvier 2021. La POCA met tout en œuvre pour suivre l'évolution complexe de la cybercriminalité et se réorienter si nécessaire.

l'heure. Dès lors, les conséquences financières ne figurent pas au budget 2022.

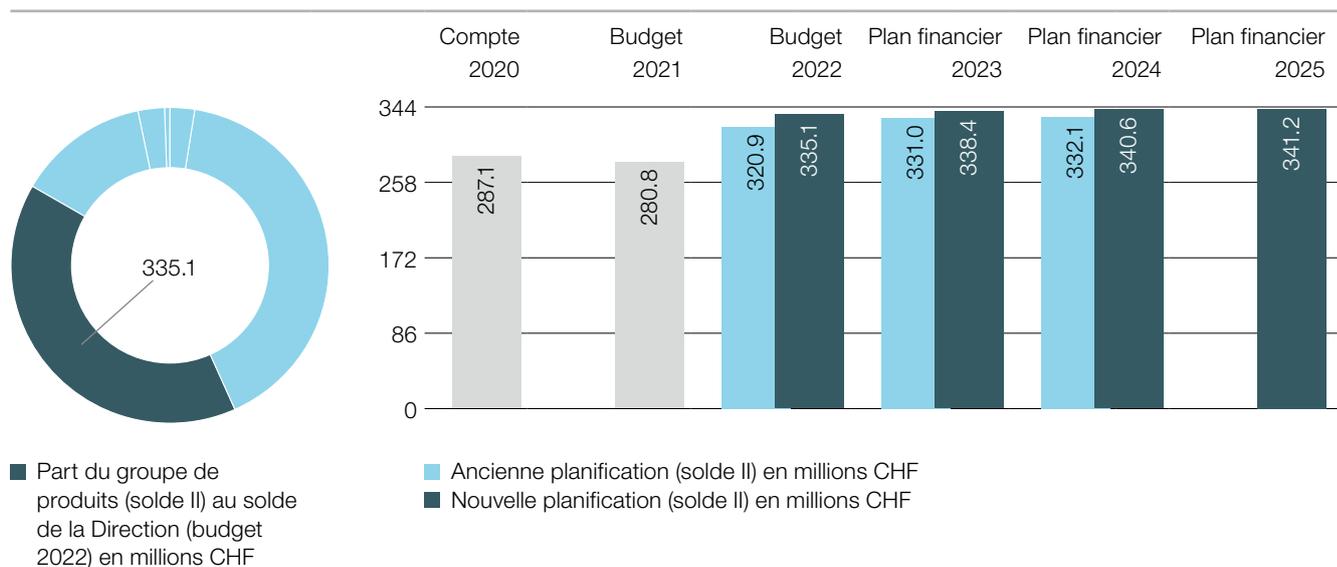
Le transfert de la commune de Moutier dans le canton du Jura aura des répercussions sur les prestations de base de la Police régionale Seeland – Jura bernois. Les postes de police de Saint-Imier et de Tavannes sont en cours de rénovation et de transformation. Il faut attendre que les décisions de principe soient prises au niveau politique avant d'entreprendre les travaux préparatoires en vue de la création d'un nouveau centre d'intervention pour le district de police de Pierre-Pertuis Nord – en remplacement du poste de Moutier et des unités qu'il abrite, soit la Police territoriale, la Police mobile et la Sûreté régionale du Jura bernois. Ces travaux auront bien évidemment des conséquences financières.

La POCA a fixé certaines priorités dans le cadre de l'orientation stratégique visant à renforcer son attrait en tant qu'employeur et à favoriser un développement axé sur les exigences. Il s'agit notamment de l'élaboration d'une stratégie de relève des cadres et de l'encouragement ciblé des femmes dans la police en général et dans les fonctions dirigeantes en particulier. Par ailleurs, des solutions relatives au travail à temps partiel seront améliorées ou mises en place. Enfin, depuis 2021, la POCA utilise un nouvel instrument pour l'entretien d'évaluation périodique, en application du principe de conduite par objectifs. Cet instrument repose sur le modèle général du canton de Berne tout en intégrant des modèles de compétences et des principes de direction propres à la POCA.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'agents de police (postes équivalent plein temps) en moyenne annuelle	1 942	1 940	diminution
Nombre d'habitants* par agent de police (*fondé sur la population résidante permanente [OFS STATPOP] de l'année précédente)	533	536	augmentation
Nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	3 385 202	3 503 028	diminution
Pourcentage des activités de police judiciaire (p. ex. poursuite/jugement d'infractions pénales) sur le nombre d'heures de travail directement comptabilisées dans les unités d'imputation pour l'accomplissement des tâches	53	54	stabilité
Nombre d'appels reçus par les centrales d'engagement (numéros d'urgence 112, 117, 118)	193 346	201 472	diminution

7.7.3 Circulation routière et navigation



Description

Le groupe de produits Circulation routière et navigation comprend les prestations suivantes :

- Admission des personnes à l'examen de conduite
- Organisation d'expertises et d'examens de conduite et organisation d'inspections de bateaux et d'examens de conduite pour bateaux
- Délivrance des permis de circulation et des permis de conduire, des permis de navigation et des permis de conduire pour bateaux, des autorisations spéciales et des autorisations à la navigation
- Surveillance des écoles de conduite
- Prononcé de décisions et exécution de mesures à l'encontre des conducteurs et conductrices de véhicules routiers et de bateaux ayant commis des infractions
- Signalisation sur les voies d'eau
- Perception des taxes cantonales sur la circulation routière et des impôts cantonaux sur la navigation ainsi que des redevances fédérales sur le trafic routier
- Location et administration des places d'amarrage du canton de Berne

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	61 261 448	60 615 500	61 910 500	62 100 500	62 200 500	61 850 500
(-) Frais de personnel	-35 786 774	-37 578 487	-37 520 353	-38 091 697	-38 450 697	-38 705 086
(-) Coûts matériels	-9 827 331	-11 531 420	-9 920 671	-9 569 671	-10 060 671	-10 071 671
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 952 401	-2 471 480	-2 267 420	-2 117 668	-2 476 294	-2 850 502
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	13 694 942	9 034 113	12 202 055	12 321 464	11 212 838	10 223 241
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	273 363 856	271 720 000	322 900 000	326 110 000	329 350 000	330 990 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	287 058 798	280 754 113	335 102 055	338 431 464	340 562 838	341 213 241
(+)/(-) Régularisations	-2 159 108	-1 504 892	-1 547 152	-1 524 701	-1 489 297	-1 458 792
Solde III (comptabilité financière)	284 899 690	279 249 221	333 554 903	336 906 763	339 073 541	339 754 450

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Admission des véhicules	12 970 214	11 153 649	13 094 769	12 947 315	12 572 910	12 040 228
Admission des conducteurs de véhicules	1 287 141	-14 718	158 799	381 997	252 973	22 217
Mesures administratives	-1 234 206	-2 222 099	-1 883 527	-1 972 428	-2 020 806	-2 072 590
Admission des bateaux	-48 208	-72 643	-6 860	-11 611	-19 012	-20 092
Admission des conducteurs de bateaux	154 949	18 074	15 583	13 206	7 630	6 654
Signalisation sur les voies d'eau	-8 157	-25 807	-19 268	-19 389	-19 463	-19 463
Redevances cantonales sur le trafic	-1 989 504	-1 267 237	-1 043 263	-806 846	-1 242 448	-1 411 633
Redevances fédérales sur le trafic	1 639 844	685 507	1 108 277	1 010 679	906 539	904 989
Places d'amarrage	922 868	779 386	777 547	778 542	774 515	772 932

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du groupe de produits atteint CHF 12,2 millions (contre CHF 9,0 mio dans le budget 2021). Les années sur lesquelles portent la planification (2022-2025) devraient voir les rentrées financières monter à quelque CHF 62,0 millions (montant chiffré à CHF 60,6 mio dans le budget 2021), ceci en raison de rentrées financières supplémentaires dans les domaines de l'immatriculation de véhicules et des examens pratiques de conduite, ainsi que de l'inscription de la provision issue de la redevance sur le trafic des poids lourds sous les rentrées financières au lieu des rentrées fiscales.

On s'attend à une hausse marquée (+ CHF 0,4 à 1,0 mio) des frais de personnel à compter de 2023 : de nouveaux postes d'experts de la circulation seront créés en vue de prévenir l'accumulation de retards dans les expertises de véhicules. Du fait de la crise du coronavirus, ces dernières ont dû être interrompues et ont accusé un léger retard. Dans le même temps, le nombre de véhicules à expertiser a connu une hausse considérable. Il faudra compter plusieurs années pour ramener les retards accumulés à un niveau acceptable.

Étant donné que le parc automobile s'est accru en 2020 malgré la pandémie et qu'aucune stagnation ne se profile, on table sur une nouvelle hausse des rentrées liées à l'impôt sur les véhicules à

moteur pour les années 2022-2025. Par ailleurs, à la suite de la révision de la loi du 12 mars 1998 sur l'imposition des véhicules routiers (LIV ; RSB 761.611), les rentrées fiscales seront supérieures de CHF 40,0 millions à partir de 2022. Au total, les rentrées fiscales provenant de la taxe sur la circulation routière se situeront entre CHF 320,2 et 328,3 millions (contre CHF 268,1 mio dans le budget 2021). Les rentrées issues de l'impôt sur les bateaux restent inchangées, à CHF 2,7 millions par année.

L'introduction de la vignette autoroutière électronique, prévue en 2022, entraînera la disparition progressive de la provision pour la vente de vignettes autocollantes traditionnelles (CHF 0,7 mio). La vignette électronique sera délivrée directement par la Confédération.

Selon la planification, des investissements oscillant entre CHF 2,1 et 2,9 millions seront réalisés au cours des exercices 2022-2025 ; cela inclut la maintenance prévue des infrastructures liées à l'informatique, aux expertises et examens et aux places d'amarrage, le remplacement des véhicules de service, ainsi que l'élargissement de l'offre numérique dans le cadre de la feuille de route OFROU/OFT et de la stratégie du canton de Berne pour une administration numérique.

Priorités de développement

La création d'un portail pour la clientèle mettra en place une plateforme de cybergouvernement durable et porteuse de valeur, qui permettra un accès facile, sûr, individualisé et évolutif aux prestations de l'OCRN 24 heures sur 24 et 365 jours par an.

Le projet d'autonomisation partielle de la gestion des débiteurs a pu être en grande partie mené à bien en 2021. Les travaux techniques et opérationnels en vue de la mise en service de l'interface SAP débiteront le 1^{er} janvier 2023.

Chances et risques

Le Conseil-exécutif a retiré le rapport sur l'autonomisation de l'OCRN, dont le Grand Conseil devait débattre lors de la session d'été 2021. Des discussions sont en cours sur la priorisation des investissements immobiliers du canton. Le Conseil-exécutif tient à ce que le Grand Conseil puisse prendre connaissance de tous les éléments à ce sujet avant de discuter de la question de l'autonomi-

sation de l'OCRN. Il se réserve la possibilité de soumettre le rapport au Grand Conseil lors d'une prochaine session.

Les divisions de l'OCRN établies dans la région de Berne doivent être réunies dans un nouveau bâtiment à construire à Münchenbuchsee. Le crédit d'engagement pour le concours d'architecture

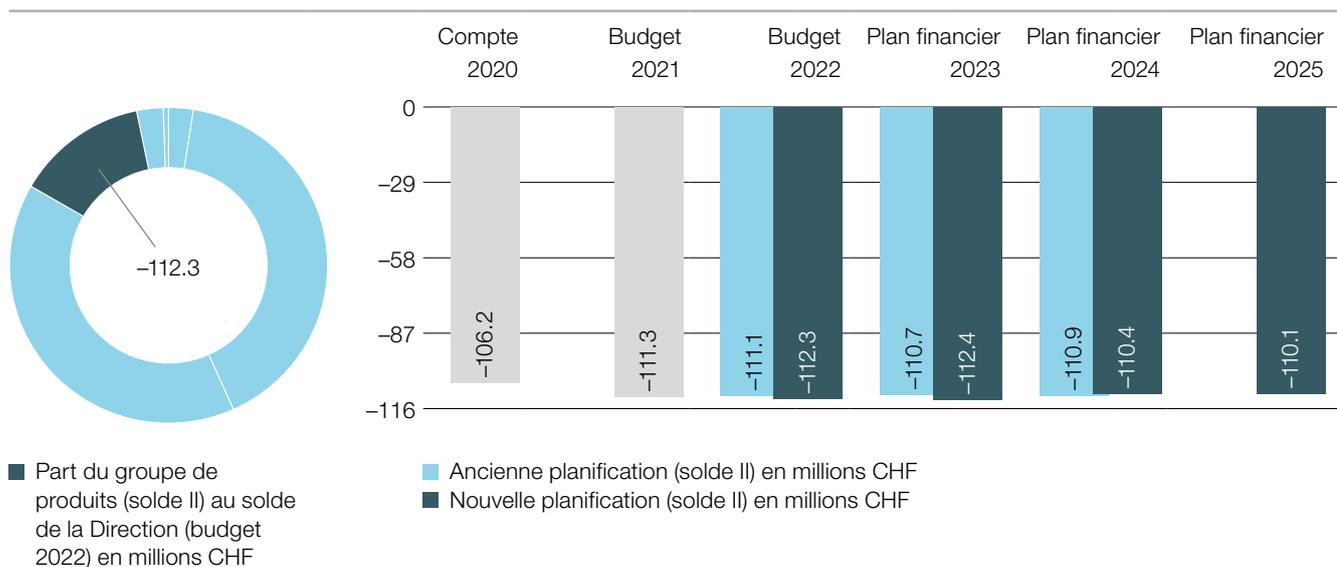
et le contrat de droit de superficie ont été approuvés par le Grand Conseil en mars 2020. Pendant la session de juin 2021, ce dernier a en outre donné son accord à un crédit d'étude à hauteur de CHF 10,5 millions. Il est prévu qu'environ 30 projets soient déposés

d'ici fin juin 2021 dans le cadre du concours d'architecture lancé à la mi-janvier 2021. Le jury prendra sa décision vraisemblablement en octobre 2021. Selon les prévisions, le nouveau bâtiment sera mis en service en 2028.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Effectif des véhicules (sans cyclomoteurs)	805 575	817 709	augmentation
Effectif des bateaux	11 574	11 712	stabilité
Nombre de permis de circulation délivrés (y c. permis remis gratuitement en cas de changement d'adresse)	271 054	263 978	stabilité
Nombre de permis d'élèves conducteurs et de conduire	87 128	82 851	stabilité
Nombre d'expertises	259 230	227 966	augmentation
Nombre d'examens de conduite (théoriques et pratiques)	42 427	43 202	stabilité
Nombre de mesures administratives notifiées	19 735	18 953	stabilité
Nombre de consultations téléphoniques	461 778	469 641	stabilité

7.7.4 Exécution judiciaire



Description

L'Office de l'exécution judiciaire est responsable de la détention provisoire ou pour des motifs de sûreté et de l'exécution de peines et de mesures par des adultes et des mineurs. Certains établissements permettent aussi l'exécution de mesures de droit civil (p. ex. placement à des fins d'assistance), de mesures de contrainte rele-

vant du droit des étrangers (détention en phase préparatoire, en vue du renvoi ou de l'expulsion ou pour insoumission), ou encore de mesures de droit civil des mineurs. L'office veille avant tout à maintenir la sécurité publique, à diminuer le risque de récidive des personnes détenues et à préparer leur réinsertion.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	62 169 804	64 461 749	65 322 065	65 482 672	66 168 209	66 282 337
(-) Frais de personnel	-107 517 666	-111 063 131	-112 101 693	-112 526 161	-112 607 144	-112 978 385
(-) Coûts matériels	-57 149 917	-60 077 573	-60 272 874	-59 759 874	-58 333 874	-58 248 374
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 452 156	-3 133 339	-2 874 522	-2 906 465	-2 956 585	-2 478 525
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-104 949 935	-109 812 294	-109 927 025	-109 709 828	-107 729 394	-107 422 948
(+) Recettes des subventions cantonales	9 686 119	10 589 177	10 784 636	10 784 636	10 784 636	10 784 636
(-) Coûts des subventions cantonales	-11 021 415	-12 039 500	-13 168 000	-13 466 000	-13 466 000	-13 466 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	45 754	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-106 239 477	-111 262 617	-112 310 389	-112 391 192	-110 410 758	-110 104 312
(+)/(-) Régularisations	285 302	513 802	499 302	460 880	418 737	385 333
Solde III (comptabilité financière)	-105 954 175	-110 748 815	-111 811 087	-111 930 312	-109 992 021	-109 718 979

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Exécution de mesures	-73 855 648	-79 518 108	-78 211 700	-77 767 256	-75 608 692	-75 314 269
Détention	-29 395 653	-29 074 525	-31 138 617	-31 372 083	-31 549 520	-31 580 998
Exécution de mesures pour mineurs	-1 698 633	-1 219 661	-576 707	-570 489	-571 182	-527 681

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le montant prévu pour le groupe de produits Exécution judiciaire dans le solde II du budget 2022 (CHF 112,3 mio) est en hausse de CHF 1,2 million par rapport au budget 2021 (CHF 111,1 mio). En chiffres relatifs, cela correspond à une variation de 1,1 pour cent.

Au niveau des rentrées financières, l'Office de l'exécution judiciaire (OEJ) s'attend à une amélioration de l'ordre de CHF 0,5 million, en raison d'une augmentation du nombre de jugements prononcés par d'autres cantons exécutés dans des établissements bernois (CHF 0,75 mio), de suppléments tarifaires non encore pris en compte précédemment (CHF 0,3 mio) et de facturations internes dans le domaine des mineurs (CHF 1,5 mio). L'amélioration est toutefois atténuée par des rentrées en baisse en raison de recettes moindres dans ce même domaine des mineurs (CHF 1,0 mio), de l'exécution de journées de détention extracantonales dans des prisons régionales (CHF 0,25 mio) et de rentrées en baisse, neutres à l'échelle de la Direction, issues de l'exécution de jugements prononcés sur la base de la loi fédérale du 16 décembre 2005 sur les étrangers et l'intégration (LEI; RS 142.20) (CHF 0,7 mio).

Les frais de personnel devraient augmenter de CHF 0,6 million. Des coûts supplémentaires à hauteur de CHF 1,4 million sont dus à la planification financière de 14 postes dans la réserve de direction. Des changements dans les mesures salariales entraîneront cependant une baisse des coûts de l'ordre de CHF 0,6 million.

Les coûts matériels augmentent de CHF 0,4 million en raison d'un léger retard dans les travaux de rénovation de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil (CHF 0,7 mio), qui entraîne un report des moyens financiers. En outre, un montant de CHF 0,3 million est nécessaire pour remplacer du mobilier de bureau obsolète, des machines et d'autres meubles à l'Établissement pénitentiaire de Thorberg. Les frais informatiques de CHF 1,3 million figurant dans la planification ont été reportés sur le budget du Secrétariat général de la DSE, sans incidence sur le solde de la Direction. Les coûts des contributions étatiques comprennent CHF 1,2 million de contributions au Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale sur l'exécution des peines et mesures à titre de coûts supplémentaires pour le Secteur des évaluations de psychologie légale et pour la commission concordataire.

Priorités de développement

Mise en œuvre de la stratégie de l'exécution judiciaire

À l'occasion de sa séance de réflexion de février 2021, le Conseil-exécutif a débattu des manières de prioriser les grands projets de construction. Il s'est alors rallié à la DTT et à la FIN, qui proposaient de fixer des objectifs d'investissement pour chaque domaine de construction (p. ex. hautes écoles, exécution judiciaire). Il est prévu, dans un premier temps, de définir un niveau d'investissement pour l'ensemble du canton au cours des dix années à venir. Ce niveau servira de base pour fixer les priorités. Le Conseil-exécutif a chargé les Directions d'élaborer des propositions de priorités pour la période 2022-2031. Pour que la stratégie de l'exécution judiciaire puisse être mise en œuvre de manière à ce qu'elle atteigne ses objectifs, le plan directeur de l'OEJ prévoit de fixer la priorité sur les nouveaux bâtiments dans la région Seeland – Jura bernois; ces constructions seront en effet décisives pour la mise en œuvre des étapes suivantes du plan.

Initiative de numérisation

Dans le canton de Berne comme dans le reste de la Suisse, un potentiel croissant de numérisation a été identifié ces dernières années dans l'exécution judiciaire et ses processus de support. Dans ce contexte, l'initiative de numérisation lancée par l'OEJ constitue une base de planification et de mise en œuvre de projets globaux visant à exploiter les potentiels de numérisation de l'office. Cette initiative se compose comme suit :

- Formulation d'objectifs supérieurs et ciblage de l'utilité de la mise en œuvre de la numérisation à l'OEJ, compte tenu des stratégies du canton et de la Direction en la matière
- État des lieux et priorisation (évaluation) des potentiels de la numérisation à l'OEJ (étude)
- Établissement d'une feuille de route pour les années 2021 à 2025
- Planification et mise en œuvre de l'initiative et de ses projets

Quelques projets de développement et d'utilisation des technologies et processus numériques sont déjà en cours: il s'agit par exemple du dossier numérique pour les personnes détenues dans GINA (projet E-Dossier), du pilotage et de l'introduction de MyJustice, logiciel de visioconférence destiné aux autorités judiciaires, au concordat et, éventuellement, aux détenus (projet MyJustice), ou encore du projet SmartPrison. L'urgence de mener ces projets à bout va crescendo en raison des besoins internes et externes qui augmentent. Malgré la situation actuelle liée au Covid-19, ils sont déjà en préparation. Ils sont coordonnés individuellement pour le moment, même s'ils sont fortement interdépendants et qu'ils sont aussi liés à des efforts nationaux tels que le programme HIS ou la future plate-forme Justitia 4.0. Outre l'état des lieux, l'évaluation et la priorisation des potentiels, l'initiative de numérisation doit constituer une base pour la mise en œuvre liée et coordonnée de thèmes de numérisation dans le programme de l'OEJ.

Rénovation de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil

Après un tiers de la durée estimée des travaux, la rénovation de l'Établissement pénitentiaire de Witzwil se déroule comme prévu. Aucune mauvaise surprise n'est survenue pendant les travaux de démolition et les imprévus restent dans des proportions raisonnables. Les coûts supplémentaires pour ces imprévus ou pour des demandes de modification ont pu être compensés par les économies réalisées dans l'attribution des travaux (choix des entreprises). Ainsi, le projet dans son ensemble demeure dans le cadre des dépenses autorisées. Reste le crédit demandé pour les installations, qui sera soumis au Grand Conseil à la session d'hiver 2021. Le processus d'acquisition doit débiter avant la décision du Grand Conseil pour que le bâtiment rénové soit équipé du mobilier nécessaire à l'été 2022.

Autonomisation du Foyer d'éducation Lory

Les cinq institutions d'aide à l'enfance et à la jeunesse doivent être séparées de l'administration cantonale au 1^{er} janvier 2023, conformément à un arrêté du Conseil-exécutif. Parmi elles figure le Foyer d'éducation Lory, rattaché à la DSE. Avec l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 2022, de la loi sur les prestations particulières d'encouragement et de protection destinées aux enfants (LPEP) et de la révision de la loi du 19 mars 1992 sur l'école obligatoire (LEO ; RSB 432.210), le canton endossera le rôle de mandant et de surveillant. Il ne peut donc plus fournir de telles prestations s'il entend conserver une séparation nette des tâches. Les organes responsables des institutions seront compétents en matière de conduite stratégique et opérationnelle. Le Foyer d'éducation Lory et la Station d'observation de Bolligen ont l'intention de fonder un organe responsable conjoint, sous la houlette duquel ils formeront une société anonyme autonome. Ils envisagent une collaboration étroite pour les prestations de soutien (finances, ressources humaines, informatique, locaux). L'affaire sera soumise au Grand Conseil à la session de juin 2021, avec beaucoup d'incertitudes, car plusieurs propositions de renvoi ont été déposées. La suite des travaux seront entrepris en fonction de l'issue des débats.

Clinique médico-légale de jour

Le plan élaboré conjointement par les Services psychiatriques universitaires de Berne (SPU) et l'OEJ en vue de la création d'une clinique médico-légale de jour à la Prison régionale de Berthoud a été approuvé par la DSSI pour une phase pilote d'une année. Le personnel nécessaire (soins, thérapie et médecine) sera engagé par les SPU. Une offre unique en Suisse sera ainsi mise sur pied, permettant de combler une lacune et de contribuer significativement à la sécurité publique.

Fusion des services concordataires des évaluations de psychologie légale

Depuis l'introduction du système d'exécution des sanctions orientée vers les risques (ROS), le canton de Berne gère un Secteur des évaluations de psychologie légale pour la Suisse du Nord-Ouest et

la Suisse centrale (SEPL NOC). D'un point de vue organisationnel, ce service est rattaché à la Section de la probation et de l'exécution des sanctions pénales de l'OEJ. Son mandat découle du système ROS et ne peut pas être modifié ou étendu, ni par le concordat, ni par le canton (on parle d'intégrité de programme). La responsabilité des prestations spécialisées fournies par le SEPL NOC et de leur contenu incombe à la direction de l'administration de ROS. L'OEJ n'a pas compétence pour donner des instructions à cet égard. Le personnel du SEPL NOC étant engagé par le canton, la séparation des compétences pour les aspects organisationnels et spécialisés pose de nombreux problèmes. Sur le principe, l'OEJ, en sa qualité de service auquel le SEPL est directement subordonné, constitue l'autorité d'engagement et est donc soumis à la loi du 16 septembre 2004 sur le personnel (LPers ; RSB 153.01), avec les droits et les devoirs que cela comporte pour l'employeur. La LPers ne prévoit pas l'externalisation de certaines compétences (en l'occurrence, notamment, les compétences décisionnelles spécialisées du point de vue du contenu). On peut donc s'interroger sur la légitimité juridique de la compétence décisionnelle de l'administration ROS, prévue par le standard SEPL. Si l'on interprète cette compétence décisionnelle comme un droit de veto, l'OEJ se trouve empêché d'assumer ses devoirs et de faire valoir ses droits en tant qu'employeur. La coordination et la réalisation des exigences élevées des différents acteurs et groupes d'intérêt à l'interne du concordat et au-delà engendrent un travail administratif de plus en plus grand pour le canton de Berne, ce que l'OEJ ne peut plus justifier. La charge de travail liée à l'organisation et au personnel entraîne une surcharge considérable et imprévisible pour l'OEJ et, en fine, des frais administratifs disproportionnés à charge du canton de Berne. Ces frais ne peuvent être refacturés ni au SEPL NOC, ni aux cantons membres du concordat. Pour toutes ces raisons, le canton de Berne estime que l'inclusion de cette autorité concordataire dans une structure d'organisation cantonale n'était pas une bonne idée. Il envisage donc de détacher le SEPL NOC de l'OEJ et de recommander sa fusion avec le SEPL du concordat de la Suisse orientale. La proposition qu'il a formulée en ce sens auprès du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale a été approuvée par la conférence concordataire au printemps 2021. La fusion devrait être traitée en première priorité dans le cadre du projet partiel 7A du projet Horizont (voir Chances et risques).

Groupe d'habitation externe à l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank

En août 2020, le Tribunal administratif a rejeté l'opposition qu'un riverain avait formée contre le nouveau groupe d'habitation externe de l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank. La construction par les maîtres d'ouvrage privés a ainsi pu démarrer. Le bâtiment sera loué par le canton à partir de février 2022 et mis à disposition de l'établissement en tant que groupe d'habitation externe. À l'instar de l'autre groupe externe existant (Steinhof à Berthoud), il comptera douze places ; sa proximité avec l'établissement permettra cependant davantage de sécurité et de synergies, tout en préparant les détenues à leur réinsertion de façon ciblée, grâce à un nouveau programme.

Chances et risques

Projet Horizont

Lors de sa séance d'automne 2020, la conférence du Concordat de la Suisse du Nord-Ouest et de la Suisse centrale et le Concordat de Suisse orientale ont approuvé la demande en vue du projet Horizont, lequel a pour but d'encourager la collaboration entre les deux concordats. Il vise à harmoniser les processus et les structures, notamment d'un point de vue technique, et revêt en outre une dimension culturelle. En tant qu'organisations bien établies, les deux concordats ont chacun une culture d'entreprise propre. Le projet sera couronné de succès à la condition qu'une manière puisse être trouvée de gérer les différences et les tensions de façon productive. Sa mise en œuvre passera par sept projets partiels. L'équipe de projet élaborera des mandats partiels concrets en collaboration avec le comité directeur d'ici l'automne 2021 au plus tard. Ces mandats devront montrer comment les organes concordataires seront informés de l'évolution du projet, comment les résultats des travaux partiels seront consolidés entre les concordats et comment la participation du concordat latin sera réglée.

Achats de places de détention administrative

Un groupe de projet mandaté par le directeur de la sécurité déterminera la possibilité d'acheter des places de détention administrative dans le canton de Zurich (à la prison de l'aéroport). Les premières négociations ont montré que Zurich a des capacités à hauteur d'environ 40 places pour répondre à la demande du canton de Berne. D'autres réflexions sont en cours.

Modèle de progression de la détention avant jugement

Le modèle de progression échelonnée élaboré à titre de test par les cantons de Berne et de Zurich pour les années 2022 à 2025 a été soumis à l'Office fédéral de la justice (OFJ) et présenté à la commission compétente le 10 mai 2021. Il a été approuvé sur le principe et jugé digne de subvention. Des divergences persistent cependant quant à l'ampleur de l'accompagnement et de l'évaluation scientifiques requises. Partant, il n'est pas encore possible de chiffrer les coûts d'ensemble, ni le montant d'une subvention éventuelle de l'OFJ. Les négociations devraient aboutir à l'automne 2021 ; les chiffres seront alors connus.

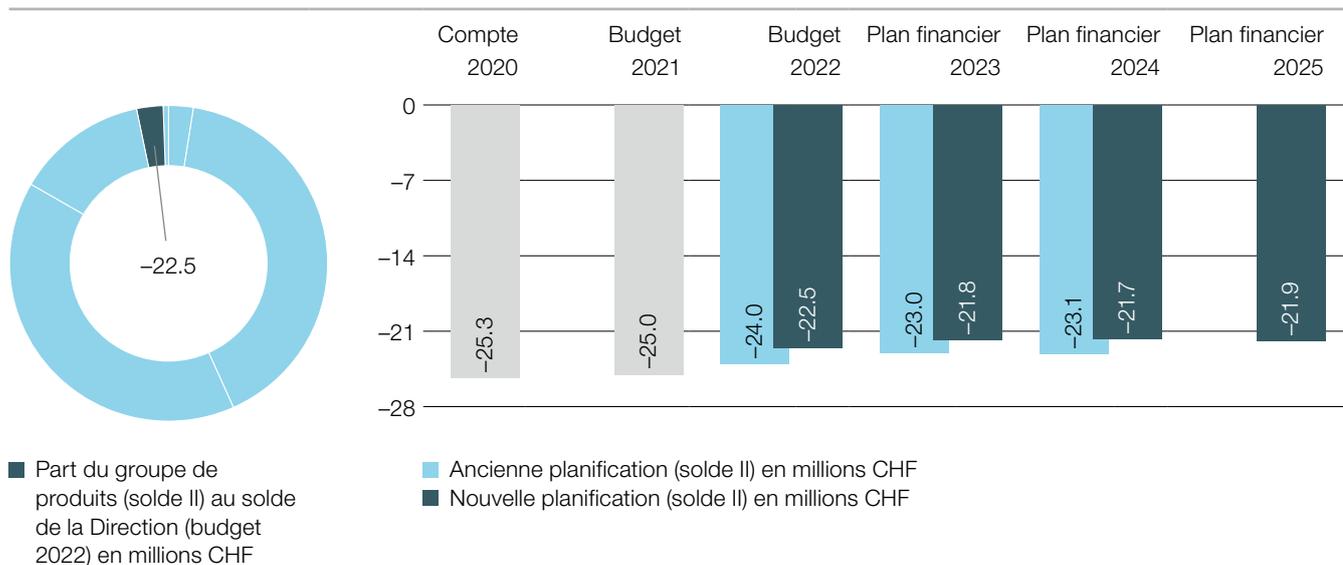
Protection du périmètre de l'Établissement pénitentiaire de Hindelbank

Certaines lacunes de l'infrastructure empêchent de garantir la sécurité partout au niveau requis. La protection actuelle du périmètre, notamment, n'offre plus toute la sécurité nécessaire dans un établissement fermé. Par exemple, le temps requis pour franchir la barrière de sécurité est trop court, ce qui augmente le risque de fuite. Le remplacement de la protection du périmètre, qui implique la réalisation d'un concours d'architecture, permettra aussi d'améliorer l'accès à l'établissement, notamment pour les livraisons.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de journées de détention et d'exécution de peine ou mesure dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	350 087	333 855	diminution
Nombre de journées de travail d'intérêt général	17 659	13 287	diminution
Nombre de places de détention et d'exécution de peines et mesures dans les prisons régionales, les établissements d'exécution de peines et mesures et les foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	998	1 000	stabilité
Taux d'occupation des prisons régionales, des établissements d'exécution de peines et mesures et des foyers d'éducation (y c. arrêts domiciliaires)	96	91	stabilité
Nombre de cas soumis à approbation et à déclaration obligatoires (allègements nécessitant l'approbation du domaine Exécution cas à risques et événements imprévus dans un établissement pénitentiaire devant lui être annoncés).	149	143	stabilité
Nombre d'évasions à partir de sections fermées de prisons régionales, d'établissements d'exécution de peines et mesures ou de foyers d'éducation	0	2	stabilité

7.7.5 Population



Description

Décisions et autres actes administratifs concernant la présence de ressortissants étrangers. Exécution du renvoi des demandeurs d'asile et des étrangers et étrangères dont le renvoi est entré en vigueur. Octroi de l'aide d'urgence aux requérants d'asile déboutés jusqu'à leur départ de Suisse.

Traitement et enregistrement de décisions et d'événements de l'état civil tels que naissance, décès, déclaration concernant le nom, reconnaissance d'enfants, droit de cité, mariage, divorce, changement de nom, rapports de filiation, adoption, déclaration de dispa-

rition, changement de sexe, enregistrement de partenariat et dissolution de partenariat enregistré. Établissement de documents sur l'état civil. Traitement de demandes en relation avec la reconnaissance en droit suisse de décisions et d'actes étrangers. Traitement des demandes de changement de nom et des demandes relatives à l'acquisition et à la perte de la nationalité (naturalisation, libération).

Établissement de documents d'identité pour les citoyens suisses (passeport, passeport provisoire, carte d'identité).

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	22 051 650	24 143 337	24 571 743	26 878 318	27 350 325	27 350 325
(-) Frais de personnel	-25 411 151	-27 088 471	-27 156 445	-27 312 050	-27 526 034	-27 697 447
(-) Coûts matériels	-12 870 914	-17 363 546	-15 020 422	-16 415 161	-16 666 067	-16 666 067
(-) Intérêts et amortissements standard	-282 007	-558 079	-255 285	-402 966	-378 812	-349 265
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-16 512 421	-20 866 759	-17 860 409	-17 251 859	-17 220 588	-17 362 454
(+) Recettes des subventions cantonales	42 502 693	5 361 727	6 552 052	6 402 052	6 402 052	6 402 052
(-) Coûts des subventions cantonales	-51 331 529	-9 510 150	-11 219 800	-10 919 800	-10 919 800	-10 919 800
(+) Rentrées fiscales et amendes	11 907	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-25 329 350	-25 005 182	-22 518 157	-21 759 607	-21 728 336	-21 870 202
(+)/(-) Régularisations	-29 242	909	-77 035	-62 137	-77 690	-92 212
Solde III (comptabilité financière)	-25 358 591	-25 004 272	-22 595 191	-21 821 744	-21 806 026	-21 962 415

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Aide d'urgence et exécution des renvois	-5 843 674	-4 883 118	-5 000 424	-4 986 647	-5 007 611	-5 013 116
Loi sur les étrangers et l'intégration (LEI, RSB 142.20)	-5 412 898	-7 452 927	-5 976 379	-6 033 576	-6 081 060	-6 106 795
Demandes et événements relevant de l'état civil	-5 992 043	-8 774 194	-8 058 263	-8 098 866	-8 128 327	-8 167 860
Communication de données extraites des registres	580 127	-691 054	-290 014	-292 866	-303 541	-316 972
Documents d'identité des ressortissants suisses	156 067	934 535	1 464 672	2 160 096	2 299 950	2 242 288

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget global (solde I) s'améliore de quelque CHF 2,0 millions par an dans la planification actuelle. L'une des raisons tient à une baisse des frais matériels, les économies potentielles étant systématiquement intégrées à la planification sur la base des données empiriques. De plus, certains amortissements ne sont plus pris en compte, du fait que la nouvelle application spécialisée pour les

migrations (NFAM), achevée en 2020, a été transférée à la Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration en janvier 2021. Le solde II se péjore d'environ CHF 0,8 million par an, alors que le montant prévu pour l'aide d'urgence était deux fois plus élevé dans la planification initiale de l'Office de la population (OPOP) et qu'il a été réduit par l'ACE 0656/2021 (réduction dans la planification).

Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en considération dans le budget 2022 et le plan intégré mission-financement 2023 à 2025: remplacement du système informatique en matière de biométrie pour les documents d'identité suisses (2022 selon les prévisions) et remplacement de l'application spécialisée PendenZA dans les offices de l'état civil (2022 et 2023).

Le projet NA-BE ayant été mis en œuvre, les tâches de la Direction de la sécurité (DSE) dans le domaine de l'asile se limitent à l'octroi de l'aide d'urgence dans les centres de retour et à l'exécution des renvois. Durant la pandémie de COVID-19, l'OPOP a dû réduire le taux d'occupation de ses structures d'hébergement collectif; c'est pourquoi il a mis en service trois centres de retour temporaires en plus de ceux, ordinaires, d'Aarwangen, de Bienne-Boujean et de Champion. Par ailleurs, il doit trouver au moins un nouveau site, car l'utilisation du centre de retour de Bienne-Boujean, qui comporte

200 places, est limitée dans le temps et ne pourra probablement pas être renouvelée à partir de l'année 2023.

Le 31 août 2020, le Grand Conseil a adopté la motion 073/2020 «Verser l'aide d'urgence également aux requérant-e-s d'asile débouté-e-s qui sont hébergé-e-s à titre privé et réaliser des économies», laquelle charge le Conseil-exécutif d'étendre l'aide d'urgence de huit francs par jour aux personnes frappées d'une décision de renvoi exécutoire hébergées chez des particuliers. Celles-ci ne sont pas indigentes au regard du droit en vigueur et, partant, ne peuvent pas prétendre à un soutien du canton, lequel se borne à couvrir les coûts des prestations de l'assurance-maladie obligatoire. Le Conseil-exécutif met en œuvre la motion 073/2020 en proposant une révision de la loi du 9 décembre 2019 portant introduction de la loi fédérale sur l'asile et de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (Li LFAE; RSB 122.20). La loi révisée n'entrera pas en vigueur avant la fin du premier semestre 2022.

Chances et risques

Les coûts et les revenus liés à l'aide d'urgence restent difficiles à prévoir malgré les modèles de coûts de la Confédération et l'expérience acquise durant la première année de fonctionnement des centres de retour. En raison de la baisse globalement considérable du forfait d'aide d'urgence versé par la Confédération, dont le montant est défini en fonction du type de procédure d'asile, il faut s'attendre à ce que les revenus diminuent encore durant l'exercice budgétaire 2022 et les années de planification 2023-2025 par rapport aux prévisions pour l'année 2021. Divers éléments peuvent influencer positivement ou négativement sur la couverture des coûts: l'évolution du nombre de décisions négatives selon le type de procédure, la durée moyenne de versement de l'aide d'urgence et le nombre effectif de personnes qui demandent l'aide d'urgence. Durant les deux premières années suivant la mise en œuvre du projet

NA-BE, la planification tablait sur une diminution du nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence, ce qui ne s'est pas encore réalisé actuellement, du moins pas pendant la pandémie de COVID-19. Avec la levée progressive des mesures édictées par le Conseil fédéral, l'exécution des renvois peut reprendre, voire s'accélérer. En parallèle, les demandes d'asile augmenteront sans doute également, ce qui se répercutera, avec un certain délai, sur le domaine de l'aide d'urgence. Cette forte volatilité ne permet guère d'établir des prévisions fiables sur plusieurs années.

Avec l'introduction du service eDéménagement à l'échelle suisse, qui prévoit la possibilité d'annoncer son départ ou son arrivée auprès de sa commune par voie électronique, la légitimité de l'acte d'origine devient caduque. La suppression de l'acte d'origine re-

quiert notamment une modification de la loi du 12 septembre 1985 sur l'établissement et le séjour des Suisses (LES; RSB 122.11) et de l'ordonnance du 18 juin 1986 sur l'établissement et le séjour des Suisses (OES; RSB 122.161). Étant donné que la date de l'introduc-

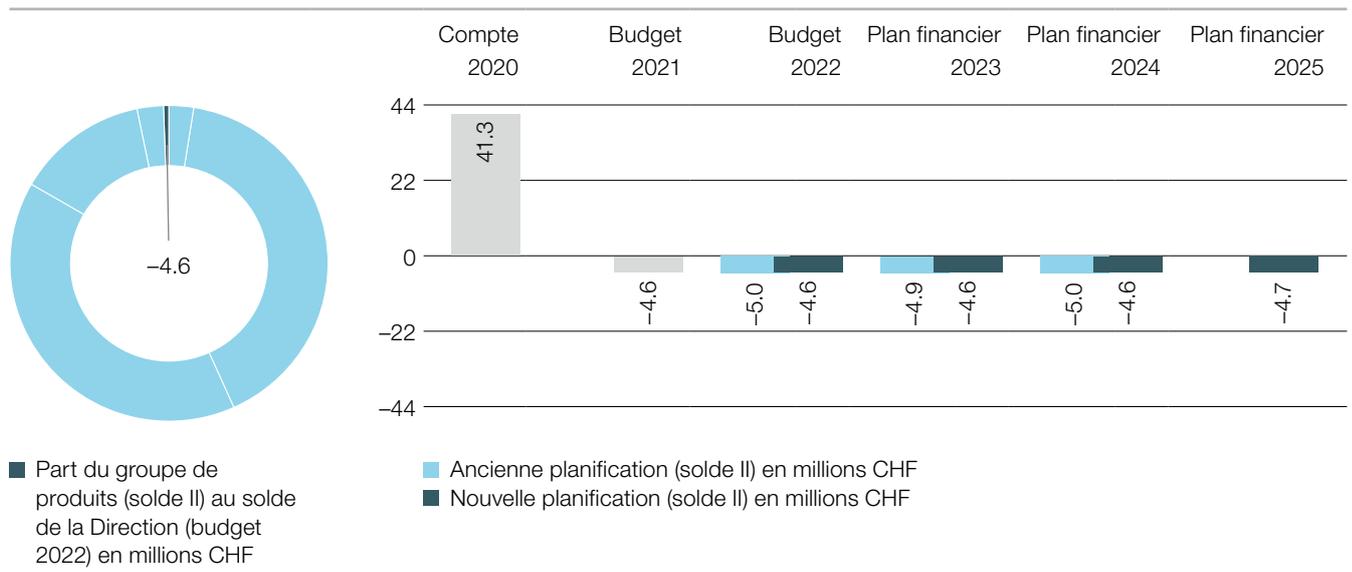
tion du service à l'échelle suisse et celle de la transposition juridique ne sont pas encore connues, les répercussions financières ne sont inscrites ni au budget 2022 ni à la planification 2023-2025.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de personnes bénéficiant de l'aide d'urgence au 31.12. *	-	-	-
Nombre de personnes nouvellement bénéficiant de l'aide d'urgence selon la décision du SEM *	-	-	-
Naturalisations ordinaires	1 763	2 218	fluctuation
Émoluments pour la divulgation de données personnelles en provenance des registres de l'état civil (actes d'origine, de famille, de naissance, de mariage, etc.)	4 097 000	4 018 000	diminution
Nombre de documents d'identité délivrés par le Service des documents d'identité (SDI)	144 729	126 501	fluctuation
Part des réservations de rendez-vous via Internet pour les demandes de passeport et de cartes d'identité *	-	-	-

* Première collecte de données en 2021

7.7.6 Sécurité civile, sport et affaires militaires



Description

Des cadres et des spécialistes de la protection civile suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats en vue d'un engagement lors de situations extraordinaires et de conflits armés. Des mesures d'accompagnement et de contrôle peuvent être prises pour assurer l'instruction et l'organisation. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières et de travaux de remise en état.

La sécurité civile a pour tâche d'assurer la protection de la population et de ses bases existentielles en cas de catastrophe, en situation d'urgence ou lors d'un conflit armé. Elle sert à circonscrire les sinistres et à faire face à la situation. Elle coordonne l'instruction, contribuant ainsi à des interventions menées avec pertinence et dans des délais opportuns. Des organes de conduite suivent des cours de formation et de perfectionnement adéquats. Les autorités et les organes d'intervention peuvent être soutenus sur place lors de situations d'urgence ou particulières en état.

Sur le plan militaire, la coresponsabilité cantonale nécessite l'ancrage de l'armée au sein de la population et dans les régions. Un organe de contact cantonal est à la disposition des personnes astreintes au service militaire pour toutes les questions relatives à l'armée, telles que la conscription, le recrutement et la journée d'information, les déplacements de service, la taxe d'exemption de

l'obligation de servir, les obligations pendant le service et en dehors (obligation de s'annoncer, tir obligatoire), la libération des obligations militaires ainsi que les activités hors service. Par ses contacts avec la troupe, le canton contribue, en tant que représentant du système de milice, au renforcement de cette dernière et à la promotion de l'esprit de défense.

Les casernes et les arsenaux cantonaux sont exploités par du personnel cantonal, conformément aux contrats passés avec la Confédération. Les tâches portent essentiellement sur la coordination des affectations et sur le soutien aux activités de base, telles que l'hôtellerie, la formation, la restauration et l'administration afférentes à la sécurité.

Le domaine du sport s'occupe de planifier, d'organiser et de dispenser des cours de formation et de perfectionnement pour moniteurs et coachs de Jeunesse et Sport (J+S). Il comprend aussi les tâches administratives, l'accompagnement ainsi que le controlling de toutes les offres J+S des écoles et des sociétés et fédérations sportives. Il apporte également son aide dans l'établissement de projets sportifs du canton et fournit des conseils à la Directions de la police et des affaires militaires et au Conseil-exécutif dans toutes les affaires touchant au sport. En outre, il assure le lien entre le sport scolaire et le Fonds du sport.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	56 594 249	7 622 052	7 309 052	7 309 052	7 309 052	7 309 052
(-) Frais de personnel	-12 707 379	-13 653 973	-13 604 491	-13 658 290	-13 778 763	-13 804 049
(-) Coûts matériels	-53 329 153	-5 320 039	-4 941 283	-4 874 282	-4 924 082	-4 924 083
(-) Intérêts et amortissements standard	-97 932	-164 039	-144 761	-181 964	-192 738	-186 996
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-9 540 214	-11 515 998	-11 381 482	-11 405 484	-11 586 531	-11 606 075
(+) Recettes des subventions cantonales	486 263	612 500	612 500	612 500	612 500	587 500
(-) Coûts des subventions cantonales	-3 344 677	-2 089 500	-2 234 114	-2 193 114	-2 068 114	-2 068 114
(+) Rentrées fiscales et amendes	53 700 879	8 430 000	8 430 000	8 430 000	8 430 000	8 430 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	41 302 250	-4 562 998	-4 573 096	-4 556 098	-4 612 145	-4 656 689
(+)/(-) Régularisations	-46 096 666	-1 878 798	-1 883 512	-1 877 884	-1 874 450	-1 872 127
Solde III (comptabilité financière)	-4 794 416	-6 441 797	-6 456 608	-6 433 982	-6 486 594	-6 528 816

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Sport	-3 368 736	-3 512 380	-3 492 137	-3 519 980	-3 556 997	-3 553 798
Infrastructure	3 696 785	3 415 743	3 181 756	3 174 333	3 161 475	3 160 825
Affaires militaires	-3 310 410	-4 266 934	-4 066 773	-4 082 629	-4 129 000	-4 138 259
Coordination de la protection de la population	-5 034 338	-4 752 009	-4 683 472	-4 659 703	-4 720 526	-4 727 479
Protection civile	-1 523 515	-2 400 419	-2 320 857	-2 317 505	-2 341 483	-2 347 363

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le groupe de produits Sécurité civile, sport et affaires militaires, le solde I du calcul des marges contributives connaît une amélioration de CHF 0,1 million par rapport au budget 2021. La légère

baisse des rentrées financières est compensée par des économies réalisées dans les frais matériels et une baisse des coûts standard.

Priorités de développement

Les priorités de développement de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM) résident dans la mise en œuvre de la stratégie sportive du canton de Berne, le développement de la protection civile dans le canton de Berne et l'élaboration

de planifications et de stratégies dans le domaine de la protection de la population. Ces points sont dûment pris en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement.

Chances et risques

Les effets du développement de l'armée sur les recettes dans les domaines de la taxe d'exemption de l'obligation de servir et des amendes ne peuvent pas encore être jaugés. Le résultat pourrait

être excédentaire comme déficitaire. On ne connaît pas encore clairement non plus les répercussions à moyen terme de la pandémie de COVID-19 sur les activités de l'OSSM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Affaires militaires: annonces d'arrivée, de départ et de changements d'adresse des personnes soumises à l'obligation d'annoncer	23 775	19 425	fluctuation
Nombre de décisions de taxation (taxe d'exemption)	50 862	52 887	fluctuation
Nombre de cours jeunesse et sport (J+S) annoncés	9 923	9 938	augmentation
Nombre de moniteurs J+S actifs	22 480	22 729	augmentation
Protection civile: nombre de personnes astreintes actives dans le canton de Berne (sans la réserve)	9 987	9 893	diminution
Protection civile: nombre de jours de service (cours de répétition, engagements en faveur de la collectivité, remise en état, aide en cas de catastrophe)	53 648	31 554	fluctuation
Jours d'occupation de la place d'armes de Berne (un jour correspond à l'occupation des locaux par une personne pendant 24 heures maximum)	246 169	102 387	fluctuation

7.8 Financements spéciaux

7.8.1 Fonds des contributions de remplacement

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-52 628 857	-6 090 000				
Modification		88.4%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	52 628 857	6 090 000				
Modification		-88.4%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-2	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-49 417 109	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000	-4 000 000
36 Charges de transfert	-3 084 946	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000	-2 000 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-126 800	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000	-90 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	49 417 110	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	3 211 746	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000	2 090 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	30 775 588	76 980 951	78 890 951	80 800 951	82 710 951	84 620 951
Etat du patrimoine au 31.12.	76 980 951	78 890 951	80 800 951	82 710 951	84 620 951	86 530 951
Variation du patrimoine	46 205 363	1 910 000	1 910 000	1 910 000	1 910 000	1 910 000

Commentaire

Depuis 2012, le fonds des contributions de remplacement est géré de manière centralisée par le canton. Les communes peuvent y effectuer des prélèvements pour entretenir, rénover ou créer des installations de protection civile et pour acquérir du matériel de protection civile.

8 Direction des finances (FIN)

8.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)

en millions CHF	Coûts	Recettes
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-5.1	0.2
Prestations de services finances du groupe	-66.1	604.4
Péréquation financière confédération-canton/canton-communes	-0.9	948.6
Impôts et prestations de services	-166.8	5 683.4
Personnel	-23.3	5.3
Informatique et organisation	-135.2	96.5

8.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4.2	-4.8	-4.9	-4.9	-4.9	-4.9
Prestations de services finances du groupe	391.2	286.4	538.3	366.4	370.8	374.6
Péréquation financière confédération-canton/canton-communes	1 115.8	924.0	947.7	1 016.4	1 148.5	1 191.3
Impôts et prestations de services	5 550.5	5 234.6	5 516.6	5 719.7	5 802.0	5 899.2
Personnel	-16.1	-18.4	-18.0	-17.8	-13.0	-12.9
Informatique et organisation	-39.0	-41.2	-38.7	-37.9	-38.4	-38.4
Total	6 998.2	6 380.6	6 941.0	7 041.9	7 265.0	7 408.9

8.3 Priorités de développement de la Direction

Concernant la situation et les développements prévus dans le domaine de la politique financière, nous renvoyons aux explications dans le rapport. La maîtrise des répercussions de la crise du coronavirus reste prioritaire.

La poursuite de la politique fiscale et l'actualisation de la stratégie fiscale en subissent elles aussi l'influence, mais de façon bien plus atténuée que l'an passé. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'évaluation générale 2020 (EG20), la priorité actuelle est le traitement des oppositions.

Dans le domaine des TIC, la stratégie TIC 2021-2025 est actuellement mise en œuvre. Le projet ERP arrive en phase de déploiement

en 2022, avec à la clé des travaux qui vont encore mobiliser d'importantes ressources (de personnel et financières). En 2023 débutera la deuxième étape, consistant principalement à optimiser le système et à en augmenter l'efficacité. L'accélération du changement de technologie pour les applications spécialisées de l'Intendance des impôts reste une autre priorité importante de développement en matière d'informatique.

Parmi les priorités dans le domaine du personnel figurent la mise en œuvre de la Stratégie relative au personnel 2020-2023 et les mesures correspondantes. Dans le domaine financier, il faut souligner la révision totale de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (LFP et OFP) pour le 1^{er} janvier 2023.

Nous renvoyons au surplus aux commentaires des différents groupes de produits.

8.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-795 519 491	-837 050 794	-832 816 433	-895 462 808	-942 455 475	-917 344 986
Modification		-5.2%	0.5%	-7.5%	-5.2%	2.7%
Revenus	7 712 394 353	7 257 107 393	7 831 502 412	8 067 211 131	8 382 439 195	8 477 701 727
Modification		-5.9%	7.9%	3.0%	3.9%	1.1%
Solde	6 916 874 862	6 420 056 599	6 998 685 979	7 171 748 323	7 439 983 720	7 560 356 741
Modification		-7.2%	9.0%	2.5%	3.7%	1.6%
Charges						
30 Charges de personnel	-147 383 670	-147 714 483	-148 444 735	-147 395 116	-147 406 152	-147 475 482
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-189 490 167	-235 676 373	-245 168 861	-240 676 612	-232 593 804	-222 931 944
33 Amortissements du patrimoine administratif	-3 362 204	-3 166 570	-2 269 535	-9 088 043	-10 403 783	-12 257 582
34 Charges financières	-73 538 126	-67 240 000	-52 735 100	-46 935 100	-46 529 100	-47 120 100
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-344 854 407	-344 437 818	-346 755 000	-347 367 800	-347 301 400	-347 235 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-36 890 917	-38 815 550	-37 443 202	-104 000 137	-158 221 236	-140 324 878
Revenus						
40 Revenus fiscaux	5 335 749 641	4 947 530 000	5 231 200 000	5 424 800 000	5 503 100 000	5 590 400 000
41 Patentes et concessions	323 646 794	244 100 000	482 100 000	322 100 000	322 100 000	322 100 000
42 Taxes	29 853 440	34 510 008	42 566 500	42 566 500	42 566 500	42 566 500
43 Revenus divers	96 177	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
44 Revenus financiers	156 043 596	122 364 800	147 047 100	137 142 100	137 257 100	137 192 100
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2 257 995	523 000	23 000	23 000	23 000	23 000
46 Revenus de transfert	1 793 782 319	1 675 936 882	1 696 146 500	1 779 425 800	1 916 965 000	1 965 209 300
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	136 000 000	136 000 000	197 005 158	253 718 925	241 705 917
49 Imputations internes	70 964 391	96 042 703	96 319 312	164 048 573	206 608 670	178 404 910

Evolution du compte de résultats

Le budget 2022 dégage un excédent de revenus de quelque CHF 7 milliards, ce qui représente une nette amélioration de quelque CHF 580 millions du solde par rapport à celui de l'année précédente.

Une nette hausse du produit des impôts cantonaux (CHF +283,7 mio) – donc du rendement fiscal – est attendue selon les dernières prévisions. En outre, la sextuple part budgétée sur la distribution du bénéfice de la Banque nationale suisse (BNS) se répercute de façon extrêmement positive (CHF +238,0 mio). Les revenus de transfert s'améliorent également, sous l'effet de la légère augmentation des fonds reçus au titre de la RPT (CHF +20,0 mio). Enfin, les revenus financiers sont en hausse (CHF +24,7 mio) du fait de l'aug-

mentation des dividendes attendus et du produit des intérêts moratoires. Du côté des charges, on prévoit en particulier une diminution des charges financières (CHF -14,5 mio).

A l'horizon de la planification actuelle allant jusqu'à 2025, une hausse des rentrées fiscales et des fonds reçus au titre de la RPT se dessine de nouveau à partir de 2023. Les prévisions tiennent compte chaque année d'une quadruple part sur la distribution du bénéfice de la BNS. En outre, les prélèvements opérés dans le cadre de la dissolution prévue du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS se traduisent jusqu'en 2025 par d'importantes améliorations au compte de résultats.

8.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-9 993 049	-13 171 000	-4 266 000	-13 551 000	-10 846 000	-9 617 154
Modification		-31.8%	67.6%	-217.7%	20.0%	11.3%
Recettes	10 282 166	0	0	0	0	0
Modification		-100.0%				
Solde	289 117	-13 171 000	-4 266 000	-13 551 000	-10 846 000	-9 617 154
Modification		-4 655.6%	67.6%	-217.7%	20.0%	11.3%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-42 020	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-9 951 029	-13 171 000	-4 266 000	-13 551 000	-10 846 000	-9 617 154
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	123 920	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	10 158 246	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Le budget 2022 prévoit des dépenses de CHF 4,3 millions. Ce montant comprend principalement les fonds nécessaires au renouvellement des applications spécialisées des impôts.

Les investissements à l'horizon de la planification actuelle allant jusqu'à 2025 résultent de l'actualisation des chiffres sur la base de l'estimation la plus récente de l'évolution des coûts pour la réalisation du système ERP et le renouvellement des applications spécialisées des impôts.

8.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la FIN

Effectif réel				Effectif cible	
2017	2018	2019	2020	2021	2022
965.2	964.9	1 003.7	999.0	1 032.6	1 034.3

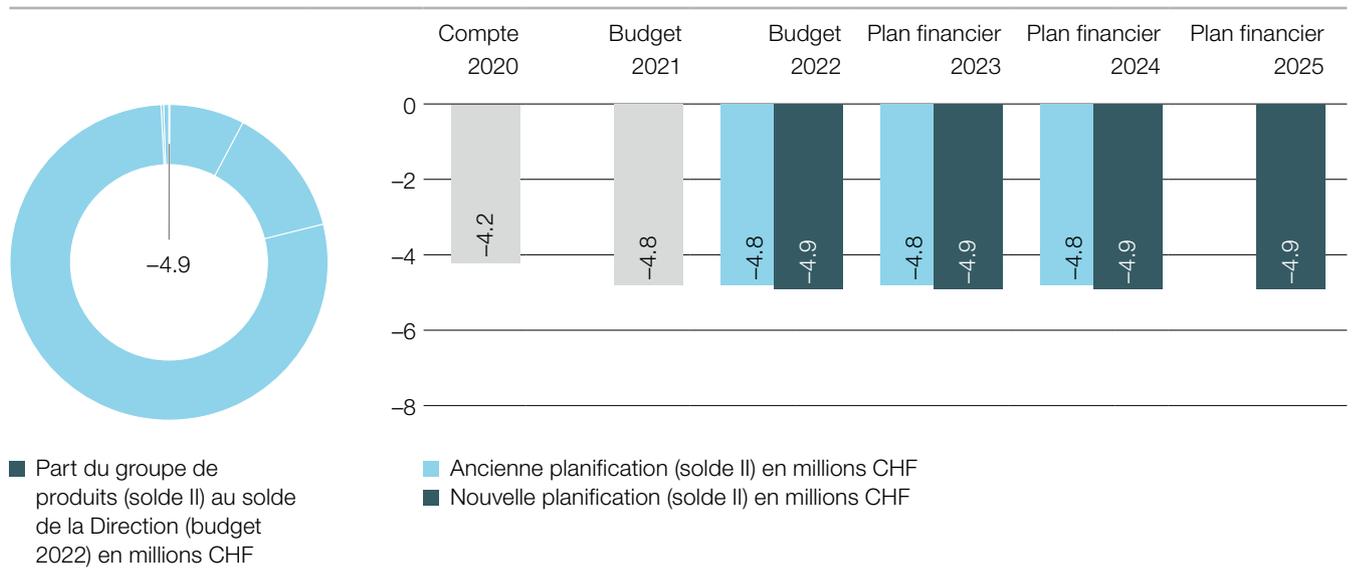
Commentaire

L'effectif actuel du personnel, exprimé en postes à plein temps ou équivalents plein temps (EPT), a augmenté ces dernières années. Du fait des transferts de postes entre Directions qu'il génère, le programme «IT@BE» se traduit par une augmentation de l'effectif cible de la FIN, de respectivement 4,1 et 1,0 EPT en 2021 et 2022. A partir de 2022, il faut respectivement 2,4 et 7,8 EPT de plus pour assumer les tâches supplémentaires reprises aux villes de Berthoud et de Bienne (préenregistrement des déclarations d'impôt) et pour

mettre en place le CCoE (Customer Center of Expertise, centre d'expertise client) prévu dans le cadre du projet ERP. En contrepartie, 3,2 puis 9,5 EPT sont supprimés en 2021 puis en 2022 dans le cadre de la mise en œuvre des déclarations de planification Brönnimann exigeant des réductions des postes dans l'administration centrale, ce qui permet d'achever la suppression de postes de 16,0 EPT au total demandée à la FIN.

8.7 Groupes de produits

8.7.1 Gestion interne de la Direction, politique financière et droit



Description

Prestations de services relevant du groupe de produits «Gestion interne de la Direction, politique financière et droit»: soutien matériel de la Directrice ou du Directeur des finances dans tous les domaines d'activité de la Direction. Préparation et préavis d'affaires de la Direction, du gouvernement et du Grand Conseil. Mise à disposition et coordination d'informations de pilotage pertinentes, en particulier dans les domaines des finances, des impôts, de la politique du personnel et de l'informatique. Suivi et évaluation d'affaires du gouvernement de la Chancellerie d'Etat et des Directions dans le cadre de la procédure de corapport. Surveillance et administration des participations (en particulier de la BCBE et de Bedag Informatique SA). Formulation de la politique de participation. Conduite ou participation à des projets cantonaux ou internes à la Direction.

Planification et coordination de l'emploi des ressources au sein de la Direction (finances, personnel, informatique et locaux).

Garantie de l'animation du processus d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Planification et mise en évidence de l'évolution future des finances publiques du canton.

Conseil juridique; législation dans le domaine de compétence de la Direction des finances (à moins qu'elle ne soit déléguée à un office); instruction des recours contre des décisions des offices; représentation du canton dans des procédures auprès des autorités de la justice administrative et des tribunaux.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	148 362	120 000	140 000	140 000	140 000	140 000
(-) Frais de personnel	-3 859 670	-3 926 937	-4 083 774	-4 076 424	-4 061 335	-4 095 085
(-) Coûts matériels	-514 650	-946 269	-935 086	-936 083	-936 083	-936 083
(-) Intérêts et amortissements standard	260	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-4 225 698	-4 753 207	-4 878 860	-4 872 508	-4 857 418	-4 891 168
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-87 264	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	99 332	101 000	101 000	101 000	101 000	101 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 213 630	-4 752 207	-4 877 860	-4 871 508	-4 856 418	-4 890 168
(+)/(-) Régularisations	-260	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-4 213 890	-4 752 207	-4 877 860	-4 871 508	-4 856 418	-4 890 168

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Gestion interne de la Direction, politique financière et droit	-4 225 698	-4 753 207	-4 878 860	-4 872 508	-4 857 418	-4 891 168

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Sur les années du PIMF, le résultat du groupe de produits ne présente pas de changement important par rapport au budget 2021.

Priorités de développement

Voici les travaux qui constitueront les priorités de l'année 2022 :

- révision formelle de la législation sur le pilotage des finances et des prestations (LFP et OFP) au 1^{er} janvier 2023
- loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers pour le 1^{er} janvier 2023
- adaptation des dispositions sur les freins à l'endettement
- suivi du projet ERP de progiciel de gestion intégré (Enterprise Resource Planning)
- mise en œuvre des nouvelles Lignes directrices sur la conduite, le pilotage et la surveillance des organisations chargées de tâches publiques (Lignes directrices du canton de Berne sur la gouvernance des entreprises publiques) dans l'ensemble du canton
- mise en œuvre de la stratégie TIC 2021-2025
- Informations- und Cybersicherheitsgesetz, ICSG (loi sur l'information et la cybersécurité)
- révision partielle de l'ordonnance sur l'organisation des marchés publics (OOMP)
- ordonnance portant introduction de l'accord intercantonal sur les marchés publics (Oï AIMP)
- mise à jour de la stratégie de propriétaire de 2018 de Bedag et des dispositions d'exécution de 2020
- poursuite de la politique fiscale/mise à jour de la stratégie fiscale,
- révision 2024 de la loi sur les impôts
- mise en œuvre de l'évaluation générale 2020 (traitement des réclamations)
- révisions partielles de l'ordonnance sur les frais professionnels (OFrP) et de l'ordonnance sur la perception (OPER)

Comme les années précédentes, la tâche centrale dans le domaine « Politique financière » est l'animation du processus cantonal d'élaboration du budget et du plan intégré mission-financement. Celui-ci est encore marqué en particulier par les conséquences financières de la crise du coronavirus sur les finances bernoises.

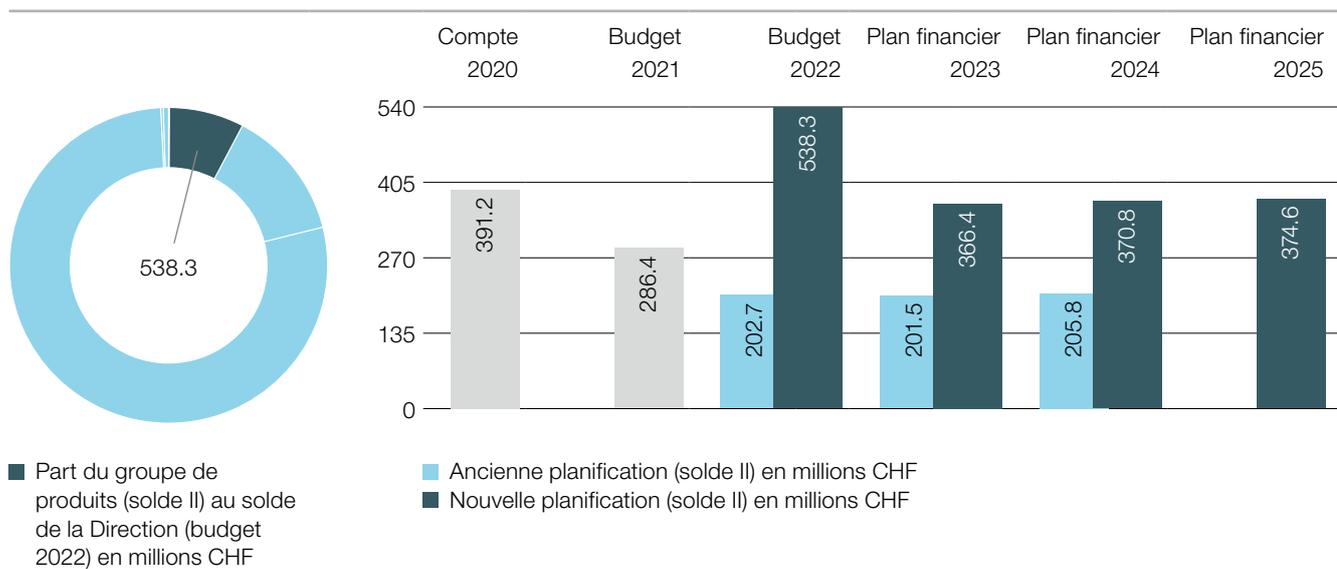
Chances et risques

Le groupe de produits « Gestion de la direction, politique financière et droit » ne présente ni opportunités ni risques spécifiques d'un point de vue financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	231	220	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	12	9	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	37	33	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	466	524	augmentation
Nombre de recours déposés	6	7	fluctuation
Nombre de recours réglés	13	4	fluctuation

8.7.2 Prestations de services finances du groupe



Description

L'Administration des finances fournit principalement les tâches transversales suivantes pour l'ensemble du groupe dans le domaine financier : elle tient la comptabilité financière et la comptabilité analytique d'exploitation du canton, elle établit les comptes annuels et élabore le rapport de gestion, elle garantit la capacité de paiement

du canton, elle achète et vend des participations, elle met à disposition et assure l'entretien des instruments techniques pour la tenue de la comptabilité financière, de la comptabilité analytique d'exploitation et du calcul des prestations, et elle coordonne la gestion des assurances du canton.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	127 874 676	107 953 600	122 402 100	112 497 100	112 612 100	112 547 100
(-) Frais de personnel	-6 731 556	-8 504 656	-9 398 854	-8 626 240	-8 647 157	-8 406 929
(-) Coûts matériels	-19 530 771	-24 242 825	-25 369 062	-21 273 683	-16 324 676	-12 436 689
(-) Intérêts et amortissements standard	-33 938 282	-32 841 997	-31 334 962	-38 179 639	-38 842 878	-39 068 874
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	67 674 066	42 364 122	56 299 222	44 417 538	48 797 389	52 634 609
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	323 552 253	244 007 000	482 007 000	322 007 000	322 007 000	322 007 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	391 226 319	286 371 122	538 306 222	366 424 538	370 804 389	374 641 609
(+)/(-) Régularisations	-31 834 543	-28 366 061	-15 583 445	50 175 346	94 286 426	71 267 966
Solde III (comptabilité financière)	359 391 776	258 005 061	522 722 777	416 599 884	465 090 815	445 909 575

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Trésorerie	93 662 944	76 217 536	91 610 369	81 702 680	81 825 803	81 758 796
ERP et support de processus	-22 467 856	-30 012 990	-31 539 667	-33 511 382	-29 105 411	-25 177 873
Gestion des assurances	-1 820 452	-1 927 002	-1 910 122	-1 907 990	-1 909 276	-1 907 947
Comptabilité du groupe	-1 700 570	-1 913 423	-1 861 358	-1 865 769	-2 013 727	-2 038 368

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I (budget global) du groupe de produits s'élevé à CHF 56,3 millions dans le budget de 2022, autrement dit il est en progression de CHF 13,9 millions par rapport au budget de 2021 (CHF 42,4 mio).

Cet écart résulte principalement de l'estimation plus élevée du produit des dividendes (CHF +14,4 mio) et des coûts du projet ERP, mais plus faible des amortissements et des charges d'intérêt standard (CHF -1,5 mio).

Le projet ERP se trouve dans sa phase d'introduction (coup d'envoi à l'automne 2021). Ces travaux vont maintenant mobiliser d'importantes ressources (de personnel et financières). Le projet présente

dans le budget 2022, par rapport au budget 2021, des coûts supplémentaires de CHF 0,9 million pour les traitements et de CHF 2,5 millions pour les prestations de services de tiers en matière d'informatique (conseils, honoraires et exploitation, autres).

Dans les rentrées fiscales, des distributions de bénéfices de la BNS à hauteur de CHF 482 millions sont prévues au budget 2022 et de CHF 322 millions par an au plan intégré mission-financement 2023 à 2025. Alors que le montant budgété pour 2021 était de CHF 244 millions (voir aussi rapport du Conseil-exécutif sur le budget 2022 et le plan intégré mission-financement 2023 à 2025, chap. 2.4.2).

Priorités de développement

Le budget 2022 et le plan intégré mission-financement 2023 à 2025 reflètent en particulier les priorités suivantes:

- Comptabilité du groupe: La priorité est donnée à la garantie et la surveillance de la gestion financière cantonale dans la qualité exigée. Les processus, les systèmes et l'organisation de la comptabilité du groupe font l'objet d'une surveillance permanente et d'une amélioration continue afin de satisfaire totalement aux principes de régularité.
- Trésorerie: Le calcul des intérêts se fonde sur l'hypothèse que seulement la moitié des échéances à moyen et long termes sera convertie. L'amortissement et le paiement des intérêts sur les reconnaissances de dette envers les deux caisses de pension et l'amortissement des prêts des cliniques psychiatriques seront financés pour moitié, respectivement à court et à long termes. Les taux d'intérêt sont fixés selon le principe de précaution. Le produit des dividendes en ce qui concerne les participations importantes, respectivement la distribution des bénéfices de la BNS, correspond au potentiel de distribution prévu.
- PGI et support de processus: La version 10 du FIS a été déployée, et le démontage des anciens modules et de l'ordinateur central est terminé. Aucun projet ni développement extraordinaire du FIS n'est prévu d'ici 2023, année de mise en place du

progiciel de gestion intégré (PGI). Seuls seront mis en œuvre des ajustements nécessaires à l'exploitation et des exigences formulées par des tiers ou découlant du projet ERP pour préparer la migration. En 2022, le projet ERP sera en phase d'introduction. Ces travaux vont mobiliser d'importantes ressources (de personnel et financières). En même temps débutera la phase d'initialisation pour l'étape 2 prévue, dont la mise en œuvre interviendra normalement pour 2025: il s'agira principalement d'optimiser le système, d'en augmenter l'efficacité et d'intégrer les domaines qui ne relèvent pas exclusivement du remplacement des anciens systèmes FIS et PERSISKA (priorité de l'étape 1). Avec le déploiement du système SAP, l'organisation de l'exploitation du nouvel environnement système sera aussi adaptée et centralisée.

- Gestion des assurances: Ce produit met en œuvre la stratégie du Conseil-exécutif en matière d'assurances conformément à la directive concernant les risques et les assurances (ACE 0323/2008) et au concept pool dommages (ACE 1404/2012). Les coûts des primes d'assurance de l'ensemble du canton dans les domaines d'assurance prévus par le concept pool dommages sont budgétés et financés de manière centralisée via ce produit. Les coûts des dommages financés par le biais du pool pour des risques non assurés ou relevant des franchises applicables ne sont pas inscrits au budget car ils ne sont pas planifiables.

Chances et risques

Il est encore impossible de prévoir les conséquences financières de la crise du coronavirus. Elles peuvent entraîner des charges d'intérêt supplémentaires et un recul des dividendes.

Compte tenu du risque d'investissement élevé de la BNS, un effondrement de la bourse ou un renforcement du franc suisse pourrait

avoir un impact négatif sur les résultats annuels de la BNS et donc sur les distributions de bénéfices.

Toute augmentation des taux d'intérêt par rapport aux prévisions se traduit par des coûts supplémentaires. Compte tenu de la situation actuelle sur les marchés financiers, il est peu probable que les

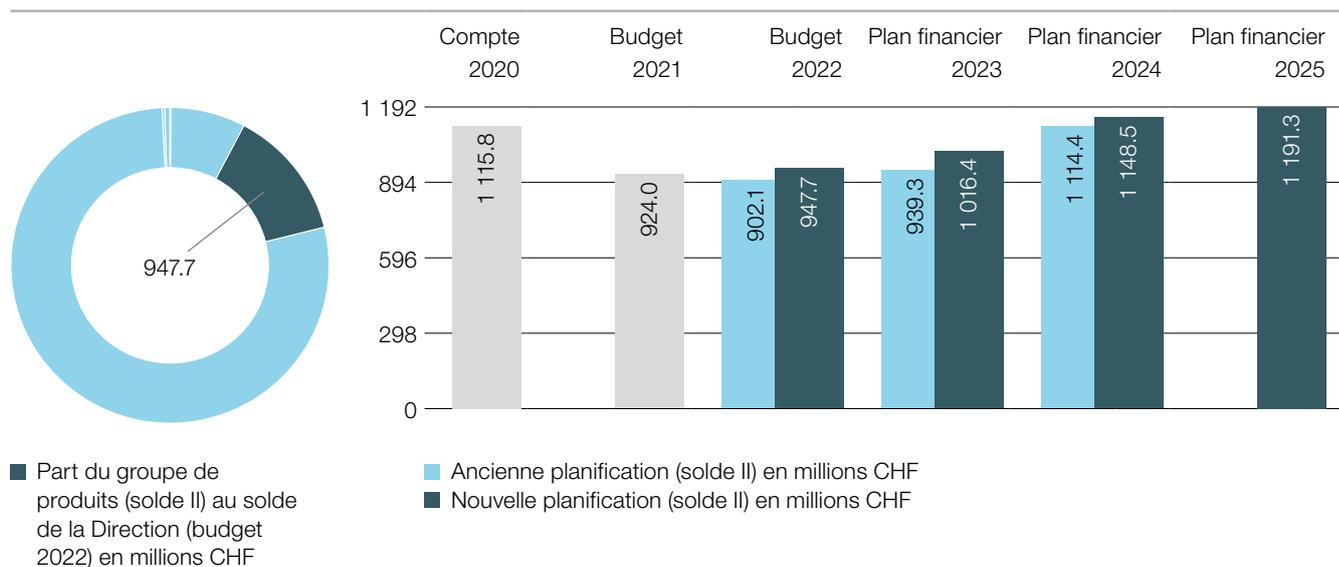
taux d'intérêt à court terme augmentent rapidement. Une augmentation des taux d'intérêt à moyen et long termes est plus probable.

Le projet ERP comporte les risques habituels du projet, qui sont définis et contrôlés dans le cadre de celui-ci.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'unités comptables prises en charge par l'Administration des finances dans le groupe	54	55	stabilité
Nombre d'utilisateurs du système d'informations financières FIS (y compris enregistrement du temps de travail TIME)	14 000	14 000	stabilité
Nombre de versements traités	1 105 476	1 216 982	stabilité
Montant moyen des disponibilités (en mio CHF)	53	46	stabilité
Nombre de cours dispensés aux agents dans le domaine des finances et de la comptabilité (programme de cours)	40	13	stabilité
Montant du coût des risques (primes d'assurances financées centralement par an et indemnisation des dommages financée par le pool dommages par an (en mio CHF)	3	2	stabilité
Nombre de cas de sinistre dans le pool dommages	453	467	stabilité

8.7.3 Péréquation financière confédération – canton/canton – communes



Description

La péréquation financière et la compensation des charges entre la Confédération et les cantons servent à renforcer l'autonomie des cantons et à réduire les disparités de capacité financière et de charge fiscale entre les cantons. L'Administration des finances collecte les fonds non affectés à partir de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et de la compensation des cas de rigueur et assure avec l'administration fiscale le contrôle du décompte de la Confédération dans le délai de recours.

La péréquation financière et la compensation des charges entre le canton et les communes visent à réduire les différences de capacité financière entre les communes. L'Administration des finances veille à l'exécution de la péréquation financière et coordonne la compensation des charges. Elle établit en outre la statistique financière des communes et assume des tâches de coordination statistique pour le canton.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Plan financier 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	8 415	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
(-) Frais de personnel	-770 415	-756 738	-767 748	-767 709	-760 435	-756 313
(-) Coûts matériels	-43 948	-108 034	-106 899	-256 617	-206 094	-105 982
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-805 948	-854 771	-864 647	-1 014 326	-956 529	-852 295
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 116 588 285	924 839 764	948 578 000	1 017 376 600	1 149 435 100	1 192 198 600
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	1 115 782 337	923 984 993	947 713 353	1 016 362 274	1 148 478 571	1 191 346 305
(+)/(-) Régularisations	-649 685	-578 899	-318 029	1 023 987	1 924 213	1 454 448
Solde III (comptabilité financière)	1 115 132 652	923 406 094	947 395 323	1 017 386 260	1 150 402 784	1 192 800 753

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Exécution de la péréquation financière et de compensation des charges	-463 520	-529 068	-521 676	-672 246	-613 643	-512 239
Coordination statistique et statistique financière	-333 283	-324 265	-335 699	-334 793	-335 767	-332 957
Péréquation financière confédération – canton	-9 145	-1 438	-7 272	-7 288	-7 119	-7 099

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I de ce groupe de produits ne présente pas d'évolution significative dans le budget 2022 et le plan intégré mission-financement 2023 à 2025, par rapport au budget 2021.

En raison de l'augmentation du potentiel de ressources, qui reflète la puissance économique du canton de Berne, les recettes fiscales indiquées dans le solde II diminueront sensiblement à partir de 2021 du fait de la baisse des montants versés au titre de la péréquation financière nationale (RPT). Une partie du manque à gagner pris en compte résulte d'un effet ponctuel remontant à l'année de calcul

2017, qui a un impact sur les paiements compensatoires pour les années 2021 à 2023.

Les fonds reçus de la Confédération et d'autres cantons en vertu de la péréquation des ressources, de la compensation des charges et des cas de rigueur (RPT) sont inscrits à hauteur d'un montant net de CHF 935,5 millions au budget 2022 et de montants situés entre CHF 1 004,5 et CHF 1 179,8 millions dans le plan intégré mission-financement 2023 à 2025.

Priorités de développement

Le budget 2022 et le plan intégré mission-financement 2023 à 2025 reflètent en particulier les priorités suivantes:

- Les prévisions de l'Administration fédérale des finances (AFF) pour le budget 2022 et de BAK Economics AG (BAK) pour le plan intégré mission-financement 2023 à 2025 montrent un potentiel de ressources en baisse pour le canton de Berne, notam-

ment à partir de 2023. L'indice est ainsi de 80,0 points en 2021, contre un indice de 75,8 points prévu pour 2025. Cette évolution, et le fait que l'effet ponctuel susmentionné ne se fera plus sentir à partir de 2024, signifient qu'après des montants relativement faibles dans les années 2021 à 2023, les paiements compensatoires pourraient de nouveau augmenter à partir de 2024.

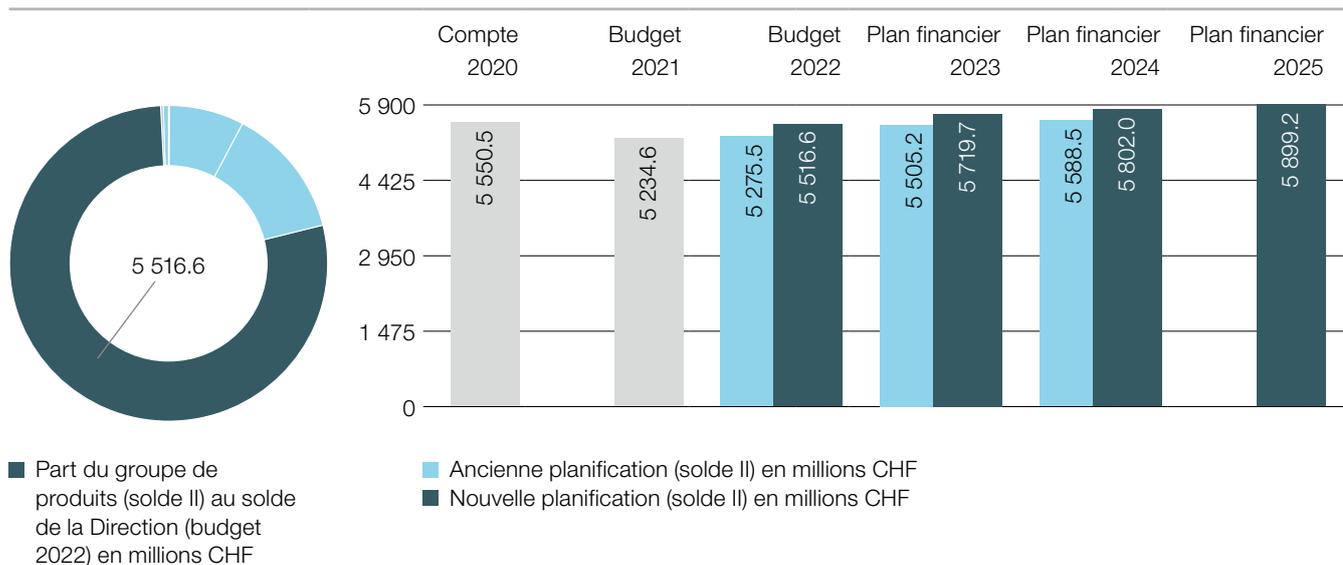
Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Volume des compensations dans la péréquation financière canton – communes (réduction des disparités, dotation minimale, indemnisation forfaitaire des charges de centre urbain, prestation comp. géo-topo., prestation comp. socio-démo.) (en mio CHF)	280	280	stabilité
Nombre de communes bénéficiant de la dotation minimale (aide financière du canton visant à maintenir une offre de base en biens et services publics)	153	152	diminution
Nombre de communes bénéficiant d'une prestation complémentaire géo-topographique	236	226	diminution
Nombre de décisions concernant des communes (péréquation financière, mesures en faveur des communes supportant des charges particulièrement lourdes, compensation des charges de la nouvelle répartition des tâches)	1 429	1 406	diminution
Recettes par habitant dans la péréquation financière Confédération – canton RPF (péréquation des ressources, compensation des charges, compensation des cas de rigueur) (en CHF)	1 172	1 078	diminution
Nombre de fiches signalétiques statistiques (inscriptions) des Directions publiées sur le portail cantonal des statistiques	132	131	stabilité

8.7.4 Impôts et prestations de services



Description

Exhaustivité, exactitude et respect des délais: expédition des déclarations d'impôt aux personnes physiques et aux personnes morales (tenue du registre des personnes morales comprise), traitement des déclarations d'impôt à réception, contrôle des déclarations d'impôt et prononcé des décisions.

Facturation, encaissement et comptabilisation des impôts périodiques et non périodiques, octroi de facilités de paiement et remise. Assistance fournie par l'Intendance des impôts aux communes, aux paroisses, à la Confédération, aux autres Directions, à la Chancellerie d'Etat et à d'autres institutions cantonales.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	55 034 668	50 350 500	57 845 500	57 845 500	57 845 500	57 845 500
(-) Frais de personnel	-98 829 835	-101 560 424	-101 775 087	-101 877 049	-101 587 943	-101 784 824
(-) Coûts matériels	-61 754 288	-64 809 591	-62 959 600	-66 645 900	-67 769 577	-61 711 225
(-) Intérêts et amortissements standard	-13 600 958	-2 554 982	-2 063 684	-2 694 582	-3 404 492	-4 960 131
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-119 150 412	-118 574 497	-108 952 871	-113 372 031	-114 916 511	-110 610 680
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-728 480	-730 000	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	5 670 414 533	5 353 875 300	5 625 600 500	5 833 068 400	5 916 915 500	6 009 762 700
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	5 550 535 640	5 234 570 803	5 516 647 629	5 719 696 369	5 801 998 989	5 899 152 020
(+)/(-) Régularisations	-39 944 427	68 430 049	73 501 717	78 602 196	78 673 940	78 692 328
Solde III (comptabilité financière)	5 510 591 213	5 303 000 852	5 590 149 346	5 798 298 565	5 880 672 928	5 977 844 348

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Impôts	-101 068 995	-102 428 275	-94 368 900	-97 321 447	-98 256 201	-95 544 219
Perception et prestations de services pour d'autres institutions	-18 081 418	-16 146 222	-14 583 971	-16 050 584	-16 660 310	-15 066 461

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2022, le solde I de ce groupe de produits est en hausse de près de CHF 9,6 millions (-8,1 %) par rapport au budget 2021.

On table sur une augmentation des rentrées fiscales de CHF 7,5 millions (+14,9%). En application des mesures d'allègement arrêtées dans le cadre de la crise du coronavirus, aucun intérêt moratoire n'a été perçu en cas de retard de paiement des échéances fiscales cantonales et communales de l'année 2020. Ces mesures ne s'appliquant plus, l'intérêt moratoire figure de nouveau complètement dans le budget 2022.

Du côté des charges, on s'attend à une baisse des coûts matériels de CHF 1,8 million (-2,9%) suite à la modification de la pratique comptable concernant la part communale pour les frontaliers entre la France et la Suisse. Celle-ci est désormais prise en compte dans le produit de l'impôt, et donc dans le solde II.

Enfin, les coûts de personnel augmentent légèrement, soit de CHF 0,2 million (+0,2%), en raison de la progression individuelle du traitement.

Impôts:

Les rentrées fiscales sont estimées par projection de la première tranche d'impôt 2021 et des acomptes des PM d'une part, et, d'autre part, en fonction des prévisions de croissance des plus grands instituts d'études économiques. En raison de la crise du coronavirus, des analyses approfondies ont été menées sur les différents secteurs économiques et les déclarations d'impôt déjà déposées, dont les résultats ont largement été pris en compte dans les estimations.

Le produit des impôts sur les personnes physiques inscrit au budget 2022 augmente d'environ 1,6 pour cent par rapport aux pro-

jections 2021. Cette hausse tient compte des CHF 40 millions découlant des mesures de la révision 2021 de la loi sur les impôts (abaissement de la quotité d'impôt de 3,025 à 3,000). On table sur une nette croissance de 4 % pour l'année de planification 2023, puis sur une stabilisation et une normalisation pour les années de planification 2024 et 2025, pour lesquelles une croissance modérée de respectivement 1,5 et 1,7 pour cent est escomptée.

Du côté des personnes morales, l'Intendance des impôts prévoit, pour l'année de planification 2022, que le produit de l'impôt restera stable par rapport à l'année précédente. Les déclarations d'impôt déjà déposées indiquent que le recul de l'impôt prévu suite à la révision 2021 de la loi sur les impôts (RFFA) est inférieur au montant de CHF 52 millions initialement escompté et est partiellement reporté d'une année. Les pertes ont donc été adaptées à CHF 20 millions pour 2021, et estimées au même montant pour 2022. Les pertes dues à l'abaissement de la quotité d'impôt de 3,06 à 2,82 pour les personnes morales ont été chiffrées à CHF 40,8 millions pour 2021.

Compte tenu de la marche des affaires en 2021, on attend un produit de l'impôt sur les gains immobiliers inchangé par rapport à l'année précédente. Des recettes constantes sont escomptées sur les années de planification 2022 à 2025. L'augmentation des prix de l'immobilier n'a pas été freinée par la crise du coronavirus et ceux-ci demeurent attrayants en raison des taux d'intérêt bas. Le risque d'une correction dans le secteur immobilier a augmenté à cause de la pandémie, vu que les prix ont fortement augmenté. L'évolution dépendra de différents facteurs, notamment de la crise du coronavirus, des intérêts hypothécaires, de l'inflation et de l'évolution de la bourse. Le produit de l'impôt sur les successions et donations et des rappels d'impôt varie fortement en fonction des cas taxés et est estimé sur la base de celui de l'année précédente, ainsi que des taux de croissance.

Priorités de développement

Les nouvelles dispositions légales régissant l'imposition à la source sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021. Cette réforme avait pour principal objectif de supprimer les inégalités de traitement entre personnes imposées à la source et personnes imposées en procédure ordinaire. Elle visait également à harmoniser le calcul de l'impôt à la source sur tout le territoire national. Les adaptations nécessaires ont été mises en œuvre dans le système.

La quantité de dénonciations spontanées s'est stabilisée à un bas niveau et les nombreux cas en cours de traitement diminuent constamment.

La phase principale de l'évaluation générale 2020 (EG2020) est terminée. Fin 2020, environ 90 pour cent des biens immobiliers du canton de Berne avaient été réévalués. La priorité est désormais de traiter les réévaluations restantes ainsi que les quelque 11 000 réclamations.

Fin mai 2021, 40 000 déclarations d'impôt supplémentaires avaient été déposées par rapport à fin mai 2020. Le taux de réception des déclarations d'impôt est ainsi légèrement plus élevé que celui enregistré en 2018. La proportion de déclarations d'impôt effectuées sur papier continue à diminuer; 90 pour cent des contribuables remplissent la leur en ligne, principalement dans TaxMe online. En

raison de la crise du coronavirus, le travail de taxation est plus volumineux que l'année passée.

optimisée et étoffée. L'optimisation des processus qui en découle et l'adaptation de l'organisation structurelle et fonctionnelle se poursuivent au sein de l'Intendance des impôts.

Du côté de la cyberadministration, l'offre de services en ligne destinés aux citoyen-ne-s, aux communes et aux tiers continue à être

Chances et risques

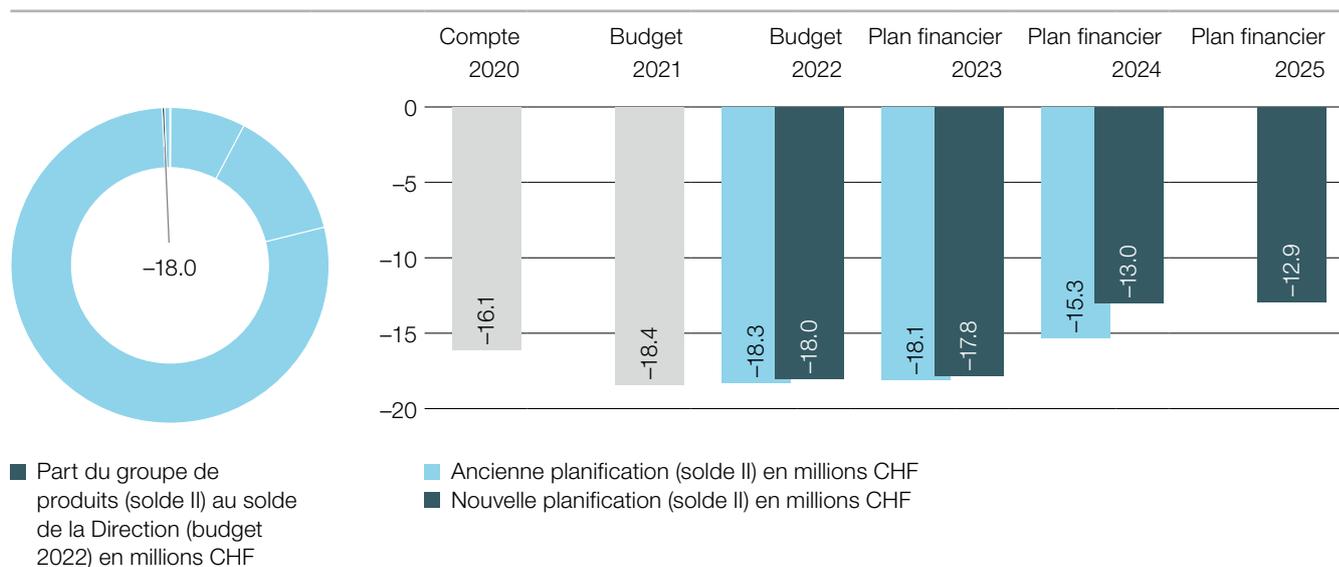
Le remplacement de l'ordinateur central IBM occasionne encore un important surcroît de travail à l'Intendance des impôts. Il a été accéléré et est désormais prévu pour fin 2024/mi-2025. Cette ac-

célération accapare davantage de ressources, ce qui accroît le risque mais réduira énormément les coûts dès 2025.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de personnes physiques contribuables (assujettissement partiel ou entier)	668 612	663 380	stabilité
Nombre de personnes morales contribuables (assujettissement partiel ou entier)	48 280	49 696	augmentation
Nombre d'institutions pour lesquelles la perception des impôts est prise en charge (communes, paroisses)	604	600	diminution
Chiffre d'affaires annuel des opérations de paiement (encaissement des paiements de tous les genres d'impôt avant livraison aux ayants-droit, par exemple la Confédération ou les communes) (en milliards de CHF)	11	11	stabilité
Nombre de taxations dans le domaine des impôts non périodiques (impôts sur les gains immobiliers, impôts sur les successions et donations, rappels d'impôts, taxations spéciales)	68 163	69 575	stabilité
Nombre de cas de recouvrement, c'est-à-dire activités d'encaissement de créances fiscales et de créances non fiscales comme facilités de paiement, rappels de paiement, poursuites, mainlevées, etc.	658 563	603 116	stabilité
Nombre d'encaissements de paiements qui doivent être traités manuellement (p. ex. parce que le numéro de référence BVR est faux).	16 935	17 012	diminution
Nombre de déclarations d'impôt de personnes physiques déposées électroniquement (TaxMe online)	372 784	396 749	augmentation

8.7.5 Personnel



Description

Politique du personnel et traitements : élaboration et développement des conditions d'engagement en vue du recrutement et de la fidélisation de personnel qualifié ainsi que d'un emploi rationnel des ressources de personnel. Promotion de l'application uniforme du droit. Versement des salaires et réalisation des modifications nécessaires. Exploitation d'un système d'information sur le personnel.

Développement du personnel, santé et affaires sociales : offre centralisée de cours de formation et de perfectionnement, et promotion du développement des dirigeants et des cadres. Coordination et organisation de la formation des apprentis. Garantie et promotion de la santé et de la sécurité au travail. Conseil et assistance au personnel et aux services pour la gestion des situations difficiles dans l'entreprise et au plan professionnel.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	4 002 157	5 220 000	5 220 000	5 220 000	5 220 000	5 220 000
(-) Frais de personnel	-10 308 110	-10 793 503	-11 024 182	-11 110 158	-11 197 075	-11 186 427
(-) Coûts matériels	-8 751 197	-10 019 492	-9 537 279	-9 463 407	-4 562 442	-4 562 442
(-) Intérêts et amortissements standard	-347 824	-438 548	-259 378	-29 233	-20 097	-10 956
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-15 404 975	-16 031 543	-15 600 839	-15 382 797	-10 559 614	-10 539 825
(+) Recettes des subventions cantonales	1 194 871	114 000	105 000	105 000	105 000	105 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-1 895 834	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 181	3 000	3 000	3 000	3 000	3 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-16 101 757	-18 414 543	-17 992 839	-17 774 797	-12 951 614	-12 931 825
(+)(-) Régularisations	-8 836 634	20 867	-11 154	-17 177	-17 973	-18 451
Solde III (comptabilité financière)	-24 938 391	-18 393 676	-18 003 993	-17 791 974	-12 969 587	-12 950 275

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Politique du personnel et traitements	-11 655 253	-10 834 193	-10 683 922	-10 452 801	-5 423 783	-5 411 135
Développement du personnel, santé et affaires sociales	-3 749 722	-5 197 350	-4 916 917	-4 929 997	-5 135 831	-5 128 690

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2022 présente une diminution de charges d'environ CHF 0,4 million (solde II) par rapport à celui de 2021. L'amélioration résultant des charges non influençables pour la fourniture de services TIC de base (CHF -0,4 mio) et des amortissements (CHF -0,2 mio) est amoindrie par des mesures de quelque CHF 0,2 million concernant le personnel prises en relation avec la mise en place de

SAP. L'évolution du résultat sur les années 2023 à 2025 est similaire à celle du budget 2022, mais à partir de 2024, l'introduction du système de progiciel de gestion intégré (ERP) «SAP-HCM» laisse augurer d'une diminution de quelque CHF 2,6 millions des coûts d'exploitation dans la gestion des traitements.

Priorités de développement

Voici les principales évolutions et priorités prévues au budget 2022 et au plan intégré mission-financement 2023 à 2025 pour le groupe de produits « Personnel »:

- Plus de 40 000 salaires sont versés chaque mois, pour un montant avoisinant les CHF 250 millions, par le biais des systèmes de gestion des traitements au personnel cantonal, au corps enseignant et au personnel des entreprises affiliées.
- Le Service de consultation pour le personnel (SCPers) conseille les collaborateurs et collaboratrices qui connaissent des situations difficiles. Les consultations sont de plus en plus complexes

et durent donc plus longtemps. La forte demande est présumée ne pas devoir faiblir.

- Beaucoup de ressources sont nécessaires pour les travaux du projet de remplacement du système informatique du personnel PERSISKA par le système de gestion intégré (Enterprise Resource Planning, ERP) SAP et les questions d'organisation complexes qui en découlent.
- La mise en œuvre de la Stratégie relative au personnel 2020-2023 et les mesures correspondantes figurent aussi parmi les priorités.

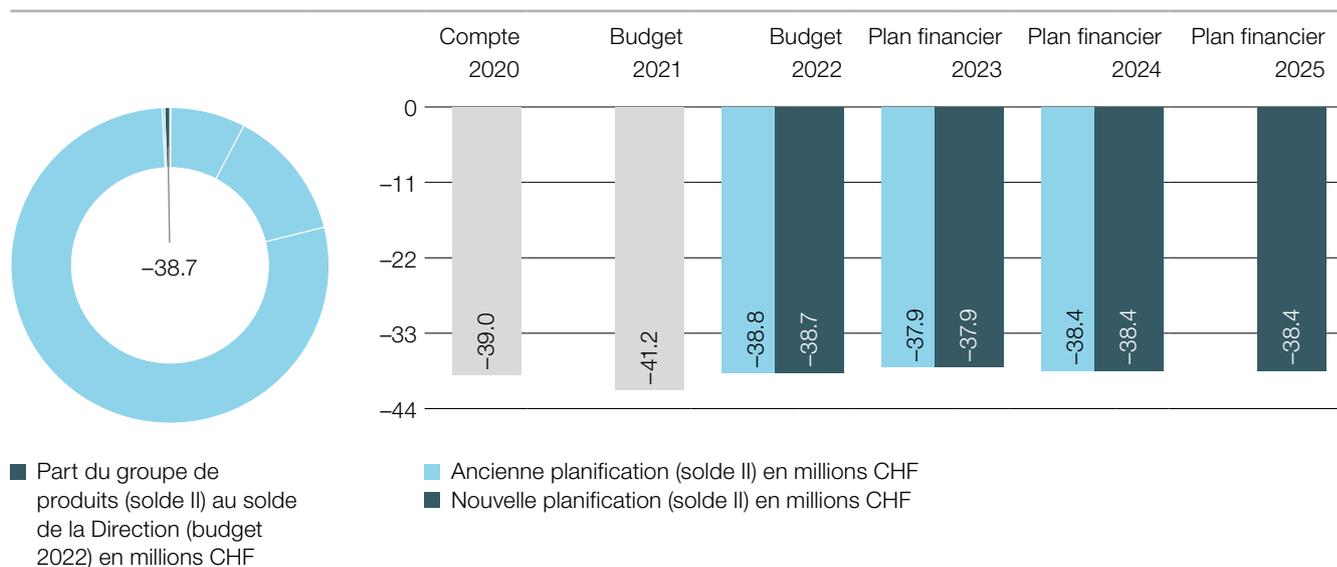
Chances et risques

Aucun

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Effectif du personnel en nombre de postes à plein temps (personnel cantonal; sans le corps enseignant et sans les hautes écoles)	9 999	10 242	stabilité
Nombre de versements de salaire par mois (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées)	46 000	46 000	stabilité
Somme mensuelle des salaires versés (personnel cantonal, membres du corps enseignant, hautes écoles, entreprises affiliées) (en mio CHF)	250	251	augmentation
Nombre de cours dispensés aux agents, dirigeants et spécialistes du personnel (programme des cours centraux)	152	140	fluctuation
Nombre de journées de cours dispensées aux apprentis et aux formateurs (300 apprentis employés de commerce)	149	149	stabilité
Nombre de demandes de conseil adressées par des agents, des dirigeants et des spécialistes du personnel au Service de consultation pour le personnel en cas de perte d'emploi, de conflit, de problème de santé	580	460	stabilité

8.7.6 Informatique et organisation



Description

L'OIO est le centre de compétences pour la mise en œuvre de la numérisation dans l'administration cantonale. Avec ses solutions et prestations de services standard dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), ses clients peuvent appliquer la transformation numérique à leurs affaires. L'OIO assure la fourniture des services de base TIC à l'administration, centralise

les achats de prestations TIC et tient des fichiers centralisés de données personnelles. Il soutient le pilotage des TIC ainsi que les utilisateurs-trices des TIC par des formations et du support. Il assume en outre les tâches interdirectionnelles des achats publics ainsi que d'autres tâches dans le domaine de l'organisation.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	71 622 716	96 159 211	96 477 312	103 201 415	100 957 745	95 376 993
(-) Frais de personnel	-17 816 141	-22 172 262	-21 395 126	-20 937 572	-21 152 244	-21 245 942
(-) Coûts matériels	-92 262 578	-114 826 669	-113 752 197	-120 143 961	-118 170 303	-112 496 543
(-) Intérêts et amortissements standard	-169 934	-46 270	-38 313	-792	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-38 625 937	-40 885 990	-38 708 324	-37 880 909	-38 364 802	-38 365 493
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-368 392	-372 000	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 403	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-38 986 926	-41 249 990	-38 700 324	-37 872 909	-38 356 802	-38 357 493
(+)/(-) Régularisations	-101 573	40 466	709	4	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-39 088 499	-41 209 524	-38 699 615	-37 872 905	-38 356 802	-38 357 493

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Organisation	-8 729 126	-7 831 056	-6 926 338	-5 715 540	-6 077 899	-6 073 481
Poste de travail	-19 635 906	-16 886 607	-15 133 491	-13 562 562	-13 797 289	-13 809 094
Sécurité	-899 264	-1 445 685	-1 948 211	-1 998 760	-2 051 329	-2 098 600
Applications	-6 319 927	-9 986 857	-10 372 226	-9 667 526	-9 484 294	-9 420 905
Infrastructure	-3 041 714	-4 735 785	-4 328 059	-6 936 522	-6 953 990	-6 963 413

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

La Stratégie TIC du canton de Berne prévoit que l'OIO est chargé de fournir l'ensemble du canton en prestations de services de base dans le domaine des TIC et que les dépenses occasionnées sont refacturées aux DIR/CHA/JUS conformément au principe de la facturation interne. Dans le groupe de produits « Informatique et organisation », cela se traduit par une croissance des rentrées financières correspondant à la progression des projets de centralisation, mais le budget n'est pas impacté au niveau cantonal.

Les coûts TIC de la fourniture de services de base sont enregistrés d'une part dans les charges de biens et services (groupe de matières 31) et sur le compte de revenus 490700 de l'OIO, et d'autre

part sur le compte 390700 dans les DIR/CHA/JUS. L'évolution des coûts dépend des volumes et du niveau de service fournis aux DIR/CHA/JUS. Des exigences supplémentaires des DIR/CHA/JUS qui ne sont pas encore connues peuvent avoir des répercussions considérables sur les frais matériels de l'OIO.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie TIC, le solde II du groupe de produits inscrit au budget 2022 (CHF -38,7 mio) diminue de CHF 2,6 millions par rapport à celui du budget 2021 (CHF -41,3 mio). Le solde II reste un peu en-dessous des CHF -40 millions durant la période de planification 2023 à 2025.

Priorités de développement

Transformation numérique/Cyberadministration :

- ePayment@BE : l'OIO procure désormais de manière centralisée à l'administration les prestations pour le paiement d'émoluments au guichet par carte de crédit ou de débit. Ce projet devrait s'achever en 2022.
- eBriefkasten@BE (boîtes aux lettres numériques) : Le canton de Berne entend donner peu à peu la possibilité à la population et aux acteurs économiques de recevoir par voie électronique des communications écrites de l'administration cantonale. Ce projet devrait s'achever en 2023.
- Digipost@BE : Les autorités ont désormais la possibilité de scanner le courrier entrant et d'en poursuivre le traitement par voie numérique sans rupture de média, en confiant ce travail soit à un prestataire approprié soit à leur propre personnel. Ce projet devrait s'achever en 2023.
- IAM@BE : Acquisition et mise en place d'un logiciel pour le système cantonal de gestion des utilisateurs et des accès (Identity und Access-Management, IAM) dans le but d'automatiser l'administration des droits d'accès des utilisateurs de l'administration cantonale. Ce projet devrait s'achever en 2023.

- DiZi@BE : Centralisation des achats d'infrastructures numériques des salles de réunion de l'administration cantonale, celles-ci lui étant alors offertes sous forme de service. Ce projet devrait s'achever en 2023.

Sécurité de l'information

- SI@BE (Sécurité de l'information) : Révision et mise en œuvre dans l'ensemble de l'administration des bases stratégiques, légales et organisationnelles ainsi que les méthodes et les prescriptions en matière de sécurité de l'information. Ce projet devrait s'achever en 2023.
- LogManagement@BE : Réglementation de la façon de recueillir, de conserver et de protéger les données de journalisation (journal des modifications et de l'exploitation des systèmes informatiques) pour le canton de Berne. Ce projet devrait s'achever en 2023.

Projets concernant le cycle de vie

- Print@BE : Nouvel appel d'offres public de la gestion des services de publication (Managed Printing Services) (appareils multifonctions et imprimantes de bureau) de l'administration. Ce projet devrait s'achever en 2024.

Chances et risques

La mise en œuvre de la Stratégie TIC du canton de Berne comporte à la fois des opportunités et des risques financiers, à savoir des économies et des dépenses. Le suivi de la mise en œuvre intervient

dans le rapport sur la gestion des coûts TIC à l'intention du comité stratégique TIC (CST).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'utilisateurs (FIN, JCE, JUS) pris en charge par l'Office d'informatique et d'organisation (OIO)	5 938	9 209	augmentation
Nombre d'incidents par utilisateur pris en charge par l'OIO (FIN, JCE, JUS)	0	0	stabilité
Nombre de demandes de modification (de l'offre de prestations)	143	158	stabilité
Nombre de projets en cours (projets TIC et projets d'organisation dirigés par l'OIO)	17	14	augmentation
Nombre de commandes (de clients TIC selon accords sur les prestations)	13 397	21 472	augmentation
Nombre de mandats d'achat (par la centrale d'achats cantonale TIC)	616	1 372	augmentation

8.8 Financements spéciaux

8.8.1 Fonds pour les cas spéciaux

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-2 257 995	-523 000	-23 000	-23 000	-23 000	-23 000
Modification		76.8%	95.6%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	2 257 995	523 000	23 000	23 000	23 000	23 000
Modification		-76.8%	-95.6%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000	-20 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-2 254 995	-500 000	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	2 257 995	523 000	23 000	23 000	23 000	23 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	5 963 606	3 705 611	3 182 611	3 159 611	3 136 611	3 113 611
Etat du patrimoine au 31.12.	3 705 611	3 182 611	3 159 611	3 136 611	3 113 611	3 090 611
Variation du patrimoine	-2 257 995	-523 000	-23 000	-23 000	-23 000	-23 000

Commentaire

Prestations fournies conformément à la description du groupe de produits «Péréquation financière Confédération-canton/canton-communes».

8.9 Préfinancements

8.9.1 Fonds destiné à couvrir les pics d'investissement

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	0	0	0	0	-11 910 000	-22 520 000
Modification						-89.1 %
Revenus	0	0	0	0	11 910 000	22 520 000
Modification						89.1 %
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	0	-11 910 000	-22 520 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	11 910 000	22 520 000
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	270 581 000
Etat du patrimoine au 31.12.	282 491 000	282 491 000	282 491 000	282 491 000	270 581 000	248 061 000
Variation du patrimoine	0	0	0	0	-11 910 000	-22 520 000

Commentaire

Variation du patrimoine conformément à la planification actualisée des prélèvements sur le Fonds.

8.10 Réserve de politique financière

8.10.1 Fonds des distributions du bénéfice de la BNS (LFBNS)

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	0	0	0	-61 005 158	-105 808 925	-83 185 917
Modification					-73.4%	21.4%
Revenus	0	0	0	61 005 158	105 808 925	83 185 917
Modification					73.4%	-21.4%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	0	0	0	-61 005 158	-105 808 925	-83 185 917
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	61 005 158	105 808 925	83 185 917
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	250 000 000	188 994 842	83 185 917
Etat du patrimoine au 31.12.	250 000 000	250 000 000	250 000 000	188 994 842	83 185 917	0
Variation du patrimoine	0	0	0	-61 005 158	-105 808 925	-83 185 917

Commentaire

Voir le compte rendu séparé dans le rapport. Variation du patrimoine selon le projet de loi sur la dissolution du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers.

Un nombre exceptionnel de projets d'investissement importants pour le développement du canton de Berne sont prévus dans les années à venir, ce qui entraîne une forte augmentation des besoins

d'investissement. En vertu du projet de loi mentionné, si le volume d'investissements dépasse les besoins ordinaires annuels, les besoins supplémentaires seront financés jusqu'à fin 2030 au plus tard par des avoirs issus du Fonds des distributions du bénéfice de la BNS et du Fonds d'investissements hospitaliers, qui ne sont plus nécessaires. Ces avoirs seront crédités au compte de résultats.

9 Direction de l'instruction publique et de la culture (INC)

9.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.8		0.2
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-1 674.2		536.2
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-785.4		182.9
Enseignement supérieur	-627.1		0.1
Culture	-74.6		2.9
Services centralisés	-69.2		12.8

9.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques	-17.0	-17.7	-17.7	-17.6	-17.7	-17.7
Ecole obligatoire et offres périscolaires	-940.6	-997.1	-1 138.0	-1 153.7	-1 163.9	-1 169.3
Ecoles moyennes et formation professionnelle	-576.1	-589.5	-602.5	-604.5	-606.9	-615.0
Enseignement supérieur	-611.9	-648.7	-627.0	-631.8	-651.9	-668.1
Culture	-68.6	-71.1	-71.7	-72.0	-71.7	-72.6
Services centralisés	-46.9	-55.2	-56.4	-56.3	-56.2	-56.5
Total	-2 261.1	-2 379.3	-2 513.3	-2 535.9	-2 568.3	-2 599.2

9.3 Priorités de développement de la Direction

Dans le domaine de la formation, la priorité est donnée au développement de l'enseignement, à la garantie de conditions suffisantes et compétitives en termes d'infrastructure et au maintien des conditions d'engagement.

Dans le domaine de la scolarité obligatoire, la pénurie d'enseignants et d'enseignantes constitue l'un des principaux défis. En raison du nombre croissant d'élèves et d'un nombre de départs à la retraite supérieur à la moyenne, ces prochaines années vont être marquées par un grand besoin en enseignants et enseignantes.

S'agissant du degré secondaire II, l'objectif est, par des mesures adaptées, de maintenir voire d'accroître encore le fort taux de diplômés et diplômées. Concernant les écoles moyennes en particulier, les efforts sont concentrés sur le passage à l'enseignement supérieur.

Le nombre d'élèves est toujours en hausse en raison de l'évolution démographique. Les volées enregistrant une forte augmentation des effectifs arrivent au degré secondaire II. De plus, le nombre d'élèves ayant des besoins de prise en charge spécifiques croît lui aussi, ce qui aura également des répercussions au degré secondaire II. D'ailleurs, suite à la révision de la loi sur l'école obligatoire (projet REVOS 2020), l'enseignement spécialisé relèvera de la compétence de l'INC à compter du 1^{er} janvier 2022.

La pénurie de main-d'œuvre qualifiée accroît la pression sur la formation professionnelle et, par là même, la nécessité d'exploiter au mieux le potentiel des élèves, et ce d'autant plus que la révolution numérique (industrie 4.0) aura des répercussions sur différents secteurs professionnels.

S'agissant de l'Université et de la Haute école spécialisée bernoise, la question des locaux continue d'occuper une place importante dans les discussions. Les hautes écoles constituent un facteur d'implantation et contribuent à promouvoir le développement économique grâce aux synergies entre recherche et économie. La garantie d'un financement constant est la base d'un environnement compétitif dans les domaines de la recherche et de l'enseignement.

Dans le domaine de la culture, les dommages structurels qui se profilent en raison de la pandémie de coronavirus pourront entraîner des changements aussi en ce qui concerne les instruments de subventionnement. Le Service archéologique reste sous pression compte tenu de l'activité toujours très forte dans le domaine du bâtiment. Il convient en particulier de mentionner les travaux d'envergure à Challnachwald, sur la route de décongestionnement nord à Münsingen et sur la boucle de rebroussement de Köniz-Kleinwälden. En outre, la révision du recensement architectural continuera de solliciter fortement le Service des monuments historiques jusqu'à la clôture des travaux.

Malgré une légère amélioration, les tâches liées à la migration et à l'intégration représentent toujours un défi de taille. Le canton de Berne a pris le parti de soutenir les réfugiés et les personnes admises à titre provisoire en les intégrant le plus vite possible et de manière durable sur les plans linguistique, social et professionnel, de sorte qu'ils acquièrent rapidement une indépendance. Cette intégration étant avant tout envisagée dans le cadre des structures ordinaires existantes ; les établissements de la scolarité obligatoire, les services psychologiques pour enfants et adolescents mais aussi l'ensemble du secteur de la formation initiale, professionnelle et continue seront fortement sollicités. Cela implique une collaboration interinstitutionnelle étroite ainsi qu'un soutien de la part du monde du travail.

9.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-2 923 684 997	-3 020 547 246	-3 272 816 603	-3 302 362 990	-3 343 903 622	-3 378 008 858
Modification		-3.3%	-8.4%	-0.9%	-1.3%	-1.0%
Revenus	657 408 426	638 382 685	758 016 752	764 789 150	773 423 383	775 409 260
Modification		-2.9%	18.7%	0.9%	1.1%	0.3%
Solde	-2 266 276 571	-2 382 164 561	-2 514 799 851	-2 537 573 840	-2 570 480 239	-2 602 599 598
Modification		-5.1%	-5.6%	-0.9%	-1.3%	-1.2%
Charges						
30 Charges de personnel	-1 766 571 777	-1 840 373 873	-1 904 946 495	-1 935 314 811	-1 951 169 775	-1 964 270 906
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-76 437 602	-89 145 486	-89 595 897	-89 341 060	-89 763 560	-90 656 560
33 Amortissements du patrimoine administratif	-9 173 312	-7 710 578	-6 635 103	-5 686 423	-4 767 716	-4 403 039
34 Charges financières	-413 499	-665 600	-691 600	-694 600	-691 600	-668 600
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-46 112 395	-18 000 000	-18 000 000	-18 000 000	-18 000 000	-18 000 000
36 Charges de transfert	-982 943 844	-1 017 553 816	-1 206 706 013	-1 206 671 895	-1 232 520 356	-1 252 687 127
37 Subventions à redistribuer	-11 290 210	-8 446 700	-8 446 700	-8 446 700	-8 446 700	-8 446 700
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-30 742 358	-38 651 193	-37 794 795	-38 207 501	-38 543 915	-38 875 926
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	40 162 481	48 209 306	47 120 606	48 350 406	49 545 206	49 595 206
43 Revenus divers	-17 793	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	1 131 186	1 330 102	1 510 102	1 510 102	1 510 102	1 510 102
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	42 612 395	14 500 000	14 500 000	14 500 000	14 500 000	14 500 000
46 Revenus de transfert	536 325 249	547 173 249	674 724 843	680 174 368	687 518 597	689 368 975
47 Subventions à redistribuer	11 290 210	8 446 700	8 446 700	8 446 700	8 446 700	8 446 700
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	25 904 698	18 723 328	11 714 501	11 807 574	11 902 778	11 988 277

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats progresse de CHF 132,6 millions (5.6%) dans le budget 2022 par rapport au budget 2021. CHF 111,2 millions sont dus au projet REVOS et ont été transférés de la DSSI à l'INC, dans une large mesure sans avoir d'incidence sur le budget. CHF 16,9 millions ont été prévus pour l'augmentation du nombre de classes à l'école obligatoire et au degré secondaire II en raison de l'évolution démographique. Enfin, quelque CHF 5,0 millions ont été alloués aux adaptations des contributions pour les

institutions de formation privées, les étudiants et étudiantes extra-cantonaux et le remboursement des contributions aux frais d'enseignement versées par d'autres cantons.

D'ici à l'exercice 2025, le solde va augmenter de CHF 87,8 millions (3,5%). Cette augmentation est due non seulement à la progression du nombre de classes en raison de l'évolution démographique mais aussi à la hausse des contributions cantonales.

9.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-5 019 028	-4 645 384	-5 691 538	-5 391 538	-5 530 000	-4 391 538
Modification		7.4%	-22.5%	5.3%	-2.6%	20.6%
Recettes	1 687 868	0	0	0	0	0
Modification		-100.0%				
Solde	-3 331 160	-4 645 384	-5 691 538	-5 391 538	-5 530 000	-4 391 538
Modification		-39.5%	-22.5%	5.3%	-2.6%	20.6%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-3 869 108	-3 545 384	-3 171 923	-2 871 923	-2 976 923	-2 871 923
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-706 582	-100 000	-19 615	-19 615	-53 077	-19 615
54 Prêts	-474 229	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	30 891	-1 000 000	-2 500 000	-2 500 000	-2 500 000	-1 500 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	15 784	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	27 855	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	1 744 229	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	-100 000	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Par rapport au budget 2021, les investissements nets dans le budget 2022 augmentent de CHF 1,0 million pour atteindre CHF 5,7 millions. Cette hausse temporaire est due à une augmentation des contributions en raison de projets de rénovation dans des institu-

tions culturelles et des châteaux-musées. Le montant des investissements nets repassera à CHF 4,4 millions dans les prochains exercices du plan financier.

9.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l'INC

Effectif réel				Effectif cible	
2017	2018	2019	2020	2021	2022
1 076.8	1 028.6	1 052.3	1 063.7	1 034.4	1 053.0

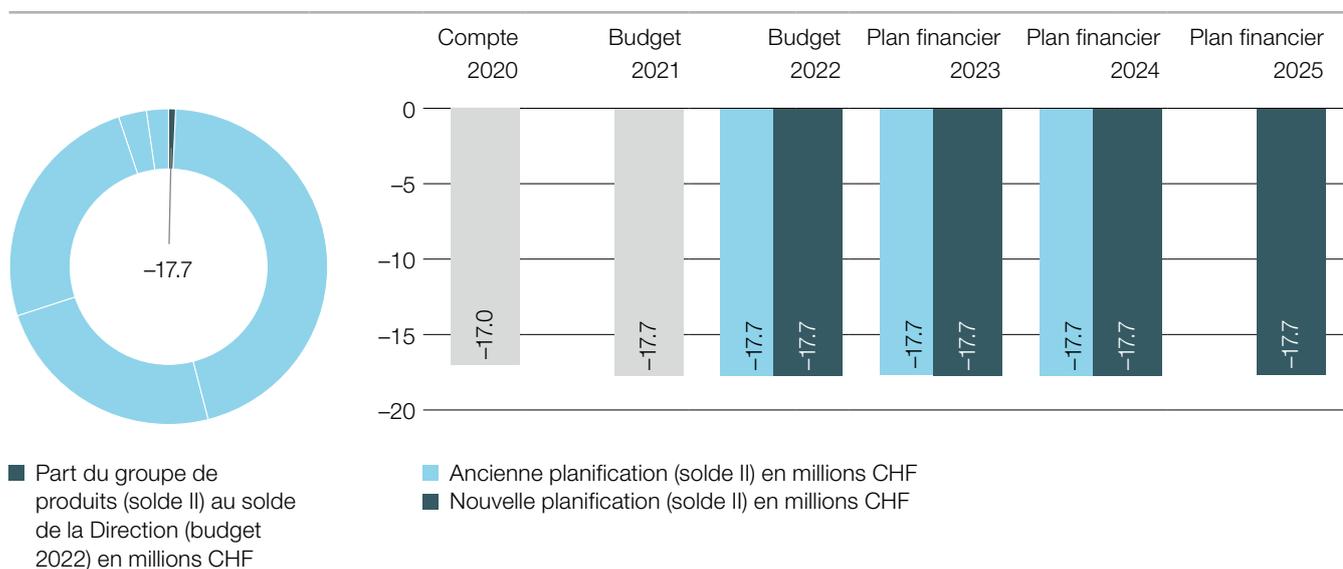
Commentaire

L'effectif cible 2022 augmente de 18,6 EPT par rapport à 2021. A l'Office de l'école obligatoire et du conseil, quatre EPT ont été autorisés pour le transfert de l'enseignement spécialisé (transfert de postes depuis la DSSI), et neuf EPT pour la mise en œuvre du projet REVOS (décision du Grand Conseil relative à la loi sur l'école obligatoire). A l'Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle, quatre EPT ont pu être ajoutés à l'effectif des postes

pour la mise en œuvre de la solution dite «Quarta» dans les gymnases (refinancé à 100%). En outre, trois EPT ont été autorisés pour l'Office des services centralisés afin de faire face à l'utilisation accrue des prestations informatiques (refinancé à 100%). La suppression d'un EPT concerne un transfert de poste de l'Office des services centralisés à l'OIO (projet IT@BE). Enfin, 0,4 EPT sont supprimés en raison de la déclaration de planification Brönnimann.

9.7 Groupes de produits

9.7.1 Soutien aux fonctions de direction et prestations juridiques



Description

Ce groupe de produits porte principalement sur le soutien et le conseil au Directeur ou à la Directrice dans la préparation et l'analyse des décisions ainsi que dans le cadre des travaux législatifs et de la conduite de la Direction. Il concerne également le contrôle juridique des décisions et décisions sur recours attaquées. Il rassemble enfin toutes les activités liées à la planification financière et

à la gestion des ressources humaines, à la communication, à la planification de la formation et à la coordination francophone ainsi qu'à la planification des bâtiments et de l'utilisation des locaux et à l'organisation des processus généraux de management de la Direction.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	172 954	175 000	175 000	175 000	175 000	175 000
(-) Frais de personnel	-9 360 357	-9 622 936	-9 629 445	-9 626 982	-9 674 001	-9 723 302
(-) Coûts matériels	-1 046 589	-1 363 000	-1 348 999	-1 349 999	-1 350 000	-1 350 000
(-) Intérêts et amortissements standard	-631	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-10 234 623	-10 810 936	-10 803 445	-10 801 981	-10 849 001	-10 898 302
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-6 797 189	-6 853 000	-6 853 000	-6 853 000	-6 853 000	-6 853 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	3 982	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-17 027 830	-17 658 936	-17 651 445	-17 649 981	-17 697 001	-17 746 302
(+)/(-) Régularisations	-1 866	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000	-2 000
Solde III (comptabilité financière)	-17 029 696	-17 660 936	-17 653 445	-17 651 981	-17 699 001	-17 748 302

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien aux fonctions de direction	-8 926 388	-9 766 881	-9 498 318	-9 467 302	-9 515 645	-9 575 138
Prestations juridiques	-1 308 235	-1 044 055	-1 305 126	-1 334 679	-1 333 356	-1 323 164

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du budget 2022 n'a pas progressé par rapport à celui du budget 2021. Les chiffres du budget 2022 et du plan financier 2023–2025 sont représentatifs de la situation actuelle.

Priorités de développement

Pour le moment, aucune priorité de développement n'a été fixée.

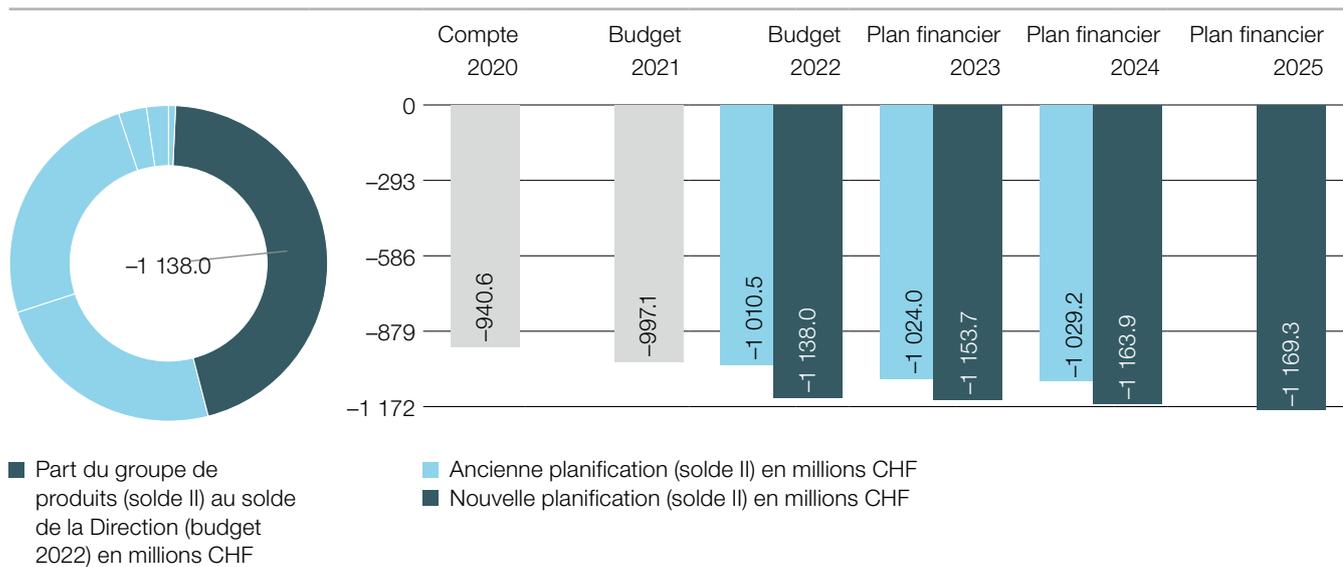
Chances et risques

Aucun risque spécifique n'a été identifié pour le budget 2022 et le plan financier 2023–2025.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	75	76	stabilité
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	15	12	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	27	22	fluctuation
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	180	184	fluctuation
Nombre de recours déposés	285	286	stabilité
Nombre de recours réglés	286	282	stabilité

9.7.2 Ecole obligatoire et offres périscolaires



Description

La formation dispensée à l'école obligatoire favorise le développement des enfants et leur intégration dans la société. Elle leur transmet les connaissances et aptitudes propres à accéder à une formation professionnelle, de suivre l'enseignement délivré par les écoles qui font suite à l'école obligatoire et de s'engager dans une formation permanente. Grâce aux offres périscolaire, le canton de Berne veille à la mise en œuvre d'examen psychologiques, d'évalua-

tions, de conseils, d'accompagnements et de traitements psychothérapeutiques pour enfants et adolescents (domaine de la formation, de l'éducation et du développement), y compris activité d'expertise pour des questions éducatives et scolaires. Il assure aussi le cofinancement des écoles de musique, des écoles à journée continue et du travail social en milieu scolaire, offres qui sont organisées par les communes.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	407 868 363	413 058 816	435 308 860	447 046 825	451 291 055	453 021 364
(-) Frais de personnel	-1 270 383 124	-1 329 930 246	-1 390 958 417	-1 417 728 547	-1 430 554 316	-1 437 700 927
(-) Coûts matériels	-57 105 436	-58 150 037	-59 956 358	-64 095 225	-65 679 547	-64 252 144
(-) Intérêts et amortissements standard	228 605	-186 349	-166 466	-141 195	-130 038	-123 731
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-919 391 593	-975 207 816	-1 015 772 382	-1 034 918 142	-1 045 072 845	-1 049 055 438
(+) Recettes des subventions cantonales	1 399 286	900 000	100 361 386	94 116 009	96 816 008	97 926 078
(-) Coûts des subventions cantonales	-23 178 758	-23 303 500	-223 126 272	-213 396 709	-216 196 709	-218 716 709
(+) Rentrées fiscales et amendes	532 080	524 241	524 241	524 241	524 241	524 241
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-940 638 984	-997 087 075	-1 138 013 027	-1 153 674 600	-1 163 929 305	-1 169 321 828
(+)/(-) Régularisations	-386 111	-87 763	-92 973	-93 885	-94 918	-97 364
Solde III (comptabilité financière)	-941 025 095	-997 174 839	-1 138 106 000	-1 153 768 485	-1 164 024 223	-1 169 419 192

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Ecole obligatoire	-860 423 119	-913 073 322	-952 955 935	-967 553 533	-975 300 198	-979 638 681
Offres périscolaire	-58 968 473	-62 134 494	-62 816 448	-67 364 609	-69 772 647	-69 416 758

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le budget 2022 est supérieur de CHF 140,9 millions (14,1 %) au budget 2021. Cette hausse est principalement due à deux facteurs :

- le transfert des établissements particuliers de la scolarité obligatoire de la DSSI à l'INC,

- l'augmentation du nombre de classes due à l'évolution démographique et à la hausse du nombre de leçons.

Priorités de développement

Le 1^{er} janvier 2022, l'Office de l'école obligatoire et du conseil (OECO) prendra la responsabilité des quelque 70 établissements particuliers de la scolarité obligatoire (actuellement : écoles spécialisées). 2022 sera une année de transition et de consolidation des nouvelles compétences et des nouveaux modèles d'indemnisation. En outre, l'encouragement des élèves particulièrement doués dans une discipline sportive ou artistique reposera sur de nouvelles bases légales.

En 2022, le Service psychologique pour enfants et adolescents introduira la procédure d'évaluation standardisée des besoins en matière de mesures de pédagogie spécialisée (PES). Ainsi, l'admis-

sion des enfants à l'offre spécialisée de l'école obligatoire sera uniformisée.

Vu les expériences réalisées ces dernières années, une nouvelle hausse du nombre d'heures de prise en charge dans les écoles à journée continue est attendue. Les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur la demande en matière d'accueil extrafamilial sont toutefois encore inconnues ; il est possible que cette pandémie freine la croissance constante des écoles à journée continue. Par ailleurs, la plateforme en ligne kiBon, qui permet aux communes de gérer les bons de garde et les inscriptions aux modules d'école à journée continue, est de plus en plus utilisée par les communes, ce qui entraîne une standardisation du processus d'inscription.

Chances et risques

Le transfert de compétence de la DSSI à l'OECO en ce qui concerne les établissements particuliers de la scolarité obligatoire offre la possibilité de concrétiser le principe « La formation pour tous » dans le canton de Berne. Les parents seront déchargés et ne devront plus trouver eux-mêmes une place en école spécialisée ; cette responsabilité incombera en effet au canton.

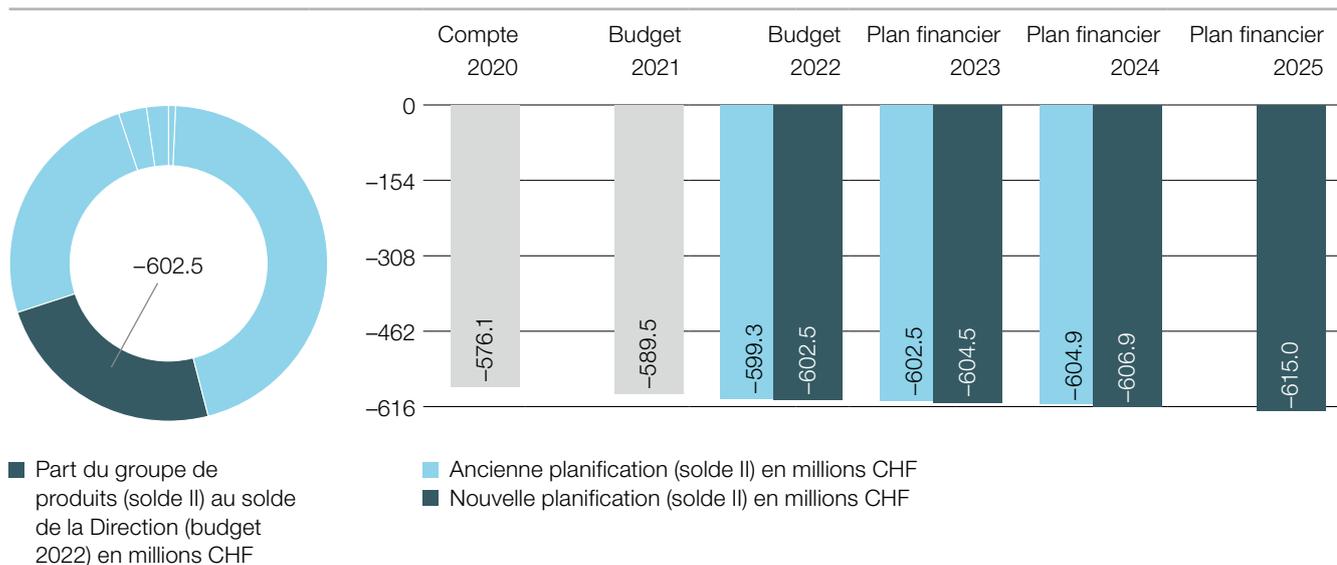
La pénurie de personnel enseignant reste sérieuse et complique le travail des écoles dans les communes.

La Confédération a approuvé la demande d'aides financières à l'augmentation des subventions cantonales et communales à l'accueil extrafamilial, soumise conjointement par la DSSI et l'INC. Ainsi, entre 2022 et 2024, elle financera une partie de l'augmentation des subventions dans le domaine de la prise en charge des enfants (crèches, familles de jour, écoles à journée continue, structures d'accueil durant les vacances scolaires).

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'élèves (école obligatoire)	105 903	107 032	augmentation
Nombre de classes (classes régulières)	5 404	5 485	augmentation
Nombre d'heures d'encadrement dans les écoles à journée continue (nombre d'heures durant lesquelles un enfant est pris en charge)	5 996 000	6 349 280	augmentation
Nombre de nouvelles inscriptions auprès des services psychologiques pour enfants et adolescents	9 852	9 711	augmentation
Nombre d'élèves dans les écoles de musique	20 000	20 000	stabilité

9.7.3 Ecoles moyennes et formation professionnelle



Description

A l'issue de leur scolarité obligatoire, les élèves reçoivent au degré secondaire II une formation qui leur permet de s'intégrer dans la société et dans le monde du travail et qui les prépare aux formations tertiaires subséquentes. Le degré secondaire II, la formation professionnelle supérieure et la formation continue offrent par ailleurs

aux adultes la possibilité d'évoluer sur les plans personnel et professionnel. La perméabilité du système de formation est encouragée. Jeunes et adultes sont soutenus dans le choix de leur formation ou de leur profession ainsi que dans la gestion de leur carrière professionnelle.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	70 899 105	78 052 708	75 337 708	76 337 708	77 837 708	78 337 708
(-) Frais de personnel	-450 915 412	-465 531 223	-468 732 050	-472 298 396	-475 573 925	-481 221 977
(-) Coûts matériels	-114 041 468	-128 259 811	-127 963 725	-127 544 924	-127 909 424	-129 063 924
(-) Intérêts et amortissements standard	-9 785 953	-8 411 564	-7 123 146	-6 062 995	-5 137 852	-4 718 467
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-503 843 728	-524 149 891	-528 481 212	-529 568 607	-530 783 493	-536 666 661
(+) Recettes des subventions cantonales	107 691 865	106 160 600	107 267 876	107 275 450	107 285 053	105 885 053
(-) Coûts des subventions cantonales	-180 207 193	-171 757 580	-181 535 081	-182 435 081	-183 635 081	-184 450 081
(+) Rentrées fiscales et amendes	246 520	268 400	268 400	268 400	268 400	268 400
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-576 112 537	-589 478 471	-602 480 017	-604 459 838	-606 865 121	-614 963 289
(+)/(-) Régularisations	-913 207	619 017	377 923	365 291	109 666	32 066
Solde III (comptabilité financière)	-577 025 744	-588 859 454	-602 102 094	-604 094 547	-606 755 455	-614 931 223

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Ecoles moyennes	-146 269 437	-155 857 872	-156 661 581	-158 329 728	-158 531 795	-161 242 147
Formation professionnelle supérieure	-336 271 503	-346 897 884	-350 397 420	-350 305 514	-351 209 686	-354 350 754
Orientation professionnelle	-21 302 789	-21 394 134	-21 422 212	-20 933 365	-21 042 012	-21 073 760

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

La marge contributive (solde II) inscrite au budget 2022 du groupe de produits s'élève à CHF 602,5 millions, soit une augmentation d'environ CHF 3,2 millions par rapport à la planification réalisée l'an passé pour 2022. Cette hausse est principalement imputable à la

résorption du déficit budgétaire structurel dans le domaine des subventions cantonales versées aux institutions subventionnées de la formation professionnelle ainsi qu'aux prévisions en matière d'évolution démographique.

Priorités de développement

Ecoles moyennes

Au vu de l'évolution démographique, on s'attend à une hausse des effectifs d'élèves des écoles moyennes dans les années à venir.

Les mesures visant à garantir aux titulaires d'une maturité gymnasiale l'accès aux études supérieures seront renforcées grâce au développement des compétences disciplinaires de base requises pour les études supérieures et de nouvelles offres viendront compléter le processus relatif au choix des études en coopération avec l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière.

Dans le cadre de la transition numérique, des unités d'enseignement seront mises en place dans les établissements du degré secondaire II (écoles moyennes et formation professionnelle), l'assistance des membres du corps enseignant au niveau pédagogique sera renforcée et un environnement numérique sûr sera mis en place pour les examens.

A partir de l'année scolaire 2021–2022, la formation en école de culture générale sera, conformément au nouveau plan d'études, davantage axée sur les domaines professionnels.

Formation professionnelle

Dans les années à venir, l'évolution démographique va entraîner une hausse du nombre de personnes à la recherche d'une place d'apprentissage et de personnes en formation. Dans un contexte où la situation économique risque de rester tendue, il faudra proposer un nombre de places d'apprentissage suffisant alors que le nombre d'élèves qui terminent leur scolarité augmentera.

Dans le domaine de la préparation professionnelle, il faut s'attendre à une hausse de la demande, qui devra être amortie par les formations modulaires éprouvées. Cette hausse devrait pouvoir être compensée par une baisse de la demande en solutions transitoires dans le domaine de l'intégration.

S'agissant de la formation professionnelle initiale, les travaux préparatoires pour la mise en œuvre de la révision des ordonnances sur la formation pour la profession d'employé-e de commerce (mise en œuvre en 2023) et pour les professions du commerce de détail (mise en œuvre en 2022) se poursuivent.

Dans le cadre de la transition numérique, l'assistance et le développement pédagogiques dans les établissements du degré secondaire II vont être renforcés (cf. commentaire relatif aux écoles moyennes).

Il convient de promouvoir les compétences en langues étrangères des apprentis et apprenties, que ce soit grâce à des projets scolaires, à des échanges linguistiques ou à des filières bilingues.

L'accès des personnes qui ont des compétences de base lacunaires en langues, mathématiques, et technologies de l'information et de la communication aux formations pour adultes ainsi que leur accès à la formation professionnelle supérieure (écoles supérieures) seront développés afin d'améliorer leur aptitude à suivre une formation et leur employabilité.

Orientation professionnelle, universitaire et de carrière

Les nombreuses nouveautés mises en place en 2021 (restructuration de l'orientation de carrière, introduction de normes différenciées pour le conseil aux jeunes notamment) seront consolidées. Après l'introduction de «viamia» (bilan professionnel et conseils à partir de 40 ans), cette initiative de la Confédération entrera dans la phase de mise en œuvre en 2022.

A l'avenir, la collaboration dans le domaine interinstitutionnel et avec les milieux économiques sera renforcée afin de continuer à améliorer l'efficacité de l'orientation de carrière.

Chances et risques

La formation professionnelle et la formation en école moyenne continuent d'évoluer dans un contexte dynamique. Les réformes engagées dans le domaine des écoles moyennes et dans de nombreuses professions se répercutent directement sur le système.

Dans le domaine de l'orientation professionnelle, universitaire et de carrière, la complexité des consultations augmente, tout comme les besoins en matière de soutien dans la recherche d'une place

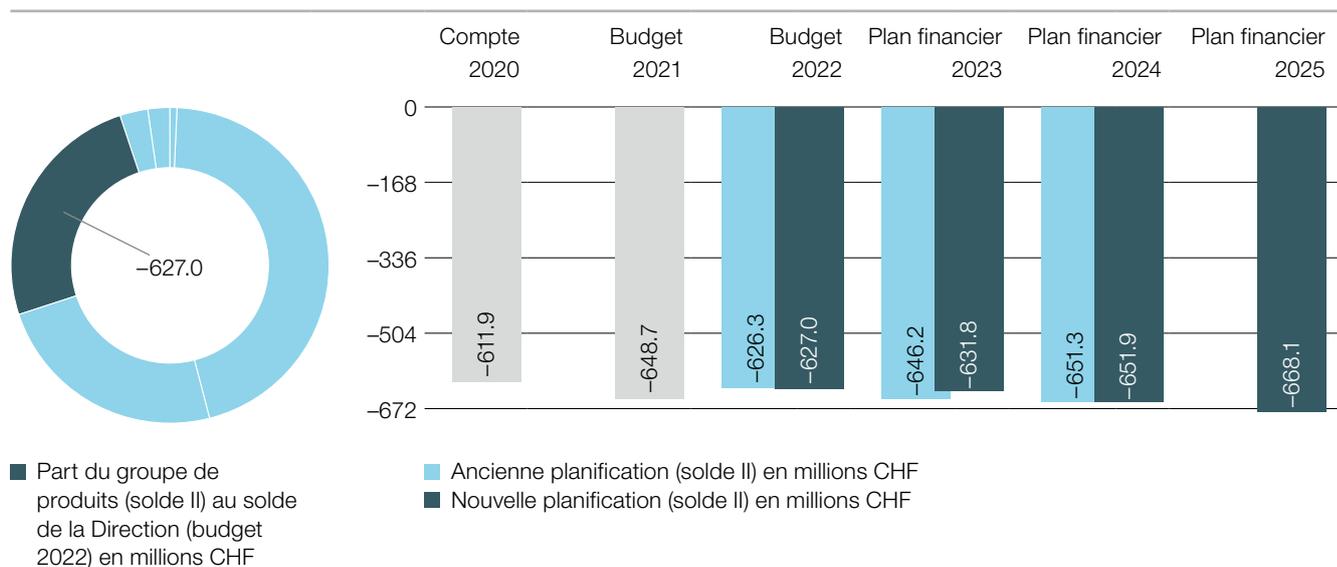
d'apprentissage. Ces tendances devraient s'intensifier avec la pandémie de COVID-19 et la hausse des effectifs d'élèves. Le succès croissant de l'orientation professionnelle risque d'entraîner une hausse de la demande et, partant, une pénurie de personnel.

La hausse des effectifs d'élèves liée à l'évolution démographique et le report des projets de construction risquent d'augmenter encore les besoins en locaux scolaires dans la région de Berne.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par un certificat fédéral de capacité (CFC)	25 418	25 096	augmentation
Nombre de contrats d'apprentissage dans la formation professionnelle initiale sanctionnée par une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP)	1 940	1 995	augmentation
Nombre d'étudiant-e-s dans les écoles supérieures	5 131	5 252	stabilité
Nombre d'heures de cours subventionnées dans la formation continue	88 769	86 649	fluctuation
Nombre d'élèves dans les gymnases	5 638	6 090	augmentation
Nombre d'élèves dans les écoles de culture générale	1 468	1 524	augmentation
Nombre de consultations de l'orientation professionnelle et personnelle	12 109	10 458	fluctuation

9.7.4 Enseignement supérieur



Description

L'enseignement supérieur est une tâche commune de la Confédération et des cantons. Le canton de Berne endosse la responsabilité de trois hautes écoles et est associé à deux hautes écoles situées dans l'espace BEJUNE. Le pilotage et le financement des hautes écoles bernoises s'effectuent via des mandats de prestations de quatre ans et des subventions cantonales annuelles fixées sur la base de ces derniers. L'Office de l'enseignement supérieur de la INC élabore les bases légales et décisionnelles pour le domaine de l'enseignement supérieur. Ses tâches principales sont le pilotage des hautes écoles au moyen de mandats de prestations et d'un controlling, le pilotage de la HE-Arc et de la HEP-BEJUNE

grâce à la collaboration au sein des comités de pilotage correspondants, la surveillance des hautes écoles et l'élaboration de stratégies en matière de politique de l'enseignement supérieur. Font également partie de ses tâches essentielles le soutien au Directrice/Directeur de l'instruction publique et de la culture dans les questions politiques relevant de l'enseignement supérieur et dans les organes nationaux chargés du pilotage du domaine des hautes écoles, de même que le conseil et l'information aux collaborateurs et collaboratrices ainsi qu'aux étudiants et étudiantes des hautes écoles du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	111 861	85 000	84 500	84 500	84 500	84 500
(-) Frais de personnel	-3 480 359	-3 625 725	-3 624 098	-3 641 243	-3 677 107	-3 706 044
(-) Coûts matériels	-144 796	-230 145	-230 146	-230 147	-230 147	-230 147
(-) Intérêts et amortissements standard	8	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-3 513 286	-3 770 870	-3 769 744	-3 786 889	-3 822 754	-3 851 691
(+) Recettes des subventions cantonales	1 758 459	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-610 171 814	-644 980 000	-623 232 000	-628 020 000	-648 122 000	-664 292 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 760	4 600	1 700	1 700	1 700	1 700
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-611 924 882	-648 746 270	-627 000 044	-631 805 189	-651 943 054	-668 141 991
(+)/(-) Régularisations	81	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-611 924 801	-648 746 270	-627 000 044	-631 805 189	-651 943 054	-668 141 991

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Formation universitaire	-1 602 424	-1 710 570	-1 656 784	-1 665 558	-1 680 782	-1 694 137
Formation en haute école spécialisée	-1 052 965	-1 114 373	-1 147 081	-1 151 224	-1 161 619	-1 169 870
Formation du corps enseignant	-857 897	-945 927	-965 880	-970 108	-980 353	-987 684

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Un cadre financier stable revêt une grande importance pour les hautes écoles, qui bénéficient alors d'une plus grande sécurité en termes de planification. Parallèlement, une augmentation constante de la subvention qui leur est versée permet de soutenir leur développement.

Au vu des contributions versées l'année dernière, le budget dévout aux contributions dues au titre de l'Accord intercantonal sur les

hautes écoles spécialisées sera légèrement accru de CHF 1,5 million par an.

La mise en service du campus de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) à Biel/Bienne (CBB) est vraisemblablement reportée à 2025, tout comme les coûts liés à l'équipement initial du campus. Le campus de la BFH à Berne devrait, quant à lui, être prêt en 2027.

Priorités de développement

L'Université de Berne connaît des problèmes de locaux considérables dans le domaine des sciences de laboratoire en raison du fort développement de la recherche, mais aussi de la nécessité urgente de rénover d'importants laboratoires. Une étude de projet est en cours en ce qui concerne la construction d'un nouveau laboratoire de recherche médicale sur le site de l'Hôpital de l'île (périmètre d'évolution 07). De plus, la construction d'un bâtiment de remplacement pour les sciences expérimentales dans le cadre de la densification de l'aire Bühplatz/Muesmatt devrait prendre du retard en raison des faibles moyens d'investissement à disposition. Par ailleurs, des solutions temporaires sont requises en raison de projets de longue durée et du processus politique toujours en cours relatif à l'atténuation des pics d'investissement. Il s'agit notamment de trouver des solutions pour rapidement densifier les aires concernées, construire des locaux provisoires et en déplacer d'autres. Ces

plans doivent être examinés et élaborés de concert avec la Direction des travaux publics et des transports.

En attendant la mise en service du Campus Biel/Bienne (CBB) et du Campus Berne, la situation de la BFH en matière de locaux reste tendue et constitue un handicap majeur par rapport aux autres hautes écoles spécialisées suisses. Suite aux retards dans la réalisation du projet, la mise en service du CCB est reportée au plus tôt à 2025. La concentration des autres sites de la BFH à Bern-Weyermannshaus devrait être achevée d'ici à 2027. Le TecLab à Berthoud a pu commencer ses activités en 2020. Toutefois, son agrandissement doit être retardé, étant donné qu'une grande partie de ses surfaces sera libérée ultérieurement en raison du retard dans le projet du CBB.

Chances et risques

Le système de subventionnement prévoit expressément que les hautes écoles puissent constituer des réserves avec les bénéfices qu'elles dégagent. Ces réserves leur servent à garantir le financement de projets stratégiques menés à terme, leur permettant ainsi de maintenir la qualité élevée de la recherche et de l'enseignement scientifiques.

Alors que la BFH et l'Université de Berne sont en mesure de constituer des réserves grâce à des fonds de tiers et à d'autres revenus, la Haute école pédagogique germanophone (PH Bern) ne peut pas le faire dans une même mesure. Ce type de haute école ne reçoit en effet aucune contribution de base de la Confédération et n'a qu'un accès limité aux fonds de tiers issus de la recherche. L'examen réalisé par l'INC (en collaboration avec la PH Bern) a révélé que, à conditions cadres égales, la PH Bern pourrait atteindre un financement durable à compter de 2022 si la subvention cantonale qui lui est versée tous les ans était accrue de CHF 2,0 millions par

rapport à la planification actuelle. Ce montant a déjà été pris en compte dans la planification financière lors du processus de planification 2020.

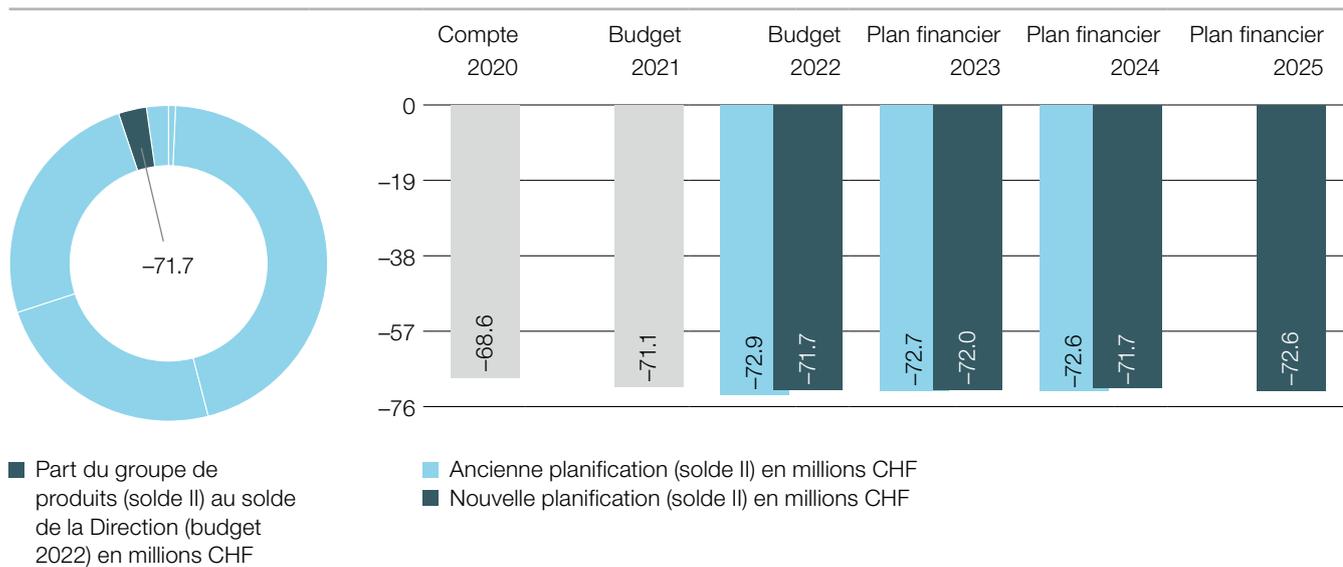
Le retard important de la BFH, par rapport à ses concurrents majeurs, en matière de centralisation et de rénovation des campus conduit à l'affaiblissement de sa position sur le marché. La BFH a toutefois pu améliorer sa position sur le marché en 2020, grâce à des mesures ciblées touchant son offre de formation et à la pandémie de COVID-19. Malgré tout, ses effectifs estudiantins sont inférieurs à la moyenne nationale depuis 2018.

Cette faiblesse pèse sur les finances du canton, étant donné que celui-ci doit verser des contributions pour les étudiants et étudiantes bernois qui fréquentent une haute école spécialisée dans un autre canton tandis que les revenus de la BFH provenant de la fréquentation des étudiants et étudiantes non bernois menacent de stagner.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'étudiant-e-s à l'Université de Berne	18 576	19 230	augmentation
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à l'Université de Berne (en %)	36	36	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école spécialisée bernoise	6 979	7 499	augmentation
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée bernoise (en %)	48	47	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (y c. Institut Vorschulstufe und Primarstufe NMS)	2 752	2 937	augmentation
Part des étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique germanophone (PHBern) (en %)	66	65	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école spécialisée de Suisse occiden- tale (HES-SO)	753	779	stabilité
Nombre d'étudiant-e-s bernois-e-s à la Haute école pédagogique – Berne, Jura, Neuchâtel (HEP-BEJUNE)	241	246	stabilité

9.7.5 Culture



Description

Le groupe de produits Culture est chargé de promouvoir les activités culturelles dans le canton de Berne et de veiller à la sauvegarde de son patrimoine. Son objectif est de conserver, transmettre et communiquer des valeurs culturelles.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	3 220 425	2 374 000	2 884 064	2 826 000	2 676 000	2 636 000
(-) Frais de personnel	-20 028 172	-19 674 723	-19 642 282	-19 549 469	-19 116 638	-19 200 715
(-) Coûts matériels	-4 123 699	-3 904 113	-3 928 113	-4 264 576	-4 343 076	-4 143 076
(-) Intérêts et amortissements standard	-199 862	-229 116	-280 527	-283 407	-271 193	-241 740
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-21 131 309	-21 433 953	-20 966 858	-21 271 451	-21 054 906	-20 949 531
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-47 508 944	-49 692 800	-50 712 800	-50 712 800	-50 712 800	-51 712 800
(+) Rentrées fiscales et amendes	8 680	22 000	22 000	22 000	22 000	22 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-68 631 574	-71 104 753	-71 657 658	-71 962 251	-71 745 706	-72 640 331
(+)/(-) Régularisations	-3 412 566	-3 032 622	-1 536 028	-1 640 466	-1 757 456	-2 849 269
Solde III (comptabilité financière)	-72 044 140	-74 137 375	-73 193 686	-73 602 717	-73 503 162	-75 489 600

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Encouragement des activités culturelles	-2 823 117	-3 116 395	-2 973 639	-3 106 873	-3 175 022	-3 186 772
Protection du patrimoine	-6 975 114	-7 024 926	-6 860 444	-6 849 442	-6 356 608	-6 396 386
Archéologie	-11 333 078	-11 292 632	-11 132 776	-11 315 137	-11 523 276	-11 366 373

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

En mars 2021, les parlements des villes de Bienne et de Nidau ont rejeté le projet Agglolac sous sa forme actuelle. Les moyens inscrits au budget en vue des fouilles de sauvetage ont donc été supprimés de la planification financière. Par ailleurs, les subventions cantonales pour 2022 ont pu être réduites en raison de retards dans le projet

concernant le Musée des Beaux-Arts de Berne. Enfin, les frais de personnel du Service des monuments historiques diminueront en 2025 car la mise en œuvre du projet « Recensement architectural 2020 » sera terminée d'ici là.

Priorités de développement

Encouragement des activités culturelles

Les négociations relatives aux nouveaux contrats de prestations avec les institutions culturelles d'importance régionale des régions de Berne-Mittelland et de Bienne-Seeland-Jura bernois ont démarré. Les nouveaux contrats de prestations avec le Musée des Beaux-Arts de Berne, le Zentrum Paul Klee et la fondation bernoise de design devraient, quant à eux, être approuvés en 2022. En outre, le concours d'architecture du Musée des Beaux-Arts de Berne sera lancé.

La Section Encouragement des activités culturelles doit discuter des dommages structurels subis par le milieu culturel en raison de la pandémie de coronavirus et des nouvelles conditions adoptées jusqu'à nouvel ordre dans la production et la réception de contenus créatifs culturels, et adapter ses instruments d'encouragement en conséquence.

Monuments historiques

Une étape importante a été atteinte : fin 2020, l'examen des 25 000 objets dignes de conservation s'est terminé. Il est prévu d'en retirer environ 11 000 du recensement architectural. La mise en œuvre légale des résultats aura lieu entre 2022 et 2025.

Archéologie

Le nombre de demandes de permis de construire a augmenté de manière significative par rapport à 2019, ce qui entraîne, avec un léger décalage, une augmentation des fouilles de sauvetage dans les zones de protection archéologique. Le Service archéologique doit donc réagir avec flexibilité pour éviter de ralentir les projets de construction. En outre, des fouilles de sauvetage, la conservation du matériel trouvé (notamment au Schnidejoch) et la numérisation des données continuent d'occuper le Service archéologique.

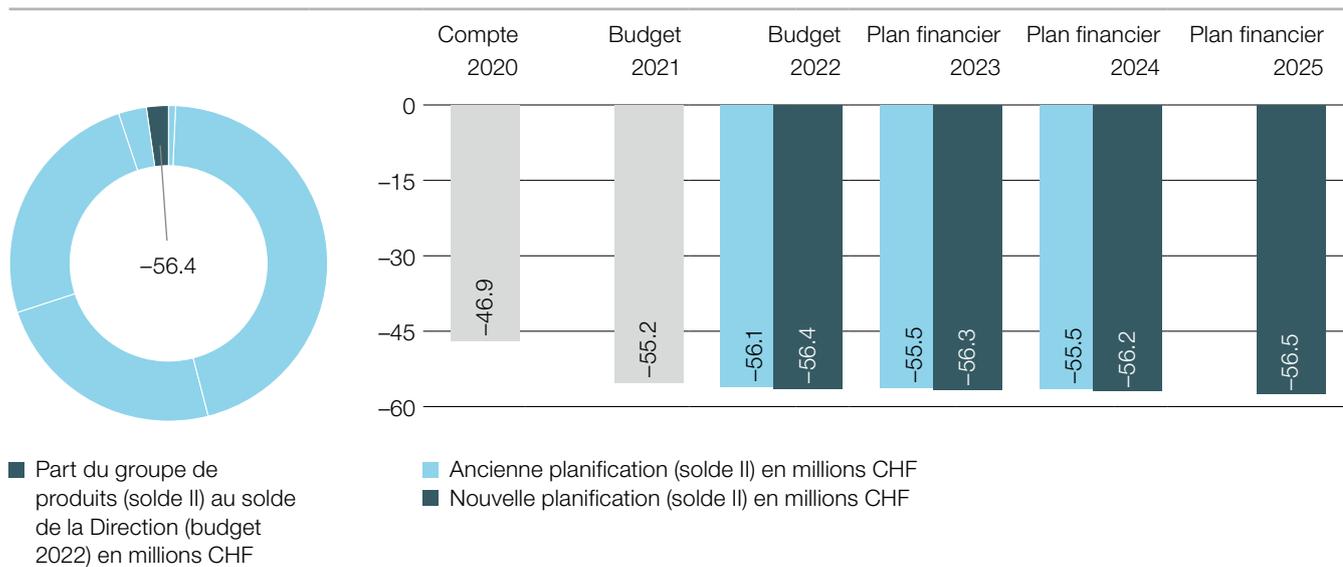
Chances et risques

La charge de travail importante du Service des monuments historiques risque de prolonger ses temps de réaction et de traitement.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de demandes de financement traitées chaque année pour des projets visant à l'encouragement des activités culturelles	2 566	3 251	diminution
Nombre d'institutions culturelles d'importance régionale ou nationale ayant conclu un contrat de prestations	68	70	stabilité
Nombre de demandes de permis de construire publiées dans le canton de Berne	7 245	8 244	stabilité
Part des demandes de permis de construire dans les périmètres archéologiques (en %)	4	4	stabilité
Nombre de fouilles de sauvetage réalisées par le Service archéologique	117	110	stabilité
Nombre de projets de construction et nombre de constructions suivis par le Service des monuments historiques	4 254	4 294	stabilité
Part des dossiers portant sur des subventions traités par le Service des monuments historiques (en %)	12	11	diminution
Somme des subventions versées par le canton pour des objets protégés (y c. Fonds de loterie)	12 608 640	11 088 673	diminution

9.7.6 Services centralisés



- Part du groupe de produits (solde II) au solde de la Direction (budget 2022) en millions CHF
- Ancienne planification (solde II) en millions CHF
- Nouvelle planification (solde II) en millions CHF

Description

Le groupe de produits Services centralisés comporte les produits Prestations internes et Subsidies de formation.

Les prestations internes incluent :

- les décisions de classement ainsi que le versement des traitements à tous les enseignants et enseignantes des établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II,
- la mise en œuvre, sur le plan opérationnel, de la répartition entre le canton et les communes des charges liées aux traitements du corps enseignant,

– les opérations financières et comptables de l'INC (à l'exception de l'OSP),

– l'exploitation et le développement d'EDUBERN, ainsi que les applications spécialisées de l'INC,

– la responsabilité des services informatiques de base de l'INC,

– les services de conciergerie et de courrier ainsi que la réception et la centrale téléphonique sur le site principal de l'INC à la Sulgeneckstrasse 70 à Berne.

Le produit subsidies de formation a pour objet l'octroi de bourses et de prêts aux personnes en formation du canton de Berne.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	4 519 244	8 987 928	8 011 625	8 341 924	8 672 325	8 757 824
(-) Frais de personnel	-11 789 569	-11 879 039	-12 250 220	-12 360 192	-12 463 807	-12 607 958
(-) Coûts matériels	-10 116 002	-19 335 267	-19 240 468	-19 481 774	-19 793 787	-20 040 399
(-) Intérêts et amortissements standard	-485 287	-214 600	-213 212	-190 348	-108 780	-117 069
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-17 871 614	-22 440 978	-23 692 275	-23 690 391	-23 694 049	-24 007 601
(+) Recettes des subventions cantonales	4 937 531	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000	4 800 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-33 924 118	-37 593 400	-37 493 400	-37 393 400	-37 293 400	-37 293 400
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 444	9 792	9 792	9 792	9 792	9 792
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-46 853 756	-55 224 586	-56 375 883	-56 273 999	-56 177 657	-56 491 209
(+)/(-) Régularisations	-373 338	-361 100	-368 700	-376 921	-377 688	-378 080
Solde III (comptabilité financière)	-47 227 094	-55 585 686	-56 744 583	-56 650 920	-56 555 345	-56 869 289

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Prestations internes de service	-16 417 080	-20 662 318	-22 182 914	-22 174 683	-22 148 276	-22 453 358
Subsides de formation	-1 454 533	-1 778 661	-1 509 362	-1 515 708	-1 545 773	-1 554 243

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II de l'exercice budgétaire 2022 et des plans financiers pour les années 2023 et 2024 progresse d'environ 0,6 pour cent pour l'année 2022 et de 1,4 pour cent pour l'année 2023 par rapport à la planification précédente. Cette hausse est imputable à la facturation interne des coûts liés à la fourniture des prestations de base

de l'OIO et de leur imputation aux offices de l'INC. A l'échelle cantonale, elle n'a pas d'incidence sur le budget et n'entraîne donc pas d'augmentation du solde. Les subventions cantonales ne changent pas par rapport à la planification précédente.

Priorités de développement

Les projets ci-après, en particulier, seront réalisés durant l'exercice budgétaire 2022 et les exercices 2023–2025 :

- développement d'EDUBERN (plateforme informatique pour les établissements de la scolarité obligatoire et du degré secondaire II),
- Stratégie de numérisation des processus dans le domaine de la gestion du personnel et des traitements du corps enseignant 2019–2023,
- introduction de SAP pour la gestion des traitements du corps enseignant à compter du 1^{er} janvier 2023 dans le cadre du projet cantonal ERP.

Chances et risques

Avec la plateforme informatique EDUBERN, l'OSC propose aux écoles du degré secondaire II de nombreux services TIC spécifiques à l'école. Le regroupement des besoins, l'achat et le développement en commun permettent

- a) d'aider de façon efficace les écoles du degré secondaire II durant la transition numérique;
- b) de proposer une infrastructure TIC moderne dotée de la technologie Cloud, de processus automatisés, de plateformes de collaboration, etc.;
- c) de créer des synergies, de générer des économies d'échelle et de réduire les coûts.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Demandes de subsides traitées	6 847	6 182	stabilité
Part des demandes de subsides acceptées (en %)	64	65	stabilité
Nombre d'enseignant-e-s rétribués (y c. remplaçant-e-s)	17 582	17 912	stabilité
Nombre de postes de travail gérés par le service IT INC	4 011	4 532	augmentation

10 Direction des travaux publics et des transports (DTT)

10.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Soutien à la direction	-20.1		0.3
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.5		0.2
Infrastructures	-310.5		179.1
Transports publics et coordination des transports	-480.1		158.3
Gestion des biens immobiliers	-584.6		173.2
Eaux et déchets	-28.0		67.6

10.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte	Budget	Budget	2023	2024	Plan financier
	2020	2021	2022			2025
Soutien à la direction	-18.2	-20.1	-19.8	-20.0	-20.1	-20.2
Juridiction administrative et prestations juridiques	-2.2	-2.3	-2.3	-2.3	-2.2	-2.2
Infrastructures	-129.0	-121.2	-131.4	-131.8	-134.1	-139.0
Transports publics et coordination des transports	-288.4	-302.6	-321.8	-312.9	-320.8	-328.9
Gestion des biens immobiliers	-410.9	-407.5	-411.4	-397.3	-416.9	-435.1
Eaux et déchets	43.2	40.9	39.6	40.0	40.9	39.8
Total	-805.5	-812.8	-847.1	-824.3	-853.2	-885.6

10.3 Priorités de développement de la Direction

En tant que Direction en charge des infrastructures, la Direction des travaux publics et des transports (DTT) situe naturellement ses priorités de développement au niveau des investissements. La DTT est en cela systématiquement placée devant le défi d'accorder les importants besoins d'investissement avec les moyens de financement disponibles.

Les grands projets suivants sont notamment en cours :

- Etudes de projet pour le réaménagement du réseau routier d'Aarwangen et du réseau routier Berthoud – Oberburg – Hasle, début des travaux à partir de 2024. Achèvement du contournement de Wilderswil, agrandissement de la gare de Berne (nouvelle gare souterraine RBS et installations publiques CFF),

dé-senchevêtrement du Wylerfeld et réalisation du tram Bern-Ostermundigen. Réalisation du Campus HESB de Bienne, construction d'un bâtiment de laboratoires pour la recherche clinique de l'université. Etudes de projet/réalisation du centre de police de Niederwangen et du Campus HESB de Berne, et étude de projet du campus TF/gymnase de Berthoud. Planifications/études de projet des nouveaux bâtiments pour la recherche médicale et la formation sur le site de l'Ile et du nouveau bâtiment nécessaire au transfert du site de l'OCRN.

Contrairement aux dépenses de consommation, les investissements présentent une utilité à long terme et produisent des effets multiplicateurs, positifs pour la croissance économique d'une région. Les investissements prévus dans les institutions de recherche et d'enseignement et dans les infrastructures de transports publics et individuels sont des projets stratégiquement importants. En tenant compte des grands projets déjà en cours, le besoin d'investissement en 2025 s'élève actuellement à CHF 699,5 millions.

10.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-1 137 953 810	-1 176 381 071	-1 186 049 655	-1 172 527 871	-1 206 027 887	-1 243 855 289
Modification		-3.4%	-0.8%	1.1%	-2.9%	-3.1%
Revenus	550 702 026	573 987 030	570 117 724	576 596 822	587 212 246	603 774 578
Modification		4.2%	-0.7%	1.1%	1.8%	2.8%
Solde	-587 251 784	-602 394 041	-615 931 931	-595 931 049	-618 815 641	-640 080 711
Modification		-2.6%	-2.2%	3.2%	-3.8%	-3.4%
Charges						
30 Charges de personnel	-107 001 915	-109 284 794	-112 254 077	-113 589 761	-115 109 992	-116 108 068
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-183 827 697	-179 961 122	-190 943 141	-190 232 350	-190 615 350	-188 856 150
33 Amortissements du patrimoine administratif	-247 126 311	-251 008 339	-245 866 172	-238 317 425	-239 794 467	-252 047 581
34 Charges financières	-10 657 434	-9 900 000	-10 400 000	-10 600 000	-10 600 000	-10 800 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-7 068 167	-4 019 860	-4 019 860	-4 019 860	-4 039 860	-4 059 860
36 Charges de transfert	-555 893 736	-585 762 083	-591 128 060	-587 369 721	-603 403 909	-615 727 098
37 Subventions à redistribuer	-797 814	-500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
38 Charges extraordinaires	-13 491 107	-22 300 000	-16 700 000	-13 600 000	-27 610 000	-41 380 000
39 Imputations internes	-12 089 629	-13 644 873	-13 238 345	-13 298 754	-13 354 309	-13 376 532
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	52 993 052	53 523 000	52 398 000	52 398 000	53 398 000	52 398 000
42 Taxes	33 451 682	33 027 202	32 110 645	32 490 668	32 688 721	32 888 721
43 Revenus divers	433 992	470 000	425 000	425 000	425 000	425 000
44 Revenus financiers	155 625 588	159 195 500	158 714 800	168 214 800	158 714 800	158 714 800
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 133 264	11 684 760	6 882 760	3 782 760	5 752 760	8 782 760
46 Revenus de transfert	294 836 993	305 308 139	308 546 319	308 245 394	313 132 765	316 705 097
47 Subventions à redistribuer	797 814	500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	11 429 641	10 278 429	9 540 200	9 540 200	21 600 200	32 360 200

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats augmente dans le budget 2022 d'environ CHF 13,5 millions par rapport à l'année précédente. Une diminution des recettes (CHF 3,9 mio) et des charges supplémentaires (CHF 9,7 mio) conduisent à ce résultat. L'engagement de personnel supplémentaire au sein de l'Office des immeubles et des constructions a fait augmenter les coûts de personnel de CHF 2,4 millions. Les immeubles sont à l'origine de l'augmentation des frais de matériel. Les frais d'entretien augmentent par exemple en raison de nouvelles normes de sécurité et les frais supplémen-

taires pour la planification et les études de projet augmentent en raison des nombreux projets et affaires à venir. Pour la planification actuelle des immeubles, les retards ou les reports de différentes activités d'investissement entraînent des amortissements plus faibles (CHF 4,8 millions) que ceux prévus dans la planification de l'année précédente. La crise liée au Covid-19 génère dans le budget 2023 des coûts supplémentaires de CHF 7,3 millions dus aux indemnités plus importantes accordées pour les transports publics.

10.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-390 805 938	-398 588 500	-430 749 000	-508 055 500	-581 381 000	-677 887 000
Modification		-2.0%	-8.1%	-17.9%	-14.4%	-16.6%
Recettes	73 824 266	79 655 500	85 743 000	82 414 500	87 176 000	99 293 000
Modification		7.9%	7.6%	-3.9%	5.8%	13.9%
Solde	-316 981 672	-318 933 000	-345 006 000	-425 641 000	-494 205 000	-578 594 000
Modification		-0.6%	-8.2%	-23.4%	-16.1%	-17.1%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-283 719 771	-253 196 000	-267 815 000	-388 225 000	-466 882 000	-558 080 000
51 Investissements pour le compte de tiers	-1 291 180	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-2 196 325	-35 315 000	-35 740 000	-6 620 000	-820 000	-820 000
54 Prêts	-5 968 039	-6 717 500	-10 187 000	-6 011 000	-6 999 000	-8 235 000
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-83 415 931	-85 360 000	-105 007 000	-95 199 500	-94 680 000	-98 752 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	-14 214 692	-18 000 000	-12 000 000	-12 000 000	-12 000 000	-12 000 000
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	1 477 055	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
61 Remboursements	5 604 639	8 085 000	4 216 000	6 133 000	5 181 000	3 819 000
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	747 338	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	40 345 531	43 398 000	58 738 000	55 740 167	62 251 000	76 838 000
64 Remboursement de prêts	11 435 011	10 072 500	10 689 000	8 441 333	7 644 000	6 536 000
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	14 214 692	18 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000	12 000 000
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Les investissements nets inscrits au budget 2022 augmentent de CHF 26,1 millions par rapport à l'année précédente et s'élèvent désormais à CHF 345 millions. La raison principale de cette augmentation est le report de l'inscription à l'actif du permis de construire du campus de Berne (CHF 34,6 millions), qui aura lieu en 2022. Les reports dans les projets ont un effet contraire. La surcharge du plan sectoriel atteint 30 %. Les investissements nets vont augmenter jusqu'à CHF 578,6 millions d'ici 2025. Le besoin en

investissement continuera d'augmenter durant les années suivantes. Comme prévu, le plan sectoriel atteindra son pic de CHF 808,4 millions en 2026. Ce n'est qu'avec les décisions à venir relatives à la priorisation des investissements que la courbe s'aplatira. En 2024 et 2025, il est prévu de prélever CHF 34,6 millions du Fonds de couverture des pics d'investissement pour financer les réaménagements routiers de Berthoud et d'Aarwangen.

10.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de la DTT

Effectif réel				Effectif cible	
2017	2018	2019	2020	2021	2022
781.8	784.9	787.7	749.4	759.1	774.8

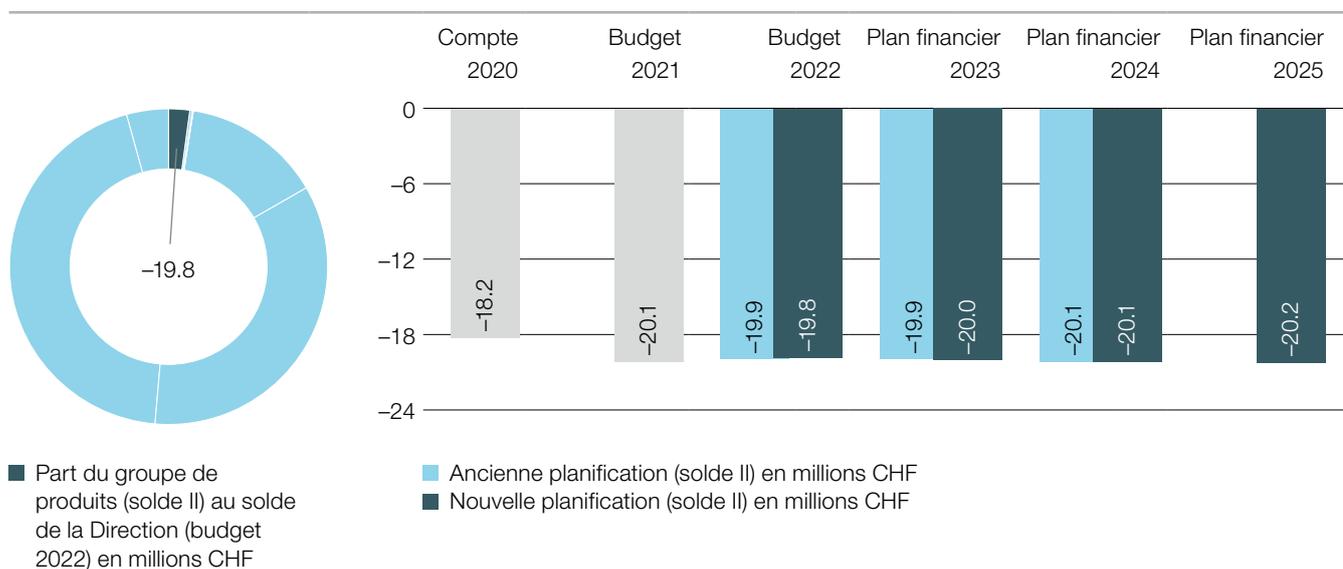
Commentaire

En 2017, les effectifs s'élevaient à 781,8 équivalents plein temps (effectifs autorisés: 808,15 ETP), les offices en charge des constructions n'ayant pas pu repourvoir immédiatement les postes vacants compte tenu de la pénurie de personnel qualifié. Les postes vacants ont pu être partiellement repourvus au cours des années suivantes: les effectifs ont augmenté en 2018 de 3,1 ETP et en 2019 de 2,8

ETP supplémentaires pour arriver à un total de 787,7 ETP (effectifs autorisés: 802,35 ETP). Outre des mesures de réduction des effectifs, deux offices, l'OIG et l'OCEE, ont quitté la DTT fin 2019 suite à la réforme des directions, raison pour laquelle les effectifs autorisés pour 2020 ne s'élèvent plus qu'à 758,25 ETP. En 2021, les effectifs autorisés restent pratiquement identiques avec 759,06 ETP.

10.7 Groupes de produits

10.7.1 Soutien à la direction



Description

Le secrétariat général est la plaque tournante pour toutes les affaires politiques ainsi que celles internes à la Direction. De plus, il assure le bon déroulement des affaires entre le gouvernement, le parlement et les offices. L'Etat-major soutient et conseille l'équipe dirigeante en ce qui concerne les questions politiques et la gestion de la Direction. Dans le domaine des ressources, le secrétariat général

garantit un soutien efficace, grâce aux services du personnel, de traduction et d'informatique, à la comptabilité, à la section des finances et aux services centraux internes; cela se fait par la prescription de normes à tous les Offices et par les prestations fournies sur mandat de ces derniers.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	371 900	477 229	337 000	337 000	337 000	337 000
(-) Frais de personnel	-10 142 779	-10 339 098	-10 374 202	-10 422 286	-10 441 513	-10 451 228
(-) Coûts matériels	-7 037 475	-9 332 045	-8 853 045	-8 845 454	-8 913 009	-8 930 232
(-) Intérêts et amortissements standard	-1 247 108	-795 937	-772 632	-925 060	-933 055	-1 003 863
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-18 055 463	-19 989 852	-19 662 879	-19 855 800	-19 950 577	-20 048 323
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-133 822	-120 000	-135 000	-135 000	-135 000	-135 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 169	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-18 185 115	-20 099 852	-19 787 879	-19 980 800	-20 075 577	-20 173 323
(+)/(-) Régularisations	104 475	72 861	141 891	154 003	154 973	156 146
Solde III (comptabilité financière)	-18 080 640	-20 026 991	-19 645 988	-19 826 797	-19 920 604	-20 017 177

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien à la direction	-6 056 050	-19 989 852	-19 662 879	-19 855 800	-19 950 577	-20 048 323

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Mises à part la migration de l'application de la DTT vers la plateforme cantonale de l'OIO et les charges inférieures pour les licences SAP qui ont entraîné une réduction des frais de matériel de 0,5 million

de francs, les recettes et les coûts restent quasiment inchangés pour cette période de planification.

Priorités de développement

Le Secrétariat général est compétent pour le soutien au directeur. Il coordonne les activités politiquement pertinentes des offices et

se charge de la communication ainsi que de la fourniture de services centralisés (personnel, informatique, finances).

Chances et risques

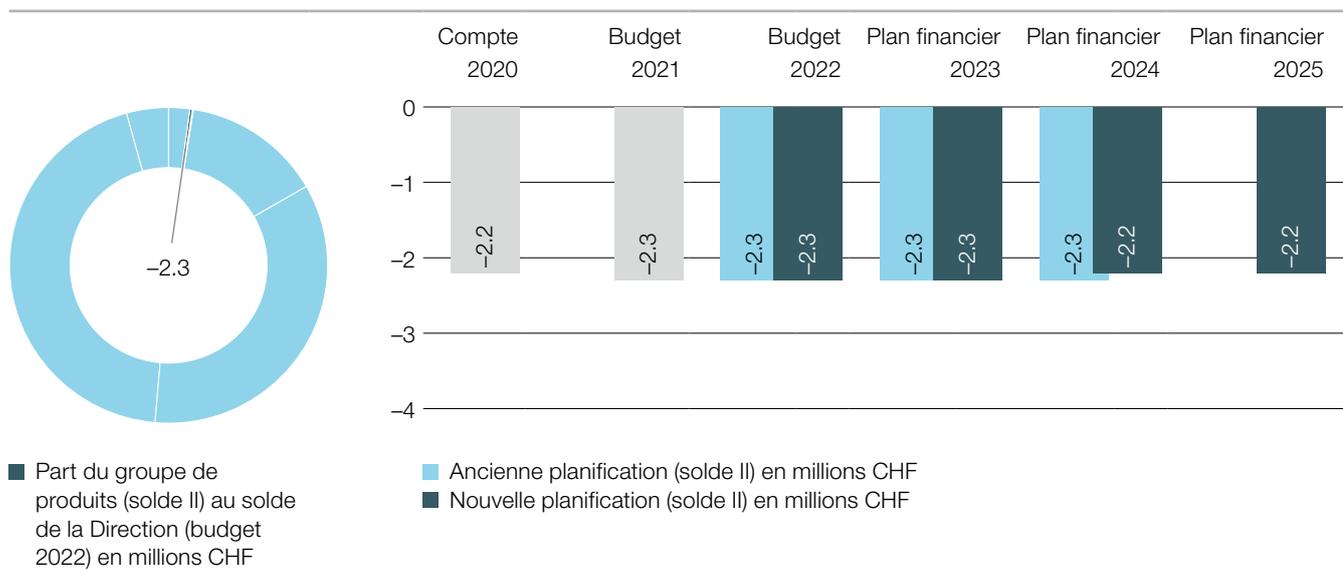
Le recours à des instruments et applications TIC modernes permet d'améliorer encore l'efficacité (p. ex. pour la numérisation de la gestion des processus).

Dans le domaine des ressources humaines, la planification de la relève, en particulier des techniciens spécialisés, constitue un défi de taille en raison du faible nombre de spécialistes STIM.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'affaires du Conseil-exécutif inscrites à l'ordre du jour (affaires individuelles, affaires traitées en bloc, affaires standard, informations et affaires à discuter)	161	136	fluctuation
Nombre d'affaires du Grand Conseil inscrites à l'ordre du jour (sans les interventions parlementaires)	19	29	stabilité
Nombre d'interventions parlementaires politiques inscrites à l'ordre du jour (motions, motions financières, postulats et interpellations)	73	48	stabilité
Nombre de corapports remis à une autre Direction ou à la Chancellerie d'Etat	194	202	fluctuation

10.7.2 Juridiction administrative et prestations juridiques



Description

L'Office juridique traite les recours en matière de construction et les recours contre des décisions prises par les offices de la DTT. Il prépare les décisions à l'attention du directeur. L'Office juridique

soutient la Direction et les offices lors de l'élaboration des bases légales et dispense des conseils en matière de problèmes d'ordre juridique.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	318 013	197 700	197 700	197 700	197 700	197 700
(-) Frais de personnel	-2 484 791	-2 458 406	-2 449 236	-2 419 594	-2 390 879	-2 360 336
(-) Coûts matériels	-57 968	-56 000	-56 000	-56 000	-56 000	-56 000
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 483	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-2 227 229	-2 316 706	-2 307 536	-2 277 894	-2 249 179	-2 218 636
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 028	1 300	1 300	1 300	1 300	1 300
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-2 226 201	-2 315 406	-2 306 236	-2 276 594	-2 247 879	-2 217 336
(+)/(-) Régularisations	-3 922	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-2 230 123	-2 315 406	-2 306 236	-2 276 594	-2 247 879	-2 217 336

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Juridiction administrative à l'intérieur de l'administration	-2 133 313	-2 115 553	-2 207 326	-2 178 869	-2 151 303	-2 121 981
Prestations juridiques	-93 916	-201 153	-100 210	-99 025	-97 876	-96 654

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les charges de personnel se situeront dans le cadre des mesures salariales ordinaires. Les frais du poste des biens, services et marchandises et les recettes restent inchangés.

Priorités de développement

La complexité des recours, les exigences des acteurs impliqués dans les procédures et celles des instances supérieures ne cessent de croître. L'Office juridique veille à réduire autant que possible la durée des procédures lors de recours en matière de construction et il donne la priorité aux projets importants sur le plan économique.

Dans le cadre des procédures législatives, l'office met en œuvre de manière systématique les directives du canton en matière de législation NOG. La priorité sera accordée à la révision partielle de la loi sur les routes.

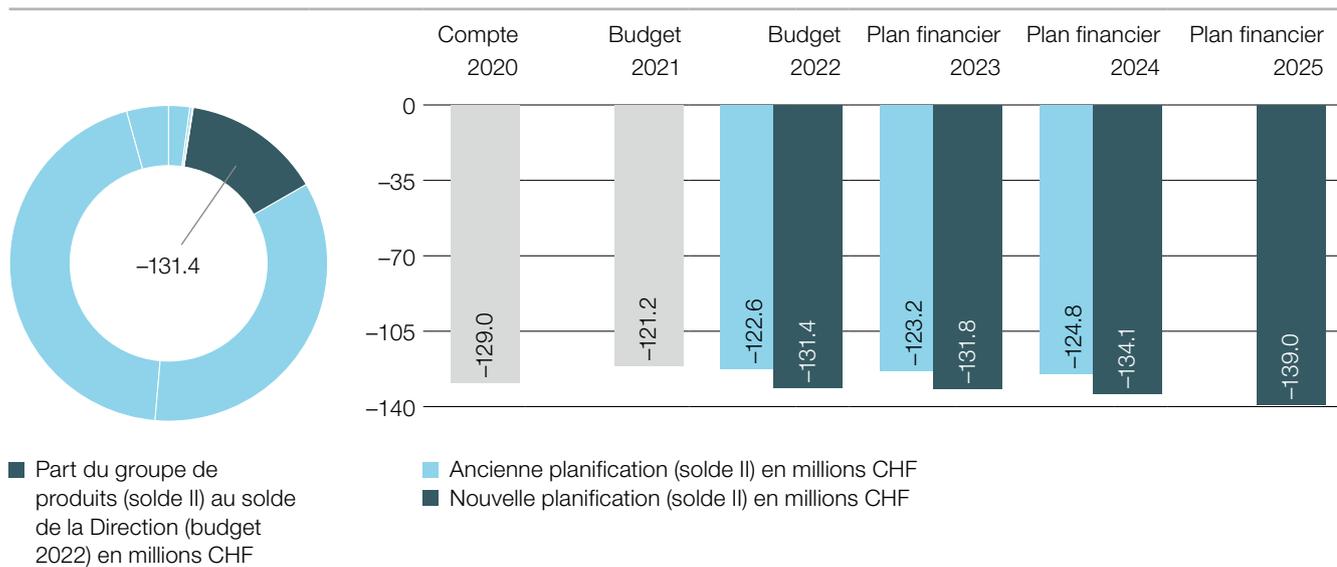
Chances et risques

Ce groupe de produits ne présente pas d'opportunités ni de risques sur le plan financier.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de recours déposés	383	380	stabilité
Nombre de recours réglés	325	373	stabilité
Nombre de projets législatifs réglés	7	9	stabilité

10.7.3 Infrastructures



Description

Planification ; élaboration des Projets, construction/aménagement, conservation du réseau des routes cantonales et prise en charge de toutes les tâches de gestion des routes cantonales dans les arrondissements respectifs.

- Longueur du réseau routier à entretenir = 2 109 km
- Valeur de remplacement de l'infrastructure du réseau routier à entretenir = CHF 7 milliards
- Nombre de tunnels et de ponts à entretenir : 1 224

Planification, élaboration des projets, construction (achèvement du réseau) et entretien des routes nationales

- Longueur des tronçons de routes nationales restant à achever : 7 km
- Valeur des tronçons de routes nationales restant à achever : CHF 2,3 milliards
- Longueur du réseau des routes nationales à entretenir : 227 km

Mise au point de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs des eaux en vue de coordonner les mesures de protection contre les crues à prendre dans le canton de Berne. Examen pré-

alable et approbation de règlements, plan d'aménagement des eaux et permis d'explorer les eaux. Saisie des données pour le cadastre des événements. Surveillance de l'application des prescriptions de police des eaux.

- Longueur cumulée du réseau des cours d'eau : 11 132 km

Versement de subventions cantonales et traitement de demandes de subvention auprès de la Confédération dans les domaines de la construction, de l'entretien des routes communales, de la protection contre le bruit, de la protection de l'air, de la séparation des trafics, des parkings de dissuasion et de la protection des rives des lacs et des rivières. Elaboration de bases et de conceptions, édiction de plans directeurs et mise à jour de plans d'inventaire dans les domaines des pistes cyclables, des chemins piétonniers et des sentiers de randonnée pédestre ainsi que dans celui de la protection des rives des lacs et des rivières. Execution des prescriptions fédérales et cantonales en matière de bruit des routes, dans le cadre des moyens financiers disponibles. Conseils aux services cantonaux, régionaux et communaux ainsi qu'aux bureaux d'ingénierie, aux entrepreneurs et aux particuliers.

- Longueur du réseau des routes communales : 33 071 km
- Longueur des itinéraires de cyclotourisme balisés : 1 150 km

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	44 843 584	43 377 600	44 240 600	44 220 600	44 218 600	44 218 600
(-) Frais de personnel	-65 680 860	-67 683 311	-68 041 220	-68 232 663	-68 426 123	-68 675 965
(-) Coûts matériels	-58 937 493	-61 932 500	-63 554 991	-63 544 200	-62 113 200	-60 459 000
(-) Intérêts et amortissements standard	-146 223 304	-147 723 207	-153 704 655	-154 873 650	-157 732 929	-163 545 205
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-225 998 073	-233 961 418	-241 060 265	-242 429 912	-244 053 652	-248 461 570
(+) Recettes des subventions cantonales	66 504 667	68 192 500	27 677 500	28 591 250	27 510 000	26 966 250
(-) Coûts des subventions cantonales	-35 001 436	-22 700 000	-25 200 000	-25 200 000	-25 200 000	-25 200 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	65 493 919	67 259 000	107 190 000	107 190 000	107 690 000	107 690 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-129 000 923	-121 209 918	-131 392 765	-131 848 662	-134 053 652	-139 005 320
(+)/(-) Régularisations	74 156 375	63 368 022	72 047 353	72 662 589	73 845 258	75 281 745
Solde III (comptabilité financière)	-54 844 548	-57 841 896	-59 345 413	-59 186 074	-60 208 395	-63 723 574

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Routes cantonales	-213 549 740	-219 099 424	-224 989 415	-224 335 478	-227 026 941	-230 350 748
Routes nationales	-2 304 949	-1 843 998	-2 315 738	-2 856 288	-3 645 901	-5 092 162
Protection contre les crues	-8 214 792	-9 976 639	-10 730 981	-12 218 086	-10 360 750	-9 998 600
Produits spéciaux	-1 928 591	-3 041 357	-3 024 131	-3 020 060	-3 020 060	-3 020 060

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les recettes dans le domaine des routes nationales ont été revues à la hausse dans le budget sur la base des connaissances actuelles. D'une part, les prestations liées aux projets d'après la dépense augmentent en raison de chantiers sur les routes nationales, et d'autre part, les contributions globales destinées à l'exploitation des routes nationales sont plus élevées en raison de la mise en œuvre de l'arrêté sur le réseau (commandes de diverses prestations supplémentaires).

Les frais directs de biens, services et marchandises comprennent des coûts plus élevés pour des prestations et études de projet et des analyses d'ouvrages plus coûteuses (ouvrages d'art tels que des ponts et des murs de soutènement notamment).

Les coûts standard ont augmenté l'année dernière en raison de l'épuisement du budget d'investissement de l'Office des ponts et chaussées.

Restent comptabilisés dans le solde II: les droits d'entrée sur les carburants et la part à la redevance sur le trafic des poids lourds liée aux prestations (RPLP) – rentrées fiscales et amendes – de la Confédération. Les droits d'entrée sur les carburants ont été transférés de la position des recettes des subventions cantonales à celle des recettes fiscales. Ces recettes ont dû être réduites en raison de l'évolution défavorable de l'économie et des transports liée à la pandémie mais aussi de la mise à jour de la longueur des routes communales. Les coûts des subventions cantonales ont été relevés en raison du nombre en constante augmentation de projets d'agglomération qui bénéficient des aides de la Confédération.

Priorités de développement

L'accent continue à être mis sur les investissements ciblés destinés au maintien de la substance des routes cantonales. Malgré les efforts considérables réalisés au cours des dernières années, la qualité des infrastructures reste inférieure à l'objectif fixé. Des ressources en personnel et des moyens financiers supplémentaires sont notamment nécessaires pour le gros entretien des ponts afin de maintenir la substance de ces ouvrages à long terme. Un rapport

réalisé par un bureau externe renommé est actuellement en cours d'établissement.

Projets routiers importants: Réalisation de la correction de la partie nord de la Bolligenstrasse, phase principale des travaux du contournement de Wilderswil et réfection de la traversée de Münsingen. En outre, le traitement des oppositions aux réaménagements du ré-

seau routier à Aarwangen-Langenthal Nord et à Berthoud-Oberburg-Hasle est en cours.

Sur la base des résultats des travaux du groupe de dialogue et des décisions prises par la délégation des autorités, le projet définitif de contournement Ouest de Biemme par l'A5 a quant à lui été classé par le Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) à la demande du canton. Une nouvelle organisation faîtière de projet « Espace Biel/Bienne. Nidau » a pris en main la mise en œuvre des recommandations du groupe de dialogue.

Dans le domaine de la protection contre les crues, l'Aar constitue toujours l'une des principales priorités. Outre les mesures priori-

taires entre Thoune et Berne, des projets sont en cours de planification, d'étude ou de réalisation sur le territoire de la ville de Berne, dans l'Aarboden (vallée du Hasli) et dans l'Oberhasli. De nombreux projets de protection contre les crues et de revitalisation sont également au stade de la planification, de l'étude de projet ou de la réalisation pour les communes assujetties à l'aménagement des eaux, les corporations de digues et les syndicats d'aménagement des eaux (p.ex. Lammbach et Schwanderbach à Brienz, Lütschine blanche à Lauterbrunnen, Lütschine dans la plaine du Bödeli, Schrenzigraben à Adelboden, Richenbach et Burstgräbli à Reichenbach im Kandertal, Kander à Wimmis et Spiez, Betelriedbach à Zweisimmen, Chratzbach à Thoune, Zug à Steffisburg, Ölibach à Belp, Gürbe dans la basse Gürbe, Dorfbach à Anet, Suze à Sonceboz-Sombeval, Birse à Court et Dorfbach à Melchnau).

Chances et risques

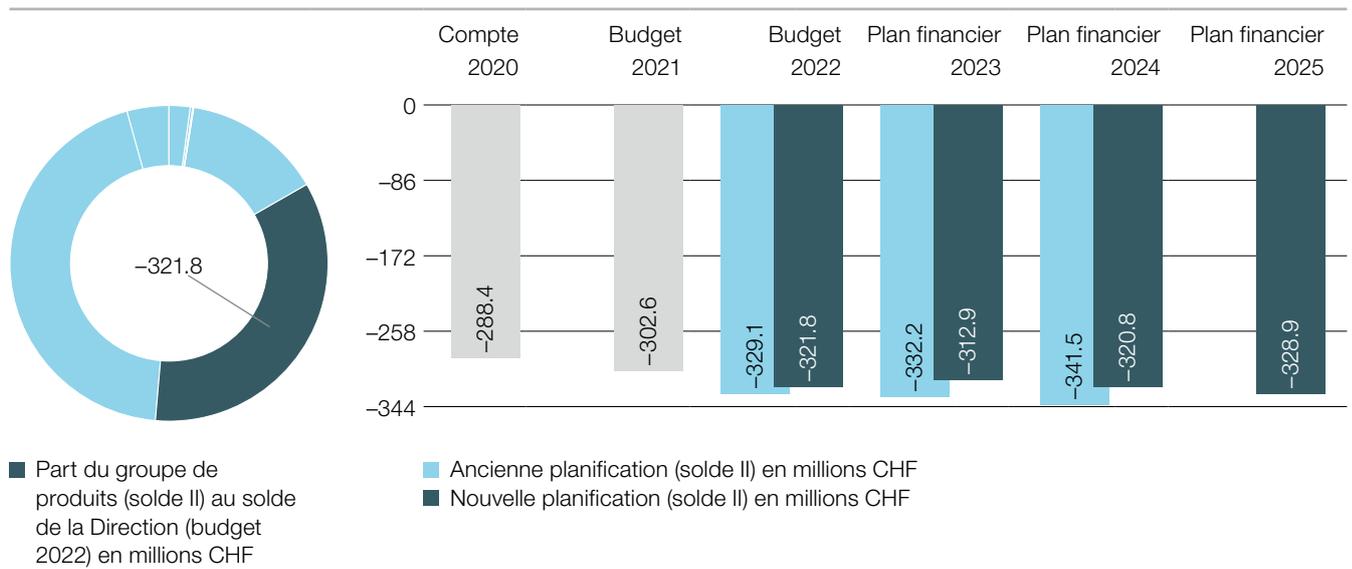
Garantir l'entretien courant et le gros entretien des routes cantonales malgré des effectifs limités et une pénurie croissante de main-

d'œuvre spécialisée constitue toujours un grand défi pour l'organisation.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de projets de construction en cours pour les routes cantonales	550	552	stabilité
Pourcentage de routes cantonales dont l'état de la chaussée est moyen à bon	83	83	augmentation
Nombre de postes à temps plein dans l'entretien des routes cantonales	255	244	stabilité
Pourcentage de réalisation des standards d'entretien courant des routes nationales selon les consignes de la Confédération	100	100	stabilité
Nombre d'avis d'entretien autorisés dans le domaine de l'entretien des eaux (demandes de subventions des assujettis à l'aménagement des eaux)	250	283	stabilité
Nombre de demandes traitées dans le domaine de la construction de routes et de la police des eaux	3 000	3 262	stabilité

10.7.4 Transports publics et coordination des transports



Description

L'Office des transports publics et de la coordination des transports (OTP) planifie l'offre de transport public régional et local conjointement avec la Confédération, les cantons voisins et les Conférences régionales (CR) et Conférences régionales des transports (CRT) et identifie les infrastructures nécessaires à cet effet. Il est donc responsable du développement ainsi que de la commande de l'offre de trafic régional et local dans le canton de Berne auprès des entreprises de transport et verse les indemnités requises. Par ailleurs, l'OTP accorde des subventions d'investissement pour le maintien, la réfection et l'aménagement de l'infrastructure de transport public régional et local, l'objectif étant d'assurer l'offre de prestations commandée.

Les instruments les plus importants pour mener à bien cette mission sont l'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement pour les transports publics, d'une durée de quatre ans, tous deux approuvés par le Grand Conseil.

Outre la mise en œuvre de ces deux instruments, l'OTP s'engage, dans le cadre des efforts consentis pour renforcer l'attractivité du

canton de Berne, en faveur du raccordement de ce dernier au trafic ferroviaire et aérien, international et national. Il délivre des autorisations cantonales de transport de personnes ainsi que des autorisations d'exploitation pour les installations de transport par câbles et les téléskis. Dans le domaine des installations de transport touristiques, il s'agit entre autres de rédiger des prises de position sur des demandes de concession et d'approbation de plans selon le droit fédéral ainsi que de délivrer des autorisations d'exploitation et de traiter des demandes de permis de construire pour les installations de transport non soumises à une concession fédérale. Dans le domaine des transports publics (navigation aérienne et navigation concessionnaire comprises), les demandes d'approbation de plans doivent être traitées en fonction des compétences cantonales.

Enfin, l'OTP est responsable de la coordination des affaires concernant les différents modes de transport ainsi que de l'adéquation avec l'aménagement du territoire cantonal. Il représente la Direction au sein des organes spécialisés et organisations de projet interdirectionnels et seconde le Directeur ainsi que le Secrétariat général dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	492 519	397 902	389 645	389 668	389 721	389 721
(-) Frais de personnel	-2 343 365	-2 317 779	-2 476 364	-2 499 823	-2 543 848	-2 470 102
(-) Coûts matériels	-1 312 398	-745 300	-745 300	-745 300	-745 300	-745 300
(-) Intérêts et amortissements standard	-2 980 287	-2 247 289	-2 354 530	-2 311 578	-2 256 766	-2 339 058
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-6 143 531	-4 912 466	-5 186 550	-5 167 033	-5 156 193	-5 164 739
(+) Recettes des subventions cantonales	140 696 055	148 548 000	157 947 168	153 480 335	157 454 834	161 525 501
(-) Coûts des subventions cantonales	-422 938 367	-446 254 000	-474 572 303	-461 171 804	-473 095 302	-485 307 304
(+) Rentrées fiscales et amendes	962	300	300	300	300	300
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-288 384 880	-302 618 166	-321 811 385	-312 858 202	-320 796 361	-328 946 242
(+)/(-) Régularisations	18 813 345	15 388 803	30 580 946	24 190 284	21 400 100	21 649 681
Solde III (comptabilité financière)	-269 571 536	-287 229 363	-291 230 439	-288 667 918	-299 396 261	-307 296 561

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Infrastructure et matériel roulant	-2 784 035	-2 251 953	-2 450 733	-2 410 338	-2 360 316	-2 434 495
Offre de transports	-3 359 496	-2 660 513	-2 735 817	-2 756 695	-2 795 877	-2 730 243

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les besoins en indemnités pour l'année d'horaire 2022 devraient être plus élevés que prévu par rapport à ce qui avait été budgété l'année précédente en raison des pertes de recettes liées à la pandémie. Le retour au niveau d'avant le Covid-19 (demande et recettes) n'est attendu qu'au cours de l'année 2022.

A partir de 2023, les subventions cantonales pourront être nettement réduites par rapport aux valeurs budgétées l'année précédente, et ce pour les raisons suivantes: La contribution du canton de Berne au fonds d'infrastructure ferroviaire (FIF) est moins élevée que ce qui avait été pronostiqué jusqu'à présent par la Confédération. La participation est déterminée au prorata des prestations de

trafic régional commandées (voyageurs-kilomètres et trains-kilomètres). En raison d'aménagements de l'offre plus importants dans d'autres cantons, la part du canton de Berne est moins élevée. En outre, les hypothèses d'indexation de la Confédération ont été adaptées à la croissance économique actuelle. Par ailleurs, on part du principe que l'indemnisation tarifaire n'existera plus pour le trafic longue distance à partir de 2023 au plus tard.

Selon l'arrêté sur l'offre de transports publics 2022-2025 approuvé par le Grand Conseil le 9 mars 2021, il faut s'attendre à une évolution plus favorable des recettes pour la période 2024/2025.

Priorités de développement

Les prévisions établies au moyen du modèle cantonal global des transports tablent sur une croissance des TP d'environ 56 % entre 2016 et 2040. Vu la croissance démographique et l'évolution de la mobilité, il faut s'attendre à une hausse de la demande en transports publics (TP) dans les années à venir également. La baisse drastique de la demande liée à la pandémie freinera quelque peu cette évolution mais ne devrait pas la modifier durablement. La demande continuera d'augmenter, principalement dans et entre les agglomérations. Aujourd'hui déjà, diverses lignes arrivent à saturation.

Dans les prochaines années, le canton de Berne devra assurer le cofinancement d'importants projets de transports publics dans le cadre des projets d'agglomération. Les moyens nécessaires sont prévus dans les planifications. Dans les années 2022 à 2026, les grands projets d'investissement parallèles du ZBB (réaménagement de la gare de Berne), du tram Berne – Ostermundigen, du nœud de TP de la gare d'Ostermundigen, du prolongement de la ligne de tram jusqu'à Kleinwabern et de la réfection du tronçon de la BLM entre Grütschalp et Mürren entraîneront un accroissement des besoins en investissements.

Chances et risques

Les transports publics ont un rôle central à jouer dans la maîtrise de la croissance du trafic attendue. Là où les flux de trafic peuvent être concentrés, les transports publics présentent de grands avantages en termes de coûts, d'efficacité, d'environnement et d'utilisation du sol.

Parallèlement au développement des infrastructures, l'augmentation de l'efficacité dans l'utilisation des infrastructures existantes doit aussi y contribuer de manière significative (p. ex. aplanissement

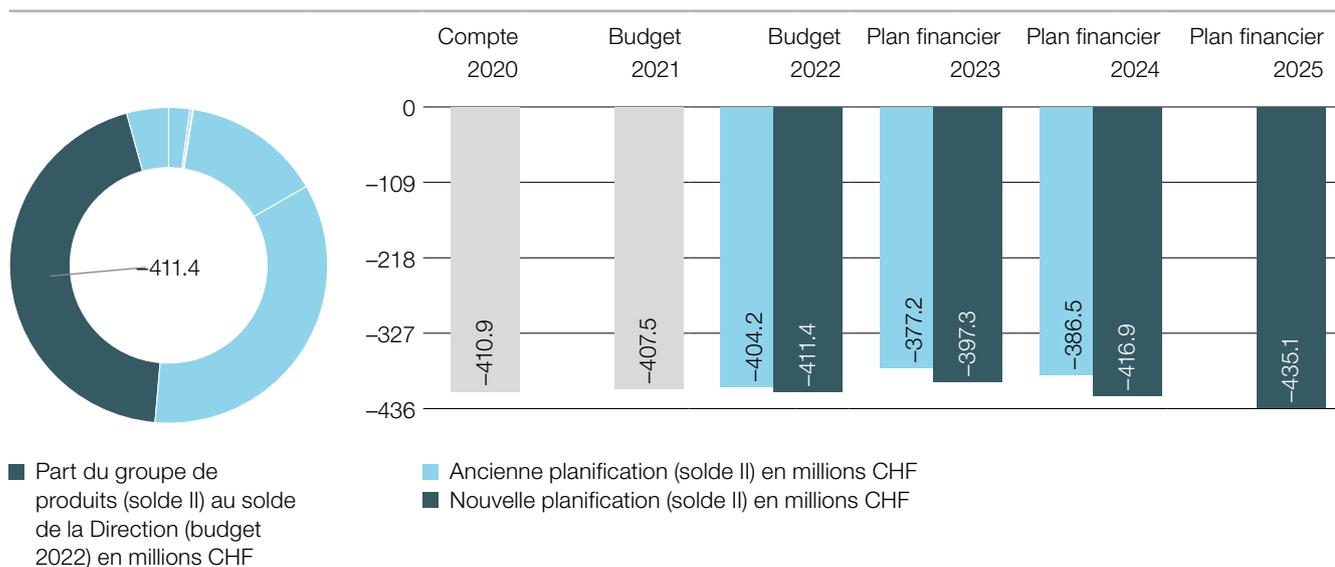
des pics de fréquentation, décalage du début des cours scolaires, etc.).

Il n'est aujourd'hui pas encore possible d'évaluer l'impact de la crise liée au Covid-19 sur le comportement à long terme des usagers et usagères des TP (transfert vers d'autres modes de transport, p. ex.). A l'heure actuelle, on table sur une légère baisse de la demande, mais pas sur un changement durable de cette dernière.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'entreprises de transports concessionnaires ayant droit à des indemnités dans le canton de Berne	25	25	stabilité
Nombre de kilomètres productifs commandés (courses-kilomètres)	59 960 000	61 100 000	stabilité
Kilomètres parcourus par l'ensemble des passagers (personnes-kilomètres)	1 666 000 000	1 720 000 000	fluctuation
Subventions d'exploitation cantonales (indemnités) pour le transport public régional et local	247 100 000	276 800 000	augmentation
Subventions d'investissement cantonales (y compris le tiers communal) pour les transports publics	63 300 000	65 100 000	augmentation

10.7.5 Gestion des biens immobiliers



Description

En tant que représentant du propriétaire, notre office est en charge de la planification stratégique, de l'administration (maintien, location, affermage) et de l'exploitation (entretien et management de l'entretien stratégique) du parc immobilier du canton. En qualité de maître d'ouvrage, nous réalisons de nouvelles constructions, des trans-

formations ainsi que des travaux d'entretien. Enfin, au titre de locataire, nous louons des locaux sur le marché. Notre mission consiste également à mettre en vente les immeubles appartenant au patrimoine financier du canton lorsque ce dernier n'en a plus besoin.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	169 081 236	172 524 700	172 287 700	182 187 700	172 887 700	173 087 700
(-) Frais de personnel	-11 113 954	-10 701 226	-13 057 952	-14 184 323	-15 358 724	-16 110 865
(-) Coûts matériels	-117 272 042	-109 650 000	-120 182 000	-119 950 000	-121 752 000	-121 652 000
(-) Intérêts et amortissements standard	-313 331 114	-315 500 000	-307 613 660	-302 602 232	-309 850 853	-327 624 735
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-272 635 874	-263 326 526	-268 565 912	-254 548 855	-274 073 877	-292 299 900
(+) Recettes des subventions cantonales	976 382	800 000	900 000	900 000	900 000	900 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-139 275 586	-145 000 000	-143 700 000	-143 700 000	-143 700 000	-143 700 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	4 039	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-410 931 039	-407 521 526	-411 360 912	-397 343 855	-416 868 877	-435 094 900
(+/-) Régularisations	141 738 551	147 223 000	143 930 660	146 909 232	154 497 853	164 071 735
Solde III (comptabilité financière)	-269 192 488	-260 298 526	-267 430 252	-250 434 623	-262 371 024	-271 023 165

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Gestion des biens immobiliers	-272 635 874	-263 326 526	-268 565 912	-254 548 855	-274 073 877	-292 299 900

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I du groupe de produits se détériore au fil des périodes de planification.

Compte tenu du rattrapage progressif du retard et de l'augmentation du personnel en raison notamment de la forte hausse des investissements prévus, les frais de personnel augmenteront régulièrement ces quatre prochaines années.

Les frais matériels, destinés en partie à l'entretien et à la maintenance et en partie à l'engagement de spécialistes externes, augmentent d'environ 9,4 millions de francs.

Concernant l'entretien et la maintenance, les coûts augmentent en raison du vieillissement du portefeuille immobilier, de l'augmentation des installations techniques et de la nécessité de s'adapter aux normes et aux règles.

Afin de faire face aux investissements prévus qui ne cessent de gagner en complexité, il est de plus en plus nécessaire de faire appel à des spécialistes externes pour la réalisation des avant-projets, des examens des fondations et des rapports d'état et de contrôle ainsi que pour les clarifications destinées à définir les stratégies d'utilisation et les besoins de rénovations cycliques.

Les coûts standard (amortissements et intérêts) baissent de CHF 5 millions pour l'exercice budgétaire 2022 en raison d'un volume d'investissement nettement plus faible en 2020 (moins CHF 33 mio par rapport à la planification). Compte tenu de la forte augmentation du volume d'investissement, les coûts standard augmenteront ensuite dans l'année de planification 2025 de CHF 32 millions par rapport à la planification pour 2024.

La variation du solde II révèle pour l'essentiel une différence de CHF -1,3 million due à la contre-écriture de frais de locaux non facturés, qui est compensée dans le solde I par d'autres recettes.

Priorités de développement

Le développement immobilier de l'Université de Berne (Stratégie 3012 et renforcement du site médical de Berne) nécessite d'importantes ressources avec des incertitudes sur le financement des besoins en locaux. Font également partie des priorités la mise en œuvre du plan directeur de la stratégie de l'exécution judiciaire 2017-2032, la concentration des sites de la BFH avec les campus de Bienne et Berne et le TechLab à Berthoud, ainsi que la construction du nouveau centre de police de Berne.

Pour différents objets du secondaire II et de la formation professionnelle, la planification et la réalisation de rénovations et extensions cycliques est à l'ordre du jour.

Les projets de construction et d'étude suivants sont prioritaires (P: planification, E: étude, R: réalisation):

Berne, Uni, site de l'île, BB03, construction d'un bâtiment pour la formation médicale (P) – Bern, Uni, Erlachstr. 9a, nouveau bâtiment pour le laboratoire de sciences naturelles (P) – Berne Gymnase de Neufeld, réfection et construction d'un bâtiment de remplacement (P), Berne, Uni, Hôpital vétérinaire (P) Bienne CFP, rénovation complète (P) – Berthoud, HESB TecLab c (E) – Langenthal, campus de

formation – site indéterminé, construction prison régionale et établissement pénitentiaire Région Jura bernois-Seeland (P) – Berne, Uni, site de l'île, BB07, construction d'un bâtiment pour la recherche et la formation médicale (E) – Berne, Ecole d'Arts Visuels, Schänzlihalde, rénovation complète (E) – Berthoud, Campus, TF Bern et Gymnase (E) – Münchenbuchsee, construction OCRN (E) – Niederwangen, DSE-POCA, construction du centre de police (E) – Berne, construction du campus HESB (E) – Interlaken, gymnase, nouvelle halle de gymnastique triple (E) – Thoun, fusion des gymnases (E) – Bienne, construction du campus HESB (R) – Münchenbuchsee, extension du gymnase de Hofwil (R) – Witzwil, réfections et extension (R).

Outre les priorités de développement en matière de construction et d'étude, la gestion des biens immobiliers porte également sur l'augmentation des ressources en personnel et la mise en œuvre des recommandations de la CGes. Il s'agit par exemple d'élaborer un système d'incitation pour la gestion des locaux, de clarifier les rapports entre le mandant et le maître d'ouvrage ou de mettre en place un système d'indicateurs pour la gestion du portefeuille.

Chances et risques

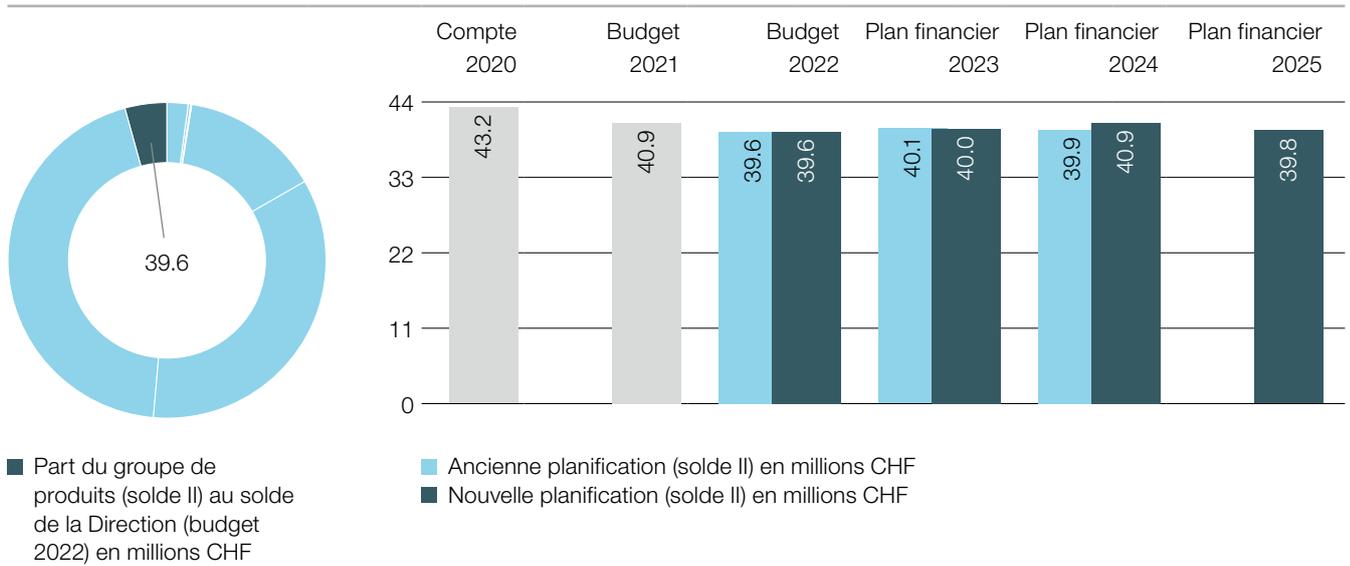
Les besoins très élevés en locaux, en particulier pour les hautes écoles, entraînent une hausse des investissements à partir de 2025. La priorisation en cours des investissements dans les constructions par le Conseil-exécutif donne un message clair sur les capacités de financement et améliore ainsi la sécurité de la planification. Dans

le secteur suisse de la construction, les signes d'une pénurie concernant les capacités et les matériaux nécessaires (bois p. ex.) se multiplient. Cela aura un impact négatif sur les coûts de construction.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Surface de plancher nette en m ² pour les besoins du canton de Berne	1 919 672	1 903 243	augmentation
Dont part de surface de plancher Minergie en m ²	233 712	242 063	augmentation
Nombre d'objets propres et d'objets loués	1 348	1 355	stabilité

10.7.6 Eaux et déchets



Description

L'Office des eaux et des déchets (OED) assure une gestion active et complète de l'eau et des eaux. S'efforçant d'équilibrer les intérêts de la protection et de l'utilisation, tout en tenant compte des impératifs de durabilité, l'office veille à :

- préserver l'eau en tant que ressource naturelle ;
- assurer une utilisation judicieuse des eaux ; protéger les êtres humains contre les crues incontrôlées (en collaboration avec l'Office des ponts et chaussées [OPC]).

L'OED protège par ailleurs l'être humain et son environnement contre les atteintes dues à un traitement inapproprié des déchets et des sites contaminés et préserve les qualités du sol en tant que filtre de l'eau.

Voici les principales prestations de l'OED :

- Application du droit régalien dans l'exploitation des eaux publiques (force hydraulique, eau d'usage) et octroi d'autorisations pour l'utilisation de la géothermie au moyen de sondes. L'utilisation des eaux est soumise au versement de redevances annuelles : CHF 43 millions de taxe d'eau provenant de la force hydraulique, CHF 8 millions provenant de l'utilisation d'eau d'usage (eaux de surface et souterraines). A cet effet, l'office gère environ 350 concessions et autorisations pour l'utilisation de la force hydraulique et environ 3 500 concessions d'eau d'usage ;
- Garantie de l'alimentation publique en eau du canton (structures opportunes, correspondant à l'état de la technique et satisfaisant aux exigences tant quantitatives que qualitatives) ;
- Régulation du niveau des lacs de Brienz, de Thoun et de Biene (service de piquet 365 jours par an) ;
- Gestion des stations de mesure nécessaires pour assurer l'utilisation et la régulation des eaux ;

- Maintien à long terme du bon état et de la fiabilité des deux corrections des eaux du Jura (canaux d'une longueur totale de 126 km) ;
- Surveillance de la qualité des eaux de surface (12 000 km de cours d'eau et 110 lacs) et des eaux souterraines (530 km² d'aquifères), et leur protection contre d'éventuelles atteintes ;
- Préservation du rôle protecteur des sols dans le régime des eaux, notamment pour le réapprovisionnement des eaux souterraines ;
- Maintien à long terme de la protection des eaux grâce à une identification rapide d'éventuels risques pour les eaux souterraines et les eaux de surface ;
- Autorisation, construction et gestion économe des installations d'assainissement requises ;
- Application des dispositions légales sur la protection des eaux et de l'environnement dans le cadre de projets de construction ;
- Autorisation d'installation de traitement des déchets et des installations de prétraitement des eaux usées, moyennant l'utilisation de la marge d'appréciation légale pour garantir une gestion économe ;
- Tenue du cadastre des sites pollués (examen systématique des sites nécessitant une investigation et détermination des mesures requises), assainissement des sites contaminés ;
- Planification stratégique dans les domaines de la gestion des eaux, de la protection des eaux et de la gestion des déchets ;
- Application de la régle de l'exploitation des matières premières minérales (matières énergétiques, minerais, pierres précieuses) et de l'utilisation de la géothermie profonde.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	17 057 445	15 363 000	15 363 000	15 363 000	15 363 000	15 363 000
(-) Frais de personnel	-15 236 166	-15 784 974	-15 855 103	-15 831 074	-15 948 905	-16 039 573
(-) Coûts matériels	-4 812 924	-4 935 150	-5 035 150	-4 635 150	-4 635 150	-4 635 150
(-) Intérêts et amortissements standard	-3 908 568	-4 369 631	-4 374 344	-4 367 347	-4 413 173	-4 475 050
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-6 900 213	-9 726 755	-9 901 596	-9 470 571	-9 634 228	-9 786 773
(+) Recettes des subventions cantonales	1 388 191	1 470 000	1 470 000	1 470 000	1 470 000	1 470 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-2 623 012	-2 585 000	-2 705 000	-2 705 000	-2 669 000	-2 641 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	51 335 862	51 788 000	50 738 000	50 738 000	51 738 000	50 738 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	43 200 828	40 946 245	39 601 404	40 032 429	40 904 772	39 780 227
(+)/(-) Régularisations	-16 533 279	-15 628 104	-15 575 007	-15 571 474	-15 576 250	-15 583 125
Solde III (comptabilité financière)	26 667 550	25 318 141	24 026 397	24 460 956	25 328 522	24 197 102

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Régulation des eaux et correction des eaux du Jura	-8 159 111	-8 369 898	-8 475 705	-8 566 370	-8 650 115	-8 725 543
Protection des eaux	2 205 228	508 973	352 049	459 724	431 311	393 597
L'économie des déchets et des ressources	734 617	358 526	423 925	438 239	401 282	374 675
Utilisation des eaux	-1 680 947	-2 224 356	-2 201 865	-1 802 164	-1 816 705	-1 829 503

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Les frais de biens sont supérieurs de 0,1 million de francs en raison de dépenses plus élevées pour un soutien externe pour la planification dans le domaine de l'alimentation en eau potable.

Les coûts supplémentaires imputés au poste Subventions cantonales résultent du programme de mise en œuvre HUB Bern 2021 de la « Wyss Academy for Nature at the University of Bern » auquel l'OED participe dans le cadre du projet « Ersatzrohstoffe in der Kreis-

laufwirtschaft » (matières premières de remplacement dans l'économie circulaire).

Les recettes tirées de la redevance unique de concession de la centrale hydroélectrique de Trift ont été imputées au poste Recettes fiscales de l'année de planification 2021. Suite au report de l'arrêté du Grand conseil, la redevance est désormais imputée à l'année de planification 2024.

Priorités de développement

Les dernières décisions restantes relatives aux assainissements de débit résiduel des centrales hydroélectriques seront prises d'ici fin 2022. En outre, les décisions relatives aux autres assainissements dans les centrales hydroélectriques (éclusées, charriage et migration piscicole) seront prises durant la période 2022-2025 en étroite collaboration avec les services cantonaux et fédéraux concernés.

La conversion de droits immémoriaux en concessions dans le domaine de l'utilisation des eaux se poursuivra afin de respecter la décision du Tribunal fédéral (ATF 145 II 140).

La mise en réseau des services des eaux en vue d'augmenter la sécurité d'approvisionnement se poursuivra.

Les aires d'alimentation des captages d'eau potable d'importance régionale (Seeland, Bas-Emmental, Haute-Argovie) qui affichent des concentrations de résidus de produits phytosanitaires élevées devront être délimitées, pour autant que les finances et les ressources humaines le permettent.

La procédure d'attribution d'une concession d'usage privatif pour l'extraction souterraine de roches dures dans le Därliggrat débutera

une fois la sélection des concurrents effectuée (fin 2021), à condition qu'aucun recours ne freine la procédure.

Les sols fortement pollués de Reconvilier/Loveresse seront assainis durant ces prochaines années.

Chances et risques

Le personnel est mis fortement à contribution en raison de tâches supplémentaires, de procédures de plus en plus complexes et d'un

manque de ressources. Cela mènera inévitablement à une priorisation des affaires.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'analyses de qualité des eaux de surface et des eaux souterraines	881	909	stabilité
Nombre de stations d'épuration (>200 EH) et d'organisations d'alimentation en eau contrôlées	413	411	diminution
Nombre d'autorisations délivrées en matière de protection des eaux, de sondes géothermiques et de droit des déchets (rapports officiels et techniques compris)	3 048	3 254	stabilité
Nombre d'accidents traités (produits chimiques et hydrocarbures)	226	240	stabilité
Nombre de concessions d'utilisation des eaux octroyées (centrales hydroélectriques, pompes à chaleur, installations de pisciculture, utilisation agricole, enneigement)	145	119	diminution
Nombre de stations hydrométriques exploitées et entretenues (débit, niveau, précipitations, eaux souterraines)	165	165	stabilité
Nombre d'interventions manuelles dans le système de régulation des lacs (modifications des débits, ouverture des galeries d'évacuation, réduction des débits, modification du niveau de danger de crues, etc.)	751	841	augmentation

10.8 Financements spéciaux

10.8.1 Fonds pour la gestion des déchets

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-6 217 495	-5 825 000	-5 825 000	-5 825 000	-5 845 000	-5 865 000
Modification		6.3%	0.0%	0.0%	-0.3%	-0.3%
Revenus	6 217 495	5 825 000	5 825 000	5 825 000	5 845 000	5 865 000
Modification		-6.3%	0.0%	0.0%	0.3%	0.3%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	-300	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000	-3 000
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-1 179 794	-892 140	-892 140	-892 140	-892 140	-892 140
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-3 573 112	-4 019 860	-4 019 860	-4 019 860	-4 039 860	-4 059 860
36 Charges de transfert	-726 985	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000	-60 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-737 305	-850 000	-850 000	-850 000	-850 000	-850 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	6 198 747	5 805 000	5 805 000	5 805 000	5 805 000	5 805 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	18 748	20 000	20 000	20 000	40 000	60 000
	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	-79 951 963	-76 378 851	-72 358 991	-68 339 131	-64 319 271	-60 279 411
Etat du patrimoine au 31.12.	-76 378 851	-72 358 991	-68 339 131	-64 319 271	-60 279 411	-56 219 551
Variation du patrimoine	3 573 112	4 019 860	4 019 860	4 019 860	4 039 860	4 059 860

Commentaire

Les assainissements onéreux de sites pollués prévus dans la planification, concernant entre autres le site de l'entreprise Grogg à Konolfingen, Perles AG à Pieterlen et les sols contaminés à Reconvilier seront financés par des prélèvements sur la provision constituée. L'équilibre du capital négatif du Fonds sera rétabli dans les 20 prochaines années au moyen des excédents annuels de recettes

d'environ 4 millions de francs. Concernant l'assainissement des installations de tir, il faudra attendre la révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (probablement au 1^{er} janvier 2023), car elle permettra d'augmenter à 40 % le taux de la participation financière de la Confédération aux coûts d'assainissement.

10.8.2 Fonds pour l'assainissement

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-7 765 619	-9 212 760	-11 312 760	-8 812 760	-11 712 760	-14 332 760
Modification		-18.6%	-22.8%	22.1%	-32.9%	-22.4%
Revenus	7 765 619	9 212 760	11 312 760	8 812 760	11 712 760	14 332 760
Modification		18.6%	22.8%	-22.1%	32.9%	22.4%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-665 706	-521 760	-521 760	-521 760	-521 760	-521 760
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-3 402 174	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-1 390 762	-2 015 000	-2 015 000	-2 015 000	-2 015 000	-2 015 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-2 133 569	-6 400 000	-8 500 000	-6 000 000	-8 900 000	-11 520 000
39 Imputations internes	-173 408	-276 000	-276 000	-276 000	-276 000	-276 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	7 640 893	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000	7 200 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	1 894 760	3 987 760	1 487 760	4 262 760	6 757 760
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	124 726	118 000	125 000	125 000	250 000	375 000

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-2 133 569	-6 400 000	-8 500 000	-6 000 000	-8 900 000	-11 520 000
Modification		-200.0%	-32.8%	29.4%	-48.3%	-29.4%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-2 133 569	-6 400 000	-8 500 000	-6 000 000	-8 900 000	-11 520 000
Modification		-200.0%	-32.8%	29.4%	-48.3%	-29.4%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-2 133 569	-6 400 000	-8 500 000	-6 000 000	-8 900 000	-11 520 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	51 135 969	54 538 143	52 643 383	48 655 623	47 167 863	42 905 103
Etat du patrimoine au 31.12.	54 538 143	52 643 383	48 655 623	47 167 863	42 905 103	36 147 343
Variation du patrimoine	3 402 174	-1 894 760	-3 987 760	-1 487 760	-4 262 760	-6 757 760

Commentaire

Durant la période de planification, la priorité est accordée à la poursuite de la mise en œuvre du programme de mesures 2017-2022 et 2023-2028 issus du plan sectoriel d'assainissement (VOKOS). L'élaboration du programme de mesures 2023-2028 a débuté en 2021. La révision partielle de la loi cantonale sur la protection des

eaux entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019 a permis de diminuer la redevance sur les eaux usées afin de réduire l'importante fortune du Fonds à un montant d'environ dix millions de francs en l'espace de 10 à 15 ans.

10.8.3 Fonds des rives, lacs et des rivières

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-1 700 000	-1 870 000				
Modification		-10.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Revenus	1 700 000	1 870 000				
Modification		10.0%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	0	0	0	0	0	0
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-92 881	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-306 936	-300 000	-300 000	-300 000	-300 000	-300 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-1 206 993	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
39 Imputations internes	-93 190	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	0	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	170 000	870 000	870 000	870 000	870 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	1 700 000	1 700 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-470 993	-1 500 000				
Modification		-218.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-470 993	-1 500 000				
Modification		-218.5%	0.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-470 993	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000	-1 500 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	4 113 426	4 206 307	4 036 307	3 166 307	2 296 307	1 426 307
Etat du patrimoine au 31.12.	4 206 307	4 036 307	3 166 307	2 296 307	1 426 307	556 307
Variation du patrimoine	92 881	-170 000	-870 000	-870 000	-870 000	-870 000

Commentaire

La révision partielle de l'ordonnance du 29 juin 1983 sur les rives des lacs et des rivières (ORL ; RSB 704.111) et le programme d'exécution LRLR 2021-2024 entraînent un plafonnement des subven-

tions cantonales prélevées sur le Fonds. La mise en œuvre avance selon le programme.

10.8.4 Fonds pour l'alimentation en eau

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-6 713 337	-14 730 000	-7 130 000	-6 530 000	-5 730 000	-6 270 000
Modification		-119.4%	51.6%	8.4%	12.3%	-9.4%
Revenus	6 713 337	14 730 000	7 130 000	6 530 000	5 730 000	6 270 000
Modification		119.4%	-51.6%	-8.4%	-12.3%	9.4%
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Charges						
30 Charges de personnel	0	0	0	0	0	0
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-180 693	-101 000	-201 000	-201 000	-201 000	-201 000
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-125 752	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000	-100 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	-6 297 076	-14 400 000	-6 700 000	-6 100 000	-5 300 000	-5 840 000
39 Imputations internes	-109 816	-129 000	-129 000	-129 000	-129 000	-129 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	5 525 362	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000	5 100 000
42 Taxes	50 797	0	0	0	0	0
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	1 133 264	9 620 000	2 025 000	1 425 000	620 000	1 155 000
46 Revenus de transfert	0	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	3 915	10 000	5 000	5 000	10 000	15 000

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-6 297 071	-14 400 000	-6 700 000	-6 100 000	-5 300 000	-5 840 000
Modification		-128.7 %	53.5 %	9.0 %	13.1 %	-10.2 %
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-6 297 071	-14 400 000	-6 700 000	-6 100 000	-5 300 000	-5 840 000
Modification		-128.7 %	53.5 %	9.0 %	13.1 %	-10.2 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	-6 297 071	-14 400 000	-6 700 000	-6 100 000	-5 300 000	-5 840 000
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Etat du patrimoine au 1.1.	-23 933 321	-25 066 585	-34 686 585	-36 711 585	-38 136 585	-38 756 585
Etat du patrimoine au 31.12.	-25 066 585	-34 686 585	-36 711 585	-38 136 585	-38 756 585	-39 911 585
Variation du patrimoine	-1 133 264	-9 620 000	-2 025 000	-1 425 000	-620 000	-1 155 000

Commentaire

La priorité est accordée durant cette période de planification à la mise en œuvre du programme de mesures 2017-2022 et 2023-2028 découlant de la stratégie d'alimentation en eau. L'élaboration du programme de mesures 2023-2028 a débuté en 2021. Les contributions promises à prélever sur le Fonds dépassent nettement les recettes. La version révisée de la loi cantonale sur l'alimentation en

eau (LAEE) entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020 permettra d'une part une réduction du montant des engagements contractés, qui avaient fortement augmenté ces dernières années, et d'autre part un rétablissement de l'équilibre entre les recettes et les dépenses. La révision permettra d'assainir le Fonds pour l'alimentation en eau en l'espace de 15 à 20 ans.

11 Contrôle des finances (CF)

11.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Surveillance des finances	-5.1		0.4

11.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Surveillance des finances	-4.1	-4.7	-4.6	-4.6	-4.7	-4.7
Total	-4.1	-4.7	-4.6	-4.6	-4.7	-4.7

11.3 Priorités de développement de la Direction

Le contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

11.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-4 519 645	-5 094 636	-5 052 945	-5 056 480	-5 085 955	-5 083 439
Modification		-12.7%	0.8%	-0.1%	-0.6%	0.0%
Revenus	453 061	434 000	432 000	432 000	432 000	432 000
Modification		-4.2%	-0.5%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-4 066 584	-4 660 636	-4 620 945	-4 624 480	-4 653 955	-4 651 439
Modification		-14.6%	0.9%	-0.1%	-0.6%	0.1%
Charges						
30 Charges de personnel	-3 963 544	-4 395 173	-4 365 571	-4 368 091	-4 395 964	-4 392 333
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-117 305	-187 600	-207 600	-207 600	-207 600	-207 600
33 Amortissements du patrimoine administratif	-8 641	-9 979	-9 774	-8 789	-9 391	-9 506
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-308 500	-340 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-121 655	-161 884	-160 000	-162 000	-163 000	-164 000
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	424 875	425 000	425 000	425 000	425 000	425 000
43 Revenus divers	1	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	1 730	4 000	2 000	2 000	2 000	2 000
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	26 455	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000

Evolution du compte de résultats

Le solde du compte de résultats du budget 2022 et le plan intégré mission-financement 2023-2025 s'améliore d'environ CHF 0,09 à CHF 0,1 millions annuellement. Les charges de personnel diminuent en raison de l'évolution prédéterminée des mesures salariales. Dans

la planification, CHF 0,31 millions de frais d'honoraires non facturés pour les audits des hautes écoles ainsi qu'une charge de transfert du même montant ont été pris en compte. La transaction est donc neutre en matière de résultat.

11.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-1	-8 600	-8 600	-17 800	-17 800	-17 800
Modification		-859 900.0%	0.0%	-107.0%	0.0%	0.0%
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	-1	-8 600	-8 600	-17 800	-17 800	-17 800
Modification		-859 900.0%	0.0%	-107.0%	0.0%	0.0%
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	-8 600	-8 600	-17 800	-17 800	-17 800
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-1	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

La période du plan 2022-2025 prévoit des dépenses de remplacement dans le domaine du mobilier de bureau et de l'informatique.

11.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du CF

Effectif réel				Effectif cible	
2017	2018	2019	2020	2021	2022
23.9	22.9	23.7	21.4	24.0	24.0

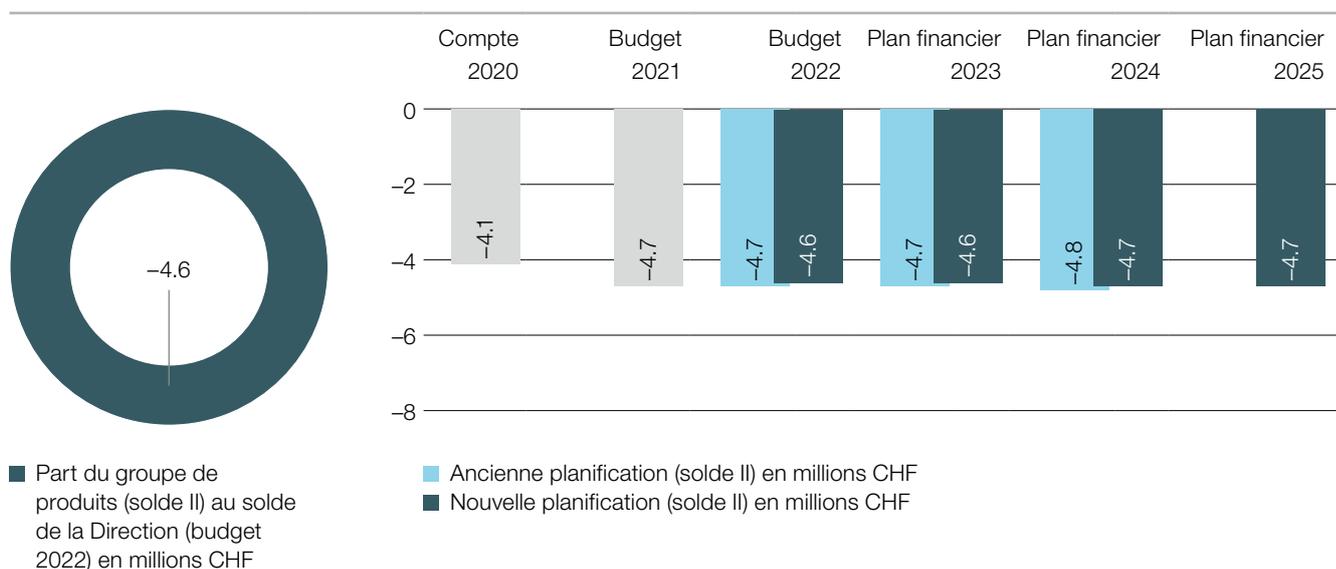
Commentaire

Les postes à plein temps ont été réduits de manière continue au cours des dernières années d'un solde attendu de 26 ETP à 24 ETP. Le Contrôle des finances table sur une moyenne de 24 ETP

pour les prochaines années, ceci malgré des responsabilités supplémentaires et des exigences plus élevées de la part de la pratique en matière de révision.

11.7 Groupes de produits

11.7.1 Surveillance des finances



Description

Le groupe de produits « Surveillance des finances » se compose des produits suivants :

- Tâches essentielles (révision des comptes annuels, révision des services, contrôle des systèmes informatiques, révision des projets de construction)
- Mandats de contrôle spécial (contrôle de l'utilisation des subventions, mandats)
- Mandats de contrôle extraordinaire sur l'ordre de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général
- Activités de conseil en faveur de la Commission des finances, de la Commission de gestion, de la Commission de justice, du Conseil-exécutif, de la Direction de la magistrature, des Directions, de la Chancellerie d'Etat, des autorités judiciaires suprêmes ou du parquet général

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	451 330	430 000	430 000	430 000	430 000	430 000
(-) Frais de personnel	-3 963 543	-4 395 174	-4 365 571	-4 368 092	-4 395 964	-4 392 334
(-) Coûts matériels	-238 960	-349 483	-367 599	-369 599	-370 599	-371 599
(-) Intérêts et amortissements standard	-10 805	-12 325	-11 689	-10 919	-11 966	-12 492
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-3 761 978	-4 326 982	-4 314 860	-4 318 610	-4 348 530	-4 346 425
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	-308 500	-340 000	-310 000	-310 000	-310 000	-310 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 730	4 000	2 000	2 000	2 000	2 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-4 068 748	-4 662 982	-4 622 860	-4 626 610	-4 656 530	-4 654 425
(+)/(-) Régularisations	2 165	2 346	1 915	2 130	2 575	2 986
Solde III (comptabilité financière)	-4 066 584	-4 660 635	-4 620 944	-4 624 480	-4 653 955	-4 651 439

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Tâches essentielles	-3 194 441	-3 736 678	-3 695 667	-3 700 013	-3 725 339	-3 723 983
Mandats de contrôle spécifiques	-456 791	-485 791	-490 336	-489 813	-493 581	-492 927
Mandats de contrôle spéciaux	-76 899	-57 725	-95 350	-95 242	-95 819	-95 338
Activités de conseil	-33 848	-46 788	-33 506	-33 543	-33 792	-34 177

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde II du budget 2022 et du plan intégré mission-financement 2023-2025 s'améliore d'environ CHF 0,09 à CHF 0,1 millions annuellement. Les charges de personnel diminuent en raison de l'évolution prédéterminée des mesures salariales. Dans la planification,

CHF 0,31 millions de frais d'honoraires non facturés pour les audits des hautes écoles ainsi qu'une charge de transfert du même montant ont été pris en compte. La transaction est donc neutre en matière de résultat.

Priorités de développement

Les priorités de développement suivantes sont prises en compte dans le budget et dans le plan intégré mission-financement. Le Contrôle des finances fait face aux exigences croissantes de la

profession d'audit par une formation permanente de ses collaborateurs. La qualité des audits ainsi que la satisfaction de nos interlocuteurs sont au centre de nos objectifs.

Chances et risques

Les charges de personnels sont avec plus de 90 pour cent le facteur de coût le plus important. Des fluctuations de personnel significatives peuvent donc avoir un impact positif ou négatif sur le dé-

veloppement des charges de personnel. Le Contrôle des finances peut faire appel à des spécialistes pour ses travaux.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre d'employés en moyenne annuelle qui sont soumis à la loi cantonale sur le Contrôle des finances (EPT)	22.2	22.5	stabilité
Évaluation de la qualité et de l'efficacité du travail d'audit par l'organe de révision (évaluation globale)	bonne	bonne	stabilité
Évaluation de la satisfaction de la clientèle par sondage auprès de la CFin, de la CGes, du CE et de l'administration (évaluation globale)	bonne	bonne	stabilité
Potentiel d'optimisation annuel décelé par les audits du Contrôle des finances (> 5 mio CHF)	dépassé	dépassé	augmentation

12 Bureau cantonal pour la surveillance de la protection des données (BPD)

12.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Protection des données	-1.3		0.0

12.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Protection des données	-1.1	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3
Total	-1.1	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3	-1.3

12.3 Priorités de développement de la Direction

Selon sa stratégie pour 2019 à 2023, le BPD poursuit les objectifs stratégiques suivants : la garantie d'un niveau optimal de protection des données prévu par la législation et appliqué par l'administration, qu'elle soit cantonale ou communale ; le développement des compétences des autorités jusqu'à un niveau élevé dans le domaine de la protection des données et de la sûreté de l'information (SIPD) ; le renforcement de la position du BPD d'interlocuteur indépendant et spécialisé pour conseiller les autorités et collaborer avec elle ainsi qu'un engagement actif au sein des organes et des groupes de travail de la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données (privatim).

12.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-1 135 811	-1 311 789	-1 291 836	-1 300 929	-1 327 241	-1 322 822
Modification		-15.5%	1.5%	-0.7%	-2.0%	0.3%
Revenus	11 209	2 500	30 000	30 000	30 000	30 000
Modification		-77.7%	1 100.0%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-1 124 602	-1 309 289	-1 261 836	-1 270 929	-1 297 241	-1 292 822
Modification		-16.4%	3.6%	-0.7%	-2.1%	0.3%
Charges						
30 Charges de personnel	-981 921	-1 091 789	-1 073 036	-1 082 129	-1 108 441	-1 104 022
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-153 140	-220 000	-218 800	-218 800	-218 800	-218 800
33 Amortissements du patrimoine administratif	0	0	0	0	0	0
34 Charges financières	0	0	0	0	0	0
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	0	0	0	0	0	0
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-750	0	0	0	0	0
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	10 770	2 500	30 000	30 000	30 000	30 000
43 Revenus divers	0	0	0	0	0	0
44 Revenus financiers	0	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	439	0	0	0	0	0
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte de résultats

Pour un effectif du personnel équivalent, mais compte tenu des hypothèses de planification actualisées, les charges de personnel diminuent d'environ CHF 18 000. Les charges d'exploitation avaient

été majorées pour 2021 et sont presque inchangées pour 2022. L'engagement partiellement rémunéré du BPD auprès de privatim induit une hausse des rentrées financières de CHF 27 500.

12.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	0	0	0	0	0	0
Modification						
Recettes	0	0	0	0	0	0
Modification						
Solde	0	0	0	0	0	0
Modification						
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Il n'y a pas d'investissements budgétés ou prévus pour les années suivantes.

12.6 Evolution du nombre de postes à plein temps du BPD

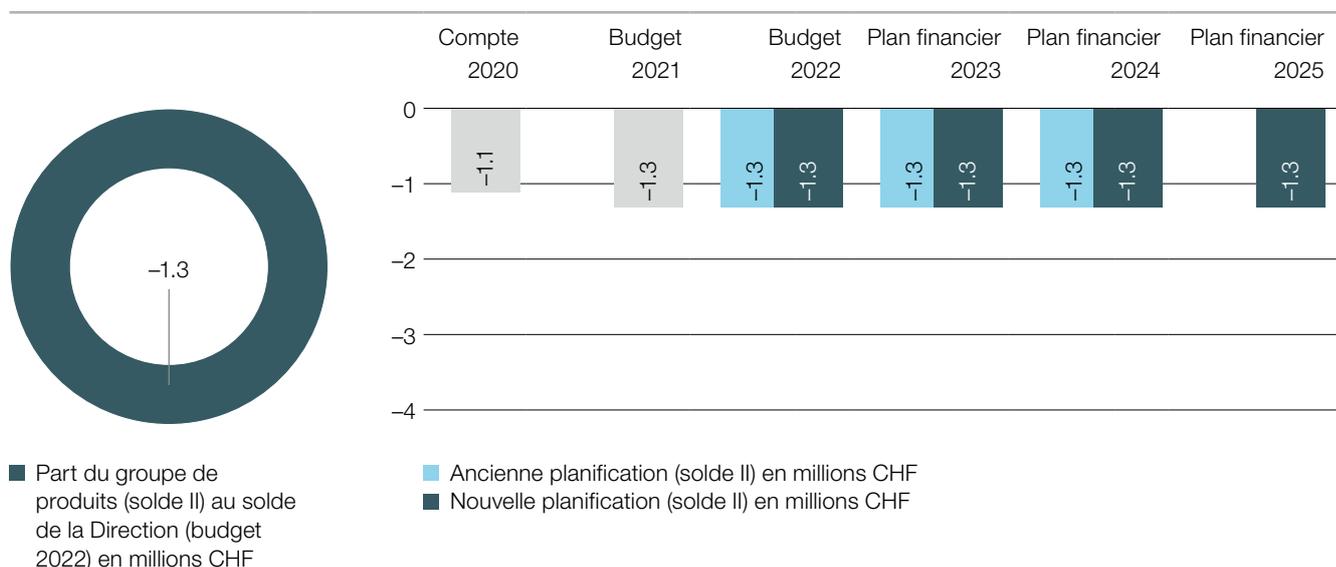
Effectif réel				Effectif cible	
2017	2018	2019	2020	2021	2022
5.9	4.5	5.0	5.1	5.7	5.7

Commentaire

En 2021, l'effectif du personnel a connu une hausse de 0,5 EPT.
Pour 2022, aucun changement n'est prévu.

12.7 Groupes de produits

12.7.1 Protection des données



Description

Interventions devant permettre aux services cantonaux et communaux de traiter de manière correcte les informations relatives aux personnes, notamment dans les domaines d'activité suivants: in-

formation, formation, conseil, fonction d'intermédiaire, rédaction de préavis et de prises de position, contrôles, recommandations et recours.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	10 770	2 500	30 000	30 000	30 000	30 000
(-) Frais de personnel	-981 921	-1 091 789	-1 073 036	-1 082 129	-1 108 441	-1 104 022
(-) Coûts matériels	-153 890	-220 000	-218 800	-218 800	-218 800	-218 800
(-) Intérêts et amortissements standard	0	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-1 125 041	-1 309 289	-1 261 836	-1 270 929	-1 297 241	-1 292 822
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	439	0	0	0	0	0
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-1 124 602	-1 309 289	-1 261 836	-1 270 929	-1 297 241	-1 292 822
(+)/(-) Régularisations	0	0	0	0	0	0
Solde III (comptabilité financière)	-1 124 602	-1 309 289	-1 261 836	-1 270 929	-1 297 241	-1 292 822

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier 2025
Protection des données	-1 125 041	-1 309 289	-1 261 836	-1 270 929	-1 297 241	-1 292 822

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le solde I présente une amélioration de quelque CHF 47 000. L'engagement du BPD auprès de la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données (privatim) est partiellement indemnisé, ce qui induit une hausse des rentrées de CHF 27 000. Dans le même

temps, le fait de repourvoir un poste entraîne des charges liées aux traitements qui sont inférieures à celles prévues l'année précédente et une prime de fidélité versée en 2021 n'est pas reconduite en 2022.

Priorités de développement

Afin d'atteindre ses objectifs stratégiques, le BPD prend les mesures stratégiques suivantes : il optimise ses processus de planification et de travail ; il standardise la procédure et la présentation des résultats du contrôle préalable et de l'audit SIPD, la plus grande prévisibilité qui en découle étant de nature à faciliter la coopération pour les autorités concernées ; il collabore aux projets législatifs revêtant une importance pour la protection des données ; il entretient des contacts étroits avec les autres services à même de dé-

multiplier son action ; il participe à la transmission de connaissances et à la sensibilisation aux questions de sûreté de l'information et de protection des données ; il recourt de manière ciblée aux moyens de communication utiles à l'accomplissement de ses tâches ; il renforce sa participation au sein des organes de privatim ; il pratique un style de gestion et une culture de l'information participatifs et transparents ; enfin, il encourage le perfectionnement.

Chances et risques

Selon le programme gouvernemental de législature 2019 à 2022, le canton de Berne fait avancer la transformation numérique de l'administration au moyen d'une stratégie déployée dans toutes les Directions. Il applique la primauté du numérique dans la communication entre l'Etat et les particuliers, entre l'Etat et les entreprises ainsi qu'entre les autorités. L'efficacité de l'administration doit s'en trouver accrue (réduction des charges) et l'accès de la population et de l'économie aux prestations cantonales, facilité. La « Stratégie pour une administration numérique du canton de Berne 2019 à 2022 » adoptée en même temps que le programme de législature

souligne que la confiance – en ce qui concerne notamment la protection de la personnalité et des données ainsi que la sécurité des informations – est, pour la population et l'économie, la condition élémentaire de l'utilisation des prestations de services numériques. En plus de sa fonction primordiale qui consiste à être un pilier de tout Etat de droit démocratique, la protection des données se doit par conséquent aussi d'être un critère de qualité et un « argument de vente » de la communication par voie électronique avec les autorités.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de contrôles préalables entrepris	0	74	augmentation
Nombre de contrôles préalables terminés	0	58	augmentation
Nombre d'audits terminés	0	6	stabilité
Nombre de vérifications terminées de la mise en œuvre des mesures fixées lors de l'audit	0	1	stabilité
Nombre de prises de position sur le traitement des données par l'administration	0	166	augmentation
Nombre de prises de position sur le traitement des données en dehors de l'administration	0	154	augmentation
Nombre de propositions motivées selon l'article 35, alinéa 3 LCPD	0	0	stabilité

13 Autorités judiciaires et Ministère public (JUS)

13.1 Aperçu des coûts et des rentrées financières par groupe de produits (budget 2022, solde II)

en millions CHF		Coûts	Recettes
Direction de la magistrature	-18.3		0.0
Juridictions civile et pénale	-92.4		24.1
Juridiction administrative	-16.4		1.5
Ministère public	-79.5		52.0

13.2 Soldes II des groupes de produits (comptabilité analytique d'exploitation)

en millions CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Plan financier 2024	Plan financier 2025
Direction de la magistrature	-10.6	-15.8	-18.3	-19.1	-16.7	-16.7
Juridictions civile et pénale	-61.9	-68.8	-68.3	-68.0	-66.5	-66.8
Juridiction administrative	-15.4	-14.9	-14.9	-15.0	-15.0	-15.1
Ministère public	-25.0	-23.7	-27.5	-27.6	-27.9	-28.2
Total	-112.8	-123.2	-129.0	-129.8	-126.1	-126.8

13.3 Priorités de développement de la Direction

L'introduction de la nouvelle application spécialisée du Ministère public ainsi que les premières installations de la mise à niveau Tribuna auprès des autorités judiciaires auront lieu en cours d'année. Les autorités judiciaires du canton de Berne collaborent en outre activement et à tous les niveaux au projet suisse de numérisation de la justice (Justitia 4.0). L'optimisation des processus de support

pour l'ensemble de la justice constitue également une priorité. Le futur déménagement de l'ensemble de l'exploitation dans un endroit provisoire, en lien avec l'assainissement de l'Amthaus Berne, entraînera des défis organisationnels et logistiques importants.

Les domaines des finances et du personnel vont continuer à être fortement sollicités dans le cadre du projet ERP. Les processus actuels doivent être revus et harmonisés. En cas d'exigences impératives, des solutions adéquates doivent être trouvées.

13.4 Compte de résultats

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte de résultats						
Charges	-202 164 023	-222 826 805	-226 053 806	-226 848 117	-222 726 982	-223 499 400
Modification		-10.2%	-1.4%	-0.4%	1.8%	-0.3%
Revenus	71 038 947	79 556 628	77 581 980	77 581 980	77 582 480	77 582 480
Modification		12.0%	-2.5%	0.0%	0.0%	0.0%
Solde	-131 125 076	-143 270 177	-148 471 826	-149 266 137	-145 144 502	-145 916 920
Modification		-9.3%	-3.6%	-0.5%	2.8%	-0.5%
Charges						
30 Charges de personnel	-126 235 174	-131 706 192	-133 574 932	-134 101 199	-133 877 581	-134 558 543
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	-70 857 251	-84 704 420	-85 220 878	-84 889 940	-81 302 140	-81 261 740
33 Amortissements du patrimoine administratif	-183 563	-659 520	-1 054 458	-1 619 780	-1 400 358	-1 509 742
34 Charges financières	-44 392	-74 000	-76 000	-76 000	-76 000	-76 000
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
36 Charges de transfert	-114 544	-190 000	-142 000	-142 000	-142 000	-142 000
37 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
38 Charges extraordinaires	0	0	0	0	0	0
39 Imputations internes	-4 729 099	-5 492 673	-5 985 538	-6 019 198	-5 928 903	-5 951 375
Revenus						
40 Revenus fiscaux	0	0	0	0	0	0
41 Patentes et concessions	0	0	0	0	0	0
42 Taxes	69 928 874	78 126 350	76 148 750	76 148 750	76 148 750	76 148 750
43 Revenus divers	999 248	1 258 000	1 276 000	1 276 000	1 276 000	1 276 000
44 Revenus financiers	3 999	0	0	0	0	0
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	0	0	0	0	0	0
46 Revenus de transfert	94 951	169 578	152 230	152 230	153 230	153 230
47 Subventions à redistribuer	0	0	0	0	0	0
48 Revenus extraordinaires	0	0	0	0	0	0
49 Imputations internes	11 875	2 700	5 000	5 000	4 500	4 500

Evolution du compte de résultats

Le budget 2022 clôture dans le compte de résultats avec un solde de CHF 148,5 millions. Par rapport aux comptes annuels 2020, le solde se péjore de CHF 17,3 millions. Les biens, services et marchandises, amortissements compris, présentent par rapport aux comptes annuels 2020 une péjoration de CHF 15,2 millions. Les causes de cette péjoration sont la hausse des postes à plein temps et l'augmentation des coûts dans le domaine de la défense d'office, resp. de l'assistance judiciaire gratuite. En comparaison avec le

budget 2021, le solde des biens, services et marchandises se péjore de CHF 0,5 million. La hausse des dépenses du poste de travail cantonal, pour les projets « Nouveau système de gestion des dossiers (NeVo) » et Justitia 4.0 (au niveau suisse) explique les coûts supplémentaires. Les produits évoluent de manière stable sur l'ensemble des années prévues. Les charges de personnel augmentent quant à elles légèrement.

13.5 Compte des investissements

	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Compte des investissements						
Dépenses	-1 248 064	-485 000	-973 800	-580 000	-392 300	-392 300
Modification		61.1 %	-100.8 %	40.4 %	32.4 %	0.0 %
Recettes	4 000	0	0	0	0	0
Modification		-100.0 %				
Solde	-1 244 064	-485 000	-973 800	-580 000	-392 300	-392 300
Modification		61.0 %	-100.8 %	40.4 %	32.4 %	0.0 %
Dépenses						
50 Immobilisations corporelles	-42 699	-165 000	-284 800	-383 000	-192 300	-192 300
51 Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0
52 Immobilisations incorporelles	-1 205 365	-320 000	-689 000	-197 000	-200 000	-200 000
54 Prêts	0	0	0	0	0	0
55 Participations et capital social	0	0	0	0	0	0
56 Propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
57 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
58 Investissements extraordinaires	0	0	0	0	0	0
59 Report au bilan	0	0	0	0	0	0
Recettes						
60 Transfert d'immobilisations corporelles dans le patrimoine financier	4 000	0	0	0	0	0
61 Remboursements	0	0	0	0	0	0
62 Transfert d'immobilisations incorporelles dans le patrimoine financier	0	0	0	0	0	0
63 Subventions d'investissement acquises	0	0	0	0	0	0
64 Remboursement de prêts	0	0	0	0	0	0
65 Transfert de participations	0	0	0	0	0	0
66 Remboursement de propres subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
67 Subventions d'investissement à redistribuer	0	0	0	0	0	0
68 Recettes d'investissement extraordinaires	0	0	0	0	0	0
69 Report au bilan	0	0	0	0	0	0

Evolution du compte des investissements

Par rapport au budget 2021, le compte des investissements 2022 présente une hausse des coûts de TCHF 489. Les dépenses d'investissement prévues sont principalement destinées au projet NeVo/Rialto, à l'assainissement de l'Amthaus, à l'installation des

systèmes de transmission par vidéo pour les auditions dans les salles de tribunal et à la poursuite du développement d'applications spécialisées.

13.6 Evolution du nombre de postes à plein temps de l’JUS

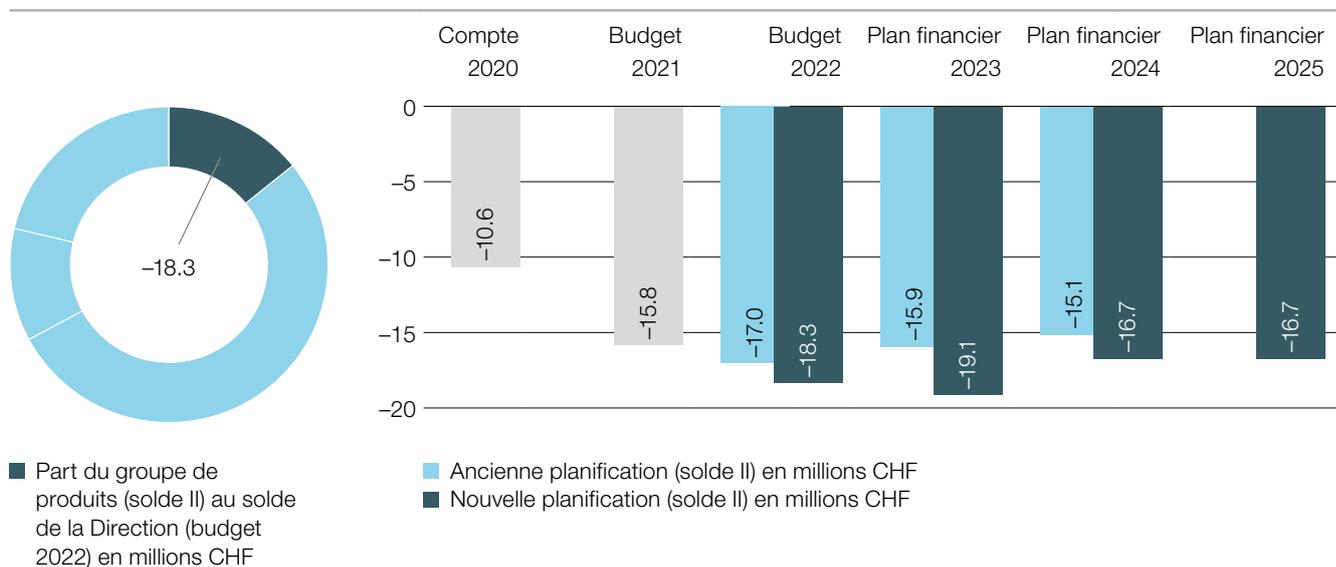
Effectif réel				Effectif cible	
2017	2018	2019	2020	2021	2022
741.0	740.8	747.7	761.0	775.0	781.3

Commentaire

La JUS enregistre une hausse de 6.35 postes à plein temps due en grand partie au projet CH Justitia 4.0 et à la « séparation direction d’agence Berne-Mittelland/procureur en chef des mineurs (révisions LOJM/dispositions constitutionnelles sur l’organisation judiciaire) ».

13.7 Groupes de produits

13.7.1 Direction de la magistrature



Description

Organe commun à la Cour suprême, au Tribunal administratif et au Parquet général. Interlocutrice du Grand Conseil et du Conseil-exécutif pour toutes les questions ayant trait à la fois aux autorités judiciaires et au Ministère public. Coordination et pilotage dans les domaines des finances ainsi que prestations pour les autorités ju-

diciaires et le Ministère public. Etablissement du budget, du plan intégré « mission-financement » et du rapport de gestion, et défense de ces documents devant le Grand Conseil. Directives stratégiques applicables au personnel, aux finances et à la comptabilité ainsi qu'à la gestion de l'informatique, et controlling dans ces domaines.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	6 600	12 000	12 000	12 000	12 000	12 000
(-) Frais de personnel	-4 444 030	-4 679 394	-5 322 288	-5 292 575	-5 326 243	-5 394 827
(-) Coûts matériels	-5 848 705	-10 359 343	-11 775 466	-12 082 588	-9 928 543	-9 859 765
(-) Intérêts et amortissements standard	-274 537	-791 693	-1 247 000	-1 758 281	-1 472 631	-1 505 128
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-10 560 672	-15 818 430	-18 332 755	-19 121 445	-16 715 416	-16 747 720
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	1 750	3 500	1 750	1 750	1 750	1 750
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-10 558 922	-15 814 930	-18 331 005	-19 119 695	-16 713 666	-16 745 970
(+)/(-) Régularisations	161 647	231 887	223 410	178 479	121 943	62 275
Solde III (comptabilité financière)	-10 397 275	-15 583 043	-18 107 594	-18 941 215	-16 591 723	-16 683 695

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Soutien à la direction	-10 560 672	-15 818 430	-18 332 755	-19 121 445	-16 715 416	-16 747 720

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Le groupe de produits englobe les tâches de l'état-major des ressources de la Direction de la magistrature avec les priorités suivantes: soutien de la Direction de la magistrature dans le cadre de l'accomplissement de ses tâches principales en vertu de l'article 18 de la loi du 11 juin 2009 sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM), coordination des ressources nécessaires à l'exécution des tâches centrales poursuite pénale et jurisprudence dans les domaines de l'informatique, des finances, de la comptabilité et du personnel, de l'encaissement des amendes et du Service de coordination chargé du casier judiciaire et ADN.

Le budget 2022 du groupe de produits clôture dans le solde I avec un solde de CHF 18,3 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au PIMF 2022 de l'année précédente à hauteur de CHF 1,3 million.

Les frais de personnel de tous les domaines de l'état-major s'élèvent à CHF 5,3 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au PIMF

2022 de l'année précédente de près de CHF 0,6 million. Les postes autorisés par la Direction de la magistrature, de 2,2 FTE, pour pouvoir faire avancer le projet Justitia 4.0 (introduction au niveau suisse de la gestion électronique des dossiers et de l'échange électronique de dossiers dans le domaine de la justice) constituent la raison principale de ces coûts supplémentaires budgétés. Les retards du projet NeVo (Nouveau système de gestion des dossiers) ont pour conséquence que les dépenses en matière de formation et de perfectionnement du personnel ne seront enregistrées qu'en 2022.

Les biens, services et marchandises s'élèvent à CHF 11,8 millions. Il en résulte une péjoration par rapport au PIMF 2022 de l'année précédente à hauteur de CHF 0,7 million. La hausse des coûts du poste de travail cantonal, les dépenses en lien avec le projet « Nouveau système de gestion de dossiers (NeVo) » et avec le projet suisse Justitia 4.0 constituent la raison principale de ces coûts supplémentaires budgétés.

Priorités de développement

L'introduction de la nouvelle application spécialisée du Ministère public ainsi que les premières installations de la mise à niveau Tribuna dans les autorités judiciaires sont prévues en cours d'année. Les autorités judiciaires du canton de Berne collaborent en outre activement et à tous les niveaux au projet suisse concernant la numérisation de la justice (Justitia 4.0). L'optimisation des processus de support pour l'ensemble de la justice constitue également une priorité. Le futur déménagement de l'ensemble de l'exploitation

dans un endroit provisoire, en lien avec l'assainissement de l'Amthaus Berne, entraînera des défis organisationnels et logistiques importants.

Les domaines des finances et du personnel seront une fois encore fortement sollicités dans le cadre du projet ERP. Les processus actuels doivent être revus et harmonisés. En cas d'exigences impératives, des solutions adéquates doivent être trouvées.

Chances et risques

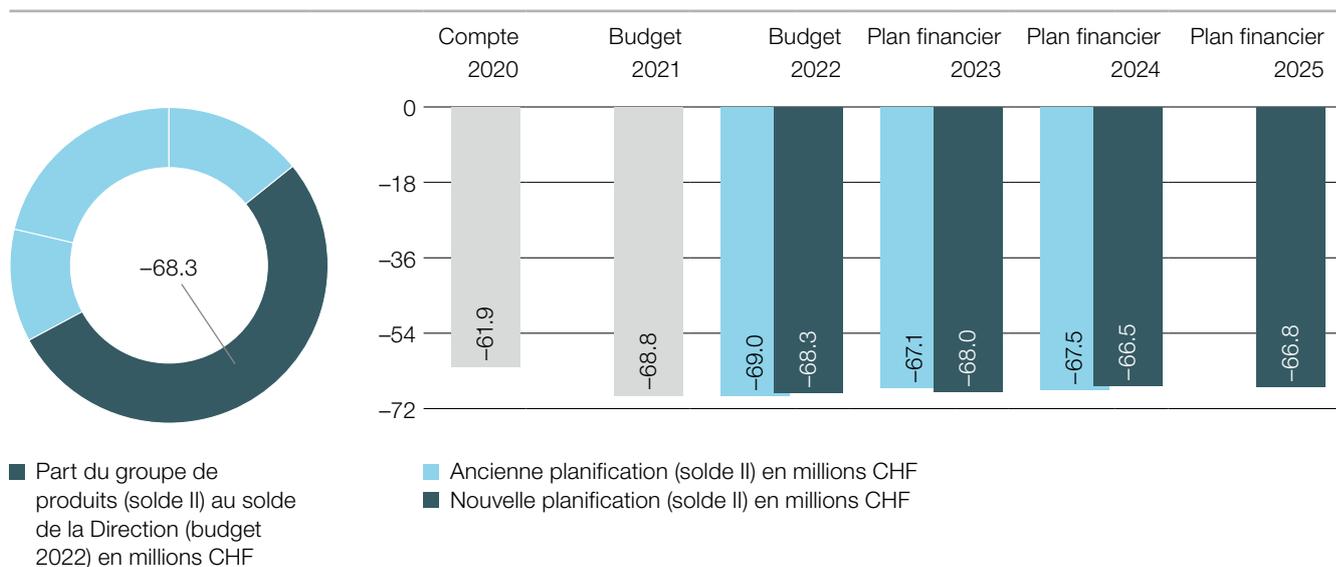
De nombreux projets informatiques novateurs à divers niveaux promettent davantage d'efficacité à moyen et à long terme, mais entraînent une charge de travail en hausse. En même temps, l'entretien des systèmes critiques actuellement en service ne doit pas être

négligé. L'amélioration du système de contrôle interne SCI permet de décrire des processus et d'identifier les risques qui en découlent. Les contrôles annuels des processus clés constituent des contrôles de qualité réguliers et des examens critiques des processus.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Enregistrement des jugements et des décisions ultérieures casier judiciaire	29 898	13 367	fluctuation
Effacement de données signalétiques (ADN compris)	8 731	7 566	fluctuation
Total factures établies sur la base d'amendes et de peines pécuniaires	85 691	75 302	fluctuation

13.7.2 Juridictions civile et pénale



Description

Jurisprudence de la Cour suprême, du Tribunal pénal économique du canton, du Tribunal cantonal des mineurs, des tribunaux régionaux, des tribunaux des mesures de contraintes et des autorités

de conciliation. Conseil juridique des autorités de conciliation et autres prestations de services de la Cour suprême.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	Budget 2023	Budget 2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	24 769 705	23 175 950	23 260 650	23 260 650	23 260 150	23 260 150
(-) Frais de personnel	-60 888 955	-64 568 035	-64 440 454	-64 733 497	-64 226 693	-64 445 735
(-) Coûts matériels	-26 461 501	-28 157 550	-27 810 550	-27 247 550	-26 247 800	-26 248 050
(-) Intérêts et amortissements standard	-54 092	-60 412	-34 010	-45 851	-67 986	-93 157
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-62 634 843	-69 610 047	-69 024 364	-68 766 247	-67 282 329	-67 526 792
(+) Recettes des subventions cantonales	1 000	0	1 000	1 000	1 000	1 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-62 878	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000	-70 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	844 922	886 480	841 480	841 480	842 480	842 480
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-61 851 798	-68 793 567	-68 251 884	-67 993 767	-66 508 849	-66 753 312
(+)/(-) Régularisations	-6 878 495	-8 204 763	-8 215 133	-8 212 402	-7 706 064	-7 699 332
Solde III (comptabilité financière)	-68 730 293	-76 998 330	-76 467 017	-76 206 169	-74 214 913	-74 452 644

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Décision de la section pénale de la Cour suprême	-8 754 102	-9 286 450	-9 524 612	-9 293 034	-8 959 609	-9 026 414
Décision de la section civile de la Cour suprême	-4 710 302	-8 276 770	-7 991 668	-7 781 265	-7 481 131	-7 544 632
Examens d'avocat	-56 971	-138 704	-144 454	-132 931	-117 396	-120 217
Surveillance des avocats	-405 592	-520 257	-480 187	-468 081	-451 284	-455 035
Autres prestations de services Cour suprême	-3 017	-15 801	30 952	31 230	31 533	31 716
Décision de droit civil première instance	-20 435 630	-23 095 940	-22 666 023	-22 740 866	-21 877 824	-21 896 457
Décision de droit pénal première instance	-19 752 278	-19 209 067	-18 792 436	-18 849 838	-18 865 136	-18 943 450
Décision de mesures de contraintes première instan	-1 228 572	-1 032 369	-1 226 681	-1 238 381	-1 264 592	-1 265 846
Procédure de conciliation	-6 190 096	-6 401 670	-6 354 342	-6 394 741	-6 396 468	-6 404 557
Conseil juridique de l'autorité de conciliation	-1 098 283	-1 633 020	-1 874 912	-1 898 339	-1 900 421	-1 901 899

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Le calcul des marges contributives présente dans le budget 2022 au niveau du solde I (budget global) une perte de CHF 69,0 millions. Par rapport au plan financier 2022, la perte diminue de CHF 0,8 million.

Par rapport au plan financier 2022, les produits ont été budgétés de manière quasiment inchangée. Pour le Tribunal régional de Berne-Mittelland, 1,75 postes supplémentaires de durée déterminée ont été intégrés dans la planification. Pour le projet Justitia 4.0 (communication électronique des écrits) ainsi que d'autres projets TIC, la Cour suprême a budgété 1,8 postes de durée déterminée. Les gains de rotation ainsi que les réductions concernant les mesures de salaire individuelles compensent plus que ces surcoûts, raison pour laquelle les frais de personnel ont diminué de CHF 0,4 million par rapport à la planification antérieure. Aussi bien les frais de procédure que les frais d'assistance judiciaire gratuite

ont été budgétés légèrement plus bas que lors de la planification antérieure, raison pour laquelle les frais de biens, services et marchandises ont diminué de CHF 0,3 million.

Dans le plan financier 2022, des effets négatifs de la pandémie de Covid-19 ont été budgétés à hauteur de CHF 2,2 millions (frais de personnel CHF 0,7 mio, frais de biens, services et marchandises CHF 0,5 mio et pour les pertes de créances CHF 1,0 mio). Dans le budget 2022, ces surcoûts ont été repris sans changement et intégrés en supplément dans le plan financier 2023.

Seule une toute petite partie du budget peut être influencée. Les biens, services et marchandises ainsi que les recettes dépendent directement du nombre et du volume des procédures à traiter, ainsi que de la situation financière des parties. Ces paramètres ne peuvent être prévus ni influencés.

Priorités de développement

D'ici 2026, le projet Justitia 4.0 doit permettre l'échange électronique de données à tous les tribunaux, ministères publics et autorités d'exécution judiciaire aux niveaux cantonal et fédéral. Les dossiers papier doivent également être remplacés par des dossiers électroniques. Ce projet aura un impact important sur notre environnement et nos processus de travail. Pour pouvoir accompagner la phase de projet, un poste à 80 % de durée déterminée est prévu dans le budget. En plus de Justitia 4.0, les juridictions civile et pénale traitent de nombreux autres projets TIC (Newweb, Intranet, gestion des autorisations, ERP etc.). Pour pouvoir exécuter tous ces projets

dans les délais et avec la qualité exigée, les juridictions civile et pénale ont prévu dans le budget un poste TIC de durée déterminée.

Divers autres projets sont prévus entre 2021 et 2023. L'Amthaus bernois sera par exemple entièrement assaini. De plus, les décisions de première instance des 70 dernières années seront sorties des dossiers de procédure et remises à la Chancellerie d'État. En outre, des installations de transmission par vidéo seront installées dans les salles des tribunaux régionaux.

Chances et risques

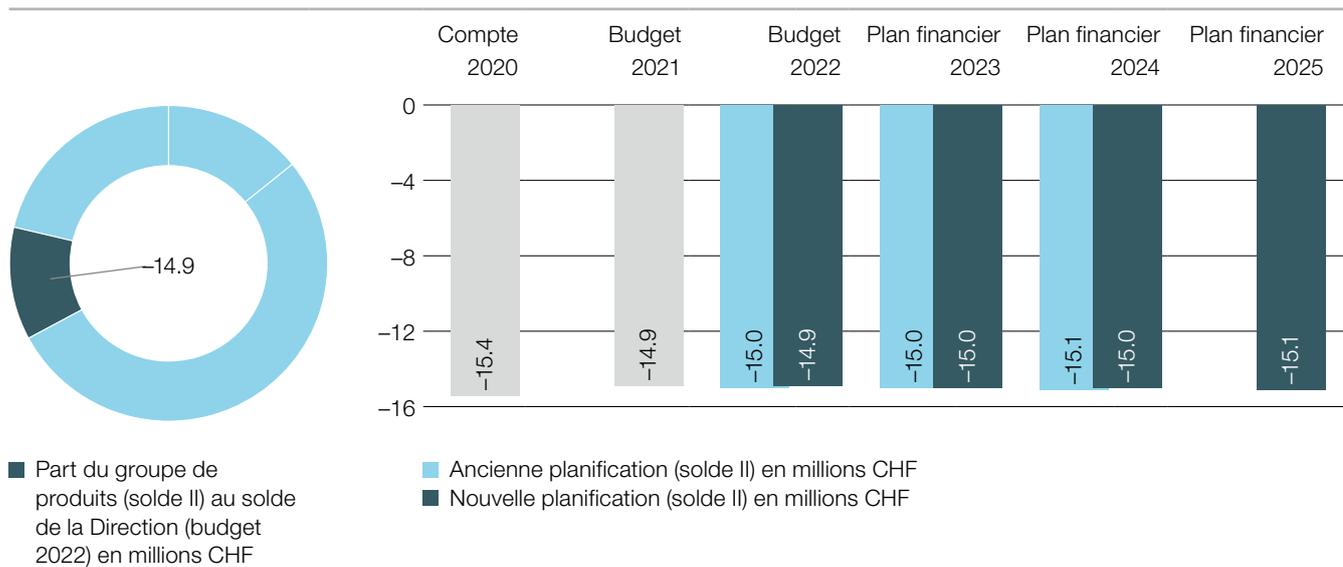
Au sein de la juridiction civile, les procédures ont tendance à être plus complexes et volumineuses à tous les niveaux. Les prescriptions du Tribunal fédéral concernant une administration des preuves plus étendue dans les procédures d'appel du droit pénal ainsi que les modifications législatives ont aussi un impact sur les juridictions

civile et pénale. Il en résulte des durées de procédure plus élevées ou un besoin plus grand de ressources en personnel. Si cette évolution se poursuit, une hausse de l'effectif de personnel sera indispensable.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Cour suprême Section pénale (Chambres pénales, Chambre de recours pénale): Nombre de procédures liquidées	1 100	1 050	augmentation
Cour suprême Section civile (Chambres civiles, Tribunal de commerce, Autorité cantonale de surveillance en matière de poursuite pour dettes et de faillite, Tribunal de protection de l'enfant et de l'adulte): Nombre de procédures liquidées	2 100	2 000	augmentation
Tribunaux régionaux procédures civiles: Nombre de procédures liquidées	20 900	19 700	augmentation
Tribunaux régionaux sections pénales, Tribunal pénal économique, Tribunal des mineurs: Nombre de procédures liquidées	3 050	2 850	augmentation
Tribunaux des mesures de contrainte (Tribunal cantonal des mesures de contrainte, tribunaux régionaux des mesures de contrainte): Nombre de procédures liquidées	2 350	2 200	augmentation
Autorités de conciliation (procédure de conciliation): Nombre de procédures liquidées	5 550	5 450	augmentation
Autorités de conciliation, conseils juridiques: Nombre de consultations juridiques	19 250	19 700	augmentation

13.7.3 Juridiction administrative



Description

Activités jurisprudentielles en droit public du Tribunal administratif, de la Commission des recours en matière fiscale, de la Commission de recours contre les mesures LCR, de la Commission d'estimation en matière d'expropriation, ainsi que de la Commission des améliorations foncières, dans le cadre de l'examen, sur recours ou sur

appel, de décisions et décisions sur recours rendues par les instances inférieures, ainsi que dans le cadre de leur compétence en tant qu'instance statuant sur action. Autres prestations de services des autorités de justice administrative.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	-304 950	1 505 100	1 485 100	1 485 100	1 485 100	1 485 100
(-) Frais de personnel	-14 619 980	-15 369 814	-15 346 122	-15 426 779	-15 417 853	-15 526 976
(-) Coûts matériels	-514 107	-1 076 599	-1 064 700	-1 085 300	-1 064 700	-1 115 300
(-) Intérêts et amortissements standard	137	0	0	0	0	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-15 438 901	-14 941 313	-14 925 721	-15 026 979	-14 997 453	-15 157 176
(+) Recettes des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(-) Coûts des subventions cantonales	0	0	0	0	0	0
(+) Rentrées fiscales et amendes	7 381	23 032	14 000	14 000	14 000	14 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-15 431 520	-14 918 281	-14 911 721	-15 012 979	-14 983 453	-15 143 176
(+)/(-) Régularisations	-26 221	-63 900	-52 200	-52 200	-52 200	-52 200
Solde III (comptabilité financière)	-15 457 741	-14 982 181	-14 963 921	-15 065 179	-15 035 653	-15 195 376

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Jugement en droit administratif du Tribunal administratif	-5 394 851	-5 631 626	-6 340 376	-6 828 834	-6 609 644	-6 788 231
Jugement en droit des assurances sociales du Tribunal administratif	-7 564 699	-6 999 529	-7 014 239	-6 669 543	-6 848 826	-6 806 369
Autres prestations de services du Tribunal adminis	-7 037	363 561	1 100 100	1 100 100	1 100 100	1 100 100
Décision sur recours de la Commission des recours	-2 058 860	-2 207 222	-2 195 004	-2 151 281	-2 157 543	-2 173 832
Décision sur recours/sur opposition de la Commissi	-16 907	-77 661	-77 397	-77 294	-77 353	-77 347
Jugement de la Commission d'estimation en matière	-26 481	-67 961	-67 697	-67 594	-67 653	-67 647
mesures administratives prononcées en vertu de la loi sur la circulation routière	-370 065	-320 875	-331 110	-332 533	-336 533	-343 849

Commentaire :

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le budget 2022, le solde I du groupe de produits se monte à CHF 14,9 mio. Il en résulte donc une amélioration d'environ CHF 0,1 mio. par rapport au PIMF 2022 de l'année précédente. En 2022, les produits s'élèveront dans l'ensemble au niveau du PIMF 2022 de l'année précédente. Les charges de personnel et les charges

sociales qui en résultent diminueront d'environ CHF 0,1 mio. par rapport au PIMF 2022 de l'année précédente. Les charges relatives aux biens, services et marchandises demeureront à peu près inchangées.

Priorités de développement

La juridiction administrative met l'accent sur l'accomplissement de sa tâche principale, à savoir la jurisprudence en matière de droit public.

Chances et risques

Contrairement aux prévisions faites au début de l'année 2020, la crise du coronavirus va se poursuivre encore jusque vers la fin de l'année 2021, voire jusqu'en 2022. Une évaluation précise de ses conséquences sur l'évolution des nouveaux cas et le nombre des liquidations et des cas pendants s'avère dès lors impossible pour le moment, et ce dans tous les domaines de la juridiction administrative. Par ailleurs, l'extension des droits aux prestations introduite par la Confédération dans différents domaines (assurance-chômage, allocations pour perte de gain) ressortissants à la Cour des assurances sociales et à la Cour des affaires de langue française

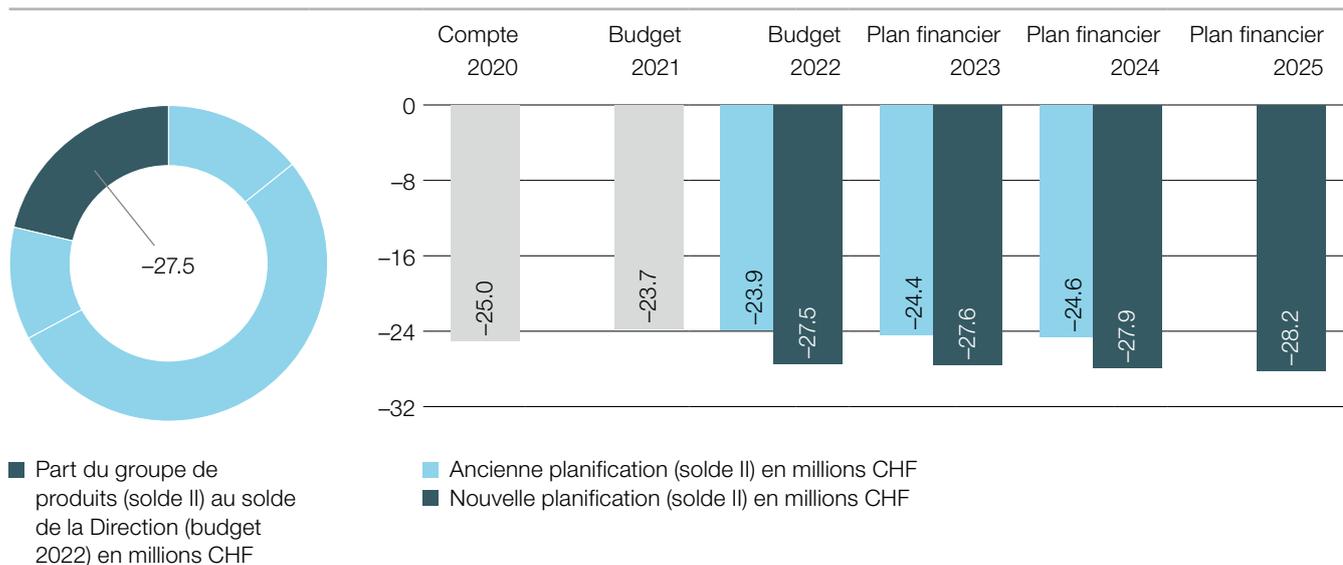
du Tribunal administratif rend difficile pour le moment toute prévision sur l'évolution du nombre de cas. Comme le nombre de liquidations suit toujours dans une certaine mesure le nombre de nouveaux cas, nous partons du principe que le nombre de cas liquidés va sans doute stagner, voire être légèrement inférieur.

Pour l'année budgétaire, la juridiction administrative s'attend à environ 2 500 nouveaux cas et à un nombre de liquidations comparable à celui de l'année 2020. Il y a dès lors lieu de s'attendre à ce qu'environ 1 200 cas doivent être reportés de 2022 à 2023.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Procédures entrées (Nombre de procédures entrées au cours de l'exercice).	2 638	2 451	diminution
Procédures liquidées (Nombre de procédures liquidées au cours de l'exercice)	2 543	2 621	augmentation
Procédures pendantes (Total des procédures pendantes au début de l'exercice plus les procédures entrées au cours de l'exercice moins les procédures liquidées).	1 862	1 451	diminution

13.7.4 Ministère public



Description

Le Ministère public est responsable de l'exercice uniforme de l'action publique. Il représente les intérêts de la poursuite pénale bernoise lors de la détermination des compétences à raison de la matière et à raison du lieu vis-à-vis des autorités fédérales et vis-à-vis des autres cantons. Il conduit les procédures préliminaires, il poursuit les infractions dans le cadre d'une instruction pénale, il porte l'accusation puis la représente devant les tribunaux de première instance ainsi que dans la procédure de recours devant la

juridiction d'appel cantonale et devant le Tribunal fédéral. De plus, le Ministère public est responsable de l'exécution de la procédure d'ordonnance pénale et de l'édition de telles ordonnances. Dans les affaires pénales des mineurs, la responsabilité de l'exécution des peines et mesures de protection ordonnées qui concernent les mineurs et les jeunes adultes appartient au Ministère public des mineurs.

Schéma du calcul des marges contributives

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
(+) Rentrées financières	20 475 116	25 394 000	24 364 000	24 364 000	24 364 000	24 364 000
(-) Frais de personnel	-46 282 214	-47 088 955	-48 466 071	-48 648 352	-48 906 796	-49 191 009
(-) Coûts matériels	-24 500 274	-30 398 195	-30 943 897	-30 881 896	-30 878 197	-30 878 197
(-) Intérêts et amortissements standard	160 929	-56 573	-7 935	-7 569	-1 225	0
(-) Autres coûts	0	0	0	0	0	0
Solde I (budget global)	-50 146 444	-52 149 723	-55 053 903	-55 173 818	-55 422 218	-55 705 206
(+) Recettes des subventions cantonales	35 869	53 000	72 000	72 000	72 000	72 000
(-) Coûts des subventions cantonales	-51 666	-120 000	-72 000	-72 000	-72 000	-72 000
(+) Rentrées fiscales et amendes	25 158 605	28 500 000	27 530 000	27 530 000	27 530 000	27 530 000
Solde II (comptabilité analytique d'exploitation)	-25 003 636	-23 716 723	-27 523 903	-27 643 818	-27 892 218	-28 175 206
(+)/(-) Régularisations	-11 536 130	-11 989 900	-11 409 390	-11 409 756	-11 409 995	-11 410 000
Solde III (comptabilité financière)	-36 539 766	-35 706 623	-38 933 293	-39 053 574	-39 302 213	-39 585 206

Solde I budget global produits

en CHF	Compte 2020	Budget 2021	Budget 2022	2023	2024	Plan financier 2025
Instruction	-39 548 454	-37 102 736	-40 460 276	-40 654 261	-40 826 399	-41 002 811
Mise en accusation	-645 017	-601 138	-653 485	-656 258	-659 010	-662 533
Procédure simplifiée	-17 559	-18 080	-13 173	-13 196	-13 304	-13 358
Procédure d'ordonnance pénale	6 241 103	5 840 820	5 578 735	5 499 587	5 442 915	5 359 443
Procédure de recours	-2 150 127	-1 824 030	-2 100 428	-2 000 990	-1 994 483	-2 002 115
Procédure de détermination de la juridiction à raison de la matière et à raison du lieu	-536 391	-1 985 591	-785 262	-735 957	-734 773	-738 489
Exécution des peines et mesures de protection applicables aux mineurs	-13 489 999	-16 458 967	-16 620 014	-16 612 743	-16 637 163	-16 645 342

Commentaire:

Modifications par rapport à la planification précédente

Dans le calcul des marges contributives, la planification du groupe de produits clôture avec un solde I (budget global) de CHF 55,1 millions. Cela correspond à une péjoration du solde par rapport au plan mission financement d'origine d'environ CHF 2,7 millions.

La création de 1,05 FTE dans le cadre de la révision de la loi sur l'organisation des autorités judiciaires et du Ministère public (LOJM), resp. des dispositions constitutionnelles sur l'organisation judiciaire (séparation direction d'agence/procureur des mineurs en chef, y c. personnel annexe) ainsi que de 0,2 FTE pour renforcer le domaine RH entraîne des coûts supplémentaires dans le domaine des charges de personnel. De plus, le renforcement limité des ressources en lien avec le projet NeVo (Nouveau système de gestion des dossiers)/Rialto à hauteur de 3,9 FTE a entraîné des coûts supplémentaires. Les postes de durée déterminée de 0,6 FTE prévus dans le budget 2022, resp. de 1,1 FTE dans les années du plan financier 2023 à 2025 en faveur du projet suisse central pour la justice Justitia 4.0 causent également des coûts supplémentaires. La réduction des mesures salariales a entraîné des coûts moindres dans les années 2022 à 2025 resp. des coûts supplémentaires pour l'année 2025. Le solde enregistre une péjoration des frais de personnel d'environ 1,1 million.

Priorités de développement

Le projet NeVo (Nouveau système de gestion des dossiers)/Rialto développe, en collaboration avec la Police cantonale, une plateforme pour la gestion électronique des dossiers. Les applications spécialisées actuelles Tribuna et Jugis seront notamment remplacées par une application moderne. Cette nouvelle gestion des dossiers permettra un transfert automatisé des dossiers d'enquête de la police au Ministère public. La Police cantonale et le Ministère public se focalisent sur la gestion du projet dans la dernière phase de réalisation/introduction avec les ressources nécessaires. L'introduction de Rialto auprès de la Police cantonale est prévue en 2021. Le Ministère public prévoit, sur la base de l'avancement actuel et de l'état du projet, sur une introduction de Rialto en 2022. Après l'introduction, l'exploitation doit être stabilisée puis réduite progressivement dans le cadre de la maintenance et du développement. La charge de travail des procureurs et procureures varie toujours suivant les régions mais dans une mesure moins importante grâce

Concernant les biens, services et marchandises, il faut s'attendre à des coûts supplémentaires d'environ CHF 0,2 million en raison de l'évolution des affaires dans le domaine des honoraires pour la défense d'office ou l'assistance judiciaire gratuite des parties plaignantes. Par conséquent, les amortissements dans le domaine des pertes effectives de créances de l'assistance judiciaire gratuite sont aussi plus élevées. En contrepartie, il en résulte dans la même mesure une hausse des produits concernant les remboursements de tiers.

Concernant les produits, les émoluments pour actes administratifs seront probablement moins élevés que prévu, d'environ CHF 1,1 million et les dépenses d'environ CHF 0,2 million en raison de l'évolution des affaires. Les amendes et les peines pécuniaires, qui n'entrent pas dans le solde I (budget global) du calcul des marges contributives, enregistreront également une diminution des produits d'environ CHF 1,0 million en raison de l'évolution des affaires. En lien avec les coûts supplémentaires dans le domaine des honoraires pour la défense d'office ou l'assistance judiciaire gratuite des parties plaignantes, il y a en contrepartie des produits supplémentaires dans les remboursements de tiers à hauteur d'environ CHF 0,2 million.

aux mesures de compensation qui ont été prises. Les ressources en personnel restent très limitées. La situation du Ministère public du Jura bernois-Seeland, par le passé particulièrement chargé, s'est améliorée grâce aux mesures prises mais pas encore de manière satisfaisante; les pour cent de postes aménagés à cet effet pour une durée déterminée seront donc convertis en postes de durée indéterminée.

L'évolution stratégique du Ministère public prévoit un développement des ressources et du savoir-faire ainsi qu'une spécialisation centrale dans la lutte contre la cybercriminalité. Après le début des travaux au printemps 2021, la coordination des processus de travail avec les postes en cours d'aménagement de la Police cantonale (hausse de l'effectif) est importante.

Chances et risques

Le Ministère public n'est pas en mesure d'influencer l'évolution des principaux postes de charges et de revenus (frais de procédure et d'instruction, en particulier frais éventuels inhérents à la protection extraprocédurale des témoins, frais pour l'exécution des mesures de protection et des peines applicables aux mineurs, produits des émoluments, débours, amendes, peines pécuniaires). Il est donc conditionné par l'extérieur. Une augmentation des procédures conduit d'une part à une hausse des frais de procédure et d'instruction. D'autre part, les recettes provenant des ordonnances pénales peuvent avoir des effets positifs sur les finances.

Dans le cadre du projet NeVo (Nouveau système de gestion des dossiers)/Rialto, le processus de collaboration entre la Police cantonale et le Ministère public est amélioré de manière à ce que la collaboration puisse se faire de manière numérique et automatisée grâce à l'introduction et au développement de l'application spécialisée Rialto. Les résultats de projets réalisés au niveau suisse, tels que Justitia 4.0, viendront s'ajouter dans quelques années. Outre les défis en matière de technique et de planification allant de pair avec un tel projet novateur, l'accent est mis sur le remplacement de l'application spécialisée centrale en tant que changement important pour le personnel du Ministère public.

Informations sur les prestations du groupe de produits

Informations sur les prestations	Compte 2019	Compte 2020	Évolution attendue
Nombre de dénonciations reçues	118 772	114 383	diminution
Nombre d'instructions ouvertes	8 976	9 373	augmentation
Nombre d'instructions pendantes à la fin de l'année	4 727	5 187	augmentation
Nombre de procédures d'ordonnance pénale reçues sans instruction préalable	86 923	80 765	diminution
Nombre de procédures d'ordonnance pénale pendantes sans instruction préalable à la fin de l'année	14 339	17 107	stabilité

